FONDO PIZZOFALCONE

NAZIONALE
B. Prov.
BIBLIOTECA
VITT. EM. III
VI
596
NAPOLI

OFFICIO TOPOGRAFICO

BIBLIOTECA PROVINCIALE

Armadio X

Palchetto 6

1122

Num.° d' ordine 6

126 a 17/31

Digitized by Google

132
1
4-17

B. Ora
VI
596 610

Digitized by Google

Digitized by Google

L'ART

DE VÉRIFIER LES DATES,

DEPUIS L'ANNÉE 1770 JUSQU'A NOS JOURS.

DE L'IMPRIMERIE DE MOREAU,
RUE COQUILLIÈRE, N°. 27.

Digitized by Google

61439

L'ART

DE VÉRIFIER LES DATES,

DEPUIS L'ANNÉE 1770 JUSQU'A NOS JOURS;

FORMANT LA CONTINUATION,

OU TROISIÈME PARTIE DE L'OUVRAGE PUBLIÉ, SOUS CE NOM,

PAR LES RELIGIEUX BÉNÉDICTINS DE LA CONGRÉGATION DE SAINT-MAUR.

Cette partie, rédigée par une Société de Savants et Hommes de Lettres, est publiée par M. le chevalier DE COURCELLES, ancien Magistrat, Chevalier, Historiographe et Généalogiste de plusieurs Ordres, et auteur de divers Ouvrages historiques et héraldiques.

TOME PREMIER.

PARIS,

CHEZ
L'ÉDITEUR, rue Saint-Honoré, n°. 298, près l'église Saint-Roch;
ARTHUS-BERTRAND, Libraire, rue Hautefeuille, n°. 23;
TREUTTEL ET WURTZ, Libraires, rue de Bourbon, n°. 17.

M. DCCCXXI.

Digitized by Google

AU ROI.

SIRE,

Lorsque Votre Majesté daigna permettre que *la continuation de l'Art de vérifier les Dates* parût sous ses augustes auspices, nous avons dû reconnaître, dans l'expression de sa volonté royale, un hommage rendu à la mémoire des premiers auteurs de cet immortel ouvrage, et le

Digitized by Google

seul prix qui pût dignement couronner leurs veilles. Ce témoignage éclatant de la haute protection que VOTRE MAJESTÉ accorde aux lettres, était bien fait pour honorer la tombe des savants Religieux de la Congrégation de Saint-Maur, et encourager les efforts de leurs continuateurs. C'est au nom de mes collaborateurs et au mien, SIRE, que je dépose au pied du trône l'expression de la vive reconnaissance dont nous a pénétrés cette marque insigne de la bienveillance de VOTRE MAJESTÉ. Ce sentiment est d'autant plus profond, SIRE, que les bienfaits multipliés, qui signalent tous les jours du règne de VOTRE MAJESTÉ, l'ont rendu le premier besoin de ses sujets.

Dans la période pleine d'événements que présente l'histoire contemporaine, la providence, SIRE, a marqué des époques dont le tableau, déchirant pour la France, n'a pu être voilé aux yeux des nations, ni dérobé aux regards de la postérité. C'est alors que la vérité nous a fait connaître combien sont rigoureux les devoirs qu'elle impose à l'historien fidèle. Cependant, SIRE, du sein de

ces longues nuits de deuil et de désastres, quelques rayons du plus pur héroïsme ont lui pour consoler l'humanité flétrie. Le ciel réservait deux grands exemples au monde, dans le spectacle des vertus sublimes de l'infortuné *Louis XVI*, et dans la force d'âme avec laquelle VOTRE MAJESTÉ s'est élevée au-dessus de ces grandes vicissitudes humaines.

A ces tems de calamités publiques, SIRE, ont succédé quelques années brillantes pour l'honneur français; mais la providence n'a pas permis que les efforts de tout un peuple généreux servissent à fonder son bonheur, comme ils avaient servi à relever sa gloire. Sorti de la ligne sacrée de la légitimité, qui seule garantit le repos et la stabilité des empires, il devait être tour-à-tour l'instrument aveugle des partis, et la victime d'une ambition aussi folle qu'insatiable. Mais le terme de tant de convulsions politiques était marqué dans les décrets de la bonté divine. La France, long-tems déchirée par l'anarchie, et près de succomber sous le poids d'un pouvoir illégal, a enfin recouvré,

dans la restauration du trône de saint Louis et de Henri IV, ce riche patrimoine de prospérités et de gloire, dont une funeste subversion de principes l'avait dépouillée. Puisse-t-elle jouir à jamais, SIRE, de toutes les garanties de sécurité et de bonheur qu'elle a retrouvées dans les précieuses institutions émanées de la haute sagesse de VOTRE MAJESTÉ, et dans la naissance presque miraculeuse de ce royal enfant, sur lequel désormais reposent toutes ses destinées!

Je suis avec le plus profond respect,

SIRE,

DE VOTRE MAJESTÉ,

Le très-humble, très-obéissant
et très-fidèle sujet,

Le chevalier DE COURCELLES.

Paris, le 30 *avril* 1821.

Digitized by Google

AVERTISSEMENT.

On ne se propose point, dans cet avertissement, de développer tous les éléments, dont se compose l'*Art de vérifier les Dates.* Cet excellent ouvrage est trop connu dans la république des lettres, pour qu'un semblable examen puisse rien ajouter au jugement qu'un demi siècle, si fécond en talents et en lumières, en a porté, ni à la haute considération qu'il a si justement acquise aux célèbres Bénédictins de la congrégation de Saint-Maur, ses premiers auteurs. On se borne ici au seul exposé des faits relatifs à la dernière édition de l'*Art de vérifier les Dates*, depuis la naissance de J.-C., jusqu'en 1770; à la partie antérieure à l'ère chrétienne, que les Bénédictins avaient laissée inédite; enfin, à la continuation de cet ouvrage, depuis l'année 1770, jusqu'à nos jours.

La troisième édition de l'*Art de vérifier les Dates*, depuis la naissance de J.-C., publiée en 1787, en trois volumes in-folio, se trouvait entièrement épuisée, lorsque *M. de Saint-Allais* conçut, en 1818, l'idée d'en donner une nouvelle dans les deux formats in-4°. et

in-8°. (1). Possesseur des manuscrits des Bénédictins, pour l'*Art de vérifier les Dates*, soit avant, soit depuis l'ère chrétienne, par suite de la cession que lui en avaient faite les héritiers de *D. Clément*, ainsi que de l'exemplaire de la partie depuis J.-C., sur lequel ce savant religieux, depuis une longue suite d'années, avait de sa main fait d'importantes et nombreuses corrections, *M. de Saint-Allais* présentait toutes les garanties matérielles, qui devaient assurer le succès de son entreprise. En effet, les changements multipliés qu'on a dû opérer dans la chronologie technique et historique de cet ouvrage, d'après l'exemplaire de *D. Clément*, ont fait d'autant mieux apprécier cette nouvelle édition, qu'elle est aujourd'hui la seule qui offre l'œuvre entière des Bénédictins.

Encouragé par les applaudissements de toutes les classes savantes, *M. de Saint-Allais* ne crut pouvoir mieux répondre à la bienveillance du public, qu'en mettant aussitôt en ordre les matériaux inédits de l'*Art de vérifier les Dates*, avant l'ère chrétienne, et il les publia dans les trois formats, in-folio, in-4°. et in-8°. (2).

---

(1) Elle forme 5 volumes du premier format, et 18 du second.

(2) Cette partie, la première de l'ouvrage entier, comprend un volume in-folio, un fort volume in-4°., et cinq volumes in-8°.

Cette première section de la chronologie universelle, que notre funeste révolution ne permit point à *D. Clément* de mettre au jour, fut accueillie avec un empressement d'autant mieux mérité, qu'elle était depuis longtems comptée au nombre des pertes les plus sensibles qu'eussent éprouvées les lettres, dans le cours de nos longues dissensions. Tels étaient les travaux de *M. de Saint-Allais*, quant à son édition de l'*Art de vérifier les Dates*, lorsque, menacé tout à coup de perdre la vue, il fut contraint de renoncer à la suite de cette entreprise.

M. de Courcelles, devenu, en 1820, propriétaire, non-seulement des manuscrits des Bénédictins pour les deux parties de l'*Art de vérifier les Dates*, avant et depuis l'ère chrétienne, mais encore de toute l'édition des deux parties publiée par *M. de Saint-Allais*, songea à combler le vide que présentait encore cet ouvrage, en recueillant tout ce que l'histoire offre d'événements mémorables depuis l'année 1770, époque à laquelle les Bénédictins ont interrompu leur narration, jusqu'à nos jours; mais en même tems, convaincu de son insuffisance personnelle, et considérant qu'une entreprise aussi vaste, qui exige des recherches immenses, et présente de grandes difficultés, ne peut être l'ouvrage d'un seul homme, qu'elle nécessite au contraire le concours de plusieurs collaborateurs, *M. de Courcelles* a dû, dans l'intérêt de l'histoire, s'environner des lumières d'une

société de savans et hommes de lettres, pour continuer, de concert avec eux, le grand ouvrage de l'Art de vérifier les Dates, en se réservant toutefois la faculté d'être seul éditeur de cette continuation, qui s'imprime, comme les deux premières parties, dans les trois formats in-folio, in-4°. et in-8°. (1).

Les collaborateurs de M. de Courcelles, pour la continuation de l'*Art de vérifier les Dates*, sont :

Pour ce qui concerne la *France*, M. Charles LACRETELLE, *jeune*, l'un des quarante de l'Académie française, professeur d'histoire à l'Académie de Paris, qui a déjà tracé, avec autant de précision que d'éloquence, les grandes époques de l'histoire de France, pendant le dix-huitième siècle, et que son Histoire des guerres de religion, a placé au rang des premiers historiens;

Pour l'*Angleterre*, l'*Ecosse*, l'*Irlande*, le *Danemark*, la *Norwège*, la *Suède*, la *Russie* et la *Pologne*, M. EYRIÈS, auteur de plusieurs ouvrages intéressants, et de traductions recherchées de voyages écrits en langues anglaise et allemande, particulièrement du voyage fait en Norwège et en Laponie, par M. Buch, et

(1) Elle se compose de 12 volumes in-8°., 3 volumes in-4°., et 3 volumes in-folio. Chaque volume in-4°. et in-folio, devant renfermer quatre volumes in-8°., sera publié en quatre livraisons.

de l'ouvrage de John Aikin, sur le règne de Georges III, ouvrage qui embrasse l'histoire d'Angleterre, et celles des autres états de l'Europe, depuis l'année 1760;

Pour la *Hollande* et les *Pays-Bas*, M. le chevalier DE MARCHANGY, avocat général près la cour royale de Paris, membre du conseil de S. A. R. MONSIEUR, frère du roi, auteur de la Gaule poétique, ou l'histoire de France considérée dans ses rapports avec la poésie, l'éloquence et les beaux-arts;

Pour l'*Italie* entière, la *Savoie*, la *Sardaigne*, la *Corse*, la *Sicile* et l'île de *Malte*, M. le comte de FORTIA D'URBAN, membre de plusieurs sociétés savantes, françaises et étrangères, auteur d'un grand nombre d'ouvrages d'érudition, qui ont obtenu le suffrage des savants, italiens et français, particulièrement d'un projet d'histoire romaine, qui lui a mérité à Rome une médaille d'or, de la part de l'Académie des Lincées;

Pour la *Suisse*, M. Hyppolite DE LA PORTE, littérateur distingué, auteur de plusieurs traductions ou imitations d'ouvrages anglais et allemands, et de beaucoup d'articles remarquables de la Biographie universelle.

Pour l'*Allemagne* et la *Prusse*, MM. HASE et DEPPING, conjointement; le premier, savant helléniste, attaché au cabinet des manuscrits de la Bibliothèque du roi, professeur de grec moderne à l'école royale des langues orientales, et auteur de plusieurs ouvrages remplis

d'érudition, notamment de l'Histoire de Léon le Diacre, qui forme un supplément à la collection Bysantine; le second, qui doit à ses divers ouvrages, particulièrement à son histoire générale d'Espagne, à la continuation de l'histoire de Russie, de Lévesque, qu'il a entreprise, de concert avec MM. Malte-Brun et Auguis, et aux articles intéressants qu'il a fournis aux Annales des Voyages, et à la Biographie universelle, la réputation dont il jouit dans l'Europe savante;

Pour l'*Espagne*, le *Portugal*, la *Turquie* d'*Europe* et d'*Asie*, l'*Arabie*, la *Palestine*, la *Perse*, l'*Indostan*, et la côte septentrionale de l'*Afrique*, M. AUDIFFRET, membre de plusieurs académies, attaché au cabinet des manuscrits de la Bibliothèque du roi, collaborateur de la Biographie universelle, particulièrement pour l'histoire orientale;

Pour la *Grèce*, l'*Archipel grec*, et les *îles Ioniennes*, M. RAOUL-ROCHETTE, membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, conservateur du cabinet des médailles à la Bibliothèque du roi, professeur suppléant à la chaire d'histoire moderne de l'Académie de Paris, auteur de l'histoire critique de l'établissement des colonies grecques, ouvrage couronné par l'Institut, en 1813, et l'un des collaborateurs du journal des savants et de la Biographie universelle;

Pour l'ancien empire du *Kapchak*, avec tous ses démembrements, les *Khans* de *Kasan* et d'*Astra-*

kan, ceux de *Krimée*, la *Valakie*, la *Moldavie*, l'*Arménie* et la *Géorgie*, M. SAINT-MARTIN, membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, auteur de mémoires historiques et géographiques sur l'Arménie, qui lui ont mérité de la part du premier orientaliste de l'Europe, M. le baron Silvestre de Sacy, un rapport honorable dans le journal des savants, en 1818, et de recherches sur l'époque de la mort d'Alexandre, et la chronologie des Ptolémées, qui ont fixé sa réputation;

Pour le *Thibet*, l'empire des *Byrmans*, *Siam*, la *Cochinchine*, le *Tonking*, la *Tartarie*, la *Chine* et le *Japon*, M. Abel REMUSAT, membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, professeur des langues chinoise et tartare au collège de France, auteur de mémoires précieux sur l'histoire et la langue chinoise, et l'un des collaborateurs du journal des savants, et de la Biographie universelle;

Pour les *côtes orientale, occidentale et méridionale de l'Afrique*, l'*Ethiopie*, l'*Abyssinie*, *le royaume de Congo*, et les *îles de Madagascar*, *de France et de Bourbon*, M WALCKENAER, membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, secrétaire général de la préfecture du département de la Seine, auteur d'un grand nombre d'ouvrages historiques et géographiques, notamment de recherches sur l'intérieur de l'Afrique, et du monde maritime, ou tableau géogra-

Digitized by Google

phique et historique de l'Archipel d'Orient, de la Polynésie, et de l'Australasie;

Enfin, pour les deux *Amériques* septentrionale et méridionale, et pour toutes les *îles de la mer du Sud*, M. D. B. WARDEN, ancien consul américain, à Paris, membre de plusieurs académies et sociétés littéraires et philosophiques, françaises et étrangères, auteur d'un traité sur l'origine, la nature, les progrès et l'influence des établissements consulaires, et d'une description statistique, historique et politique des Etats-Unis de l'Amérique septentrionale.

M. de Courcelles ne pouvait fonder le succès de la continuation de l'*Art de vérifier les Dates*, que sur une réunion aussi imposante d'écrivains du premier mérite : aussi éprouve-t-il le plus vif besoin de rendre ici à ses collaborateurs, un hommage public de sa reconnaissance, en déclarant que c'est à leurs talents et à la haute réputation dont ils jouissent dans la république des lettres, qu'il sera redevable de ce succès.

Cette continuation devant embrasser tous les événements qui ont eu ou auront lieu jusqu'en 1822, et ceux, dont l'Europe, et particulièrement l'Italie, l'Espagne, le Portugal et la Turquie ont été témoins depuis 1819, étant trop récents pour qu'on ait pu déjà recueillir tous les documents et instructions nécessaires, pour en pouvoir rendre un compte fidèle dans les trois premiers volumes in-8°., consacrés à l'Europe, on a cru devoir s'arrêter dans

ces trois volumes, pour tout ce qui regarde l'Europe, au récit des faits antérieurs à l'année 1801, comme appartenant seuls à la fin du dix-huitième siècle. On en a formé une première division pour l'histoire de l'Europe. La seconde division est reportée aux derniers volumes, où elle offrira le tableau de tout ce qui se sera passé sur ce continent pendant les vingt-deux premières années du dix-neuvième siècle. Le public approuvera d'autant mieux cette détermination, qu'il y trouvera une première garantie de l'engagement solennel, qu'ont pris les continuateurs des Bénédictins, de ne rien écrire qui ne soit authentiquement vérifié et constaté.

Quant aux autres parties du monde, l'Asie, l'Afrique et l'Amérique, la narration des événements, dont ils ont été le théâtre, sera suivie sans division, jusqu'en 1822, dans les tomes intermédiaires; les renseignements indispensables pour en présenter le tableau complet se trouveront réunis, lorsque l'impression des volumes précédents aura été achevée.

L'éditeur s'est chargé du soin d'établir entre les diverses parties de la *continuation de l'Art de vérifier les Dates*, une concordance complette pour l'exposé des faits, et la fixation des dates. Lorsque les faits ont exigé des développements, ou même de simples mentions qui eussent interrompu la marche ou le sens du discours, l'éditeur les a placés en annotations au bas du texte. Les détails généalogiques des maisons souve-

raines de l'Europe ont aussi été réservés à *M. de Courcelles*.

Il croit devoir annoncer à cet égard que, pour ne pas étendre le cadre qu'il s'est tracé, il a écarté de la continuation tout ce qui concerne les généalogies des princes de France ou princes étrangers, et celles des anciens grands feudataires de la couronne de France, quoique les Bénédictins s'en soient occupés dans la seconde partie de l'Art de vérifier les Dates, et que M. de Saint-Allais en ait continué quelques-unes dans son édition de cette même partie. Les généalogies historiques des descendants des grands vassaux de France seront établies, avec toute l'étendue qu'elles exigent, dans l'ouvrage in-4°. que publie *M. de Courcelles*, sous le titre d'*Histoire généalogique et héraldique des pairs de France, des Grands Dignitaires de la couronne, et des principales familles nobles du royaume, précédée de la Généalogie de la Maison de France.*

M. Billy, ancien professeur de mathématiques à l'école militaire, s'est occupé de la partie technique de la *continuation de l'Art de vérifier les Dates*, c'est-à-dire, des calculs chronologiques, de la concordance des ères et calendriers, et de la correction et révision des épreuves.

Un savant, *M. Rebour*, administrateur des hospices à Orgelet, département du Jura, a dressé un calendrier séculaire et perpétuel, suivi de la concordance avec le

calendrier républicain. Ce calendrier séculaire, dont l'idée et l'exécution sont très-ingénieuses, sera, sur la demande de l'auteur, et avec quelques modifications ou corrections dont il est susceptible, inséré dans le dernier volume de la continuation de l'Art de vérifier les Dates, volume où se trouveront portés les calculs chronologiques.

L'ouvrage sera terminé par une table générale des noms propres désignés, tant dans la continuation, que dans l'*Art de vérifier les Dates après J.-C.* Dans quelques parties de cette seconde section, *M. de Saint-Allais* a ajouté au travail des Bénédictins des notices, plus ou moins abrégées, sur des faits postérieurs aux époques auxquelles ces religieux s'étaient arrêtés; mais il ne les a présentées que comme de simples aperçus, susceptibles de développements dans la troisième partie, qui fait l'objet de la continuation. Il était donc indispensable de prendre pour point de départ, dans chaque article de la continuation, l'année à laquelle les Bénédictins ont cessé leur travail; et, pour suivre leur marche, il était impossible d'opérer autrement. Ainsi, les possesseurs de l'édition in-folio des Bénédictins trouveront, dans la continuation, une suite non interrompue des événements depuis l'époque où ces religieux se sont arrêtés, jusqu'à nos jours; et ceux qui ont l'édition de M. de Saint-Allais y trouveront les développements qu'ils attendent, et qui leur avaient été promis.

Dans la partie de l'*Art de vérifier les Dates* que les Bénédictins ont publiée, ces savants ont gardé le silence sur des faits importants, qui intéressent quelques parties du monde. Par exemple, ils n'ont rien écrit sur l'*Inde*, la *grande Arménie*, la *Tartarie*, l'*Afrique* et l'*Amérique;* ils se sont peu étendus sur le *Japon* et sur la *Perse moderne*. La continuation remplit toutes ces lacunes; et les trois parties réunies de l'*Art de vérifier les Dates* offrent ainsi un ensemble complet de chronologie historique pour tout le monde connu.

Vérité et impartialité dans le récit des faits, précision et exactitude dans la fixation des dates, attachement profond aux saines doctrines et aux principes constitutifs de l'ordre social, tels sont les caractères distinctifs de l'immortel ouvrage des Bénédictins de la congrégation de Saint-Maur; tels sont aussi ceux que *M. de Courcelles*, et MM. ses *collaborateurs*, en s'efforçant de marcher sur les traces de ces savants religieux, espèrent faire remarquer dans la *continuation de l'Art de vérifier les Dates*. Comme historiens, ils se sont imposé le devoir de rendre un compte fidèle des événements; ils ont laissé au lecteur le soin de réfléchir et de juger.

CONTINUATION

DE

L'ART

DE VÉRIFIER LES DATES.

FRANCE.

SUITE DE LA CHRONOLOGIE HISTORIQUE DES ROIS DE FRANCE.

LOUIS XV *.

1770. — Le duc de Choiseul, ministre principal de France, ayant connu, en 1769, les desseins ambitieux que l'impératrice de Russie, Catherine II, avait conçus sur la Pologne, avait suscité contre elle les armes des Turcs. Trois cent mille hommes de cette nation, sont prêts à se jeter sur la Russie, qui n'est défendue que par trente mille soldats. Mais les Turcs, dans presque toutes les rencontres,

* Les Bénédictins, dans leur troisième édition in-folio de l'Art de vérifier les Dates, depuis la naissance de Jésus-Christ, t. Ier, ont rendu compte de tout ce qui s'est passé en France sous le règne de Louis XV, jusqu'à 1770. Ils se sont arrêtés à cette année, en annonçant, p. 724, que des considérations particulières les engageaient à terminer, à cette époque, le détail des événements du règne de ce monarque. Il se sont contentés de signaler sa mort, arrivée le 10 mai 1774. Pour compléter la chronologie historique du règne de Louis XV, nous devons reprendre le fil des événements de ce règne à l'année 1770.

malgré l'immense supériorité de leur nombre, sont battus et repoussés. Cette guerre, qui, si elle eût été fatale aux Russes, pouvait produire une utile diversion pour les confédérés polonais, fournit à Catherine un nouveau sujet de fureur contre eux. Au malheur d'avoir à résister seule à une puissance aussi forte que la Russie, la Pologne en joint un autre, celui de la division des chefs, qui aspirent à la gloire de lui conserver son indépendance. Presque tous, pour ne partager avec personne l'honneur d'une victoire, préfèrent de combattre seuls. C'est ainsi qu'ils sont eux-mêmes la première cause de leurs revers. Telle était, en 1770, la situation affligeante de la Pologne, lorsque quinze ou seize cents Français, sous la conduite du colonel Dumouriez, lui apportent le secours de leurs armes. Le duc de Choiseul avait obtenu de l'empereur d'Allemagne, que ces troupes passeraient par ses états; mais ce prince, partageant peut-être déjà, dans sa pensée, les projets de Catherine II contre la Pologne, en avait beaucoup limité le nombre. C'est dans cette année 1770, qu'un officier français, le baron de Tott, envoyé au grand-seigneur, par le duc de Choiseul, pour enseigner aux Turcs l'art militaire, sauve Constantinople de l'invasion d'une flotte russe, par les excellentes dispositions qu'il fait pour défendre cette ville. Les Russes étaient venus devant Constantinople, remplis du désir de s'en emparer, et de se venger par-là des revers qu'ils avaient essuyés dans leur expédition contre la Grèce. On sait que l'impératrice de Russie avait envoyé, dans cette contrée, une flotte commandée par les deux frères Ortof, pour essayer de la soustraire au joug des Mahométans, et d'y faire renaître tout ce qui avait fait autrefois l'illustration des anciens Grecs. Le baron de Tott, à l'approche de la flotte russe, arme les ports et les redoutes de Constantinople d'une si formidable artillerie, que cette flotte n'ose point passer le détroit des Dardanelles, et perd ainsi tout le fruit d'une course longue et périlleuse (1).

Une femme obscure et sans éducation, dont la jeunesse avait été livrée à la plus infâme prostitution, mademoiselle Langes, venait d'entrer dans le lit de Louis XV. Malgré l'opposition de plusieurs personnes, surtout de mesdames

(1) Le 1er. février 1770, Louis XV révoque tous les actes relatifs aux impôts mis sur les colonies anglaises, à l'exception de celui du thé. (Koch, tom. II, p. 161 et 285.)

filles du roi, et du duc de Choiseul, elle avait obtenu les honneurs de la présentation. Les courtisans avaient différé long-tems à aller lui présenter leurs respects et leurs hommages ; bientôt ils s'y étaient décidés, et la maîtresse du roi, qu'il faut appeler maintenant madame du Barry, puisqu'elle épousa le comte de ce nom, frère de son ancien amant, était parvenue ainsi à conquérir à la cour une influence très-étendue. Cette femme était douée d'une beauté éclatante ; malgré la bassesse de sa naissance et l'opprobre de ses mœurs, elle se faisait remarquer par un esprit naturel, et tenait une conduite plus réservée qu'on ne pouvait s'y attendre. Aussitôt que le roi l'avait vue, il en était devenu amoureux ; et cette passion nouvelle l'avait tout-à-fait détourné des projets de mariage, que le duc de Choiseul avait cherché à lui suggérer. Ce ministre avait compté sur un semblable événement pour retenir l'autorité qu'il craignait à chaque instant de perdre ; mais, voyant qu'il fallait renoncer à l'espoir de donner une épouse à son maître, il songe à marier le dauphin. Il jette les yeux sur Marie-Antoinette-Josephe-Jeanne de Lorraine, archiduchesse d'Autriche, la plus jeune des filles de Marie-Thérèse. Cette princesse était âgée de quatorze ans ; elle avait des traits réguliers et majestueux, et se montrait animée du désir de plaire. Ce mariage se célèbre le 16 mai 1770. Il donne lieu à plusieurs fêtes brillantes, dont l'une, par les malheurs qu'elle occasione, semble prédire au couple auguste, qui en était l'objet, la fin terrible que le ciel lui réserve. Quatorze jours après la célébration du mariage de ces jeunes époux, le 30 mai, la ville de Paris donne une fête sur la place de Louis XV. Là, doit être tiré un magnifique feu d'artifice. Une foule immense s'y rend. Les alentours de la place étaient fort obstrués, d'un côté, sur le quai des Tuileries, par une multitude de voitures, et de l'autre, du côté de la rue Royale, qui s'achevait, par une quantité de matériaux placés çà et là sur le chemin. La fête commence ; on met le feu à quelques pièces d'artifice ; il prend, on ne sait par quel hasard, à des décorations en bois. Cet accident jette la terreur dans le peuple ; elle est encore augmentée par les filous, répandus en grand nombre parmi le public. Chacun veut fuir, veut échapper à l'incendie ; on se presse, on se précipite, on se meurtrit, on s'écrase. Près de cent cinquante personnes périssent dans ce tumulte général, et près de douze cents, dit-on, périrent des suites

des blessures qu'elles y avaient reçues. Il est à présumer que ce malheur ne fût point arrivé, si les magistrats de Paris avaient pris plus de précautions, avaient été plus vigilants, et si, au lieu de ne demander qu'un petit nombre de gardes-françaises, ils eussent demandé le régiment entier, pour faire la police sur la place Louis XV, et pour veiller au salut de la multitude immense, que la fête y avait attirée. La nouvelle d'une catastrophe si affligeante est portée au roi, avec quelques déguisements; il la reçoit avec son apathie accoutumée; le dauphin et sa jeune épouse attestent, par leurs larmes, toute la douleur qu'elle leur cause. Le jeune prince consacre une partie de ses revenus d'un mois, au soulagement des malheureux, qui ont été blessés, ou qui ont perdu quelque parent dans l'effroyable événement de la place Louis XV. Cet exemple est imité par tout ce que la cour renferme de personnes sensibles et bienfaisantes. Une souscription est ouverte pour venir au secours des familles désolées; beaucoup de particuliers y contribuent.

Cependant la Bretagne renouvelait ses plaintes contre le duc d'Aiguillon, son commandant, qu'elle accusait d'exactions et de persécutions injustes contre les deux La Chalolais, procureurs généraux du parlement de Rennes. Un procès avait été intenté à ce seigneur; mais il était soutenu par la cour; et il ne paraissait pas avoir rien à redouter de la colère de ses ennemis. Le roi, par le conseil du chancelier Maupeou, casse la procédure commencée par le parlement de Rennes, contre le duc d'Aiguillon, et l'évoque au parlement de Paris. Maupeou pensait que, dans une telle occasion, ce parlement laisserait éclater toute son animosité contre l'un de ses plus redoutables ennemis, qu'il exciterait ainsi l'indignation du roi, et qu'il avancerait lui-même le moment de sa perte. Le chancelier ne s'est point trompé dans ses conjectures. Le parlement de Paris, qui, depuis long-tems, est en opposition ouverte contre la cour, saisit avec empressement l'occasion de poursuivre un de ses favoris. Le 2 juillet 1770, il déclare que le duc d'Aiguillon *est prévenu de faits qui entachent son honneur*, et le suspend de ses fonctions de pair jusqu'à son jugement.

Les magistrats, par cette déclaration, excitent contre eux le courroux du roi. Le chancelier Maupeou, qui n'avait pas de plus vif désir que celui de l'abolition du système entier de l'ordre judiciaire, n'emploie point toutes les forces de l'autorité royale, pour se venger du parlement de Paris;

Digitized by Google

il se contente pour le moment de faire arracher du greffe toute la procédure relative au duc d'Aiguillon. Le roi lui-même, oubliant sa dignité, vient, le 3 octobre, présider à cet enlèvement. Peu de tems après, l'opiniâtreté du parlement donne lieu à un nouveau lit de justice. Il est tenu à Versailles, le 7 décembre; le chancelier y lit un édit, dont le préambule résume les différents torts du parlement de Paris. Le roi fait enregistrer cet édit. Les magistrats, le lendemain de ce jour, où ils ont subi un si cruel affront, arrivent au palais, transportés de fureur. Ils déclarent d'un consentement unanime, que, *dans leur douleur profonde, ils n'ont point l'esprit assez libre, pour décider des biens, de la vie et de l'honneur des sujets du roi.* Le chancelier Maupeou est ravi de ce que le parlement lui offre ainsi l'occasion de l'abolir. Dès long-tems, il s'occupait des moyens de le remplacer, et un travail actif se faisait, à ce sujet, dans les bureaux de la chancellerie, sans que les magistrats en eussent aucun soupçon.

Le duc de Choiseul, se voyant appuyé par tout ce qu'il y avait dans l'état d'hommes considérables et éclairés, avait censuré avec aigreur les plaisirs et les penchants de son maître. Il n'avait pas épargné davantage ses trois collègues, le chancelier Maupeou, l'abbé Terray et le duc d'Aiguillon, qui s'étaient liés avec madame du Barry. Il s'était, par cette conduite, attiré l'inimitié d'une grande partie de la cour. Le duc de Choiseul pressentait qu'il tomberait bientôt. C'est cette crainte qui lui avait inspiré le mariage du dauphin. Cette même crainte lui fait imaginer un autre moyen, mais beaucoup plus incertain, et plus dangereux, pour se maintenir dans le pouvoir. Il songe à faire décider la guerre. Un différent sérieux, élevé entre l'Angleterre et l'Espagne, au sujet du port d'Egmont, attaqué par des armateurs de cette dernière puissance, semble lui en offrir une occasion favorable. Ses trois rivaux, instruits de ses projets, les révèlent au roi. Ce qui indisposait encore ce monarque contre le duc de Choiseul, c'était la chaleur avec laquelle il avait toujours favorisé l'opposition du parlement de Paris. Tous ces motifs décident la perte du duc de Choiseul. Louis XV lui envoie, le 24 décembre 1770, une lettre de cachet, qui l'exile dans sa terre de Chanteloup. Le duc de Praslin est exilé le même jour. Le duc de Choiseul, s'il n'était pas aimé du peuple, avait un parti puissant parmi les personnages les plus distingués par leur rang et

Digitized by Google

leurs lumières. Il jouissait même de l'attachement de beaucoup de courtisans. Tous, lorsqu'ils apprennent sa disgrâce, lui en donnent des preuves avec empressement. Chacun se fait un devoir d'aller lui rendre visite, et de lui porter des consolations. Le duc de Chartres lui-même se rend auprès du ministre disgracié, et, en lui exprimant tous ses regrets, lui dit que la monarchie est perdue. Ce prince faisait alors son apprentissage d'opposition.

Les membres du parlement de Paris, soutenus dans leur opposition par la cour des pairs, et par la plupart des princes du sang, ne se montrent point abattus de l'exil de leur protecteur, le duc de Choiseul. Le chancelier Maupeou ne cesse de leur envoyer des lettres de jussion, pour qu'ils reprennent leurs fonctions; mais ils persistent à ne pas le vouloir, jusqu'à ce qu'on ait révoqué un édit, qui les outrage et attaque les droits de la nation. Toutes les affaires demeuraient suspendues. Enfin, les projets du chancelier éclatent. Dans la nuit du 19 au 20 janvier 1771, deux mousquetaires viennent signifier, à chacun des magistrats, un ordre écrit du roi, qui leur ordonne de reprendre leurs fonctions, et de signer leur réponse par *oui* ou *non*. Le plus grand nombre, indigné de cette violence, signe *non*. Quarante seulement signent *oui*. Ceux-ci, le lendemain, se rendent au parlement. Lorsqu'ils voient que leurs collègues ne viennent point, ils rougissent de leur *lâcheté*, et rétractent le *oui*, qu'ils ont signé. Dès ce moment, il n'y a plus de parlement; c'est lui-même qui a prononcé sa dissolution. La nuit suivante, les magistrats du parlement, suivant leur attente, reçoivent, par des huissiers, l'ordre de cesser leurs fonctions, et de ne prendre jamais le titre de membres du parlement de Paris. Un autre ordre leur est ensuite signifié par des mousquetaires, c'est de partir dès le lendemain, pour un exil très-éloigné de Paris. L'exil d'un corps si nécessaire à la splendeur de la capitale, attriste et contrarie un grand nombre de ses habitants. Cependant pas un cri séditieux, pas un murmure n'est entendu. Dès longtems les Français, et surtout ceux des classes inférieures, souffraient tout sans se plaindre.

A peine les magistrats sont-ils partis pour le lieu de leur exil, que le chancelier Maupeou, précédé d'un détachement de la maison du roi, traverse Paris comme en triomphe, et vient au palais installer une commission du conseil à la place du parlement. Au nombre des abus attaqués depuis

long-tems par les philosophes, était la vénalité des offices de judicature. Le chancelier s'empresse de céder sur ce point aux réclamations de Voltaire. Il fait annoncer que la justice va être rendue gratuitement, et que, désormais, les fonctions de la magistrature, seront le prix du talent, des services et de la probité. Il existait un autre abus également funeste. Le ressort du parlement de Paris, s'étendait jusque dans la Champagne, dans l'Auvergne et dans l'Artois, et causait des frais inouïs à ces provinces. Le chancelier annonce aussi qu'il le réduira. Enfin, il va, pour satisfaire aux vœux du public et de la philosophie, jusqu'à promettre un nouveau code de procédure civile et criminelle. Peu de tems après, ce magistrat apporte à son tribunal provisoire un édit, qui établit six nouvelles cours souveraines, sous le nom de *conseils supérieurs*, dans les villes d'Arras, Blois, Châlons-sur-Marne, Clermont, Lyon et Poitiers, où la justice sera rendue aux frais du souverain. Mais il y a une chose qui embarrasse fort le chancelier, c'est de composer tous ces conseils, et surtout un nouveau parlement de Paris. Tous les avocats, qui jouissent de quelque considération, refusent d'occuper les places des magistrats exilés, et même de plaider devant ceux qui les occuperont. Mille obstacles arrêtent M. de Maupeou. Quelques membres du grand conseil aiment mieux subir les défaveurs du gouvernement, que celles du public. La cour des comptes réclame pour le parlement de Paris, mais en laissant entrevoir au ministre, que c'était pour satisfaire à la première chaleur de l'opinion. De tous les corps, c'est la cour des aides qui témoigne, avec le plus de vivacité, son mécontentement de l'exil du parlement de Paris. Jamais ses remontrances n'ont été plus assidues, plus courageuses; elle n'omet pas une seule occasion d'en faire; son président était alors M. Lamoignon de Malesherbes; c'est lui qui est l'auteur de ces remontrances. La cour des aides, par une telle conduite, semblait provoquer le même sort, que celui qui avait frappé des magistrats, objets des regrets universels. Dès-lors, le chancelier Maupeou résout la perte de cette cour. Un lit de justice est tenu le 13 avril 1771. Un seul prince du sang y assiste; c'est le comte de Lamarche, fils du prince de Conti; tous les autres, unis à treize pairs, signent une protestation contre tous les actes de Maupeou. Le chancelier lit, dans cette séance, trois édits, dont l'un supprime le parlement de Paris, l'autre supprime la cour des aides, et le troisième

transforme le grand conseil en nouveau parlement. Ces édits, et tous les édits précédents ôtent aux corps judiciaires toute coopération à l'action législative, et tout moyen de l'entraver. Pour entourer de plus de considération le parlement nouveau qu'il établissait, le chancelier déclare que les nouvelles charges seront inamovibles ; mais une telle promesse inspire peu de confiance, surtout quand on voit que l'existence des autres parlements est menacée. Le roi, en se retirant, dit aux nouveaux magistrats qu'il leur ordonne de commencer leurs fonctions, que son chancelier ira les installer, et qu'il leur défend toute délibération contraire à ses volontés. On était peu habitué à ce ton de fermeté de la part de Louis XV. Voilà ce qui semble faire croire à la stabilité du corps, qui remplaçait le parlement de Paris (1).

La protestation signée par les princes du sang, contre le chancelier Maupeou, donne lieu à un acte de rigueur de la part du roi. Il exile le prince de Conti, le prince de Condé, le duc de Bourbon, son fils, le duc d'Orléans, et le duc de Chartres. Mais bientôt tous ces princes abandonnent le caractère de fermeté qu'ils avaient d'abord déployé; ils négocient leur retour avec la cour, et l'obtiennent. Ce qui doit bien plus étonner, c'est de voir les membres du parlement, ennuyés d'un exil dont ils ne prévoyaient pas le terme, descendre aux supplications auprès du chancelier Maupeou, pour obtenir la levée de leur exil, et le remboursement de leurs charges. Quoique Louis XV en eût prononcé la confiscation, cependant, d'après les conseils même du contrôleur-général, il leur accorde leur demande. Bientôt l'exil du plus grand nombre d'entr'eux, est levé successivement. Ils reviennent à Paris, et, ce qui excite vivement leur chagrin, c'est la confiance qu'on accorde à leurs successeurs, et la célérité avec laquelle ils instruisent les procès. Linguet, Gerbier, les plus brillants orateurs du barreau, avaient cédé. Target, et quelques autres hommes d'un talent distingué, avaient résisté à toutes les avances, à toutes les menaces du chancelier Maupeou, et se faisaient admirer par une constance inébranlable.

Dans le courant de l'année 1771, à diverses époques, tous les parlements de province, comme on s'y attendait,

(1) Le 20 avril, l'abbé Terray, contrôleur-général des finances, pose, au nom du roi, la première pierre de l'Hôtel des Monnaies, à Paris, sur le quai Conti.

sont supprimés et remplacés par d'autres. Le chancelier Maupeou avait eu recours aux plus puissantes ressources de l'intrigue, pour parvenir à diviser ces corps entr'eux. Les uns, lors de leur suppression, se bornent à d'humbles remontrances; les autres protestent contre cet acte, avec toute la véhémence possible (1).

Les troubles élevés dans les états de Bretagne, au sujet du duc d'Aiguillon, n'étaient pas encore terminés Louis XV, pour braver leurs clameurs, confie à ce seigneur, au mois de mai 1771, le porte-feuille des affaires étrangères. Des troupes sont envoyées peu de tems après dans la Bretagne; les états de cette province sont menacés d'être dissous en vingt-quatre heures, s'ils continuent de résister aux ordres du roi. Alors ils gardent le silence, se montrant prêts, toutefois, à éclater à la première occasion. La plupart des autres états prennent le parti de la soumission.

Cependant l'exil des magistrats, dans la province, y a excité beaucoup de mécontentement. Ce mécontentement se manifeste avec vivacité, et de toutes les manières. On voit de jeunes militaires, se rendre coupables d'insubordination. Des commandants de province même, ont refusé de porter aux parlements les ordres sévères du roi. Il circule dans le public, des écrits où la satire et la malignité s'exercent sur les plaisirs du roi, sur la souplesse de ses ministres, et la turpitude des nouveaux magistrats. Le chancelier Maupeou se voit l'objet du mépris des classes même les plus basses de la société. Toutes les mesures que prenait ce ministre, toutes ses lettres de cachet, ne produisaient aucun résultat. L'opinion publique continuait toujours à s'exprimer avec la plus grande liberté. Il y avait même des

(1) Le parlement de Besançon fut supprimé et recréé les 5 et 8 août 1771; celui de Toulouse, les 2 et 3 septembre; celui de Bordeaux, les 4 et 7 septembre; celui de Rouen, dont le ressort fut partagé entre deux conseils supérieurs, l'un établi à Bayeux et l'autre à Rouen, le 27 septembre; celui d'Aix, le 1er. octobre; celui de Douay, les 13 août et 14 octobre; celui de Metz, dont le ressort fut réuni à la cour souveraine de Nancy, le 21 octobre; celui de Rennes, les 25 et 26 octobre; celui de Dombes, dont le ressort fut réuni au conseil supérieur de Lyon, le 31 octobre; celui de Dijon, les 5 et 6 novembre; et celui de Grenoble, les 7 et 8 du même mois. Le parlement de Pau avait été supprimé et recréé antérieurement. Les deux conseils supérieurs de Colmar et de Perpignan, enregistrèrent un édit pour rendre la justice gratuite, le premier, le 29 octobre, et le second, le 19 novembre 1771.

Digitized by Google

hommes, qui n'étaient pas fâchés d'être en butte à quelque persécution, pourvu cependant qu'elle ne durât pas trop long-temps (1).

Casimir Pulawski était l'un des chefs qui combattaient pour l'indépendance de la Pologne. Ce seigneur, dans l'année 1771, éprouve de cruels revers; le colonel Dumouriez l'accable de reproches, puis il vient enfin à son secours. Mais ses armes ne sont pas plus heureuses que celles du Polonais. La première décharge des Russes, jette l'épouvante parmi les troupes polonaises; elles prennent la fuite précipitamment. Pour les Français, ils font leur retraite avec ordre, se dirigeant sur le château de Landscron. C'était le général Suvarow qui les avait combattus, et dont la valeur et le génie, secondés par des forces imposantes, leur avaient ravi la victoire. Bientôt Dumouriez quitte la Pologne; le baron de Vioménil l'y remplace. Le comte Oginski venait de soulever de nouveau la Lithuanie; il se joint aux Français. Les troupes réunies des deux nations, réussissent à tromper la vigilance de Suvarow, et à s'emparer de la ville et du château de Cracovie. Le général russe marche contre elles avec cette ardeur et cette impétuosité qu'on lui connaît. M. de Choisi, qui commande dans le fort, repousse avec bonheur trois assauts livrés par les Russes. Mais bientôt la famine presse la garnison. Les Français font encore quelques efforts pour défendre la place confiée à leur valeur; enfin, exténués, ils se rendent le 15 avril 1772, et leurs vainqueurs se montrent pénétrés pour eux d'une vive admiration. Tels sont les revers, qui, le 13 mai 1773, donnent lieu au premier partage de la Pologne entre la Russie, l'Autriche et la Prusse (2).

Depuis plus d'un an, Louis XV était atteint d'une tristesse mortelle, et qu'on ne pouvait confondre avec l'ennui habituel qu'il montrait. Cependant il continue à se livrer aux plaisirs les moins faits pour son âge et pour sa dignité. Voilà ce qui aggrave encore la maladie dangereuse, qui le

---

(1) Le 17 juin 1771, le roi rend un édit portant création de *Conservateurs des Hypothèques* sur les immeubles réels et fictifs.

(2) Le 22 mars 1774, M. le duc de la Vrillière pose, au nom du roi, la première pierre du collége de France, que l'on reconstruit pour y loger, d'une manière convenable, les professeurs célèbres qui le composent. (Histoire chronologique de Chantreau, tom. II, p. 151.)

Digitized by Google

saisit au printems de l'année 1774, la petite vérole. D'abord on lui cache le danger de sa position; mais, lorsqu'enfin on le lui apprend, il renvoie madame la comtesse du Barry, qui ne l'avait pas quitté, depuis qu'il était malade. Ses filles, mesdames Louise, Victoire et Sophie, remplacent sa maîtresse dans ces soins pieux, et rien ne peut les y faire renoncer. Louis XV meurt le 10 mai 1774, âgé de soixante-quatre ans; il en avait régné cinquante-neuf. Il avait reçu les secours de la religion, et la violence de son mal avait paru lui épargner les terreurs de la mort. A peine a-t-il rendu le dernier soupir, qu'on s'empresse de le transporter de Versailles à Saint-Denis. Son corps exhalait une odeur infecte, qui corrompait l'air. On se souvient que ce furent seulement les dernières classes du peuple, qui insultèrent aux restes de Louis XIV; ceux de Louis XV, essuient des outrages de la part de toutes les classes de la nation. Sans doute ce prince fut plein de faiblesses, d'erreurs, et inclina beaucoup trop à l'égoïsme; mais sa vie offre plusieurs traits éminents d'humanité et de bonté. Par exemple, on ne peut se rappeler, sans un vif sentiment de plaisir et de reconnaissance, que Louis XV acheta d'un Dauphinois, nommé Dupré, son secret sur l'invention d'un feu qui pouvait consumer une flotte entière, et qu'il lui défendit, sous les peines les plus sévères, de le communiquer jamais. Qui ne se rappelle aussi les sublimes leçons qu'il donna au dauphin, lorsque, pendant la nuit, il visita avec lui *le champ de bataille de Fontenoy!*

Louis XV laissa, à l'époque de sa mort, quatre princesses issues de son mariage avec Marie-Anne Leczinska, savoir :

1°. Adélaïde-Marie, dite *Madame Adélaïde*, née le 23 mars 1732, morte à Trieste le 25 février 1800;
2°. Victoire-Louise-Marie-Thérèse, dite *Madame Victoire*, née le 11 mai 1733, décédée à Trieste le 7 juin 1799;
3°. Sophie-Philippine-Elisabeth-Justine, dite *Madame Sophie*, née le 27 juillet 1734, morte en 1782;
4°. Louise-Marie, dite *Madame Louise*, née le 5 juillet 1737, religieuse carmelite en 1770, morte en 1787.

Enfants de Louis, dauphin de France, mort en 1765 (fils de Louis XV), et de Marie-Josephe de Saxe.

1°. Louis-Auguste (LOUIS XVI);
2°. Louis-Stanislas-Xavier (aujourd'hui LOUIS XVIII), marié, le 14 mai 1771, avec Marie-Joséphine-Louise DE SAVOIE,

morte, sans postérité, le 13 novembre 1810; fille de Victor-Amédée III, roi de Sardaigne;

3°. Charles-Philippe de France (MONSIEUR), comte d'Artois, né le 9 octobre 1757, marié, le 16 novembre 1773, avec Marie-Thérèse DE SAVOIE, aussi fille de Victor-Amédée III, morte le 2 juin 1805. De ce mariage sont issus :

A. Louis-Antoine d'Artois, fils de France, duc d'Angoulême, né le 6 août 1775, grand-amiral de France, marié, le 10 juin 1799, avec Marie-Thérèse-Charlotte de France, (MADAME), fille de Louis XVI;

B. Charles-Ferdinand d'Artois, fils de France, duc de Berri, né le 24 janvier 1778, colonel-général des chasseurs et chevau-légers-lanciers, marié, le 17 juin 1816, avec Marie-Caroline-Thérèse, princesse des *Deux-Siciles*, née le 5 novembre 1798. Charles-Ferdinand, assassiné par l'infâme Lonvel le 13 février 1820, et mort le 14, a laissé un prince et une princesse;

a. Henri-Charles-Ferdinand-Marie-Dieudonné d'Artois, *duc de Bordeaux*, né le 29 septembre 1820;

b. Louise-Marie-Thérèse, *Mademoiselle d'Artois*, née le 21 septembre 1819;

4°. Marie-Adélaïde-Clotide-Xavière, née le 23 septembre 1759, mariée, le 27 août 1775, à Charles-Emmanuel-Ferdinand IV, roi de Sardaigne, morte en 1802;

5°. Elisabeth-Philippine-Marie-Hélène, dite *Madame Elisabeth*, née le 3 mai 1764, morte le 10 mai 1794.

LOUIS XVI.

1774. — LOUIS XVI, né à Versailles, le 23 août 1754, de Louis, dauphin de France, et de Marie-Josephe de Saxe, sa seconde femme (1), monte sur le trône à l'âge de vingt ans, le 10 mai 1774. Louis XV, son aïeul, l'avait tenu, pendant toute sa jeunesse, constamment éloigné des affaires publiques. Il est donc obligé, à son avènement, de se choisir

(1) La naissance de cet infortuné monarque avait été marquée par des circonstances qui semblaient présager sa fin déplorable. Toute la cour était à Choisy au moment où il vit le jour; et la dauphine étant restée presque seule à Versailles, aucun prince du sang n'assista, comme le cérémonial l'exigeait, aux couches de cette princesse. Ainsi Louis commença, sans éclat et dans une sorte d'abandon, une vie que devait terminer la plus funeste catastrophe. Le courrier qui fut chargé de porter à la cour la nouvelle de sa naissance, fit une chûte dont il mourut sur le champ, sans pouvoir remplir sa mission. *Dictionnaire Universel, Historique, Critique et Bibliographique*, par MM. Chaudon et Delandine, neuvième édition, tome X, page 304, deuxième colonne.

un guide politique, et d'accorder sa confiance à un homme qui lui apprenne à gouverner. Son choix tombe sur le comte de Maurepas, vieillard spirituel et poli, mais frivole et léger, qui, déjà, avait été secrétaire d'état pendant la dernière année du règne de Louis XIV. Ce sont mesdames, tantes du roi, qui lui inspirent ce choix. Elles préfèrent le comte de Maurepas, à M. de Machault, administrateur plus habile et plus ferme, mais qui s'était fait craindre du clergé.

Les premiers jours du règne de Louis XVI sont marqués par des actes de bienfaisance. Par une déclaration du mois de juin, il renonce au droit de joyeux avènement, qui avait toujours été payé à ses ancêtres. Le 4 août, une grêle affreuse désole plusieurs provinces de la France. Le roi leur fait des remises d'impositions et de corvées.

Le chancelier Maupeou, l'abbé Terray, le duc d'Aiguillon, anciens ministres, sont renvoyés. Le secrétaire d'état Bertin et le duc de la Vrillière sont les seuls conservés. Ce dernier doit sa conservation au comte de Maurepas, son parent. On apprend le renvoi des trois ministres avec une grande satisfaction. La populace les poursuit par des outrages. Plus de dix mille hommes attroupés brûlent des mannequins, qui représentaient le chancelier Maupeou et l'abbé Terray. Le roi avait nommé, au mois de juin, le comte de Vergennes, ministre des affaires étrangères, et le comte du Muy, ministre de la guerre; il nomme, le 24 août, M. Huë de Miroménil, garde-des-sceaux, et M. Turgot passe de la marine aux finances. M. de Sartine, lieutenant de police, lui succède dans le ministère qu'il quittait. Turgot travaille à mettre à exécution un plan de réforme qu'il avait conçu. Ami des philosophes, sans partager toutes leurs erreurs et tous leurs systêmes, il inspirait des craintes au clergé. On connaissait l'inflexibilité de ses principes politiques; et l'on redoutait surtout son systême d'égalité d'impôt entre tous les propriétaires (1).

Louis XVI, dirigé par le comte de Maurepas, prend la résolution de rappeler les parlements. De tous ses conseillers, Turgot et le comte du Muy sont les seuls qui cherchent à l'en détourner. Les conseils du vieux courtisan prévalent sur

(1) Le 13 septembre 1774, un arrêt du conseil établit la liberté du commerce des grains et farines dans l'intérieur du royaume, et réserve au gouvernement le droit de statuer sur la liberté de la vente à l'étranger, toutes les fois que des circonstances favorables le permettront.

les leurs. Le roi, dans un lit de justice, tenu à Paris, le 12 novembre 1774, déclare qu'il rétablit son ancien parlement, et que le nouveau reprendra le titre et les fonctions de grand conseil. Le parlement a recouvré le droit de remontrances ; mais le monarque a ordonné qu'il n'en pourrait user qu'après l'enregistrement des édits. Le roi ordonne aussi le rétablissement de la cour des aides. Quelque tems après, il rappelle les parlements des provinces. Le parlement de Paris ne paraît pas fort reconnaissant envers le roi de sa réintégration. Son retour, dans la capitale, est célébré par de vives acclamations (1).

Cependant Turgot se faisait beaucoup de partisans parmi les personnages les plus recommandables. Il était cher, surtout aux économistes, à tous ces philosophes, qui avaient médité de nombreuses réformes dans l'administration de l'état. On attendait les plus heureux résultats de ses projets et de ses travaux (2). Mais les privilégiés, qui se voyaient menacés dans leurs intérêts les plus chers, s'effrayent et se liguent contre Turgot. Au mois de mai 1775, ils fomentent une sédition, dont le prétexte semblait être une prétendue disette, qu'ils attribuent à une mesure du contrôleur-général. Turgot ne s'en effraie point. A son arrivée au ministère, il avait fait, comme on l'a dit plus haut, accorder une liberté illimitée pour le commerce des grains. L'événement avait prouvé, dans plusieurs provinces, l'efficacité de cette mesure. Tout le monde voit que cette sédition est l'ouvrage de ses ennemis. Les révoltés s'avancent jusqu'à Versailles, en se livrant sur leur route à toute sorte de pillages. La maison militaire du roi est chargée d'aller les dissiper ; mais, comme elle n'avait pas d'ordre pour employer la force, elle n'ose agir contre eux. Ils viennent jusque dans l'avenue du château. Le roi, d'après les conseils de Turgot et du comte du Muy, se résout alors à recourir à la force.

---

(1) Le 14 décembre, Louis XVI pose la première pierre du nouvel amphithéâtre de l'École de Chirurgie, construit à Paris, rue des Cordeliers. Pour favoriser les progrès de l'art, ce monarque fonde en même tems, près de cet établissement, un hospice de six lits pour le traitement des maladies chirurgicales extraordinaires. Seize autres lits y ont été fondés depuis. On en doit dix au zèle de M. de la Martinière, premier chirurgien du roi.

(2) Le 23 février 1775, le roi fait rendre un édit portant création de six offices de receveurs d'impositions pour la ville de Paris.

Digitized by Google

Le 5 mai 1775, il tient un lit de justice à Versailles, et déclare les prévôts de maréchaussées, seuls juges en dernier ressort des crimes de rébellion. Deux des mutins sont arrêtés et condamnés au gibet. La sédition s'apaise, et l'on finit par rire de ce que l'on appelait *la guerre des farines* Une amnistie est publiée le 11 mai.

Louis XVI est sacré à Reims avec toutes les pompes anciennes. Les cérémonies durent depuis le 11, jusqu'au 15 juin 1775, et attirent un grand concours de curieux. Cet acte déplaît au parti philosophique, qui le regardait comme un reste de superstition. Turgot ne déféra point à ses désirs sur ce point. Il aimait son maître; il eût été bien fâché de sacrifier un moyen qui pouvait augmenter la vénération du peuple pour lui. Le clergé veut profiter de cette circonstance pour nuire à Turgot dans l'esprit du monarque; il n'y parvient point. Louis n'avait jamais mieux senti son attachement et la reconnaissance pour un ministre, dont tous les conseils répondaient aux vœux de son cœur.

Par une ordonnance du 21 juillet 1775, Phélypeaux, duc de la Vrillière, dernier des ministres de Louis XV, est enfin disgracié. Le roi nomme à sa place le premier président de la cour des aides, M. Lamoignon de Malesherbes, magistrat éclairé, éloquent, d'un commerce facile, et du plus noble cœur. On ne pouvait donner à Turgot un second qui lui fût plus cher et plus utile. Malesherbes était son ami. Quoique Malesherbes fût lié au fond du cœur aux parlements, dont il avait partagé la disgrâce, et servi si noblement la cause, il ne consulta jamais, dans les actes de son ministère, que son zèle pour le bien public, et son attachement pour son roi. Il se subordonne avec joie au contrôleur-général, en déclarant la supériorité de ses lumières et de ses vues. Il se rend cher aux Français, par les réglements qu'il fait sur les détentions, qui ne sont point ordonnées par les tribunaux. Il se proposait, à cet égard, des améliorations plus étendues encore, s'il eût été appelé à l'emploi de garde-des-sceaux.

Le comte du Muy, ministre de la guerre, meurt, le 10 octobre 1775, des suites d'une opération douloureuse. Le roi lui donne de grands regrets. Ce militaire, qui avait été fait maréchal de France, deux mois et demi avant la cérémonie du sacre, avait joui de l'estime et de l'amitié du dauphin, père de Louis XVI. Le comte de Maurepas fait nommer à sa place le comte de Saint-Germain. Le vieux

ministre ne voulait entourer le roi que de réformateurs; il espérait que le roi se dégoûterait facilement d'eux, quand il verrait le peu d'accord qui régnait entre leurs systêmes et leurs opérations. Le comte de Saint-Germain, qui avait servi plusieurs princes allemands, et qui s'était instruit dans leur tactique et dans leur discipline militaire, veut les introduire dans l'armée française. Un tel régime ne pouvait convenir à des soldats, dont le mobile unique était l'honneur; il semblait condamner, comme des vices, les qualités qui doivent distinguer le militaire des autres classes de la société. Le comte de Saint-Germain supprime plusieurs corps de la maison militaire du roi. Cette suppression les mécontente beaucoup. Les mousquetaires semblèrent prendre acte de l'ingratitude du gouvernement, en allant attacher leurs drapeaux aux voûtes de Valenciennes, de cette ville qui rappelait leur héroïsme et leur valeur. D'autres corps, d'abord supprimés, ne sont que réduits. Cependant, par une conduite contraire aux principes rigides qu'il professait, le comte de Saint-Germain épargne, dans ses réformes, les personnages qui occupaient à la cour un rang élevé.

Le 15 novembre 1775, une ordonnance du roi rétablit les milices sous leur ancienne dénomination (1). Le 12 décembre, il paraît une autre ordonnance, qui commue la peine de mort, décernée par les lois, contre les déserteurs, et porte l'établissement d'une chaîne, à laquelle ils doivent être attachés comme forçats, pendant le tems fixé par les jugements rendus contre eux.

Les nobles, menacés de plus en plus dans leurs intérêts par les réformateurs qui gouvernaient l'état, s'adressent à la reine. Ils ne voyaient plus qu'elle, qui pût opposer une barrière à cet esprit de réforme, qui les effrayait. Ils lui font entendre leurs craintes, et l'engagent à s'unir au comte de Maurepas, contre les ministres en crédit. Quoique cette princesse ait eu souvent à se plaindre de ce vieillard, elle consent néanmoins à s'en rapprocher. Le comte de Maurepas répond à ses vues. Le roi semble voir avec plaisir ce rapprochement.

Une ordonnance du roi, relative à l'éducation des élèves de l'Ecole Militaire, est rendue le 1er février 1776. Elle

(1) Une ordonnance du roi, du 4 août 1771, avait changé le nom de *milices* et de *miliciens* en ceux de *régiments* et *soldats provinciaux*.

porte que ceux de ces élèves, qui se trouvent à la Flèche, et ont atteint l'âge de huit à quatorze ans, seront distribués au nombre de cinquante à soixante dans dix maisons ou colléges, tenus par des religieux, savoir : chez les bénédictins, dans les maisons de Sorèze, de Tiron, de Rebais, de Beaumont et de Pont-le-Voi ; chez les oratoriens, dans leurs maisons de Vendôme, d'Effiat et de Tournon ; chez les minimes, dans leur maison de Brienne, et chez les chanoines réguliers, à Pont-à-Mousson. La même ordonnance veut que ces maisons prennent le titre d'*Ecoles royales militaires*, et qu'elles soient du département du ministre de la guerre.

Turgot, dans le mois de février de la même année, fait rendre six édits, concernant des mesures de police, de finance, de commerce et d'industrie. Ces édits sont portés au parlement, qui n'en veut enregistrer qu'un seul. Ils excitent les plus violentes clameurs parmi les privilégiés. Il semble que la monarchie soit menacée dans ses bases. La reine, les princes, les grands, tout se réunit pour fronder l'administration du ministre réformateur. Le roi se trouble d'abord; mais un sentiment de dignité le rappelle à la fermeté. Le comte de Maurepas, dissimulant sa haîne contre Turgot, plaide sa cause auprès du monarque. Un lit de justice est tenu le 12 mars 1776. Le parlement est forcé d'enregistrer les cinq édits contre lesquels il avait réclamé. C'est ce lit de justice, qui, décidant, aux yeux des philosophes et des économistes, le succès de la cause du peuple, reçut de Voltaire le nom de *lit de bienfaisance* (1).

Turgot et Malesherbes s'aperçoivent bientôt de la vanité de leur triomphe. Le roi se refroidit à leur égard. Leurs propositions ne sont plus agréées. La situation du trésor royal devient alarmante. Turgot avoue noblement que le déficit actuel est égal à celui de la dernière année du règne de Louis XV ; mais il se justifie, en montrant qu'il a dû ac-

(1) Le plus remarquable des édits, enregistrés le 12 mars 1776, est celui qui supprime les corvées pour la confection des grandes routes, et convertit cette charge, qui ne portait que sur une classe d'individus, en un impôt pécuniaire, auquel doivent contribuer tous les citoyens.

Le 20 mars, un arrêt du conseil rétablit dans Paris la caisse d'escompte.

Le 25 du même mois, une ordonnance du roi règle l'administration des corps d'infanterie et de cavalerie, la discipline et la police intérieure de ces corps.

quitter une partie des dépenses du sacre du roi. Le contrôleur-général et son ami sont abreuvés de dégoûts. Malesherbes perd patience, et se retire. Turgot attend sa disgrâce; elle arrive. La noblesse, le clergé et le parlement triomphent. Le parti philosophique s'alarme, et prédit une révolution; la guerre en retarda l'explosion.

Après la retraite de Turgot, toute la cour se livre à des dépenses irréfléchies. Le roi, exempt de prodigalité, la souffre autour de lui. Les seigneurs français cherchent à imiter les lords dans leurs plaisirs et leurs amusements. Les courses de chevaux deviennent à la mode, et donnent lieu à de folles gageures. Le trésor public tombe dans une effrayante pénurie.

A cette époque, les Anglais, qui montrent de la timidité dans leurs négociations avec les puissances de l'Europe, portent toutes leurs rigueurs sur leurs colonies d'Amérique, qui tentaient de secouer le joug de la métropole. Déjà ils y avaient envoyé des troupes, et faisaient tout pour les soumettre par la force des armes. Le comte de Maurepas veut profiter de cette circonstance, pour augmenter la marine de l'état. On suit les plans du duc de Choiseul, et l'on se prépare à la guerre. Tout le monde paraît souhaiter avec ardeur, que l'on porte des secours aux colonies d'Amérique. On présumait que le comte de Maurepas avait arrêté un plan à cet égard, et l'on s'impatientait de voir qu'il tardât à l'exécuter.

Le comte de Vergennes avait, pour unique but, la coalition de tous les pavillons contre le pavillon anglais; toutes ses mesures semblaient propres à l'opérer. Les travaux du ministre de la marine concouraient merveilleusement à ce résultat; il déployait la plus grande activité (1). Ces deux hommes se conciliaient l'affection du public. Il n'en était pas de même du comte de Saint-Germain. Il avait voulu persister en sa volonté d'introduire, dans les armées françaises, les usages germaniques; il n'avait pu y réussir, et s'était attiré la haine générale. Le roi lui donne un adjoint dans le prince de Montbarey; et six mois après, celui-ci le remplace.

M. de Clugny, qui avait succédé à Turgot dans le minis-

(1) Le 10 juin 1776, des ordres furent donnés à Brest et à Rochefort pour équiper et armer vingt vaisseaux de ligne.

tère des finances, applique ses soins à plaire à la noblesse, et à faire revivre toutes ses prérogatives. Il arrête l'effet de toutes les mesures administratives, que son prédécesseur avait prises. Il obtient même du roi la révocation des édits que lui-même avait fait enregistrer (1). Il n'est qu'un seul édit qu'il respecte; c'est celui qui a pour objet l'établissement d'une caisse d'amortissement. Mais, comme cet édit n'a reçu encore aucune exécution, et que, par conséquent, il n'est point connu du public, il s'attribue le mérite de sa création. Le 30 juin 1776, il avait fait rendre un édit, par lequel diverses loteries étaient supprimées, et remplacées par une autre institution, sous le nom de *Loterie royale de France*.

Cependant, M. de Clugny suivait, dans l'administration des finances, un système à peu près semblable à celui de l'abbé Terray, et qui ne plaisait point au roi. On paraissait résolu à le renvoyer, lorsqu'une maladie l'emporta le 18 octobre 1776.

Monsieur, frère du roi, cherche à élever au contrôle général, un intendant de sa maison. Il n'y réussit point. Le marquis de Pezay, qui, par ses intrigues, avait acquis un grand crédit à la cour, parle au comte de Maurepas et au roi, d'un banquier, né à Genève, et professant la religion réformée. Ce banquier était M. Necker, homme d'une probité sévère, qui avait acquis une fortune immense dans le commerce, et qui exerçait une grande influence sur les capitalistes et les négociants. Louis XVI nomme M. Taboureau, contrôleur-général; et M. Necker est chargé d'administrer sous lui les finances. Au bout de quelques mois, M. Taboureau, s'ennuyant de ne jouer au ministère que le rôle obscur d'un prête-nom, donne sa démission. L'administration des finances demeure toute entière entre les mains de M. Necker. Celui-ci se contente du modeste titre de directeur, et refuse les appointemens attachés à sa place.

La situation du trésor effraye M. Necker; le déficit était considérable et difficile à constater. Cependant il fallait le combler; il fallait de plus, préparer des fonds pour soutenir la guerre. Le directeur des finances a recours à des expédients qui donnent de l'inquiétude aux philosophes, et même aux hommes d'état. Il ouvre des emprunts : contro

(1) L'édit du 12 mars, relatif aux corvées, est anéanti par une déclaration du roi, datée du 11 août 1776.

l'attente générale, ils se remplissent avec une facilité extraordinaire. La plus grande partie de ces emprunts est constituée en rentes viagères. Le parlement, dans le sein duquel M. Necker comptait un grand nombre d'adversaires, dont le plus violent était M. Duval d'Eprémesnil, fait quelques difficultés pour enregistrer ses emprunts, adresse des représentations au roi, et l'invite à se défier des plans d'un étranger. La guerre qui s'approchait, met fin à tous ces débats. Le parlement se modère.

Le public ne cesse de montrer le plus vif intérêt pour les Anglo-Américains. Franklin, envoyé du congrès des États-Unis, arrive en France, dans l'année 1777. La présence du ministre anglais ne permet pas qu'on lui rende des honneurs publics; mais il excite le plus vif enthousiasme dans toutes les classes de la société. Le gouvernement français hésite encore à découvrir ses projets de guerre contre l'Angleterre. Le jeune marquis de Lafayette, impatient de signaler sa valeur et son intérêt pour les insurgents d'Amérique, se hâte de devancer le gouvernement. Il fait équiper un navire à ses frais, et va débarquer à Charles-Town. Il sert d'abord parmi les bataillons insurgents, comme simple volontaire; mais les services qu'il a rendus lui obtiennent bientôt le grade de major-général, et ce qui vaut mieux encore, l'amitié de Washington.

Les insurgents, qui d'abord avaient essuyé des revers, remportent sur les Anglais des succès importants. Ces succès, quand ils sont connus en France, déterminent tout-à-fait le gouvernement à la guerre. Au commencement du mois de décembre 1777, Franklin est reçu à Versailles avec une grande publicité. Le 16 du même mois, la France reconnaît l'indépendance des États-Unis, et l'on signe les préliminaires d'un traité d'amitié et de commerce avec eux. Le traité ne fut conclu que le 6 février 1778, et notifié à la cour de Londres, que le 13 mars suivant, par le marquis de Noailles, ambassadeur de France en Angleterre. Cette notification fut le signal de la guerre entre la France et l'Angleterre, et détermina le rappel réciproque des ambassadeurs de ces deux puissances (1).

(1) On trouvera aux articles de l'Angleterre et des États-Unis américains, tous les détails concernant la guerre que se firent ces deux puissances. On ne rapportera donc ici, de cette guerre, que les événements particuliers à la France.

Avant la fin de 1777, M. Necker, le ministre de France le plus considéré, fait rendre un édit qui affranchit tous les mainmortables des domaines du roi, et abolit dans tout le royaume le droit de suite, reste de la servitude de la glèbe. C'est Voltaire qui avait provoqué cette loi bienfaisante. Il avait fait de vains efforts pour obtenir l'affranchissement des serfs du mont Jura; mais il leur fut permis en vertu d'un édit royal, d'habiter avec sécurité telle partie de la France qu'ils désigneraient.

L'empereur Joseph II, était arrivé à Paris le 18 avril 1777. La reine, sa sœur, était allée à sa rencontre; on lui avait fait à la cour la plus aimable réception. Il avait montré dans sa conduite beaucoup de simplicité; ce qui avait plu infiniment à la nation, et avait renouvellé son mécontentement du faste et des prodigalités des agents du gouvernement. Joseph II avait visité tous les monuments publics, tous les ateliers où il pouvait puiser quelque instruction utile. Il avait visité aussi madame du Barry, dernière maîtresse de Louis XV. Après un séjour à Paris de six semaines, il s'était dirigé vers Génève; on avait cru qu'il irait voir Voltaire à Ferney; il n'en avait rien fait, et s'était rendu successivement à Lyon et à Bordeaux, dont la situation florissante, comparée à celle de Vienne, l'avait affligé et attristé (1).

Le 27 janvier 1778, Piccini, musicien déjà connu avantageusement, donne son opéra de Roland, qui fait une vive sensation. Les amateurs se divisent alors en partisans de Rameau, de Gluck, et de Piccini. Ces factions ridicules troublent toute la société.

Dans l'hiver de 1778, il s'élève une dispute, entre M. le comte d'Artois et M. le duc de Bourbon. Ces deux princes se battent en duel : aucun d'eux n'est blessé, parce qu'aussitôt qu'ils ont mis l'épée à la main, les témoins les séparent.

Vers le même tems, Voltaire vient à Paris. Son arrivée inspire la curiosité la plus vive. Il n'est point reçu à la cour, malgré le desir qu'ont la reine et les princes de s'entretenir avec l'auteur de la Henriade; on ne peut vaincre les scrupules de Louis XVI sur son compte. Il essuye une maladie;

---

(1) Le 28 mai 1777, un traité d'alliance pour cinquante années fut signé entre la France et les Cantons Suisses.

Le 9 décembre, des lettres-patentes du roi établissent, à Paris, un mont-de-piété au profit des pauvres de l'hôpital-général.

le clergé s'empresse de venir lui offrir les secours spirituels ; il consent à les recevoir, et mécontente par là le parti philosophique ; mais, quand il est guéri, il rétracte sa confession. Le public désirait beaucoup jouir de sa présence. Voltaire satisfait à son vœu : il assiste à une représentation de sa tragédie d'*Irène*. Il est accueilli par les plus bruyants applaudissements. Le prince de Beauvau lui pose une couronne de laurier sur la tête, dans sa loge, et les comédiens couronnent son buste sur le théâtre. Il n'est sorte d'honneurs et d'hommages qu'on ne lui rende. Il va assister à une séance de l'Académie française ; sa présence excite un vif enthousiasme. Enfin, Voltaire, âgé de quatre-vingt-quatre ans, rend le dernier soupir, le 30 mai 1778, ne pouvant plus résister aux profondes émotions que lui causaient tous les genres d'honneurs qu'on lui rendait. Sa mort produit beaucoup de consternation et de douleur dans la capitale. Le curé de Saint-Sulpice refuse à Voltaire les honneurs de la sépulture, parce qu'il est mort sans avoir voulu remplir les devoirs de la religion. Un de ses neveux, conseiller-clerc au grand conseil, fait cesser tous les débats qui s'étaient élevés à ce sujet, en faisant transporter ses restes dans son abbaye, où les religieux l'enterrent sans difficulté.

J.-J. Rousseau vivait alors à Ermenonville, chez le marquis de Girardin, son hôte et son ami. Il emploie ses loisirs à la continuation d'un ouvrage (*ses Confessions*), qui devait tout à la fois les embellir et les empoisonner. Il meurt, le 2 juillet 1778, âgé de soixante-six ans, d'un mal dont il était atteint depuis long-tems.

Une escadre de douze vaisseaux de ligne, commandée par le comte d'Estaing, était sortie du port de Toulon, le 13 avril 1778. Dès ce moment, la guerre commence. La Clochetterie, commandant de *la Belle Poule*, frégate de vingt-six canons, signale, le 17 juin, une escadre anglaise ; il l'évite, et en se retirant, il rencontre une frégate ennemie, *l'Aréthuse*. Il l'attaque, et la met en fuite. La nouvelle de ce succès cause en France une joie très-vive.

L'escadre du comte d'Estaing entre dans la baie de la Delaware, le 8 juillet suivant.

Le 10 du même mois, on publie à Paris la déclaration de guerre de la France à l'Angleterre. Le roi de France y développe ses griefs contre cette puissance.

Le lendemain, 11 juillet, le congrès, assemblé à Philadelphie, reçoit, en audience solennelle, M. Gérard de Ray-

neval, en qualité de ministre plénipotentiaire de France, auprès des Etats-Unis.

Le 8 juillet, une flotte, composée de trente-deux vaisseaux de ligne et de quinze autres bâtimens, était sortie du port de Brest, en présence d'un grand nombre de spectateurs. Cette flotte, commandée par le comte d'Orvilliers, est forcée de livrer bataille à la flotte anglaise, le 27 du même mois. C'était à trente lieues d'Ouessant et des îles Sorlingues. L'action est très-vive, et la résistance égale de part et d'autre. Les deux flottes rentrent dans leurs ports respectifs. Quoique le comte d'Orvilliers n'eût pas remporté de succès décisif, ce combat pouvait néanmoins enorgueillir les Français, qui, depuis long-tems, n'avaient éprouvé sur les mers que des désastres souvent mérités. Ce combat est célébré à Paris, à Bordeaux et à Nantes. Le duc de Chartres, qui avait commandé l'une des divisions de la flotte française, revient dans la capitale; il y est reçu de la manière la plus flatteuse. Mais, lorsqu'ensuite on eut connu quels services il avait rendus au combat d'Ouessant, il devient l'objet de plusieurs épigrammes. Ce prince, quelque tems après, retourne à l'armée; mais il est bientôt rappelé par la cour.

La France, dans le courant de l'année 1778, avait fait quelques pertes de commerce; elles sont réparées par le chevalier Fabri, qui, sorti du port de Toulon avec quatre vaisseaux, capture plusieurs frégates anglaises.

D'après un plan concerté entre les Français et les Américains, pour la conquête de Rhode-Island, le général américain Sullivan va débarquer dans la partie septentrionale de l'île, et le comte d'Estaing va mouiller à l'entrée de Newport. Ce dernier n'est pas plutôt arrivé à sa destination, le 10 août 1778, qu'emporté par le désir de livrer une bataille décisive, il sort de son mouillage et fond sur l'escadre anglaise avec peu de précaution. Pendant le combat, une tempête s'élève, et disperse les deux flottes. Deux gros vaisseaux français, *le Languedoc* de 90 canons, et *le Tonnant* de 80, qui avaient considérablement souffert, sont attaqués par deux frégates anglaises. Ils doivent leur salut à l'arrivée de quelques vaisseaux français. Le comte d'Estaing a le bonheur de rallier successivement tous les bâtiments de son escadre, et rentre dans le mouillage de Newport. Malgré cet échec, la prise de cette ville était encore possible. Le général Sullivan avait reçu quelques renforts. Les Américains, et La-

fayette surtout, pressent le comte d'Estaing de débarquer : mais il s'y refuse. Il remet à la voile, et va réparer ses dommages dans la rade de Boston.

Le 7 septembre 1778, M. le marquis de Bouillé, gouverneur de la Martinique, s'empare de la Dominique. Il exécute cette entreprise avec habileté. Il n'avait qu'un petit nombre de frégates. Par la vivacité de son attaque, il fait poser les armes à une garnison de cinq cents hommes. Le 24 du même mois, les Anglais délogent les Français des îles de Saint-Pierre et Miquelon, sur les côtes de Terre-Neuve (1).

Le comte d'Estaing, ayant appris ces nouvelles, quitte la rade de Boston, et se met à la poursuite d'une division anglaise, qu'il savait le précéder sur la route des Antilles. Il va la chercher à Antigoa, tandis qu'elle était déjà à la Barbade. Il relâche quelques jours à la Martinique (2). Les Anglais prennent Sainte-Lucie, le 12 décembre 1778. Le comte d'Estaing s'y rend, le 18 janvier 1779, fait débarquer des troupes, s'élance jusqu'à trois fois dans les retranchements ennemis, et y laisse onze cents hommes tués ou blessés. Après cet échec, il retourne à la Martinique (3).

---

(1) Le 20 octobre 1778, un combat est engagé, à la hauteur de la Corogne, par le vaisseau français *le Triton*, commandé par le comte de Ligondès, contre le vaisseau anglais *le Jupiter* et la frégate *la Médée;* après une action très-vive, le vaisseau français oblige l'ennemi à forcer de voiles, et à prendre la fuite.

(2) Le 25 novembre, le chef d'escadre de la Mothe-Piquet rentre dans Brest avec sa division, après avoir enlevé dix navires anglais.

(3) Le 31 janvier 1779, la frégate anglaise *l'Apollon*, de trente-deux canons, amarine, après un combat opiniâtre, la frégate française *l'Oiseau*, de vingt-six canons, commandée par le capitaine de Tarade, qui perd trente-cinq hommes.

A la même époque, la frégate *la Concorde*, commandée par le capitaine de Tilly, avariée par la foudre, et faisant eau de toutes parts, attaque et prend un corsaire anglais, moins pour faire une prise que pour s'assurer un refuge dans le cas où la frégate coulerait bas. Bientôt après la frégate anglaise *le Niger*, de vingt-huit canons, paraît : elle voit la détresse de la Concorde, et s'en promet une victoire facile ; mais après un combat de plusieurs heures, ce n'est que par la fuite qu'elle évite le sort du corsaire. Dans cette dernière action, le capitaine français reçoit une blessure dangereuse.

La Concorde s'était déjà distinguée, à la fin de 1778, sous les ordres du même capitaine, par un combat qu'elle avait livré à la frégate anglaise *la Minerve*, de trente-deux canons, qui, après une action glorieuse pour la marine française, avait été obligée de baisser pavillon et de se rendre.

L'Espagne, à cette époque, craignant d'encourager ses colonies à la révolte, en prêtant l'appui de ses armes aux colonies anglaises, essaye le pouvoir de sa médiation entre la France et l'Angleterre. Celle-ci se refuse avec hauteur à toute espèce d'accommodement. Le comte de Vergennes alors cherche à séduire Charles III, par le tableau des avantages immenses que lui procurerait la guerre contre la Grande-Bretagne. Ce prince cède aux insinuations du ministre français, et se détermine à faire la guerre aux Anglais, concurremment avec la France (1). Il publie son manifeste à ce sujet le 16 juin 1779.

L'escadre française de trente-deux vaisseaux de ligne, sous les ordres du comte d'Orvilliers, sortie de Brest, le 3 juin 1779, opère sa jonction avec l'escadre espagnole, le 25 du même mois. Les deux escadres réunies formaient un ensemble de soixante-six vaisseaux de ligne, non compris une multitude de petits bâtiments. Le comte d'Orvilliers commandait la flotte; le comte de Guichen, l'avant-garde, et dom Gaston, l'arrière-garde. Cette flotte, après avoir erré pendant deux mois sur la mer, constamment contrariée par les vents, entre enfin dans le canal de la Manche, et se présente, le 15 août 1779, devant Plymouth, à la vue duquel

---

En 1778 aussi, le corsaire français *le Phénix*, armé de douze canons, et commandé par le capitaine Favre, s'empare d'un navire de cent cinquante tonneaux. Il est bientôt entouré par cinq bâtiments anglais, dont chacun est armé de six canons. Après un combat de trois heures, le Phénix en force deux à se rendre. Mais un nouveau péril l'attendait. Quatre autres corsaires anglais, armés ensemble de trente-six canons, viennent lui disputer sa victoire. Le Phénix recommence le combat; mais, ayant reçu dix boulets à fleur d'eau, et ayant perdu une grande partie de son équipage, il est contraint d'amener pavillon. Le roi a récompensé la valeur du capitaine Favre en lui donnant une épée d'honneur et une pension.

Le 8 mars 1779, la frégate française *la Minerve*, sous les ordres du capitaine de Grimoard, sortie du Port-au-Prince le 3, rencontre vers Inague la frégate anglaise *la Providence*, qui se rend presque sans combat. Précédemment la Minerve avait fait tête au vaisseau anglais *le Ruby* et à la frégate *le Niger*. Elle les avait forcés de gagner la terre pour se réparer.

(1) Le 12 avril 1779, une convention particulière est signée à Aranjuez, entre l'Espagne et la France. Elle garantit à cette dernière puissance l'entière liberté du port de Dunkerque, la possession des îles de Terre-Neuve et de la Dominique, enfin la liberté absolue du commerce dans les Indes orientales; et à l'Espagne, la restitution de Gibraltar, de Minorque, de Pensencola, etc. L'Espagne s'engage à prendre une part active à la guerre des Américains contre la Grande-Bretagne.

elle capture un vaisseau anglais de 64 canons. L'invasion méditée allait avoir lieu. Le comte d'Orvilliers pouvait facilement fermer l'entrée de la Manche aux ennemis; mais un vent furieux l'en ayant chassé, l'escadre anglaise, commandée par Ch. Hardi, et favorisée par un bon vent, y pénètre à sa vue, le 30 août, et va dans la rade de Plymouth, d'où elle brave l'escadre alliée. Le comte d'Orvilliers, n'ayant pu attirer au combat la flotte anglaise, revient à Brest.

Pendant que les Français en Europe essuyaient des revers, ils obtenaient d'heureux succès dans l'autre hémisphère. Le comte d'Estaing, dans le mois de juin 1779, avec quelques frégates, s'était emparé de l'île de St-Vincent. Les Caraïbes, qui l'habitaient, avaient aidé le général français à investir une faible garnison anglaise qui se rendit sans combat. De-là, le comte d'Estaing se porta sur la Grenade. Il y débarqua, le 2 juillet, avec deux mille trois cents hommes; et, après avoir partagé sa troupe en trois colonnes, il attaqua les retranchements ennemis; il y sauta le premier, et s'en rendit maître avant la nuit. Le lendemain, la garnison de la Grenade se soumit. Le 6 juillet, le comte d'Estaing, à la tête d'une escadre de vingt-cinq vaisseaux de ligne, attaqua une escadre supérieure à la sienne, commandée par Byron, qui venait au secours de la Grenade, et la força de se retirer à Saint-Christophe (1). La nouvelle de ces succès excite beaucoup d'enthousiasme en France.

Le comte d'Estaing, qu'importune toujours le souvenir de la défaite de Rhode-Island, médite une expédition qui doit sauver l'honneur de la France à l'égard des Anglo-Américains. C'est la conquête de Savanah, capitale de la Géorgie, qui l'occupe. Il met à la voile, et va débarquer à trois milles de cette ville, le 9 septembre 1779; il se réunit avec 5,000 Français à 2,000 Américains. Le général anglais Prévost, qui commande à Savanah, ne fait que de vagues réponses aux sommations qui lui sont faites. Les alliés perdent patience, et prennent la résolution d'attaquer. Le 9 octobre, ils commencent le siége; ils s'avancent sous le

(1) Le 17 août 1779, les frégates françaises *la Junon* et *la Gentille* combattent le vaisseau anglais *l'Ardent*, et lui font baisser pavillon. L'équipage, fort de 500 hommes, est fait prisonnier, et conduit à Brest. Le vaisseau, peu endommagé, est employé dans l'escadre de M. le comte d'Orvilliers.

feu de l'artillerie; ils tentent l'assaut de Savanah; mais ils ne réussissent point. Le comte d'Estaing reçoit une blessure. Onze cents alliés périssent. On prend le parti de la retraite; on la fait en bon ordre. Les Américains se rejettent dans la Caroline, et d'Estaing ramène son escadre en Europe, après en avoir conduit une partie aux Antilles.

En 1778, les Anglais, sur le bruit de l'approche du comte d'Estaing, avaient quitté Philadelphie. En 1779, Clinton, effrayé par la même cause, abandonna Rhode-Island pour concentrer ses forces autour de New-Yorck, où il ne fut point attaqué.

De retour en France, le comte d'Estaing ne perd point l'estime de ses compatriotes pour avoir essuyé des revers; mais la cour cesse de l'employer.

Du 23 au 30 janvier 1779, le marquis de Vaudreuil, avec une petite escadre, s'était emparé du Sénégal, établissement cédé aux Anglais par le traité de Paris; et le duc de Lauzun, le 11 février, avait soumis plusieurs forts qu'ils occupaient sur les rivières de Gambie et de Sierra-Léona (1).

L'amiral Rodney était aux Antilles. Le comte de Guichen, qui avait succédé au comte d'Estaing, arrive devant Sainte-Lucie. L'escadre française était de vingt-deux vaisseaux; l'escadre anglaise n'était que de vingt; mais elle avait des vaisseaux plus forts. Les deux amiraux

(1) Au mois de septembre 1779, le gouvernement français détache de Brest, sous le commandement du chevalier du Couëdic, la frégate *la Surveillante*, pour aller à la découverte d'une division anglaise de six vaisseaux, qui devait sortir de Portsmouth. Le gouvernement anglais instruit, de son côté, d'une sortie prochaine de quelques vaisseaux français, expédie la frégate *le Quebec*, pour en observer la direction. La frégate anglaise, commandée par le capitaine Georges Farmer, officier d'une valeur éprouvée, était de même force en artillerie et équipage que la Surveillante, et l'équipage avait été choisi parmi les meilleurs marins anglais. Les deux frégates sortirent le même jour, 4 octobre 1779, pour remplir leur mission : la Surveillante, se dirigeant sur Portsmouth, et le Quebec, sur Brest. Le 7 octobre, elles se découvrirent à la pointe du jour. Dès qu'elles se furent reconnues pour ennemies, elles se rapprochèrent. La Surveillante commença le feu, et soutint contre le Quebec un combat terrible, qui a fait époque dans les fastes de la marine française, et a couvert de gloire le brave du Couëdic. Le Quebec sauta, et disparut en lançant ses débris enflammés.

Le 13 du même mois de septembre 1779, un traité de commerce est signé entre le roi de France et le duc de Mecklembourg-Schwerin. Un autre traité, signé le 18 novembre 1779, entre la France et l'Autriche, détermine les limites des Pays-Bas.

se rencontrent, s'observent et se retirent sans avoir engagé de combat, Rodney dans le port de Sainte-Lucie, et Guichen au Fort-Royal de la Martinique (1).

Le 13 avril 1780, le comte de Guichen sort du Fort-Royal avec des troupes de débarquement. Sa flotte n'était pas encore toute ralliée, quand Rodney, en bon ordre, vient l'attaquer, le 17. L'action s'engage avec vivacité entre les deux flottes. Les deux vaisseaux amiraux se battent avec acharnement, sans que les chefs qui les montent, cessent d'avoir l'œil sur toutes leurs divisions. Rodney fait des signaux qu'on exécute mal. Le vaisseau où il est, ne peut presque plus manœuvrer; il est obligé de cesser le combat.

Le comte de Guichen, se dirigeant vers Sainte-Lucie, dont il méditait la conquête, rencontre, le 15 mai au soir, l'amiral Rodney qui attaque, avec son avant-garde, l'arrière-garde française. Ce combat n'a d'autre effet que d'endommager des vaisseaux qui rejoignaient leurs flottes respectives. L'amiral Rodney tente, le 19 du même mois, une nouvelle attaque contre l'escadre française; mais, n'ayant pu la rompre sur aucun point, il se dirige vers la Barbade. Le comte de Guichen retourne à la Martinique avec tous ses vaisseaux. Il avait perdu son fils dans l'une des batailles qu'il avait livrées à Rodney (2).

Quelque tems après ces trois combats, l'escadre française fait sa jonction sans obstacle avec l'escadre espagnole, entre la Dominique et la Guadeloupe. On pouvait raisonnablement espérer les plus heureux résultats de cette jonction. Les Espagnols, commandés par Solano, militaire brave et loyal, amenaient aux Français un renfort de douze vaisseaux de haut bord, d'un grand nombre de frégates, et de douze mille soldats. Les deux amiraux alliés, cependant, ne peuvent s'accorder sur les opérations qu'ils ont à accomplir ensemble. Les Français, d'abord satisfaits de leur jonction avec les Espagnols, n'éprouvent qu'un sentiment pé-

(1) Le 23 février 1780, le vaisseau français *le Prothée*, commandé par le vicomte du Chilleau, est attaqué par les vaisseaux anglais *la Résolution*, *le Bedford*, *le Marlborough*, *le Raisonnable* et *l'Invincible*. Après avoir combattu avec valeur pendant une heure et demie, et avoir essuié le feu de cinq vaisseaux de soixante-quatorze canons, le Prothée se rend aux Anglais. Il était dans un état de délabrement tel, qu'il ne lui restait plus une manœuvre.

(2) Le 9 août 1780, les Français interceptent un convoi sorti de Porsthmouth, escorté par le vaisseau de ligne *le Ramillies* et deux frégates.

nible, quand ils les voient attaqués d'une maladie contagieuse. Bientôt ils en sont attaqués eux-mêmes. Il faut à tout moment débarquer des malades. Guichen, qui perdait ainsi les fruits d'une campagne glorieuse, saisit l'occasion du retour en Europe des convois de Saint-Domingue et de la Havanne, pour les y escorter avec ses équipages languissants.

Cependant la guerre en Amérique n'avait produit encore aucun résultat décisif. Le cabinet de Versailles en était attristé. On attribue la lenteur avec laquelle cette guerre se poursuivait aux ministres Montbarrey et Sartines. L'un, disait-on, avait négligé l'instruction des troupes de ligne; l'autre ne savait pas diriger avec assez de vigueur les opérations navales. La reine est priée d'employer son crédit pour faire changer ces deux ministres. Elle y consent, et les fait remplacer par les marquis de Ségur et de Castries. Ce choix plaît beaucoup à M. Necker, ami particulier de M. de Castries. Le 19 février 1781, ce ministre présente un compte au roi, et en sollicite la publication; il l'obtient. Ce compte rendu, où l'on trouvait d'arides détails présentés avec art, est reçu du public avec transport. Chacun exalte le mérite de M. Necker, et le proclame le sauveur de la France. Cependant il paraissait suivre, du moins en partie, le système de Turgot, dont il s'était déclaré l'adversaire. Les privilégiés en conçoivent de vives alarmes. Les économistes n'en savent point de gré à M. Necker, qui voilait encore, sur plusieurs points, ses pensées d'administration. La reine, le comte de Maurepas, toute la cour, se préparent à renverser un homme qui semblait vouloir s'arroger toute la puissance

Dans cette même année 1781, on presse vivement les Espagnols de joindre leurs moyens maritimes à ceux des Français. On voulait qu'ils fissent le blocus de Gibraltar, et qu'ils s'emparassent de l'île de Minorque, afin qu'ensuite on pût repousser les Anglais de la Méditerranée, et même les aller attaquer jusques dans la Manche. Tel était le plan qu'on avait conçu pour les réduire. Louis XVI alors, apprenant que la position des Américains était très-critique, et craignant que ces républicains n'eussent à regretter de s'être placés sous la protection d'un roi, leur envoie des secours en hommes, en munitions et en armes.

Une légion de huit cents hommes, composée de déserteurs et de vagabonds, et commandée par un baron de

Digitized by Google

Rulecourt qui l'avait levée à ses frais, obtient du gouvernement l'autorisation d'être débarquée dans l'île de Jersey. Elle procède à l'attaque de cette île avec intrépidité; mais elle ne réussit point.

Le comte de Grasse quitte Brest, le 24 mars 1781, avec vingt-un vaisseaux, et un immense convoi. Il arrive au bout de trente jours, en vue de la rade du Fort-Royal de la Martinique. Une escadre anglaise l'attendait dans ces parages, et l'attaque. Le comte de Grasse, après avoir fait entrer son convoi dans la rade, engage le combat, et déploie beaucoup de courage. L'escadre anglaise se retire; et lui-même se dirige vers le port de la Martinique. L'escadre française, impatiemment attendue par le marquis de Bouillé, gouverneur de la Martinique, se remet en mer au mois de mai 1781 (1), et va se présenter devant Tabago. Elle attaque cette île, dont le gouverneur se soumet le 2 juin (2). Le comte de Grasse, après cette conquête, entre paisiblement dans la baie de Chesapeack, fort à propos pour les Américains, qui éprouvaient le plus vif besoin du secours qu'il amenait. Mais bientôt il a une nouvelle attaque à repousser: les deux escadres réunies de Hood et de Grave s'avancent contre lui. Il a le bonheur de les chasser, et de leur endommager fortement plusieurs vaisseaux.

Washington, Rochambeau, Lafayette réunissaient leurs forces dans la Virginie. Le comte de Grasse leur envoie un secours de 3,000 hommes commandés par le marquis de Saint-Simon. Le lord Cornwallis, attaqué de tous côtés par ces différens corps de troupes, est forcé de se renfermer dans Yorck-Town, où, après avoir essayé tous ses moyens de défense contre des forces si supérieures aux siennes, il est contraint de capituler le 18 octobre 1781; il se rend prisonnier de guerre avec toute son armée composée de 6,000 hommes.

---

(1) Le 2 mai 1781, le chef d'escadre la Mothe-Piquet rencontre à la hauteur du cap Lezard, un convoi anglais de trente-deux navires chargés des dépouilles de l'île Sainte-Eustache, et escortés par quatre vaisseaux de ligne. Il prend vingt-six de ces navires, et les conduit à Brest.

(2) Le 8 du même mois, un incendie éclate dans la salle de l'Opéra, au Palais-Royal, à Paris, et la détruit. Une autre salle est bientôt construite près la porte Saint-Martin, et l'ouverture s'en fait dès le 27 octobre suivant.

Le marquis de Bouillé qui, de la Martinique, ne cessait d'observer la marche des Anglais, aborde, dans la nuit du 24 au 25 novembre 1781, à l'île de Saint-Eustache, belle colonie en proie à leurs rapines. Il a trouvé moyen de les surprendre. Il les attaque vigoureusement, fait prisonnier le gouverneur, et se rend maître de l'île. Le lendemain, les îles voisines de Saba et de Saint-Martin tombent en son pouvoir. Deux mois avaient suffi au comte de Kersaint pour reconquérir les colonies de Démerari, d'Essequebo, et de Surinam (1).

Le comte de Grasse, avec trente-deux vaisseaux de ligne, arrive, le 11 janvier 1782, devant Saint-Christophe. Il joint ses forces à celles du marquis de Bouillé. Tous deux s'apprêtent à faire le siége d'une forteresse renommée de cette île. L'amiral anglais Hood, inférieur de dix vaisseaux à l'escadre du comte de Grasse, a l'audace de venir l'attaquer le 26 janvier. Par une manœuvre hardie, que l'amiral anglais exécute, il sépare l'amiral français de son collégue, et l'empêche d'aller le rejoindre. Le marquis de Bouillé n'en poursuit pas moins le siége de la forteresse, et parvient à se rendre maître de l'île, malgré treize cents hommes que Hood y a débarqués. Peu de jours après, le comte de Barras soumet l'île de Montserrat.

M. Necker avait été renvoyé au mois de mai 1781. Toutes les classes qui composaient le tiers-état le regrettaient vivement, et gémissaient de sa disgrâce. La consternation était dans tout le royaume. Enfin, la tristesse que causait à tout le monde la retraite de ce ministre, était si profonde, que les fêtes, occasionées par la naissance d'un dauphin, ne purent la dissiper entièrement. Ce dauphin, Louis-Joseph-Xavier-François, était né le 22 octobre 1781.

M. Joly de Fleury, qui portait un nom cher à la magistrature, avait succedé à M. Necker, avec le titre de contrôleur-général; il avait augmenté les impôts, et ouvert des

(1) Le 12 décembre 1781, les escadres de MM. de Guichen et de Vaudreuil escortaient un convoi pour les Antilles. L'amiral anglais Kempenfeld les rencontre à la hauteur d'Ouessant. Un coup de vent sépare le convoi des escadres qui l'accompagnaient. Les Anglais s'emparent de quelques navires; mais Vaudreuil rallie à son escadre une partie du convoi, et se rend à la Martinique. Une autre partie rentre dans les ports de France; quelques navires abordent au cap de Bonne-Espérance.

Digitized by Google

emprunts qui n'avaient pu se remplir. Le parlement à qui il plaisait, avait enregistré, presque sans représentation, ses emprunts et ses impôts.

L'ancien contrôleur-général Turgot mourut au mois de mars 1781, d'un accès de goutte, âgé de 49 ans. Il avait employé les loisirs de sa retraite à développer ses plans d'administration, bien sûr qu'un jour on serait forcé de les suivre, mais appréhendant vivement qu'on ne les suivît trop tard. Le roi perdit en lui un guide sage et ferme, qui eût pu lui être d'un plus grand secours, lorsqu'en 1787, on voulut appliquer à la fois tous ses principes.

Le 21 novembre 1781, meurt aussi le comte de Maurepas. Quoique Louis XVI, à l'exemple de son aïeul, eût annoncé après la mort de son ministre principal, qu'il voulait régner par lui-même, il nomme le comte de Vergennes chef du conseil des finances, et semble par-là lui accorder une sorte de suprématie. Mais il se réserve de s'occuper spécialement des finances, et d'en conférer avec ses ministres d'état. Il soumet leurs comptes à des examens rigoureux; ce qui les contrarie fort, et devient une source de mésintelligence dans le conseil. On croit devoir attribuer à cette mésintelligence les événements trop peu favorables ou trop peu décisifs de la guerre.

Le comte de Grasse, cinglant vers Saint-Domingue, où il comptait faire sa jonction avec seize mille Espagnols, qui l'attendaient pour tenter la conquête de la Jamaïque, est rencontré, le 9 avril 1782, au-delà de la Dominique, par l'amiral Rodney, qui était venu croiser dans le canal de Sainte-Lucie, pour l'empêcher de faire sa jonction. Un combat s'engage entre les deux escadres. Les Français repoussent l'attaque avec la plus grande intrépidité. Rodney, voyant son avant-garde fort maltraitée, laisse le comte de Grasse continuer sa route. Mais il le suit de près, et l'atteint de nouveau, le 11 avril, entre la Guadeloupe et les Saintes, dans une situation où il ne peut le forcer au combat. Le 12 du même mois, l'amiral français, voulant rallier à sa flotte un vaisseau, tombe, sans le savoir, sous la flotte anglaise. Il est alors contraint de recevoir la bataille. L'action commence à sept heures du matin. Le marquis de Vaudreuil et Bougainville commandaient, l'un l'avant-garde, l'autre l'arrière-garde. Le comte de Grasse était au centre, et montait *la Ville de Paris* de 120 canons. Ce vaisseau et le vais-

seau amiral anglais, *le Formidable*, lâchent leur bordée quatre-vingts fois dans l'espace de douze heures. Jusqu'à dix heures, Rodney fait d'inutiles efforts pour couper la ligne des vaisseaux français; mais tout-à-coup le vent ayant changé, il y parvient, et fait exécuter les mouvements les plus impétueux. Alors l'escadre française est obligée de combattre isolément. Plusieurs de ses vaisseaux tombent au pouvoir de l'ennemi. La Ville de Paris, abîmée par un combat de dix heures, résiste seule pendant assez longtems aux efforts de six vaisseaux anglais; mais enfin, elle est forcée de se rendre à Samuel Hood. La nuit met fin au combat. Le lendemain de cette journée funeste, Rodney s'empare de deux vaisseaux et de deux frégates, qui n'avaient pas pris part au combat. Une partie de l'escadre française est conduite à Saint-Eustache par Bougainville, l'autre à Saint-Domingue par Vaudreuil. Les Français avaient perdu dans ce combat trois mille hommes, non compris les prisonniers, et cinq officiers distingués; les Anglais n'avaient perdu que mille hommes et deux officiers. Le comte de Grasse, qui avait été fait prisonnier sur la Ville de Paris, fut conduit en Angleterre, où on lui rendit les plus grands honneurs, tandis que, dans sa patrie, son nom était dévoué à l'outrage dans d'infâmes couplets (1).

Le gouvernement français, quoique profondément affecté des malheurs du 12 avril, veut différer la paix (2), jusqu'à ce qu'il soit possible de la faire avec honneur. Tous les ordres de l'état s'empressent d'ouvrir une souscription pour remplacer les vaisseaux perdus, et surtout la Ville de Paris, bâtiment superbe, qui avait été donné au roi Louis XV par sa capitale, après un grand désastre maritime.

Tout était prêt alors pour le siége de Gibraltar. Le chevalier d'Arçon avait imaginé des batteries flottantes, au

---

(1) Les États-Unis, pour indemniser la France de la perte qu'elle a faite du vaisseau *le Magnifique*, qui s'est brisé contre un rescif, en entrant dans le port de Boston, font hommage à Louis XVI de *l'America*, vaisseau de soixante-et-quatorze, le premier de ce rang que les Anglo-Américains aient fait construire. (*Continuateur de Hénault*, *tom.* 5, *pag.* 192.)

Le 18 mai 1782, Paul Petrowitch, grand duc de Russie, et son épouse, arrivent à Paris sous les noms de comte et comtesse du Nord.

(2) M. Fitz-Herbert, ministre britannique, était arrivé à Paris au commencement d'août, muni des pouvoirs de sa cour, pour traiter de la paix.

moyen desquelles on pouvait s'approcher du fort, et le battre de plus près. Cette invention ne plaisait point au duc de Crillon, qui commandait en chef (1), ni à la plupart des officiers espagnols; mais le ministre principal d'Espagne, le comte de Florida-Blanca, voulut qu'on en fît usage. L'armée alliée comptait dans ses rangs deux princes français, M. le comte d'Artois, M. le duc de Bourbon et le valeureux prince de Nassau. Le 13 septembre 1782, à sept heures du matin, dix batteries flottantes sont lancées d'Algésiras. Trois d'entr'elles s'approchent de la place, et réussissent assez bien jusqu'à trois heures après midi; mais alors l'alarme commence, quand on voit deux de ces batteries s'embrâser. Les assiégés font pleuvoir une grêle de bombes et de boulets rouges sur les assiégeants. Ceux-ci sont en pleine déroute. Ils mettent eux-mêmes le feu à plusieurs des batteries flottantes qu'ont épargnées les bombes ennemies. Grand nombre de soldats périssent dans l'incendie. Plusieurs d'entr'eux doivent la vie aux généreux efforts de MM. de Grave et Rouffignac, et même d'un capitaine anglais nommé Curtis, dont la conduite fut digne des plus grands éloges. L'humanité que déploya le vainqueur dans cette nuit terrible, en adoucit un peu l'horreur.

L'amiral Howe, à la tête d'une escadre fort inférieure à celle des alliés, était parti de Plymouth le 11 septembre. Le 9 octobre suivant, il se trouve arrivé à la hauteur du cap Saint-Vincent. Il ne pouvait guère espérer d'aborder à Gibraltar; mais, favorisé par un vent de sud-ouest qui tourmenta, durant toute la nuit du 9 octobre, la flotte de dom Louis de Cordova et la dispersa, il parvient à pénétrer dans le détroit, et à ravitailler une troisième fois Gibraltar. Cependant les travaux du siége de cette forteresse inexpugnable avaient été repris sur un nouveau plan. Déjà le duc de Crillon était parvenu à faire une brèche dans le rocher, lorsque la nouvelle de la paix mit fin à cette difficile entreprise.

---

(1) Le duc de Crillon avait débarqué, le 23 août 1781, à Minorque, dont les Espagnols avaient entrepris la conquête, et avait commencé le siége du fort Saint-Philippe, où les Anglais s'étaient retirés, avec l'intention de s'y défendre jusqu'à la dernière extrémité.

Le 24 octobre de la même année, un corps de troupes françaises était venu se joindre aux Espagnols; mais le fort continuait de se défendre avec vigueur.

Enfin, lord Murray, qui le commande, est forcé de capituler le 5 février 1782; et cette capitulation livre Minorque aux Espagnols.

Disons un mot des affaires de l'Inde, dont la guerre qui vient de finir, nous a empêchés de parler plutôt. Les Français ne parurent que fort tard dans les Indes orientales; aussi les succès qu'ils obtinrent, ne furent d'aucune utilité, parce qu'ils étaient postérieurs à la signature des préliminaires de la paix. Dès l'année 1778, la France avait perdu tous ses établissements situés sur la côte de Coromandel, à la suite d'une défaite essuyée par le chef d'escadre français Tronjoli. Lorsque Pondichéri était assiégé par les Anglais, Hyder-Ali avait eu la générosité de venir à son secours; mais ce fut en vain. Le gouverneur Bellecombe fut obligé, après quarante jours de tranchée ouverte, de capituler le 16 octobre 1778 (1).

Les Hollandais avaient aussi perdu leurs possessions des Indes. Les Anglais leur avaient successivement enlevé Negapatnam sur la côte de Coromandel, la baie de Trinquemale, une partie de l'île de Ceylan, et leurs établissements sur la côte occidentale de Sumatra. Le gouvernement français, touché de la situation déplorable des Hollandais, envoya dans les Indes onze vaisseaux de ligne, commandés par le bailli de Suffren, avec un convoi qui portait trois mille hommes. Ce marin habile et expérimenté livra quatre batailles à l'amiral Hughes, dans l'année 1782. Au sortir de la première, celle du 15 février, qui n'avait eu aucun résultat décisif, il se présente devant Pondichéri; mais, y ayant vu flotter le pavillon anglais, il va dans la rade de Porto-Novo conduire un renfort de troupes à Hyder-Ali, pour l'aider à conquérir Gondelour. Un second combat s'engage, le 17 février, entre le bailli de Suffren et l'amiral Hughes; mais il n'en résulte aucun avantage ni pour l'une ni pour l'autre escadre.

Le bailli de Suffren combat une troisième fois l'amiral Hughes, le 6 juillet, près de Negapatnam, et une quatrième près de la côte de Coromandel, le 3 septembre. L'action dure jusqu'à la nuit : les combattants sont alors obligés de se séparer; mais M. de Suffren conserve l'avantage.

Les Anglais assiégeaient Gondelour; le comte de Bussy

(1) Le 19 mars 1779, Mahé, dont la garnison n'était composée que de cent cinquante Européens et de trois cents cipaies, fut forcé de se rendre aux Anglais par capitulation.

s'y était enfermé avec les troupes de Tippoo-Saïb, fils d'Hyder-Ali, et la défendait vaillamment. Le sort de cette ville paraissait dépendre d'une nouvelle bataille maritime; le bailli de Suffren la livre le 20 juin 1783; elle met le sceau à sa gloire. Avec quinze voiles il bat et met en fuite une escadre de dix-huit bâtiments, qui voulaient lui fermer l'entrée de la rade de Gondelour. Elle fut la dernière bataille navale que le bailli de Suffren livra aux Anglais dans la mer des Indes. Elle lui procura, le 3 août, la reprise de Trinquemale. Il eut alors connaissance de ce qui se passait en Europe. Le changement arrivé dans le ministère britannique avait amené la paix.

La paix entre l'Angleterre et les États-Unis fut signée définitivement le 21 janvier 1783. La veille, les préliminaires de paix entre l'Angleterre, la France, l'Espagne et la Hollande, avaient été signés à Versailles. La Hollande avait perdu plusieurs de ses possessions; elles lui sont restituées. L'Angleterre cède à l'Espagne l'île de Minorque et la Floride occidentale. La France et l'Angleterre se restituent réciproquement les conquêtes qu'elles avaient faites l'une sur l'autre dans les deux Indes, à l'exception de l'île de Tabago que l'Angleterre cède à la France; et du Sénégal dont celle-ci recouvre la possession. La France obtient encore une augmentation de territoire autour de Pondichéry, et celle des pêcheries du banc de Terre-Neuve. Elle obtient aussi la suppression de la condition humiliante que le traité de 1763 avait imposée, relativement à Dunkerque. Cette paix, dont le traité définitif est du 3 septembre 1783, n'est proclamée à Paris que le 25 novembre: on la célèbre avec beaucoup d'enthousiasme. Les Français se félicitent d'avoir donné au monde l'exemple de la bravoure et de la générosité; ils sont ravis surtout d'avoir montré, dans la guerre qu'ils viennent de soutenir, qu'ils n'ont été guidés que par des sentiments de justice et d'humanité. Leur situation semble douce et heureuse; ils en jouissent avec calme, avec délices. Le cours des idées philantropiques recommence; la philosophie reprend tout son empire sur les cœurs. On se livre de nouveau à des vœux de réformes. On désire que les vieilles institutions de la monarchie soient remplacées par des institutions plus favorables au bonheur de toutes les classes de la société, plus en harmonie avec les lumières du siècle. Chaque citoyen est fier de vivre dans le dix-huitième siècle, de lui appartenir. Telles sont les

dispositions où se trouvaient tous les esprits après la paix de 1783.

M. Lavoisier, homme d'un esprit vaste, d'un caractère constant, qui dévoue toute sa fortune, tous les instants de sa vie à l'intérêt des sciences, fait, dans l'année 1783, d'heureuses et importantes découvertes dans la chimie. Ses travaux, ou plutôt la révolution qu'il a opérée dans cette science, avaient été secondés par MM. Monge, Laplace et Lagrange, savants français de la plus grande distinction.

L'invention des aérostats date de l'année 1783; elle est due aux frères Montgolfier. La première ascension est exécutée, le 21 novembre, au château royal de la Muette, par Pilatre du Rosier et d'Arlande. Ils s'élèvent à cinq cents toises; et, après en avoir parcouru cinq mille en vingt-cinq minutes, ils descendent sans accident dans la plaine de Montrouge. Une autre ascension a lieu le 1er. décembre; elle est exécutée par MM. Charles et Robert, aux Tuileries, à une heure quarante minutes de l'après-midi; elle a le plus heureux succès, et devient pour ces physiciens un véritable triomphe. La journée était belle: une foule immense s'était réunie aux Tuileries, pour jouir de ce spectacle nouveau.

Un Français, nommé Blanchard, se trouvant en Angleterre, construit un ballon avec le produit d'une souscription; il part de Douvres, et vient descendre sur les côtes de France, à une petite distance de Calais.

Pilatre du Rosier, craignant d'avoir été surpassé en courage, annonce qu'il s'élevera de Boulogne-sur-Mer, pour débarquer sur les côtes d'Angleterre. Il exécute son projet: il part, accompagné du physicien Romain; mais, quand ils se sont élevés à une certaine hauteur, le ballon s'embrase; ils tombent et meurent.

Dans l'année 1783, un Allemand, nommé Mesmer, vient à Paris. Il se dit inventeur d'une science, au moyen de laquelle il guérit toutes les maladies, et rétablit l'équilibre dans tous les corps. Cette science est celle du magnétisme animal; on l'appelle aussi de son nom *mesmérisme*. Elle lui attire d'abord un grand nombre de partisans; mais il les perd bientôt. Sa doctrine tombe dans un discrédit complet, et il disparaît.

Le 21 avril 1784, MM. Lavoisier et Meunier publient des observations sur la décomposition de l'eau. Ces obser-

vations donnent lieu à plusieurs expériences utiles, et détruisent grand nombre de préjugés accrédités.

Louis XVI, voulant illustrer son règne par une expédition utile aux sciences, confie au chevalier de la Pérouse, qui avait troublé le commerce des Anglais dans la baie d'Hudson, la direction d'un voyage autour du monde (1). L'expédition, formée de deux frégates, *la Boussole* et *l'Astrolabe*, part de Brest, le 10 août 1785. Plusieurs savants et artistes distingués accompagnent le chevalier de la Pérouse. Les commencements de la navigation sont heureux; mais bientôt l'expédition essuie des malheurs. Vingt-un Français périssent dans la baie du *Port des Français*, en voulant la sonder. Le capitaine Langle, commandant de l'Astrolabe, étant resté à la côte orientale de l'Asie, tandis que son ami la Pérouse dirige sa course vers un autre point, meurt, avec plusieurs de ses compagnons, victime de sa confiance dans de perfides insulaires. On eut des nouvelles des courses de cette expédition, jusqu'en 1788, qu'on cessa tout-à-fait d'en recevoir. Le gouvernement, le 28 septembre 1791, ordonna des recherches dans la mer des Indes sur la Pérouse; on ne put rien découvrir. Alors on pensa que cet infortuné navigateur avait péri contre un récif d'un archipel du Sud (2).

On sait que M. Joly de Fleury succéda à M. Necker, le 21 mai 1781, dans le département des finances. Il ne le conserva pas long-tems. M. d'Ormesson, qui le remplaça, demeure moins de tems encore au ministère. M. le comte d'Artois fait nommer à sa place M. de Calonne. Cet ambitieux maître des requêtes, sans posséder un génie profond, a néanmoins l'art de séduire. Il est brillant, aimable, plein d'aisance et de grâce. Il s'exprime bien; il est familiarisé avec tous les divers systêmes d'économie politique. Il porte dans toutes ses opérations de finances infiniment plus de confiance qu'aucun de ses prédécesseurs. Les dons ne lui coûtent rien. On l'aime à la cour, parce qu'il n'y blâme ni le faste, ni la dépense. Le roi lui-même sourit à tout ce que fait son ministre; il lui croit d'immenses ressources; il

(1) Louis XVI donna personnellement à la Pérouse des instructions qui honorent l'humanité de ce monarque, son goût éclairé pour les découvertes et ses connaissances dans toutes les parties de l'art de la navigation.

(2) Le 12 juin 1784, Gustave III, roi de Suède, arrive à Paris.

est soulagé. Mais les parlements et la plus grande partie de la nation n'aiment pas M. de Calonne, et ne partagent point la sécurité que ses opérations inspirent à la cour.

M. Necker, alors au sein de la retraite, semble être encore un homme d'état. Il venait de publier un ouvrage sur l'administration des finances. Cet ouvrage remarquable par l'élégance du style, par la justesse des pensées, par l'élévation des vues, produit une grande sensation. Beaucoup de gens l'étudient et le méditent pour avoir le plaisir de juger et de censurer les opérations de finances. M. Necker, dans l'introduction de son ouvrage, exalte beaucoup les vertus de l'administrateur, et les peint comme indispensables au soutien du crédit public. Tout le monde aperçoit qu'il fait là son panégyrique; mais on lui pardonne volontiers en faveur de la satire dirigée contre Calonne (1).

M. de Calonne, dans l'année 1785, fait un emprunt de quatre-vingts millions; il l'hypothèque sur un troisième vingtième qui doit finir dans l'année. Cet emprunt est l'objet d'une discussion très-vive dans le parlement. Les conseillers réitèrent jusqu'à trois fois leurs remontrances. Mais, enfin, forcés d'enregistrer l'emprunt, ils écrivent au bas de l'enregistrement une protestation formelle. Le roi tient à ce sujet un lit de justice à Versailles; il y appelle le parlement, et l'oblige à biffer la protestation. Dès-lors le contrôleur-général flatte le roi que bientôt l'ordre renaîtra dans les finances; et qu'il n'aura plus à redouter l'opposition des parlements. Il lui fait un tableau riant de la situation politique du peuple français. Il l'engage à faire continuer les travaux de luxe, qui sont destinés à l'embellissement des principales villes de France. Il cherche à lui persuader que de magnifiques travaux accroissent toujours

(1) Une nouvelle compagnie française des Indes est établie, par un arrêt du conseil du 14 avril 1785.

Un pareil arrêt du 17 juillet suivant a pour objet de diminuer l'importation en France des marchandises anglaises.

Le 27 août 1785, un traité est signé entre la France et l'Espagne, pour fixer leurs limites respectives dans les Pyrénées.

Le 10 novembre suivant, un traité d'alliance entre la France et la Hollande est arrêté à Fontainebleau, et porte, pour principales clauses, la garantie réciproque des possessions actuelles des deux états, aussi bien que celle des traités de Munster de 1648, et d'Aix-la-Chapelle de 1748, pour les articles qui concernent ces puissances. (*Hist. des traités de paix de Koch, tom. 2, pag. 227.*)

la richesse de l'état. Enfin il lui peint le clergé et la noblesse, mais surtout les grands bénéficiers et les guerriers généreux qui ont servi la cause américaine, comme très-disposés à seconder ses vues paternelles par les sacrifices de leurs priviléges, et à concourir aux charges de l'état. Puis M. de Calonne essaie d'inspirer au monarque la pensée d'imiter son illustre aïeul Henri IV, en convoquant une assemblée de notables. Ces réflexions du ministre réveillent dans le roi le souvenir de ses premiers vœux, de ses plus douces espérances. Calonne achève de le captiver, en lui présentant des projets étendus, mais vagues, qui répondent parfaitement à ses trois désirs : *Plus de nouveaux emprunts, plus de nouveaux impôts, et surtout plus d'oppositions des parlements.*

Nous verrons bientôt comment M. de Calonne parvient à faire adopter au roi la mesure, depuis long-tems inusitée en France, qu'il vient de lui suggérer.

Le 15 août 1785, jour de la fête de l'Assomption, le cardinal de Rohan, revêtu de ses habits pontificaux, se promenait au milieu des personnages les plus distingués de la cour; dans les appartements du roi. Il attendait les ordres de ce monarque, pour la célébration de la messe. Tout-à-coup il est appelé dans le cabinet de Louis XVI : il s'y rend; il pâlit en paraissant devant les regards sévères du roi. La reine était avec son époux. Louis demande au prélat ce que c'est qu'un collier acheté chez les joailliers Bohmer et Bassange; celui-ci se trouble : le roi s'en aperçoit, et lui ordonne de passer dans une pièce voisine pour y écrire sa déposition. Le cardinal obéit, revient au bout d'un quart-d'heure, et remet au roi l'écrit qu'il vient de tracer. Alors le monarque lui annonce qu'il va être arrêté. Le prince de Rohan supplie sa majesté de lui épargner la douleur d'être arrêté aux yeux de la cour dans ses habits pontificaux; mais le roi lui refuse cette grâce, et le quitte brusquement. Il est conduit en prison, et livré au parlement de Paris. Cependant on le traite avec quelques égards, et on lui permet de communiquer avec des parents, avec des amis. Il leur indique des papiers qui auraient pu le compromettre; on a le tems de les brûler, avant qu'on aille faire visite chez lui.

Le procès du cardinal s'instruit : il est forcé de revéler lui-même, pour sa justification, la bassesse de ses liaisons; il accuse une comtesse de la Mothe; c'était une intrigante

effrontée, qui s'était constamment livrée aux plus honteux déréglements ; on l'arrête à Bar-sur-Aube le 18 août 1785. Cette femme, pour rendre vraisemblable l'escroquerie dont un prélat est accusé, prétend qu'il y a été entraîné par un charlatan, nommé Cagliostro. Celui-ci est aussi arrêté. La chose devient de plus en plus énigmatique ; seulement, ce qu'il y a de certain, c'est que le prince de Rohan a été le jouet d'une intrigue. Il avait été autrefois envoyé en ambassade à la cour de Vienne. On prétendait qu'il y avait présenté la conduite de la reine sous des couleurs défavorables. Depuis long-tems, cette princesse nourrissait une haine profonde contre lui.

Dans cet état de choses, la comtesse de la Mothe, se vantant d'être au nombre des amis de la reine, semblait être en négociation auprès d'elle, pour obtenir qu'elle rendît sa faveur au cardinal. Or, elle avait promis à ce prélat que, s'il achetait un collier de diamants, estimé 1,600,000 liv. dont le roi refusait l'emplette, non seulement il rentrerait en grâce avec la reine, mais qu'il deviendrait premier ministre. Le cardinal ayant demandé une garantie de cette promesse, une scène jouée dans les jardins de Versailles au mois d'août 1784, sembla la lui offrir, et le détermina. Une misérable prostituée, la fille Oliva, était passée près de lui, avait laissé tomber une rose à ses pieds, et s'était retirée, en prononcant quelques paroles qui confirmaient ses espérances. Tel est le piége grossier qu'on lui avait dressé, et dans lequel il avait donné aveuglément. Il avait alors acheté sans hésitation le collier dont il s'agit, sur la foi d'un écrit qui lui fut remis par la comtesse de la Mothe, et où la reine se rendait garante des articles du marché. Cet écrit portait la signature de la reine, de cette manière : *Marie-Antoinette de France.* On ne conçoit pas comment un homme de cour, un prélat éclairé, put admettre une semblable signature, qui ne pouvait être que celle d'une princesse de la maison de Bourbon. Le collier, après le marché, était passé entre les mains de la comtesse de la Mothe, qui, au lieu de le porter à la reine, comme le croyait le cardinal, l'avait envoyé à son mari, en Angleterre. Les joailliers chez qui il avait été acheté, en étaient venus réclamer le prix. Voilà ce qui avait donné lieu à l'arrestation du cardinal de Rohan. Il y eut beaucoup d'agitations dans le public, quand on apprit cette nouvelle. On plaignait le sort du cardinal, et l'on voulait croire que la reine avait eu part

dans cette intrigue, quoiqu'il fût bien certain que cela n'était pas. Cagliostro lui-même était absous dans l'opinion publique, et partageait avec le prince de Rohan l'intérêt général. Un mémoire, fait au nom de ce méprisable charlatan, et rempli de fictions les plus invraisemblables sur son compte, courait alors le monde, et excitait l'enthousiasme public. Il passait dans ce mémoire pour un prophète, pour un médecin. On y disait qu'il avait voyagé dans les contrées orientales avec son gouverneur, le sage Altohas, et qu'il s'y était instruit dans les sciences occultes. Tel était l'imposteur qui s'était acquis un grand ascendant sur l'esprit du cardinal, par des scènes extravagantes et des apparitions de fantômes. On voit clairement dans tout ceci que, si le prélat ne fut point coupable, il eut au moins le tort d'une crédulité poussée jusqu'à la démence. Quoiqu'il en soit, ce procès est encore énigmatique ; on n'en a jamais bien connu toutes les circonstances.

Cependant le moment du jugement approche ; tout le monde se montre avide d'en connaître l'issue. Tous les Rohan s'unissent pour sauver une ignominie à leur famille ; ils y réussissent. Le 30 mai 1786, le parlement, charmé de pouvoir prononcer contre le gouvernement, déclare le cardinal prince de Rohan déchargé de toute accusation, à une majorité de cinq voix. Il acquitte aussi Cagliostro ; mais il condamne la comtesse de la Mothe à faire amende honorable, la corde au cou, à être fouettée et marquée sur les deux épaules, et mise à l'hôpital pour le reste de ses jours. Son mari est condamné aux mêmes peines par contumace. Villette, qui s'avouait l'auteur de la fausse signature, est banni à perpétuité. Le public, qui, dans cette affaire, s'était prononcé contre la cour, applaudit avec transport à ce jugement.

Le roi, d'après les instances de la reine, envoie demander au cardinal de Rohan sa démission de la charge de grand aumônier de France, et l'exile à son abbaye de la Chaise-Dieu. Cet arrêt tardif fait murmurer le public. La comtesse de la Mothe subit dans la prison la peine à laquelle elle avait été condamnée. Au bout de deux ans de détention, elle parvient à s'échapper. Elle va en Angleterre rejoindre son mari. Ce couple infâme publia, en 1789, un libelle où la reine était indignement outragée. Le duc d'Orléans fut accusé d'y avoir eu part, comme instigateur.

Les dispositions que le public manifesta à l'occasion de ce procès fameux, semblaient devoir détourner M. de Calonne du projet qu'il avait conçu; mais il ne voulut pas s'arrêter. Les embarras même du trésor royal, loin de l'épouvanter, ne faisaient que lui inspirer un plus vif desir de frapper d'un même coup tous les abus de l'administration, et de donner une face nouvelle au royaume. Il comptait, pour appuyer la mesure qu'il méditait, sur M. le comte d'Artois et sur le comte de Vergennes. La reine n'avait point été mise dans le secret. Le roi était déterminé à suivre les projets de son ministre. Calonne assurait les personnes avec qui il en conférait, qu'ils devaient produire dans toutes les branches de l'administration les résultats les plus salutaires. Le peuple devait, selon lui, être charmé d'une mesure qui lui montrerait que ses droits étaient connus et respectés. Si, disait-il, elle offrait quelques dangers, il connaissait, pour les éviter, des moyens infaillibles, que lui seul pouvait employer (1).

Le 29 décembre 1786, à l'issue du conseil des dépêches, le roi déclare que son intention est de convoquer une assemblée de personnes de diverses conditions et des plus qualifiées de son royaume, pour leur communiquer les vues qu'il se propose pour le soulagement de son peuple, l'ordre de ses finances et la réformation de plusieurs abus. Le roi annonce, en outre, qu'il a déjà fait la liste des notables (2), et que

---

(1) Le 12 janvier 1786, un arrêt du conseil permet aux fabricants étrangers de s'établir en France, et leur accorde divers priviléges.

Le 30, la France et le Portugal arrêtent au Pardo une convention relative à la possession du fort de Cabinde, en Afrique.

Le 26 septembre 1786, il se fait un traité de commerce et de navigation entre la France et l'Angleterre, dans lequel il est convenu qu'il y aura liberté absolue de navigation et de commerce pour les sujets respectifs des deux nations, dans les états et pays qui leur sont soumis. On y règle et spécifie les droits d'entrée et de sortie que les marchandises devront payer, et quelles sont celles qui seront considérées comme contrebande. La France est particulièrement lésée dans ce traité, à l'article des droits d'entrée et de sortie, parce que tout l'avantage est du côté de l'Angleterre. (*Histoire de France d'Anquetil*, *tom.* 13, *p.* 218, *et Histoire chronologique de Chantreau*, *tom.* 2, *p.* 183.)

(2) On trouvera cette liste dans le sixième volume de l'histoire de France, pendant le dix-huitième siècle, par M. Ch. Lacretelle, pag. 145 et suivantes.

les lettres de convocation vont être expédiées. Tous les courtisans sont stupéfaits de cette résolution, et ne conçoivent pas plus la témérité de M. de Calonne que l'aveuglement du roi. Les chefs des parlements dissimulent leur dépit; ils sentent bien que le but d'une telle assemblée est d'éluder ou de renverser leur autorité. Cette mesure excite la curiosité du public; il croit y voir une source de mouvements, à défaut d'un grand bien. Quelques personnes craignent qu'elle ne soit un prétexte pour augmenter les impôts.

Mais la convocation de l'assemblée des notables ne peut point avoir lieu à l'époque désignée. M. de Calonne et ses collaborateurs n'ont pu rédiger le grand nombre de mémoires importants qui doivent être présentés. La convocation est différée de trois semaines. Pendant ce tems, toutes les personnes qui s'étaient déclarées les adversaires du système politique de Calonne, unissent leurs efforts pour lui nuire, en lui supposant des projets odieux (1).

Le comte de Vergennes, ministre des affaires étrangères, meurt le 13 février 1787. Cette mort était ce qui devait nuire le plus aux projets de Calonne; elle cause au roi de justes regrets. Louis perd dans le comte de Vergennes le seul homme qui eût pu lui inspirer quelque force de volonté. C'était ce ministre qui avait rendu le plus de services à la France, et lui avait procuré le plus de considération au dehors. M. le comte de Montmorin est nommé à sa place.

Le 22 février 1787, le roi fait à Versailles l'ouverture de l'assemblée des notables. Il leur annonce, dans un faible discours, que le but de cette réunion est de leur soumettre d'importantes mesures sur l'amélioration de la situation du peuple, et sur la libération des revenus de l'état, par une répartition plus égale des impôts. Il les invite à lui adresser leurs observations à ce sujet, leur disant qu'il est prêt à les écouter et à les examiner attentivement.

Ensuite le contrôleur-général trace aux notables un tableau aussi brillant que vrai de la situation florissante du royaume; puis, par une adroite transition, il arrive à celle du trésor public : il n'en dissimule point le déficit; mais il

(1) Le 11 janvier 1787, un traité de commerce est signé entre la France et la Russie; il assure à la première de ces puissances, tous les avantages dont les Anglais avaient joui seuls dans les mers du Nord. (*Tablettes chronologiques de Koch*, *en* 1787.)

le fait remonter jusqu'aux premières années du siècle. Il fait sentir que ce désordre demande, pour être réparé, les remèdes les plus prompts; et ces remèdes, il les voit dans la proscription des abus et de mille préjugés que l opinion a respectés jusqu'alors, mais qui doivent céder à la haute considération du bien public; enfin, il les voit dans l'établissement d'un impôt territorial, qui doit atteindre toutes les propriétés. M. de Calonne finit en promettant la suppression de plusieurs charges vexatoires et gênantes pour le commerce et pour l industrie, et en assurant les notables qu'il est convaincu qu'ils seconderont de tout leur pouvoir les vues bienfaisantes de sa majesté.

Lorsque le discours de M. de Calonne est connu du public, on approuve l'ouvrage, en condamnant l'auteur. On connaît la prodigalité du ministre, et l on doute qu'il puisse exécuter les projets qu'il a annoncés. On regrette alors l'austère et grave administration de M. Necker. On se persuade que lui seul peut réparer le désordre des finances, et réaliser les vœux exprimés par Calonne. La plupart des bureaux des notables se déclarent contre le contrôleur-général. Les premières plaintes partent du bureau présidé par *Monsieur*. C'est en vain que M. le comte d'Artois défend avec chaleur les plans de son protégé. Les présidents et les procureurs-généraux des parlements se réunissent pour le décrier. Tous les grands corps de l'état se plaignent qu'on veuille leur ravir leurs prérogatives. Trois semaines se passent en débats peu importants.

Cet esprit général d'opposition inquiète le contrôleur-général, mais ne le décourage point. Dans une séance générale, tenue le 12 mars 1787, il veut répondre à ses adversaires, et faire cesser les rumeurs du public, qui présagent sa chute. Il cherche à donner le change aux notables, sur le genre d'opposition qu'il éprouve. Il loue leur zèle, leur dévouement; les entretient de quelques détails, comme s'il se croyait sûr de leur adhésion à toutes les mesures qu'il a proposées. Ceux-ci croient voir dans son discours un vif empressement à les congédier; ils l'interrompent à tout moment par leurs murmures. Le lendemain de cette séance, l'archevêque de Narbonne déclare dans le bureau de *Monsieur* que le contrôleur-général trompe tout le monde, et propose une réclamation solennelle contre son discours. Elle est signée par tous les bureaux, même par celui de M. le comte d'Artois. Le roi consent à la publicité de cette réclamation.

Digitized by Google

Quand l'opposition se voit ainsi encouragée, elle surveille, elle dénonce tous les actes de Calonne; elle devient impitoyable contre lui. Elle va jusqu'à l'accuser d'avoir déguisé la vérité dans l'exposé de la situation du trésor, et avoir porté le déficit au-dessous même de ce qu'il est. On ne veut pas se souvenir de la guerre d'Amérique, et l'on attribue tout le mal aux prodigalités du ministre. Enfin, on fait entendre au roi que M. de Calonne a perdu la confiance de la nation; qu'il est repoussé par l'opinion, et que son caractère ne peut offrir de garantie. L'opposition, disent les notables, n'est dirigée que contre un ministre prodigue, et peut-être prévaricateur. Le roi cède à tant d'instances. Le 7 avril de la même année, le baron de Breteuil va demander au contrôleur-général sa démission. La veille, il avait demandé celle du garde-des-sceaux, Hué de Miromenil, parce que Louis XVI était mécontent de ce qu'il avait conspiré avec le parlement pour aggraver sa détresse. Le président de Lamoignon remplace le garde-des-sceaux, et M. de Fourqueux, vieux conseiller d'état, succède au contrôleur-général. L'opinion célèbre la victoire qu'elle vient de remporter; mais il manquait quelque chose à son triomphe, elle eût voulu le rappel de M. Necker.

Le renvoi de Calonne a calmé l'irritation des notables. Maintenant les sacrifices ne les effrayent plus. Ils consentent à l'impôt du timbre, à la subvention territoriale, mais avec des modifications. Le 27 avril 1787, une nouvelle séance est tenue. On y manifeste la plus tendre affection pour le roi et sa famille. L'archevêque de Toulouse, à qui cette réunion est dûe, entre au ministère, le 3 mai, avec le titre de chef du conseil des finances; et le 6, M. de Villedeuil remplace M. de Fourqueux au contrôle général. Alors l'économie est devenue une vertu. Il se fait des réformes dans la maison des princes.

La dernière séance de l'assemblée des notables se tient le 25 mai. Elle se passe en félicitations réciproques. Le roi remercie les notables, autant de leur opposition précédente, que de leur docilité actuelle. Le garde-des-sceaux, Lamoignon, fait un résumé de leurs travaux : ils ont arrêté la réforme de plusieurs abus; ils ont aboli la corvée, la gabelle, détruit les entraves qui gênaient la circulation du commerce intérieur et extérieur, et rendu libre l'exportation des grains. Les édits, auxquels ont donné lieu toutes ces réformes, sont portés successivement, et à de longs inter-

valles, au parlement de Paris, comme pour essayer sa docilité, et ne point s'exposer au risque d'une résistance. Tout le prestige, occasioné par l'assemblée des notables, se dissipe quelques jours après. La noblesse de province seplaint d'avoir été trahie par la noblesse de cour. Le clergé accuse les prélats qui l'ont représenté à l'assemblée des notables, d'avoir mal servi ses intérêts.

Le 17 juin 1787, le roi rend une ordonnance par laquelle il permet la liberté du commerce des grains, afin d'encourager l'agriculture. Il rend, le 22 du même mois, une autre ordonnance, portant création d'administrations provinciales, par forme d'essai, dans la Haute-Guienne et dans le Berri. Ces administrations produisent le meilleur effet. Cinq jours après, il paraît un troisième édit, qui abolit la corvée, et la convertit en une prestation en argent.

Vers la fin du même mois de juin, les deux édits, concernant la libre circulation des blés et l'abolition de la corvée, ayant été présentés au parlement, il les enregistre sans faire beaucoup de difficulté. Mais, lorsqu'on lui présente deux édits, l'un sur le timbre, et l'autre sur la subvention territoriale, il en refuse l'enregistrement, et se permet, à cet égard, les plus vives remontrances. Une violente opposition se manifeste contre la cour ; MM. d'Eprémenil et Duport en sont les chefs. L'agitation est à son comble. Dans une des séances du parlement, un conseiller fait entendre le mot d'*états-généraux*, à l'occasion d'états de dépenses qu'on demandait au gouvernement. Une demande d'*états-généraux* est un moyen d'embarrasser la cour ; on le sent, on l'adopte. Quand le public est instruit d'une telle proposition, il y applaudit. En vain, les présidents du parlement et de vieux conseillers représentent le danger qui pourrait résulter d'une assemblée de ce genre. Dans de troisièmes remontrances, rédigées par un des conseillers, M. Ferrand, on demande formellement au roi les *états-généraux*, et on lui annonce qu'eux seuls ont le pouvoir de statuer sur les édits dont on demande l'enregistrement. La cour s'effraie d'une telle demande. Le roi vient, dans un lit de justice, tenu le 6 août 1787, forcer le parlement d'enregistrer les deux édits dont il s'agit. Le lendemain, au lieu de se contenter d'une simple protestation contre l'acte que la force lui a arraché, le parlement le déclare nul. Pendant plusieurs jours, la plus grande agitation règne dans le peuple, et fait craindre un soulèvement général. Le roi ordonne, le

15 du même mois, la translation du parlement à Troyes.

Des embarras politiques commencent à se déclarer dans ces circonstances fatales. L'Angleterre se tient déjà prête à humilier un gouvernement qui vient d'avouer un déficit annuel de 140 millions. Le calme profond, dont les deux hémisphères ont joui pendant cinq années, semble devoir être bientôt menacé par l'ambition de la Russie, par les intrigues vindicatives de l'Angleterre, par les troubles de la Hollande et des Pays-Bas. Mais il sera parlé des événemens dont ces différents pays furent le théâtre dans les articles qui les concernent; n'interrompons point le fil de notre récit.

Depuis nombre d'années, l'Angleterre était seule en possession du commerce avec la Russie. Le gouvernement français avait échoué dans toutes ses négociations, pour obtenir une part active à ce commerce, où il avait beaucoup à gagner. Le comte de Ségur, ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg, parvient enfin, dans les premiers jours de l'année 1787, à conclure un traité de commerce avec la Russie.

A cette époque, les Hollandais s'étant révoltés contre l'autorité du stathouder, leurs troupes sont battues par le roi de Prusse, et obligées de prendre la fuite. Elles se retirent en France. On est forcé de leur fournir des secours, et même des aliments. Vers le même tems, Pitt, voulant accroître l'épouvante, où un concours de circonstances malheureuses avait jeté le gouvernement français, ordonna un armement dans les principaux ports de l'Angleterre. Louis XVI en fait autant de son côté; mais son armement se ressent de la pénurie de ses finances. Heureusement l'Espagne, fidèle au traité de famille, y supplée par la vigueur et l'activité de ses préparatifs. Mais tous ces préparatifs de guerre sont inutiles. Le ministère britannique conserve une attitude pacifique.

L'archevêque de Toulouse, M. de Brienne, ayant été déclaré ministre principal, le 27 août 1787, le comte de Ségur et le marquis de Castries, à la fierté desquels il répugne de recevoir les ordres d'un archevêque, donnent leur démission. M. de la Luzerne obtient le département de la marine, et le comte de Brienne, frère de l'archevêque de Toulouse, celui de la guerre. Le ministre principal voit, avec beaucoup de plaisir, son frère entrer au ministère. Cette circonstance augmente encore son autorité. Il se

fait donner plusieurs abbayes, pour pouvoir représenter avec plus d'éclat. Son faste déplaît au public, quoiqu'il ne lui coûte rien. L'archevêché de Sens étant devenu vacant, il s'y fait nommer, et renonce à celui de Toulouse. Il ne doit rien gagner à cet échange; mais il le rapprochera de Brienne, où son frère a créé de beaux établissements.

Cependant les membres du parlement se lassent de leur exil à Troyes. Les visites qu'ils reçoivent de personnages distingués, dévoués à leur cause, ne peuvent adoucir leur ennui. L'archevêque de Toulouse, avant l'époque ordinaire de la rentrée du parlement, ouvre des négociations avec les exilés. Il leur promet le retour dans la capitale, s'ils consentent à enregistrer des emprunts graduels, jusqu'à la concurrence de 400 millions; puis il les assure qu'on ne leur parlera plus de l'impôt du timbre, et de la subvention territoriale. Le parlement agrée ces conditions; il fait sa rentrée à Paris, le 20 septembre 1787. Le public, en le revoyant, fait éclater la plus vive allégresse. Le duc d'Orléans et ses amis adressent aux magistrats des reproches secrets de leur condescendance.

Le 19 novembre de la même année, le roi se rend au parlement, accompagné des princes du sang et des pairs. Le garde-des-sceaux, M. de Lamoignon, annonce à l'assemblée que l'intention du Roi est de convoquer les états-généraux dans l'année 1792. Ensuite, il présente à l'enregistrement du parlement deux édits qui avaient pour objets, l'un, des emprunts successifs de 420 millions dans le cours de quatre années; l'autre, les droits de citoyens rendus aux protestants. Le Roi permet qu'on délibère en sa présence. Les conseillers d'Espréménil, Robert de Saint-Vincent, Fréteau et Sabatier, se prononcent contre l'enregistrement. Le duc d'Orléans, méditant déjà des projets coupables contre la tranquillité du Roi, a l'audace de lui déclarer que cet enregistrement est illégal. Après un moment de silence, le Roi ordonne au parlement d'enregistrer les emprunts, et sort avec tous les princes et les ministres. Le duc d'Orléans, après avoir accompagné le monarque, rentre dans l'assemblée; on y exalte son patriotisme. Alors, la cour prend un arrêté par lequel elle déclare qu'elle n'a pris aucune part à la transcription qui a été faite sur ses registres. Le Roi est instruit des protestations du parlement. Le 21 du même mois, il exile le duc d'Orléans à Villers-Cotterets, et fait

conduire, dans des prisons d'état, les conseillers Fréteau et Sabatier (1).

Cependant, le duc d'Orléans supporte lâchement sa disgrâce. Les plaisirs, le luxe et les fêtes qui l'ont suivi dans un agréable séjour, ne peuvent vaincre son ennui. Il charge la princessse, son épouse, de négocier son retour. Celle-ci se rend à l'instant auprès du Roi, auprès de la reine, et sollicite avec les plus vives instances le rappel du prince. Le duc d'Orléans écrit à la reine une lettre où il s'humilie profondément, et témoigne les plus vifs regrets; elle en est touchée. Le Roi lève l'exil du prince, le 16 avril 1788. Il lui permet de revenir à Versailles, où il a avec lui un entretien particulier.

Pendant ce tems, la discussion sur l'édit, relatif aux protestants, se continue. Tous les conseillers penchent pour l'enregistrement. D'Espréménil seul s'y oppose. L'édit est enregistré, malgré son opposition.

Le ministre principal et le garde-des-sceaux préparent deux édits, par lesquels on réduit à soixante-seize le nombre des membres du parlement; par lesquels on crée six grands bailliages, qui doivent être des cours d'appel; par lesquels enfin on établit une cour plénière, qui sera composée des personnages les plus qualifiés du royaume, et dont la fonction sera d'enregistrer tous les actes de l'autorité royale. Malgré le grand secret qu'on a mis à préparer et à imprimer ces deux édits, une vague rumeur annonce que le Roi va frapper un grand coup d'autorité. D'Espréménil parvient, à force d'or, à corrompre un ouvrier chargé d'imprimer ces édits, et à s'en procurer une copie. Il va sonner l'alarme. Il obtient la convocation générale de toutes les chambres du parlement. Il y fait lecture des deux édits. L'existence du premier corps de magistrature est menacée; on s'effraie. Le parlement déclare le 3 mai, qu'il n'entend prendre aucune part à tout ce qui pourrait être tenté contre les lois fondamentales du royaume, et que, dans le cas où l'on prétendrait établir un corps quelconque, pour représenter la cour des pairs, aucun membre du parlement ne peut, ni n'entend y prendre séance, enfin qu'il n'entend reconnaître pour telle, que celle qui existe.

Le ministre principal est furieux, quand il apprend que

(1) Le 31 décembre 1787, le comte de Caraman, commandant en chef dans la Provence, rétablit les états de cette province, supprimés depuis 1640.

ses projets ont été divulgués, et que d'Espréménil les a fait connaître au parlement. Il résout l'enlèvement de ce conseiller. Le marquis d'Agoult, capitaine des gardes françaises, reçoit, le 5 mai 1788, l'ordre d'aller arrêter d'Espréménil, ainsi que M. Goislard de Monsabert, jeune magistrat, qui avait aussi montré beaucoup d'opposition contre la cour. Tous deux étaient au parlement, où ils s'étaient rendus, sachant qu'ils étaient poursuivis. Une foule considérable s'y était transportée, pour défendre les conseillers. Le marquis d'Agoult s'y présente, et montre l'ordre qu'il a reçu du Roi d'arrêter MM. d'Espréménil et de Monsabert. Il n'éprouve aucune résistance. Ces deux conseillers se livrent entre ses mains. Le premier est conduit aux îles de Sainte-Marguerite, et le second à Pierre-en-Cise.

Le 8 du même mois, le Roi tient un lit de justice à Versailles, et fait enregistrer les édits qu'on avait voulu tenir secrets. Tout se passe dans un morne silence. Quand le Roi est sorti, chacun des membres du parlement et plusieurs pairs renouvellent le serment d'opposition.

Pour procéder sans obstacle à l'établissement des grands bailliages, Brienne et Lamoignon font déclarer tous les parlements du royaume en vacances. On voit bientôt les magistrats subalternes honorer le malheur des premiers magistrats, et refuser leurs dépouilles. Les membres du châtelet de Paris donnent cet exemple. L'opinion publique réunit toutes ses forces pour empêcher les défections, soit parmi les juges, soit parmi les avocats.

Cette mesure produit beaucoup d'agitation dans presque toutes les provinces de France; le désordre est surtout à son comble dans les villes de Rennes et de Nantes. La clôture du parlement de Bretagne est accompagnée de scènes violentes. On insulte les régiments que la cour a envoyés pour faire respecter ses ordres. Un combat singulier a lieu entre quinze gentilshommes bretons et quinze militaires. Les officiers du régiment de Bassigny publient une protestation qu'ils ont faite contre les ordres qu'on leur a donnés. M. de Thiard, qui commande dans la Bretagne, s'efforce de calmer les esprits; il parvient à se faire écouter du tiers-état; les nobles ne veulent rien entendre. Ils déclarent, dans un acte signé de la plupart d'entr'eux, qu'ils regarderont comme infâmes ceux qui accepteront des places non avouées par les lois constitutionnelles de la province. Ensuite ils envoient à Paris

douze députés pour adresser au Roi de sévères représentations contre des édits qui violent la constitution de leur pays. Ces députés sont arrêtés par les ordres du ministre principal, aussitôt qu'ils sont arrivés dans la capitale. Le régiment de Bassigny est cassé, et ses officiers déclarés incapables de servir. Le maréchal de Stainville reçoit l'ordre de conduire en Bretagne un corps de seize mille hommes, pour y prévenir la guerre civile.

Dans la province de Dauphiné, la fermentation, causée par la clôture du parlement, est moins impétueuse. La noblesse s'unit au tiers-état, à la tête duquel était un homme d'un caractère droit, d'un esprit étendu, M. Mounier. Ces deux ordres saisissent le moment où l'autorité royale paraît chancelante, pour demander les états particuliers du Dauphiné. Tout se déclare contre le ministre principal. Le clergé, dans une assemblée générale, fait aussi des protestations contre ses édits. Ce qui étonne le plus de sa part, c'est qu'il demande que la convocation des états-généraux ait lieu le plus prochainement possible.

Toutes ces représentations déterminent le Roi à abandonner l'exécution des édits qu'il a promulgués. En moins de quinze jours, il déclare, dans trois arrêts du conseil, datés du 8 août 1788, qu'il renonce à l'établissement d'une cour plénière; que les états-généraux seront convoqués le 1er. mai 1789; enfin que tous les divers corps du royaume et toutes les sociétés savantes, sont invités à lui adresser des mémoires sur le meilleur mode de composition des états-généraux (1).

L'archevêque de Sens, depuis son entrée au ministère, n'avait fait que des fautes. Toutes ses opérations, soit politiques, soit financières, avaient été marquées du sceau de la faiblesse et de l'incapacité. Il avait eu l'imprudence de disposer des fonds provenant des souscriptions que d'honnêtes et généreux citoyens avaient remplies avec empressement, pour fonder, à Paris, quatre nouveaux hôpitaux, et venir au secours de deux villages abîmés par la grêle. Enfin, il avait mis le trésor dans un tel état de pénurie, qu'il était probable que, dans les quatre derniers mois de l'année, la caisse serait absolument vide. Dans cet état de

(1) Le 10 août 1788, Louis XVI donne, à Versailles, une audience publique aux ambassadeurs indiens de Tippoo-Sahib, sultan de Maïssour.

Digitized by Google

choses si critique, il donne sa démission, le 25 août 1788, et conseille au Roi de rappeler M. Necker. Celui-ci paraissait peu disposé à rentrer au ministère; mais le Roi lui fait faire des instances par ses amis; la reine, elle-même, lui écrit une lettre affectueuse; il accepte. Alors, tout s'apaise; capitalistes, négociants, banquiers, rentiers, tout rend sa confiance au gouvernement. Le Roi prononce le rappel des parlements, supprime les grands bailliages qui avaient été établis, et rend la liberté aux exilés de Bretagne.

Le renvoi des deux ministres, Brienne et Lamoignon, et la rentrée du parlement qui se fait le 29 août, excitent dans le peuple une joie excessive, et donnent lieu à des mouvements séditieux. Des attroupements considérables, formés de vagabonds et de mendiants, parcourent les rues de la capitale, en proférant d'horribles vociférations contre le Roi lui-même; ils se portent ensuite sur le Pont-Neuf, et y brûlent deux mannequins représentant Brienne dans ses habits pontificaux et Lamoignon en simarre. Ils obligent toutes les personnes qui passent, et qui sont crues royalistes, à faire amende honorable aux pieds de la statue d'Henri IV. La troupe du gué se présente pour les dissiper; ils l'insultent. Du Pont-Neuf, ils vont attaquer plusieurs corps-de-garde, et les démolissent; puis ils se rendent dans les rues où sont les hôtels des deux ministres disgraciés, et les menacent de l'incendie. Quelques invalides mettent obstacle à leur projet; ils osent alors attaquer la maison même du commandant du gué, de Dubois. Celui-ci fait faire sur eux une décharge, qui en tue plusieurs et disperse le reste. Voilà les mouvements qu'a produits la joie; quels seront donc ceux que produira la fureur?

La déclaration par laquelle le Roi convoque les états-généraux pour le 1er. mai 1789, est portée au parlement le 25 septembre 1788. Il ne consent à l'enregistrer qu'à condition que les nouveaux états-généraux auront la forme de ceux de 1614. M. Duport, et plusieurs des jeunes conseillers s'élèvent contre cette condition; mais c'est inutilement. Le parlement persiste dans son désir. Par-là, il mécontente beaucoup le public; et, après avoir joui de son amour, il devient l'objet de sa haine. Il s'aliène tous ses défenseurs; il est abandonné des hommes de loi qui ont fait toute sa force, et perd ainsi tout le succès de sa résistance. Alors commence la guerre entre les privilé-

giés et le tiers-état. La cour se divise en deux partis. Le duc d'Orléans, la plupart des nobles qui se sont distingués dans la guerre d'Amérique, les curés de campagne et les gens de lettres adoptent le parti du tiers-état.

Dans ces circonstances, M. Necker propose au Roi de convoquer une seconde assemblée des notables. Louis XVI y consent. Il fait l'ouverture de cette assemblée le 6 novembre 1788. Son discours et celui du garde-des-sceaux, M. de Barentin, ne révèlent rien des intentions du gouvernement. M. Necker, dans le sien, exprime le vœu que le doublement du tiers-état soit accordé. Il s'explique d'une manière fort ambiguë sur le mode de délibération, et paraît, à cet égard, pencher pour la forme suivie dans les états de 1614. L'assemblée se divise, comme elle l'avait déjà fait, en six bureaux. M. le comte d'Artois et les princes des deux maisons de Condé et de Conti, se prononcent contre le doublement. Dans une séance qui a lieu le 28 du même mois, le prince de Conti, dans une adresse à *Monsieur*, le prie de vouloir bien représenter au Roi, son frère, combien il est important, pour la prospérité de l'état comme pour son bonheur, qui en est inséparable, que tous les nouveaux systèmes soient proscrits à jamais, et que la constitution et les formes anciennes soient maintenues dans leur intégrité. *Monsieur*, ayant fait passer ces observations au Roi, en reçoit pour réponse la défense faite aux notables de s'occuper d'objets autres que ceux pour lesquels ils ont été convoqués. Un seul bureau, celui de *Monsieur*, se déclare pour la double représentation. Elle n'est rejetée, par les autres, qu'à une faible majorité. Cette seconde assemblée est close le 12 décembre 1788. Le 27 de ce mois, paraît une déclaration, appelée *Résultat du Conseil*, où le Roi décide que les députés du tiers-état seront égaux en nombre aux députés des deux premiers ordres réunis, et où il maintient le mode de délibération par ordre. Ces deux dispositions paraissent au tiers-état essentiellement contradictoires; mais il ne s'inquiète point; il affecte la plus vive reconnaissance pour le Roi; il se persuade que l'une de ces dispositions est la conséquence de l'autre, et qu'il finira par l'obtenir. Depuis le jour où a paru cette déclaration du Roi, l'enthousiasme pour M. Necker a beaucoup diminué; on n'aime point ses précautions politiques; elles paraissent le résultat, sinon de la perfidie, du moins de la pusillanimité.

Digitized by Google

L'hiver de 1788 à 1789 était d'une rigueur extrême. La plupart des Français, qui jouissent de quelque aisance, s'empressent de venir au secours des malheureux. L'archevêque de Paris, M. de Juigné, dépense tout son revenu pour les soulager; il va jusqu'à emprunter 400 mille francs pour un si digne emploi. Les curés, particulièrement ceux de Saint-André-des-Arcs et de Sainte-Marguerite secondent les vues bienfaisantes de M. de Juigné, par leurs dons et par l'activité de leurs soins. De splendides hôtels accueillent un grand nombre de pauvres, et leur offrent un abri contre l'excès du froid. Le duc d'Orléans se distingue par d'immenses libéralités. On gémit de penser qu'il faut les attribuer moins à la bienfaisance de son cœur, qu'au désir de se faire des partisans.

Bientôt toute la nation est en mouvement. On procède à l'élection des députés aux états-généraux. Necker et les notables avaient eu la sage précaution d'établir deux degrés pour les élections. Les premières assemblées nomment les électeurs, et ceux-ci nomment les députés. Un grand nombre de citoyens se montrent dignes, par leurs lumières et la droiture de leurs principes, de représenter la nation aux états-généraux; les qualités qui sont en eux promettent du bonheur à la France, et des consolations à son Roi. En différents bailliages, les nobles élisent, pour leurs représentants, des partisans déclarés de la cause populaire; cela se fait surtout à Paris et dans le Dauphiné. Les curés, que favorise le système de Necker, réussissent en plusieurs lieux à l'emporter sur les évêques et sur les opulents bénéficiers. La noblesse de Bretagne, par orgueil et par haine, n'envoie point de députés aux états-généraux. Toutes les élections produisent ainsi une majorité imposante pour le parti démocratique.

Les élections de la Provence se font avec beaucoup d'agitation et de désordre. Cette province, ainsi que le Dauphiné, avait obtenu le rétablissement de ses anciens états. Le comte de Mirabeau, dont les désordres ont retenti dans tout le royaume, mais qui a produit des talents éclatants dans un procès scandaleux, jugé au parlement d'Aix, se présente aux élections. Les nobles le repoussent. Il se réfugie auprès du tiers-état, et en devient l'idole. Il a l'art de tenir la multitude en mouvement, et ne lui laisse commettre que les excès qui peuvent servir à ses desseins. Les subsistances ont donné lieu à une vive émeute dans Mar-

Digitized by Google

seille ; tous les magistrats sont déconcertés ; Mirabeau seul sait faire comprendre de bons raisonnements au peuple, le calme, et tonne en même tems contre les nobles. Le discours qu'il lui tint en cette circonstance fut lu et admiré dans toutes les parties de la France.

Les instructions, qu'ont reçues de leurs commettants les députés des deux premiers ordres, ont de quoi consoler les esprits de quelques chagrins et de quelques violences. Le clergé, tout en se plaignant de la philosophie, paraît partager ses vœux et se montrer sensible à la voix de cette tolérance qu'il a si long-tems repoussée ; il renonce à des priviléges pécuniaires qu'il a défendus contre le gouvernement avec tant d'opiniâtreté. La noblesse se montre animée d'un esprit semblable, et fait à la nation des concessions qu'elle avait refusées au Roi. Les deux ordres privilégiés, malgré tous les témoignages d'un respect affecté pour les constitutions du royaume, appellent des changements à ces constitutions, et s'accordent à demander le retour périodique des états-généraux. Les cahiers du tiers-état se font remarquer surtout par un ensemble de principes hardis ; mais ils semblent justifiés par l'apparente unanimité des vœux. Cependant la réflexion fait découvrir de graves différences entre les instructions que les députés du tiers-état ont reçues de leurs commettants : les uns ont consulté Montesquieu, les autres Jean-Jacques Rousseau ; quelques-uns ont interrogé l'abbé de Mabli ; ceux-ci se sont modelés sur la constitution anglaise, ceux-là sur la constitution des Etats-Unis d'Amérique. On trouve, dans la plupart des cahiers, plutôt de l'affection pour le Roi que des principes monarchiques ; on veut à la fois lui donner du bonheur, et lui ravir de l'autorité.

Le 28 avril 1789, peu de jours avant l'ouverture des états-généraux, sur le faux bruit que Réveillon, honnête et riche manufacturier du faubourg Saint-Antoine, à Paris, avait tenu quelques propos durs sur le compte des ouvriers, cinq à six mille bandits attroupés traînent, sur la place royale, un mannequin qu'ils appellent *Réveillon ;* lisent un arrêt du tiers-état qui le condamne à être pendu, et le livrent aux flammes. De là ils se rendent au faubourg Saint-Antoine, envahissent et pillent la maison du manufacturier. Celui-ci, averti à tems du péril qui le menace, a pris la fuite ; est allé chercher la force armée pour garantir sa maison de la rage de ces furieux. On lui donne une trentaine d'hommes

qui sont insuffisants pour arrêter le désordre. Arrive alors un nombreux détachement de gardes-suisses et de gardes-françaises. Les brigands sont sommés de sortir de la maison ; ils s'y refusent et opposent la plus vive résistance. Les gardes, sur l'ordre qui leur en est donné, tirent sur eux, et en tuent, à ce que l'on croit, quatre à cinq cents. On en arrête un grand nombre. On trouve, sur la plupart d'entr'eux, six à douze francs qu'on soupçonne leur avoir été donnés par le duc d'Orléans. Beaucoup de ces misérables se sont empoisonnés, dans les caves, avec de l'acide nitrique qu'ils ont pris pour des liqueurs. Louis XVI se fait un devoir d'indemniser Réveillon des pertes qu'il a essuyées dans cette journée.

Les députés aux états-généraux sont présentés au Roi le 3 mai. Le lendemain tous les ordres réunis marchent processionnellement pour se rendre à l'église Saint-Louis de Versailles. On remarque que le duc d'Orléans, qui se trouve à la tête de la noblesse, règle son pas de manière à être souvent confondu avec les députés du tiers-état qui précèdent. Le sermon est prêché par M. de la Fare, évêque de Nancy. Lorsqu'il vint à prononcer le mot de liberté, le sanctuaire retentit, pour la première fois, des applaudissements les plus vifs.

Le 5 mai, se fait l'ouverture des états-généraux. Tous les députés se réunissent dans une salle immense, dont le Roi, lui-même, a paru prendre plaisir à ordonner les embellissements. Le monarque prend place sur un trône, environné des princes, des grands dignitaires du royaume et des dames les plus distinguées. Il lit un discours qui produit une vive sensation dans l'assemblée. Le discours que prononce ensuite le garde-des-sceaux, M. de Barentin, semble froid et insignifiant; celui même de M. Necker, que tous les députés sont curieux de connaître, est loin de répondre à leur attente. Il les entretient longuement de finances, et ne dit rien que de très-équivoque sur le mode de délibération. Après la séance, le clergé et la noblesse se retirent dans leurs chambres particulières, et le tiers-état reste dans la chambre commune, pour y délibérer.

Les états-généraux se rendent, le 6 mai, dans leurs salles respectives, pour vérifier les pouvoirs. On a eu soin de réserver la salle la plus vaste pour les députés du tiers-état, qui sont au nombre de six cents. Ceux-ci, d'abord, s'étonnent et se formalisent de ne point voir arriver les deux autres

ordres ; mais ils savent se contenir, et demeurent, pendant plusieurs semaines, dans une inertie dont ils pressentent tout le bon effet pour eux. Cependant la noblesse et le clergé possèdent dans leur sein une minorité assez forte, qui brûle d'aller se joindre aux députés du tiers-état Ceux-ci sont les seuls qui envoyent des commissaires aux deux autres ordres. Le clergé les accueille avec politesse. Le député Target produit une vive impression dans cet ordre, en venant l'adjurer, au nom du Dieu de paix, de se réunir au tiers-état. Il est vivement applaudi par tous les curés.

Les 19 et 20 mai, le clergé, pour se concilier l'opinion publique, fait le sacrifice de ses priviléges pécuniaires; la noblesse imite cet exemple le 23. Le public trouve que ces deux ordres se montrent généreux trop tard ; et, persuadé qu'ils y ont été contraints par la nécessité, il ne leur en tient aucun compte.

Cependant les trois ordres ne procèdent à l'examen d'aucune affaire. Le tiers-état a vainement attendu l'issue des négociations entamées pour concilier les prétentions diverses du clergé et de la noblesse. Ces deux ordres s'opiniâtrent à refuser de délibérer conjointement avec le tiers-état. Le Roi leur fait offrir sa médiation. M. Necker leur propose de délibérer par ordre dans les affaires ordinaires, et de délibérer en commun dans les occasions urgentes Cette proposition n'est pas goûtée. Le tiers-état n'y voit qu'un moyen infaillible dont le Gouvernement userait pour faire passer toutes ses résoltuions. En conséquence, les députés des trois ordres, qui s'étaient réunis, le 30 mai, pour entendre les commissaires du Roi, se séparent sans avoir pu s'accorder.

Le 3 juin 1789, le tiers-état se détermine à former un nouveau bureau, dont il confère la présidence à M. Bailli, homme de lettres distingué. Il arrête, le 10 du même mois, sur la proposition de l'abbé Sièyes, de faire une nouvelle et dernière tentative pour la réunion des trois ordres. Cette tentative n'est pas plus heureuse que les précédentes. Enfin, le 12 juin, le tiers-état procède à l'appel des bailliages pour la vérification des pouvoirs. Le lendemain, trois curés du Poitou viennent se joindre aux députés du tiers-état. Tous les curés et sept évêques ayant manifesté le même vœu, la majorité, dans le clergé, devient flottante de deux à trois voix.

Le 17 juin est l'un des jours les plus mémorables de la ré-

volution. Les députés du tiers-état s'assemblent, et prennent la résolution de se constituer. Plusieurs dénominations, pour l'assemblée, sont proposées et refusées. L'abbé Sièyes et Mirabeau en imaginent d'autres dont on ne veut pas non plus. Enfin un député obscur, ayant proposé la dénomination *d'assemblée nationale*, obtient tous les suffrages. Plusieurs députés n'adoptent cette dénomination que parce qu'elle est d'un usage commode : mais elle préjuge tout ; et par là on se trouve engagé, dans une révolution, bien plus loin qu'on ne l'a prévu et qu'on ne l'a désiré. La noblesse jette des cris de fureur.

Cependant le Roi se prépare à faire enfin l'office d'un médiateur imposant. M. Necker a fixé un plan qui doit réaliser les vœux les plus chers du tiers-état, sans lui sacrifier les deux autres ordres. Il soumet son plan au Roi, qui l'approuve. Mais Louis l'ayant montré à la Reine et aux princes, ils y font des changements qu'il souffre, parce qu'il les croit d'une légère importance. Necker en juge tout autrement, et en éprouve le plus violent dépit ; mais il se garde bien de le laisser éclater ; et il prend la résolution de désavouer son ouvrage.

Le 20 juin, on publie à Versailles la prochaine tenue d'une séance royale. Les députés du tiers-état s'en allarment vivement. Ils se rendent au lieu de leur assemblée. Des gardes les empêchent d'y pénétrer, attendu que des ouvriers y font des dispositions nouvelles pour la cérémonie qui doit avoir lieu. Ils sont furieux ; ils crient au despotisme, se répandent dans les rues de Versailles, et cherchent à inspirer au peuple leurs alarmes. Bientôt ils se réfugient dans un jeu de paume qu'ils ont découvert ; ils s'y rassemblent tous, et y prêtent solennellement le serment de ne point se séparer qu'une constitution n'ait été donnée à la France, et que la régénération politique ne soit opérée. Bailli, président du tiers-état, qui avait proposé ce serment, le prononce et le signe le premier. Son exemple est imité par tous les députés, à l'exception d'un seul, Martin de Castelnaudari. On dit que ce député refusa de prêter et de signer ce serment pour voir si les votes étaient libres.

Le lendemain, 21, la salle des états-généraux ayant été encore fermée aux députés du tiers-état, ils se rendent à l'église Saint-Louis. Cent quarante-neuf députés du clergé y viennent se joindre à eux : cet événement exalte leur or-

gueil et leur joie ; c'est un nouveau coup porté à l'autorité royale.

Le 23 juin, a lieu la séance royale annoncée. Tous les siéges sont remplis ; celui du ministre principal, seul, ne l'est pas. Les députés du tiers-état le remarquent, et se persuadent qu'on ne va leur faire que des propositions pleines de perfidie et de violence. Le garde-des-sceaux lit cette déclaration qui est l'ouvrage de Necker, mais qui a subi quelques modifications. Entr'autres articles principaux, elle contient la convocation périodique des états-généraux ; leur participation aux actes du pouvoir législatif ; l'admissibilité des Français à tous les emplois ; la suppression des priviléges en matière d'impôts ; le remplacement de la taille ; et enfin cette délibération en commun qui a été l'objet de si longs débats, et à laquelle le clergé et la noblesse sont invités au nom de leur amour pour le Roi. Ces deux ordres, pendant la lecture de la déclaration, paraissent souscrire respectueusement aux sacrifices qui leur sont demandés. Le Roi sort, après cette lecture, accompagné des députés des deux premiers ordres ; ceux du tiers-état restent immobiles sur leurs siéges. Alors le grand-maître des cérémonies, le marquis de Brezé, vient, de la part du Roi, leur ordonner de se séparer. Le comte de Mirabeau lui répond : « Allez dire au Roi que nous » sommes ici par la volonté du peuple, et que nous n'en » sortirons que par la force des baïonnettes. » Cette réponse est applaudie par tous les députés. Barnave, Pétion et Grégoire s'emportent contre un coup d'état qui leur paraît rappeler toute la violence du despotisme. Tandis qu'ils prononcent leurs discours, l'assemblée est troublée par un bruit d'ouvriers à qui l'on a commandé d'emporter des tapis et des siéges. Les députés ne peuvent s'empêcher de sourire, en remarquant que le gouvernement, qui pourrait recourir à la force, descend à la tracasserie. Le comte de Mirabeau élève la voix, et propose à l'assemblée de déclarer que la personne des députés aux états-généraux est inviolable. Cette proposition est adoptée à une majorité de quatre cents quatre-vingt-treize voix contre trente-quatre.

Lorsque le Roi est rentré dans son palais, les environs retentissent des cris de vive *M. Necker !* Il était auprès du Roi et de la reine. Ils ne lui font aucun reproche sur son absence, qui a fait calomnier les intentions royales, et le conjurent de ne point les abandonner dans une situation si critique. Il le leur promet, et retire sa démission qu'il

avait offerte la veille. Il sort du palais pour se rendre à pied à son hôtel. A peine l'a-t-on aperçu, qu'une foule d'hommes l'entourent, le bénissent et tombent à ses genoux. Il les invite à être modérés, à demeurer tranquilles; puis il se rend chez lui, suivi de ce cortège populaire.

Le lendemain de la séance orageuse du 23 juin, tous les partis semblent s'accorder pour n'en faire nulle mention. Le Roi ne cesse de presser vivement les deux ordres de se réunir à l'assemblée nationale; quarante-six députés, qui font partie de la minorité de la noblesse, s'y rendent, conduits par le duc d'Orléans. Le peuple à Paris et à Versailles était devenu séditieux. Il fait éclater sa fureur contre l'archevêque de Paris, M. de Juigné, ce prélat bienfaisant, qui, dans l'hiver de cette même année 1789, a fait de si considérables aumônes, sous prétexte qu'il met obstacle à la réunion d'une partie du clergé; il le poursuit dans les rues de Versailles à coups de pierres : il faut toute la vîtesse de ses chevaux pour le dérober à une mort certaine. Le lendemain, il est présenté par l'archevêque de Bordeaux à l'assemblée nationale. Le président, M. Bailli, l'y reçoit avec la plus grande distinction, et lui adresse les paroles les plus flatteuses sur ses vertus bienfaisantes.

L'ordre de la noblesse, qui s'obstine toujours à ne pas vouloir se joindre à l'assemblée nationale, envoie, le 27 juin, une députation au Roi. M. de Luxembourg, président de cette députation, représente au Roi tout le danger qui peut résulter d'une assemblée unique, qui s'est annoncée par un serment coupable, et le supplie de permettre que les états-généraux délibèrent par ordre. Mais Louis XVI s'y refuse absolument, et répond à M. de Luxembourg qu'il ordonne aux députés de la noblesse et du clergé de se réunir à ceux du tiers-état. Cette réunion s'effectue dans la journée même.

Cependant, l'effervescence populaire s'accroît de jour en jour, et les désordres se multiplient; le Palais-Royal en est le théâtre. Son jardin étroit, ses brillantes galeries sont le rendez-vous général. On y voit des femmes qui occupent un rang honorable dans la bourgeoisie, circuler parmi de viles prostituées. Il y vient des hommes de toutes les conditions, de tous les âges. Les étudiants, les clercs, tous les jeunes gens se rendent dans ces lieux pour s'y exercer à l'art de la parole. La foule y est à toute heure considérable; les cafés même sont constamment remplis de

monde ; on ne peut y pénétrer pour se procurer des rafraîchissements.

Depuis près d'un mois les gardes-françaises donnent à leurs chefs de sérieuses inquiétudes ; ce n'est point qu'ils aient encore rompu les freins de la discipline ; mais ils fréquentent beaucoup le peuple, et paraissent en partager les sentiments. Pendant les débats qui ont lieu aux états-généraux, on les caserne. Le 30 juin 1789, trois cents d'entre eux parviennent à s'échapper, et vont se réfugier au Palais-Royal. Ils y sont accueillis comme des sauveurs. Les femmes leur prodiguent des caresses ; les gens riches leur offrent de l'argent, des billets de la caisse d'escompte ; quelques-uns refusent par délicatesse, le plus grand nombre accepte. Beaucoup de soldats, appartenant à différents corps en garnison aux environs de Paris, ayant appris ce qui se passe au Palais-Royal, y viennent pour avoir part aux libéralités qu'on y fait. Lorsqu'on a connaissance de l'acte de désobéisance dont les trois cents gardes-françaises se sont rendus coupables, on les fait poursuivre ; onze d'entr'eux sont arrêtés et conduits à l'Abbaye. La nouvelle de leur arrestation s'étant répandue dans le peuple ; une multitude considérable se rassemble en criant : *allons à l'Abbaye!* et s'y rend en effet. Des dragons qui gardaient cette prison se retirent sans résistance. La multitude s'y précipite, en brise les portes, et en tire les prisonniers. On les conduit en triomphe ; on leur donne des fêtes ; on leur procure toute sorte de plaisirs. Cela dure fort avant dans la nuit ; alors on les mène dans la salle du théâtre des Variétés, et plusieurs milliers d'hommes y veillent pour les garder.

Le lendemain de cette journée, plusieurs de ceux qui ont brisé les portes de l'Abbaye, se présentent à l'assemblée nationale, pour la prier d'intercéder auprès du Roi en faveur des onze gardes-françaises. L'assemblée accueille favorablement cette prière, et envoie au Roi une députation, qui le supplie d'user de clémence en cette occasion, pour le rétablissement de l'ordre et de la paix. Les gardes-françaises sont reconduits en prison ; mais ils sont élargis le lendemain.

Le Roi, sentant qu'il ne peut plus compter sur le dévoûment de ses gardes, fait venir à Versailles, le 5 juillet, un grand nombre de régiments, et en forme une armée dont il donne le commandement au vieux maréchal de Broglie.

Ce mouvement militaire offusque l'assemblée. M. Necker le blâme. Ce ministre n'est plus vu à la Cour que comme un censeur importun. Le Roi semble s'être beaucoup réfroidi à son égard, et ne lui confie plus que des mesures insignifiantes.

Cependant l'assemblée nationale, distraite par le grand bruit d'armes qui se fait autour d'elle, ne peut point continuer sérieusement le cours de ses délibérations. Elle interrompt ses travaux, qui ont alors pour objet la déclaration des droits de l'homme et du citoyen. Mirabeau propose à l'assemblée de demander au Roi, dans une adresse, le renvoi des troupes. Sa proposition est adoptée. Il est chargé de rédiger l'adresse ; il le fait avec une mesure et une circonspection, qu'on n'attendait pas d'un homme de son caractère. Cette adresse est présentée au Roi, le 9 juillet. Le monarque répond qu'il pourra bien faire retirer les troupes jusqu'à Compiègne, mais qu'alors il ira lui-même s'établir dans le château de cette ville, et qu'il y transférera l'assemblée nationale. Cette réponse redouble l'inquiétude de l'assemblée. Mirabeau lui propose de faire des protestations contre une telle résolution ; mais elle a la modération de s'en abstenir.

Quand M. Necker s'aperçoit que ses services ne sont plus agréables au Roi, il lui offre sa démission, et lui promet de quitter secrettement le royaume, pour éviter tout malheur. Louis XVI, en conséquence, envoie à Necker, le 11 juillet, l'ordre de sortir de France dans vingt-quatre heures. Celui-ci était dans son salon, entouré de quelques amis, lorsqu'il reçoit cet ordre. Il ne marque aucun chagrin ; et, lorsque la nuit est venue, il part, accompagné de son épouse seulement, et se rend, d'un seul trait, de Versailles à Bruxelles. MM. de Montmorin, de la Luzerne et de St. Priest, amis et collègues de M. Necker, reçoivent en même-temps leur démission.

La nouvelle du départ du ministre des finances ne parvient, à Paris, que le lendemain, 12 juillet. Le peuple, à cette occasion, manifeste le plus profond mécontentement, et profère contre la cour les paroles les plus insultantes. Il se rassemble au Palais-Royal, en peu d'instants, une foule considérable. Camille Desmoulins la dirige. Cet homme, armé d'un pistolet, détache un rameau d'un arbre du jardin, et s'en fait une cocarde en signe de ralliement ; chacun en fait autant. La foule alors se porte

dans le salon du Palais-Royal, où l'on montrait des figures de cire. Celle de M. Necker et du duc d'Orléans y étaient; on les prend, on les porte en triomphe. Le cortége qui accompagne ces figures est épouvantable à voir. Ce sont des hommes de la lie du peuple, couverts de haillons, armés de piques, de bâtons ferrés, et dont les yeux enflammés peignent l'agitation et la fureur. Cet effroyable cortége, grossi d'une foule de vieillards, de femmes et d'enfants, se dirige vers la place Louis XV. Quelques régiments y campaient sous les ordres du baron de Bésenval. Il s'en approche, lui montre les figures idolâtrées qu'il porte, et cherche à l'attirer à l'insurrection. Ce sont des Allemands qui composent ces régiments. Quelques-uns d'entr'eux se détachent, et viennent renverser dans la boue ces figures de cire. Les brigands veulent opposer de la résistance, et font tomber une grêle de pierres sur les soldats; alors, le prince de Lambesc, à la tête de quelques cavaliers, les charge et les dissipe. Un coup de canon est tiré pour rassembler les troupes. La foule, qui s'était retirée dans le jardin des Tuileries, fuit épouvantée par toutes les issues. Comme c'était un jour de dimanche, et que beaucoup de familles, revenant de la promenade, passaient par-là pour rentrer dans leurs domiciles, le désordre en devient plus affreux : quelques personnes sont blessées. La nuit est arrivée; les brigands se rallient, se rendent aux barrières et y mettent le feu. Ils passent la nuit entière à courir, à proférer des cris épouvantables; l'alarme et l'effroi sont semés dans Paris. Chaque citoyen se barricade dans sa maison, comme s'il allait soutenir un siége.

Le lendemain de ce jour tumultueux, l'effervescence des esprits s'accroît encore, quand on apprend quels successeurs la cour a donnés à MM. Necker, de Montmorin, de la Luzerne et de St.-Priest; ce sont le maréchal de Broglie et MM. de la Galaisière, Foulon et Laporte. Le baron de Breteuil conserve le ministère de la maison du Roi, mais s'annonce comme ministre principal. Ces choix déplaisent souverainement au public. Deux des nouveaux ministres, Foulon et la Galaisière, avaient été portés quelques jours auparavant sur une liste de proscription affichée au Palais-Royal. Ils étaient accusés d'avoir détourné les subsistances de Paris. L'assemblée nationale elle-même se montre mécontente de ces choix. Après avoir donné à

M. Necker les plus honorables témoignages de regret, elle arrête de demander au Roi, avec de nouvelles instances, le renvoi des troupes; renouvelle le serment de donner une constitution à la France; rend les ministres responsables de tout ordre arbitraire et de toute atteinte qui serait portée à la sûreté de ses membres; enfin, elle déclare qu'elle s'opposera toujours, avec la plus grande énergie, à la proposition d'une banqueroute. Cependant le peuple de Paris, devenu l'auxiliaire de ces mêmes brigands qui l'ont glacé d'épouvante pendant la nuit, achève avec eux l'incendie des barrières. Mais bientôt tous s'ennuient d'exploits si peu lucratifs, et se portent en plein jour sur la maison de St.-Lazare, qu'ils mettent au pillage. Ce n'est qu'au bout de trois heures qu'on parvient à dissiper ces bandes gorgées de butin.

Le 14 juillet, à la pointe du jour, trente à quarante mille hommes s'attroupent et se dirigent vers l'hôtel des Invalides, ayant ouï dire qu'il renferme une grande quantité d'armes. Les vieux militaires qui l'habitent, et qui tous sont sortis des rangs inférieurs de la société, les reçoivent avec joie, et s'empressent de leur indiquer les armes et les munitions. Des troupes étaient casernées près de là, à l'Ecole-Militaire; elles ne font aucun mouvement pour venir mettre obstacle à cette invasion. On trouve dans l'hôtel des Invalides, vingt-huit mille fusils et vingt pièces de canon; on les enlève; on traîne les canons par les rues; le tocsin sonne perpétuellement sur tous les points de la capitale. De là, l'attroupement se porte sur le garde-meuble de la couronne; on y prend les armes des vieux chevaliers; ce sont des javelots, des carabines, des lances dorées; on s'en revêt; l'épée de Henri IV, elle-même, devient une arme de l'insurrection. Plusieurs voix crient alors: *à la Bastille*. On se dirige de ce côté; on va se réunir aux habitants du faubourg St.-Antoine, qui, tous armés de piques, bordaient les environs de la citadelle. La garnison de la Bastille est composée de quatre-vingts invalides et de trente gardes-suisses. Son gouverneur est M. de Launay; toute sa provision consiste en douze sacs de farine. Trente ou quarante insurgés s'y présentent en parlementaires, pour sommer le gouverneur de rendre les armes. Celui-ci, après avoir fait baisser le premier pont-levis, les introduit dans la première cour du château; mais, comme il hésite un peu à leur donner une réponse, ils entrent en défiance

contre lui; et, secondés par plusieurs hommes de leur parti, qui, d'une muraille voisine, sont descendus dans la cour, ils cherchent à escalader les murs. De Launay ordonne à sa troupe de repousser cette aggression. Grand nombre des insurgés mordent la poussière. Les coups de mousquetterie ont été entendus du dehors. La multitude qui environne la place crie à la perfidie; et, se précipitant avec impétuosité sur la Bastille, tente de l'emporter d'assaut; mais elle fait de vains efforts. Arrive une compagnie de gardes-françaises qui prennent pour eux tous les périls de l'entreprise. Le premier pont-levis tombe, sans qu'on voye la chaîne se casser. Toute la foule se jette dans cette ouverture. Le gouverneur, voyant que bientôt il ne pourra plus résister, s'empresse de rendre la place, sous la condition qu'on respectera la vie de la garnison; les gardes-françaises le lui promettent. Cependant la multitude, au mépris de cette capitulation, se précipite par toutes les portes que le gouverneur a fait ouvrir, et décharge sa fureur sur deux officiers de la garnison, Bécard et Asselin. Les gardes-françaises parviennent à sauver les invalides et les suisses; et, pour dérober M. de Launay aux coups des furieux, l'arrêtent et se mettent en marche pour le conduire à l'hôtel de ville. Mais ils ont à peine fait quelques pas, que la multitude, qui les a suivis, le leur arrache, l'entraîne vers une lanterne, et l'y accroche. Bécard et Asselin, qui n'ont point encore rendu le dernier soupir, sont traînés dans ce lieu, et livrés au même supplice. Le major de la garnison, nommé Delosme-Salbray, malgré la défense courageuse d'un jeune homme, qui lui avait des obligations, est aussi mis à mort. Les brigands coupent les têtes de ces quatre malheureux, et les mettent au bout de leurs piques. Quelques heures après, ils portent un nouveau trophée; c'est la tête de M. de Flécelles, prévôt des marchands. Le bruit s'était répandu qu'on avait trouvé sur de Launay, une lettre que M. de Flécelles lui écrivait, et dans laquelle, en l'engageant à tenir bon, il lui promettait de lui envoyer bientôt du secours. Le prévôt des marchands étant venu à l'hôtel-de-ville après la prise de la Bastille, on lui avait ordonné de se retirer. Au moment où il était sorti, un dragon lui avait brûlé la cervelle d'un coup de pistolet. Ainsi finit cette journée, où le peuple se félicite et se glorifie d'avoir remporté une grande victoire.

Comme, depuis six semaines, le bruit court que des

Digitized by Google

soldats allemands, ayant à leur tête le prince de Condé, le baron de Bésenval et le prince de Lambesc, doivent déboucher pendant la nuit de plusieurs souterrains, et qu'on leur a promis le pillage et ordonné le massacre, le peuple ne dépose point les armes; les gardes-françaises gardent les barrières et tous les postes périlleux. Ici on forme des barricades; là, on dépave les rues. On est perpétuellement troublé par la crainte d'une surprise.

Vers le milieu de la nuit, la nouvelle de la prise de la Bastille et de toutes les horreurs qui l'ont suivie, parvient à la cour; mais personne n'y veut croire, les militaires surtout. Tout le monde joue devant le Roi la confiance et même la gaieté. Cependant l'assemblée nationale, en séance permanente, a reçu des avis exacts sur tout ce qui se passait; elle envoie à chaque instant des députations à Louis XVI, pour le presser de renvoyer les troupes; il ne leur donne que des réponses ambiguës. Alors Mirabeau tonne dans l'assemblée contre les princes qui, dit-il, ont été visiter les troupes étrangères, et leur ont fait des exhortations appuyées de présents; il propose d'envoyer au Roi députation sur députation, jusqu'à ce qu'on ait obtenu de lui une mesure si nécessaire au rétablissement du calme.

Le lendemain, 15 juillet, Louis XVI, cédant aux conseils d'un membre de la minorité de la noblesse, de M. de la Rochefoucauld de Liancourt, se rend à l'assemblée nationale. Il y est accueilli avec les démonstrations du plus profond respect, et y prononce un discours qui excite l'attendrissement dans tous les cœurs; il est plusieurs fois interrompu par les cris de *vive le Roi!* M. Le Franc de Pompignan, en répondant à ce discours, paraît vivement ému. Le Roi sort; toute l'assemblée l'accompagne, et le reconduit jusqu'à son château. La Reine vient alors s'offrir aux regards du public sur un balcon; elle tient le Dauphin dans ses bras.

Le 16 juillet 1789, l'assemblée nationale choisit dans son sein un certain nombre de députés pour aller à Paris, essayer de rétablir, par leur présence, la tranquillité dont cette capitale est privée depuis plusieurs jours. On remarque parmi eux MM. de La Fayette, Mounier, Lalli-Tolendal et de Liancourt. Ils partent; ils vont à l'hôtel-de-ville; ils sont reçus par M. Moreau de Saint-Méry, président des électeurs. Celui-ci, dans un discours qu'il prononce devant

Digitized by Google

un public nombreux, rappelle que c'est au Roi que la France doit l'affermissement de sa liberté. Dans ce moment, les gens qui circulent autour de l'enceinte, et ceux même qui sont dedans, font entendre des cris par lesquels ils demandent que le Roi vienne à Paris, et que l'on renvoie les ministres actuels. Les députés de l'assemblée nationale portent ce vœu public à Louis XVI; il leur promet de s'y rendre. Dans cette journée, M. le comte d'Artois, la princesse son épouse, ses deux jeunes fils, MM. les ducs d'Angoulême et de Berri, et le prince de Condé quittent la France. Le maréchal de Broglie, le prince de Lambesc, et quantité d'autres personnages élevés, suivent cet exemple. C'est aussi dans cette journée, que M. de la Fayette et M. Bailli sont nommés, par la commune de Paris, l'un, commandant de la garde nationale, et l'autre, maire de la ville.

Le Roi part de Versailles, le 17 juillet, pour se rendre à Paris; il est précédé de quatre cents gardes du corps, et accompagné de presque tous les députés de l'assemblée nationale en costume. Son cortége se grossit d'une foule d'habitants de Versailles et de paysans, armés de bâtons et de fourches. Arrivé aux barrières de la capitale, il y est reçu par le nouveau commandant et le nouveau maire. Celui-ci blesse vivement le cœur de Louis XVI; en lui offrant les clefs de la ville, il lui dit, entr'autres choses, que, *comme Henri IV a reconquis son peuple, de même le peuple français a reconquis son Roi.* Le Roi traverse une double haie de cent mille hommes, presque tous armés. On n'entend d'autre cri sur son passage, que celui de *vive la nation!* mais lorsqu'il entre dans la salle de l'hôtel de-ville, tous les citoyens répètent à l'envi le cri de *vive le Roi!* M. le comte de Lalli le harangue; et dans son discours, il invite les Français à se montrer désormais les fidèles appuis de l'autorité légitime du Roi, à jurer de la défendre. Tous ceux qui sont présents à cette scène attendrissante prononcent à haute voix ce serment. Le monarque trop ému, ne prononce que peu de paroles; il assure que le peuple peut compter sur lui, et qu'il rappellera M. Necker. On lui présente la cocarde tricolore; il l'accepte, et la met à son chapeau; c'était celle qui était déclarée nationale. Il sort. Quand le peuple voit que son Roi a arboré le signe de la liberté, il fait éclater sa joie par les plus vifs transports, et par les cris, cent fois répétés, *de vive le Roi!* Le Roi

retourne à Versailles le même jour, et reçoit, sur sa route, de nombreux témoignages de respect et d'amour.

Les jours suivants, l'assemblée nationale poursuit ses travaux relatifs à la déclaration des droits de l'homme et du citoyen; elle organise un comité des recherches; puis, envahissant une portion des attributions du pouvoir exécutif et de l'administration, elle organise aussi un comité de subsistances. Tous les mouvements populaires dont Paris et Versailles viennent d'être le théâtre, accroissent sa confiance et sa hardiesse; enfin elle se croit investie de la dictature.

Le 22 juillet, M. Foulon, l'un des nouveaux ministres que le peuple hait si profondément, instruit que son nom est porté le premier sur la liste de proscription affichée au Palais-Royal, s'enfuit au château de M. de Sartine, son ami. Mais la haine publique s'acharne toujours à le poursuivre. On cherche sa retraite; on la découvre. Ce sont des paysans qui l'arrêtent. Ils le conduisent à Paris, en l'accablant d'outrages. Des gardes nationales parviennent à le tirer des mains de ces paysans, et à le mener à l'hôtel-de-ville. Là, MM. Bailli et La Fayette font tous leurs efforts pour faire entendre raison au peuple, et pour soustraire une victime à sa vengeance. Rien ne peut le calmer. Une troupe de furieux s'élance jusques au milieu du comité, et y vient saisir Foulon. On l'entraîne avec violence vers la lanterne, où déjà ont été attachées les premières victimes, et où on lui fait subir le supplice qui a tranché leur vie. On lui coupe ensuite la tête, et on la porte au bout d'une pique comme un trophée glorieux. Dans ce moment, des cris élancés jusqu'aux nues, annoncent l'arrivée d'une nouvelle troupe de furieux, qui traîne M. Berthier, intendant de Paris, et gendre de Foulon. Les monstres approchent la tête de celui-ci des lèvres de Berthier. Cet infortuné, cédant à la fureur qui le transporte, se dégage des mains de ses bourreaux, s'empare du fusil d'un garde national, s'élance sur la troupe de ses assassins, et tombe percé de cent coups de baïonnettes. Le peuple de Paris, à la vue de tant de scènes de meurtre et de pillage, ressent une profonde indignation; mais tous les cœurs sont glacés d'épouvante, et nul n'ose élever la voix ou se servir de son bras pour défendre les victimes; l'assemblée nationale elle-même montre de l'incertitude et de la crainte. Cependant lorsque Lalli vient dénoncer à la tribune tous les crimes qui ont été commis en peu de jours, elle

paraît décidée à prendre des mesures énergiques. L'odieux Robespierre ose élever la voix pour les blâmer et faire l'apologie des vengeances populaires.

M. Necker, retiré au château de Copet, sur les bords du lac de Genève, reçoit une lettre du Roi, et un décret de l'assemblée nationale, par lesquels il est rappelé au ministère. Il s'empresse de quitter sa retraite, et de se rendre à Paris. Arrivé à Nogent-sur-Seine, il apprend que le baron de Bésenval, qui avait figuré parmi ses ennemis, a été arrêté à Villegrais, et est entre les mains d'une troupe armée, qui veut le conduire à Paris; il emploie tout son pouvoir pour empêcher la troupe de continuer sa route, et y parvient. Le 29 juillet 1789, ce ministre arrive à Versailles; il se présente successivement à la cour et à l'assemblée nationale; on l'y accueille de la manière la plus distinguée.

Le lendemain, M. Necker se rend à Paris; le peuple, en le revoyant, fait éclater sa joie; il va à l'hôtel-de-ville; la municipalité lui fait la plus flatteuse réception. Il y rend compte de sa conduite à l'égard du baron de Bésenval, et demande que l'on cesse toute poursuite contre lui et contre tous ceux qui sont dans le même cas. La municipalité prend un arrêté par lequel elle publie une amnistie générale; mais la plupart des districts de Paris, qui, tous, ont été établis par le duc d'Orléans, cassent cet arrêté; l'assemblée nationale elle-même le désapprouve.

A cette époque, grand nombre d'émissaires, envoyés dans les provinces par le duc d'Orléans, y sément l'effroi et l'esprit d'insurrection, en répandant le bruit qu'une nuée de brigands va se précipiter sur la ville, sur le pays, pour piller et pour couper les blés avant la récolte. Le trouble est partout. Toutes les villes s'arment; en peu de jours, on compte, en France, deux millions de gardes nationales. A Caen, on se porte à des excès épouvantables; deux régiments se battent entre eux; des brigands massacrent un officier, chéri de ses soldats, M. le comte de Belsunce.

Vers le même tems, une multitude de brigands armés, parcourt les provinces, pille et incendie les châteaux; elle se fait apporter auparavant les titres de propriété, et les brûle; quand on les lui refuse, et qu'on ne peut les lui donner, elle exerce sur les propriétaires d'horribles cruautés. Dans plusieurs provinces, on donne la chasse à ces brigands. A Mâcon, un magistrat intrépide, M. Bruys de Charly, à la tête de trois cents hommes, levés par le comité des

Digitized by Google

états du pays, marche à la rencontre de six mille d'entre eux, les défait complètement et en ramène deux cents prisonniers. Vingt sont condamnés à mort par des cours prévôtales.

L'assemblée nationale, voulant mettre fin à tant de désordres, à tant de crimes, et croyant en voir la source dans le régime féodal, passe la nuit du 4 au 5 août, à abolir les institutions de ce régime, devenu en horreur au peuple. Tous les députés rivalisent de désintéressement et de générosité dans cette occasion. Les nobles, et les grands seigneurs, qui composent le côté droit, renoncent, avec un empressement inoui, à tous leurs priviléges. Dans l'ordre du clergé, les prélats et les grands bénéficiers offrent aussi le sacrifice des avantages dont ils jouissent. Les députés du tiers-état, qui n'ont que peu de chose à sacrifier, proposent la suppression des états particuliers établis dans quelques provinces; enfin, tous cherchent à se surpasser les uns les autres en sacrifices. La nuit entière est employée à faire des propositions et des décrets, qui ont pour objets des suppressions et des réformes. L'assemblée ne se sépare qu'au point du jour, après avoir donné à Louis XVI le titre de *restaurateur de la liberté française*, et décrété de faire chanter un *te Deum* et de frapper une médaille, pour consacrer le souvenir de tant de bienfaits.

Quelques jours après, les députés nobles et ecclésiastiques, se rappelant les propositions qu'ils ont faites à l'assemblée nationale, en éprouvent quelque confusion, et craignent d'avoir outrepassé l'objet de leurs mandats. Les députés ecclésiastiques n'ont proposé que le rachat des dîmes; quel est leur étonnement, leur regret, quand on leur parle de la suppression totale des dîmes! L'abbé Sièyes défend éloquemment la cause de son ordre dans cette occasion; Mirabeau le combat, et l'emporte sur lui. Les dîmes sont déclarées non-rachetables, le 13 août. Seulement on arrête que les ecclésiastiques seront salariés par l'état. On décrète, le 23 de ce mois, la liberté des opinions religieuses, et, le 24, la liberté de la presse. Il est à remarquer cependant, que les partis n'ont jamais manifesté plus d'intolérance, et que l'opinion individuelle n'a jamais été moins respectée.

La disette se fait alors cruellement sentir à Paris; des convois de farine sont interceptés ou jetés dans la rivière; les agitateurs montrent évidemment, par là, que leur intention est d'affamer la capitale, pour la forcer à se soulever.

Au milieu même de la nuit, la porte des boulangers est assiégée par une foule d'hommes ; là, des factieux apostés ne cessent de répéter, que c'est à Versailles qu'il faut aller chercher du pain. Au Palais-Royal, même langage est tenu au peuple ; partout on cherche à le pousser à une révolte ouverte. Les orateurs du *café de Foi*, sont les directeurs de ces menées ; ils poussent l'audace jusqu'à outrager l'assemblée nationale dans d'indécentes missives. Et cependant, sans égard pour quelques-uns de ses membres, qui sont les objets des plus insolentes menaces, elle déclare qu'il n'y a pas lieu à délibérer sur les outrages dont on l'abreuve.

Depuis plusieurs jours, on agite à l'assemblée nationale une question de la plus haute importance, celle qui concerne le mode d'exercice du pouvoir législatif. L'assemblée, malgré les avis d'hommes sages et éclairés, déclare, le 10 septembre, l'unité de l'autorité législative ; et décrète qu'elle sera exercée par une seule chambre. Quelques députés avaient proposé l'établissement d'une chambre des pairs ; d'autres, celui d'un sénat à vie : elle avait rejeté d'une manière trop irréfléchie ces deux propositions. Elle s'occupe ensuite de la discussion sur la sanction royale. L'abbé Maury propose le *veto absolu*, et le défend avec le plus rare talent. A l'étonnement de tout le monde, Mirabeau le défend aussi. L'assemblée se déclare pour le *veto suspensif ;* c'est celui que le Roi préfère et adopte. M. Necker le lui avait conseillé, sacrifiant ainsi l'avenir au présent. Le *veto suspensif* est décrété le 11 septembre 1789. Le terme de la suspension est fixé à la deuxième législature.

Une discussion très-vive avait été entamée, le 16 septembre, à l'assemblée nationale, sur la ligne de succession au trône. Le marquis de Sillery, dans un discours fort étudié, demande que les Bourbons d'Espagne soient exclus de leur droit d'hérédité à la couronne de France. Mirabeau appuie cette proposition ; mais l'assemblée refuse de s'expliquer sur ce sujet. Alors Mirabeau éclate, et démasque ses vues pour un changement de dynastie.

Le 24 septembre, M. Necker vient à l'assemblée nationale ; il lui expose, avec une vérité effrayante, la situation des finances. Comme les deux emprunts, d'abord de 30 millions et ensuite de 80, n'avaient point été remplis, et que les dons patriotiques n'avaient produit que de très-faibles sommes, il propose une contribution nouvelle, qui s'élèvera au quart du revenu de chaque particulier. Une

discussion s'engage sur ce sujet. Tous les visages expriment la tristesse et l'effroi. On est dans le plus grand embarras : le mot de banqueroute est prononcé. Mirabeau parle, à cette occasion, avec une éloquence entraînante, et dissuade d'employer un si infâme moyen. Le 26 septembre, le plan de finances, proposé par M. Necker, est adopté par l'assemblée.

Le 1er. octobre, l'assemblée nationale présente, à la sanction du Roi, la *déclaration des droits de l'homme et du citoyen*. Louis XVI, voulant montrer à l'Europe qu'il jouit d'une pleine liberté, refuse la sanction qu'on lui demande, et répond qu'il examinera attentivement les articles qui composent cet acte de législation. C'est par le même motif, qu'il n'avait sanctionné, que le 20 du mois de septembre, les décrets que l'assemblée avait rendus dans la nuit du 4 au 5 août.

Le même jour, le régiment de Flandre arrive à Versailles. La municipalité va à sa rencontre, et lui fait prêter un serment civique. La ville de Versailles, ayant demandé à l'assemblée nationale, par l'organe de sa municipalité, la permission d'adjoindre un régiment aux gardes-du-corps pour le service et la défense du château, et l'assemblée n'ayant pu refuser cette permission, parce qu'elle-même avait besoin d'assurer son indépendance, la cour avait choisi de préférence le régiment de Flandre, qui, jusqu'alors, avait exactement maintenu sa discipline. Aussitôt que ce régiment est arrivé à Versailles, les gardes du corps, suivant un vieil usage, vont inviter les officiers à un repas; ils envoient la même invitation aux officiers de la garde nationale. Le banquet a lieu dans le salon d'Hercule. Vers la fin du repas, on propose un toast au Roi et à la famille royale ; il est porté avec le plus vif enthousiasme ; quelques-uns des convives se rendent auprès du Roi, pour le supplier de vouloir bien se rendre, avec sa famille, au salon d'Hercule ; il s'y rend. On ne pourrait se faire une juste idée des transports de joie et d'enthousiasme que sa présence y excite. Le lendemain, on apprend à Paris qu'il y a eu un repas à Versailles, donné par les gardes du corps aux officiers du régiment de Flandre. On fait courir, à ce sujet, les bruits les plus odieux sur leur compte ; on dit qu'ils ont foulé aux pieds la cocarde nationale ; qu'ils ont juré d'exterminer l'assemblée nationale. C'est la faction

d'Orléans qui sème tous ces bruits : elle publie encore cent autres impostures.

Dans la matinée du 5 octobre 1789, l'assemblée nationale reçoit un message du Roi, par lequel il lui annonce que son intention est de différer de sanctionner la *déclaration des droits de l'homme*, jusqu'à l'entier achèvement de la constitution. Le comte de Mirabeau, qui, lors de la discussion sur la sanction royale, l'avait défendue, comme on sait, avec tant d'ardeur, s'emporte contre ce message, et dit qu'il ne faut cesser d'envoyer des députés aux Roi, jusqu'à ce qu'on ait obtenu de lui la sanction demandée. Les têtes paraissent très-échauffées. Quelques détails, fournis par Pétion, sur le repas des gardes du corps, viennent encore augmenter l'effervescence.

La disette est parvenue à son comble dans la capitale ; le peuple l'impute à la cour. On sait assez qu'on n'en doit chercher l'auteur que dans la faction d'Orléans. Le 5 octobre, le pain manque dans les quartiers les plus populeux. Avant l'aube du jour, des femmes font retentir les rues des cris de la faim : elles se rassemblent, et se dirigent rapidement vers la place de l'hôtel-de-ville. Grand nombre d'hommes, déguisés en poissardes, se sont mêlés dans leurs rangs. Les représentants de la commune, ne soupçonnant aucun mouvement, ne sont point encore réunis. Ces femmes se précipitent dans les salles de l'hôtel-de-ville, et y enlèvent huit cents fusils et trois canons. Elles prennent ensuite la route de Versailles, en proférant d'horribles vociférations contre le Roi et la Reine.

Le marquis de la Fayette, instruit du départ de ces femmes armées, fait rassembler, à la hâte, la garde nationale, puis se rend à l'hôtel-de-ville pour prendre les ordres des représentants de la commune. Il y reçoit une députation de plusieurs gardes françaises, dont l'un, chargé de porter la parole, lui dit que Paris a besoin de pain, qu'il faut en aller chercher à Versailles, et qu'il faut amener le Roi à Paris. Le commandant de la garde nationale s'oppose à cette démarche de tout son pouvoir. Mais bientôt la place de l'hôtel-de-ville se couvre d'une foule innombrable d'hommes qui viennent des différents faubourgs, et qui sont tous armés. La place retentit perpétuellement de ces cris : *du pain ! à Versailles !* Alors les représentants de la commune donnent l'ordre à La Fayette de partir pour Versailles, à la tête de la garde nationale. Le jour est à son déclin.

Toute cette foule, qui couvrait la place de l'hôtel-de-ville, défile dans un sombre appareil, et prend le chemin de Versailles. Les gardes nationales et leur commandant ont l'air pensif.

Cependant la troupe des femmes, et des brigands travestis, était arrivée à Versailles vers les trois heures après midi. Le Roi était à la chasse ; le ministre de sa maison, M. de Saint-Priest, se hâte de le faire instruire de ce qui se passe. Le marquis de Cubières, chargé de cette commission, le presse de se retirer à Rambouillet, et d'y appeler la famille royale. Le Roi ne goûte point cet avis, et revient au galop à Versailles pour y recevoir ces femmes dont la misère lui fait pitié. Elles s'étaient présentées d'abord à l'assemblée nationale : elles y étaient toutes entrées ; elles avaient forcé les faibles barrières qu'elles avaient trouvées. Maillard, qui leur sert d'orateur, entretient l'assemblée de la faim qui les consume ; il ose accuser l'archevêque de Paris d'avoir envoyé, à un meûnier, un billet de deux cents francs, pour l'engager à ne pas moudre. L'assemblée est consternée, effrayée de l'audace de ces femmes qui viennent s'asseoir sur leurs bancs et qui leur adressent familièrement la parole. Pour les calmer, elle charge son président et quelques-uns de ses membres, d'aller exposer au Roi les souffrances du peuple de Paris. Douze d'entre elles accompagnent la députation. Elle se rend au château. Le Roi consent à l'admettre. Les femmes, qui sont chargées de lui porter les vœux de leurs compagnes, se conduisent devant lui avec beaucoup plus de décence et d'honnêteté qu'on n'en pouvait attendre. Elles ne lui parlent que de la disette de Paris. Le Roi leur répond avec bonté, et les fait partir pour la capitale, dans ses voitures, pour y annoncer ses intentions bienveillantes, et surtout pour les dérober à la rage de leurs compagnes, qui se montraient irritées de ce qu'elles avaient été respectueuses devant leur Roi.

Le péril s'accroît de moment en moment. Le régiment de Flandre, qui est au nombre des troupes que l'on a réunies sur la place d'armes pour résister au mouvement populaire, donne des craintes à ses chefs sur ses dispositions. Les gardes-du-corps, pour cette raison, reçoivent l'ordre d'aller prendre poste devant le château. Ils font tranquillement leur retraite. La troupe des femmes, des brigands qui sont au milieu d'elles, et de plusieurs soldats, traîtres de la garde nationale de Versailles, les poursuit avec

fureur, et en blesse quelques-uns. Dans de si pressantes circonstances, M. Mounier, craignant tout pour le Roi, lui conseille de donner son acceptation, pure et simple, à la déclaration des droits de l'homme; Louis y consent, croyant pouvoir, par cet acte, sauver la vie à ses gardes.

M. le président Mounier vient alors apprendre à l'assemblée nationale, que le Roi a accepté, sans restriction, tous les articles de la déclaration. Elle reprend séance à sept heures du soir. Pendant ce tems-là, on ne cesse de poursuivre les gardes du corps partout où on les rencontre. L'un d'eux, M. Moucheton, étant tombé entre les mains de cette barbare troupe de femmes et d'hommes déguisés, était sur le point d'être massacré, lorsqu'un officier de la garde nationale de Versailles arrive, et parvient, par une heureuse ruse, à lui sauver la vie. Enfin Versailles est dans un désordre affreux, qu'augmente encore le bruit de l'arrivée de l'armée parisienne. Le Roi et la Reine sont conjurés de quitter cette ville, de se retirer à Rambouillet. Le Roi veut rester; il veut parler à ces hommes qu'il s'obstine à ne croire qu'égarés; et la Reine répond qu'elle ne se séparera jamais de son époux. Ils ne témoignent qu'un désir, c'est que l'assemblée nationale vienne au château; elle a la cruauté de s'y refuser. Alors M. Mounier, et quelques autres députés fidèles se rendent auprès du Roi. Il n'est plus possible, d'ailleurs, de délibérer; grand nombre d'hommes et de femmes sont entrés dans la salle, et ont pris place sur les bancs. Ils recommencent leurs insolences et leurs cris. Mirabeau, qu'ils chérissent, qui est leur héros, est le seul qui puisse leur imposer; mais il ne peut les empêcher de continuer leur tumulte. Ils boivent, mangent, chantent, et parlent toujours de la disette.

L'armée parisienne, sous la conduite de M. de La Fayette, arrive à Versailles à onze heures du soir. Elle va établir son bivouac sur la place d'armes, et le long de l'avenue de Paris. Le premier soin du commandant est de se rendre au château, où il s'entretient avec le Roi durant une demi-heure, et obtient de lui qu'il reprendra les gardes-françaises à son service. Il se présente ensuite à l'assemblée nationale, et lui apprend que tout est rentré dans l'ordre. Alors elle lève la séance. Il est trois heures du matin. Elle sort; mais la foule s'obstine à vouloir rester dans la salle, où elle continue ses affreuses orgies pendant le reste de la nuit. M. de La Fayette, épuisé par les fatigues de la journée,

Digitized by Google

se retire dans la maison du prince de Poix, fort éloignée du château. Tandis qu'il s'abandonne à un fatal repos, le duc d'Orléans veille, et rêve aux moyens de satisfaire ses ressentiments contre la famille royale. Toute l'armée, rangée autour d'un grand nombre de feux allumés, présente le tableau le plus effrayant. Les alentours retentissent perpétuellement de cris et de coups de pistolet.

Le 6 octobre, vers cinq heures du matin, un groupe nombreux pénètre dans le château, par une grille qui se trouvait ouverte, on ne sait par quelle perfidie, et qui avait été confiée à la garde nationale. Deux gardes du corps sont en faction au pied de l'escalier; ils tiennent ferme à leur poste. Les brigands se précipitent sur eux, et en massacrent un; l'autre parvient à leur échapper. Ils montent ensuite l'escalier qui mène aux appartements de la Reine. Partout ils trouvent d'intrépides gardes qui leur résistent. C'est dans cette occasion que MM. Durepaire et Miomandre-Ste.-Marie, se défendent seuls contre tant de brigands. L'un d'eux, M. Miomandre, a le tems de faire avertir la Reine par l'une de ses femmes, qu'on en veut à ses jours, et qu'elle n'a qu'un moment pour se dérober aux assassins. Soudain l'infortunée princesse se sauve chez le Roi, par un escalier dérobé. Bientôt les brigands pénètrent dans l'appartement de la Reine; voyant qu'elle n'y est pas, ils sont furieux, et déchargent leur colère sur son lit; ils le percent mille fois de leurs piques et de leurs poignards. Le marquis de Vaudreuil, revêtu de son cordon rouge, passe fièrement devant ces furieux; et parvient à leur imposer un peu par l'accent mâle de sa voix et la hardiesse de ses regards et de ses reproches. Dans ce moment, des gardes-françaises montent l'escalier. Le marquis de Vaudreuil leur adresse la parole, et réussit à leur faire changer de sentiments envers la famille royale. Ils s'apaisent, se joignent aux gardes du corps, avec lesquels ils changent d'habits, et s'emploient eux mêmes à chasser les brigands du château. M. de La Fayette arrive, et sur son passage trouve un grand nombre de gardes du corps investis par des furieux; il se fait jour à travers la multitude, et réussit à les sauver. Quelques gardes du corps ont péri dans cette invasion; tous ont combattu avec un courage héroïque, et ont donné le plus rare et le plus touchant exemple du dévoûment et de la fidélité. Tandis que ces scènes se passent dans l'intérieur du château, la foule, animée par l'argent et par les

liqueurs qu'on lui distribue, s'agite au-dehors. Un homme odieux, qui a pris le nom de *Coupe-têtes*, se promène à travers cette foule, lui montrant les têtes de deux gardes du corps massacrés, qu'il porte au bout d'une pique, et se plaignant qu'on ne lui en donne plus à couper.

Cependant l'assemblée nationale se rassemble. MM. Mounier, Malouet et de Virieu renouvellent la proposition d'aller en corps au château, pour défendre, contre les factieux, le Roi et la famille royale. Mirabeau s'élève contre cette proposition, et dit que la dignité de l'assemblée ne lui permet point une semblable démarche; puis il propose d'envoyer, auprès du Roi, une députation de trente-six membres. Cet avis est adopté. Grand nombre de députés, sans avoir été choisis pour faire partie de la députation, se hâtent d'aller faire au Roi un rempart de leurs corps.

L'innombrable multitude qui environne le château, ne cesse d'exprimer, par ses cris, le vœu que le Roi vienne dans la capitale. M. de La Fayette va annoncer ce vœu à Louis XVI, le presse de s'y rendre, et ne voit d'autre moyen de rétablir l'ordre et de calmer les esprits. Le Roi répond qu'il consent à faire ce qu'on désire de lui. Le commandant de la garde nationale vient apporter cette nouvelle à la multitude; elle la reçoit avec d'incroyables transports de joie. Alors partent de plusieurs endroits les cris de *vive le Roi! vive la Reine!* La résolution du Roi est communiquée à l'assemblée; elle déclare qu'elle ne peut se séparer du monarque pendant la session.

Vers midi, le Roi et la famille royale montent en voiture pour se rendre à Paris. Le cortége qui les accompagne est effroyable à voir. Le terrible *Coupe-têtes* le précède d'une lieue, portant en triomphe les têtes des deux gardes du corps. Il est entouré d'une foule de brigands et de femmes juchés sur des pièces de canon. La troupe, qui vient derrière la voiture du Roi, est composée de la garde nationale parisienne et des gardes du corps, dont la plupart sont couverts de contusions et de blessures. Cent députés de l'assemblée nationale font aussi partie du cortége. Le Roi arrive à Paris vers huit heures du soir. Il est conduit à l'hôtel-de-ville; un trône lui avait été préparé dans la chambre des représentants de la commune. Il s'y assied. M. Moreau-de-Saint-Méry le harangue. Il répond par l'organe de M. Bailli, que c'est avec plaisir et avec confiance qu'il se voit au milieu des habitants de sa bonne ville de

Paris; au-dedans et au-dehors de la salle retentissent, à chaque instant, les cris de *vive le Roi!* Les gardes du corps s'étant rendus au Palais-Royal, d'après les désirs du peuple, y sont couverts d'applaudissements. C'est dans cette même journée que se forme, à Paris, le club des amis de la constitution. Cette association, appelée, dans la suite, *club des jacobins*, et qui devait exercer tant d'influence sur les évènements divers de la révolution, se forme de celle qui, à Versailles, s'était établie sous le nom de *club breton*, et qui était composée des curés de la Bretagne.

Le lendemain, le peuple, fier de posséder son Roi au milieu de lui, est avide de contempler ses traits, ainsi que ceux de la famille royale; il se porte en foule au jardin des Tuileries. Le Roi et la Reine se montrent au balcon; ils sont accueillis par de vifs applaudissements. Le Roi écrit, dès ce jour, à l'assemblée nationale, que son intention est de fixer sa résidence à Paris; puis il congédie ses gardes du corps; mais il les reprend bientôt à la sollicitation de la municipalité elle-même. Beaucoup de personnes, dans cette circonstance, quittent le royaume. L'assemblée nationale perd, par cette émigration, plusieurs de ses membres les plus honorables, tels que MM. de Lalli, Mounier, etc.

Après le départ du Roi, l'assemblée nationale reste encore quelques jours à Versailles, en attendant qu'on lui ait préparé une salle à Paris. Elle se rend dans la capitale le 19 octobre; elle s'installe dans la salle de l'archevêché, d'où elle passe bientôt dans celle du manège, qui est près des Tuileries.

Fortement inculpé pour les journées des 5 et 6 octobre, le duc d'Orléans, à la suite d'une explication qu'il a eue avec le marquis de La Fayette, en présence du Roi et du duc de Liancourt, se décide à partir pour l'Angleterre, sous prétexte d'y aller remplir une mission secrète. Mirabeau, son complice, tonne dans l'assemblée contre cette résolution, mais inutilement. Le duc d'Orléans part pour sa destination; il est arrivé, le 19 octobre, à Boulogne-sur-Mer. Les hommes de son parti excitent un soulèvement contre lui dans cette ville, et parviennent à le faire arrêter; mais l'assemblée nationale, instruite de l'arrestation du prince, ordonne qu'on le laisse continuer sa route.

Cependant, la ville de Paris est de nouveau en proie à la famine; et la famine, factice ou véritable, sert de prétexte à de nouvelles barbaries de la part du peuple. Ce sont les boulangers qui en sont les objets. Le 2 octobre, une troupe d'hommes furieux, arrête un boulanger, nommé François, le suspend à un réverbère, et lui coupe la tête, qu'elle porte, suivant l'usage, au bout d'une pique. Tous les boulangers que la troupe rencontre, sont forcés de baiser cette tête sanglante. La femme de François, ayant su que son mari a été saisi par le peuple, court, toute échevelée, à l'hôtel-de-ville, pour intercéder les magistrats en sa faveur. Elle trouve cette troupe de cannibales, qui, l'ayant reconnue, à ses pleurs et à ses cris, pour la femme de leur victime, approche de ses lèvres la tête de son mari. Ce crime excite l'indignation de l'assemblée nationale; elle rend, le même jour, contre les attroupements, un décret sévère, qu'elle appelle loi martiale. Ce décret porte qu'en cas de révolte, le canon d'alarme sera tiré, et qu'un drapeau rouge sera arboré sur l'hôtel-de-ville, comme un signal, à la vue duquel les attroupements devront se séparer. L'atroce Robespierre ose s'élever contre ce décret, et déplore le sort de ce pauvre peuple que l'on veut traiter avec tant de rigueur. La garde nationale seconde avec ardeur les volontés de l'assemblée; on la voit, à chaque instant, ayant le marquis de La Fayette à sa tête, se précipiter sur les brigands, les dissiper et les arrêter. Un jour, certain nombre de ces brigands, sous prétexte que le châtelet est trop lent à punir les malfaiteurs, s'étant mis à pendre quelques voleurs pris en flagrant délit, la garde nationale accourt à la hâte, fond sur eux, et leur fait subir le même supplice que celui auquel ils ont pris plaisir à livrer ces voleurs.

Il n'existe plus à Paris qu'un seul tribunal, celui du châtelet. Il est investi des jugements en matière de délits politiques. Le baron de Bésenval, arrêté depuis six mois, et dont la généreuse intercession de M. Necker n'avait pu obtenir la liberté, est le premier accusé qui paraît devant lui. Son avocat, pour le défendre, ayant voulu produire, aux yeux des juges, une pièce par laquelle il avait reçu du Roi l'ordre de repousser la force par la force, il s'y oppose formellement, et détruit cet écrit. Le tribunal, malgré la haine dont cet illustre accusé était l'objet, a le courage de l'absoudre, n'ayant rien trouvé, dans sa conduite, qui lui

paraisse digne de reproche. Cette absolution excite un vif mécontentement parmi le peuple.

Dans le même temps, une négociation, relative à l'aliénation de plusieurs contrats, dont le marquis de Favras est chargé par un des agens de *Monsieur*, donne lieu à une grave accusation contre lui. Il est accusé, par deux recruteurs, que la faction d'Orléans a soudoyés, d'avoir ourdi, de concert avec le prince, un complot dont le but est d'enlever le Roi, de dissoudre l'assemblée nationale, et de massacrer MM. de La Fayette et Bailli. Il est traduit devant le châtelet, le 25 décembre 1789. Le frère du Roi, impliqué dans ce complot imaginaire, va, le 26 du même mois, à l'hôtel-de-ville, pour justifier sa conduite. Les officiers municipaux, satisfaits des raisons qu'il allègue, le reconduisent avec de grands honneurs. La faction d'Orléans fait retomber sa vengeance sur le malheureux marquis de Favras. Il paraît devant le tribunal, et confond ses accusateurs. Le châtelet, néanmoins, le condamne à être pendu; il y est forcé par la fureur et la haine dont le peuple est animé contre cet accusé. Le marquis de Favras subit sa condamnation avec une grande force d'âme, le 19 février 1790.

Au commencement de l'année 1790, les Juifs établis en France, demandent le droit de cité; ils fondent leur demande sur ce qu'ils supportent toutes les charges des citoyens. L'assemblée nationale, considérant que les Juifs ont, dans quelques provinces, d'immenses créances arriérées, et craignant qu'ils ne fassent des acquisitions qui les rendraient les plus riches propriétaires de la France, ajourne la question générale; mais, comme ils jouissent du droit de cité dans quelques villes, elle arrête qu'ils continueront d'en jouir. La discussion de cette question donne lieu à une vive agitation.

Le 12 janvier 1790, un mouvement séditieux éclate aux Champs-Elysées. Deux cents gardes françaises, devenus la *garde nationale soldée*, se rassemblent tumultueusement dans ce lieu. Ils sont en armes; ils font entendre des cris menaçants; ils demandent qu'on augmente leur paie. Le marquis de La Fayette, instruit de cet évènement, accourt aux Champs-Elysées, à la tête d'un fort détachement de garde nationale, entoure les gardes françaises, les arrête, et les conduit en prison.

Le 15 janvier 1790, la France est divisée en quatre-

vingt-trois départements, qu'on subdivise en districts et cantons.

Le 21 du même mois, l'assemblée rend un décret qui porte que le supplice des condamnés à la peine capitale n'entraînera point la confiscation de leurs biens, et n'imprimera désormais aucune tache d'ignominie à leurs familles.

Le 4 février suivant, le Roi, suivi seulement des ministres et des grands officiers de la couronne, se rend à l'assemblée nationale. Après un discours plusieurs fois interrompu par de vives acclamations, il jure d'être fidèle à la constitution. Cet acte du Roi excite des transports de joie parmi les assistants. En se retirant, il recueille sur son passage les plus doux témoignages d'amour et de vénération. L'assemblée nationale, avant de lever la séance, prête individuellement un serment ainsi conçu : *Je jure d'être fidèle à la nation, à la loi, au Roi, et de maintenir, de tout mon pouvoir, la constitution décrétée par l'assemblée nationale constituante et acceptée par le Roi.* Tous les spectateurs, qui remplissent les tribunes, se joignent aux députés, et s'écrient : *Je le jure.* Le même serment est répété le lendemain à l'hôtel-de-ville, par les officiers municipaux et par tout le peuple présent.

Après la séance, le Roi est reconduit jusques dans son palais, par une députation de l'assemblée. Cette députation veut aller présenter ses hommages à la Reine ; l'auguste princesse la reçoit avec des témoignages de satisfaction, et lui répond qu'elle s'unit de cœur et d'esprit à toutes les démarches que l'amour du bien public suggère à son époux.

L'assemblée nationale pose, le 28 février, les bases et les principes de la constitution militaire. Elle déclare, par le premier article, le Roi chef suprême de l'armée : et par les autres, elle règle l'égalité d'admission à tous les grades, à tous les emplois, et la responsabilité des ministres et des agens militaires. Elle se réserve le droit de prononcer sur l'admission des troupes étrangères au service de l'état, sur les sommes annuellement nécessaires à l'entretien de l'armée, sur le nombre d'hommes, sur les peines et délits ; enfin, sur le traitement, en cas de licenciement. L'assemblée, par un décret, augmente la solde de trente-deux deniers.

La cour prévôtale, à Marseille, avait déployé une ri-

gneur effrayante contre les actes révolutionnaires. Mirabeau, dès le 8 décembre 1789, avait accusé d'abus de pouvoir le prévôt de cette ville. L'abbé Mauri prend sa défense dans un rapport qu'il est chargé de faire sur cette affaire, et qu'il lit à la tribune, le 23 janvier 1790; mais l'opinion de Mirabeau prévaut, et le 10 mars, l'assemblée décrète que les procédures criminelles, intentées depuis le 29 août 1789, par le prévôt-général de Provence, seront renvoyées pardevant les officiers de la sénéchaussée de Marseille.

Le garde-des-sceaux fait un rapport sur les troubles qui ont eu lieu à Béziers. On prend de-là occasion de discuter l'étendue et les limites qu'il faut donner au pouvoir exécutif. L'assemblée est partagée sur cette question en différents avis. Mirabeau parvient à ramener la discussion sur la première question, et obtient un décret qui rend les municipalités responsables des malheurs produits par les mouvements populaires, mais qui met à leur disposition les gardes nationales pour les réprimer.

L'assemblée nationale, dont tous les travaux n'ont maintenant que les finances pour objet, fait prier le Roi, le 12 mars 1790, de lui communiquer le livre rouge. C'était un registre commencé sous Louis XV, et où étaient inscrites les sommes et les pensions payées sur des *ordres* ou *bons*, délivrés par les deux Rois. Louis XVI ne fait nulle difficulté de satisfaire à cette demande; il envoie le livre rouge à la commission des pensions, rassemblée chez M. Necker en présence de M. de Montmorin, après avoir cacheté toutefois les feuilles qui concernent le règne de son aïeul. Les députés, chargés d'examiner ce livre, sont alarmés de voir que les dépenses qui y sont inscrites ne s'élèvent, sous le règne de Louis XVI, qu'à environ deux millions cinq cent mille livres pour chaque année, et qu'elles ont presque toutes pour objet de récompenser des savants, ou de secourir des pauvres.

C'est le 18 mars 1790, que l'impôt de la gabelle est définitivement supprimé; il rapportait soixante millions; il est remplacé par un autre impôt qui n'en produira que quarante. Le ministre des finances, à cette occasion, propose à l'assemblée de nommer une commission, prise parmi ses membres, pour surveiller les dépenses du trésor public. Craignant de se charger de quelque responsabilité, elle rejette cette proposition. Mais il s'agit de couvrir un déficit de cent quarante millions dans les dépenses de l'année: le ministre propose quatre moyens différents, dont

aucun n'est adopté par l'assemblée. Elle décrète que les municipalités vendront une certaine quantité de biens nationaux, que le paiement en sera fait au trésor public en papier, cautionné par ces mêmes municipalités, et que ce papier aura cours; c'est là le commencement des assignats.

Le 29 mars 1790, l'ordre du jour appelle la discussion sur la constitution de l'état judiciaire. Deux plans différents sont proposés, à cet égard, par MM. Duport et Sieyes. Le plan de ce dernier est celui qui obtient l'honneur de la discussion. On établit un tribunal par chaque département, et pour tous un tribunal d'appel, qui reçoit le nom de cour de cassation. Une haute cour nationale, créée pour juger les crimes d'état, est instituée à Orléans. D'heureuses réformes sont introduites dans la procédure criminelle. Déjà Louis XVI avait aboli la torture. L'instruction est rendue publique : des défenseurs sont accordés aux accusés. La législation fait un usage moins fréquent de la peine de mort; on propose même de l'abolir; les supplices inhumains sont supprimés; enfin l'établissement du jury est adopté. Les jurés seront pris dans les différentes classes de la société. L'assemblée, en constituant le pouvoir judiciaire, ôte au Roi le droit de nommer les juges : bientôt elle va jusqu'à lui ravir celui de faire grâce. Quel monarque pourtant était plus digne d'exercer ce droit précieux et sacré!

Le 12 avril, au milieu d'une discussion sur la suppression des ordres religieux, le chartreux dom Gerles, qui suivait le parti populaire, propose de déclarer que la religion catholique, apostolique et romaine est la seule religion nationale, et que son culte sera seul autorisé. Cette proposition est accueillie avec transport par la plupart des curés et des députés jansénistes. Des cris *aux voix!* se font entendre. L'assemblée paraît quelque tems incertaine; elle ajourne au lendemain sa décision. Les révolutionnaires ont recours, en cette occasion, à leurs moyens ordinaires de succès. Ils ameutent le peuple contre les députés du côté droit. Quelques-uns de ceux-ci sont insultés et meurtris, lorsque le lendemain ils viennent à l'assemblée. Dom Gerles, épouvanté, retire sa proposition; et, malgré l'opinion de M. Cazalès et de l'abbé Mauri, l'assemblée élude la déclaration qui lui est demandée, en faisant quelques froides protestations d'attachement pour la religion catholique : les ordres religieux sont supprimés. Le 2 novembre 1789, l'assemblée avait mis tous les biens du clergé à la disposition du trésor public. Passant ensuite à un autre objet, l'assemblée na-

tionale décrète que les lettres de cachet sont supprimées, et que tous ceux qui sont détenus en vertu de ces lettres seront mis en liberté dans le délai de six semaines. Elle décrète aussi le lendemain la suppression des vœux monastiques.

L'assemblée nationale décrète définitivement, le 17 avril, les assignats, comme papier-monnaie, et les hypothèque sur les biens nationaux; ils portent d'abord un intérêt de 4 pour cent, qui doit toujours faire partie additionnelle de leur valeur. Cet intérêt est supprimé le 5 mai suivant. Les assignats se soutiennent long-tems au pair, ou à peu près, avec le numéraire métallique, et plus long-tems encore avec les objets de commerce, tant que la quantité de cette monnaie fictive est en quelque proportion avec le numéraire effectif. Ils perdent ensuite beaucoup de leur valeur selon leur émission, et finissent par tomber dans un discrédit complet.

Des troubles et des soulèvements éclatent alors dans les provinces méridionales de la France. La ville de Montauban surtout, le 10 mai 1790, est le théâtre d'engagements sanglants. Des commissaires se sont rendus dans cette ville, pour faire exécuter le décret relatif aux biens nationaux. Leur présence y excite des dissensions civiles. Les catholiques et les protestants en viennent aux mains. Ceux-ci, quoique secondés par des dragons qu'ils ont appelés à leur secours, sont forcés dans l'hôtel-de-ville, dont ils s'étaient emparés; quelques-uns d'entr'eux sont tués ou blessés; ils sont réduits à capituler, et la plupart faits prisonniers. Les catholiques ont partagé ce succès avec le peuple qui s'est déclaré pour eux. Les troubles continuent pendant quelques jours à Montauban. Quinze cents gardes nationales marchent sur cette ville avec des canons; mais le général Dumas, nommé commissaire par le Roi, use, en cette occasion, d'une grande prudence. Il renvoie les gardes nationales, obtient la délivrance des prisonniers protestants, et parvient à rétablir la tranquillité à Montauban. Dans le même tems Nismes était en proie aux mêmes dissensions. Les catholiques luttaient contre un régiment de ligne et les protestants. Ils se soutiennent assez long-tems avec avantage; mais le 14 juin, ils sont poursuivis par leurs adversaires avec plus de fureur que jamais: ils sont contraints de se retirer dans une tour: ils y sont attaqués avec des canons. Le vainqueur y pénètre, et massacre sans pitié quatre-vingts d'entre eux;

ce crime abominable est approuvé par l'assemblée nationale. Elle pousse sa cruelle injustice contre les vaincus, jusqu'à leur interdire les droits civils.

Tandis que les provinces de France sont en proie à ces mouvements anarchiques, un différent s'élève entre l'Espagne et l'Angleterre, à l'occasion de quatre vaisseaux anglais, pris par les Espagnols dans la baie de Nootka. L'Angleterre, voulant tirer vengeance de cette violation du droit des nations, prépare un armement. Cet évènement amène, au sein de l'assemblée, la discussion du droit de paix et de guerre. Mirabeau, après plusieurs séances orageuses, propose à l'assemblée un projet qu'elle adopte. Elle décrète que la guerre ne pourra être déclarée que par un décret du corps législatif, rendu sur la proposition formelle du Roi, et sanctionné par lui. L'assemblée délibérant ensuite sur la proposition du Roi, qui demandait quatorze vaisseaux pour secourir l'Espagne, décrète l'armement de quarante.

Le 9 juin 1790, sur de nouvelles instances que l'assemblée nationale fait au Roi, pour qu'il daigne fixer lui-même la somme nécessaire à sa dépense personnelle, il demande vingt-cinq millions et ses maisons de plaisance. Le tout est décrété en un instant par acclamation et sans discussion, ainsi que quatre millions pour le douaire de la Reine. Toutes les communications de la confiance semblent établies entre le trône et la représentation nationale.

Dans la séance du 19 juin suivant, M. Alexandre de Lameth propose de faire disparaître, du pied de la statue de Louis XIV, des figures enchaînées, qui représentent quatre nations vaincues. Cette proposition est adoptée. Quelqu'un vient alors à proposer la suppression des titres de duc, comte et marquis. Charles de Lameth et La Fayette appuyent cette proposition; Mauri combat en vain; elle passe à une grande majorité. On essaie de conserver aux princes le titre de seigneurs; La Fayette s'y oppose, et obtient aussi la suppression de ce titre. Dans cette même séance, l'assemblée règle la formule du serment que devra prononcer le Roi, dans la cérémonie brillante de la fédération de tous les Français, acte médité depuis plusieurs semaines, et fixé au 14 juillet suivant, pour célébrer l'anniversaire de la prise de la Bastille.

Le 10 juillet, l'assemblée rend un décret, portant que l'on rendra aux non-catholiques les biens de leurs ancêtres émigrés, lors de la révocation de l'édit de Nantes. Un autre décret fixe les titres qu'il faut avoir pour aspirer dorénavant aux pensions. Dans la séance de ce jour, un grand nombre

d'étrangers vagabonds et d'escrocs, qui, se disant envoyés des quatre parties du monde, avaient pris des déguisements conformes aux rôles qu'ils jouaient, se présentent à l'assemblée nationale pour la remercier du grand exemple qu'elle vient de donner à l'univers, en proclamant la liberté du genre humain. Un Prussien infâme, cet Anacharsis Clootz, dont le nom figure dans l'histoire à côté de celui des Marat, des Hébert, etc., est l'orateur de cette vile et factieuse députation. M. de Menou, présidant alors l'assemblée, ne relève aucune des inconvenances du discours que l'effronté Clootz tient en cette occasion, et M. Alexandre de Lameth ose élever la voix pour louer le zèle et le patriotisme de ces méprisables pétitionnaires. Quelques membres de l'assemblée reconnaissent parmi eux d'anciens domestiques, qui avaient été autrefois à leur service ou à celui de leurs amis.

Les individus qui doivent assister à la cérémonie de la fédération, sont des gardes nationaux nommés par le peuple, et des militaires choisis dans tous les corps de l'armée. Ils sont au nombre de soixante mille. Le lieu où l'on doit célébrer l'anniversaire du 14 juillet, est le Champ-de-Mars, vaste enceinte située vis-à-vis l'Ecole-Militaire. Le jour fixé n'était pas loin. Il y avait un immense travail à faire. Il fallait enlever du Champ-de-Mars deux ou trois pieds de terrain, pour en former des amphithéâtres sur les deux parties latérales : un semblable ouvrage demandait beaucoup de tems; en peu de jours il est exécuté par une foule innombrable d'hommes de tous les âges et de tous les états ; des femmes même y viennent prendre part.

Le 14 juillet est arrivé : tout est prêt pour la cérémonie. Un vaste échafaud a été élevé au milieu du Champ-de-Mars pour recevoir l'assemblée nationale et le Roi. L'assemblée nationale, accompagnée des fédérés des départements, se met en marche à dix heures du matin, pour se rendre au Champ-de-Mars; le Roi y arrive à trois heures du soir. La garde nationale de Paris, rangée sur une double haie, fait la police du Champ-de-Mars, dont les tertres de chaque côté sont couverts d'une multitude immense. La cérémonie commence : l'évêque d'Autun célèbre la messe, bénit les bannières des départements. Le général La Fayette vient ensuite, aux pieds du Roi, prononcer, au nom de toutes les les gardes nationales, de tous les fédérés, le serment dont la formule a été réglée. L'assemblée nationale, puis le Roi prononcent le leur. Les cris de *vive le Roi* ne cessent de re-

tentir de toute part : le *Te deum* termine cette cérémonie. Alors le Roi reprend le chemin de son palais au milieu des acclamations les plus vives, et l'assemblée retourne au lieu de ses séances, où elle se sépare.

Le lendemain, la discussion s'ouvre pour déterminer l'emploi de l'oriflamme. Ce drapeau, remis à la députation des troupes de ligne par la municipalité, avait paru dans la cérémonie de la fédération : l'assemblée nationale déclare qu'il sera suspendu aux voûtes de la salle. Reprenant ensuite le cours de ses travaux politiques, elle fait quelques réglements sur la mendicité, achève la constitution civile du clergé, supprime les métropoles, n'admet qu'un évêque par département, attribue toutes les nominations aux assemblées électorales, fixe le traitement des évêques à trente mille francs, et celui des curés à douze cents francs au moins et six mille francs au plus, supprime les chapitres, collégiales, abbayes commendataires, prieurés, et règle des indemnités pour ceux qui perdent ces bénéfices.

Le 17 juillet, le Roi passe une revue générale des gardes nationales de France. La ligne s'étend depuis l'extrémité des Champs-Elisées jusqu'au pont de Neuilly. Les députés de l'armée forment la gauche. Le Roi s'arrête un instant auprès de chaque chef de corps, et lui adresse les paroles les plus obligeantes. Cette journée se termine par des réjouissances publiques, par des bals et des illuminations magnifiques ; ces divertissements se prolongent pendant plusieurs jours.

Les hommes composant la société des *Amis des Noirs*, réclament vivement, en faveur des Nègres, l'application des principes consacrés dans la déclaration des droits de l'homme et du citoyen : mais les députés des colonies ayant représenté qu'il arriverait de grands malheurs, si les rigueurs du principe ne fléchissaient point devant les intérêts locaux, l'assemblée rend, le 2 août 1790, un décret par lequel elle ordonne que les assemblées coloniales seront organisées pour délibérer sur les parties de la constitution, qu'elles jugeront inapplicables à leur territoire.

A cette époque, la plupart des puissances européennes font des préparatifs de guerre. Il circule dans le public un manifeste au nom du prince de Condé, prince considéré comme le chef du parti qui s'est rassemblé dans l'étranger (1). Diverses propositions sont faites à ce sujet

(1) Le prince de Condé, sorti de France le 19 juillet 1789, s'était d'a-

dans l'assemblée nationale; mais, considérant qu'elle n'a pas de ce manifeste une connaissance officielle, elle s'en réfère au pouvoir exécutif.

Le Châtelet avait été saisi du jugement des attentats des 5 et 6 octobre. Les magistrats de ce tribunal, pleins de repentir de la condamnation du malheureux Favras qu'ils avaient sacrifié à la vengeance du peuple, s'étaient montrés inflexibles dans la poursuite de tous les hommes qui avaient pris part aux journées affreuses des 5 et 6 octobre. Ils avaient soigneusement recueilli tous les faits à la charge du duc d'Orléans et de Mirabeau, et avaient dressé contre eux une procédure criminelle, quoiqu'il leur eût été recommandé de ne poursuivre que des criminels de bas étage. (1) Le 7 août 1790, ils envoient à l'assemblée nationale une députation, pour lui porter la procédure relative aux attentats dont nous venons de parler, et pour lui annoncer qu'elle contient le

---

bord rendu à Bruxelles, où il avait été reçu par l'archiduchesse Christine, sœur de la reine de France. Il avait passé de là à Turin, où se trouvait M. le comte d'Artois; et bientôt une foule de gentilshommes et de militaires français s'était rassemblée autour de lui.

Les horribles journées des 5 et 6 octobre, et une nouvelle insurrection du 28 février 1790, qui avait paru menacer les jours du Roi au château des Tuileries, déterminèrent le prince de Condé à publier effectivement au mois de juillet suivant un manifeste, où on lisait ces paroles remarquables :

« Depuis un an j'ai quitté ma patrie ; je dois exposer aux yeux de l'Europe, les motifs qui m'ont forcé d'en sortir.

» Le peuple français est égaré par des factieux; mais il ouvrira les yeux, » ce peuple bon ; il rougira des crimes que l'intrigue et l'ambition de ses » chefs lui ont fait commettre. Il relèvera de ses propres mains le trône de » ses rois, ou je m'ensevelirai sous les ruines de la monarchie.

» La noblesse est une : c'est la cause de tous les princes, de tous les » gentilshommes que je défends ; ils se réuniront sous l'étendart glorieux » que je déploirai à leur tête.

» Oui, j'irai, malgré l'horreur que doit naturellement inspirer à un » descendant de Saint-Louis, l'idée de tremper son épée dans le sang » des Français; j'irai à la tête de la noblesse de toutes les nations, et, » suivi de tous les sujets fidèles à leur Roi, qui se réuniront sous mes » drapeaux ; j'irai tenter de délivrer ce monarque infortuné ! »

(*Mémoires de la maison de Condé*, *tome* 2, *page* 45.)

(1) Lorsque les commissaires du Châtelet, chargés de l'information contre les auteurs des événements des 5 et 6 octobre, se présentèrent chez la Reine, pour la prier de donner sa déclaration sur les attentats commis dans la matinée du 6, cette princesse infortunée, leur répondit : Messieurs, j'ai tout vu, j'ai tout su, et j'ai tout oublié. Paroles sublimes, dignes du grand caractère de la fille de *Marie-Thérèse* !

nom de deux de ses membres. Le côté gauche témoigne une vive indignation de ce qu'on ose mettre en accusation deux hommes de son parti; le côté droit éprouve une joie secrète, et croit arrivé le moment de se venger de ses deux plus redoutables ennemis. Mirabeau était accusé d'avoir, dans la soirée du 5 octobre, parcouru, le sabre à la main, les rangs du régiment de Flandre. Il se justifie de cette accusation, en disant qu'on l'a pris pour M. de Gamaches, avec lequel il a quelque ressemblance. On remarque, en général, que, dans cette circonstance, il se défend avec peu de talent. M. Chabroud, nommé rapporteur dans cette affaire, lit à l'assemblée, le 30 septembre, un long rapport sur la procédure des 5 et 6 octobre, rapport dans lequel il fait l'apologie de la conduite du duc d'Orléans. Ce prince est aussi défendu par le duc de Biron, son ami, mais non le complice de ses crimes. L'assemblée casse la procédure du Châtelet, aux grands applaudissements des tribunes, et à l'extrême mécontentement du public.

L'assemblée nationale, voulant alors renouveler le *pacte de famille*, traité fait entre tous les princes de la maison de Bourbon, décrète que le Roi sera prié de faire connaître à S. M. catholique, le roi d'Espagne, que la nation française observera les engagements défensifs et commerciaux que son gouvernement a précédemment contractés envers le gouvernement espagnol. Elle fait prier ensuite le Roi de donner des ordres pour l'armement de quarante-quatre vaisseaux de ligne, et d'un nombre proportionné de bâtiments de guerre.

Toute l'armée était, à cette époque, livrée à une effroyable insubordination. La garnison de Nancy, surtout, portait à l'excès l'indiscipline; et, sous prétexte que les officiers lui faisaient d'injustes retenues, elle allait souvent jusqu'à les maltraiter, jusqu'à les consigner. Ces scènes de désordre se passent dans l'intervalle du 16 au 31 août 1790. L'assemblée nationale, en ayant été instruite, prend les mesures les plus vigoureuses, pour réprimer l'anarchie militaire. Elle rend, sous l'inspiration du comte de Mirabeau, un décret sévère contre la garnison de Nancy. Cette garnison était composée de trois régiments, celui du Roi, celui de Mestre-de-camp, cavalerie, et le régiment suisse de Châteauvieux. M. de Malseigne, officier distingué par les sentiments d'un excellent Français, et remarquable par une force de corps prodigieuse, est chargé d'aller lire à la gar-

nison rebelle de Nancy, le décret qui lui ordonne de rentrer dans le devoir. Les deux régiments français écoutent avec une vive impatience la lecture du décret : mais le régiment de Châteauvieux se montre encore plus emporté dans son insubordination. Il menace M. de Malseigne ; un soldat d'abord veut l'arrêter, en lui présentant la bayonnette ; l'officier français l'écarte, et se retire : il a bientôt affaire au régiment tout entier, et ce n'est qu'après une lutte opiniâtre et qui honore à jamais son courage et son dévoûment, qu'il lui est permis de gagner sa maison. Le lendemain d'une journée où il a couru de si grands dangers, vers midi, il part pour Lunéville, où résident huit escadrons de carabiniers. Lorsqu'il est près d'arriver dans cette ville, il se voit poursuivi par plusieurs cavaliers de la garnison de Nancy ; heureusement il aperçoit en ce moment sur la route, un détachement des carabiniers de Lunéville ; il les somme de lui prêter main-forte, ils obéissent, et il revient à leur tête contre les cavaliers rebelles ; il en blesse neuf ou dix, et met le reste en fuite. Le lendemain, toute la garnison de Nancy, irritée du traitement qui a été fait à ses soldats, vient à Lunéville pour en demander vengeance. Les carabiniers, qui, la veille, avaient prêté à M. de Malseigne un appui généreux, ont la lâcheté de le trahir ; ils le surprennent dans le sommeil, et le livrent pieds et poings liés à la garnison révoltée. Dans le même tems, celle-ci maltraitait et arrêtait un grand nombre de ses officiers.

M. le marquis de Bouillé était alors gouverneur militaire à Metz ; son gouvernement se composait des anciennes provinces de la Lorraine, des trois évêchés, de l'Alsare et de la Franche-Comté. Ce général, loin d'imiter la conduite de tous les officiers qui avaient fait la guerre d'Amérique, était entièrement dévoué à la famille royale, et s'était déjà fait connaître par quelques actes opposés à la révolution. Aussitôt qu'il est instruit que la garnison de Nancy s'est mise en pleine révolte, il compose à la hâte une petite armée de la garde nationale de Metz, et d'un régiment suisse ; et, le 31 août, marche à sa tête contre les rebelles. Déjà il est près des murs de Nancy ; les rebelles s'effrayent ; ils lui envoyent des députés ; il leur répond avec inflexibilité : il exige qu'on mette sur le champ en liberté tous les officiers arrêtés, qu'on pose les armes, et qu'on sorte de la ville. La première condition est remplie ; et déjà les ré-

voltés s'apprêtaient à remplir les deux autres, lorsque le régiment de Châteauvieux, campé à la porte Stainville, voyant que ce sont des Suisses, des compatriotes, qui marchent contre lui, s'abandonne à la fureur, et se prépare à combattre. Le beau, le noble dévoûment d'un jeune officier du régiment du Roi, M. Désilles, ne peut fléchir sa colère. Ce généreux jeune homme s'est placé à l'embouchure d'un canon; rien ne peut l'en arracher, et il s'y tient cramponé, jusqu'à ce que, percé de plusieurs coups de feu, il tombe sans connaissance. Huit jours après, ce brave officier meurt de ses blessures. Cependant les soldats de Châteauvieux tirent leur canon contre leurs compatriotes; c'est le signal du combat. L'armée de M. de Bouillé, enflammée de fureur, se précipite dans la ville par la porte Stainville, poursuit avec acharnement les rebelles, leur tue et leur blesse un grand nombre d'hommes; le désordre est à son comble dans la malheureuse ville de Nancy. Heureusement le régiment du Roi ne peut venir prendre part au combat; il s'est tenu enfermé dans sa caserne, par les conseils de ses officiers. Sans cette sage précaution, Nancy avait tout à craindre des fureurs du soldat. Les révoltés, poursuivis partout vigoureusement, se sont retirés dans les maisons; et des fenêtres et des toits, ils combattent encore l'armée fidèle de M. de Bouillé. Enfin, au bout de trois heures de résistance, à sept heures du soir, le combat finit; les rebelles se soumettent, et implorent leur pardon par l'organe de leurs officiers. M. le marquis de Bouillé déploie, dans cette circonstance, toute la fermeté nécessaire, et mérite de justes éloges. L'assemblée nationale se charge de prononcer le jugement des soldats français qui ont si fort compromis, par leur révolte, la tranquillité publique. Quant aux Suisses, il sont livrés à la justice de leur régiment; dix-sept d'entr'eux sont pendus, et vingt-deux envoyés aux galères.

Depuis quelque tems, la santé de M. Necker paraît sensiblement altérée; ses travaux administratifs en souffrent; il le sent. Il envoie, le 4 septembre 1790, sa démission à l'assemblée nationale. Quelques jours après il part pour le pays de Vaud, où il a dessein de fixer sa retraite. En passant à Arcis-sur-Aube, il est arrêté par le peuple. Un an auparavant, en traversant la France pour venir reprendre les fonctions de ministre, il avait vu les peuples accourir sur son passage, et le combler de bénédictions. Qu'est-ce donc que l'amour qu'on inspire à la multitude? vaut-il les peines

qu'on se donne pour le conquérir ? M. Necker est obligé d'écrire à l'assemblée pour obtenir sa liberté ; elle s'empresse de donner des ordres à cet effet. Il continue alors sa route, et parvient sans autre accident au lieu de sa destination (1).

Le 27 novembre 1790 ; l'assemblée nationale rend un décret par lequel elle arrête que tous les ecclésiastiques, qui refuseront de prêter serment de fidélité à la constitution civile du clergé, dont elle a déterminé la formule, seront privés de leurs emplois. Huit jours sont accordés, pour prendre un parti, à ceux qui sont dans leur diocèse, un mois aux absents en France, et deux mois aux absents en pays étranger (2).

Le 21 décembre suivant, l'assemblée rend un autre décret portant que tous les Français absents, fonctionnaires publics ou pensionnés, seront tenus de rentrer en France dans le délai d'un mois, sous peine de perdre leur traitement ou pension. On voit évidemment que cette mesure est dirigée contre les princes réfugiés. Tel est le premier acte d'autorité exercé contre les Français absents, qu'on ne qualifie pas encore d'*émigrés*. C'est le même jour, que l'assemblée arrête qu'une statue sera élevée à l'auteur d'*Emile* et du *Contrat social*, et que sa veuve sera nourrie aux frais de l'état.

Les ministres, poursuivis depuis long-tems avec l'acharnement le plus vif, et dénoncés souvent à l'assemblée par la municipalité de Paris, donnent enfin leur démission. Les hommes qui leur succèdent dans ces dangereuses fonctions (3), signalent leur entrée au ministère par la sanction

---

(1) Par un décret du 12 septembre 1790, le commerce d'argent est déclaré libre, comme celui du blé ou de toutes autres denrées. Le 29 du même mois, l'assemblée nationale décrète une émission de 200 millions d'assignats pour l'acquit de la dette publique. Déjà 400 millions étaient en circulation. Le décret porte qu'il ne pourra y en avoir pour plus de 1200 millions ; bientôt ils s'élèveront à plusieurs milliards.

(2) Le conseil des parties et l'office de chancelier de France sont supprimés par un décret daté du même jour 27 novembre 1790, et un tribunal de cassation est établi auprès du corps législatif.

(3) M. du Port du Tertre remplace l'archevêque de Bordeaux, au ministère de la justice ; M. du Portail succède à M. de la Tour-du-Pin dans celui de la guerre ; M. de Lessart, nommé d'abord contrôleur-général des finances, en remplacement de M. Lambert, succède ensuite à M. de Saint-Priest dans le ministère de la maison du Roi ou de l'intérieur ; et M. de Fleurieu à M. de la Luzerne dans celui de la marine.

de la constitution civile du clergé ; ils parviennent à l'obtenir du Roi, et l'envoient à l'assemblée nationale, le 26 décembre ; voilà ce qu'elle attendait de leur soumission. C'est vers la fin de ce mois qu'un duel a lieu entre M. Charles de Lameth et M. le duc de Castrics ; la cause de ce duel était un reproche de lâcheté, fait par le premier au second. Leur combat a lieu au Champ-de-Mars. M. de Castries blesse légèrement son adversaire à la tête, d'un coup de pistolet. La multitude est transportée de fureur, quand elle apprend cet événement. M. Charles de Lameth siégeait au côté gauche de l'assemblée nationale, et passait pour un des plus chauds partisans de la cause populaire. Pour le venger de la blessure légère qu'il avait reçue, une foule considérable se porte sur l'hôtel de M. de Castries, et brise tout ce qu'elle y trouve.

L'assemblée nationale rend, le 4 janvier 1791, un décret qui oblige tous ceux de ses membres qui sont ecclésiastiques, à se prononcer immédiatement à la tribune ; à prêter ou à refuser le serment de fidélité à la constitution civile du clergé. On procède sur le champ à l'appel nominal. M. d'Osson de Bonnac, évêque d'Agen, dont le nom est sorti le premier, refuse de prêter le serment exigé, et appuie son refus des motifs les plus nobles et les plus respectables. Les ecclésiastiques, qui sont appelés ensuite, imitent l'exemple de M. de Bonnac. Alors l'assemblée renonce à l'appel nominal, et tente l'interpellation collective. Ce nouveau moyen ne réussit pas mieux ; il occasione dans la chambre du trouble et de l'agitation. La plupart des ecclésiastiques de France refusent de prêter le serment de fidélité à la constitution civile du clergé, et préfèrent subir toutes les peines prononcées contre eux par le décret de l'assemblée, plutôt que d'agir contre leur conscience.

Une loi datée du 12 février 1791, rend libre, dans toute la France, la culture du tabac. Une autre loi, du 16 du même mois, abolit les jurandes, les corporations d'arts et métiers, et crée à la place un droit de patente. Enfin, le 19, on supprime les droits d'entrée qui se perçoivent aux barrières, et l'on fixe le 1er. mai suivant pour l'époque de la cessation de cette perception. On place la caisse de l'extraordinaire sous la surveillance de commissaires spéciaux. Cette caisse est destinée à recevoir les fonds provenants de la vente des biens nationaux, des dons patriotiques et de l'emprunt du quart du revenu de chaque particulier.

Depuis quelque temps, on voyait un grand nombre de Français quitter leur patrie, et courir en Allemagne se ranger sous les drapeaux du prince de Condé. Les royalistes en faisaient un point d'honneur. Déjà beaucoup de nobles Français s'étaient rendus à Coblentz, où se formaient des rassemblements armés. Là, on voyait les officiers se vouer avec fierté au service d'un simple soldat, et renoncer aux avantages de leur grade : il n'y avait point de loi qui pût arrêter cette émigration. Le peuple s'effrayait. Quelques hommes du parti populaire voyaient, au contraire, avec une sorte de plaisir tant d'hommes riches et puissants abandonner leurs domaines. Dans ces circonstances, plusieurs voix s'élèvent à l'assemblée nationale pour demander une loi sévère contre les émigrants. Mesdames Adélaïde et Victoire, tantes du Roi, prévoyant qu'une loi si fatale pouvait être bientôt rendue, et voulant la prévenir, prennent la résolutiou de se retirer à Rome. Ces pieuses princesses n'avaient jamais pu se décider à entendre la messe des prêtres qui avaient prêté serment à la constitution civile du clergé. Leur conscience s'alarmait de ne pouvoir suivre, avec leur ancienne exactitude, le seul culte qu'elles crussent légitime. Vers le milieu de février 1791, elles se mettent en route pour la destination qu'elles ont choisie. Arrivées à Moret, elles sont arrêtées par le peuple ; mais trente à quarante dragons, qui arrivent en ce moment, leur font ouvrir la barrière, et protègent leur départ. Elles sont une seconde fois arrêtées, le 20 février, à Arnay-le-Duc ; là, personne ne se présente pour les protéger ; c'est la municipalité, elle-même, qui met obstacle à leur voyage. Mesdames Adélaïde et Victoire, indignées d'un semblable traitement, écrivent à l'assemblée nationale pour s'en plaindre. Elles prennent, dans leur lettre, un langage mesuré, mais fier, mais digne du sang illustre dont elles sont issues. Une discussion s'ouvre sur ce sujet à l'assemblée. C'est Mirabeau, lui-même, qui élève une voix favorable à la demande des vertueuses tantes du Roi ; il se plaint vivement de l'obstacle illégal que l'on met à leur voyage, et réclame, de l'assemblée, un ordre qui leur permette de continuer leur route. Quelques hommes s'opposent à cet avis, mais en vain. Mesdames reçoivent bientôt la permission qu'elles ont demandée, et peuvent poursuivre leur voyage sans de nouveaux obstacles.

On continuait toujours à demander une loi qui pût réprimer la fureur de l'émigration. Le comité de constitu-

tion, dont le comte de Mirabeau faisait partie, en présente une dont les divers articles étaient empreints d'une cruauté non déguisée. M. Chapelier était rapporteur de cette loi : elle portait que trois personnes, nommées par l'assemblée, seraient investies d'un pouvoir dictatorial, et prononceraient sur le droit de sortir du royaume, sur l'obligation d'y rentrer, et désigneraient les absents qui devraient être considérés comme rebelles ; cette loi portait enfin que les réfractaires perdraient les droits de citoyens ; que leurs revenus seraient saisis, et leurs biens confisqués. Lorsqu'on a entendu les derniers mots d'une loi si barbare, ils excitent dans l'assemblée un frémissement universel. Mirabeau saisit rapidement cette occasion favorable pour faire sentir toute l'injustice et toute la cruauté dont l'assemblée se rendrait coupable si elle l'adoptait; il entre dans des développements d'une profondeur et d'une éloquence qui surpassaient, peut-être, tout ce qu'il avait jamais dit. Voilà ce qui arrive presque toujours, lorsqu'un orateur habile consacre son talent à la défense de la justice et de l'humanité. La loi proposée par le comité de constitution est rejetée ; elle était un piége que ses auteurs avaient voulu tendre à l'assemblée.

Le 28 février 1791, la capitale voit éclater dans son sein un nouveau mouvement populaire. Un grand nombre d'ouvriers du faubourg St.-Antoine, sur le faux bruit qu'on répare le château de Vincennes pour y enfermer les patriotes, s'y rendent précipitamment, et se mettent de suite à le démolir. M. de La Fayette, instruit de bonne heure de ce qui se passe à Vincennes, y court à la tête des grenadiers de la garde nationale. Il est accueilli des séditieux par le cri *à bas La Fayette !* L'insurrection éclate jusques dans une de ses compagnies commandée par le brasseur de bierre Santerre. Le commandant de la garde nationale ne s'épouvante point ; il fond sur les factieux, et les met en déroute. Tous fuient et regagnent à la hâte le faubourg St.-Antoine. Ils essaient encore d'y opposer de la résistance aux troupes de M. de La Fayette ; mais ils sont une seconde fois promptement dissipés. Pendant que ce mouvement se passait ainsi, trois cents gentilhommes, effrayés des périls que courait le Roi, et remplis du désir de l'en garantir, étaient accourus au château des Tuileries. Ils portaient des cannes à épée, ou d'autres armes qui étaient cachées sous leurs habits. Leur arrivée excite de

violents murmures parmi les gardes nationales chargées de la garde du Roi. Ce monarque, pressé par celles-ci de les renvoyer, leur en donne l'ordre, et leur fait auparavant déposer leurs armes. Ils obéissent sans murmurer. M. de la Fayette arrive en ce moment, et ternit, par sa conduite à leur égard, la gloire du service qu'il venait de rendre à la capitale. Croyant avoir trouvé une occasion favorable de reconquérir sa popularité, qui baissait chaque jour, il adresse les plus amers reproches aux braves royalistes qui viennent de donner un si beau témoignage de leur dévouement au Roi, les fait chasser honteusement du château, et ordonne ensuite que leurs armes soient distribuées aux gardes nationales qui l'ont accompagné dans son expédition de Vincennes. Non content de cette action indigne, il contraint le Roi à défendre l'entrée de son château à tout le monde, excepté aux gens de sa maison.

L'assemblée nationale, considérant le Roi comme le premier fonctionnaire de l'état, décrète, le 28 mars, que ce prince ne pourra résider à plus de vingt lieues du lieu des séances du corps législatif, et que, dans le cas où il sortirait du royaume et n'y rentrerait pas, après y avoir été invité par l'assemblée, il serait censé avoir abdiqué.

Cependant Mirabeau, malgré la variété et l'immensité de ses travaux, ne cessait de chercher des diversions dans le libertinage et la débauche. Une conduite si désordonnée avait fatigué, épuisé ses organes. Bientôt il est atteint d'une maladie sérieuse; elle l'emporte en peu de jours. Il meurt le 2 avril 1791. Ses derniers instants ne sont marqués par aucun signe de crainte ni de faiblesse. Dans un moment où il éprouvait les douleurs les plus cuisantes, il avait écrit au docteur Cabanis, son ami et son médecin, une lettre où il lui demandait si, lorsqu'un malade est dans un état désespéré, il n'y aurait pas de l'humanité à lui donner de l'opium. Pendant le tems de sa maladie, le peuple avait donné de nombreux signes de tristesse et de chagrin. Chacun s'était habitué à voir en lui son sauveur. Comme sa mort était arrivée assez subitement et dans un âge où il paraissait jouir encore de beaucoup de vigueur et de santé, on avait élevé le soupçon qu'il avait pu être empoisonné. Mais ce soupçon est détruit par les déclarations des médecins qui ont été chargés de faire l'ouverture de son corps. Les funérailles du comte de Mirabeau sont célébrées avec une rare magnificence. Tous les ministres, tous les membres de l'as-

semblée nationale, 20,000 hommes de la garde nationale, et une multitude de personnes de tout rang, assistent à son convoi. Son corps est d'abord transporté à l'église Saint-Eustache ; mais il en est bientôt tiré, et transféré au Panthéon, édifice magnifique, dû au talent de Soufflot, et que la reconnaissance nationale avait consacré aux Grands-Hommes. La municipalité de Paris, pour honorer la mémoire d'un orateur aussi célèbre, ordonne que son buste soit placé dans les salles de l'hôtel-de-ville. On sait combien les talents du comte de Mirabeau avaient été favorables aux progrès de la révolution, et funestes à l'autorité royale. Ce qu'il y a d'affligeant pour les fidèles amis de la monarchie, c'est qu'il meurt précisément à l'époque, où les dons considérables du Roi venaient de le gagner à sa cause et d'acheter son appui. On ne peut donc douter que, si ce puissant orateur eût vécu encore quelques années, il ne fût venu facilement à bout d'arrêter, ou du moins de modérer beaucoup les torrents de la révolution.

Peu de tems après, les mêmes honneurs sont rendus aux cendres de Voltaire. Elles sont, en exécution d'un décret de l'assemblée, du 30 mai 1791, tirées du lieu où elles étaient déposées, et transportées en grande pompe au Panthéon. Plus tard, les restes de J. J. Rousseau, déposés dans la charmante retraite d'Ermenonville, sont aussi transférés au Panthéon.

La quinzaine de Pâques, ce tems consacré par les fidèles à la retraite et à la méditation, était arrivée. Le Roi, quoique d'une constitution robuste, était depuis quelque tems d'une santé assez languissante. Ces deux motifs, auxquels se joignait sans doute le désir de soustraire sa famille à une dure captivité, lui font naître l'envie d'aller passer quelques jours à Saiut-Cloud. Avant d'exécuter son projet, il en fait part à toutes les autorités civiles et militaires. Il remet son voyage, pour diverses raisons, au lundi-saint, 18 avril. Ce jour venu, le Roi et la famille royale sortent en voiture des Tuileries. Aussitôt une foule considérable, à laquelle se joignent les gardes nationales elles-mêmes, se jette au devant des chevaux, et les empêche d'avancer. On entend partout ce cri factieux : *le Roi ne partira pas !* M. de la Fayette survient ; il est indigné de l'obstacle que des rebelles prétendent mettre au voyage du Roi. Il parcourt les rangs des gardes nationales ; il leur représente l'infamie d'une pareille conduite, et les exhorte à l'aider à favoriser

avec lui les intentions de Louis XVI. Ses remontrances sont inutiles; il ne peut rien gagner sur leur esprit. Alors le commandant de la garde nationale revient auprès du Roi, lui apprend l'inutilité de ses efforts pour rappeler les factieux au devoir; mais il lui dit qu'il a avec lui quelques officiers fidèles et intrépides, et lui propose de lui faire ouvrir le chemin par la force. Le Roi se refuse à l'emploi d'un moyen qui répugne à son caractère; et, après sept quarts d'heures de l'attente la plus cruelle, il ordonne le retour au château des Tuileries. Le lendemain de cette journée, Louis XVI se rend à l'assemblée nationale. Il y prononce un discours, où il fait sentir combien il est essentiel qu'il jouisse de sa pleine liberté, pour l'autorité des sanctions qu'il a à donner aux décrets de l'assemblée. Il lui déclare que par cette raison, il persiste dans son projet de voyage à Saint-Cloud. Le président, M. Chabroud, lui fait une réponse, où il se répand en reproches, non contre les rebelles, mais contre les prêtres réfractaires; et l'assemblée ne prend point en considération le message du Roi. M. de la Fayette, dans cette circonstance, montre plus de dignité; il donne sa démission de commandant de la garde nationale. M. de la Fayette était aimé des classes moyennes. Tout le monde croyait que, s'il n'était plus chargé de la surveillance publique, on serait à chaque instant exposé au pillage. Toutes les compagnies de la garde nationale s'assemblent, et se rendent, ayant la municipalité à leur tête, auprès de leur ancien commandant, pour le supplier de reprendre ses fonctions. M. de la Fayette, touché de ces témoignages d'affection, se rend aux vœux de la garde nationale.

Dans la séance du 26 mai 1791, M. d'André, ancien membre du parlement de Provence, propose de prier le Roi de donner les ordres nécessaires pour la convocation de la nouvelle législature. L'assemblée nationale adopte cette motion. On avait décrété le 16 qu'aucun membre de l'assemblée ne pourrait accepter d'emploi à la nomination du Roi, pendant quatre ans après la séparation de la chambre; on avait même décrété que les membres de l'assemblée nationale constituante ne pourraient être réélus. Cette dernière résolution était due, en partie, aux instances de Robespierre; le monstre méditait déjà l'esclavage et la tyrannie de sa patrie, et c'était l'espoir de voir appelés à la prochaine législature des hommes plus révolutionnaires

et plus factieux, que ceux de l'assemblée constituante, qui lui avait inspiré cette motion (1).

C'est vers ce tems, le 20 mai, que se fait la *déclaration de Mantoue*, connue sous le nom de *traité de Pavie*, par laquelle il se forme une coalition contre la France. On y convient que l'empereur fera marcher trente mille hommes aur les frontières de la Flandre, et quinze mille sur l'Alsace; que l'Espagne aura un corps d'armée de vingt mille hommes sur les frontières méridionales de la France; que le roi de Sardaigne, avec un corps de quinze mille soldats, marchera sur le Dauphiné, et que quinze mille Suisses, à la solde de cette coalition, se porteront sur Lyon et les frontières de la Franche-Comté.

Le 1er. juin 1791, l'assemblée nationale met en question si la peine de mort sera abrogée. Elle décrète qu'elle sera maintenue dans le code pénal, mais qu'elle se réduira à la privation de la vie sans tortures, et que tout individu, condamné à la peine capitale, aura la tête tranchée.

Le 2 juin, le Roi, pour se conformer au vœu de l'assemblée nationale et du public, congédie les prêtres de sa chapelle, et ceux de ses ministres contre lesquels l'opinion publique s'est prononcée. Il sanctionne, le même jour, plusieurs décrets dont il avait paru d'abord mécontent. Cet acte de sa part semble plaire beaucoup à l'assemblée. Mais Louis XVI proteste, le 10 juin suivant, contre cette sanction, et contre celles qui, par le passé et pour l'avenir, avaient été ou seraient obtenues contre son gré (2).

Enfin, le Roi ne peut plus supporter l'odieuse captivité où sa famille et lui gémissent depuis si long-tems. Le malheureux monarque peut craindre, à chaque instant, de tomber, avec sa famille, sous le poignard des factieux. Il prend la résolution de sortir d'une situation si horrible. Il concerte, avec quelques Français intrépides et fidèles, les moyens de briser ses fers, et d'échapper à ses bourreaux. Il trace avec eux le plan de sa fuite; la route de Varennes est choisie; l'intention du Roi est de se retirer dans la

(1) Le 17 mai, M. Thévenard remplace M. de Fleuriau au ministère de la marine : et le 22, M. Tarbé est nommé à celui des finances ou contributions, en remplacement de M. de Lessart.

(2) Le 4 juin, un décret de l'assemblée nationale enlève au Roi le droit de faire grâce.

place de Montmédy, où il possède encore des amis courageux, et d'où il pourra rétablir, avec plus de sûreté pour lui et pour les siens, ses rapports avec l'assemblée nationale. C'est à M. de Bouillé, à ce général qui dans les troubles de Nancy, avait signalé tant d'héroïsme et d'intrépidité, qu'on a confié le soin de protéger l'évasion de la famille royale. Toutes les précautions sont bien prises, et paraissent favorisées par toutes les circonstances. Le moment fixé pour ce départ tant souhaité est arrivé. Dans la nuit du 20 au 21 juin 1791, tous les membres de la famille royale, déguisés avec soin, et munis de passeports sous des noms supposés, sortent du château des Tuileries, sans être aperçus de leurs nombreux surveillants, et se rendent, les uns après les autres, sur le quai des Théatins, lieu du rendez-vous. Là, deux voitures bourgeoises, préparées par M. le comte de Fersen, gentilhomme suédois, reçoivent la famille royale; elle n'emmenait que cinq personnes, M. le marquis d'Agoult, madame de Tourzel, gouvernante des enfants de France, et trois gardes du corps, qui montent sur les siéges comme domestiques.

Dans le même tems, *Monsieur*, l'auguste prince qui gouverne aujourd'hui la France avec tant de sagesse, prenait la route de Valenciennes, avec son épouse; ils étaient accompagnés par M. le comte d'Avaray, qui les conduisit à Bruxelles, et qui, par sa présence d'esprit et sa connaissance de la langue anglaise, leur rendit, durant leur voyage, toute sorte de services, et les délivra de mille dangers. Cependant le Roi franchit sans obstacle et sans accident l'intervalle de Paris à Sainte-Ménéhould. C'est ici que commencent ses malheurs. Premièrement, il n'avait trouvé sur sa route presque aucun des détachements qui devaient s'y trouver pour l'escorter, soit qu'ils n'eussent point été avertis à tems, soit que déjà la fièvre révolutionnaire les eût gagnés et détournés de leurs devoirs. Tandis que, dans la ville de Sainte-Ménéhould, on change les chevaux des voitures, le Roi a l'imprudence de mettre la tête à la portière; Drouet, maître de poste de cette ville, l'aperçoit et le reconnaît. Aussitôt que les voitures sont parties, Drouet répand partout le bruit que c'est le Roi qui fuit, fait sonner le tocsin; puis, donnant le meilleur de ses chevaux à l'un de ses amis, nommé Guillaume, il lui recommande de courir à Varennes, par un chemin détourné qu'il lui indique, et d'y annoncer l'évasion de la famille royale. Lui-même part peu d'instants après

lui, et l'atteint sur la route. Tous deux arrivent à Varennes en même tems que le Roi; ils avertissent, sans perdre un instant, quelques gardes nationaux, et volent avec eux barricader le pont où doivent passer les voitures. Elles arrivent; on les arrête. Drouet, armé d'un fusil, se présente, dit qu'on ne partira pas, et demande insolemment à voir les passeports des voyageurs. Le procureur de la commune survient; il invite les voyageurs à se rendre chez lui, sous prétexte que l'examen des passeports s'y fera plus commodément. Le Roi s'y laisse conduire avec sa famille. Bientôt des rassemblements nombreux entourent la maison du procureur de la commune, et font entendre des cris de fureur. Tout ceci se passe dans la nuit du 21 au 22 juin. Pendant ce tems, Drouet répand l'allarme, sonne le tocsin, fait rassembler tous les hommes qui peuvent porter une arme. On accourt de toute part des environs. En peu d'heures, une foule considérable s'est réunie vers le pont de Varennes, résolue à s'opposer au départ de la famille royale. Enfin, quelques détachements, conduits par MM. le duc de Choiseul, le comte Charles de Damas, et de Goguelas, se présentent, et trouvent le pont barricadé. M. de Damas obtint la permission d'aller parler au Roi. Leur entrevue ne dure qu'un instant; bientôt ils se séparent, et le Roi ordonne au généreux Français, qui est venu lui offrir le secours de la force, de différer encore de l'employer. Cependant les officiers municipaux et les officiers de la garde nationale haranguent les militaires français, et parviennent à les détourner du parti du Roi, en les menaçant, au nom de la patrie, du supplice des traîtres; alors leurs divers chefs sont arrêtés, et la captivité devient le prix d'un si noble dévoûment, d'une fidélité si courageuse. Pour comble de malheur, un aide de camp de M. de la Fayette, envoyé par l'assemblée nationale, apporte l'ordre de ramener le Roi, en quelque lieu qu'il soit arrêté: c'était le matin du 22 juin. Bientôt les voitures, qui conduisent la famille royale, reprennent la route de Paris, et tous les gardes nationaux, que l'odieux Drouet a rassemblés, lui servent de cortége. Peu de tems après le départ du Roi, M. de Bouillé, qui avait attendu son passage à Stenay, arrive à Varennes, précédant de quelques heures le régiment de Royal-Allemand. Quel est son désespoir, lorsqu'il apprend l'événement affreux qui vient de se passer! Il espérait pouvoir contribuer au salut de son Roi; il est forcé de renoncer

à une si chère espérance. Le régiment qu'il amenait, avait ses chevaux harrassés, et il lui était de toute impossibilité de se remettre en route sur-le-champ. Il faut se résoudre. M. de Bouillé quitte Varennes avec quelques officiers, et, la nuit suivante, passe à l'étranger.

Cependant la famille royale, en retournant à Paris, se voit, à chaque instant, exposée aux plus graves dangers, aux plus horribles outrages. Une multitude immense de paysans armés de fourches et de faulx accourt sur le passage du Roi, pour le voir et lui reprocher ce qu'elle appelle son parjure. Le malheureux comte de Dampierre, habitant un château voisin de la route, étant venu demander à son Roi la faveur de lui baiser la main, tombe, percé de coups, à ses yeux, et meurt presque aussitôt de ses blessures. Enfin tant de scènes effrayantes cessent, et l'ordre se rétablit un peu dans le cortége qui suit le Roi, lorsque, le 23 juin, trois commissaires envoyés par l'assemblée nationale, MM. de La Tour-Maubourg, Barnave et Péthion, viennent à la rencontre de la famille royale, et prennent place dans les voitures. C'est de ce moment que date le changement de Barnave, et qu'il revient à des sentiments, à des principes plus honorables pour lui, et plus favorables à la cause du malheureux roi des Français.

Le 21 juin, l'assemblée nationale est instruite par son président, M. de Beauharnais, de la fuite du Roi, et de sa famille. A cette nouvelle, un profond silence règne dans la salle. Tous les ministres viennent prendre les ordres de l'assemblée. M. Duport, ministre de la justice, lui apporte le sceau de l'état; M. de Laporte, lui remet un écrit cacheté venant du Roi; on le lit : c'est une protestation ferme et énergique de Louis, contre tout ce qui a été fait. L'assemblée en a écouté la lecture avec froideur; elle nomme sur le champ une commission pour répondre à cette protestation du Roi. Elle prend ensuite plusieurs mesures de sûreté publique, avec un calme et un sang-froid qui ne se ressentent nullement du moment de trouble où elle se trouve. Elle décrète que le ministre de l'intérieur expédiera sans délai des courriers dans tous les départements, avec ordre aux fonctionnaires publics, aux gardes nationales et aux troupes de ligne, d'arrêter toutes personnes voulant sortir du royaume, ainsi que tous effets, tels que munitions, armes, espèces d'or et d'argent etc.; que le ministre de la guerre fera partir sur l'heure M. de Rocham-

beau, avec les ordres nécessaires pour mettre en état de défense les frontières des départements, dans lesquels le commandement des troupes lui a été confié. Ensuite, par un décret, qu'a proposé Barnave, l'assemblée ordonne à tous les citoyens de se tenir armés, et d'attendre dans le plus grand calme, qu'on leur ait annoncé le moment de déployer la force pour le maintien de l'ordre public, ou pour la défense de la patrie. Enfin, l'assemblée nationale, voulant prévenir les funestes effets des faux décrets répandus dans les départements, arrête qu'à l'avenir tous les décrets qu'elle rendra seront scellés du grand-sceau de l'état. Après avoir pris toutes ces mesures que réclamait l'urgence du moment, elle se livre à ses travaux ordinaires de législation.

Le 22 juin au soir, l'assemblée nationale apprend que le Roi a été arrêté à Varennes. Cette nouvelle se répand promptement dans la capitale, et y cause une vive joie; les seuls députés la reçoivent avec assez de froideur; c'est alors qu'ils nomment les trois commissaires dont nous avons parlé, pour aller au-devant de la famille royale, et assurer son retour à Paris. L'assemblée se hâte de suspendre M. de Bouillé de ses fonctions, pour avoir commandé les troupes qui devaient protéger l'enlèvement de la famille royale, et défend aux militaires de tout grade, de recevoir ses ordres. Elle rend ensuite un décret par lequel elle déclare traîtres à la patrie tous ceux qui ont contribué à l'enlèvement du Roi, et ceux qui tenteraient de s opposer à sa réunion aux représentants de la nation : par le même décret, elle ordonne aux fonctionnaires publics, civils ou militaires, de saisir tous ceux qui oseraient porter atteinte à la dignité royale.

Enfin, le 25 juin, le Roi fait sa rentrée dans Paris; il était sept heures du soir, et les chemins où passaient les voitures étaient couverts d'une foule innombrable de peuple. Il était défendu, sous peine de mort, de se tenir découvert devant le roi. Cependant, il se trouve un grand nombre de royalistes qui bravent cette défense, et qui, lorsqu'ils voyent leur monarque, lancent leurs chapeaux dans la foule, en s'écriant : *Me le rapportera qui voudra!* Quand le cortége est parvenu à la place Louis XV, deux ou trois cents de ces brigands, dont on a vu les exploits horribles dans la matinée du 6 octobre, se précipitent au milieu de la multitude qui entourait les voitures; il faisait alors une extrême chaleur. L'air était devenu méphitique par-

l'excès de la foule; les augustes enfants du Roi étouffaient. La Reine alors, bravant tous les périls, lève les stores, et, s'adressant à ces brigands furieux, les conjure, au nom du salut de ses enfants, de se retirer un peu; sa prière est écoutée. Le cortège peut continuer sa marche. On arrive au Pont-Tournant; on traverse le jardin des Tuileries. Enfin, la famille royale entre dans le château qui va lui servir de prison. Mais alors la fureur populaire se décharge sur les trois gardes du corps qui ont bravé tous les dangers pour accompagner leurs malheureux maîtres dans leur voyage. On veut les mettre à mort; on brûle de faire des trophées de leurs têtes sanglantes. Heureusement pour ces fidèles serviteurs, vingt-six députés de l'assemblée nationale viennent à leur secours, les prennent sous leur protection, et parviennent à leur sauver la vie, en les envoyant dans les prisons de l'abbaye.

Les députés Tronchet, d'André et Adrien Duport, sont chargés, par l'assemblée, d'aller recevoir les déclarations du Roi et de la Reine, au sujet de leur enlèvement : ils se rendent auprès de Leurs Majestés, le 27 juin. Le Roi leur apprend les motifs qui l'ont porté à quitter la capitale, et disculpe, de tout son pouvoir, les gens qui l'ont accompagné dans son voyage. La Reine, auprès de laquelle les commissaires se rendent le lendemain, leur fait à peu près la même réponse. Le Roi et la Reine signent les deux déclarations. Les députés vont alors rendre compte de leur mission à l'assemblée.

Le 13 juillet suivant, les comités réunis font leur rapport sur les événements relatifs à l'évasion du Roi et de la famille royale. L'assemblée nationale, après une assez longue discussion, déclare que le Roi ne peut être mis en cause pour le fait de son évasion, attendu que les principes de la constitution consacrent l'inviolabilité de sa personne; mais elle met en accusation, pardevant la haute cour nationale, M. de Bouillé et plusieurs autres personnes absentes, accusées d'être ses complices, et ordonne l'arrestation de quelques personnes présentes, accusées du même délit. L'assemblée, dans son décret, ne fait aucune mention de la Reine, à qui son titre d'épouse a dû faire un devoir de suivre le Roi. Les trois gardes du corps, qui avaient accompagné la famille royale, et que de généreux députés avaient, comme nous l'avons vu, envoyés dans les prisons de l'abbaye, pour les soustraire à la rage de la multitude, sont

mis en liberté par ordre de l'assemblée nationale. On ne peut nier que, dans cette occasion, elle n'ait tenu une conduite très-louable; car, depuis le retour de Varennes, tous les groupes, rassemblés aux Tuileries et au Palais-Royal, n'avaient cessé de demander, à grands cris, le jugement du Roi, et cette proposition atroce et factieuse avait été appuyée à la tribune par plusieurs députés, tels que Robespierre, Buzot, Péthion, etc.; mais l'assemblée sentit tout ce qu'exigeaient d'elle la justice et la raison, et leur rendit un éclatant hommage, en refusant de mettre le Roi en jugement.

Depuis que l'assemblée nationale s'était prononcée d'une manière si honorable dans l'affaire relative au voyage de Varennes, le club des jacobins, celui des cordeliers, toutes les sociétés populaires avaient formellement déclaré qu'elles ne reconnaissaient plus Louis XVI pour leur Roi. Les révolutionnaires avaient alors pour chefs Brissot, Condorcet, Robespierre et Danton. Ceux-ci méditaient, depuis quelques jours, une insurrection pour parvenir à l'accomplissement de leur affreux désir; mais ils ne s'accordaient point entre eux sur la manière de l'opérer et de la conduire. Brissot et Condorcet voulaient que les révolutionnaires se bornassent à signer une pétition, où ils demanderaient la déchéance du Roi, et l'établissement de la république. Robespierre et Danton, plus violents encore et plus atroces, voulaient qu'on recourût à la force des armes pour conquérir ce qui faisait l'objet de cette pétition. Quoiqu'il en soit, le 17 juillet 1791, les révolutionnaires, partisans des quatre chefs que nous venons de nommer, se rendent au Champ-de-Mars; et là, une pétition factieuse, adressée à l'assemblée nationale, est signée par une foule considérable. Pendant que ces signatures se donnaient, les révolutionnaires du parti de Robespierre et de Danton ayant aperçu, sous l'autel de la patrie, deux invalides, et les soupçonnant de quelque trahison, s'emparent d'eux, leur coupent la tête, et la portent sur leurs piques. Cependant, dès le matin de cette journée, les gardes nationales de Paris s'étaient empressées de se rendre à leur poste, et se montraient disposées à réprimer, par la force, l'acte de rébellion, dont le Champ-de-Mars était le théâtre. Aussitôt que le maire de Paris et le commandant de la garde nationale sont instruits du mouvement insurrectionnel des révolutionnaires, ils font arborer sur l'hôtel-de-ville le drapeau rouge, à la vue duquel tout

rassemblement doit cesser, et se rendent au Champ-de-Mars à la tête de plusieurs compagnies de la garde nationale. Les rebelles reçoivent à coups de pierres le cortége municipal, qui vient leur signifier l'ordre de se séparer. Plusieurs membres de la garde nationale sont atteints et blessés. Alors M. de La Fayette ordonne de faire feu contre les mutins. L'ordre est soudain exécuté. Une quarantaine d'entre eux tombent morts ou blessés. Tout le reste de la foule se disperse aussitôt, prend la fuite, et vient se cacher à Paris. Les divers clubs, établis dans la capitale, demeurent fermés pendant une huitaine de jours; mais, au bout de ce tems, ils se rouvrent; les factieux reparaissent, et l'anarchie révolutionnaire recommence son règne (1).

Le 30 juillet, un rapport est fait à l'assemblée nationale, sur les ordres de chevalerie; il a pour objet leur suppression. L'assemblée rend immédiatement un décret, par lequel elle supprime tout ordre de chevalerie, toute corporation, toute décoration ou signe quelconque, qui supposeraient des distinctions de naissance, ou des prérogatives. Cependant elle conserve provisoirement l'ordre de Saint-Louis, se réservant de statuer ultérieurement sur une décoration extérieure, destinée à récompenser les services publics dans les emplois civils ou militaires (2).

Tous les articles de l'acte constitutionnel étant terminés, le député Thouret en fait la lecture à l'assemblée constituante, dans la séance du 5 août 1791. Aussitôt après cette lecture, on décrète que les corps électoraux s'assembleront le 25 du même mois; qu'ils devront avoir terminé leurs élections dans l'espace de dix jours, et que les députés nouvellement élus devront se rendre immédiatement à Paris, pour remplacer l'assemblée constituante. Ce décret est rendu au milieu des applaudissements de l'assemblée.

---

(1) Le 20 juillet, le roi d'Espagne, par une cédule royale, enjoint aux Français qui se trouvent dans ses états, d'en sortir promptement, ou de prêter un serment, qui est pour eux un désavœu formel des principes adoptés par l'assemblée nationale de France.

(2) L'assemblée nationale avait décrété en même tems que le Roi et le dauphin, (qu'on appelait alors le prince royal), seraient les seuls qui pourraient porter le cordon du Saint-Esprit. Louis XVI dit à cette occasion, que cette décoration n'ayant d'autre prix à ses yeux que celui de pouvoir être *communiquée*, il était déterminé à la quitter; en effet il ne la porta plus.

Digitized by Google

Les jours suivants, l'assemblée nationale emploie le tems de ses séances à revoir et à discuter successivement tous les articles de la constitution. Plusieurs de ces articles sont modifiés, et quelques-uns supprimés. On décrète quelques articles additionnels, qui presque tous portent sur la liberté de la presse et sur la liberté individuelle. On règle les cas de déchéance, ou d'abdication présumée; on fixe la garde constitutionnelle du Roi à douze cents hommes de cavalerie, et à six cents d'infanterie; enfin les comités de constitution ayant accordé aux parents du Roi, princes du sang, le titre de *prince*, on discute long-tems cet article, et ce n'est qu'avec beaucoup de difficulté qu'on le laisse passer.

Monsieur, frère du Roi, et M. le comte d'Artois ne cessaient de solliciter vivement le secours des puissances étrangères, pour venir délivrer le malheureux Louis XVI de l'ignominieuse captivité que lui faisaient subir les révolutionnaires français, et raffermir les bases de son autorité. La plupart des souverains de l'Europe avaient montré, dès les commencements de la révolution de France, un vif desir de l'arrêter, et il n'y avait nulle promesse qu'ils n'eussent faite aux princes et aux émigrés français pour les ramener dans leur patrie. Cependant la révolution, en France, continuait, entraînait et ravageait tout; et ils n'entreprenaient rien pour essayer d'y mettre un frein. Ils ne s'entendaient pas entre eux : depuis deux ans ces incertitudes, ces hésitations duraient. Enfin, l'empereur d'Allemagne, Léopold, et le roi de Prusse, Frédéric-Guillaume, bien décidés à venir au secours de l'infortuné Roi de France, se donnent rendez-vous à Pilnitz, y viennent, et là, le 27 août 1791, signent un acte par lequel ils déclarent qu'ils regardent la situation actuelle du Roi de France comme un objet digne de l'intérêt commun de tous les souverains de l'Europe; qu'ils emploieront tous les moyens qui sont à leur disposition, pour mettre le roi de France en état de recouvrer son autorité, et qu'ils espèrent que les autres puissances imiteront leur conduite. Ils prennent, en conséquence, la résolution de commencer, le plus promptement possible, l'exécution du plan qu'ils ont concerté ensemble. M. le comte d'Artois et l'électeur de Saxe assistaient à cette entrevue (1).

(1) Le 10 septembre, les frères de Louis XVI instruisent ce malheureux monarque de la déclaration de Pilnitz.

Digitized by Google

La révision de l'acte constitutionnel étant terminée entièrement le 1er. septembre 1791, l'assemblée s'occupe de régler la manière dont il sera présenté au Roi. Le 3, M. Thouret, à la tête d une députation de soixante membres, va porter la constitution à S. M.; en la lui présentant, il lui adresse quelques paroles convenables à la circonstance. Louis XVI répond qu'il fera part de sa résolution à l'assemblée nationale, le plutôt possible; qu'il s'est décidé à rester à Paris, et qu'il donnera ses ordres au commandant-général de la garde nationale parisienne pour le service de sa garde. On remarque dans cette réponse trop de faiblesse et de timidité. Il se passe douze jours, pendant lesquels l ordre accoutumé se rétablit au château; le Roi reprend, mais seulement extérieurement, l'appareil de la puissance, et la liberté de ses actions.

Le 13 septembre 1791, le Roi envoie à l'assemblée constituante une lettre, par laquelle il lui annonce qu'il accepte purement et simplement la constitution qu'elle a décrétée. Cette lettre renferme les motifs qui ont déterminé Sa Majesté à donner son acceptation. L'assemblée fait éclater des transports extraordinaires de joie, en recevant l'acte royal par lequel son ouvrage est sanctionné. Elle envoie une députation nombreuse auprès du Roi, pour lui présenter les hommages de son respect et ses remercîments. M. de La Fayette, dans cette séance, a la gloire de proposer le premier une amnistie générale pour tous les faits relatifs à la révolution; le décret en est rendu sur-le-champ, et porté à Louis XVI. L'assemblée termine sa séance, en prononçant l'abolition de tout autre serment que le serment civique.

Le lendemain de cette journée, le Roi entre dans l'assemblée au bruit du canon, des applaudissements et des bénédictions du peuple, qui se porte en foule sur son passage; une multitude de citoyens était venue se réunir aux députés. Louis lit, au milieu des acclamations générales, le discours qu'il a préparé, et prononce son serment. Après cette cérémonie, l'assemblée toute entière reconduit le Roi. En rentrant, elle décrète un jour de réjouissance publique, pour célébrer l'heureux événement de la sanction royale.

Le Comtat-Venaissin et Avignon, beau pays enclavé dans le royaume de France, vivaient sous les lois du Pape. Depuis long-tems l'assemblée constituante desirait joindre

ce pays à la France; mais, ayant renoncé solennellement aux conquêtes, elle était embarrassée pour ordonner celle qu'elle souhaitait. Les habitants du Comtat n'avaient pu voir, sans en ressentir quelques atteintes, l'esprit révolutionnaire, qui agitait les Français autour d'eux. Ils étaient eux-mêmes en proie aux divisions. L'assemblée profite d'une circonstance si favorable à ses vues. Elle fait répandre de l'argent parmi la multitude. Alors la révolution, qui fermentait dans le Comtat-Venaissin et dans Avignon, éclate d'une manière horrible. Le peuple partout fait la guerre aux riches, et exerce contre eux des cruautés qui font frémir. C'est dans de telles conjonctures qu'il adresse une pétition à l'assemblée constituante, pour la supplier de prononcer sa réunion à la France. L'assemblée triomphait; mais, pour montrer qu'elle n'avait aucune part aux mouvements qui avaient si horriblement agité le Comtat-Venaissin, elle diffère quelque tems de céder à cette demande. Enfin, le 14 septembre 1791, elle prononce la réunion à la France du Comtat-Venaissin et d'Avignon, et charge le pouvoir exécutif de régler les indemnités à accorder au Pape, souverain de ce pays.

Le 18 de ce mois, la fête, décrétée par l'assemblée constituante à l'occasion de l'acceptation de l'acte constitutionnel, est célébrée dans toute la France. De magnifiques illuminations, des jeux, des danses, des spectacles, des plaisirs de tout genre invitent le peuple de la capitale à la joie; mais ils le trouvent froid, triste et morne. Des bandes révolutionnaires se montraient à chaque instant au milieu de la fête, la troublaient par leur aspect farouche et terrible, et glaçaient tous les cœurs. On avait dit que la revolution avait fini en même tems que la constitution. Hélas! quiconque était témoin de cette fête, pouvait aisément prédire une révolution nouvelle, et bien plus terrible que la première!

Depuis long-tems il existait dans la capitale une société sous le nom d'*amis des noirs*. Cette société n'avait pas cessé de réclamer en faveur des colonies françaises, depuis les premiers jours de la révolution, la stricte application des principes consacrés dans la déclaration des droits de l'homme. Mais les députés des colonies avaient représenté avec énergie à l'assemblée constituante, les dangers terribles, qu'entraînerait nécessairement l'application de tels principes, à des hommes qui jusqu'alors avaient vécu dans l'esclavage;

et elle s'était décidée à décréter que les assemblées coloniales examineraient la constitution, et n'en adopteraient que les articles qui conviendraient aux localités, et seraient d'accord avec les intérêts des colons; inutile précaution! Déjà le mal était fait, et rien ne pouvait plus mettre obstacle aux désordres et aux malheurs dont les colonies devaient être bientôt le théâtre.

Des milliers d'exemplaires de la déclaration des droits de l'homme avaient circulé dans ce malheureux pays; et c'était par les nombreux émissaires de cette société des *amis des noirs* qu'ils y avaient été répandus. Bientôt la division éclate entre les colons et les nègres; ceux-ci, qui se croient les égaux de leurs maîtres, et aussi libres qu'eux, méditent la vengeance, et aspirent au moment de l'exercer. Des troubles sérieux éclatent vers le milieu de 1791, dans quelques-unes des îles françaises; l'assemblée nationale reçoit ces nouvelles, et déplore l'inutilité des mesures qu'elle a prises pour prévenir de tels malheurs. Barnave, au risque de perdre sa popularité, lui annonce qu'il faut perdre les colonies, ou composer avec les préjugés et les intérêts locaux. Il propose de déclarer que *l'Acte de la déclaration des droits de l'homme et du citoyen*, n'est point applicable aux colonies françaises. Cette proposition est adoptée; elle devient l'objet d'un décret que rend l'assemblée constituante, dans le mois de septembre 1791. Cette nouvelle mesure ne devait pas produire de meilleurs effets que la précédente; bientôt on apprend, et c'était vers la fin du règne de l'assemblée constituante, que les noirs ont horriblement massacré une multitude de blancs, et ont dévasté toutes les plantations.

Le 29 septembre, on décrète que nulle société, club ou association de citoyens, n'ayant point d'existence politique, ne peut faire corporation, ni paraître légalement sous un nom collectif. Enfin, le 30 septembre 1791, l'assemblée nationale, nommée *constituante*, à cause de la constitution qu'elle a décrétée, termine sa session. Le Roi vient en faire la clôture. Dans un discours qu'interrompent souvent les applaudissements les plus vifs, il recommande aux députés de donner, à leur retour, l'exemple de l'ordre et de la soumission aux lois; il les prie d'être auprès de leurs concitoyens les interprètes de ses sentiments. Tous lui donnent cette promesse, en s'écriant : Oui! oui!

L'assemblée, qui succédait à l'assemblée nationale constituante, s'assemble le 1er. octobre 1791, et déclare qu'elle

Digitized by Google

se constitue en *assemblée nationale législative*. Son second acte est un serment de fidélité à la constitution qu'elle devait détruire. C'est sur l'acte constitutionnel même qu'elle prête ce serment ; l'archiviste Camus, qui n'a point voulu se dessaisir d'un dépôt si précieux, l'avait apporté dans un recueillement religieux. Le 5 du même mois, une discussion s'engage sur le cérémonial qu'on observera à l'égard du Roi. D'après les propositions de Couthon et de Chabot, on décrète que les titres de *sire*, de *majesté*, sont abolis, et que le fauteuil du Roi sera baissé au niveau de celui du président. Le lendemain, l'assemblée honteuse d'avoir rendu un décret qui blesse si indignement la majesté royale, s'empresse de le rapporter.

Le 8 octobre, le ministre des affaires étrangères annonce à l'assemblée que les puissances du Nord, surtout le roi de Suède, manifestent des dispositions hostiles contre la France, et que les émigrés en sont les instigateurs.

L'assemblée constituante avait dissipé par la force un rassemblement de mécontents formé dans le Languedoc, et connu sous le nom de camp de *Jalès* ; mais elle avait laissé à la *législative* le soin de terminer une guerre intestine désignée dans notre histoire, sous le nom de *guerre de la Vendée*, parce que le principal foyer d'insurrection se trouvait dans le département de ce nom : en conséquence, le 9 octobre, l'assemblée législative décrète un envoi de troupes contre ces insurgés et contre ceux de la Bretagne.

La première discussion importante de l'assemblée législative, a pour objet la nécessité d'arrêter les progrès de l'émigration ; le parti républicain demande une loi de rigueur contre ceux qui passent à l'étranger. Les députés de ce parti, Brissot, Vergniaud, Gensonné et Guadet, prononcent à ce sujet, des discours où ils présentent l'émigration comme l'action la plus coupable et la plus funeste à la France. Les députés du parti constitutionnel, Ramond, Vaublanc, Dumas et Lemontey, craignant les suites de cette loi de rigueur, à laquelle on veut porter l'assemblée, sollicitent son indulgence en faveur des émigrés. Mais l'assemblée législative, effrayée par les tableaux alarmants que lui ont présentés les députés républicains, rend deux décrets le 28 octobre. Par le premier, elle prescrit à Louis-Stanislas-Xavier, prince français, de rentrer en France dans le délai de deux mois ; faute de quoi, il sera

censé avoir abdiqué son droit éventuel à la régence. Par le second décret, elle déclare, dès ce moment, suspects de conjuration contre la patrie, les Français rassemblés au-delà du royaume, et coupables, ceux qui seraient encore en état de rassemblement, le 1er. janvier suivant; en conséquence, elle condamne ces derniers à la peine de mort (1).

Le 30 octobre 1791, le ministre de la marine présente à l'assemblée législative, l'état officiel des forces maritimes de la France; elles se composent de quatre-vingt-six vaisseaux ligne, de soixante-dix-huit frégates, de quarante-sept corvettes, de sept chaloupes canonnières, et de vingt-huit flûtes ou gabarres. Le lendemain, le ministre des affaires étrangères rend compte à l'assemblée de l'effet qu'a produit dans les cours étrangères, la nouvelle de l'acceptation de la constitution par le Roi; la majeure partie des puissances, dit-il, souhaite que cette acceptation fasse le bonheur de la France et du monarque; mais il apprend que l'Espagne refuse toute communication à cet égard, jusqu'à ce qu'elle ait la certitude que sa majesté très-chrétienne jouit d'une pleine liberté de penser et d'agir.

Le Roi venait de renouveler en partie le ministère; il y avait été forcé. Montmorin, ministre des affaires étrangères, avait donné sa démission. L'assemblée constituante avait lassé sa constance; il avait craint les orages d'une assemblée plus turbulente; le Roi lui avait donné de sincères regrets; plusieurs hommes recommandables avaient refusé le ministère des affaires étrangères; Delessart l'avait accepté. Bertrand de Molleville avait été nommé à celui de la marine; Narbonne à celui de la guerre; Cahier de Gerville à celui de l'intérieur; Duport-Dutertre était resté ministre de la justice, et Tarbé ministre des contributions.

Le Roi avait apposé son *veto* au décret rendu contre les émigrés; mais il avait sanctionné celui qui concernait son frère (2). Duport-Dutertre vient, le 12 novembre 1791,

(1) Louis XVI avait écrit, le 16 octobre, aux princes ses frères, pour les engager à rentrer en France. Les princes avaient répondu qu'ils n'y reviendraient, que lorsqu'ils auraient acquis la certitude que le Roi y était en pleine liberté.

Le 29 octobre, l'impératrice de Russie, Catherine II, promet protection, assistance et secours aux princes français.

(2) Le 11 novembre, Louis XVI écrit aux princes ses frères, qu'il est

faire part à l'assemblée législative, des résolutions du Roi. Les députés républicains apprennent cette nouvelle dans un silence lugubre et menaçant; cependant ils dissimulent, et retiennent ceux qui, moins habiles, paraissent prêts à éclater. Duport-Dutertre commence un discours qui contient les développements des motifs du refus de la sanction, et les mesures exécutives par lesquelles le Roi doit suppléer au décret; mais il a prononcé à peine quelques paroles, que des murmures l'interrompent. Le président de l'assemblée, Vergniaud, lui impose silence, et lui dit que, si la constitution acccorde au Roi le *veto*, elle ne lui permet point d'en exposer les motifs.

Le 12 novembre (1), le Roi fait paraître une proclamation dans laquelle il parle aux émigrés le langage le plus sévère, et cherche en même tems à les convaincre de la criminelle imprudence de leurs entreprises; il a cru pouvoir par-là calmer les murmures des républicains; mais ils sont atteints d'un nouveau scrupule constitutionnel; ils regardent cette proclamation comme un acte législatif, partant comme une usurpation; puis ils y trouvent des réticences, des faiblesses dont ils sont offensés. Le Roi, selon eux, y a pris un accent trop paternel. Voilà ce que Brissot ose dénoncer à l'assemblée; mais elle n'écoute point sa dénonciation.

Les républicains portent les alarmes de l'assemblée sur une espèce d'ennemis qu'ils peignent comme plus dangereux encore que les émigrés, les prêtres qui avaient refusé le serment. Ils prétendent que les ecclésiastiques, qui se sont soumis aux lois de l'état, ont à redouter les fureurs vindicatives de ceux qu'on nomme réfractaires; car dans plusieurs communes, assurent-ils, ils ont été poursuivis, assassinés; en conséquence, ils veulent qu'on retranche aux prêtres, qui s'obstineront à refuser encore le serment, la pension que l'assemblée constituante leur a accordée à titre d'anciens titulaires, qu'ils soient placés sous la surveillance des départements, et déportés, lorsqu'ils auront

---

parfaitement libre; mais le même jour, voulant, à neuf heures du soir, sortir de son appartement, il est arrêté par la sentinelle, et forcé de rentrer. (*Histoire de France d'Anquetil, tome XIII, page* 379.)

(1) C'est ce même jour, 14 novembre 1791, que Pétion est nommé maire de la ville de Paris.

excité quelque part des troubles religieux. C'est en vain que quelques députés modérés invoquent la liberté des cultes, la tolérance, l'humanité; l'assemblée ne veut point les entendre, et le décret contre les prêtres est adopté, au milieu du tumulte, le 29 novembre 1791, tel qu'il a été proposé par les républicains (1).

Le décret contre les prêtres non assermentés est porté à la sanction du Roi; ce décret, comme celui que l'assemblée législative avait rendu contre les émigrés, blesse cruellement le cœur de Louis; il a, dans ses opinions religieuses, une entière soumission aux ecclésiastiques qui n'ont pas prêté le serment; il se trouve dans un cruel embarras. Il consulte les conseillers dont il s'est environné; Duport, Barnave, Alexandre de Lameth en font partie; ils voudraient que le monarque témoignât qu'il voit avec regret l'opposition des prêtres non assermentés, et qu'il ne les choisît plus pour diriger sa conscience. Louis est peu porté à suivre des avis de ce genre. Dans une telle conjoncture, le directoire du département de Paris, qui n'est composé que d'hommes recommandables, tels que MM. de La Rochefoucauld, Beaumetz, Talleyrand, adresse au Roi, le 5 décembre, une pétition où ils l'engagent à apposer son *veto*, sur le décret relatif aux prêtres. Le Roi, fortifié dans sa résolution par cette pétition, refuse en effet de sanctionner le décret, et y appose son *veto*, le 19 décembre. La démarche des membres du directoire du département de Paris a vivement irrité contre eux l'assemblée législative; elle témoigne un vif désir de les punir, et n'est arrêtée dans sa colère que par la haute considération dont ils sont entourés; mais elle satisfait en partie sa vengeance, en voyant ses orateurs, de nombreux pétitionnaires et les tribunes elles-mêmes, accabler d'invectives la cour et ses ministres (2).

---

(1) Le même jour, 29 novembre 1791, un message de l'assemblée invite le Roi à faire des réquisitions aux princes de l'empire germanique, au sujet des attroupements et des préparatifs de guerre que font en Allemagne les princes français et les émigrés.

(2) Le Roi s'était rendu, le 14 décembre, à l'assemblée législative, et lui avait notifié la déclaration qu'il avait faite aux princes qui protégeaient les rassemblements des émigrés. Elle portait que la continuation de ces rassemblements, au-delà du 15 janvier 1792, serait regardée comme un commencement d'hostilités de leur part.

C'est par suite de cette déclaration, que quelques puissances défendi-

L'assemblée législative apprend à cette époque les crimes et les massacres qui s'étaient commis à Avignon, le 31 octobre. Il s'y était formé deux partis à l'occasion de sa réunion à la France. Le parti opposé à cette réunion avait commencé le combat, en massacrant, au pied même des autels, le secrétaire de la municipalité, L'Escuyer; le parti patriote avait cruellement usé de représailles. Ayant à sa tête l'affreux Jourdan, qui s'était donné lui-même le surnom de *Coupe-têtes*, il avait massacré plus de soixante de ses adversaires, et les avait entassés dans une glacière. Le président, en lisant la relation de ces événements horribles, frissonne et s'évanouit; toute l'assemblée partage l'horreur dont elle le voit saisie. Des commissaires envoyés à Avignon, font arrêter et enchaîner les coupables.

Dans le même tems, on a connaissance d'autres massacres plus étendus encore et plus funestes, qui ont eu lieu à Saint-Domingue. Les hommes de couleur et les nègres, à qui l'assemblée constituante avait refusé les droits politiques, excités à la vengeance et à la fureur par les ennemis de la France, s'étaient révoltés contre les colons; ils les avaient poursuivis et massacrés; ils avaient incendié douze cents caféteries et deux cents sucreries; ils s'étaient portés à toute sorte d'horreurs et d'excès contre les blancs. Ceux-ci s'étaient réfugiés dans la ville du Cap, où ils furent bientôt victimes de nouvelles fureurs. On ignorait encore à Saint-Domingue le décret que l'assemblée législative avait rendu le 24 septembre 1791, pour garantir aux hommes de couleur la jouissance des droits politiques.

---

rent dans leurs états, les rassemblements des Français armés : mais cette prohibition ne fut pas générale. La maison de Hohenlohe, maison déjà illustre au neuvième siècle, sous Craton l'un de ses ancêtres, seigneur du château de Hohenlohe ou Holach en Franconie, et qui, par une origine commune avec la maison royale de Franconie, se rattache à la race Carlovingienne, fit valoir avec force, en faveur des émigrés français, ses droits de co-état d'empire, reçut, malgré l'opposition de l'empereur, du roi de Prusse, et du cercle de Franconie, la légion du vicomte de Mirabeau, à sa solde, pendant plusieurs mois, et signa, le 3 février 1792, avec *Monsieur*, frère de Louis XVI, et M. le comte d'Artois, une capitulation pour la formation de deux régiments d'infanterie, levés dans le pays de Hohenlohe. Les princes Louis-Aloys de Hohenlohe-Waldenbourg-Bartenstein, et Charles-Joseph-Ernest-Justin de Hohenlohe-Bartenstein-Jaxtberg en prirent le commandement, comme colonels propriétaires, et les conduisirent au mois d'avril suivant, sous les drapeaux du prince de Condé.

Digitized by Google

Brissot et Condorcet sont les chefs actuels du parti populaire. Le ministre de la guerre, Narbonne, voulant leur montrer que la cour est sincère dans sa conduite, cherche à se rapprocher d'eux. Il s'établit, entre eux et lui, des liaisons, dont les autres ministres lui font un crime. Dans cette circonstance, il prépare la guerre; il part le 21 décembre 1791, va visiter les places fortes, s'efforce d'arrêter l'insubordination du soldat, et satisfait à leurs plus justes plaintes. Il fait nommer La Fayette, général d'une des armées qu'il a organisées. Ce choix ne paraît point déplaire à Brissot et à Condorcet. A son retour, Narbonne se présente à l'assemblée; il y est accueilli avec faveur.

Le ministre des affaires étrangères, Delessart, était haï profondément des adversaires de la cour. Ils cherchaient constamment l'occasion de le perdre. Delessart la leur offre lui-même, en venant communiquer à l'assemblée, le 1er. mars 1792, une note confidentielle que lui avait adressée le prince de Kaunitz. Le ministre autrichien promettait, dans cette note, l'intervention de l'empereur pour faire cesser le rassemblement des émigrés dans l'électorat de Trèves, mais sous la condition que le Roi serait respecté dans son autorité constitutionnelle, et que le peuple et ses représentants songeraient enfin à l'affranchir de la domination des clubs. On se persuade que cette déclaration a été concertée entre le cabinet autrichien et le cabinet français. Dès-lors la perte de Delessart est jurée: c'est à qui lui portera les premiers coups. Brissot obtient la formation d'un comité, pour examiner la conduite de M. Delessart. Plusieurs autres députés, à la tribune, ayant imputé à ce ministre tous les malheurs arrivés à Avignon, un décret d'accusation est rendu contre lui, le 10 mars 1792, au milieu des applaudissements et des transports de joie des tribunes: c'est à Orléans que la haute cour nationale est établie; c'est là que M. Delessart doit être jugé; il s'y rend malgré ses amis, qui le pressent de se dérober par la fuite au danger qui le menace. Le Roi regrette beaucoup ce ministre, et, en le voyant partir pour Orléans, il pense voir en lui un nouveau Strafford. (1)

---

(1) Le 22 mars 1792, le physicien Chappe fait hommage à l'assemblée législative, de la découverte qu'il a faite du télégraphe, dont l'objet est de communiquer rapidement à de grandes distances, tout ce qui est le sujet

La cour est éperdue; plusieurs de ses conseillers l'abandonnent. Le parti de la Gironde a conquis une puissance à laquelle il n'est pas possible de résister. Louis cède au torrent, et demande de nouveaux ministres aux ennemis de Delessart. Ils lui donnent Du Mouriez, Lacoste, Duranthon, Servan, Roland et Clavières. Les trois premiers ne peuvent vivre auprès du Roi, sans éprouver de la sensibilité pour sa situation, sans ressentir pour sa personne le plus vif attachement. Les trois autres ont un républicanisme plus prononcé, un caractère plus intraitable. Ils croiraient trahir leurs principes, s'ils prenaient de l'affection pour Louis (1).

Le 20 avril 1792, Louis, entraîné par la fatalité, vient au sein de l'assemblée législative, proposer de déclarer la guerre au roi de Hongrie et de Bohême. Il laisse lire sur son front, et témoigne, par l'altération de sa voix, les funestes pressentiments qui le dévorent. Des cris faiblement répétés de *vive le Roi*, ne peuvent soutenir son courage chancelant. On accepte avec empressement, mais sans reconnaissance, le moyen qu'il vient d'offrir d'avancer sa ruine. Peu s'en faut que, par une acclamation subite, la guerre ne soit décrétée sur-le-champ. On consent cependant à retarder de quatre heures une si importante délibération; et le soir même, l'assemblée se réunit pour décider du sort de la France et de l'Europe. Quelques députés, parmi lesquels on distingue Becquet et Merlin de Thionville montent à la tribune, et essaient de persuader à l'assemblée combien il est important de ne pas précipiter la discussion sur un sujet si grave; mais leur voix est étouffée, et le décret par lequel on déclare la guerre au roi de Bohême et de Hongrie, est rendu à l'unanimité, moins sept opposants. La foule, qui occupe toutes les avenues de la salle, accueille ce décret avec des transports de joie.

Les ministres, dont Louis XVI est environné, l'importunent, le gênent davantage de jour en jour, et lui arrachent les décisions les plus contraires à ses intérêts. Dans

---

d'une correspondance. Sa première expérience télégraphique et le succès qu'elle a obtenu, sont constatés par des procès-verbaux, faits à Brulon, département de la Sarthe, qu'il présente à l'assemblée.

(1) Le 6 avril, l'assemblée supprime les costumes ecclésiastique et religieux, ainsi que toutes les congrégations séculières et régulières, même celles attachées au service des hôpitaux.

une position si critique, il se forme un comité secret; mais ce comité sert bien plutôt à le consoler qu'à le diriger. Trois personnes le composent; ce sont les ex-ministres Montmorin, Bertrand et Malouet, qui étaient en horreur au parti patriote. Bertrand propose, dans ce comité, plusieurs expédients hardis (1); mais Louis rejette, quelquefois par scrupule, et le plus souvent par faiblesse, toutes les résolutions qui demandent de la vigueur et de l'adresse. En dernier résultat, il ne reste à ce malheureux prince d'autre moyen actif de défense que sa liste civile. Une foule d'intrigants vient se réunir autour de lui. Les républicains eux-mêmes ont part à ses libéralités; mais comment en sont-ils reconnaissants? Ils se servent de son or même pour le perdre.

D'après les ordres réitérés du ministre de la guerre, les troupes sortent des murs de Lille, le 28 avril 1792. Elles rencontrent à quelques lieues l'armée autrichienne inférieure en nombre. Il y a tant de désordre dans les dispositions des Français, qu'ils se laissent attaquer : une terreur panique se répand parmi eux; le premier choc les met en déroute : de tous cotés on entend crier dans les rangs, *à la trahison!* on abandonne les canons et les bagages. Le général Rochambeau sort de Lille, pour venir au-devant des fuyards; mais à peine sont-ils rentrés dans cette ville, que le sentiment de leur honte les rend furieux. Ils accusent Théobald Dillon, qui les avait commandés, de les avoir trahis; ils ont la cruauté de massacrer un chef brave et loyal qu'ils ont eu la lâcheté d'abandonner.

Le 30 avril suivant, une autre attaque, confiée au général Biron, et qui devait seconder celle dont nous venons de parler, est aussi honteuse pour les armées françaises. Elle est dirigée sur Mons. L'ennemi se présente à peu de distance. Les mêmes cris de trahison se font entendre, et répandent le même désordre, la même terreur. Cette défaite est un peu plus sanglante que l'autre, parce qu'on s'est approché de plus près de l'ennemi. Deux ou trois régiments protégent la retraite avec assez de bravoure et d'habileté. Néanmoins le camp du général Biron est aban-

(1) Ce ministre, dans ses *Mémoires secrets pour servir à l'histoire de la dernière année du règne de Louis XVI, tome II, page* 264, en donne l'assurance.

donné aux Autrichiens, et l'armée se retire dans Valenciennes.

Cependant, le 10 mai 1792, l'assemblée législative procède à l'instruction du procès des assassins d'Avignon. Les jacobins du Midi et ceux de Paris se déclarent leurs défenseurs. Le mot d'amnistie est prononcé : l'assemblée frémit d'abord à cette idée ; puis elle se familiarise avec elle. Le parti de la Gironde, dont la politique et la morale condamnent une telle décision, se joint pourtant aux jacobins pour la solliciter; c'est qu'il les craint, qu'il redoute de perdre sa popularité. Les orateurs qui parlent en faveur des assassins d'Avignon, sont Lasource et Vergniaud. Dumas, Vaublanc et Girardin essaient en vain de les combattre. L'assemblée législative décrète l'amnistie. Avant même que cette nouvelle soit sue à Avignon, les meurtriers ont été rendus à la liberté par leurs complices, qui ont brisé les portes de leurs prisons. L'exécrable Jourdan et ses compagnons ont été portés en triomphe.

Quelques jours après, les jacobins imaginent de donner à la populace de Paris une fête en l'honneur des soldats de Châteauvieux, qui avaient levé à Nancy l'étendard de la révolte, et qui s'étaient défendus jusqu'à la dernière extrémité. Déjà ils avaient obtenu leur liberté; mais cela ne leur suffit point. Ils veulent encore leur accorder les honneurs du triomphe. Ils sont charmés de pouvoir par-là insulter l'assemblée nationale qui les avait condamnés, et rappeler à la cour ce qu'ils lui reprochent comme son plus grand crime, la sanglante journée de Nancy. Le parti de la Gironde est encore obligé de consentir à ce projet de fête. Deux écrivains recommandables, André Chénier et Roucher, le blâment en vain. La fête est ordonnée ; elle a lieu. Collot-d'Herbois, méprisable et mauvais comédien, paraît monté sur un char avec ces soldats, étonnés des hommages dont ils se voient les objets. Il n'y a sorte d'extravagances auxquelles il ne se livre. Les jacobins ne se contentent pas de rendre de tels honneurs à leurs héros ; ils veulent que l'assemblée leur en rende aussi. Ils les lui présentent donc, et elle a la faiblesse de les bien recevoir.

Les constitutionnels, voulant honorer le dévouement de Simonneau, maire d'Etampes, conçoivent l'idée d'une cérémonie aussi touchante, que celle des soldats de Châteauvieux avait été absurde. Ce courageux magistrat avait opposé la loi à des paysans séditieux, qui voulaient arrêter et piller

un convoi de grains. Il était resté seul exposé à leurs fureurs, et il invoquait encore la loi, lorsqu'il reçut le coup mortel. Le Roi concourt au plan de la fête imaginée par les constitutionnels; le département de Paris en ordonne la pompe, d'une manière noble et religieuse. Les citoyens paisibles viennent en foule honorer la mémoire de Simonneau.

Un journaliste, nommé Carra, accuse, dans ses feuilles, les ex-ministres Montmorin et Bertrand de faire partie d'un cabinet secret, qu'il appelle *comité autrichien*, et où il prétend qu'il se trame de profonds complots. Ceux-ci le somment, pardevant le juge de paix Larivière, de prouver ce qu'il a avancé, sous peine d'être poursuivi comme calomniateur. Carra répond qu'il tient les faits, consignés dans son journal, de Bazire, Chabot et Merlin, membres du comité de surveillance. Larivière se présente à l'assemblée législative, le 18 mai 1792, et lui demande quelle conduite il doit tenir en pareille circonstance; elle passe à l'ordre du jour pour toute réponse. Le juge de paix lance un mandat d'amener, le 19, contre les trois membres du comité de surveillance. L'assemblée, irritée de voir l'inviolabilité de ses membres attaquée par une autorité subalterne, décrète l'imprudent juge de paix d'accusation, et l'envoie, le 20 du même mois, aux prisons d'Orléans. Brissot et Gensonné viennent confirmer à la tribune ce que Carra a dit de l'existence d'un comité autrichien. Le nom d'un tel comité fait penser qu'il est dirigé par la Reine. Mais Brissot et Gensonné n'ont point de preuves à donner; ils se tirent de l'embarras où ils se trouvent, en disant que les conspirations ne s'écrivent point.

Les républicains, persuadés qu'à force d'abreuver le Roi de dégoûts et d'outrages, ils l'obligeront à abdiquer, proposent à l'assemblée législative de dissoudre sa garde constitutionnelle. Girardin s'élève avec force contre cette proposition, et fait tous les efforts imaginables pour empêcher qu'elle ne soit adoptée; mais les jacobins l'emportent. Le 29 mai 1792, on décrète, à une faible majorité, le licenciement demandé. Pour rendre ce dernier coup encore plus terrible au cœur de Louis, l'assemblée envoie à Orléans le duc de Brissac, et le met en accusation pardevant la haute cour nationale. Ce seigneur était le commandant de la garde du Roi. Son maître emploie tous les moyens pour le déterminer à fuir. Mais Brissac, craignant de compromettre

par-là le repos du Roi, obéit au décret de l'assemblée, et se rend à Orléans.

Servan, ministre de la guerre, vient, le 4 juin 1792, proposer à l'assemblée législative la formation d'un camp de vingt mille hommes, sous les murs de Paris. Cette mesure, présentée comme un excellent moyen de défense pour l'extérieur, est reçue avec enthousiasme, et bientôt adoptée. Un tel coup n'a pu partir que des girondins; Robespierre et Danton ont découvert les projets de leurs rivaux, qui veulent transmettre à d'autres l'action révolutionnaire. Ils essaient de combattre la mesure proposée; ils sont écoutés avec défaveur. Le décret est rendu le 8 du même mois. Louis trouve quelques faibles secours pour l'enhardir à une nouvelle résistance. La garde nationale de Paris s'indigne de ce qu'on appelle d'autres troupes qu'elle à la défense de cette ville. Toute la classe industrieuse est avertie, par les dangers particuliers dont elle se forme l'idée, de prendre part aux dangers du Roi. Le 10 juin, huit mille citoyens signent une pétition pour demander la révocation du décret. L'assemblée affecte de couvrir de mépris ceux qui ont été les organes de cette pétition : on va même jusqu'à demander qu'il soit pris des informations sur cette nouvelle manœuvre de la cour.

La Fayette, depuis le commencement des hostilités, commandait un corps d'armée ; il n'avait pas essuyé des défaites aussi ignominieuses que les autres généraux. Les amis de ce général croyant que son intervention pouvait protéger le Roi contre les complots dont il était menacé, s'empressent de la solliciter. La Fayette se rend à leurs prières. Le 16 juin 1792, il écrit de son camp à l'assemblée une lettre où il s'efforce de la faire rougir des atteintes qu'elle a portées à la constitution, où il parle avec mépris, avec menace des jacobins. Son armee, dit-il, est déterminée à châtier ces factieux, si l'assemblée ne se délivre pas de leur joug. Cette lettre produit dans l'assemblée un étonnement mêlé de crainte : les constitutionnels obtiennent qu'elle soit envoyée à l'examen des comités.

De tous les ministres, Dumourier est le seul qui parle au Roi avec quelque sensibilité, qui se montre disposé à tout faire pour raffermir les bases ébranlées de son trône. Il est le seul aussi en qui Louis mette sa confiance, et dont il aime à suivre les conseils. Dumourier voudrait que le Roi retirât son *veto* relatif au décret contre les prêtres ; le mo-

narque n'y veut pas absolument consentir ; mais il se rend à l'avis que lui donne son ministre de refuser sa sanction au décret concernant la formation d'un camp de vingt mille hommes sous les murs de Paris. En conséquence, le 19 juin, le Roi appose son *veto* à ce dernier décret.

Depuis plusieurs jours, le parti de la Gironde avait tout employé pour agiter le peuple, pour le porter à un mouvement qui, sans renverser la cour, l'effrayât et lui arrachât les actes qu'on exigeait d'elle. Il faut, disaient les girondins, dans une pétition adressée au Roi, lui demander instamment la révocation des deux *veto* concernant le décret contre les prêtres et celui du camp de vingt mille hommes. On était parvenu par ce moyen, à exciter une insurrection dans les faubourgs Saint-Antoine et Saint-Marceau. Le 20 juin 1792, dès le matin, un grand nombre d'habitants de ces faubourgs se réunit sur les places publiques. Chacun d'eux arrive, armé d'une pique. Toute la troupe réunie se met en marche du côté du corps législatif ; deux pièces de canon sont traînées à sa tête ; elle est commandée par un brasseur nommé Santerre, factieux plein de jactance, et jouissant d'un grand crédit auprès du peuple ; on arrive aux portes de la salle de l'assemblée législative. Les factieux, par une attention respectueuse, s'arrêtent ici ; ils envoient quelques-uns d'entre eux à l'assemblée pour lui exposer le sujet de leurs plaintes. Le corps législatif reçoit et écoute leurs envoyés. Un moment après, toute la troupe entre dans la salle, et y défile en ordre : au bout de deux heures, elle n'a point encore achevé de défiler. De-là, elle se porte vers les Tuileries ; elle pénètre dans le jardin ; les gardes nationales se retirent consternées. Bientôt les grilles s'abattent devant les factieux ; les portes sont enfoncées à coups de hache. Ils montent dans les appartements du Roi ; ils le trouvent entouré de quelques courtisans fidèles qui veillaient sur ses jours ; ils lui présentent une pétition où ils lui prodiguent les outrages, où ils lui demandent la révocation de ses deux derniers *veto* ; le Roi fait une réponse ferme et modérée, mais sans promettre ce qu'on réclame de lui ; un des révoltés lui met un bonnet rouge sur la tête. Le souvenir de la nuit du 6 octobre fait craindre pour les jours de la Reine ; Santerre s'approche de cette princesse et la rassure ; un garde national ayant voulu aussi s'approcher du Roi pour le rassurer, ce monarque lui prend la main, la met sur sa poitrine, et lui dit : *Croyez-vous que ce soient*

là les battements d'un cœur agité par la crainte? Dans ce moment, le maire de Paris, Péthion, entre dans les appartements du Roi; la foule s'écarte avec respect pour le laisser passer. Péthion félicite le peuple et l'invite à se retirer; le peuple obéit aussitôt. Ainsi finit cette journée mémorable et effrayante, que le parti de la Gironde avait préparée, et à laquelle les organisateurs ordinaires des mouvements séditieux, Robespierre et Danton, n'avaient eu aucune part.

Le lendemain, on fait au château quelques préparatifs de défense contre une nouvelle entreprise. Le jardin des Tuileries est fermé au peuple. Des proclamations, émanées des diverses autorités, annoncent l'intention de poursuivre les auteurs de l'attentât du 20 juin. On paraît prendre toutes les mesures nécessaires pour en prévenir un second. Le Roi déclare, le 22 juin suivant, que la violence ne parviendra jamais à lui arracher la sanction des décrets contraires à sa conscience et à l'utilité publique (1). La garde nationale murmure hautement de l'état d'inaction dans lequel elle a été contenue : le Roi et la Reine applaudissent à son zèle : on verra dans la suite combien il fut actif et sincère.

Le général La Fayette avait quitté subitement son armée. Le 28 juin 1792, il arrive à Paris. Il se rend à l'assemblée législative. On lui montre une lettre qu'il lui a écrite le 16 juin; il la reconnaît. Il explique ensuite les raisons pour lesquelles il est venu à Paris. Toute son armée, dit-il, officiers, sous-officiers, et soldats, voulaient envoyer à l'assemblée, des adresses pour demander la punition des auteurs et instigateurs de la journée du 20 juin; il s'y est opposé; il a mieux aimé se rendre leur organe, et venir exposer le sujet de leur demande. Lui-même, ajoute-t-il, partage leurs sentiments, et se joint à eux pour solliciter une punition si méritée. Guadet, député de la faction girondine, prend la parole, et s'élève contre la démarche de M. de La Fayette. Il demande que l'assemblée prenne des informations sur le congé accordé à ce général. Ramond, député attaché au système constitutionnel, défend La Fayette, et veut que sa pétition soit renvoyée à un comité. L'avis de ce dernier est adopté. Le général La Fayette, en sortant de

(1) Le même jour 22 juin, l'assemblée rend un décret, qui porte que l'état civil des citoyens sera dorénavant constaté par les municipalités.

l'assemblée législative, porte ses pas aux Tuileries; on l'y reçoit avec assez de bienveillance; mais dans cet accueil, la cour laisse voir un peu de défiance et de contrainte. Il rentre chez lui, accompagné de quelques officiers et de deux ou trois cents gardes nationales. Il paraît que son intention était de marcher contre les jacobins rassemblés alors dans leur club, et de les disperser; mais le peu d'empressement que la garde nationale de Paris met à revoir son ancien commandant, et la faiblesse de son escorte, le detournent de son projet. Peu de tems après, il quitte la capitale, dont le séjour était devenu dangereux pour sa sûreté. Le jour où les jacobins apprennent le départ de La Fayette, ils excitent un rassemblement au Palais-Royal, et l'y brûlent en effigie.

Le général Lukner, à qui l'on avait confié le commandement de l'armée du Nord, évacue subitement, le 30 juin 1792, les villes d'Ypres, de Menin et de Courtray. Comme il n'avait point été attaqué dans cette position, tout le monde se persuade, et la chose était vraie, qu'il avait reçu de la cour l'ordre de faire sa retraite. Un officier supérieur de son armée, nommé Jarry, commet un acte barbare, dans lequel on ne peut s'empêcher de voir la plus horrible perfidie; en évacuant Courtray, se voyant suivi de près par l'ennemi, il met le feu à un faubourg de cette ville. On ne peut douter qu'une telle action, que nul prétexte ne justifiait, n'ait eu pour objet d'indisposer la Belgique contre les Français.

M. de la Rochefoucauld-Liancourt était connu par son attachement à la constitution, et il avait toujours figuré parmi les amis du peuple. Cependant son cœur était resté pur, et il n'avait cessé d'aimer et de plaindre son Roi. Il vient lui offrir un témoignage de son entier dévoûment; il lui propose de le conduire avec la famille royale à Rouen. Cette ville était peu éloignée; en s'y rendant, le Roi n'aurait point paru enfreindre la loi constitutionnelle. Il n'était pas douteux qu'il n'y vécût en sûreté; car, dans un grand nombre de circonstances, elle avait montré un esprit opposé aux mouvements qui avaient eu lieu à Paris. Louis goûte ce projet; mais la Reine refuse les propositions de Liancourt.

Vingt mille personnes signent, le 1er. juillet 1792, une pétition où elles sollicitent vivement l'assemblée législative, de punir les délits de la journée du 20 juin. Le 6, l'administration départementale destitue Péthion, maire de

Paris, pour n'avoir, ni prévenu, ni arrêté les désordres de cette journée. Le Roi, le 11 du même mois, approuve cette destitution; l'assemblée législative la révoque deux jours après.

Le 7 juillet, une femme, nommée Olympe de Gouges, fait paraître une affiche écrite d'un style médiocre, où elle s'efforce d'opérer, dans l'assemblée législative, un rapprochement et une réconciliation entre les deux partis. L'évêque constitutionnel de Lyon, Lamourette, tient à l'assemblée un discours, dans lequel il seconde à merveille l'effet de l'affiche de madame de Gouges. Ces deux moyens obtiennent, pour le moment, tout le succès désirable. Les deux côtés, dans un transport subit, franchissent la barrière qui les sépare, s'embrassent et se donnent de mutuels témoignages d'estime. Ce mouvement généreux ne pouvait durer. Le Roi, que l'on court avertir de ce qui se passe, a à peine le tems d'arriver, avant que ce beau prestige ait cessé. Il parle; il est attendri; on l'écoute avec quelque intérêt. Dès le soir même, il fait ouvrir les portes du jardin des Tuileries, qui avaient été tenues fermées depuis le 20 juin. Le lendemain, les deux partis paraissent avoir oublié complètement l'heureux rapprochement qui s'était fait entre eux la veille.

Les nouveaux ministres, que Louis XVI s'était choisis, et qui, même après la journée du 20 juin, n'avaient point désespéré de servir leur Roi, étaient chaque jour en butte à de nouvelles dénonciations; ce qui leur présageait sûrement le décret d'accusation. Cette situation les effraye; ils donnent leur démission tous à la fois, le 10 juillet. Le Roi, abandonné au milieu des plus grands périls, a toutes les peines du monde à se recomposer un ministère; il n'y parvient qu'à force de sollicitations.

Les ennemis de la cour n'ont pas renoncé au projet de renverser la royauté. Les girondins et les jacobins, pour y parvenir, emploient différents moyens. Les uns recourent aux lois, les autres aux mouvements populaires. C'est dans ces circonstances que, le 11 juillet, l'assemblée législative rend un décret par lequel *la patrie est déclarée en danger*. Ces mots terribles retentissent avec fracas dans tous les coins de la France, et introduisent l'anarchie dans des lieux où elle n'avait pu encore s'établir.

Tous les moyens tentés jusqu'alors pour réveiller l'ardeur et l'enthousiasme du peuple, avaient été presque sans

succès : en voici un nouveau que l'on imagina, et qui produisit beaucoup d'agitation. On célèbre, par une troisième fédération, l'anniversaire du 14 juillet. Le maire de Paris, dont on sait que, la veille, l'assemblée législative, avait révoqué la destitution, paraît à cette fête, et s'y voit l'objet d'un enthousiasme extraordinaire ; à peine s'est-il montré, que de tous côtés retentissent ces cris : *Vive Pethion ! Péthion ou la mort !* Le maire de Paris semble prendre beaucoup de plaisir à ces acclamations, et en jouir avec un naïf orgueil. Le Roi, dans cette même f te, ne paraît que comme un vaincu à la suite de son vainqueur. Lorsqu'arrivé vers l'autel de la patrie, il se dispose à prononcer une nouvelle fois son serment de fidélité, mille voix s'élèvent pour dénoncer en lui un parjure. Il faut toute la fierté, tout le dévoûment des gardes suisses et de quelques compagnies de la garde nationale qui l'entourent, pour imposer à la foule qui se presse autour d'eux, et l'empêcher de se porter à quelques excès contre la personne du Roi.

Peu de jours après la fête du 14 juillet, arrive à Paris la légion marseillaise, formée de cinq cents hommes, mais connue dans le midi par les excès révolutionnaires qu'elle y a commis ; elle ajoute encore à la terreur qu'avaient inspirée les fédérés, venus à Paris de tous les points du royaume. Les grenadiers de la garde nationale parisienne, voulant montrer qu'ils ne sont point épouvantés à l'aspect de pareils adversaires, se réunissent dans un repas aux Champs-Elysées. Les Marseillais se rassemblent dans le même lieu, pour y faire aussi un repas. Les grenadiers constitutionnels font entendre leurs cris ordinaires : *vive la Nation ! vive le Roi !* Les Marseillais s'en irritent ; ils se jettent sur eux, le sabre à la main, et les dispersent. Ils atteignent et tuent un de leurs officiers, nommé Duhamel, au moment où il se réfugiait dans une maison particulière. Les Marseillais, après cet exploit révolutionnaire, se retirent dans leur caserne, en répétant des chants de victoire. La terreur se répand alors dans Paris ; tout le monde s'empresse de quitter cette ville, comme si elle allait être bientôt assiégée. Rouen sert de retraite à toutes les familles fugitives.

Dans le même tems, l'assemblée législative apprend que, dans le midi, les massacres ont recommencé. Les villes d'Arles, de Toulon, ont été ensanglantées par la vengeance du parti populaire, qui avait été comprimé quelque tems ;

d'un autre côté, il s'est formé dans le département de l'Ardèche, un rassemblement contre-révolutionnaire, qui peut aisément se grossir dans un pays trop disposé par sa situation au fléau des guerres civiles. Les insurgés ont à leur tête un ancien gentilhomme, nommé du Saillant. Comme il n'a point su méditer son entreprise, ni s'entourer des nombreux mécontents qui existaient dans cette contrée, il se laisse envelopper par les jacobins et les constitutionnels. L'assemblée apprend, le 18 juillet, qu'il a été arrêté et livré à la mort avec ses principaux affidés (1).

On sait que le Roi avait fait fermer au public le jardin des Tuileries. L'assemblée législative, par un décret du 26 juillet, lui enlève cette faible barrière, et déclare que la terrasse *des feuillants*, qui conduit au lieu de ses séances, fera partie de l'enceinte de l'assemblée. Les jacobins et tout le peuple qui marche ordinairement à leur suite, s'emparent de ce terrain; mais ils affectent de s'interdire à eux-mêmes le reste du jardin. Ils étendent le long de la terrasse un ruban tricolore, pour servir de limite; ils y attachent plusieurs écriteaux injurieux, tels que ceux-ci : *n'allez pas dans la forêt noire.* L'insurrection s'annonce si hautement sur cette terrasse, que la cour peut aisément apprendre de ses ennemis, quel jour, par quelle force, et par quels moyens elle sera attaquée (2).

Le 8 août, l'assemblée législative consacre sa séance à une discussion sur le décret d'accusation contre La Fayette. Les partisans de la royauté constitutionnelle, et les giron-

---

(1) Dans le même tems aussi, le roi de Sardaigne se déclare ouvertement l'ennemi de la France, et refuse d'en recevoir l'ambassadeur.

(2) Le 3 août, Péthion, à la tête d'une députation de la commune de Paris, paraît à la barre de l'assemblée, et demande la déchéance de Louis XVI. L'intention de ce maire audacieux, et des hommes de son parti, était seulement alors de faire passer sa couronne au dauphin, sous le nom duquel ils auraient régné par le moyen d'un conseil de régence de leur composition.

Cette conduite de Péthion affecte vivement la sensibilité du Roi. « Si ma personne leur déplaît, dit-il alors, je suis prêt à abdiquer » Le Roi avait, dès le 1er. juillet, écrit à Monsieur : « sans les consolations de la reli- » gion, il y a déjà long-tems que j'aurais renoncé au pouvoir suprême. » S'il n'eût consulté que son inclination, il aurait consommé sans regret ce sacrifice. Mais il craignait, en abdiquant, de compromettre les droits du dauphin, et d'attirer, sur sa famille et sur son royaume, des maux encore plus grands. (*Mémoires historiques sur Louis XVI, par M. Eckard, page* 63.)

Digitized by Google

dins qui jusques là ont dominé la chambre, entreprennent de défendre ce général; ils s'exposent par là aux insultes et aux violences des hommes armés, et des femmes furieuses qui peuplent les tribunes et les groupes. Le député Brissot est le dernier de ceux qui parlent contre La Fayette : la discussion se ferme après lui. On procède à l'appel nominal; il donne un résultat qui étonne également le parti vainqueur et le parti vaincu; 406 voix prononcent, contre 224, qu'il n'y a pas lieu à accusation. Quand les députés qui ont défendu La Fayette sortent de l'assemblée, ils sont insultés et frappés par la multitude; ils doivent leur salut au zèle et à la bravoure de plusieurs gardes nationales, accourus à leur secours. Les jacobins et les cordeliers passent la nuit entière à préparer l'attaque qu'ils doivent diriger bientôt contre le château des Tuileries.

Le lendemain, 9 août, un calme sombre règne dans la capitale. Les députés, insultés la veille, viennent demander vengeance à l'assemblée; mais leur démarche est inutile. Ils voient leurs adversaires sourire au récit des périls qu'ils ont courus. La majorité, qui venait de leur donner un triomphe si éphémère, garde le silence; elle court les mêmes dangers qu'eux. Les jacobins ont déjà fait afficher l'appel nominal. Cependant Rœderer, procureur-syndic du département, vient dévoiler à l'assemblée la conspiration qui se prépare; il lui apprend que les fédérés et les Marseillais doivent marcher à la tête des insurgés; que le faubourg Saint-Antoine est dans la plus affreuse agitation; qu'à minuit on entendra sonner le tocsin et battre la générale. Puis il conjure l'assemblée de prendre des mesures. Vaublanc demande qu'on renvoye à l'instant, de Paris, les fédérés et les Marseillais : Guadet s'emporte à cette proposition, et prétend que ce sont là les vrais défenseurs de la patrie. L'agitation est à son comble dans l'assemblée; la fureur est telle entre les deux partis, que chaque instant fait craindre de voir le sang couler au milieu de l'assemblée. On ne rend aucun décret : aucune mesure n'est prise; on n'adopte point la proposition qu'a faite Vaublanc; l'assemblée se sépare à sept heures du soir; elle se convoque pour la nuit même.

Vers la fin de la journée du 9 août, les factieux les plus redoutables, joints aux Marseillais, se rassemblent aux cordeliers. Ils attendent impatiemment le signal, pour marcher, pour commencer l'insurrection. Danton se trouve au milieu d'eux; il cherche à les animer encore par un discours furieux,

où il leur retrace avec véhémence les crimes de la cour. Il fait entendre ensuite le terrible cri : *aux armes!* Soudain il est répété par plusieurs milliers de voix. La fureur augmente ; la foule s'ébranle ; elle sort ; elle traîne déjà des canons ; l'insurrection est commencée. Chabot et Camille-Desmoulins vont dans toutes les sections faire sonner le tocsin.

La cour, informée depuis long-temps qu'une insurrection se prépare contre elle, avait fait des préparatifs de défense. Trois ou quatre cents Suisses avaient la garde des différents postes du château des Tuileries : quelques compagnies de grenadiers de la garde nationale étaient venues se joindre à eux. L'intérieur du palais était rempli par sept à huit cents royalistes, tous armés et habillés diversement. C'étaient tous des gentilshommes, dont la plupart avaient été militaires. Le vieux maréchal de Mailly vient aussi au château ; on lui donne le commandement de la troupe des gentilshommes. A chaque instant, des membres du département et de la municipalité de Paris, viennent donner à la cour des nouvelles de ce qui se passe. On cherche néanmoins à rassurer le Roi ; on veut lui persuader qu'il n'a rien à redouter, et qu'il sera vainqueur. On ne peut parvenir à le tranquilliser ; son âme est remplie d'inquiétude et de douleur ; la Reine montre du courage et de la tranquillité. Madame Elisabeth tremble pour les jours de son auguste frère et de la famille royale. Le maire de Paris, Péthion, vient aux Tuileries. Un cri d'horreur et de joie s'élève à sa vue. On s'empare de sa personne ; on pense qu'un homme, si cher au peuple, pourra servir d'otage pour les jours du Roi. On lui ordonne de signer un ordre aux troupes de repousser la force par la force ; il résiste faiblement, et finit par faire ce qu'on exige de lui. Le parti vainqueur ne lui pardonna jamais cet acte de condescendance, qu'il taxait de perfidie et de lâcheté.

L'assemblée législative s'était rendue dans le lieu de ses séances au milieu de la nuit, et avait repris le cours de ses délibérations, malgré le bruit continuel des tocsins, qui ne cessaient de se répondre. Elle apprend que Péthion est retenu prisonnier au château des Tuileries. Aussitôt elle rend un décret par lequel elle ordonne que le maire de Paris vienne sans délai rendre compte à l'assemblée de la situation de la capitale. Ce décret est porté au château. Le Roi, craignant d'indisposer contre lui l'assemblée législative, fait mettre Péthion en liberte.

Cependant la nuit du 9 au 10 août s'est écoulée. Tous

les royalistes, qui entourent le Roi, témoignent hautement le désir qu'il aille passer la revue des troupes, qui sont venues au château pour sa défense. Louis XVI se rend à ce désir. Le 10 août, vers cinq heures du matin, accompagné de Rœderer, de quelques ministres, et de plusieurs officiers de sa maison, il commence la revue de ses troupes. Les premiers postes qu'il visite le reçoivent avec de vifs témoignages d'enthousiasme. Il trouve les suivants froids et plongés dans un morne silence; il n'a pas le courage de continuer; il rentre au palais, l'ame navrée de douleur. Il consulte Rœderer sur le parti qu'il lui reste à prendre. Celui-ci lui conseille de se retirer à l'assemblée législative, comme étant le seul lieu où il puisse être en sûreté. Le Roi adopte cet avis; la Reine elle-même y cède.

Le Roi et sa famille quittent le château. En traversant le jardin des Tuileries, Louis a la douleur d'entendre sur son passage les cris les plus sinistres. Son cortége est quelquefois arrêté dans sa marche. Il parvient cependant sans accident à l'assemblée législative. On l'y reçoit avec quelque empressement. Il prend place sur un fauteuil à côté du président; mais, un membre de l'assemblée ayant fait observer que la délibération ne pourrait se continuer en présence du Roi, Louis et sa famille sont obligés de se retirer dans une tribune, qui servait ordinairement à des journalistes. Il leur faut dans ce lieu, dévorer mille outrages. Cependant leur misère est respectée, et le Roi peut encore communiquer avec ses principaux officiers.

Les insurgés, suivis d'une foule de peuple, ouvrent la journée du 10 août par le massacre de quatre individus. Dix-sept hommes armés, errant autour du château des Tuileries, avaient été arrêtés par une patrouille de gardes nationales et enfermés dans un corps-de-garde. Une aventurière affreuse, qui déjà avait paru à la tête des assassins, dans la journée du 6 octobre, Théroigne de Méricourt, entre dans ce corps-de-garde, et demande, au nom du peuple, qu'on lui livre les détenus. Treize d'entre eux parviennent, par les soins de ceux mêmes qui les gardaient, à s'évader par les fenêtres. Les quatre autres tombent dans les mains des insurgés et sont mis à mort. Leurs têtes sont portées sur des piques.

Un second massacre a lieu sur un autre point, presque dans le même moment. Mandat, commandant des compagnies de gardes nationales, qui se sont vouées à la défense

des Tuileries, avait envoyé à différents postes l'ordre de couper les communications entre les insurgés par les ponts. Cet ordre avait été intercepté et porté à la municipalité. Mandat, sommé de s'y transporter pour justifier sa conduite, s'y rend sans défiance. Les officiers municipaux, après l'avoir entendu, le renvoient. Au moment où il sort, une nouvelle municipalité, créée par Danton et Robespierre, entre dans l'hôtel-de-ville, et vient remplacer l'ancienne. Son premier acte est de faire arrêter Mandat; son second est de le faire assassiner sur les marches de l'hôtel-de-ville. Peu de tems après ce meurtre, Péthion arrive à la municipalité; les nouveaux municipaux l'accueillent avec de vifs témoignages d'intérêt, et feignent de craindre qu'un personnage si précieux n'ait encore quelques nouveaux dangers à courir.

Enfin toute la masse insurrectionnelle s'ébranle et se met en marche. Les Marseillais s'avancent les premiers; ils sont suivis des volontaires de Brest. Viennent ensuite quelques compagnies de fédérés; le reste de la troupe est composée d'une multitude immense, marchant sans ordre, et armée de piques. Les insurgés arrivent vers neuf heures du matin sur la place du Carrousel; ils y trouvent plusieurs bataillons qui les attendaient et qui brûlaient de se joindre à eux. L'attaque commence aussitôt. En un moment les grilles sont abattues. Il restait peu de défenseurs au château. Trois cents Suisses, et autant de grenadiers de la garde nationale avaient accompagné le Roi à l'assemblée législative. Le peu de Suisses qui restent, fait bonne contenance, et se range en bataille devant l'escalier. Toute la multitude des insurgés s'avance contre les Suisses; ils font sur elle un feu roulant qui l'épouvante; elle fuit avec précipitation, et laisse quelques canons. Bientôt les cours du château sont entièrement vides. Les premiers coups de mousquetterie ont jeté la confusion et l'épouvante dans l'assemblée. Tous les regards se portent sur le Roi; on l'accuse de perfidie. Bientôt on l'entoure; on lui fait signer un ordre aux Suisses de cesser leur défense. Louis charge M. d'Hervilli de porter cet ordre. Celui-ci obéit; il sort; il vole au château, mais dans l'intention de se joindre aux braves défenseurs du Roi.

Cependant les Marseillais, entraînés au delà du pont-neuf avec la foule, s'arrêtent tout-à-coup, et veulent revenir sur leurs pas. Mais alors ils ne reçoivent dans leurs

rangs que ceux qui leur paraîssent résolus à combattre et à mourir. Ils se remettent donc en marche pour retourner au château. Le commandant de l'armée insurgée, Westermann, place avec intelligence les nombreux canons qu'elle possède. L'attaque recommence. Cette fois les Marseillais tiennent ferme. Les Suisses se défendent avec intrépidité; mais bientôt ils sont accablés par le nombre; ils sont obligés de prendre la fuite; on les poursuit jusqu'aux Champs-Elysées; on les atteint; on les égorge sans pitié. Les grenadiers de la garde nationale, qui étaient avec eux, parviennent à s'échapper. Tous les royalistes, qui s'étaient enfermés au château, profitent de la confusion générale, pour s'évader; quelques-uns d'entre eux trouvent un refuge dans l'hôtel de l'ambassadeur de Venise.

Pendant que la foule des insurgés se livre au pillage et au meurtre, plusieurs d'entre eux entrent dans l'assemblée législative et lui apprennent qu'ils sont vainqueurs.

Le Roi captif, et sa famille deviennent les objets de nouvelles menaces, de nouvelles insultes. On ne leur permet plus de communiquer avec personne. La salle ne cesse de retentir du cri de *Vive la Nation!* les pétitionnaires se succèdent avec rapidité à la barre de l'assemblée. Ils s'indignent qu'elle n'ait point encore prononcé la déchéance du Roi. Elle rend alors un décret par lequel elle ordonne la prochaine convocation d'une convention nationale, et la suspension de l'autorité royale. Ce décret, porté aux insurgés, parvient à les calmer un peu; ils permettent qu'on éteigne le feu qu'ils ont mis au palais du Roi. Cependant ils continuent de poursuivre avec acharnement ces malheureux Suisses, qui leur ont si intrépidement résisté. Ils étendent leur rage jusques sur les portiers de leur nation. Quatre-vingts Suisses étaient conduits à la municipalité; ils sont tous massacrés. L'assemblée législative avait pris sous sa protection les trois cents Suisses qui avaient accompagné le Roi, et les avait fait entrer dans son enceinte: le peuple demande qu'on les lui livre. L'assemblée parvient à les soustraire à sa rage, et à les faire conduire au palais Bourbon. La nuit seule peut mettre fin au cours des vengeances et des atrocités populaires.

Le lendemain, 11 août, tout le peuple de Paris vient visiter le théâtre ensanglanté de l'horrible combat de la veille. On feint par terreur une violente indignation contre les crimes de la cour. On porte des secours aux blessés. Des

honneurs, des couronnes sont décernés aux Marseillais, aux fédérés. Les hommes les plus furieux se rendent sur les places publiques, où s'élèvent les statues de Henri IV, de Louis XIII, de Louis XIV et de Louis XV. On détruit avec fureur ces monuments des beaux arts. Partout où l'on trouve quelques attributs de la royauté, on les fait disparaître. Le pouvoir du Roi se trouve ainsi aboli par le fait. (1)

Le Roi et sa famille étaient restés deux jours dans la loge qu'ils avaient occupée à l'assemblée législative. Le 13 août (2), d'après un arrêté de la commune, ils sont transférés au Temple, sous une escorte imposante. La curiosité attire sur leur passage une grande foule de peuple. Dans la séance du 10, l'assemblée rend un décret d'accusation contre tous les ministres en exercice. D'Abancourt est le seul d'entre eux qui soit arrêté. Un semblable décret est rendu le 15 contre Montmorin, Bertrand, Montciel, Duport, Barnave et Alexandre de Lameth. Barnave est arrêté à Grenoble, où il s'était retiré. L'assemblée forme un conseil exécutif provisoire. Elle rappelle au ministère Roland, Servan et Clavières. Danton leur est associé; il est fait ministre de la justice.

La Fayette avait son quartier général établi à Sedan, ville du département des Ardennes. Lorsqu'il a appris ce qui s'est passé dans la capitale, il fait publier à l'ordre une proclamation, dans laquelle il se déclare ouvertement contre les événements de la journée du 10 août. Tous ses soldats paraissent remplis des mêmes sentiments d'indignation. Dillon, l'un des chefs de son armée, proteste d'abord comme lui contre le 10 août. Mais l'assemblée législative envoie trois de ses membres pour surveiller les opérations de La Fayette. Dumourier, qui commandait sous les ordres de Dillon, se rapproche des républicains, et parvient à changer les dispositions de celui-ci. Il ouvre même l'avis de marcher contre La Fayette. Ce général, voulant connaître les vrais sentiments qui animent ses soldats, les passe en revue. Non-seulement il les trouve très-refroidis, mais il entend plusieurs fois dans leurs rangs le cri de *Vivent les députés de l'assemblée législative !* Alors il se retire, et tient

(1) Les ambassadeurs des cours étrangères, quittent Paris le 12 août.

(2) Le même jour, en 1789, Louis XVI avait été proclamé restaurateur de la liberté. Quel contraste !

conseil ; son départ est arrêté. En conséquence, dans la nuit du 19 au 20 août, il quitte la France, accompagné de dix-huit personnes de ses amis ou de son état-major. Ils sont tous arrêtés par une patrouille, et faits prisonniers du roi de Prusse. Ce Monarque les fait traiter avec sévérité ; il n'avait pas oublié que La Fayette avait figuré parmi les orateurs des premiers troubles révolutionnaires de la France.

Robespierre s'était fait le chef de la nouvelle commune. Cet affreux démagogue ne cesse d'adresser à l'assemblée législative des pétitions, où il se plaint de ce qu'elle tarde à venger le peuple, à offrir des sacrifices expiatoires aux mânes des héros qui ont si glorieusement péri dans la journée du 10 août. Il demande que tous les conspirateurs de toutes les époques soient jugés souverainement et en dernier ressort, par des commissaires pris dans chaque section. L'assemblée frémit à la fois, et de ces propositions, et des moyens de terreur qu'on emploie pour les appuyer. Elle délibère, le 17 août, sur la formation d'un tribunal extraordinaire. Les Girondins obtiennent avec beaucoup de peine, que l'on conserve quelque foible image de l'institution des jurés dans ce tribunal. Robespierre en est nommé le président ; il refuse ce poste, sous prétexte qu'il répugnerait trop à ses principes philantropiques.

Le tribunal, que l'assemblée législative venait de créer, est sur-le-champ mis en fonction. Le premier individu traduit devant ce tribunal, est un vieillard vertueux. C'est de Laporte, intendant de la liste civile. Il est accusé d'avoir payé des journaux, placards et pamphlets anti-populaires : on le condamne à mort. Lorsqu'on lui lit son arrêt, il ne témoigne que de l'étonnement ; puis, se tournant vers le peuple, il lui dit qu'il souhaite ardemment que sa mort mette fin aux dissensions intestines. Le 24 août 1792, il subit avec calme son jugement : le peuple paraît plaindre ce vieillard. Le lendemain 25, le tribunal extraordinaire envoie à la mort Durozoy. Il était auteur d'un journal contre-révolutionnaire, où il avait cherché à rendre à la noblesse des sentiments chevaleresques, et où il avait prêché l'émigration. En entendant lire son arrêt, il s'était écrié : *qu'il est beau pour un royaliste, de mourir le jour de la fête de St.-Louis!* Cependant, au moment de son exécution, il manqua de fermeté ; il regrettait vivement une amie qui ne lui survécut point.

Quelques jours après, le tribunal procède au jugement des

officiers suisses qui ont été arrêtés dans la journée du 10 août; il déclare absous plusieurs d'entre eux. Il n'en condamne qu'un seul, le major Bachmann. Cet officier s'avance vers la mort avec une fierté qui étonne le peuple. Le colonel d'Affry, deux fois mis en jugement, est deux fois acquitté. Montmorin, gouverneur de Fontainebleau, est aussi absous par le même tribunal. La commune, en apprenant ce jugement, pousse des cris de fureur; elle en demande la cassation à l'assemblée législative, qui ne rougit point d'attenter à la liberté des juges qu'elle a créés.

Aussitôt que le roi de Prusse a eu connaissance des attentats du 10 août, il s'est mis en marche pour entrer en France. Il est à la tête de soixante mille hommes aguerris; son armée est précédée de vingt mille émigrés, conduits par les frères de Louis XVI; quinze mille Autrichiens forment son arrière-garde. Le 22 août, le général Lukner est attaqué par cette armée, dans son camp de Fontoy; il ne peut longtemps résister, est obligé de se retirer sous le canon de Metz, et laisse, par cette retraite, le pays à découvert (1). Le roi de Prusse s'avance jusqu'à Longwi, investit cette ville, et s'en empare le 23 août, après un bombardement de quinze heures. De-là le monarque prussien se porte avec rapidité sur Verdun, et le force à capituler, le 2 septembre 1792. Au milieu du conseil où l'on avait signé les articles de la reddition de cette ville, Beaurepaire, qui en était le commandant, pour ne pas survivre à la honte de cette capitulation, à laquelle les habitants de Verdun l'avaient forcé de souscrire, se donne la mort.

L'assemblée législative, dans la nuit du 29 août 1792 (2), ordonne des visites domiciliaires, dont le prétexte apparent est d'aller chercher des armes chez tous les particuliers. La commune profite de cette circonstance pour faire entasser dans les prisons tous ceux qu'elle veut y faire égorger. Chaque maison, dans cette ville immense, est visitée. Les citoyens tremblants vont prendre une arme pour porter

---

(1) Le général Kellermann remplace Lukner, le 23 août, dans le commandement de l'armée.

Le 25, les états-généraux des Provinces-Unies, font signifier à l'envoyé de France, qu'ils ne veulent plus communiquer avec lui. (*Moniteur* n°. 247.)

(2) Le même jour, 29 août, le maréchal Lukner est nommé généralissime des armées françaises.

Digitized by Google

l'épouvante dans leurs propres foyers. Les barrières sont fermées. Paris contemple avec effroi les murs, dont le régime fiscal l'a fait entourer, et qui ferment aujourd'hui toute issue à tant de malheureux réservés pour la mort. De porte en porte, ils vont chercher des amis courageux qui veuillent bien s'associer à leurs dangers; ici, ils sont rebutés; là, ils sont accueillis: mais on ne peut leur procurer que d'affreuses retraites. La commune compte ses victimes, et s'indigne de ce que quelques-unes lui sont échappées. L'assemblée législative devine parfaitement alors les projets horribles de la commune; elle voudrait les réprimer elle-même: mais il est trop tard; elle a laissé prendre à cette odieuse société, un pouvoir, un ascendant qu'il n'est plus possible de lui ôter.

Le 31 août 1792, plusieurs commissaires de la commune de Paris se présentent à la barre. Péthion est à leur tête. Ce n'est plus ce Péthion triomphant et l'idole du peuple; Il est triste, abattu; il prononce quelques mots insignifiants, puis il cède la parole à Tallien. Celui-ci annonce à l'assemblée, que la commune a fait arrêter les conspirateurs et les a mis entre les mains des tribunaux; qu'elle a chassé les moines et les religieuses, pour mettre leurs maisons en vente; qu'elle a proscrit les journaux incendiaires; qu'elle a fait les visites domiciliaires ordonnées par l'assemblée elle-même; enfin, qu'elle a fait enfermer les prêtres perturbateurs dans des maisons particulières, pour en délivrer bientôt le sol de la liberté. Chaque mot de ce discours fait frissonner les assistants. Un grand bruit s'élève à l'extérieur de l'assemblée; on entend quelques voix qui crient: *Vivent les commissaires de la commune!* Les tribunes font tonner leurs menaces sur l'assemblée, qui est assiégée de toute part; elle s'effraye; Manuel, procureur de la commune, cherche à la rassurer, en lui disant qu'il n'y a point d'hommes armés autour de son enceinte. Bientôt elle lève la séance, sans avoir pris aucune décision. Le triomphe de la commune est complet.

Le 2 septembre 1792, à deux heures précises, la générale bat, le tocsin sonne, le canon d'allarme est tiré. La consternation, l'effroi, se répandent dans Paris. La plupart des habitants sortent en armes de leurs maisons; ils se réfugient dans leurs sections respectives Quatre cents assassins se rassemblent autour de la commune. Là, siége un comité de surveillance, présidé par Marat, qui leur donne des

instructions. Robespierre, Billaud-Varennes, Collot-d'Herbois, les haranguent tour-à-tour. « Songez, leur » disent-ils, que vos femmes, que vos enfants sont dans les » murs de cette ville; qu'ils sont exposés à la haine et à la » vengeance de vos adversaires. Avant d'aller combattre » les ennemis de l'état, hâtez-vous de vous délivrer de » ceux qui vivent dans cette rapitale, et qui nourrissent » des projets de massacre. » Puis ils leur distribuent des assignats, de l'argent, et emploient tous les moyens que peut leur suggérer l'infernal génie du mal, pour enflammer leur fureur, pour les pousser au meurtre, au carnage. Alors les assassins se dirigent vers la prison *des Carmes*. Cette maison renferme deux cent cinquante prêtres. Parmi eux, on remarque l'archevêque d'Arles et les évêques de Beauvais et de Saintes. Les malheureux voient le coup qui va les frapper. L'archevêque d'Arles leur récite les prières des agonisants. Ils se préparent à la mort par la plus religieuse résignation. Les assassins entrent dans la prison; ils se jettent sur ces infortunés prêtres; ils leur portent les coups les plus précipités, afin d'éviter de succomber à la pitié; ils les massacrent tous. De là, ils se rendent à *la Force* et à *l'Abbaye*. Ils forment dans les cours de ces prisons un tribunal, devant lequel ils font paraître les prisonniers, les uns après les autres. Ils examinent rapidement le registre des écrous; ils veulent à peine entendre quelques mots de justification. Le cri de *Vive la Nation* est le signal de grâce; celui d'*Elargissez Monsieur* est le signal de mort. Le prisonnier absous est soudain rendu à la liberté; mais celui que cet horrible tribunal a condamné, meurt sur-le-champ sous le fer des assassins. Quelques-uns doivent leur salut à leur sang-froid, à leur présence d'esprit. Un grand nombre de personnages distingués par leurs vertus, leurs lumières et leur tendre attachement pour le Roi, périssent dans cette journée. Cependant quelques victimes échappent à leurs bourreaux. Les femmes surtout sont épargnées. Il n'y a que madame la princesse de Lamballe qui ne peut trouver grâce devant les assassins. Elle était enfermée à la Petite-Force. Les premiers coups lui sont portés par un domestique, qu'elle avait comblé de bienfaits. Lorsqu'elle a été immolée, les brigands lui coupent la tête, et la mettent au bout d'une pique. Ils vont montrer cet effroyable trophée devant le palais du duc d'Orléans, et devant le Temple où est enfermée la famille royale. Ces massacres durent depuis le

2 jusqu'au 6 septembre; quatre ou cinq mille prisonniers périssent; deux ou trois cents sont sauvés; la plupart de ces derniers étaient arrêtés pour dettes. La veille, Danton et la commune avaient fait sortir des prisons quelques hommes qui leur étaient recommandés. Beaumarchais, célèbre par des productions originales, était depuis quelques jours enfermé à l'Abbaye. Manuel, procureur de la commune, qu'il avait offensé par sa gaîté satirique, était venu lui apporter sa délivrance. Une telle action doit suffire pour défendre Manuel du soupçon de complicité dans les massacres de septembre.

Pendant l'effrayante consternation qui règne dans Paris, pendant les épouvantables massacres qui s'y exécutent, l'assemblée des représentants du peuple se livre à la discussion d'un décret pour la fabrication d'une petite monnaie. Cependant l'évêque constitutionnel Fauchet, dont la voix n'avait encore exprimé que des fureurs et des imprécations, annonce, avec le sentiment d'une vive indignation, le massacre de cent cinquante prêtres, aux Carmes. L'assemblée y envoie en députation ce même Fauchet, Dusaulx, Chabot et Bazire; mais leur intervention a été inutile; ils reviennent bientôt; ils n'ont pu réussir à tirer des mains des bourreaux que le député Jouneau, qui, par suite d'une rixe qu'il avait eue avec son collègue Grange-Neuve, avait été mis à l'Abbaye.

Le 3 septembre, des commissaires de la commune paraissent à la barre; ils viennent rendre compte de leurs travaux; ils assurent que le plus grand calme règne dans Paris; ils vantent la vertu des assassins qui punissaient eux-mêmes ceux d'entre eux auxquels on avait à reprocher des vols. Ils se justifient de n'avoir point envoyé de secours aux prisons, en disant que le service des barrières exigeait trop de monde; puis ils ajoutent que ce qui excitait la juste vengeance du peuple, c'est qu'il n'y avait dans les prisons que des scélérats reconnus. L'assemblée entend ces horribles éclaircissements sans oser manifester son indignation; et, depuis, à chaque plainte nouvelle, à chaque pétition des parents des victimes, elle répond par un ordre du jour. Le ministre Roland, seul, a le courage d'invoquer les lois et l'humanité contre la sanguinaire commune. Louis et sa famille, enfermés au Temple, avaient cru voir arriver à chaque instant le terme de leur malheureuse vie; mais un

ruban tricolore, étendu devant leur retraite, avait suffi pour la garantir de l'invasion et de la rage des assassins.

Après le 10 août, l'assemblée législative, sur la demande de la commune, avait ordonné que les prisonniers d'Orléans fussent amenés à Paris. La haute-cour nationale n'en avait pu condamner aucun, faute de preuves suffisantes pour constater les délits qui leur étaient imputés. Ils étaient au nombre de cinquante-trois. Ils avaient commencé à se mettre en marche le 1er septembre, et devaient arriver le 9 à Versailles. La commune de Paris, qui en était instruite, n'a besoin que d'appeler les chefs de ses sicaires. Ils partent; nul n'ose mettre obstacle à leur marche. Ils arrivent à Versailles au moment où les prisonniers allaient passer la grille de l'orangerie. Dans cet instant, Fournier, *l'américain*, s'écrie que deux mille hommes sont cachés dans le château pour les délivrer. Soudain, à un signal qu'il leur donne, les assassins se jettent sur les prisonniers et les massacrent. Trois de ces malheureux leur échappent. La nuit suivante, ils sont recueillis par des femmes attirées auprès d'eux par leurs cris plaintifs. Le loyal et valeureux Brissac, et l'ex-ministre Delessart qui avait été envoyé à Orléans, disait Guadet, pour manifester son innocence, sont au nombre des victimes.

D'obscurs brigands, toujours excités par la commune de Paris, s'introduisent, dans la nuit du 16 au 17 septembre, au garde-meuble de la couronne. Les sentinelles qui veillent à la garde de ce dépôt, ne font aucune résistance. Les pierreries les plus précieuses deviennent la proie de ces brigands. Dans cette nuit même, le ministre Roland, instruit de ce vol, fait arrêter plusieurs des voleurs, au moment où ils achevaient d'enlever ces magnifiques dépouilles. Il appelle sur-le-champ l'indignation publique et celle de l'assemblée législative. Les principaux factieux n'osent avouer leur complicité : ils laissent sacrifier quelques-uns de leurs agents. Paris, toujours sous le joug des assassins, voit périr quelques voleurs ; on n'ose pas cependant suivre de trop près les renseignements que ceux-ci ont donnés.

Après la fuite de La Fayette, Dumourier, fait généralissime, rassemble les faibles débris de l'armée, dont le commandement lui est confié, épars à des distances considérables. Il abandonne la Flandre française à ses places fortes, et se rend à l'armée de La Fayette, qu'il trouve dans la confusion et le désespoir. Elle n'était que de dix-sept mille hommes. Il entre-

prend à leur tête une marche hardie. Les défilés de l'Argonne étaient une position redoutable, dont le duc de Brunswick avait négligé de s'emparer : le général français y envoie cinq mille hommes commandés par Dillon. C'en est assez pour gêner tous les mouvements des Prussiens. Ceux-ci attaquent successivement plusieurs défilés ; mais ils sont loin de justifier la supériorité que l'opinion attribuait alors à la tactique allemande. Ces différentes attaques ont lieu dans l'intervalle du 10 au 15 septembre. Dumourier est enfin forcé dans ses positions ; mais il se tient fort heureux d'avoir pu les disputer si long-tems. Il se replie sur Châlons.

L'armée prussienne, répandue sur plus de quarante lieues de longueur, était resserrée dans un espace fort étroit. Dès le 23 août, elle avait été obligée de détacher un corps de 15,000 hommes, pour faire le siége de Thionville. Cette ville était mal approvisionnée ; mais l'ennemi l'était plus mal encore. Le général Wimpfen, ex-député à l'assemblée constituante, et du parti de La Fayette, commandait à Thionville. Son courage s'accroît encore par l'indignation du traitement que les étrangers avaient fait subir à des constitutionnels proscrits ; il fait plusieurs sorties heureuses, et déconcerte toutes les attaques de d'Autichamp, qui commande une division d'émigrés français : celui-ci sent avec amertume l'embarras de conduire un siége, sans avoir de quoi faire brêche à un rempart. Après bien des pertes et des efforts inutiles, ce siége est levé le 16 octobre.

L'armée de Kellermann vient, le 17 septembre 1792, se camper à la gauche de Dumourier, sur les hauteurs de Valmy. (1) Le 20 du même mois, le duc de Brunswick entreprend de le chasser de cette position. Une vive canonnade s'engage entre les deux armées ; elle commence à sept heures du matin, et ne finit qu'à huit heures du soir. Pour la première fois, depuis le commencement de la campagne, les Français ont conquis quelque gloire. L'armée prussienne n'a remporté aucun avantage. Le lendemain, la plus grande désolation est dans le camp du roi de Prusse. Ses soldats manquent de vivres ; ils n'ont, pour s'abreuver, que des

(1) Le 19 septembre, un décret de l'assemblée législative supprime l'ordre de Malte en France.

Par un précédent décret, daté du 30 août, cette assemblée avait déclaré le mariage dissoluble par le divorce.

eaux sales et infectes. Dans ces fatales circonstances, le monarque prussien tient un conseil de guerre ; il délibère sur le parti qu'il doit prendre. La retraite est résolue. Le bruit s'en répand dans l'armée. Les émigrés s'affligent et se désespèrent. Ils se croyaient à la veille de remporter des avantages décisifs pour leur cause. M. le comte d'Artois va trouver Frédéric-Guillaume; il s'efforce de le faire changer de résolution ; mais le roi de Prusse ne veut rien entendre. Il est irrité contre les émigrés, qui l'ont précipité dans une entreprise funeste et honteuse pour son armée. Déjà l'un de ses généraux, Kalkreuth, était entré en négociation avec le général français Dumourier. L'armée prussienne commence aussitôt sa retraite ; l'armée française la suit, mais sans jamais la harceler ni l'attaquer. Il paraît que telles avaient été les conditions de la négociation secrète, faite entre les deux généraux ennemis.

La convention nationale se rassemble et se constitue le 21 septembre 1792. L'assemblée législative se disperse ; ceux de ses membres qui n'ont point obtenu le dangereux honneur d'être réélus, s'empressent de fuir de Paris, et d'aller chercher, dans le fond de la France, des refuges contre le glaive des assassins.

La convention commence sur-le-champ le cours de ses délibérations. Péthion est nommé président. Manuel demande que de nouveaux honneurs soient attachés à cette fonction ; sa demande est repoussée par les murmures de l'assemblée. Alors, Collot-d'Herbois propose l'abolition de la royauté. Cette proposition est accueillie par les plus vifs applaudissements. Les girondins, transportés de joie, mais désespérés que le prix de leurs travaux leur soit enlevé par un assassin du 2 septembre, se lèvent avec précipitation, et crient *aux voix*. Le duc d'Orléans, à qui ce mouvement ôte l'espoir du salaire de ses crimes, affecte de montrer de la joie. Cependant, quelques députés veulent qu'une délibération si importante soit entreprise avec calme, avec solennité ; l'un d'eux va jusqu'à dire, qu'il conviendrait peut-être qu'elle fût soumise à la nation. Un orateur lui répond, en commençant le tableau des crimes de tous les rois de la terre. Ducos, le plus jeune des girondins, interrompt cet orateur, et dit que les crimes de Louis XVI, suffisent pour faire proclamer l'abolition de la royauté. Soudain le décret est porté. Les deux côtés ennemis de la salle reten-

tissent des cris de *vive la république !* A cette nouvelle, tous les partis en France demeurent confondus.

Dans la séance que la convention tient le 25 septembre, on lui annonce des meurtres qui viennent de se commettre dans le département de la Marne, et les désordres qui se renouvellent à chaque instant à Paris. Le député Lasource prend de là occasion de parler contre la dictature et le triumvirat, dont le prochain établissement est annoncé. Danton, d'une voix terrible, lui crie de nommer le dictateur. Merlin de Thionville répond que, s'il était dans l'assemblée, il irait lui enfoncer un poignard dans le sein. Il se fait un bruit horrible dans la salle. Les noms de Danton, de Robespierre et de Marat sont prononcés par différentes voix. Chacun d'eux monte à la tribune pour se disculper des pensées ambitieuses qu'on lui impute. Après Marat, Vergniaud, du parti des girondins, monte à la tribune, et dit qu'il est pénible pour lui de remplacer un homme tout dégoûtant de calomnies, de fiel et de sang. Il lit ensuite un numéro de *l'Ami du Peuple*, dans lequel Marat calculait, avec la plus froide férocité, qu'on ne pouvait plus assurer la liberté, qu'en faisant tomber 70 mille têtes. Les tribunes et *la Montagne* (1) témoignent, par des applaudissements, qu'elles approuvent cette doctrine. Soudain, à l'exception de cette odieuse montagne, tout s'enfuit ou se tait. La confusion et le tumulte sont à leur comble. Dans ce moment, Tallien s'écrie qu'il faut songer pardessus tout à assurer le salut de la république, et propose de décréter qu'elle est *une et indivisible*. Ce décret est rendu.

Le général Montesquiou, en entrant dans la Savoie, n'a d'autre embarras que de trouver les ennemis qu'il croyait avoir à combattre. Ils abandonnent des forts mémorables par de longs siéges, dès qu'ils ont cru entendre le bruit du canon dans le lointain. Dans leur fuite, ils descendent précipitamment des montagnes. Artillerie, magasins, ils abandonnent tout au vainqueur. Montesquiou, en trois jours, arrive à Chambéry. Le général Anselme entre, le 28 septembre 1792, dans Nice et dans Montalban, et le 29, dans Villefranche avec la même facilité. Les Piémontais fuient devant lui. Tous ces succès excitent un vif enthousiasme dans la con-

(1) C'est ainsi qu'on désigne la partie de la salle où siégent les conventionnels les plus forcenés.

vention. Elle se hâte de prendre possession des conquêtes faites par les armées françaises, et les réunit à la France sous le nom des départements du Mont-Blanc et des Alpes-Maritimes.

En Flandre, trois ou quatre mille hommes, laissés par le général Dumourier, ne peuvent se mesurer avec l'armée autrichienne; toutes les rencontres sont pour eux des déroutes. Le duc de Saxe-Teschen pénètre à travers cette frontière hérissée de citadelles, et dévaste impunément les villages; mais il tente inutilement la foi des commandants des places. Il investit Lille, aussi bien qu'on peut l'investir avec une armée de dix-huit à vingt mille hommes. Les sommations qu'il fait sont celles d'un libérateur qui se présente. On lui répond par des refus; il y réplique par des bombes. Il continue pendant plus de vingt jours l'emploi de ce moyen. Le long incendie, dont les habitants de Lille sont témoins et victimes, ne peut leur arracher un seul mot de soumission pour un ennemi si cruel. L'indignation accroît leur courage. L'armée autrichienne, lassée de tant d'inutiles efforts, et menacée de l'arrivée prochaine des corps de Dumourier et de la Bourdonnaye, lève le siège de Lille le 8 octobre 1792, et se retranche dans une défensive périlleuse.

Le général Dumourier revient à Paris. A peine avait-il annoncé les premiers pas rétrogrades du roi de Prusse, qu'il avait déclaré qu'avant deux mois il serait à Bruxelles. La conquête de la Belgique avait toujours été sa première ambition; il venait en presser les préparatifs. Il se présente à la barre le 12 octobre. La convention paraît se complaire à accabler le général victorieux du fardeau de l'égalité; à peine est-il distingué de l'un de ses soldats. Le peuple ne montre aucun empressement à le voir. Seulement à l'Opéra, on essaye d'imiter, à son aspect, les acclamations qu'on prodiguait jadis aux généraux. Cet enthousiasme à même l'air pénible, et ne sert qu'à irriter les jacobins.

La convention a résolu la conquête de Genève, et en a chargé Montesquiou. Ce général voit avec peine l'expédition à laquelle il est forcé de marcher. Loin d'abuser de la force qui est entre ses mains, il fait tout pour en ralentir l'effet. Le 22 octobre, (1) il entre en négociation avec

(1) Le même jour 22 octobre, la convention apprend que la Porte ottomane refuse de recevoir l'ambassadeur français.

les Genevois ; il fait valoir leur soumission au gouvernement français. En prenant tout sur lui, Montesquiou, par un traité, daté du 2 novembre, évite à sa patrie et à Genève, une guerre funeste ; mais il attire sur sa tête de nouveaux ressentiments. La convention lance contre lui un décret d'accusation. Il sait le prévenir ; il entre, déguisé, dans cette même ville qu'il vient de sauver d'une ruine totale. Ceux à qui il confie son salut écoutent la voix de la reconnaissance ; et déjà il est hors de toute atteinte, lorsque les magistrats de Genève font, avec une apparente rigueur, de vives perquisitions pour trouver le général proscrit.

Les biens des émigrés offraient une proie qu'on égalait déjà, dans la pensée, aux biens du clergé. Une perspective de trois milliards rendait impitoyables les financiers de la convention. L'usage était de faire précéder toutes les lois importantes par une formule qu'on appelait *décréter en principe ;* c'est Buzot qui propose celui de la proscription des émigrés. Danton, qui regardait toutes les mesures révolutionnaires comme son partage, est étonné de ne pouvoir aller plus loin que Buzot ; et de leur accord résulte un décret, rendu le 23 octobre, qui porte que la peine prononcée contre les émigrés, est le bannissement à perpétuité, et, s'ils l'enfreignent, la mort. Tous leurs biens sont confisqués.

Le 29 octobre 1792, dans une séance de la convention, Robespierre, importuné des attaques indirectes dont il est à chaque instant l'objet, porte un défi à ses accusateurs. Aussitôt une voix s'écrie : *c'est moi, Robespierre, qui vais dévoiler tous tes crimes.* Robespierre regarde, et sourit en voyant que l'accusateur est Louvet. Celui-ci, dans l'instant même, commence l'énumération de tous les actes criminels qu'il reproche à Robespierre. Il parle avec chaleur, avec éloquence, avec impétuosité. Il produit beaucoup d'impression sur l'assemblée, et lui inspire une violente indignation contre Robespierre. Celui-ci, soit qu'une attaque si vive l'ait déconcerté, soit qu'il veuille laisser refroidir la fureur allumée contre lui, demande huit jours pour répondre à l'accusation dont il est l'objet. On les lui accorde. Au bout de ce temps, il se présente avec tout l'orgueil d'un triomphe. Il use avec beaucoup d'adresse de tous les avantages que sa position lui donne sur ses adversaires. On l'écoute avec plus d'effroi que d'attention. Le moyen de défense qu'il emploie est l'ironie ; il réussit à le faire prendre pour de la modération. Il ose faire l'apologie des massacres du

2 septembre. A peine a-t-il fini, que les tribunes commandent avec fracas son absolution. Lanjuinais, Barbaroux, veulent ramener leurs collègues à l'indignation dont, huit jours auparavant, ils étaient saisis; leur voix est étouffée par le tumulte. L'assemblée cède au torrent; l'accusation contre Robespierre est éloignée.

L'armée autrichienne, formée de vingt à vingt-deux mille hommes, et toujours commandée par le duc de Saxe-Teschen, est retranchée sur les hauteurs de Jemmapes. Sa droite, appuyée au village de ce nom, est placée sur une montagne boisée, où s'élèvent en amphithéâtre trois étages de redoutes garnies de plus de cent bouches à feu. Dumourier prend la résolution d'attaquer l'armée autrichienne dans cette position, avant l'arrivée du secours que le général Clairfait lui amène à marches forcées. En conséquence, le 6 novembre, à sept heures du matin, il commence une vive canonnade qui dure trois heures. A midi, tout se trouve disposé pour une attaque générale. Beurnonville et le duc de Chartres, fils aîné du duc d'Orléans, sont chargés de la diriger. Ils rencontrent de grands obstacles dans l'attaque des trois étages de redoutes; mais enfin, à force de courage et d'habileté, ils parviennent à s'en emparer. Jemmapes est emporté. Les Autrichiens fuient, et traversent avec rapidité la ville de Mons. Leur retraite se fait néanmoins sans confusion; ils ne perdent que peu de pièces d'artillerie. La conquête de la Belgique est le prix de cette victoire (1). La nouvelle en est bientôt portée à la convention, qui l'apprend avec ivresse. Déjà elle dévore en idée les biens du clergé de la Belgique. Le 15 décembre suivant, elle fixe les règles à suivre dans l'administration de ce pays, qui, plus tard, fut réuni au territoire français, et divisé en départements, par décret du 1er octobre 1795 (2).

---

(1) Le général la Bourdonnaye prend Tournay le 8 novembre; Dumourier entre dans Bruxelles le 14; Malines capitule le 16; on s'empare d'Ostende le même jour, et le même jour aussi, la navigation de l'Escaut est déclarée libre; le 18, les Français sont maîtres des villes d'Anvers, d'Ypres, de Furnes et de Bruges; le général Valence occupe Namur le 21; Dumourier celle de Tirlemont le 23, et Liége le 27; la citadelle d'Anvers se rend le même jour 22, et celle de Namur le 2 décembre; enfin le général Miranda entre dans Ruremonde le 10 du même mois de décembre.

(2) La Savoie, que le général Montesquiou avait conquise en moins

Depuis long-tems, on demande à la convention que Louis XVI soit mis en jugement; une circonstance inattendue fait hâter son procès. Le 20 novembre 1792, un serrurier vient déclarer au ministre Roland que, quelques jours avant le 10 août, le Roi lui a ordonné de construire une armoire de fer derrière un mur; qu'il a fait cette opération avec un grand mystère, et qu'on lui a recommandé de garder à cet égard un inviolable secret. Aussitôt Roland, seul avec le serrurier, va visiter l'armoire indiquée, et en tire quelques gros cartons qu'il envoie à la convention. On procède avec curiosité à l'examen des pièces que contiennent ces cartons; les jacobins y cherchent des preuves qui puissent faire condamner Louis XVI. Mais ces pièces n'en renferment que de très-faibles contre lui. On n'y trouve que quelques misérables détails sur les moyens qu'avait employés la cour, pour se faire des partisans à l'assemblée constituante et à la législative. Le genre de relations que Mirabeau avait eues avec elle, est dévoilé dans ces pièces; les jacobins se vengent sur sa mémoire, en faisant arracher son corps du Panthéon. Quelques membres même de la convention sont compromis; mais ils parviennent aisément à se justifier.

La convention nationale avait donné son assentiment à plusieurs rapports, dans lesquels Louis était représenté comme responsable de tout le sang qui avait déjà coulé. Elle avait même plusieurs fois, par l'organe de son président, promis satisfaction aux nombreux pétitionnaires qui venaient lui demander, selon le féroce langage de ce tems-là, *de faire rouler la tête du tyran*. En conséquence, le 3 décembre 1792, elle déclare que Louis XVI sera jugé par elle; et, le 6 du même mois, qu'il sera traduit à sa barre le 10. Santerre, à la tête d'une troupe nombreuse, entre dans les cours du Temple. Un greffier vient signifier au Roi les deux décrets dont nous venons de parler. Dans ces décrets il est désigné sous le nom de *Louis Capet*; il paraît recevoir avec amertume cette dénomination.

Louis XVI comparaît, le 10 décembre, devant la con-

---

de deux mois, venait d'être réunie au territoire de la république, sous le nom de département *du Mont-Blanc*, par décret du 27 novembre. Les succès de ce général ne l'avaient pas mis à l'abri des reproches de la convention; et, dès le 16 novembre, il s'était vu forcé de fuir en terre étrangère, pour éviter une arrestation.

vention nationale. Le plus profond silence règne dans l'assemblée. Le président de la convention, Barrère, dit au Roi, d'un ton de voix ému et presque tremblant, que la nation française l'accuse, qu'il va entendre l'acte énonciatif des faits; puis il l'invite à s'asseoir. La lecture de cet acte achevée, Louis subit un long interrogatoire. Il montre de la sérénité dans sa contenance, de la présence d'esprit et de la précision dans ses réponses. Parmi les plus graves accusations que l'on fait peser sur sa tête, on rappelle la séance royale, et tout ce qui avait précédé le 14 juillet 1789; l'affaire de Nancy, dans laquelle l'assemblée constituante avait approuvé les moyens de répression employés à l'égard de soldats rebelles; le voyage de Varennes, qui se rapportait à une époque que la convention n'avait plus le droit de juger; la sanglante journée du Champ-de-Mars, qui s'était passée, pendant que Louis était encore captif dans son palais. Louis, après son interrogatoire, est reconduit au Temple, et menacé, pendant tout le trajet, par la plus vile partie du peuple. La convention alors est livrée à la plus violente agitation. Plusieurs jacobins veulent que l'assemblée prononce sur-le-champ la condamnation du Roi. L'un d'eux exprime l'avis qu'il soit pendu dans la nuit prochaine. Les girondins se montrent plus favorables à Louis XVI. Ils réclament pour lui les formes protectrices et solennelles de la justice. Ils obtiennent qu'il se choisira un conseil. Le 12 décembre, le Roi témoigne le désir que Target et Tronchet soient ses défenseurs; le premier refuse; le second accepte. Un second défenseur se présente; c'est Lamoignon de Malesherbes. Ce vertueux vieillard avait écrit au président de la convention pour lui annoncer que, si le Roi y consentait, il se dévouerait à sa défense. Sa lettre avait excité de l'attendrissement dans l'assemblée. La convention permet au Roi de prendre Malesherbes pour conseil (1). Les deux défenseurs du Roi se rendent au Temple, et commencent sur-le-champ le travail de la défense de Louis XVI, qui porte sur cinquante-sept chefs d'accusation et sur un nombre infini de pièces. Le tems pressait; le travail était

(1) Un décret du 16 décembre expulse du territoire de la république tous les membres de la famille des Bourbons.

Du 6 au 16 décembre, le général Beurnonville s'empare du pays situé entre la Sarre et la Moselle, jusqu'à Consarbruck. La France est en possession de toute la Gueldre autrichienne.

immense. Un troisième défenseur est choisi; Desèze est indiqué; la convention l'accorde.

Le 26 décembre, Louis paraît de nouveau à la barre de la convention. Desèze, prononce pour lui un plaidoyer, moins remarquable encore par l'ordre, la clarté et la force, que par l'art avec lequel il confond ses accusateurs, sans les irriter. Dans cette unique circonstance, la convention discute avec quelque tranquillité; mais elle flotte dans de continuelles incertitudes. Les girondins imaginent et proposent l'appel au peuple; de tous les discours prononcés pour l'appuyer, celui de Vergniaud est le plus remarquable. Jamais ce député n'avait été plus éloquent. Les jacobins combattent l'appel au peuple. Barrère contribue le plus à l'écarter. Il fait une analyse froide, des dangers qu'entraînerait une convocation du peuple; il peint ensuite la nation française toujours déchirée, et l'Europe toujours conjurée contre elle, tant que le dernier Roi vivra; enfin il représente Louis comme une victime qu'on est forcé d'immoler à la concorde des partis (1).

La discussion est fermée le 7 janvier 1793. On règle, le 14, la série des questions qui vont être décidées. Le 15, on vote sur la culpabilité et sur l'appel au peuple. Sur la première question : *Louis est-il coupable ?* l'affirmative est arrachée à plusieurs de ceux qui voulaient sauver le Roi, par la crainte d'irriter les fureurs populaires. Cependant trente-huit députés cherchent des excuses à Louis. On passe à la seconde question : *le jugement de Louis sera-t-il soumis à la sanction du peuple?* L'appel nominal est long et tumultueux; 280 voix admettent la sanction du peuple; 424 la rejettent. Déjà deux jours se sont passés depuis la clôture de la discussion; il faut renvoyer au lendemain, 16 janvier, la délibération sur la peine qui sera infligée à Louis. Les jacobins profitent de la nuit pour concerter toutes les mesures de menaces et de terreurs qu'ils voulaient ajouter à celles de la veille. A leur voix, tous les hommes du 2 septembre accourent armés de sabres et de bâtons. Ils assiègent de bonne heure toutes les avenues de la salle; ils attendent les députés au passage. Ils les applaudissent ou les menacent, suivant les intentions qu'ils croient lire dans leurs regards.

Le 16 janvier est arrivé. L'appel nominal se fait avec

(1) Le 13 janvier 1793, Basseville, secrétaire de légation de la république française, est massacré à Rome par le peuple.

une extrême lenteur. Les voix se balancent entre la mort, le bannissement à la paix, et un sursis demandé avec différentes conditions. Les girondins se divisent ; Brissot vote le bannissement à la paix ; Vergniaud vote la mort. L'appel nominal se continue durant toute la nuit. Les ténèbres ajoutent encore au sinistre appareil de cette délibération. Parmi les députés qui condamnent Louis, il y en a qui ne sont entraînés ni par des craintes personnelles, ni par les serments d'une faction. On ne peut, sans frémir, rapporter plusieurs des votes émis du haut de la montagne. Legendre, qui, à une autre époque, rendit d'utiles services à l'humanité, profère ce vote affreux : *que le cadavre de Louis soit déchiré, et distribué entre tous les départements !* Barrère, pour exprimer son vote, se sert de cette expression : *L'arbre de la liberté ne peut croître qu'arrosé du sang des rois.* On appelle Philippe Egalité. (Le duc d'Orléans avait obtenu, le 15 septembre 1792, de l'assemblée législative, la permission de porter ce nom.) Chacun est attentif. Tous les regards expriment l'inquiétude. Philippe Egalité, s'étant avancé vers la tribune, prononce la mort de Louis. Un cri d'indignation s'élève dans l'assemblée. Les complices même les plus affreux de d'Orléans font entendre un murmure de réprobation.

Le nombre des votans est de 721, la majorité absolue, de 361. La première déclaration du bureau de l'assemblée annonce que 366 voix sont pour la mort sans condition, 226 pour la détention ou le bannissement à la paix, et le reste des voix pour la mort avec un sursis, suivant différentes conditions. Le 17 janvier, Vergniaud, président de l'assemblée, déclare, au nom de la convention, que la peine qu'elle prononce contre Louis Capet, est la peine de mort.

Le même jour, 17 janvier, les défenseurs de Louis se présentent à la barre. Ils sollicitent, au nom du monarque, un appel de la décision qui a été portée contre lui. Ils appuient cet appel par une considération faite pour frapper le peuple. Ils disent qu'une majorité de cinq voix conduit Louis à la mort, tandis qu'il faut les deux tiers des voix des juges pour condamner les parricides les plus criminels. Malesherbes, après eux, essaye de parler ; mais il a dit à peine quelques mots, qu'il se trouble, que les larmes et les sanglots étouffent sa voix. Bientôt, reprenant un peu ses sens, il demande à la convention la permission de lui présenter le lendemain des considérations qui ne lui sont,

dit-il, inspirées ni par les circonstances, ni par l'individu. Un sursis est alors demandé avec chaleur; ce sont les girondins, surtout, qui le sollicitent. Soudain, Robespierre, s'adressant à eux, leur reproche, avec un accent terrible, de vouloir arracher Louis à la convention. Les jacobins appuient l'apostrophe de Robespierre; ils font éclater toute leur fureur. Cependant, malgré leur résistance et leurs cris, le sursis est mis aux voix; il est rejeté par une majorité de 380 voix contre 310.

Le 20 janvier, Garat, ministre de la justice, vient lire à Louis le décret qui le condamne à la mort. Au mot de *conspiration contre l'état*, cet infortuné monarque ne peut retenir une exclamation douloureuse. Après la lecture du fatal décret, il remet à Garat une lettre pour la convention, dans laquelle il lui recommande sa famille et toutes les personnes qui lui ont rendu quelques services. D'après la permission qui lui a été donnée, il revoit dans ce jour sa famille. Il ne passe avec elle que peu d'instants, qui sont donnés au silence et aux sanglots. Bientôt il se sépare de sa femme, de sa sœur et de ses enfans. Il rentre dans sa chambre: une nouvelle consolation l'y attendait. Il y trouve M. Edgeworth de Firmont, prêtre irlandais, qu'il avait demandé pour lui faire sa confession. C'est Garat qui le lui avait amené.

Le 21 janvier 1793, avant même que le jour ait paru, le bruit des tambours, des canons, annonce à la capitale l'évènement horrible qui se prépare. Bientôt Santerre vient chercher Louis au Temple. L'infortuné prince lui demande une minute; il en profite pour prier un prêtre, membre de la commune, nommé Jacques Roux, de remettre une lettre à sa femme. Cet homme exécrable lui refuse ce service; un autre individu paraît consentir à le lui rendre, et reçoit la lettre. Alors Louis sort du Temple; une nombreuse escorte l'accompagne. La place de la révolution a été désignée pour le lieu de l'exécution. Lorsque Louis est arrivé au pied de l'échafaud, il commence un discours au peuple pour protester de son innocence. Aussitôt Santerre commande un roulement de tambours, pour étouffer sa voix. Les habitants de Paris, sous les armes, sont témoins du supplice. Personne n'ose élever la voix (1); chacun retient ses sanglots;

(1) L'abbé de Firmont, qui n'avait pas quitté le roi martyr, lui adresse ces paroles sublimes: *fils de Saint-Louis, montez au ciel.*

le sacrifice est consommé vers dix heures un quart. Ainsi périt, à l'âge de trente-huit ans quatre mois et vingt-huit jours, après un règne de près de dix-neuf ans, le chef de la plus ancienne et de la plus florissante monarchie de l'Europe (1).

La veille de ce jour funèbre, un attentat, commis sur la personne de Le Pelletier-de-Saint-Fargeau, membre de la convention, devait fournir un prétexte aux vengeances des jacobins, et au désir affreux, qu'ils nourrissaient depuis long-tems, de verser le sang de leurs ennemis. Le Pelletier avait voté la mort de Louis. Paris, ancien garde du corps du Roi, avait juré de venger son maître. Il rencontre ce député dans un restaurant. Après lui avoir demandé si c'est bien lui qui se nomme *Le Pelletier*, il lui plonge son sabre dans le sein, et prend la fuite, sans que personne songe à l'arrêter. Quelques jours après, il se rend à Forges-les-Eaux. Il s'y trahit lui-même par son air égaré. Il se brûle la cervelle dans son lit, au moment où il va être arrêté. Le 24 janvier, la pompe funèbre de Le Pelletier-de-Saint-Fargeau est célébrée; on lui accorde les honneurs de l'apothéose. Son corps est conduit au Panthéon; la convention l'y accompagne.

LOUIS XVII (2).

1793. — Le 24 janvier 1793, on apprend en Angleterre le supplice de Louis XVI; le même jour, le gouvernement anglais fait signifier au marquis de Chauvelin, ambassadeur de France, l'ordre de quitter sur le champ l'Angleterre.

---

(1) Le 25 décembre 1792, Louis XVI avait écrit ce testament sublime, qu'on peut considérer comme le dernier acte du règne de ce malheureux prince, modèle immortel de foi, de pardon des injures, de tendresse conjugale, et de sollicitude paternelle.

(2) Louis XVII, fils de Louis XVI, et de Marie-Antoinette-Josephe-Jeanne de Lorraine, archiduchesse d'Autriche, né à Versailles, le 27 mars 1785, et baptisé sous les noms de *Louis-Charles*, avait eu d'abord le titre de duc de Normandie, et plus tard, c'est-à-dire le 4 juin 1789, jour de la mort de Louis-Joseph-Xavier-François, son frère aîné, celui de dauphin. Il devient Roi, le 21 janvier 1793. Prisonnier au temple avec son père, il avait reçu le 20 janvier ses derniers embrassements, ses intentions religieuses, et sa recommandation de pardonner à ceux qui le faisaient mourir. Le 21, au moment où Louis XVI fut conduit au supplice, la reine et sa famille en pleurs, avaient sollicité auprès des officiers

L'aîné des princes, frères de Louis XVI, *Monsieur*, aujourd'hui Louis XVIII, résidait alors à Ham, en Westphalie. Il y reçoit l'affreuse nouvelle de la mort de son auguste frère. Aussitôt, par une déclaration, datée du 28 janvier, il mande aux Français réfugiés dans tous les états de l'Europe, qu'il vient de prendre le titre de régent du royaume de France, titre que lui confère le droit de sa naissance, pendant la minorité de Louis XVII, son neveu; et que, par lettres-patentes du même jour, il nomme M. le comte d'Artois lieutenant-général du royaume.

Lorsque, de son côté, le prince de Condé a appris que la tête de son Roi était tombée sous la hache révolutionnaire, il fait célébrer à Villingen, dans l'église des Récollets, un service pour le repos de son âme. C'est lui-même qui prononce l'oraison funèbre du Roi martyr. L'armée et tous les Français réfugiés, qui assistent à ce service, pleurent amèrement sur une catastrophe aussi terrible, et proclament le fils de Louis XVI roi de France et de Navarre, et *Monsieur* régent du royaume.

Ce prince ayant donné connaissance de l'assassinat juridique de Louis XVI aux différentes cours de l'Europe, elles en témoignent, toutes, la plus vive horreur, et s'empressent de reconnaître Louis XVII (1). En France, ce jeune

---

municipaux, la permission de descendre et d'embrasser le Roi. Sur le refus qu'ils en firent, le dauphin s'était arraché des bras de sa mère, s'était précipité aux genoux des gardes, et, joignant les mains, s'était écrié : *Laissez-moi passer, ah? laissez-moi passer; je veux parler au peuple, le supplier de ne pas faire mourir mon père.* Les gardes l'avaient repoussé brusquement. (*Mémoires historiques sur Louis XVII, par M. Eckard, page* 123).

(1) En Espagne, l'indignation la plus vive s'était déjà manifestée. On savait que l'ambassadeur de cette cour, en France, avait inutilement témoigné l'extrême sollicitude de Charles IV, sur l'événement du procès intenté contre Louis XVI, et que la convention, malgré les instances réitérées de sa majesté catholique, avait rejeté la demande de tout sursis. A la nouvelle de la mort de Louis, le roi d'Espagne fait donner à l'ambassadeur français, l'ordre de sortir sur le champ du territoire espagnol.

En Russie, l'impératrice Catherine II fit publier, le 19 février 1793, un ukase ou déclaration, exprimant son indignation de ce qu'en France, 700 monstres, parvenus à la tête d'un gouvernement usurpé par l'entassement de tous les crimes, en avaient fait l'usage le plus révoltant, en portant leurs mains parricides sur l'oint du seigneur, leur légitime souverain. Elle bannit de ses états tout français qui ne souscrirait pas une formule, contenant abjuration des principes impies et séditieux, intro-

et malheureux Roi est reconnu aussi par l'immense majorité des Français. On en voit de touchantes preuves dans les longues et glorieuses défenses de Lyon, Marseille, Toulon, Bordeaux, Caen et de beaucoup d'autres villes, mais surtout, comme on le verra bientôt, dans le courage impétueux et opiniâtre des braves royalistes de la Vendée.

Louis XVII avait été enfermé dans la tour du Temple avec tous ses parents. Tant qu'il les eut pour compagnons de sa captivité, son existence, dans cette prison, fut encore supportable. A la vérité, il n'y jouissait pas de ces amusemens, de ces commodités que peut se procurer un prince; mais il avait un père qui l'instruisait, une mère qui lui prodiguait des soins, une tante qui le comblait de ses caresses, une sœur, enfin, qui partageait ses jeux. Après la mort de son auguste père, il fut pendant cinq mois encore entouré de sa malheureuse famille.

Le 1er. février 1793, la convention déclare la guerre à l'Angleterre et à la Hollande. Elle résout la conquête de la Hollande. En conséquence, le général Dumourier est obligé, malgré ses représentations, de marcher contre ce pays. Il investit, le 25 février, la ville de Bréda. Cette place de guerre, assez renommée, avait une forte garnison et beaucoup d'artillerie; elle était suffisamment approvisionnée. Les Français y jettent d'abord, avec peu d'effet, quelques bombes, et se disposent à se retirer, lorsque le gouverneur offre de capituler. Dans la même journée, les villes de Klundertz et de Gertruidemberg tombent sous les armes françaises. Dumourier se prépare alors à marcher contre la petite ville de Villemstat; il espère s'en emparer avec facilité: mais, l'avant-garde d'un corps de quinze mille anglais commandés par le duc d'Yorck, étant parvenue à se jeter dans cette place, met obstable aux desseins du général français.

Le 1er. mars 1793, la république française (1) a sur pied neuf armées, savoir: l'armée du Nord, commandée par

---

duits en France, et serment de fidélité et obéissance à Louis XVII. (*Mémoires historiques sur Louis XVII, par Eckard, p.* 133 et 134.)

Le 31 janvier, un décret de la convention réunit le comté de Nice au territoire français.

(1) Le gouvernement de droit, en France, résidait, depuis le 21 janvier, dans la personne du roi Louis XVII, représenté par le régent. La république gouvernait de fait.

Dumourier ; celle des Ardennes, par Valence ; celle de la Moselle, par Beurnonville ; celle du Rhin, par Custine ; celle des Alpes, par Kellermann ; celle d'Italie, par Biron ; celle des Pyrénées, par Servan ; celle des Côtes, par la Bourdonnaye ; enfin celle de réserve, par Berruyer. Les forces maritimes de la France consistent, à cette époque, en 188 bâtiments de guerre, et celles de l'Angleterre, en 423.

Le général Miranda, chargé, par Dumourier, d'aller faire le siége de Maëstricht, avait investi cette place le 22 février ; elle lui opposait une vive résistance. Un corps d'émigrés français, enfermé dans ses murs, la défendait avec tout le courage que donne le désespoir. L'armée, qui protégeait le siége de Maëstricht, couvrait une ligne beaucoup trop étendue. Le prince de Saxe-Cobourg, commandant l'armée autrichienne, s'en était aperçu, et méditait une surprise. Le 1er. mars, il ouvre la campagne, se jette sur les avant-postes et les enlève. Dès le lendemain, 2 mars, les Français lèvent le siége de Maëstricht, et fuient avec la plus grande précipitation. La déroute est telle, qu'une multitude de fuyards arrive jusqu'à Paris (1).

La convention décrète, le 10 mars 1793, l'établissement d'un tribunal criminel extraordinaire, pour juger en dernier ressort les traîtres, les conspirateurs et les contre-révolutionnaires. C'est ce tribunal qui, par la suite, devint si cruellement fameux sous le nom de tribunal révolutionnaire. Les girondins obtiennent d'abord qu'il ne pourra poursuivre les accusés que d'après un décret d'accusation prononcé par la convention elle-même ; mais, peu de jours après, il est investi du double pouvoir d'accuser et de juger. La convention adjoint des jurés à ce tribunal ; c'est elle qui les nomme : la commune de Paris et la société des jacobins lui présentent des hommes avides de remplir ces indignes fonctions. Les juges votent à haute voix ; les jugements se forment à la majorité absolue des suffrages. En même tems, la convention décrète la confiscation des biens des condamnés.

Dumourier, deux ans auparavant, avait été envoyé dans la Vendée avec deux commissaires du Roi, Gallois et Gensonné, pour apaiser des troubles religieux ; il y était par-

(1) Le 7 mars, la convention déclare la guerre à l'Espagne.

venu. Mais les mesures, que l'assemblée législative, et ensuite la convention avaient prises contre les prêtres, avaient été si violentes, qu'elles avaient eu peu de peine à ranimer la fureur des paysans du Bas-Poitou, hommes simples, religieux, robustes et courageux. Déjà l'autorité des magistrats rencontrait beaucoup d'obstacles dans ce pays. La noblesse y avait moins suivi, que dans les autres provinces, le parti de l'émigration, et n'en était que plus animée contre les funestes commencements de la république. Un décret de la convention, qui ordonne une levée de trois cent mille hommes, vient hâter une explosion, déjà jugée inévitable. Elle éclate, le 11 mars 1793. Les jeunes gens étaient rassemblés dans différents cantons pour tirer au sort; tout-à-coup ils se révoltent en criant : *Plutôt mourir ici!* Des gardes-chasses, une multitude de contrebandiers, dont ce pays était autrefois rempli, se joignent à eux, et leur fournissent des armes. On va chercher les nobles, dans leurs châteaux, pour être les chefs d'une insurrection qui paraissait formée sans leur concours. Cette armée, qui prend le nom d'*Armée Catholique*, et agit au nom de Louis XVII, était favorisée par la nature du pays, l'un des plus coupés de gorges, de défilés, de ruisseaux et de marais, qu'il y eût en France. Elle se ralliait à ces deux mots : *Dieu et le Roi.* Elle obtient d'abord des succès. Elle bat toutes les gardes nationales que l'on force de toute part à marcher contre elle. Elle s'empare successivement, dans le courant du mois de mars, de plusieurs villes ou bourgades, telles que Chollet, Chantonnay, Saumur, Ancenis. Le général Marsey, à la tête de trois mille hommes, veut marcher contre elle. Elle l'attire dans un défilé, et lui tue le plus grand nombre de ses soldats, sans qu'ils puissent se défendre.

Dumourier entretenait une correspondance assidue avec les girondins, par le moyen de Gensonné. Celui-ci l'informait des dangers pressants auxquels son parti était exposé. Quoiqu'il n'ait point d'affection pour eux, Dumourier veut les protéger. Il circule à Paris, le 12 mars, une lettre de lui, dans laquelle il menace les députés jacobins de la vengeance de son armée, s'ils osent attenter à la liberté et à la vie de leurs collègues. Il semblait qu'une telle manière de se déclarer dût exposer ce général à un ressentiment plus violent encore : Danton et Lacroix, pour lesquels il avait eu des égards, emploient leur puissance à susprendre la

colère des jacobins ; ils en viennent facilement à bout. Mais Danton partait pour la Belgique; il allait y surveiller de près le général Dumourier ; il promet aux jacobins, ou de l'amener à un prompt repentir de son imprudente déclaration, ou de le conduire à Paris, pieds et poings liés. Ce sont là les propres termes de Danton.

Dès que la convention est instruite des revers que les Français ont essuyés devant Maëstricht, elle ordonne à Dumourier, d'abandonner son entreprise sur la Hollande, et de réunir toutes ses forces pour marcher contre le prince de Cobourg. Aussitôt il rejoint l'armée française, qui était en fuite, et la ramène au combat. Le premier qu'il livre à l'ennemi, est auprès de Tirlemont; il est à l'avantage des Français. Le 18 mars, il engage une bataille près du village de Nerwinde. L'action commence entre sept et huit heures du matin. L'aile droite et le centre obtiennent sur l'ennemi des avantages très-marqués ; mais l'aile gauche, où se trouvent des bataillons de volontaires, fléchit et se met en fuite avec précipitation. L'armée autrichienne, qui avait essuyé des pertes de la part de la droite et du centre de l'armée française, n'en poursuit pas la gauche ; ce qui donne à Dumourier la facilité d'exécuter sa retraite avec ordre. La perte de la bataille de Nerwinde entraîne, pour les Français, la perte de la Belgique (1).

A mesure qu'il se rapproche de la France, Dumourier sent qu'il est plus exposé aux coups de ses ennemis. Cette pensée l'effraye ; il conçoit des projets de vengeance. Tout en fuyant devant le prince de Cobourg, il entre en négociation avec lui, le 31 mars ; il a de fréquents entretiens avec le général Mack ; une suspension d'armes en est le résultat. Sans avoir rien préparé, sans s'être assuré des dispositions de son armée, il déclare à tout ce qui l'entoure, qu'il va marcher sur Paris. Il a arrêté avec le prince de Cobourg, que la constitution de 1791 sera présentée aux Français, et qu'ils uniront leurs forces pour les contraindre à la recevoir. En conséquence, avant de quitter la frontière, il envoie divers détachements de son armée pour s'emparer de Lille, de Valenciennes et de Condé ; mais leurs efforts sont inutiles ; les officiers qui commandent ces places, restent fidèles à la convention.

(1) Le 23 mars, une portion de l'évêché de Bâle est réunie au territoire français.

Digitized by Google

Le 30 mars, quatre députés conventionnels, Camus, Lamarque, Quinette et Bancal, et le ministre de la guerre Beurnonville, sont chargés d'aller signifier à Dumourier l'ordre de venir à la barre de la convention. Le général français leur répond avec ironie, et témoigne devant eux le plus profond mépris pour la convention et toutes les institutions qu'elle a faites; il va jusqu'à leur déclarer que, s'il en avait le pouvoir, elle n'existerait pas un jour. Alors, l'un des députés, Camus, lui annonce qu'il le suspend de ses fonctions de général, et qu'il l'arrête. Dumourier, entouré dans cet instant des officiers de son état-major, fait entrer des hussards, et leur commande en allemand de s'emparer des députés; c'était le 3 avril. Sur-le-champ on les emmène; on les conduit en Autriche, où ils restèrent jusqu'en 1795. Cette action indispose fortement l'armée de Dumourier contre lui; elle l'abandonne, et se range sous les ordres de Dampierre. Dumourier bientôt se voit forcé de se retirer, pour échapper au danger qu'il court d'être livré. Le 4 avril, il va rejoindre le prince de Cobourg, avec le duc de Chartres, son aide-de-camp, quelques officiers, et quelques escadrons de hussards.

Lorsque la convention apprend que le fils de d'Orléans a partagé les desseins de Dumourier, elle affecte de croire le père complice du fils. Les jacobins le rejètent avec ignominie de leur sein. Ils sourient avec un dédain amer, lorsque, se présentant à la tribune, il dit pour toute apologie: *Je vois la statue de Brutus.* La convention décrète, le 8 avril, que les Bourbons seront transférés à Marseille. Le lendemain, 9, d'Orléans est arrêté et conduit à l'abbaye. Sa vertueuse épouse est gardée quelque tems au château de Bisy, près de Vernon; elle est ensuite emprisonnée.

La convention, indignée enfin de ce que Marat, dans ses continuelles provocations au meutre, désignait aux poignards la majorité de ses membres, a la force de lancer contre lui, le 13 avril, un décret d'accusation; mais elle a la bizarre inconséquence de l'envoyer devant un tribunal, composé en partie de ses créatures et de ses amis. Marat, le 24 avril suivant, paraît devant le tribunal révolutionnaire; il n'a point de peine à se justifier. Ses juges le déclarent absous. Après cela, ils l'embrassent, ils le couronnent, et une foule innombrable le porte en triomphe. La convention ouvre ses portes à cet obscène cortège, qui vient la braver, en proclamant Marat le meilleur ami du peuple.

On conspire ouvertement contre les girondins ; on a juré leur renversement. La commune de Paris s'est déclarée en insurrection ; les sections imitent son exemple et demeurent assemblées toute la nuit. Les girondins courent les plus grands dangers. On a placé, autour de la convention, une multitude d'hommes armés, qui font entendre des cris continuels de menaces. Cependant les députés qu'on veut perdre, s'apprêtent à soutenir un combat inégal ; ils viennent armés à l'assemblée ; ils ne cessent d'invoquer son autorité et sa protection ; ils parviennent à l'intéresser à leur cause. Le 18 mai, la convention ordonne la création d'une commission de douze membres, pour défendre tous ses membres dans leurs périls ; elle lui donne le pouvoir de lancer des mandats d'arrêt contre les perturbateurs. Cette commission se forme à l'instant ; les noms de ceux qui la composent redoublent la confiance. On distingue parmi eux, Rabaud-Saint-Etienne, Mollevaut et d'autres hommes courageux. Ils débutent par un coup de force. Le 25 mai, ils font arrêter l'infâme Hébert au milieu même de la commune assemblée. C'est cet Hébert, qui, dans un journal nommé *le Père Duchesne*, faisait métier de corrompre, de dépraver le peuple. En marchant en prison, il emporte mille protestations, qu'il sera délivré et vengé.

Le 27 mai, la convention reçoit dans son sein, une foule de factieux, qui se présentent sous le nom de pétitionnaires. Ils viennent se plaindre d'une arrestation injuste, illégale, et demander qu'on leur rende un magistrat chéri. (Hébert était procureur de la commune.) Ils accompagnent leur demande de menaces et de cris. Le président de l'assemblée, Isnard, orateur véhément, leur répond que, si le fer était porté au sein de la représentation nationale, Paris serait anéanti, et que bientôt l'on chercherait sur les rives de la Seine, s'il exista. Cette expression hyperbolique impose à quelques jacobins ; mais, lorsqu'Isnard veut répondre sur le même ton à d'autres pétitionnaires, il ne fait qu'exciter leur fureur. Ils se précipitent à la tribune ; ils le chassent du fauteuil. Hérault-de-Séchelles l'y remplace. Celui-ci, au lieu d'imiter la conduite ferme et courageuse d'Isnard, traîne la convention aux pieds des factieux. Il promet de leur rendre justice. Aussitôt il met aux voix, et prononce, au milieu de clameurs confuses, la suppression de la commission des douze, et la liberté d'Hébert. Cette séance orageuse est levée à minuit. Une chose qui doit être pour tout

Digitized by Google

le monde un objet d'étonnement, c'est que les honneurs de la séance avaient été accordés à ces pétitionnaires factieux, et que, mêlés parmi les députés de la montagne, ils avaient voté avec eux.

Le lendemain, 29 mai, les girondins recommencent le combat. Ils font de vives protestations contre un décret que la fraude et la violence ont arraché à la convention. Comme les jacobins s'offrent un peu moins menaçants autour de l'assemblée, elle fait effort pour se dégager de sa peur. Elle répare un peu l'ignominie de la veille; elle déclare qu'Hébert restera encore en prison, et que la commission des douze continuera l'exercice de ses fonctions. Ce décret excite la colère des jacobins; ils redemandent encore une fois Hébert à la convention. Danton, Collot-d'Herbois tonnent contre le décret que l'assemblée vient de rendre; ils la menacent, avec le plus violent emportement, de la fureur et de l'indignation du peuple. Cette fois, les girondins sont accablés; tous leurs défenseurs les abandonnent. On prononce une troisième fois sur le sort d'Hébert; on le rend à la liberté.

Le 31 mai, à cinq heures du matin, de toutes parts on entend le canon d'alarme et le bruit du tocsin; les barrières sont fermées; les habitants de Paris courent dans leurs sections. Un long état de stupeur règne parmi eux. Bientôt il est interrompu par les terribles canonniers, qui ne cessent de crier: *Vive la montagne! périssent les girondins!* Voilà le secret révélé. Aussitôt on marche, armé, vers la convention. On lui présente une pétition, où on lui demande la proscription de vingt-deux députés et de la commission des douze; où on lui demande encore la fixation du pain à trois sous en assignats. Pendant ce tems-là, une autre scène insurrectionnelle se passe aux faubourgs Saint-Antoine et Saint-Marceau. On rassemble les habitants de ces faubourgs; on leur parle du Palais-Royal; on le leur représente comme le foyer des conspirations et le séjour des ennemis de la patrie; puis on les exhorte à y marcher. Ils se laissent persuader; ils s'y rendent, armés de piques. Déjà ils sont parvenus dans la rue Saint-Honoré. Mais Raffé, commandant de la section de la Butte-des-Moulins, informé de ce mouvement, a fait fermer toutes les issues du Palais-Royal, et pointer autour quelques pièces de canon. Quand les assaillants voient des hommes si bien disposés à se défendre, ils les regardent comme de bons républicains; ils vont les

trouver, et fraternisent avec eux. Cependant, les membres de la commune de Paris étaient entrés à la convention ; ils lui dictent leurs insolentes lois. C'est en vain que Vergniaud, que Doulcet-de-Pontécoulant cherchent à rendre quelqu'énergie à la convention. Sur la proposition de Barrère, elle décrète la suppression de la commission des douze, et accorde une solde de quarante sous par jour aux insurgés, en déclarant que les sections, dans cette journée du 31 mai, ont bien mérité de la patrie. De telles mesures réconcilient un peu les insurgés avec la convention ; mais la commune et la montagne sont indignées d'avoir obtenu un si faible résultat. Elles ne s'en tiendront point là, et ne prendront aucun repos, avant d'avoir obtenu l'objet de leurs vœux et de leurs efforts.

L'insurrection, préparée par la commune de Paris, pour renverser définitivement les girondins, éclate le 2 juin 1793. La commune a armé cinq mille brigands ; elle leur a donné, pour escorte, quatre-vingt mille hommes épouvantés, indécis ; elle a mis à la tête de cette troupe, Henriot, homme féroce, qu'elle a distingué parmi les assassins du 2 septembre. Le mouvement commence à dix heures du matin. La convention venait de s'assembler. On marche sur le lieu de ses séances. Plusieurs pétitionnaires, sortis des rangs des insurgés, se présentent à la barre, et demandent que les députés traîtres et conspirateurs soient livrés au peuple. Soudain, Lanjuinais, ce député qui, dans mainte occasion, a donné tant de preuves de son courage et de sa loyauté, s'élance à la tribune, et conjure ses collègues, dans le langage le plus énergique, de ne point céder à un tel vœu. La convention passe à l'ordre du jour sur cette pétition. Tous les jacobins alors, réunis aux tribunes, poursuivent la majorité de mille imprécations ; un affreux tumulte s'élève. Toute délibération cesse pendant deux heures. Enfin, Barrère parvient à se faire entendre ; il propose que les députés girondins soient suspendus ; mais on ne donne point de suite à sa proposition. Dans cet instant, Danton conseille à l'assemblée de sortir, de s'aller présenter en masse aux insurgés. Elle se rend sur le-champ à cet avis. Quand elle est parvenue à une issue, qui donne sur la place du Carousel, Henriot lui ferme le passage, et ordonne à ses canonniers de se tenir à leurs pièces. La convention essaye de reparaître dans un autre endroit ; Marat, à la tête de cent brigands, vient l'arrêter, et lui ordonner de rentrer,

de délibérer et d'obéir. La convention rentre. Un homme affreux, Couthon, lui propose de mettre en arrestation, chez eux, trente députés qu'il désigne nominativement. La plupart des députés refusent de prendre part à la délibération, protestent contre la violence, et ne donnent point de votes. Mais les jacobins se lèvent, escortés de quelques satellites; et le décret est rendu.

Dès le lendemain de cette journée du 2 juin, les députés girondins, d'après le décret de la convention, sont gardés chez eux. Bientôt, ennuyés ou effrayés de leur captivité, les uns se cachent, les autres s'enfuient; ceux qui restent sont conduits en prison. Les députés qui sont parvenus à s'échapper, se réfugient à Caen. Ils sont accueillis par le peuple et les magistrats avec beaucoup d'intérêt et de bienveillance. Le général Félix Wimpfen, qui commande dans cette ville, unit sa cause à la leur. Il leur promet de les venger; il rassemble quelques hommes, et parle de marcher sur Paris. Le ci-devant marquis de Puisaye, attaché au parti royaliste, amène un renfort à Wimpfen; il unit sa troupe à la sienne, et en compose une petite armée de quatre mille hommes, à la tête de laquelle il se met en marche. Il fait dix-huit lieues, sans rencontrer d'ennemis. Arrivé à Vernon, il trouve un détachement de gendarmes, que la convention y avait envoyé, avec quelques pièces d'artillerie. A peine la troupe de Puisaye a-t-elle entendu le premier coup de canon, qu'elle prend soudain la fuite. Les chefs militaires de cette folle entreprise, se hâtent d'aller s'embarquer pour l'Angleterre. Pour les députés girondins, ils se retirent dans le midi, en traversant la Bretagne.

Les royalistes de la Vendée, dont presque toutes les excursions avaient été suivies du succès, et qui n'avaient encore reçu que de faibles secours de l'Angleterre, essayent de s'emparer de Nantes. Ils se présentent devant cette ville, le 24 juin. Tout semble devoir favoriser leur attaque. Nantes refusait de reconnaître la convention, et n'était défendue que par sa garde nationale; elle n'était point fortifiée; et l'armée royale n'avait jamais été ni plus nombreuse, ni plus animée: c'est dans de telles circonstances que Nantes est attaquée; cependant elle résiste, et triomphe. Tout le courage des Vendéens, toute l'habileté de Lescure, de d'Elbée et de la Roche-Jacquelein, leurs chefs, ne peut suppléer au défaut d'artillerie. Les vaincus commettent entr'eux des méprises fatales, et laissent sur le champ de bataille trois ou

quatre mille hommes, regardés comme l'élite de leur armée.

A-peu-près vers ce tems, les chefs de la montagne imaginent, pour soutenir leur popularité, de créer une constitution, en se promettant bien de ne l'établir jamais. Hérault de Séchelles est chargé de la rédiger; il donne ce qu'on lui demandait, des conceptions extravagantes et anarchiques; il les avait rédigées avec assez de précision et d'élégance. La montagne reçoit et présente ce code, le 27 juin 1793; elle le soumet à l'acceptation du peuple; elle fait jurer à tous les Français de le maintenir. Cette constitution n'a eu qu'une existence éphémère.

Les Corses, à la persuasion de Paschal Paoli, prennent le parti de se soustraire à la domination de la France. Le 26 mai 1793, il se forme une *consulta*, c'est-à-dire, une assemblée extraordinaire des députés de toutes les communes; Paoli y est nommé généralissime; le clergé est réintégré; les émigrés sont rappelés, et les députés de la république française proscrits. Les détails de ces évènements parviennent à la convention, le 1er. juillet; elle casse la *consulta*, et ordonne l'exécution du décret d'arrestation déjà lancé contre Paoli.

Quelques tentatives, faites pour délivrer Louis XVII de sa captivité, sont dénoncées au comité de salut public (1). Le comité ordonne qu'on le sépare de ses parents. En conséquence, le 3 juillet 1793, six commissaires de la commune viennent notifier à la reine l'arrêté qui lui enlève son fils, et le relégue dans une autre partie de la tour du temple. Cette malheureuse princesse se désespère; son fils court se jetter dans ses bras; elle le défend contre les commissaires; elle les supplie de ne pas le lui ravir. Prières inutiles! les

(1) Le baron de Batz, intrépide ami du trône, qui déjà, à la fatale époque du 21 janvier, avait fait des tentatives, malheureusement infructueuses, pour enlever Louis XVI, et le dérober à la mort, essaye aussi de délivrer Louis XVII. Il parvient à s'introduire dans le Temple, où il a deux confidents sûrs de son projet. Toutes les mesures ont été prises pour le faire réussir. De Batz était au moment de devenir le libérateur de son Roi, et des trois membres de la famille royale captifs au Temple, lorsqu'un incident imprévu fait échouer l'entreprise.

Un autre projet d'enlèvement de Louis XVII, est conçu par le comte Arthur de Dillon et d'autres royalistes, et paraît devoir se réaliser le 15 juillet. Les malheurs du jeune Roi avaient aussi intéressé quelques uns des hommes préposés à sa garde, entre autres, les sieurs Toulan et Lepitre. De concert avec le chevalier de Jarjayes, l'un des plus fidèles serviteurs de la Reine, ils avaient essayé de délivrer Louis XVII.

Digitized by Google

barbares n'entendent rien ; le jeune enfant est entraîné. On lui donne, pour instituteur, ce monstre trop connu, cet infâme Simon, ce vil cordonnier, qui jouissait, et qui était bien digne de jouir de la protection et de l'amitié de l'exécrable Robespierre. Lorsque Louis XVII se voit seul, il se livre au plus violent désespoir. Pendant les deux premiers jours de son isolement, il ne cesse de pleurer, de demander sa mère, et refuse toute nourriture. Nous ne répéterons point ici toutes les tortures, tous les outrages, dont son féroce et méprisable gardien l'abreuva. On sait qu'il ne lui laissait pas un seul moment de repos, et que souvent il troublait son sommeil. Le 9 août 1793, la convention ayant proclamé, que la constitution, qui organisait la France en république, était acceptée, Simon ordonne à son prisonnier de crier *vive la république*! Mais, quelques menaces qu'il lui fasse, il ne peut l'obtenir. Le royal enfant lui résiste avec une héroïque fermeté. Qui croirait que cet atroce savetier poussa l'outrage jusqu'à exiger que son prisonnier, que son Roi, le servît à table? Un jour, sur le refus que fit le jeune prince de chanter certains couplets, il allait l'assommer d'un coup de chenet, si celui-ci n'eût eu l'adresse de l'esquiver. Mais la plume se refuse à tracer de pareilles horreurs. Nous nous trouvons heureux, que le cadre de notre ouvrage nous oblige à la plus grande brièveté dans nos récits.

Les troupes françaises, près des Pyrénées, avaient essuyé des revers. Une armée espagnole avait pénétré par des chemins jugés impraticables ; elle avait assiégé et pris, en peu de jours, l'importante forteresse de Bellegarde ; elle avait envahi une grande partie du département des Pyrénées-Orientales; elle s'était emparée du port de Collioure. Ces nouvelles parviennent à la convention, le 6 juillet 1793.

Le prince de Cobourg s'était arrêté devant Condé. Un blocus de quatre mois épuise les vivres de la garnison ; le général Chancel, qui commandait dans la place, lutte avec un courage bien rare contre la famine; mais tous ses efforts ne peuvent parvenir à la sauver. Condé est obligée de capituler, le 10 juillet; la garnison est faite prisonnière. Dix mois après, le général obtient d'être échangé ; il revient dans sa patrie; les jacobins l'envoient au supplice, parce qu'il a été malheureux dans la défense de Condé.

Charlotte Corday, jeune fille, âgée de vingt-cinq ans, née dans le département de l'Orne, d'un père gentilhomme, mais demeurant à Caen, vient à Paris, le 12 juillet, dans l'inten-

tion de tuer Marat, que la renommée lui a peint comme un monstre, qui désolait la France. Elle se présente chez Marat; il était absent; elle le prie, par un billet, de la recevoir le lendemain, disant qu'elle a d'utiles communications à lui faire. Le lendemain, 13 juillet, Charlotte Corday se rend chez Marat; elle le trouve au bain. Marat lui fait quelques questions, elle y répond; bientôt, tirant de dessous son fichu un couteau qu'elle avait acheté au Palais-Royal, elle le lui plonge dans le sein. Il crie; on vient; Charlotte Corday ne cherche point à s'évader; on l'arrête; on la mène en prison. Au bout de quelques jours, on vient la chercher, pour la conduire devant le tribunal révolutionnaire. Le moment où on l'interroge, est, pour elle, un moment de triomphe. Ses réponses sont pleines de présence d'esprit et de tranquillité. Elle est condamnée à mort; elle subit son supplice, le 20 juillet.

Depuis quatre mois, le roi de Prusse assiégeait Mayence. Custine, aidé de l'ingénieur Meunier, avait fait de cette ville l'une des plus importantes forteresses de l'Europe; il l'avait défendue jusqu'alors avec un grand succès; mais enfin, obligé de s'en éloigner, il y avait laissé une armée de quinze mille hommes, sous le commandement d'Aubert-Dubayet. Deux commissaires de la convention, Rewbel et Merlin de Thionville, s'y étaient renfermés. Le roi de Prusse ordonne une nouvelle attaque contre Mayence; elle est conduite avec ardeur, avec habileté; la résistance est opiniâtre; une même redoute est prise et reprise quatre fois; Merlin de Thionville se conduit, comme un soldat intrépide; cependant les assiégés sont obligés de se rendre; ils capitulent, le 23 juillet 1793, sous la condition que la garnison retournera en France, mais qu'elle ne portera plus les armes contre les alliés. Ces troupes, envoyées contre les Vendéens, les battirent dans plusieurs rencontres.

L'armée du Nord avait essuyé, le 7 mai, une déroute complette au camp de Famars; elle y a perdu la plus grande partie de ses magasins et de son artillerie. Dans cette circonstance critique, la convention tire le général Custine de l'armée du Rhin, où il n'avait pas été heureux, et le met à la tête de celle du Nord. Le 6 juillet, l'armée ennemie met le siége devant Valenciennes. Le comité de salut public ordonne à Custine de délivrer cette place, ou d'apporter sa tête à Paris. Le général français se place au camp de César, et déploie, pour secourir Valenciennes, toutes les ressources

de l'art militaire ; cependant, après vingt-deux jours de tranchée ouverte, le 28 juillet, Valenciennes est contrainte de se rendre; Custine est forcé dans son camp. Il est appelé à Paris, et livré au tribunal révolutionnaire (1).

Deux flottes ennemies, l'une espagnole, et l'autre anglaise, tenaient alors la Méditerranée, et croisaient à la hauteur de Marseille et de Toulon. Marseille reçoit un parlementaire anglais, qui, de la part de l'amiral Hood, lui promet du secours, à la condition de reconnaître Louis XVII et la constitution de 1791. Les Marseillais refusent, et aiment mieux supporter la ruine de leur cité, que de la livrer aux Anglais. Un même message arrive aux Toulonnais, pendant qu'ils sont livrés aux horreurs de l'anarchie; on leur fait les mêmes promesses qu'à Marseille, et sous la même condition. Toulon arbore le drapeau blanc, reconnaît Louis XVII, et ouvre, aux Anglais, cette belle rade, qui, si long-tems, avait assuré à la France l'empire ou le partage de la Méditerranée. C'est dans la nuit du 27 au 28 août, que l'amiral Hood prend possession de Toulon, au nom de Louis XVII.

Le 29 juillet précédent, le tribunal révolutionnaire avait commencé le jugement du général Custine; toutes ses opérations militaires sont soumises à l'examen de juges et de jurés, qui avaient vu plus de massacres que de combats. Il était moins embarrassé de se justifier, que de se faire comprendre. Le premier chef d'accusation contre Custine, était la reddition de Mayence, de cette ville qu'il avait prise en un jour, et qui avait arrêté pendant quatre mois, le roi de

(1) A cette époque, le corps des émigrés français, qui avait à sa tête le prince de Condé, faisait partie de l'armée autrichienne, commandée par le comte de Vurmser. Le prince de Condé n'était que feld-maréchal-lieutenant, le duc de Bourbon que général-major, le duc d'Enghien que simple major d'infanterie. Sans cesse aux avant-postes, sans cesse aux prises avec les républicains, le corps de Condé soutint constamment l'honneur de son nom.

Le 19 juillet 1793, quatre-vingts gentilshommes commandés par M. de Salgues, lieutenant-colonel du régiment de Condé, enlevèrent aux cris de *vive le Roi*, à trois cents républicains, une redoute placée entre Ziskam et Belheim. Un grand nombre de ces républicains étaient tombés au pouvoir des émigrés, et attendaient la mort. Le prince de Condé leur fit donner tous les secours qui leur étaient nécessaires. Le régent écrivit de Hanovre, le 24 juillet, au prince de Condé, une lettre, pour lui exprimer sa satisfaction de l'affaire du 19, et son regret de n'avoir pas partagé les dangers et les lauriers de la noblesse française. M. le comte d'Artois en fit autant. (*Mém. historiques de la maison de Condé, tom. 2, pag. 73.*)

Digitized by Google

Prusse et le duc de Brunswick. Les jurés du tribunal révolutionnaire n'osaient encore prononcer sa condamnation. Depuis dix jours, la belle-fille de Custine leur disputait leur proie ; elle paraissait sans cesse à ses côtés, et le défendait avec une énergie, avec une intrépidité qui attendrissaient le tribunal même ; mais enfin les juges reçoivent l'ordre formel de condamner Custine, et ils obéissent. La peine de mort est prononcée le 27 août ; il est conduit à l'échafaud. Une chose fait murmurer la foule, c'est, qu'au lieu de prendre, au moment de son supplice, l'attitude du guerrier, il paraît accompagné d'un confesseur.

Le duc d'Yorck, maître de la Flandre maritime, vient se présenter devant Dunkerque, le 6 septembre, et somme cette ville de se rendre. Les républicains, commandés par le général Houchard, usent de diligence ; au lieu de diviser leurs forces, ils réunissent toutes celles qui leur restent ; ils laissent le prince de Cobourg continuer les incertitudes de sa marche, et ne songent qu'à surprendre le duc d'Yorck. Trente-trois mille hommes se dirigent sur Dunkerque, à marches forcées, et y arrivent à tems pour protéger cette ville. Le 8 septembre suivant, un combat s'engage dans la plaine de Hondtschoste ; la cavalerie, qui fait la principale force des Anglais, ne pouvant se déployer, est culbutée dans des marais ; les soldats français montrent la plus rare intrépidité ; ils s'ouvrent un chemin, avec la baïonnette, au milieu des ennemis ; ceux-ci laissent quatre mille hommes sur le champ de bataille (1).

Depuis long-tems, les tyrans méditaient un moyen, qui pût les débarrasser de tous leurs ennemis. Le 17 septembre 1793, ils font rendre la loi des suspects par la convention ; elle décrète qu'immédiatement après la publication de cette loi, tous les gens suspects, qui se trouvent sur le territoire de la république, et qui sont encore en liberté, seront mis en état d'arrestation ; elle regarde, comme suspects, ceux qui se sont montrés les partisans de la tyrannie ou du fédéralisme, et ennemis de la liberté ; ceux à qui il a été refusé des certificats de civisme ; ceux des ci-devant nobles, qui n'ont pas constamment manifesté leur attachement à la ré-

(1) Le 10 septembre, la cour de Naples entre dans la coalition des puissances armées contre la France.

volution. Les tribunaux civils et criminels sont autorisés par cette loi à retenir, en état de détention, les gens même, à l'égard desquels on aurait déclaré qu'il n'y avait pas lieu à accusation. On établit pour juges des suspects, les comités révolutionnaires; chaque village en a un; Paris en a quarante-huit. On se sert de tous les scélérats pour former les comités révolutionnaires. Quelques hommes, pour éloigner d'eux le titre de suspect, briguent l'emploi de les faire arrêter; cette fraude est bientôt découverte et punie. Les membres des comités révolutionnaires avaient, au-dessous d'eux, des gens dont la fonction était de dénoncer.

Par un décret du 1er. août 1793, la convention avait traduit Marie-Antoinette au tribunal révolutionnaire; depuis ce moment, elle avait été livrée à mille tortures. A peine son fils avait été arraché de ses bras, pour passer sous la surveillance du barbare Simon, que bientôt après on l'avait séparée de sa fille, et de madame Elisabeth; enfin, on l'avait fait sortir du Temple, pour la plonger dans l'affreux séjour de la Conciergerie. Le 3 octobre 1793, la convention décrète que le tribunal révolutionnaire sera tenu de prononcer dans la semaine, sur le sort de la veuve de Louis Capet. En conséquence, l'instruction du procès de Marie-Antoinette commence sur-le-champ. Tout le monde croyait qu'elle était trop fière pour se soumettre au rôle d'une accusée vulgaire; on ne songeait point qu'elle était mère. Elle répond aux jurés du tribunal révolutionnaire, et cherche à défendre ses jours. De malheureux prisonniers, détenus dans les prisons de la Conciergerie, qui avaient occupé des postes élevés pendant la révolution, sont amenés à l'audience, et interrogés comme témoins dans le procès de Marie-Antoinette d'Autriche : aucun d'eux ne fait de déposition contre elle; mais l'infâme Hébert et l'odieux Fouquier-Thinville viennent déposer qu'ils ont appris du jeune Louis Capet, que Marie-Antoinette s'était plusieurs fois livrée avec lui à des indécences qui blessent la nature. Interrogée sur ce fait, Marie-Antoinette se tourne vers l'auditoire, et d'une voix extrêmement animée : *j'en appelle*, dit-elle, *à toutes les mères qui m'entendent; aucune d'elles croira-t-elle à la possibilité d'un tel crime?* Ce langage est adressé à des furies, et cependant il leur arrache des larmes. Marie-Antoinette, sur laquelle pesaient les mêmes accusations, que sur son époux, malgré la force des moyens qu'elle emploie pour se défendre, est condamnée au dernier supplice par le tribunal révolution-

naire ; elle le subit le 16 octobre (1). Tout Paris était sous les armes ; il n'y a personne qui ne s'attendrisse sur le sort de cette reine infortunée, et qui ne déplore sincèrement le coup fatal qui tranche ses jours.

Le 5 octobre 1793, la convention rend une loi portant que l'ère française compte, depuis le 22 septembre 1792, époque de la fondation de la république ; que l'ère vulgaire est abolie pour l'usage des actes civils et judiciaires ; que les mois seront de trente jours, avec cinq jours complémentaires, et qu'ils porteront des noms analogues aux saisons (2).

Dès les commencements du règne de la convention, les jacobins avaient appesanti leur joug affreux sur toutes les villes du Midi, mais particulièrement sur celle de Lyon, parce qu'elle s'était ralliée au parti le plus sage de la convention. Ils y avaient établi un club, à la tête duquel ils avaient placé le féroce Challier. Celui-ci, bientôt après créé procureur de la commune, avait exercé sur les citoyens des vexations et des cruautés inouies. Les Lyonnais, irrités à la fin d'un si barbare traitement, s'étaient révoltés. Le 29 mai 1793, deux jours avant le renversement de la Gironde, ils avaient marché contre l'hôtel de ville, gardé par dix-huit cents hommes et vingt pièces de canon, l'avaient attaqué et s'en étaient rendus maîtres. Challier avait été arrêté. Les nouveaux magistrats, ne pouvant résister au désir de tirer une juste vengeance, l'avaient fait juger et condamner. Aussitôt que la convention a eu connaissance de cet évènement, elle ramasse dans Paris, par les soins de la montagne, tout ce qu'il s'y trouvait de brigands et d'assassins, en forme une armée, et l'envoie contre Lyon, le 12 juillet. Cette armée, arrivée aux environs de la ville proscrite, se recrute de quinze mille hommes tirés de l'armée du Piémont, et d'un grand nombre de gardes nationales venus des départements voisins. Elle

(1) Ce fut le même jour, qu'avant d'aller au supplice, Marie-Antoinette écrivit à madame Elisabeth, une lettre aussi touchante que sublime, où sa tendre inquiétude pour ses enfants et pour ses amis, et l'élévation de son âme se déployent d'une manière admirable. Madame Elisabeth ne devait jamais la lire : mais la providence l'a conservée à la postérité.

(2) La principauté de Montbéliard est réunie au territoire français, par un décret du 10 octobre.

compte soixante mille combattants, et possède cent pièces d'artillerie. Les Lyonnais, voyant le péril qui menace leur ville, se disposent à la défendre avec vigueur. Le triomphe de la journée du 29 mai, le souvenir des cruautés auxquelles ils ont été en proie pendant long-tems, enflamment leur courage, et leur inspirent des moyens de défense. Leurs mères, leurs filles, leurs sœurs, par leurs exhortations, les animent de la plus vive ardeur. Il n'y a que dix mille hommes qui se présentent pour combattre ; mais ils sont tous résolus à vaincre ou à mourir. Les négociants et les principaux propriétaires de Lyon contribuent de leur fortune et de leur crédit pour approvisionner la ville. Les Lyonnais, ainsi, sont bientôt prêts au combat. Le brave comte de Précy est à leur tête. Le siége commence le 10 août. D'abord, ils remportent quelques succès sur les assiégeants. Presque toutes leurs sorties sont heureuses. Mais bientôt Lyon présente le tableau le plus affligeant. Dubois-de-Crancé, commissaire de la convention, envoyé de Paris pour surveiller les travaux du siége, fait jeter continuellement des bombes dans la ville, et brûle un grand nombre d'édifices. Il se trouve dans Lyon des traîtres qui lui indiquent, par des signaux, les lieux où ces bombes peuvent faire le plus de mal. Dubois-de-Crancé en fait jeter, même sur l'hôpital, quoique les Lyonnais aient arboré, sur le faîte de cet édifice, un drapeau noir, pour annoncer qu'il devait être respecté. La famine vient se joindre à tant de maux ; elle se fait cruellement sentir. Enfin les Lyonnais prennent le parti de céder. Les braves qui, pendant deux mois entiers, ont défendu la ville contre soixante mille hommes, sortent de la ville par le faubourg de Vaize ; ils se dirigent du côté de la Savoie. Mais bientôt la cavalerie ennemie les atteint et les disperse ; ils se jettent dans les bois voisins ; on les y cerne ; ils sont tous livrés à la mort. Une cinquantaine d'hommes seulement, conduits par Précy, parvient à gagner la Savoie. De Virieu, ex-constituant, qui commandait une colonne, périt dans cette journée. Cependant, l'armée assiégeante pénètre dans la ville abandonnée ; elle en prend possession le 9 octobre 1793. Dubois-de-Crancé (chose qu'on ne pourra croire), est accusé d'avoir montré trop de douceur dans la conduite du siége de Lyon, et rappelé par la convention, ainsi que ses deux collègues. Ils sont remplacés par Collot-d'Herbois, Couthon et Maignet. Alors commence, dans Lyon, un long cours de vengeances, de proscriptions et de massacres. Tous les jours

les victimes sont menées à la mort par centaines. Le sang ne cesse de couler qu'au bout de cinq mois. Près de six mille personnes ont péri. Parmi elles, on distingue les personnages les plus recommandables. Lamourette, évêque constitutionnel de Lyon, est conduit à Paris, et décapité : l'architecte Morand, qui avait construit le pont Saint-Clair, subit à Lyon le même supplice : l'abbé Rozier, savant modeste et vertueux, qui avait voué sa vie entière au perfectionnement de l'agriculture, avait été tué durant le siége par l'éclat d'une bombe. Après tant de désastres, la convention veut ravir à cette malheureuse ville jusqu'à son nom. Par un décret du 12 octobre, elle lui donne celui de *Commune affranchie;* mais elle ne le porta pas long-tems (1).

Le 22 octobre, un rapport officiel apprend à la convention que la force des ennemis, dans Toulon, est de vingt vaisseaux de ligne, et leur armée de dix mille sept cents hommes, parmi lesquels il y a des Anglais, des Piémontais, des Espagnols, des Napolitains et des Esclavons; que trois vaisseaux de ligne du premier ordre doivent partir incessamment pour Naples, afin d'en ramener Monsieur, régent du royaume de France, M. le comte d'Artois et l'évêque de Toulon; que près de six mille patriotes ont été envoyés aux mines d'Espagne; que pour le service, on ne se sert d'aucun Français, pas même des plus zélés royalistes; que les Anglais et les habitans de Toulon ne veulent plus de la constitution de 1791, mais l'entier rétablissement de l'ancien régime; que l'arbre de la liberté a été changé en potence, et que Louis XVII a été proclamé roi de France le 3 octobre 1793.

Le 9 octobre, la convention, ayant appris que les Anglais avaient fait pendre, à Toulon, un représentant du peuple, avait ordonné l'arrestation de tous les Anglais qui se trouveraient sur le territoire de la république, la saisie de leurs propriétés, et la prohibition de toute marchandise venant d'Angleterre. Le lendemain, 10 octobre, elle avait déclaré le gouvernement *Révolutionnaire jusqu'à la paix.* Par cette déclaration, elle plaçait les ministres, le conseil du gouvernement, les généraux et les principales autorités sous la

(1) C'est un décret du 7 octobre 1794, qui a rendu à Lyon son nom primitif.

surveillance immédiate du comité de salut public, et concentrait ainsi dans son sein tous les pouvoirs.

Le 14 octobre 1793, le duc de Brunswick et le comte de Wurmser, à la tête de quatre-vingt mille hommes, attaquent l'armée républicaine, retranchée dans les lignes de Weissembourg et de Lauterbourg. Elle était plongée dans une sécurité profonde. A peine le combat est-il commencé, que le cri : *Nous sommes trahis!* se répand parmi les soldats français. Il irrite la fureur des uns, et sert d'excuse au désespoir des autres. Ils combattent avec acharnement, mais sans ordre. Le corps des émigrés, qui formait, sous le commandement du prince de Condé, l'avant-garde des alliés (1), combat, comme si les formidables lignes de Weissembourg et de Lauterbourg étaient la dernière barrière qui s'oppose à leur entrée triomphante dans leur patrie. La déroute des républicains est complète. Ils abandonnent les lignes, leurs magasins et une immense artillerie. Quelques corps, seulement, peuvent faire leur retraite; tout le reste se disperse. Trois généraux français passent à l'ennemi.

La ville de Maubeuge était soutenue par un camp retranché, que gardaient douze à quinze mille hommes. Dans les premiers jours d'octobre, le prince de Cobourg fait le blocus de ce camp avec soixante-dix mille soldats. Déjà les assiégés étaient réduits aux plus affreuses extrémités, lorsque Jourdan se présente, le 15 octobre, avec une armée bien inférieure à celle des Autrichiens, mais avec une excellente artillerie. On combat pendant deux jours sans résultats décisifs; mais, le 17 octobre suivant, une bataille sanglante s'engage à Vatignies. Après plusieurs heures de succès balancés, l'aile gauche des ennemis plie en désordre. Le prince de Cobourg repasse la Sambre. Il fait sa retraite en bon ordre, et n'est que faiblement poursuivi. Il eût couru de grands dangers, si la garnison de Maubeuge eût agi. La délivrance de cette ville est le fruit unique de la victoire de Vatignies. Carnot, dans cette journée, avait assisté Jourdan (2).

---

(1) Le comte de Béthisy et son fils, qui faisaient partie de ce corps, s'étaient couverts de gloire dans l'expédition de Bodenthal, qui avait préparé l'attaque des lignes de Weissembourg. Ils acquirent de nouveaux lauriers dans cette attaque. Ce fut le comte de Viomenil qui força les portes de la ville de Weissembourg.

(2) Le comte de Wurmser, qui confiait toujours les postes les plus

La convention fait proclamer le *maximum* des denrées à Paris, le 23 octobre; mais il ne s'observe point, et les marchandises disparaissent. Le même effet a lieu sur tous les points de la république.

Le 24, on propose de nouvelles dénominations pour les mois : on les arrête le 24 novembre. Ces mois sont : *vendémiaire*, *brumaire* et *frimaire*, pour l'automne; *nivôse*, *pluviôse* et *ventôse*, pour l'hiver; *germinal*, *floréal* et *prairial*, pour le printems; *messidor*, *thermidor*, *fructidor* et les jours complémentaires, pour l'été. Les nouveaux mois sont divisés en trois décades. Les dix jours de chaque décade sont appelés *primidi*, *duôdi*, *tridi*, *quartidi*, *quintidi*, *sextidi*, *septidi*, *octodi*, *nonodi* et *decadi* : ce dernier remplaçait le dimanche, et était chômé de même. Pendant quelque tems, les jours complémentaires portent le nom ridicule et ignoble de *sans-culottides*, du surnom de *sans culottes*, dont s'honoraient alors ceux qui prétendaient être les patriotes les plus zélés.

Les girondins avaient été appelés, après la Reine, au tribunal révolutionnaire; la convention les y avait envoyés. Le comité de sûreté générale, subordonné au comité de salut public, mais pressant toujours l'exécution des crimes

---

périlleux aux émigrés, chargea le corps de Condé d'enlever le village de Berstheim, dont les républicains s'étaient emparés; l'attaque eut lieu le 2 décembre; trois fois les légions de Mirabeau et de Hohenlohe avaient pris et perdu ce village, lorsque les chasseurs-nobles, conduits par le comte de Vioménil, s'avancent en criant : *à la bayonnette! à la bayonnette.* Le prince de Condé, qui ne voulait pas exposer son armée au feu d'une artillerie redoutable, s'efforça d'abord d'arrêter l'élan des émigrés; mais, les acclamations redoublant, il y céda, et le village fut emporté. Le duc de Bourbon, et le duc d'Enghien, combattirent à cette glorieuse affaire, y firent des prodiges de valeur, et y furent blessés. Le prince de Condé, s'étant placé en tête de deux bataillons de gentilshommes, et tirant l'épée : « Messieurs, leur avait-il dit, vous êtes tous » des Bayards; marchons au village; mais je passe mon épée à travers » le corps de celui qui y entrera avant moi. » Le prince entra effectivement le premier dans Berstheim. Deux jours après, le général Pichegru fit attaquer les postes voisins de Berstheim. Le prince de Condé y envoya des secours de cavalerie et d'infanterie, et les républicains furent repoussés; mais, les alliés s'étant retirés derrière Haguenau, et ce mouvement laissant à découvert le corps des émigrés, le prince crut devoir abandonner sa position de Berstheim. *Monsieur*, qui était alors à Turin, y reçut la nouvelle du combat de Berstheim, et écrivit de suite au prince de Condé, une lettre de félicitation : « Jouissez, lui dit-il, de cette » belle journée, comme bon français, comme général, comme vaillant » chevalier, et comme pere. »

que celui-ci avait ordonnés, avait préparé l'acte qui accusait ces malheureux députés. Amar en est le rapporteur. Le 3 octobre, il monte à la tribune ; puis, promenant des regards farouches sur le côté droit de l'assemblée, il dit qu'il existe encore, dans le sein de la convention, des traîtres que la loi doit frapper, et propose à ses collègues de se consigner eux-mêmes dans la salle, pour leur fermer la fuite qu'ils méditent. La convention se lève, et rend ce décret. Elle se forme en une prison. Alors Amar lit un rapport, où il s'efforce de flétrir ceux qu'il accuse, en leur associant ce Philippe-Egalité, ce duc d'Orléans, que tant de fois les girondins avaient voulu bannir. A la suite d'un tel rapport, quarante députés sont traduits au tribunal révolutionnaire. Plusieurs de ceux-ci sont arrêtés dans la salle même. Vingt autres, qui déjà avaient fui, sont *mis hors la loi*. Enfin soixante-treize députés, signataires de la protestation du 2 juin, sont saisis sur leurs bancs et conduits en prison.

Quelques jours après, Amar monte encore à la tribune, et vient demander que les soixante-treize signataires soient mis en jugement. A cette proposition, la terreur glace toutes les âmes ; un long silence règne dans l'assemblée. Enfin il se présente un défenseur pour ces députés. Qui le croirait ? C'est Robespierre. Mais c'est un motif politique qui lui a inspiré cette action généreuse. La montagne lui offrait à la vérité des sujets obéissants ; mais il craint d'y rencontrer des rivaux : il veut lui opposer un contre-poids, dont il puisse se servir un jour.

Vingt-deux députés girondins sont en la puissance du tribunal révolutionnaire. L'acte d'accusation est collectif, et ne désigne des faits particuliers que pour cinq ou six d'entre eux. Le tribunal révolutionnaire demande et obtient un décret qui lui permet de fermer les débats, *dès que la conscience des jurés sera éclairée, soit que tous les accusés aient été entendus ou non*. D'infâmes témoins se présentent pour déposer contre eux. Ces témoins, ce sont Chabot, Chaumette, Hébert. Nul des députés accusés ne trouve grâce ; nul ne l'a implorée. Lorsqu'ils entendent leur arrêt de mort, ils font retentir les voûtes de la salle de ce cri unanime : *Vive la république !* puis ils s'embrassent. Ils sont conduits à l'échafaud, le 31 octobre 1793. Le barbare Fouquier-Thinville avait ordonné que le cadavre de Valazé, qui s'était

donné la mort en présence même du tribunal révolutionnaire, fût placé à côté d'eux (1).

Le 1er. novembre 1793, les chefs des Vendéens créent, au nom du roi Louis XVII, des bons royaux pour une somme de 900,000 livres. Ces bons portent un intérêt de quatre un quart pour cent, sont hypothéqués sur le trésor royal, et remboursables à la paix.

Le même jour, la convention rend un décret portant la démolition des villes, bourgs et villages qui donnaient asile aux rebelles, et prononçant la confiscation des biens de ceux qui, sortis de France avant le 14 juillet 1789, n'y seraient pas rentrés depuis.

Les jacobins avaient résolu la mort de d'Orléans. Robespierre avait dit à la tribune : *Il faut que Philippe d'Orléans meure.* On fait venir celui-ci de Marseille, où il était gardé, depuis la défection de Dumourier. Il arrive à Paris le 2 novembre, deux jours après la mort des vingt-deux députés. Le tribunal révolutionnaire entend avec dédain sa justification, qui ne pouvait consister que dans le récit de ses forfaits. Cet homme, à qui on ne connaissait aucune espèce de courage, reçoit sa condamnation avec un sourire. Il demande, pour toute grâce, qu'on ne remette pas, comme c'est l'usage, sa mort au lendemain. La foule se presse sur son passage. Il brave avec impudence les outrages de la multitude, dont il avait été long-tems la méprisable idole. La tranquillité de ses derniers moments étonne plusieurs hommes indignés, qui étaient accourus, pour jouir de son supplice.

Le 7 novembre, quelques prêtres exaltés, parmi lesquels on distingue l'évêque de Paris, font abjuration du culte catholique. A la suite de cette scène, la convention décrète gravement que le comité d'instruction publique s'occupera d'une loi qui substitue un culte raisonnable à celui que ces prêtres viennent d'abjurer. Plusieurs députés se lèvent avec enthousiasme, et assurent que ce jour fera époque dans l'histoire; que c'est la raison qui reprend son empire.

Roland avait fui. Madame Roland, restée à Paris, avait

---

(1) Le 26 octobre 1793, un décret de la convention avait rendu les religieux et religieuses habiles à recueillir des successions.

Le 30, un autre décret admet les enfants au tiers du partage des successions de leurs pères et mères, ouvertes depuis le 14 juillet 1789.

été arrêtée et livrée au tribunal révolutionnaire. Le 8 novembre, elle est amenée, et prononce une défense qu'on peut regarder comme l'une des plus éloquentes imprécations contre le pouvoir odieux qui régnait alors. Elle est condamnée. Le lendemain, 9 novembre 1793, on la mène à la mort. Elle avait pour compagnon de son supplice un homme qui montrait quelque affaissement; elle s'occupe à ranimer son courage, et même à faire naître un sourire sur ses lèvres. Elle a la générosité de renoncer pour lui à la faveur, qui lui avait été accordée, de monter la première à l'échafaud. En voyant une colossale et effrayante statue de la liberté placée près de l'instrument de mort, elle s'écrie : *O liberté! que de crimes on commet en ton nom!*

Le lendemain du jour qui a vu trancher les jours de cette femme courageuse, le tribunal révolutionnaire prononce la peine de mort contre Bailli, ancien maire de Paris. Les jacobins viennent demander à la convention, et la convention décrète que le lieu de son supplice sera le Champ de Mars (1). Ce n'est point assez pour les jacobins que ce raffinement de barbarie. Le 11 novembre, le malheureux Bailli arrive, après un voyage de deux heures, au lieu de l'exécution. Les jacobins, et surtout les femmes qui les excitent, voulant prolonger son agonie, s'écrient que le Champ de Mars serait souillé du sang de Bailli. Le tems était affreux, et ajoutait à la longueur de ces apprêts. Un moment avant l'exécution, un des bourreaux s'approche de l'ancien maire de Paris, et lui dit : *Tu trembles, Bailli!* — *Mon ami*, répond celui-ci, *c'est de froid.*

Cette épouvantable année 1793, voit presque tous les girondins périr d'une mort tragique. Une foule d'autres personnages recommandables portent leurs têtes sur l'échafaud. La convention, absolument dirigée par les jacobins, n'épargne aucun talent, aucune vertu. Robespierre fait rechercher, surtout, avec un soin particulier, les anciens membres de l'assemblée constituante, et les envoie à la mort. Parmi ceux-ci, on remarque l'ex-ministre Du-

(1) On se rappelle que, sous l'assemblée constituante, un rassemblement de factieux, ayant eu lieu au Champ de Mars, MM. Bailli et de La Fayette, accourus à la tête de la garde nationale pour le dissiper, avaient fait tirer sur lui. Ce fut cette journée que les jacobins voulurent venger sur l'ancien maire de Paris.

Digitized by Google

port-Dutertre et les ex-constituants Barnave, Chapelier, Thouret et d'Espréménil.

Le 14 novembre, les royalistes, qui ont fait avec succès une incursion dans la Bretagne et sur les côtes de la Normandie, somment les officiers municipaux de Granville de leur livrer cette place. On ne répond à cette sommation, qu'en se préparant à se défendre. Granville est attaquée avec cette fureur qui guide les Vendéens au combat; et la place, défendue avec une énergie et une valeur vraiment héroïques. Les royalistes sont forcés de faire retraite, après avoir éprouvé une perte considérable.

C'était le général Houchard qui, sous les murs de Dunkerque, avait battu l'armée anglaise, le 8 septembre 1793. Le cri de l'armée s'était élevé contre lui. On prétendait qu'il avait montré une lenteur très-suspecte à poursuivre les avantages de cette victoire. Il avait donc été arrêté. Comme Houchard avait dénoncé Custine, son bienfaiteur, il trouve aussi des dénonciateurs. Les juges du tribunal révolutionnaire prononcent sur toutes les opérations de la bataille. Houchard est déclaré traître, et, comme tel, condamné. Il est conduit au supplice, le 16 novembre de la même année. Il ne montre, près de l'échafaud, d'autre impression que celle de l'étonnement. La voix des soldats avait déféré au général Jourdan le principal honneur de la journée de Hondtschoote.

Le 23 novembre, le siége de Toulon, entrepris par les troupes de la république, est poussé avec une vigueur qui étonne l'ennemi; le général Dugommier, qui le commande, n'épargne aucun des moyens qui peuvent en assurer le succès; il est secondé par le chef du génie Marescot, et par un jeune officier, Buonaparte, qui s'y distingue dans le service de l'artillerie. Le 30 novembre, les Anglais font une sortie dans laquelle ils obtiennent d'abord quelques avantages; mais bientôt, repoussés avec vigueur, ils regagnent avec précipitation leurs retranchements et les forts. C'est dans le rapport, que le général Dugommier fait au gouvernement, de l'issue de cette sortie des Anglais, qu'il est question, pour la première fois, de Buonaparte, comme d'un de ceux dont l'intelligence et le courage ont contribué le plus au succès de cette journée (1).

(1) Issu d'une ancienne famille noble de Corse, alliée, dès l'an 1632, à la maison de Gondi, qui avait été revêtue en France, pendant plusieurs

Les Vendéens, après différents circuits, se trouvent rapprochés de leur terre natale. Le 5 décembre 1793, ils font une entreprise sur la ville d'Angers, qui déjà une fois avait été en leur puissance. Ils succombent, quoique Rossignol, général de l'armée de la république, commande cette place, Rossignol qu'ils avaient battu dans presque toutes les rencontres. Ils n'osent ou ne peuvent se reporter sur la rive gauche de la Loire. Cette armée offre un tableau déplorable. Plusieurs milliers de femmes, d'enfants, de vieillards, marchent à sa suite ; ils sont exténués, harassés, expirants.

Quelques jours après l'échec qu'ils ont essuyé sous les murs d'Angers, les Vendéens entrent dans la ville du Mans, et s'y livrent aux douceurs du repos ; ils étaient accables de fatigues. Westermann, celui des généraux républicains qu'ils redoutent le plus, s'occupe de les surprendre dans le calme momentané, auquel ils s'abandonnent.

Le 12 décembre, il les fait attaquer sur plusieurs points dans la ville du Mans, où ils sont retranchés. Les Vendéens, sentant que toute retraite leur est fermée, combattent avec furie, et réussissent à repousser leurs ennemis. Westermann se disposait à faire sa retraite, lorsqu'une colonne de troupes fraîches arrive et rétablit le combat ; il s'engage auprès du pont, que les Vendéens avaient soutenu par une redoute. La bayonnette devient presque la seule arme entre les combattants. La redoute est emportée. Les Vendéens, ayant abandonné le pont, se défendent dans la ville ; ils font feu sur

---

générations, des dignités les plus éminentes de la couronne ; né d'un père, qui suivit successivement et avec une égale distinction les fonctions de la magistrature et la carrière des armes, Napoléon Buonaparte entra, dès l'âge de neuf ans, en 1777, à l'école militaire de Brienne, d'où il passa à celle de Paris le 22 octobre 1784. La nature l'avait doué d'une humeur sombre et méditative, que nourrissait encore la lecture de Plutarque, pour lequel il professait une admiration particulière. On [illegible] à reconnaître dans le développement des passions de Buonaparte, et jusques dans le délassement de ses études, le germe de cette ambition, qui devait un jour se manifester d'une manière si désastreuse pour l'Europe. Ce fut alors qu'un des professeurs de l'école militaire, chargé de rédiger des notes sur les divers élèves, écrivit à côté du nom de Buonaparte ce jugement, cette prédiction, que le tems a rendue d'une vérité frappante : *Corse de nation et de caractère; il ira loin, si les circonstances le favorisent.* Buonaparte devint, en 1781, sous-lieutenant au régiment de La Fère, artillerie ; et l'on verra dans la suite de cet ouvrage, combien la juste prédilection, qu'il a toujours eue depuis pour cette arme, lui a valu de succès glorieux.

leurs ennemis, des fenêtres et des toits. Mais enfin ils succombent. Deux ou trois mille d'entr'eux, seulement, parviennent à s'échapper. Ils ont perdu leurs plus valeureux capitaines. Ils ont vu égorger, sous leurs yeux, leurs pères, leurs épouses et leurs enfants. C'est des débris de cette armée que naît *la Chouannerie*. Les départements, qui composent la Bretagne et la partie la plus considérable de la Normandie, furent le théâtre de ses dévastations.

Le siége de Toulon se continuait vigoureusement. Le 14 décembre, une attaque générale se dirige sur une redoute qui, par sa situation, forme le principal point de défense de l'ennemi; il la croit inexpugnable; mais elle est emportée par la valeur française, que rien n'arrête. Alors l'ennemi ne songe plus qu'à regagner ses vaisseaux. Après la prise de la redoute anglaise, les forts St.-Antoine et de Malbousquet tombent au pouvoir du vainqueur. Rien ne résiste plus aux Français. La confusion est dans Toulon. Les marins, qui craignent pour leurs vaisseaux, se hâtent de quitter la rade, et les troupes de terre ne veulent plus s'exposer à tenir dans une place, dont l'ennemi victorieux occupe tous les dehors. Partout on ne pense plus qu'à fuir. Une infinité de familles, se rappelant le sort des Lyonnais après la prise de leur ville, courent chercher sur la flotte ennemie un asile contre le ressentiment de leur patrie; mais la plupart des bâtiments qui les portent coulent bas, les uns par l'excès de leur charge, les autres par les batteries des rivages opposés, et quelques-uns par le canon même des Anglais, qui noient ceux qu'ils doivent protéger. Le 18 décembre, le dernier fort, qui défend Toulon, est pris par l'armée républicaine. Le 19, elle entre dans la ville. Fréron et Barras, commissaires de la convention, qui ont déployé de l'intelligence et de la bravoure pendant le siége de Toulon, se montrent cruels et atroces dans la vengeance. Ils font périr plus de 400 Toulonnais par la canonnade et la fusillade.

Le même jour, 19 décembre, et les jours suivants, les troupes de la république, commandées par les généraux Westermann, Marceau et Kléber, attaquent les Vendéens à Savenai. Ils remportent sur eux une victoire complète, décisive, qui abat pour jamais la grande Vendée. En effet, cette contrée, alors, change absolument de caractère; et depuis elle n'eut plus que de faibles moyens de résistance. Il n'y eut plus d'ensemble dans les opérations de ses chefs.

Un combat sanglant a lieu à Geisberg, le 26 décembre, entre les Français et les Autrichiens. Ceux-ci sont mis en déroute. La saison, à cette époque, était extrêmement rude; et cependant les troupes de la république se montrent animées d'une ardeur vraiment étonnante et inconnue jusqu'alors. Il existe entre elles une si vive et si constante émulation de bravoure et d'audace, qu'elle les conduit à une suite rapide de succès, à peine croyables. Le 27 décembre 1793, l'armée du Rhin, après avoir battu l'ennemi à Werdt, force les lignes de Lautern et de Weissembourg. Le lendemain, 28, elle oblige les Prussiens à lever le siége de Landau. Cette même armée, le 21 nivôse an II (10 janvier 1794), (1) elle emporte les postes établis à Spire et à Gemersheim, où sont des magasins considérables de vivres et de fourages. Le 26 nivôse an II (15 janvier 1794), elle sempare de Worms et du fort Vauban. Les coalisés sont alors forcés d'évacuer entièrement le Bas-Rhin.

Dans les premiers jours de pluviôse an II (fin de janvier 1794), les troupes de la république attaquent les chouans dans la forêt du Pitre, entre Vitré et Laval. Cernés sur plusieurs points, un grand nombre d'insurgés sont faits prisonniers et envoyés à Vitri, où ils sont fusillés. Cette expédition est remarquable, parce qu'on y découvrit la correspondance des chouans avec les commandants de Gersey et de Guernesey.

Un décret de la convention, en date du 13 pluviôse an II (1er. février 1794), ordonne la démolition de tout château-fort, tour ou tourelle garnis de créneaux, qui pourraient exister sur le territoire de la république, à l'exception des postes militaires. Les autorités constituées des communes rurales, saisissant mal l'esprit de ce décret, ou voulant en profiter pour satisfaire des haines particulières, font démolir, même de simples pavillons. Ces abus, ces actes arbitraires ne cessèrent entièrement, que lorsque la France fut délivrée du régime révolutionnaire.

Le 14 pluviôse suivant (2 février), la convention, par un décret, déclare traîtres à la patrie, et dignes de mort, les commandants de vaisseaux de lignes, de frégates, et autres bâtiments de guerre, qui amèneront le pavillon

(1) Depuis quelque tems on se servait du nouveau calendrier.

national devant les vaisseaux ennemis, quelqu'en soit le nombre, à moins d'un danger évident d'être coulés bas.

Le 16 pluviôse (4 février), la convention rend un autre décret, par lequel elle déclare l'esclavage aboli dans toutes les colonies françaises.

Au mois de ventôse an II (mars 1794), on voit sur pied les armées les plus nombreuses que jamais peut-être l'Europe ait présentées. La France seule, avait levé plus d'un million de combattants, nombre supérieur à ce qu'elle pouvait armer et employer. Le décret de réquisition du 23 août 1793, en avait fourni près des quatre cinquièmes. Le gouvernement français fait une répartition assez habile de toutes ces forces, pour qu'elles ne soient ni incommodes, ni dangereuses. Les leçons de l'art militaire ne sont données aux nouvelles troupes, que sur les champs de bataille. Comme tous les points des frontières françaises sont menacés à la fois, les bataillons circulent sans cesse de l'une à l'autre. De cette façon, ils n'épuisent point un même pays, fournissent des garnisons à toutes les places, et donnent des renforts assurés après une défaite. Les armées ont à leur tête des généraux déjà connus de la victoire. Pichegru commande celle du Nord; Jourdan, celle de Sambre-et-Meuse. Elles doivent agir ensemble, et porter les plus grands coups. Dans de telles circonstances, les sciences perfectionnent l'artillerie, et imaginent un procédé plus expéditif pour la préparation du salpêtre.

La capitale offre sur tous les points, dans tous les quartiers, des maisons d'arrêt. Le 21 ventôse an II (11 mars 1794), un relevé officiel porte à plus de 6000 les prisonniers qu'elles renferment. Ils sont incarcérés comme suspects, ou soupçonnés de l'être; et les haines particulières créent des suspects: elles amoncèlent dans les prisons les amis de la chose publique, à côté de ceux qui conspirent contre elle. Bientôt le nombre des prisonniers monte à 9000. La terreur est dans le sein des familles; elle s'étend sur toute la surface de la république. Les échafauds sont dressés partout. L'innocent et le coupable y sont traînés sans distinction; le même couteau les égorge. Le nombre des victimes est incalculable. (1)

Hébert, Chaumette et un certain nombre de leurs par-

(1) Le 20 mars 1794, les Anglais s'emparent de la Martinique.

tisans, avaient été arrêtés dans une de leurs assemblées nocturnes. Ils étaient accusés de conspiration contre la république. Ils paraissent à leur tour devant ce tribunal révolutionnaire, à qui ils ont pu commander mille morts; ils sont condamnés. Le 4 germinal an II (24 mars 1794), Hébert est envoyé à la mort. Avec lui périssent plusieurs de ses complices. Les principaux sont Ronsin, général de l'armée révolutionnaire; Anacharsis Clootz, député à la convention; Vincent, secrétaire-général du département de la guerre; Proli; Pereira; Dubuisson. Les autres sont plus obscurs; mais ils ne sont pas moins coupables. Le peuple accourt en foule à leur supplice, leur prodigue les outrages, et se plaît surtout à tourmenter Hébert, en lui appliquant les plaisanteries atroces, par lesquelles il désignait la guillotine.

Le 11 germinal an II (31 mars 1794), Danton, Camille Desmoulins, Lacroix, Phélippeaux, Hérault-de-Séchelles et le général Westermann, sont arrêtés. Le lendemain, la convention paraît agitée. Legendre, ami de Danton et de Camille Desmoulins, cherche à rallier tous leurs amis tremblants. Il leur montre un sort semblable, comme le prix mérité de leur lâche silence. Les députés, qui composent la montagne, écoutent d'abord sa réclamation avec quelque faveur; mais, les membres du comité de salut public étant entrés dans l'assemblée, et Robespierre ayant dit à Legendre ému et déconcerté: *achève; il est bon que nous connaissions tous les complices des traîtres*, il ne se trouve plus personne qui ose l'appuyer. Le procès de Danton et de ses collègues est conduit par le tribunal révolutionnaire, avec les mêmes formes qu'eux-mêmes avaient imaginées pour hâter la condamnation des girondins. Danton commence sa défense, et montre qu'il espère entraîner Robespierre dans sa chûte. Le président du tribunal le rappelle à la question. Alors s'engage une lutte orageuse. Les accusés insultent leurs juges. La convention, instruite de ce qui se passe dans le tribunal révolutionnaire, rend un décret pour faire terminer les débats. Les accusés sont tous condamnés, sans avoir été entendus. Leur supplice a lieu le 16 germinal an II, (5 avril 1794). Le peuple le voit sans joie, et même avec quelque apparence de douleur.

Le 30 germinal an II (19 avril 1794), il se fait un traité entre l'Angleterre, la Prusse et la Hollande. Le monarque prussien s'engage à fournir à la coalition soixante-deux mille

quatre cents hommes, moyennant un subside de cinquante mille liv. sterl. par mois, qui doit être payé par l'Angleterre et la Hollande. Une clause du traité porte, que toutes les conquêtes, faites par l'armée prussienne, le seront au nom de l'Angleterre et de la Hollande; qu'elles resteront à leur disposition pendant le cours de la guerre, pour en être fait par elles, à la paix, l'usage qui leur paraîtra convenable.

Le vertueux Malesherbes, après son action généreuse et trop inutile, rentré dans sa retraite, y vivait environné de sa fille et de ses petits-enfants; on y cachait un jeune homme de la famille, accusé d'émigration; tout-à-coup on vient faire perquisition chez Malesherbes; le jeune homme est découvert: ils sont tous arrêtés. Lorsque le défenseur du Roi entre dans la prison, tous ceux qui s'y trouvent se lèvent et lui prodiguent des marques de respect et d'admiration. Le 3 floréal an II (22 avril 1794), il paraît devant le tribunal révolutionnaire; tous les juges ferment ou détournent les yeux, pour ne pas voir ce vertueux vieillard, entouré de sa famille, pour ne pas voir les larmes du peuple: Malesherbes est condamné à la mort, avec plusieurs membres de sa famille. C'est dans la même journée, que les ex-constituants le Chapelier et Thouret entendent prononcer leur condamnation.

Les Français, du côté de la Flandre maritime, remportent des avantages importants. Le 7 floréal an II (26 avril 1794), ils entrent dans Courtrai, et menacent Menin. Bientôt Clairfait marche au secours de cette ville; il est battu. Quelques jours après, il revient attaquer les Français dans Courtrai même; il dispose ses batteries, de manière à dominer la ville; les troupes françaises en sortent sous le feu de ses obus et de ses canons; elles chargent l'ennemi avec impétuosité, et le délogent de ses postes avancés. Cette action se passe le 24 floréal (13 mai). Le général Clairfait est contraint de battre une seconde fois en retraite.

Dans les premiers jours de floréal an II (derniers jours d'avril 1794), l'armée des Pyrénées orientales attaque, à l'improviste, le centre de l'armée espagnole, aux environs de Bagnols; ce choc inattendu la déconcerte; en moins d'une demi-heure, toutes ses batteries sont emportées à la baïonnette; elle éprouve une déroute complète; sept mille hommes rendent les armes à Dugommier; il les reçoit avec humanité; près de deux cents pièces d'artillerie sont abandonnées par les Espagnols, qui fuient à travers les mon-

tagnes. Bientôt l'armée française entre dans Bagnols, et se prépare à reprendre Collioure, le Port-Vendre et le fort Saint-Elme. Toutes ces places tombèrent sous ses armes, le 7 prairial suivant (26 mai); leurs garnisons, qui étaient de sept mille hommes, subirent des conditions humiliantes; dans le traité de capitulation, elles furent assujéties à déclarer que les émigrés français étaient traîtres à la patrie, et qu'ils n'avaient dû qu'à la trahison la possession des places qu'elles rendaient.

Le 16 floréal (5 mai), la convention envoie au tribunal révolutionnaire les fermiers-généraux des droits d'entrées, sous le règne de Louis XVI et de son prédécesseur; elle les accuse de concussions; mais les griefs qu'elle articule contre eux, procèdent moins de leur régie, que des vices du gouvernement sous lequel elle a eu lieu; les fermiers-généraux percevaient d'après les clauses de leur bail; or, si elles étaient concussionnaires, la faute en était au gouvernement qui les avait consenties. La convention, à la séance du 18 floréal (7 mai), après un long discours de Robespierre, où le scélérat hypocrite fait l'éloge de vertus qui lui sont étrangères, reconnaît *l'existence d'un Etre suprême et l'immortalité de l'âme;* à cette occasion, elle décrète des fêtes morales, dont la première sera en l'honneur de l'Être suprême et de la nature, et les autres, en l'honneur des bienfaiteurs de l'humanité, de la justice, de la bonne foi et du bonheur public. Ainsi, les mêmes hommes qui couvrent la France d'échafauds, qui accordent l'impunité aux déprédateurs, qui souffrent la violation des personnes et des propriétés, décernent un culte aux bienfaiteurs de l'humanité et à toutes les vertus qui honorent les hommes!....

C'est le 19 floréal an II (8 mai 1794), que les fermiers-généraux sont conduits à l'échafaud; avec eux périt l'infortuné Lavoisier, le créateur de la chimie, cet homme si recommandable, à qui les arts et les sciences étaient redevables de tant d'expériences importantes. Lavoisier était né à Paris; il avait cinquante ans, lorsque sa tête tomba sous la hache révolutionnaire. Lorsque, devant le tribunal, il entendit sa condamnation, il témoigna le désir qu'on différât son supplice de quinze jours, parce qu'il avait à compléter quelques expériences utiles à la république. Le président du tribunal révolutionnaire, le barbare Dumas, lui répondit: *point de sursis, nous n'avons plus besoin de chimistes.*

Il restait une victime auguste à frapper; c'était madame

Elisabeth. Robespierre paraît craindre de révolter le peuple par un tel forfait; mais Billaud-Varennes fait demander la mort de cette princesse, par la voix des jacobins, et Robespierre se tait. Madame Elisabeth est mise en jugement; on l'enlève du Temple; on l'arrache aux deux êtres infortunés qu'elle formait à toutes les vertus, qu'elle soutenait par ses consolations célestes. Le 21 floréal an II (10 mai 1794), elle paraît devant le tribunal révolutionnaire; on l'interroge; on lui fait un crime d'avoir suivi son frère à Varennes, d'avoir envoyé ses diamants à son frère *d'Artois*, d'avoir secouru et pansé des soldats, envoyés par son frère aux Champs-Elysées, contre les Marseillais, d'avoir bercé *le petit Capet* de l'espoir de succéder au trône de son père. Madame Elisabeth répond avec candeur à toutes ces accusations, et d'une manière victorieuse pour tout autre tribunal que le tribunal affreux devant lequel elle est traduite. Elle est condamnée à mort. Le même couteau frappe madame Elisabeth, la veuve du ministre Montmorin, le fils de cette dernière et la famille de Loménie-de-Brienne.

Le duc d'Yorck occupait tous les postes qui sont à la droite de Lille à Courtray; Clairfait avait passé la Lys. Pichegru, qui avait deviné la marche de ces deux armées, sait prévenir leur jonction; par d'habiles manœuvres, il parvient à conserver ses communications avec Courtray. Le 29 floréal an II (18 mai 1794), il se met à la tête de tous les corps qui se sont repliés sur Lille, et marche contre le duc d'Yorck. Les Anglais et les Hanovriens gardent longtems leurs positions; ils plient, après une troisième charge à la baïonnette. Le désordre est extrême dans leurs rangs; toute leur artillerie, tous les équipages du duc d'Yorck, tombent au pouvoir des Français; deux mille hommes sont faits prisonniers. Le général anglais, grâce au secours de quelques corps autrichiens, peut se retirer à Tournay. Aucune victoire, de cette année 1794, n'a été plus utile et plus glorieuse, que celle du 29 floréal.

La fête en l'honneur de l'Etre-Suprême, décrétée par la convention, le 18 floréal (7 mai), a été fixée, sur la proposition de Robespierre, au 20 prairial suivant (8 juin); on y a convoqué plusieurs milliers d'hommes, pour venir, à la face du ciel, reconnaître son auteur. Cette fête populaire ne se distingue des précédentes, que par son objet. Le 20 prairial est arrivé; le tems est magnifique; toutes les autorités, Robespierre à leur tête, se sont rendues au champ

de Mars. Celui-ci, d'une voix élevée, prononce ces mots : *que ce jour appartienne tout entier à la paix, au bonheur!* Mille cœurs tressaillent d'avance. Robespierre ajoute : *et demain, en reprenant nos travaux, nous frapperons avec une nouvelle ardeur sur tous les ennemis de la patrie.* Alors l'effroi rentre dans toutes les âmes.

Sur le rapport de son comité de salut public, la convention rend, le 22 prairial an II (10 juin 1794), un décret, par lequel elle donne une nouvelle organisation au tribunal révolutionnaire. Ce tribunal aura un président, trois vices-présidents, un accusateur public, quatre substituts et douze juges, et les jurés seront au nombre de cinquante ; le tribunal révolutionnaire est investi du pouvoir de punir les ennemis du peuple. La convention nationale considère comme tels, tous ceux qui auront cherché à anéantir la liberté, à provoquer le rétablissement de la royauté, à avilir ou dissoudre la représentation nationale, le gouvernement révolutionnaire et républicain ; ceux qui auront trahi la république dans les fonctions qui leur sont confiées ; ceux qui auront aidé les ennemis de la France, dans leurs projets d'invasion; enfin, tous ceux qui sont désignés dans les lois relatives à la punition des conspirateurs et des contre-révolutionnaires, et qui, par quelque moyen que ce soit, auront attenté à la liberté, à l'unité, à la sûreté de la république, ou travaillé à en empêcher l'affermissement ; la peine dont tous ces délits seront punis, sera la peine de mort. Le décret ajoute, que tous les citoyens seront tenus de dénoncer aux magistrats les conspirateurs et les contre-révolutionnaires, aussitôt qu'ils les connaîtront. Enfin, l'article XVI de ce décret, *accorde, pour défenseurs aux patriotes calomniés, des jurés patriotes; mais il n'en accorde point aux conspirateurs.*

Un homme, nommé Henri Ladmiral, animé du désir de venger quelque injure particulière, ou de délivrer la France du bourreau des Lyonnais, pénètre, le 3 prairial (22 mai), chez Collot-d'Herbois, dans l'intention de l'assassiner; un serrurier étant accouru aux cris de Collot et l'ayant couvert de son corps, reçoit deux coups de feu, tirés par Ladmiral ; celui-ci est arrêté sur-le-champ. Dans le même tems, Robespierre croit avoir échappé au poignard d'un assassin. Une fille, appelée Aimée-Cécile Renault, s'introduit dans sa maison, et demande à le voir ; on s'imagine qu'elle y est venue dans l'intention d'assassiner Robespierre;

on la fouille, on ne trouve aucune arme sur elle; cela n'empêche point qu'elle ne soit arrêtée et mise en jugement, le 29 prairial (17 juin), avec Henri Ladmiral, et plus de soixante personnes, toutes étrangères les unes aux autres; ils paraissent devant le tribunal révolutionnaire; ils sont tous condamnés à mort. On fait périr avec eux un jeune homme de vingt-six ans, Hyppolite de Laval-Montmorenci, accusé d'avoir médité des assassinats du fond de la prison, où il était enfermé. La prétendue conspiration de Ladmiral et de Cécile Renault, attribuée aux Anglais, avait donné lieu à un décret atroce de la part de la convention; le 7 prairial (26 mai), elle avait ordonné qu'il ne serait fait aucun prisonnier anglais ou hanovrien. On avait l'opinion que c'était l'Angleterre qui fomentait toutes ces conspirations. Le décret dont nous venons de parler ne fut jamais exécuté; il répugna toujours au soldat français de verser le sang d'un ennemi désarmé.

Le général Jourdan, somme, le 30 prairial (18 juin), la ville de Charleroi de se rendre; elle se rend le 7 messidor (25 juin). Les généraux ennemis, ignorant cet évènement, se présentent le lendemain pour la délivrer. Ce jour même, 8 messidor an 2 (26 juin 1794), il s'engage, dans les plaines de Fleurus, une bataille, qui sera toujours l'une des plus glorieuses dans les fastes militaires de la France. L'armée autrichienne, forte de quatre-vingt-dix mille hommes, était commandée par le prince de Cobourg. L'armée française, inférieure à ce nombre, était conduite par Jourdan. Les Français avaient une artillerie redoutable et très-bien servie; mais les Autrichiens l'emportaient de beaucoup sur eux, par leur excellente et nombreuse cavalerie. Jourdan fait attaquer l'ennemi avant le jour: trois fois les soldats français arrivent jusqu'à ses retranchements; trois fois ils sont repoussés; après neuf heures de vains efforts, ils crient encore: *point de retraite*. A six heures du soir, le général français fait battre la charge sur toute la ligne; les troupes françaises se jettent sur l'ennemi avec plus d'impétuosité encore que le matin; elles s'ouvrent un passage dans ses rangs avec la baïonnette; sa gauche est rompue; Cobourg ordonne la retraite, et la conduit si habilement, qu'il ne laisse point de canons aux vainqueurs. Le prix de cette victoire, pour la France, est la seconde conquête de la Belgique.

Vers la fin de messidor an 2 (milieu de juillet 1794), le comité de sûreté générale fait arrêter un membre du tribunal

révolutionnaire, qui lui était suspect à plusieurs égards; on trouve sur lui une liste de proscription, dressée par Robespierre contre une partie des membres du comité de salut public, et de ceux qui, dans la convention, lui paraissent opposés. Cette découverte, jointe à plusieurs avis donnés par quelques jacobins indiscrets, jette l'alarme dans la convention, qui, jusqu'alors, a vu de sang-froid immoler tant de victimes par le tyran. Ceux qui sont désignés dans cette liste, songent à leur propre sûreté, et la perte de Robespierre est résolue.

Le 8 thermidor (26 juillet), Robespierre vient à la convention, et lit un discours, où il fournit lui-même à l'assemblée des moyens de le perdre; il lui révèle les divisions et les haînes qui existent entre lui et les membres des comités de salut public et de sûreté générale; puis il réclame son intervention, et son appui. Mais en même tems il annonce tant de nouvelles proscriptions, qu'aucun député ne peut se croire assez obscur pour échapper à ses coups. Robespierre termine, sans proposer aucune mesure. La discussion s'ouvre sur l'impression de son discours. Dans cette circonstance, des hommes, qui haïssaient autant les adversaires de Robespierre que Robespierre lui-même, deviennent les auxiliaires de ceux-là. Il y avait cependant une partie de l'assemblée qui refusait encore de combattre pour le renversement du tyran; c'étaient les débris du parti de la gironde. Leur indécision permet à Robespierre un triomphe momentané. L'impression de son discours est ordonnée. De violentes réclamations s'élèvent contre ce décret. Billaud, Cambon, Amar et Vadier, accusent Robespierre de tyrannie. L'enceinte retentit alors pour la première fois du signal de liberté. Fréron propose à la convention de retirer au comité de sûreté générale le droit de faire arrêter ses membres. Billaud, en frémissant, traite cette proposition de séditieuse. Les éléments d'une nouvelle majorité se forment à l'instant. Billaud et les comités triomphent. Le décret, portant l'impression du discours de Robespierre, est rapporté. L'inquiétude tourmente autant les comités, que Robespierre lui-même. On lève la séance.

Le 9 thermidor (27 juillet), aussitôt que l'enceinte de la convention est ouverte, Robespierre y vole. C'est là qu'il compte retrouver son audace ordinaire. Mais il est à peine entré, qu'un sombre murmure le poursuit partout où il se place. Plusieurs députés l'apostrophent, lui reprochent ses crimes, sa tyrannie. Tallien les surpasse tous en fureur.

Après la plus violente apostrophe contre Robespierre, il montre à la convention un poignard dont il s'est armé, et dont il percera, dit-il, le cœur à ce tyran, si elle n'a pas le courage de le punir. Robespierre s'effraye; il monte à la tribune; il ne peut se faire entendre. Le président ne cesse d'agiter sa sonnette. Tous les députés murmurent, crient. Dans un accès d'emportement, Robespierre dit au président : *pour la dernière fois, je te demande la parole, président d'assassins.* Ces mots deviennent le signal de la fureur générale contre lui. La nouvelle que Billaud-Varennes donne à l'assemblée de l'arrivée d'Henriot, qui marche contre elle, met le comble à sa colère. Soudain elle ordonne que Henriot sera arrêté. Plusieurs voix s'écrient : *que ferons nous de Robespierre?* le décret d'accusation est mis aux voix. Tous se lèvent. La salle retentit de mille cris de *vive la république!* Le frère de Robespierre demande à partager son sort; on le comprend dans le décret.

Le même décret met en accusation les deux Robespierre, St.-Just, Couthon et Lebas. Les prisonniers sont confiés aux comités de salut public et de sûreté générale. Ils sont conduits au Luxembourg dans l'instant même. Un débat s'élève à la porte de cette prison, à l'occasion du refus que fait le geolier de recevoir les prisonniers qu'on amène; un rassemblement se fait; une foule de jacobins accourt, et les arrache des mains des gendarmes. Sur-le-champ on les conduit à la commune. Celle-ci les prend sous sa protection, jure de les défendre jusqu'à la mort, et se déclare en état d'insurrection. Henriot avait été arrêté dans la rue St.-Honoré, par les soins de deux députés. Trois cents brigands partent pour l'aller délivrer, et y réussissent. On voit bientôt revenir Henriot, à la tête d'un nombreux renfort. La place de l'hôtel-de-ville devient une place d'armes; les canonniers y font rouler leurs pièces, comme au 10 août 1792.

Cependant la convention a appris que les prisonniers ont été enlevés et conduits à la commune. Collot-d'Herbois, alors président, propose à tous les députés de mourir sur leurs chaises curules; le serment en est prêté. Un député propose de mettre Robespierre et ses complices hors la loi; le décret est rendu aux cris de *vive la république!* Ensuite, on nomme Barras commandant de la force publique, et l'on charge plusieurs membres de la convention d'aller armer les sections. Ils partent de suite; ils vont remplir leur mission. La nuit est venue. Le tocsin appelle les ci-

toyens à la commune ; la générale les appelle à la convention. Les sections accueillent les commissaires de la convention, avec de vifs transports de joie. Cinq bataillons sectionnaires se forment; Barras se met à leur tête, et vient cerner toutes les issues de la place de l'hôtel-de-ville. La nuit cache le petit nombre de sa troupe. Cependant la commune s'épouvante. Robespierre, l'objet de cette insurrection nouvelle, ne montre que de l'effroi. Au lieu de se mettre à la tête de ses bandes révolutionnaires, il reste caché dans le sein de la commune. Bientôt Barras donne le signal de l'attaque ; il se jette sur les révoltés ; tout cède, tout plie. Il entre dans l'hôtel-de-ville ; il fait arrêter tous les membres de la commune. Robespierre s'était tiré un coup de pistolet et s'était manqué. Lebas avait réussi à s'ôter la vie par le même moyen. Couthon n'avait pas eu le courage de se tuer. Tous les prisonniers sont conduits dans les comités.

Le lendemain, 10 thermidor an 2 (28 juillet 1794), le tribunal révolutionnaire est forcé de condamner Robespierre et ses principaux complices. Ils sont traînés au supplice, couverts de fange et de sang, vers quatre heures du soir. Le peuple fait éclater son ivresse et sa joie. Quatre-vingt-trois complices de Robespierre, presque tous membres de la commune, sont exécutés, les 11 et 12 thermidor (29 et 30 juillet). Lorsque Tallien vient, à sept heures du soir, apprendre cet événement à la convention, elle fait retentir la salle des plus vifs applaudissements et des cris de *vive la république !* Le tribunal révolutionnaire condamne aussi Dumas, son président, et Coffinhal, son vice-président. La veille du 9 thermidor, quatre-vingts prisonniers avaient subi la mort. Le peuple avait tenté d'arrêter les voitures ; mais le féroce Henriot, étant arrivé avec une forte escorte, avait fait continuer la marche fatale. Lorsque les prisonniers, détenus dans les diverses prisons de la capitale, apprennent les événements qui se sont passés, ils ouvrent leurs cœurs à l'espérance et à la joie.

Les amis de Danton, au nombre de trente ou quarante, ceux qui ont fait le 9 thermidor, d'où ils tirent le nom de *Thermidoriens*, cherchent à se faire des alliés dans l'assemblée. Soixante députés girondins y siègent encore, et en font la partie la plus recommandable; ils ont des opinions différentes de celles des Thermidoriens sur le passé, et forment même des vœux différents pour l'avenir. Cependant, comme leurs intérêts et leurs ennemis sont

communs, il se fait un rapprochement entre eux. Les Billaud-Varennes, les Collot-d'Herbois, les Cambon, les Amar, les Vadier, s'associent tous ceux qui ont, non le remords, mais la conscience de leurs crimes. Tels sont les deux partis dont se compose actuellement la convention ; ils s'observent pendant quelque tems. Les dominateurs du comité ne sont pas renversés, mais éconduits du pouvoir dictatorial. Le 13 thermidor (31 juillet), on leur donne, pour collègues au comité de salut public, six de leurs rivaux ; puis on les soumet à un renouvellement par le sort, et le sort les chasse. Il en est de même pour le comité de sûreté générale. Ainsi l'on n'a fait que déplacer les instruments de la tyrannie. Le 22 thermidor (9 août), on casse sans indignation, sans colère, sans menace, le tribunal révolutionnaire ; on en remplace les membres. Billaud-Varennes propose de conserver les fonctions d'accusateur public à Fouquier-Thinville ; cette proposition est rejetée avec horreur. Les jurés du nouveau tribunal prononcent à peu près autant d'absolutions que de jugements. Pendant les quinze premiers jours qui suivent le 9 thermidor, les prisons de Paris sont ouvertes à un grand nombre de détenus. Il y en a qui reçoivent leur liberté le jour même, où ils devaient subir la mort.

Plusieurs membres du tribunal révolutionnaire créé par la loi du du 22 prairial, au nombre desquels est Fouquier-Thinville, sont décrétés d'accusation le 14 thermidor an 2 (1er. août 1794). On met à instruire leur procès plus de tems qu'ils n'en mettaient pour égorger mille individus. Parmi leurs accusateurs figurent des gens qui avaient été portés sur leurs listes funéraires. Toutes les fois qu'il paraît devant le tribunal, Fouquier-Thinville est furieux. Il ne paraît éprouver qu'une seule torture, c'est de ne pouvoir plus verser de sang. Son système de défense consiste à rejeter sur les comités et la convention toutes les actions qu'on lui impute à crime. Le tribunal le condamne à mort, avec quinze de ses complices. Tous furent exécutés huit mois après leur mise en jugement, le 18 floréal an 3, (7 mai 1795).

Le 23 thermidor (10 août), un de ces députés qui frémissent de rage en voyant les nombreux élargissements qui se font tous les jours, fait une propositiun que la convention était sur le point de décréter ; c'est que l'on imprime la liste des détenus mis en liberté, avec les motifs qui l'ont fait prononcer. Tallien fait une autre proposition fort

adroite, et qui sauve la convention d'un nouvel opprobre. Il demande qu'on fasse imprimer la liste de tous ceux qui ont fait arrêter les détenus. On traite cette proposition de séditieuse et incendiaire. Tallien, alors, demande que les deux propositions soient éloignées. La convention suit son avis.

Lecointre de Versailles, lit à la tribune, le 12 fructidor (29 août), une longue dénonciation contre Billaud-Varennes, Collot-d'Herbois et Barrère, membres du comité de salut public, et contre Vadier, Vouland et David, membres du comité de sûreté générale. Il ne s'était point concerté avec les thermidoriens; ceux-ci ne jugent point à propos de soutenir une attaque, dont le succès n'était point préparé. Un décret du même jour déclare Lecointre frappé de vertige.

Un accident affreux a lieu le 14 fructidor (31 août). Le feu prend à la poudrière établie à Grenelle, près de Paris. L'explosion est telle, que toutes les maisons de la ville en sont ébranlées. 1500 personnes sont blessés ou tuées par les éclats et les décombres. La consternation et l'effroi se répandent parmi tous les citoyens, mais surtout parmi les détenus, qui s'imaginent que l'instant est venu où Collot-d'Herbois réalise son projet de faire sauter les prisons par le moyen de la mine. Le peuple s'empresse de courir au secours des blessés. Il paraît que ce malheureux évènement avait été produit par l'imprudence d'un ouvrier. Collot-d'Herbois l'attribue tout haut aux royalistes et aux thermidoriens. La convention repousse la calomnie qui regarde ses membres, mais laisse planer sur les royalistes la défiance et le soupçon.

Dans cette journée du 14 fructidor, la convention fixe son attention, (un peu tard il est vrai), sur la dévastation d'une infinité de monuments et d'objets relatifs aux arts, opérée par des hommes mal intentionnés ou ignorants, et quelquefois l'un et l'autre. Le récit des ravages exercés par cette horde de Vandales modernes, est, pour les amis des arts, un vrai sujet de deuil, et pour l'histoire un grief grave à articuler, lorsqu'elle traitera des torts de la révolution.

Le 24 fructidor an 2, (10 septembre 1794), Tallien, passant sur le soir dans une rue écartée, reçoit un coup de feu; la balle ne fait que percer son habit. Le lendemain, Merlin de Thionville arrive à la tribune de la convention, tout effaré; il peint avec véhémence les dangers qui me-

nacent les jours des auteurs du 9 thermidor, et la vengeance des amis de Robespierre, unie à celle de tous les complices qu'il avait dans les comités. L'assemblée s'émeut, et ce jour-là promet quelque chose en faveur des malheureux, dont les thermidoriens se sont déclarés les défenseurs. L'auteur de l'attentat commis sur la personne de Tallien, est toujours resté inconnu. Plus on a voulu approfondir les circonstances de cet attentat, plus elles ont paru obscures.

Peu de jours après le 9 thermidor, le nouveau tribunal révolutionnaire avait eu à juger quatre-vingt-seize Nantais, que Carrier avait fait transférer à Paris, comme fédéralistes. D'accusés, ils étaient devenus accusateurs; ils avaient révélé une partie des horreurs commises dans leur patrie. Le 28 fructidor (14 septembre), leur absolution est prononcée, et ils sont aussitôt élargis. L'impression qu'ils ont produite est telle, que les mêmbres du comité révolutionnaire de Nantes sont bientôt mis en jugement. Carrier est décrété d'accusation, le 3 frimaire an 3, (23 novembre 1794.) Le comité révolutionnaire de Nantes, dirigé par Carrier, avait commis dans cette ville des horreurs qui font frémir. La guillotine lui ayant paru un moyen trop lent pour faire périr ses victimes, il avait recouru à la fusillade. Bientôt il avait imaginé d'autres genres de supplice. Il avait fait construire des bateaux à soupape, où on entassait les malheureux qu'il avait condamnés à la mort; ces bateaux partaient comme devant les transporter ailleurs, et bientôt ils étaient tous submergés. Souvent aussi il faisait attacher ensemble un homme et une femme nus, et les faisait ensuite précipiter dans la Loire. Carrier appellait cela *un mariage républicain.* L'instruction du procès des barbares membres de ce comité révolutionnaire dura trop long-tems; ils furent tous exécutés le 26 frimaire. (16 décembre) (1).

Depuis plusieurs mois, l'armée espagnole était presque toujours battue par l'armée française. L'officier espagnol, qui commande à Bellegarde, fait tout pour relever l'honneur de sa nation. Assiégé depuis plus de quatre mois, ne pouvant espérer aucun secours, il résiste, pour attirer sur lui une armée qui menace sa patrie. Cependant, l'extrême

(1) Un Conservatoire des Arts et Métiers fut établi à Paris, le 10 octobre 1794.

disette où il est réduit le force bientôt de capituler. Il rend le fort de Bellegarde le deuxième jour complémentaire an 2 (18 septembre 1794). Dans cette circonstance, Dugommier avait montré une constance digne de tous les éloges, et bien difficile à un général victorieux. Convaincu de l'importance de conserver intact le fort de Bellegarde, il n'avait jamais voulu se décider à en ruiner les ouvrages pour en hâter la reddition.

Le prince de Cobourg, après la perte de la bataille de Fleurus, s'était dirigé sur Liége. Derrière cette ville, et sur les hauteurs de la Chartreuse, il avait fait élever des retranchements formidables. Le général français, Jourdan, prend le parti, non de forcer ces retranchements, mais de les rendre inutiles. Il reste plusieurs semaines dans l'inaction. Enfin, le deuxième jour complémentaire an 2 (18 septembre 1794), il attaque l'aile gauche de l'armée autrichienne, qui campait devant Maëstricht, et la bat. Il franchit ensuite des rives escarpées, passe sous des plateaux garnis de canons, renverse tout ce qui veut s'opposer à sa marche; puis vient prendre en flanc la position de la Chartreuse. Les Autrichiens lui résistent faiblement. Il attaque et emporte tous les postes à la baïonnette. Cette opération, toute hardie, toute compliquée qu'elle est, n'a été qu'un jeu pour l'armée française. Le 1er. vendémiaire an 3 (22 septembre 1794), elle s'empare d'Aix-la-Chapelle et d'un parc considérable d'artillerie.

L'armée autrichienne s'est retranchée derrière les bords de la Rhoër. Les Français, plus habiles, plus impétueux que jamais, passent cette rivière à la nage, et vont attaquer leur ennemi dans sa nouvelle position; ils remportent sur lui une victoire complette, le 11 vendémiaire (2 octobre). Dès-lors, il n'y a plus que désordre et précipitation dans la retraite des Autrichiens; ils n'osent se défendre dans la ville de Juliers; elle tombe au pouvoir des Français.

Le général Kléber, qui s'était beaucoup distingué dans l'attaque de la Chartreuse, est chargé par Jourdan de faire le siége de Maëstricht. Il en commence les travaux aussitôt après le combat de la Rhoër, et les conduit avec une rare habileté. Huit mille Autrichiens, pourvus de toute espèce de vivres et de munitions, défendent la ville assiégée. Après onze jours de tranchée ouverte, ils sont forcés de capituler, le 14 brumaire an 3 (4 novembre 1794). On trouve dans Maëstricht quatorze mille fusils et trois cent soixante pièces

de canon. La même armée, après un long blocus, que les Autrichiens n'avaient osé troubler par aucun mouvement, entre dans Luxembourg, ville regardée comme l'une des premières places du monde. Bientôt elle soumet l'électorat de Trèves, la plus grande partie de ceux de Mayence et de Cologne, et du Palatinat. Toutes ces conquêtes sont le fruit des victoires de Fleurus, de la Chartreuse, d'Aldenhoven et de la Rhoër.

Dans le même tems où Dugommier remportait des victoires sur l'armée espagnole, une nouvelle armée française, portant le nom d'armée des Pyrénées Occidentales, et rassemblée autour de Bayonne, escalade les montagnes qui bordent la rive droite de la Bidassoa, et que les Espagnols avaient garnies de redoutes. Tous ces postes, vivement attaqués, deviennent le prix de l'audace des Français. Ils se rendent maîtres de la vallée d'Arran; ils marchent sur Fontarabie; ils somment la garnison; elle capitule. Bientôt ils entrent dans Saint-Sébastien. Ils s'avancent jusqu'à Toloza, qui leur ouvre ses portes. Dix jours ont suffi pour cette expédition, qu'a dirigée le général Laborde.

Dugommier, après avoir pris toutes les précautions qu'exige une invasion, pénètre en l'Espagne dans le courant du mois de brumaire an 3. Il y trouve les villages abandonnés. Les paysans, pleins de terreur et de haine, forment des corps de troupes, qui ne cessent d'inquiéter les Français dans leur marche. La petite ville de Castella est enlevée de vive force. Cependant l'armée espagnole s'avance à marches forcées. Elle attaque le général Dugommier dans son camp, aux environs de la montagne Noire, dans la nuit du 27 brumaire an 3 (17 novembre 1794). L'impétuosité de ce mouvement jette d'abord le désordre dans l'armée française. Dugommier s'élance au milieu des soldats, les ranime, marche à leur tête. Un obus le frappe, il meurt, et Pérignon lui succède. Les français vengent sa mort par la victoire qu'ils arrachent à l'ennemi le 20 novembre, après la leur avoir si long-tems disputée.

Peu de jours après la mort de Dugommier, le 5 frimaire (25 novembre), Pérignon attaque les Espagnols retranchés à Escola, en avant de Figuières. Les Français s'avancent contre eux sous le feu de quatre-vingt redoutes; ils parviennent à les chasser de leur position; ils les battent complettement. L'armée espagnole laisse sur le champ de bataille trois généraux et cinq mille hommes. Les Français

se mettent aussitôt à assiéger le fort de Figuières : il capitule au bout de deux jours, le 7 frimaire an 3 (27 novembre 1794). Il avait une garnison de dix mille hommes approvisionnés pour un long siége. Le général Pérignon descend des Pyrénées; il entreprend le siége de Roses. Bientôt cette ville est forcée de se rendre. La garnison s'était embarquée, et n'avait laissé, pour garder le fort, que cinq cents hommes, qui sont faits prisonniers. Alors l'armée française s'avance dans l'Espagne et soumet des provinces entières.

Dans le nord de la France, les troupes républicaines obtenaient chaque jour des succès éclatants. Elles avaient pénétré dans la Hollande. En peu de tems, elles s'étaient emparées des forts d'Orten, de Crèvecœur, de Boisleduc, de Nimègne, de Vanloo. Le stathouder, effrayé de la position où l'avait placé une longue suite de revers, avait fait faire des propositions de paix à la république française; celle-ci les avait rejetées, et avait ordonné à ses troupes de faire la conquête de la Hollande. Les Anglais, alors, sourds aux plaintes des habitants des campagnes, avaient ouvert les écluses; mais une gelée âpre et continue avait rendu ce moyen de défense inutile. Le soldat put combattre sur la glace, porté sur des crampons; on y put même traîner de l'artillerie. Le 7 nivôse an 3 (27 décembre 1794), l'armée française, commandée par Pichegru, passe la Meuse devant l'île de Bommel, s'empare de cette place et du fort Saint-André. Tous les forts, toutes les redoutes, toutes les batteries, établis par l'ennemi sur une étendue de douze lieues, depuis Grave jusqu'au-delà de la rivière de Meerk, sont emportés à la baïonnette : les lignes de Bréda sont forcées : près de cent pièces de canons et d'immenses magasins sont abandonnés par les Anglais et les Hollandais.

Le 28 nivôse an 3 (17 janvier 1795), les troupes françaises passent deux fois le Wahal, d'abord au-dessous et ensuite au-dessus de Nimègue. Le premier de ces passages s'effectue sur les glaces, le second sur de faibles bateaux. Les grenadiers font éclater le plus bouillant courage dans cette expédition, que conduit le général Macdonald. En peu d'instants, et sans éprouver une forte résistance, ils se rendent maîtres des batteries que les Anglais et les Autrichiens ont élevées sur les digues du Wahal. Dès-lors plus de combats, plus d'obstacles. Les partisans les plus dévonés du stathouder fuient. Les Anglais, les Autrichiens, les Hessois,

ces défenseurs de la Hollande, vont se retrancher derrière le Leck et l'Yssel. Les Hollandais viennent, avec confiance, avec joie, au-devant des soldats français, et les traitent en amis, en peuple allié. Le stathouder, dans cette extrémité, au lieu d'écouter son ressentiment et de recourir aux derniers moyens pour défendre la Hollande, ne consulte que les intérêts de ses concitoyens. Il se send à La Haye; il remercie les états-généraux du zèle et de l'attachement qu'ils ont témoignés pour sa cause, et leur déclare qu'il dépose dans leurs mains le pouvoir que lui ont transmis ses ancêtres. Il craindrait, leur dit-il, s'il le conservait plus longtems, de compromettre le salut de sa patrie. Il part sur-le-champ même pour l'Angleterre. Pichegru, étant à Utrecht, reçoit une députation des bourgeois d'Amsterdam, qui lui apportent les clefs de leur ville. Les Français y entrent le 29 nivôse (18 janvier 1795); ils y observent la plus sévère discipline. Les Anglais continuent, jusques derrière l'Ems, une retraite, qui avait commencé dès les environs de Lille, et vont s'embarquer à Brême.

Le 27 floréal an 3 (16 mai 1795), un traité de paix et d'alliance se conclut à La Haye, entre la république française et la Hollande. Par ce traité, la France lui garantit sa liberté, son indépendance et l'abolition du stathoudérat. Quant à la Hollande, elle cède aux Français la Flandre hollandaise, Maëstricht, Vanloo et ses dépendances, et s'engage en outre à lui payer deux cent quinze millions, monnaie de France, à titre d'indemnité. Par le même traité, le port de Flessingue est déclaré commun, et la navigation du Rhin, de la Meuse, de l'Escaut et du Houdt reste libre aux deux nations. La république française venait aussi de faire la paix avec le roi de Prusse. Elle avait été signée à Bâle, le 16 germinal an 3 (5 avril 1795). Les Français s'engageaient, par ce traité, à évacuer les états de Frédéric-Guillaume, situés sur la rive droite du Rhin; mais ils devaient occuper ceux de la rive gauche. Les relations politiques et commerciales étaient rétablies entre les deux puissances, comme avant la guerre.

Depuis plus de six mois, de généreux, de braves jeunes gens faisaient la guerre aux jacobins; souvent ils allaient les attaquer jusques dans le sein de leurs assemblées. Dans la soirée du 19 brumaire an 3 (9 novembre 1794), un combat s'était engagé, de manière à faire craindre des suites assez sérieuses. Les deux partis se sont fait des prisonniers.

Bientôt quelques membres du comité de sûreté générale, qui avaient dirigé ce mouvement, se présentent pour le terminer. Les jacobins sont chassés avec opprobre. Le lendemain, 20 brumaire, ils viennent se plaindre à la convention de la violence qu'on leur a faite. Ils sont reçus avec mépris. Rewbel et Bourdon demandent la fermeture du club des jacobins; elle est prononcée sur-le-champ.

Les soixante-treize députés girondins, signataires des protestations des 31 mai et 2 juin 1793, étaient presque les seuls détenus, qui restaient encore dans les prisons de Paris. Les thermidoriens, dans cette circonstance, remplissent un acte de justice qui les honore. Ils parlent de rappeler dans le sein de la convention ces malheureux députés. L'abbé Sieyès est le premier qui s'explique sur ce sujet; le 18 frimaire an 3 (8 decembre 1794), il obtient un décret de la convention, par lequel elle rappelle dans son sein les soixante-treize signataires.

On sait qu'en vertu d'un décret de la convention nationale, les biens des condamnés étaient confisqués. Un puissant antagoniste de toutes les iniquités, comme de toutes les inepties fiscales, Morellet, venait de publier un écrit, où il plaidait avec force et courage la cause des familles. Le 30 ventôse an 3 (20 mars 1795), Boissy-d'Anglas porte à la tribune de la convention le vœu de la morale publique; il demande la restitution des biens des condamnés à leurs familles. A ce cri de la justice et de l'honneur, d'implacables adversaires ne savent qu'opposer le crédit des assignats, l'intérêt des créanciers de l'état, et la sûreté des acquereurs de biens nationaux, enfin le sacrifice de deux milliards, auxquels on évalue cette restitution. Mais Legendre, par un mouvement de touchante éloquence, qu'on ne pouvait guères attendre de lui, détermine, dans cette journée, la convention à une restitution si impérieusement réclamée par l'équité. Elle décrète que les biens qui ne sont pas vendus seront rendus aux familles des condamnés. Il serait difficile de trouver, dans les actes de cette assemblée, un trait qui l'honorât davantage.

La convention nationale avait décrété, le 12 vendémiaire an 3 (3 octobre 1794), qu'il y avait lieu à examiner la conduite de Billaud-Varennes, de Collot-d'Herbois, de Barrère et de Vadier. Ces hommes coupables, effrayés des dangers qu'ils couraient, s'imaginèrent qu'une insurrection seule pourrait les sauver. En conséquence, ils confièrent le soin

de la faire à quelques-uns de leurs partisans. Ceux-ci étaient parvenus à soulever cinq à six cents femmes et autant d'ouvriers. Le 12 germinal an 3 (1er. avril 1795), ces rebelles investissent la convention; grand nombre d'entre eux entrent dans son enceinte, et la font retentir de ces cris : *du pain! la constitution de* 93! Quelques députés de la montagne s'écrient qu'il faut rendre aux patriotes la liberté et leurs assemblées, et aux ennemis du peuple une juste, une profonde terreur. Alors les pétitionnaires se mêlent parmi les députés, et se préparent à rendre des décrets. Pendant ce tems-là, le bataillon des jeunes gens dévoués à la défense de la convention, arrive et disperse les rebelles qui environnent l'assemblée, et ceux qui ont pénétré dans son enceinte. La triste issue de cette insurrection déconcerte les députés jacobins. Les quatre députés, dont nous avons parlé plus haut, et que la convention hésitait depuis deux mois de mettre en jugement, sont jugés bientôt par la convention même. Ils sont condamnés à la déportation. Le 23 floréal an 3 (12 mai 1795), la convention donne les ordres nécessaires, pour que ce jugement reçoive son exécution. L'insurrection du 12 germinal donna lieu à l'arrestation de dix-sept députés, connus pour l'avoir favorisée. Parmi eux étaient Amar, Maignet, Cambon, Léonard Bourdon, Granet, et Lecointre de Versailles, qui avait été l'accusateur de Billaud.

A peu près vers ce tems, les Lyonnais exercent de cruelles représailles envers ceux qu'ils croient avoir été leurs bourreaux. Le Rhône, encore une fois, roule du sang et des cadavres. La nouvelle qu'un décret ne faisait qu'exiler Collot-d'Herbois, dont ils avaient tant à se plaindre, vient aigrir encore leur ressentiment et animer leur vengeance. Des milliers d'hommes actifs, industrieux, rentrés dans Lyon depuis sa soumission, ne peuvent contenir leur fureur, en voyant leurs maisons démolies, leurs ateliers renversés; mais surtout, en y retrouvant les délateurs et les proscripteurs. Un jour le peuple se porte sur différentes prisons; elles sont gardées par des soldats; il les chasse, enfonce les portes, et massacre tous les prisonniers qu'il trouve. Soixante-dix d'entre eux tombent sous ses coups dans cette journée.

Depuis quelques jours, Paris semblait renaître au calme lorsque, le 1er. prairial an 3 (20 mai 1795), une insurrection éclate au faubourg Saint-Antoine. Trente mille hommes, rassemblés au son du tocsin, marchent contre la convention. Cette assemblée, instruite de ce nou-

veau mouvement, s'est hâtée de se rendre aux Tuileries, lieu de ses séances. A midi elle est investie. Les bataillons appelés à son secours, et les bataillons insurgés, sont répandus autour de son enceinte et mêlés entre eux. Une députation des factieux entre dans la convention, et présente une pétition où ils menacent de la mort, si on ne leur accorde pas ce qu'ils demandent, *du pain et la constitution de* 93. C'est Boissy-d'Anglas qui occupait le fauteuil; il ne promet rien à cette députation. Alors commence un affreux tumulte dans la salle. Les députés jacobins, le peuple des tribunes éclatent en murmures, en menaces. La plupart des députés fuient. Boissy ne quitte pas son poste. Tout-à-coup une porte de la salle est enfoncée; un grand nombre des rebelles s'y précipitent et entrent dans la convention, tirant des coups de fusil. Plusieurs d'entre eux se jettent sur le président, et croisent leurs piques sur sa poitrine. Soudain le député Feraud se précipite de sa place, et vient interposer son corps entre les brigands et Boissy-d'Anglas. Il reçoit un coup de pistolet, et tombe roide mort. Son cadavre est entraîné hors de la salle; sa tête est séparée de son tronc, et portée au bout d'une pique. La nuit, cependant, a fait retirer un grand nombre des factieux. Les députés jacobins restent seuls dans la salle, et forment la convention au nombre de soixante à quatre-vingts. Pendant ce tems-là, les députés proscrits se sont retirés dans un bâtiment voisin des Tuileries, où siégent les comités de gouvernement, et qui est gardé par plusieurs bataillons de jeunes gens dévoués. A onze heures du soir, Legendre part à leur tête, va attaquer les députés jacobins, en fait arrêter un grand nombre, et disperse sans peine leurs satellites. Le lendemain, 2 prairial, les rebelles, rassemblés de nouveau, viennent, armés, aux portes de la convention. Une députation de six d'entre eux demande à paraître à la barre; elle la reçoit, et entend la lecture d'une pétition où tous ses actes sont présentés comme des attentats contre le peuple. Enfin elle pousse la faiblesse jusqu'à faire des promesses équivoques, il est vrai, mais qui n'en sont que plus basses.

La conduite de la convention a enhardi les rebelles; ils ne quittent plus les armes. Le 3 prairial (22 mai), l'assassin du député Feraud, arrêté la veille, tandis qu'il promenait dans Paris cette tête sanglante, est jugé et condamné à mort par une commission militaire. Lorsqu'il ap-

proche du lieu du supplice, un rassemblement nombreux, sorti du faubourg Saint-Antoine, vient l'enlever. La convention, prévoyant et voulant prévenir une nouvelle attaque, décrète que les représentants Delmas, Gillet et Aubry sont chargés de la direction de la force publique; que le faubourg Saint-Antoine remettra l'assassin de Féraud et ses armes; enfin que les représentants mis hors la loi, trouvés dans les faubourgs, seront livrés à la commission militaire.

Plusieurs jeunes gens, désirant vivement participer à l'exécution du décret par lequel la convention ordonnait le désarmement du faubourg Saint-Antoine, avaient passé la nuit du 3 au 4 prairial, rassemblés autour du château des Tuileries. Le jour est à peine arrivé, que, ne consultant que leur ardeur et leur zèle, et ne songeant point qu'ils sont en trop petit nombre pour exécuter un désarmement si considérable, ils marchent précipitamment sur le faubourg Saint-Antoine. Les habitants les y laissent pénétrer à dessein, et ramasser dans quelques maisons des fusils et des piques; mais bientôt ils se rassemblent, les cernent, et les mettent dans une position désespérée. Cependant ils prennent dans cette occasion le parti de la modération; ils permettent aux jeunes gens de se retirer. Vers trois heures du soir, ils sont cernés à leur tour par trente mille hommes envoyés par la convention; au lieu de se mettre en état de résistance, ils leur livrent leurs canons et leurs armes. La soumission du faubourg Saint-Antoine enlève aux jacobins leur dernière citadelle. Six des chefs de la sédition, qui a duré quatre jours, Romme, Bourbotte, Duquesnoy, Goujeou, Duroi, Soubrany, sont livrés à la commission militaire, qui les condamne à mort le 29 prairial (17 juin 1795). Le supplice de ces hommes rebelles et l'arrestation de quelques députés qui avaient été leurs complices, furent toute la vengeance que la convention tira du parti qu'elle venait d'abattre.

Dès le 19 janvier 1794, l'infortuné Louis XVII, avait été délivré de l'affreuse tutelle de Simon; mais son sort n'était pas devenu meilleur. Il avait été remis entre les mains des commissaires de la commune. On continuait de le surveiller de la manière la plus cruelle. On l'avait relégué au fond du logement de son gardien. L'air ni le jour n'y parvenaient. Il n'y possédait aucun objet d'amusement, et sa nourriture était fort mauvaise. Des traite-

ments barbares avaient considérablement influé sur le moral et le physique du royal enfant. De gai qu'il avait été, il était devenu sombre et mélancolique, et ne proférait plus aucune parole. Des commissaires de la convention, envoyés auprès de lui, n'en avaient pu tirer aucune réponse. Il s'était habitué à mépriser, à haïr tous ceux qui l'environnaient; et il leur en donnait des preuves évidentes par le silence le plus obstiné. Quel changement dans ce jeune et intéressant enfant! les barbaries continuelles dont il était l'objet, l'avaient réduit à un état habituel de stupeur et de défiance. Il était tombé dans un marasme effrayant. Ses jambes et ses bras s'étaient fort allongés; il avait des grosseurs à toutes les articulations, surtout aux genoux; en sorte qu'il restait toujours assis ou couché, et ne pouvait, sans souffrir, se livrer à aucun genre d'exercice. Voilà la situation affreuse et déplorable où tant de cruautés ont réduit un jeune prince, dont le seul crime était d'être né du pur sang de nos rois! Les membres de la convention la connaissaient, et cependant ils n'ordonnaient aucune mesure pour l'adoucir; tant leur haine pour les rois les rendait cruels et sourds à la pitié! Enfin la maladie du jeune prince devient si sérieuse, que, dans le mois de floréal an 3 (mai 1795), on se décide à lui faire donner des soins. Les célèbres chirurgiens, MM. Desault et Pelletan, et le premier médecin de l'hôpital de santé, M. Dumangin, sont nommés pour aller porter au prisonnier du Temple les secours de leur art. Tous trois s'acquittent d'une si honorable mission, avec un zèle et un empressement qui ne seront jamais oubliés. Mais hélas! ils voient avec douleur que tous leurs soins sont inutiles, et ne peuvent plus qu'adoucir les derniers instants de l'infortuné fils de Louis XVI; ils le déclarent à la convention.

Dans la journée du 7 juin 1795, Louis XVII éprouve un long évanouissement; et le lendemain, 8 juin, à deux heures de l'après-midi, il rend le dernier soupir. Il était âgé de dix ans deux mois et treize jours. Ainsi finit, dans la misère et les souffrances, la carrière d'un jeune prince, dont l'intelligence précoce, la douceur et la bonté, promettaient à la France un règne glorieux et fortuné. Le même jour, la nouvelle de sa mort est portée à la convention. Aussitôt, par ses ordres, les officiers et sous-officiers de la garde de la tour du Temple, se rendent dans l'appar-

tement où gissaient les restes de Louis XVII, pour le reconnaître. Tous, l'ayant souvent vu au temple ou aux Tuileries, attestent que c'est bien le *dauphin* qui est mort. Le 10 juin, le corps du jeune prince est mis dans un cercueil de bois, et transporté, sans aucune cérémonie, au cimetière de la paroisse Sainte-Marguerite. Quelques personnes ont cru que Louis XVII avait été empoisonné. Cependant MM. Pelletan et Dumangin, tous deux hommes d'une probité et d'un savoir connus, ayant procédé à l'ouverture du corps du fils de Louis XVI, le lendemain de sa mort, déclarèrent qu'ils n'y trouvaient aucune trace d'empoisonnement. Ce qui est trop certain, c'est qu'il mourut martyr des cruautés les plus atroces et les plus raffinées.

LOUIS XVIII.

1795. Louis XVIII (Louis-Stanislas-Xavier), né à Versailles, le 17 novembre 1755, et frère de Louis XVI, devient Roi, le 8 juin 1795 (1). Il apprend bientôt, avec une douleur profonde, la mort de Louis XVII, son auguste neveu. Appelé au trône de France par les droits de sa naissance et les lois de la monarchie, il fait part de son avénement aux diverses puissances de l'Europe, et adresse aux Français une proclamation qui, imprimée à Paris, par les soins de Crapart, ancien éditeur de *l'Ami du Roi*, est répandue avec profusion dans tout le royaume (2). Le nouveau roi de France assure ses sujets que son amour pour eux est l'unique sentiment dont il soit animé, et que son cœur obéit avec joie aux conseils de la clémence. Il engage les Français fidèles à venir autour du trône, combattre encore pour sa défense, et lire dans ses regards l'oubli du passé. Le 4 juillet 1795, le prince de Condé donne connaissance à son armée de la mort du fils de Louis XVI, lui apprend que Louis XVIII, son oncle, monte sur le trône, et l'invite à jurer, avec lui, une éternelle fidélité à ce prince (3).

---

(1) Louis XVIII résidait alors à Véronne en Italie ; *Monsieur*, comte d'Artois, et M. le duc d'Angoulême étaient auprès de lui.

(2) Cette proclamation, datée à Véronne du mois de juillet 1795, a été le premier acte du règne de Louis XVIII.

(3) Le prince de Condé avait alors son quartier général établi à Mulheim, près de Bâle, et s'y trouvait accompagné des ducs de Berri, de

Toulon avait reçu dans son sein une population nouvelle, qui fut long-tems la colonie la plus fidèle des jacobins. Tandis qu'une insurrection éclatait à Paris, au faubourg Saint-Antoine, Toulon prenait les armes, mais dans des intentions plus odieuses. Les jeunes gens de Marseille et des villes environnantes, marchent avec ardeur contre les nouveaux brigands qui dévastaient le Midi. D'abord, ils manquent d'armes. Un commissaire de la convention leur adresse ces paroles, d'une énergie effrayante : *Prenez, prenez les ossements de vos pères, pour marcher contre leurs assassins!* Le feu de la révolte est étouffé à Toulon ; mais des massacres, exécutés dans le fort Saint-Jean de Marseille, souillent ce succès.

Déjà les journaux et les écrits politiques décèlent des haines nouvelles, prêtes à éclater. Elles se contiennent sans se calmer, lorsqu'on voit une assemblée toute révolutionnaire s'occuper sérieusement d'une constitution. Il n'y a aucun parti qui ne sente ses espérances se ranimer, en pensant que la convention va finir un règne, toujours déplorable et toujours redouté. Elle reçoit avec beaucoup de déférence, et adopte, dans toutes ses parties, le projet de constitution que Boissy-d'Anglas lui présente, le 5 messidor an 3 (23 juin 1795), au nom de la commission chargée de ce travail. Par ce nouveau code, la législation est confiée à deux conseils appelés, l'un *des cinq cents*, à cause du nombre de ses membres, l'autre *des anciens*, parce qu'il se compose des députés les plus âgés. Le premier doit proposer les lois, le second doit les rejeter ou les accepter. Le pouvoir exécutif est confié à *cinq directeurs* nommés par les conseils. Les ministres, soumis au directoire, et nommés par lui, restent responsables de l'exécution des lois. Les tribunaux jouissent d'une entière indépendance (1).

La convention, imposant silence à son orgueil et à sa

Bourbon et d'Enghien. La cérémonie imposante, qui eut lieu dans son camp, sur les bords du Rhin, et où il proclama solennellement, en présence de son armée, l'avénement de Louis XVIII, fut terminée par des cris de *vive le Roi!* répétés par des milliers de voix, et qui retentirent jusques dans l'armée républicaine, sur l'autre rive du fleuve. (*Mémoires de la maison de Condé*, tome II, page 94.)

(1) Le 25 juin 1795 est l'époque de l'institution d'un Bureau des Longitudes à Paris.

colère, avait envoyé des commissaires dans la Vendée, pour mettre un terme à la guerre civile. Ceux-ci s'étaient abouchés avec les chefs de l'armée royaliste, et des moyens avaient été concertés entre eux pour pacifier les peuples révoltés. On leur avait adressé des proclamations, dans lesquelles on les invitait à rentrer dans leurs foyers, et à reprendre leurs travaux. La pacification de la Vendée avait été publiée dans toute la France; mais bientôt les Vendéens avaient levé de nouveau l'étendard de l'insurrection. Charette, l'un de leurs généraux, instruit qu'il se préparait, en Angleterre, une expédition contre la France, était parvenu à rassembler une armée de douze mille hommes. En effet, une grande quantité d'émigrés, mécontents de l'empereur d'Autriche et du roi de Prusse, s'étaient retirés en Angleterre, et y avaient sollicité des secours, pour aller débarquer sur les côtes de la Bretagne; le gouvernement anglais leur avait accordé l'objet de leur demande.

Le 9 messidor an 3 (27 juin 1795), les Anglais, sous les ordres du commodore John Waren, débarquent, sur la plage de Carnac, située entre le golfe du Morbihan et la presqu'île de Quiberon, environ dix-huit cents émigrés, sous la conduite du comte d'Hervilly. A peine à terre, ce corps, réuni aux chouans, marche sur Auray, et s'en empare. Les émigrés n'osent aller plus loin, et la journée du 10 messidor se passe sans événement. Cependant cette invasion a jeté partout la terreur; mais le général des troupes républicaines, Hoche, conserve son sang-froid et son énergie; ses dispositions sont sages et rapides; il réunit un corps de deux mille hommes, et s'avance sur Auray. Charette, de son côté, d'après la promesse qu'il en avait donnée à un aide-de-camp de M. le comte d'Artois, avant le débarquement des émigrés, avait établi son quartier général à Belleville. Il se trouvait à quinze lieues de Fonteuay. Les royalistes ne sont point d'accord entre eux sur leur plan d'attaque. Puisaye, qui est à la tête des chouans, veut qu'on aille en avant, pour frapper de terreur les républicains, et les déconcerter dans leurs moyens de défense. D'Hervilly, au contraire, veut s'assurer d'une position militaire, et s'emparer des forts de la presqu'île. Son avis prévaut. Quiberon, attaqué, est pris le 16 messidor (4 juillet). Le fort Penthièvre, la défense principale de la presqu'île, tombe de même au pouvoir des émigrés. Il contenait une garnison de trois cents hommes, que l'on fait

prisonnière, mais que l'on aurait fusillée, sans l'opposition du commodore Waren.

Trois mille hommes de troupes républicaines se présentent devant Carnac ; mais, au lieu de les combattre, les émigrés abandonnent ce poste, le 17 messidor (5 juillet), pour se confiner dans la presqu'île de Quiberon, et se mettre sous la protection des forts et de l'escadre anglaise, en attendant les renforts qui doivent leur arriver. Le 19 messidor (7 juillet), deux chaloupes canonnières et quatre cutters pénètrent dans la baie du Morbihan, remontent la rivière de Vannes, et y répandent l'alarme. Le général Hoche ne tient point compte de cette diversion ; son attention se porte tout entière à tracer ses lignes de circonvallation, et à bloquer l'ennemi dans la presqu'île de Quiberon. Le 28 messidor (16 juillet), à minuit, les émigrés marchent en silence à l'attaque des lignes occupées par les troupes de la république ; ils ont à leur tête les comtes d'Hervilly et de Vauban. Deux transfuges donnent avis de cette marche aux républicains. L'attaque et la défense sont terribles. L'artillerie des républicains fait des prodiges. D'Hervilly est tué d'un coup de biscaïen. La mort de ce chef, arrivée dans un moment d'hésitation, fait reprendre courage aux troupes de la république, et jette l'épouvante parmi les émigrés. Ils fuient, et sont poursuivis jusques sous les batteries du fort Penthièvre.

Le 29 messidor (17 juillet), le jeune Sombreuil, à la tête d'une seconde division d'émigrés, fait son débarquement au milieu des acclamations des chouans, qui comptent reprendre l'offensive, et venger l'échec de la veille, dont cette division avait été témoin, sur ses vaisseaux. Bientôt le défaut de vivres, et le manque de discipline, mettent la désolation parmi les émigrés, surtout parmi les soldats et les marins qu'on a forcés, en Angleterre, de prendre du service. Quelques-uns d'eux forment le projet de livrer le fort Penthièvre aux troupes de la république ; ils en donnent avis au général Hoche, avec les moyens d'arriver aux pieds du fort même. Celui-ci hésite ; on le conjure ; on lui promet le mot d'ordre ; il se décide, et un coup de main est résolu pour le 2 thermidor suivant (20 juillet). A onze heures du soir, trois mille hommes se mettent en chemin pour l'exécuter ; il réussit, malgré des ténèbres épaisses, un orage affreux, et le feu des chaloupes canonnières. Le fort est emporté ; la garnison est égorgée ; les émigrés sont

Digitized by Google

cernés ; Sombreuil et sa division mettent bas les armes, et bientôt après sont fusillés. Ceux qui échappent se rembarquent précipitamment ; mais les chaloupes qui les portent, chargées de trop de monde, sont submergées en grande partie, ou coulées bas par le feu des batteries républicaines, et quelques-unes par les Anglais même.

Tandis que l'armée des Pyrénées orientales faisait des progrès dans l'Espagne, celle des Pyrénées occidentales en avait fait aussi de son côté. Elle s'était emparée de Bilbao, et avait soumis une partie de la Biscaye. Ensuite elle s'était approchée de Pampelune. Dans de telles circonstances, le gouvernement français, c'est-à-dire, le nouveau comité de salut public, établi depuis le 9 thermidor, avait fait à l'Espagne des ouvertures de paix. Le cabinet de Madrid les avait d'abord reçues avec assez de froideur. Cependant le duc d'Alcudia, ministre principal de la monarchie espagnole, avait paru disposé à entrer en négociation ; mais, pour cacher le vif besoin que l'Espagne avait de la paix, il avait ordonné de grands mouvements d'armes. Pendant quelque tems encore, la guerre avait continué. Enfin, le 4 thermidor an 3 (22 juillet 1795), la paix est signée à Bâle, entre M. Barthélemy, ministre plénipotentiaire de France, et M. d'Yriarte, ministre plénipotentiaire d'Espagne. Par ce traité, la France abandonne toutes ses conquêtes ; mais l'Espagne lui cède toute la partie de Saint-Domingue qui lui appartient.

Le 5 fructidor an 3 (22 août 1795), la convention nationale décrète que les assemblées primaires seront convoquées, pour procéder à l'acceptation de la nouvelle constitution, et au renouvellement du corps législatif. Dans la même séance, elle rend un décret, par lequel elle déclare rééligibles, pour le nouveau corps législatif, les membres de la convention, alors en activité. Le 13 fructidor suivant (30 août), elle rend une autre loi portant que les assemblées électorales nommeront d'abord les deux tiers des membres que chacune d'elles doit fournir au corps législatif, et qu'elles les choisiront, soit dans la députation actuelle de leurs départements, soit parmi les autres membres de la convention légalement éligibles. Quand les décrets des 5 et 13 fructidor sont promulgués, ils excitent un vif mécontentement dans le peuple ; on murmure hautement ; on se plaint de l'ambition d'une assemblée, qui, après avoir exercé pendant trois ans la plus monstrueuse tyrannie qui

jamais ait effrayé le monde, veut l'exercer encore. On ne voit, dans son sein, que des proscrits et des proscripteurs, qui ont passé tour-à-tour de l'un à l'autre de ces rôles. Enfin, on se persuade que, sous son règne, la terreur ne peut cesser, que la modération et la justice ne peuvent reprendre leur empire. D'ailleurs, on ne sent, pour la convention, nul attachement, nul respect. Elle éprouve donc partout la plus vive opposition; mais surtout à Paris. Toutes les sections, à l'exception de deux ou trois, ont rejeté ses décrets. Cependant, le 1er. vendémiaire an 4 (23 septembre 1795), la convention déclare que ses décrets ont été acceptés par la majorité des assemblées primaires. Cette déclaration anime encore la fureur des sections de Paris; elles prennent les armes, et se préparent à une vive résistance (1).

Le 12 vendémaire an 4 (3 octobre 1795), deux cents électeurs se rassemblent dans la salle du théâtre français; ils y trament une conspiration contre la convention; ils jurent tous de résister *à la tyrannie*. Leur enthousiasme est vif; ils sont prêts à tout. La convention, informée du mouvement qui se prépare contre elle, décrète la séparation immédiate de l'assemblée électorale de Paris. On vient lire cette loi sur la place du théâtre français; quoiqu'interrompue souvent par les insultes du peuple, elle fait de l'impression sur les électeurs; vers le milieu de la nuit, ils quittent tous la salle du théâtre français. Cependant le danger, pour eux, devient très-pressant. La convention a fait venir des troupes à Paris. Les rebelles se choisissent des chefs militaires, et prennent pour point de ralliement la section *Lepelletier*, dont le désarmement avait été ordonné.

Le général Menou reçoit de la convention, le 12 vendémiaire (4 octobre), l'ordre de se rendre maître de la section *Lepelletier*; il s'y présente à dix heures du soir, avec

(1) L'Ecole centrale des travaux publics à Paris, reçoit, par un décret du 1er. septembre 1795, le nom d'*Ecole polytechnique*.

Un autre décret, du 1er. octobre suivant, porte que tous les pays conquis en deçà du Rhin, sont réunis au territoire Français, et ratifie les réunions antérieures.

Le même jour, 1er. octobre, la Belgique, le pays de Liège et le duché de Luxembourg, sont aussi réunis à la France et devront former neuf départements.

Le 26 du même mois, une nouvelle réunion à la France est décrétée, celle du duché de Bouillon.

Digitized by Google

un commissaire de la convention ; elle n'est plus gardée que par sept à huit cents hommes, sans canons et sans cavalerie. Menou les somme de se rendre ; ils répondent qu'ils se défendront jusqu'à la dernière extrémité. C'est un massacre, et non point un combat, qui va avoir lieu. Les soldats ont horreur de verser le sang de leurs concitoyens. Des pourparlers recommencent entre les chefs des deux partis. Il est convenu qu'on se retirera de part et d'autre. La convention est furieuse, en apprenant cette capitulation ; les sections en triomphent.

Le 13 vendemiaire an 3 (5 octobre 1795), dès six heures du matin, le cri *aux armes!* retentit sur tous les points de la capitale. Les bataillons sectionnaires se rassemblent précipitamment, mais seulement dans l'intention de se défendre les uns les autres, et non d'aller attaquer le château des Tuileries. Ils demeurent huit heures dans un état complet d'inaction. La convention n'a pas négligé le soin de repousser l'aggression, à laquelle elle s'attendait. Elle a fait placer des troupes et de l'artillerie à toutes les issues, par lesquelles on peut parvenir jusqu'à elle. La confusion devient générale sur les deux heures de l'après-midi. Le comité de la section *Lepelletier*, qui a été chargé de diriger les opérations, fait répandre le bruit qu'il faut commencer l'attaque, qu'on a déjà trop tardé, que la convention doit faire exécuter un massacre général, lorsque la nuit sera venue. Cette nouvelle accroît l'effervescence des bataillons. A quatre heures et demie, un coup de pistolet, parti des fenêtres d'un restaurant, où dînaient plusieurs députés, est le signal du combat. Plusieurs attaques ont lieu en même tems devant l'église Saint-Roch, dans la rue de l'Echelle, et dans la rue Saint-Nicaise. Partout les bataillons sectionnaires sont repoussés. Le canon, partout, décide la victoire. A sept heures du soir, le combat est terminé ; la convention est victorieuse. C'est Buonaparte qui a commandé les troupes de la convention dans cette journée. La convention, cette fois, ne signala pas sa victoire par des supplices multipliés. Elle fit laisser les barrières ouvertes pendant trois jours, afin de faciliter la fuite de ceux qui avaient à redouter sa colère. Une commission militaire fut nommée pour punir les rebelles ; mais elle ne prononça que peu de condamnations.

D'après un rapport de Fourcroy, fait le 30 vendémiaire (22 octobre), la convention nationale organise des écoles

de service, savoir : l'école polytechnique, dont elle fixe les relations avec les autres écoles de service, des écoles d'artillerie, une école d'ingénieurs militaires, une école des ponts-et-chaussées, une école des mines, une école de géographes, une école d'ingénieurs de vaisseaux, des écoles de navigation et des écoles de marine. Toutes ces institutions ont constamment prospéré; elles ont été, pour l'état, une pépinière d'excellents officiers pour le service de terre et de mer.

Le 3 brumaire suivant (25 octobre), la convention rend un décret portant création d'*écoles primaires* pour toutes les communes de la république, d'*une école centrale* par chaque département, et d'un *institut national* pour toute la république.

Le 5 brumaire an 4 (27 octobre 1795), d'après la loi constitutionnelle, le corps législatif, composé des deux tiers des membres de la convention, se forme en séance générale, et procède à sa division. Le lendemain, les deux conseils tiennent leur première séance, le conseil des cinq cents au palais Bourbon, et le conseil des anciens au palais des Tuileries. Ces conseils s'occupent respectivement de leur organisation. Le 10 brumaire (1er. novembre), le conseil des anciens nomme les cinq membres du directoire sur une liste de cinquante candidats, que lui a transmise le conseil des cinq cents. Ces membres sont Laréveillère-Lépaux, Letourneur (de la Manche), Rewbel, Sièyes et Barras. Sièyes ayant refusé la magistrature suprême, à laquelle il était appelé, Carnot est nommé à sa place.

Le 14 brumaire an 4 (5 novembre 1795), le directoire exécutif s'installe au Luxembourg, palais que la loi lui a destiné, et en donne avis aux conseils. Le même jour, il nomme un ministère, qu'il compose de six ministres. Le département des affaires étrangères est confié à Ch. de Lacroix; celui de la justice, à Merlin; celui de la guerre, à Aubert-Dubayet; celui de la trésorerie, à Gaudin; celui de la marine, à Pléville-le-Péley; et celui de l'intérieur, à Bénézech.

Aussitôt après le traité de paix fait avec l'Espagne, le gouvernement français s'était hâté de diriger l'élite des deux armées des Pyrénées vers l'Italie. La guerre y avait long-tems langui. La première campagne y avait eu seule quelque éclat, et avait produit la conquête de la Savoie et du comté de Nice. Duraut deux années, d'insignifiants

combats avaient eu lieu dans le voisinage de Nice. Enfin l'armée d'Italie avait eu sa part de gloire dans la campagne de 1794. Réunie à celle des Alpes, elle s'était emparée du petit Saint-Bernard, du mont Cénis et du col de Tende. Elle avait fait ensuite des incursions dans le Piémont, soit par la vallée d'Aost, soit par celle de Stura; mais elle n'avait pu s'y maintenir, et avait été forcée de se borner à garder les montagnes. L'arrivée des renforts des Pyrénées lui permit de plus grandes entreprises. Le 2 frimaire an 4 (23 novembre 1795), le général Schérer, qui commandait en chef l'armée d'Italie, attaque l'armée autrichienne dans la vallée de Loano, et remporte sur elle une victoire complète. Huit mille hommes sont tués ou faits prisonniers. Devins, leur général, est chassé du territoire de Gênes. Les rigueurs de la saison, ou peut-être les désordres auxquels l'armée française se livre, l'empêchent de poursuivre de si brillants avantages.

L'empereur d'Allemagne, touché des malheurs de *Madame*, fille de Louis XVI, qui, depuis que son père, sa mère, sa tante et son frère lui avaient été enlevés, gémissait dans la tour du Temple, avait proposé au gouvernement français, pour la rançon de son infortunée parente, de rendre la liberté aux députés Camus, Quinette, Bancal, Drouet et Lamarque, et au général Beurnonville, que Dumourier avait fait arrêter dans son camp et avait livrés aux Autrichiens; on remet aussi en liberté Maret et Sémonville, que ces mêmes Autrichiens avaient arrêtés dans le pays des Grisons, lorsqu'ils se rendaient ensemble en Italie, pour aller, l'un à Naples, et l'autre à Constantinople. Le directoire, après une longue négociation, accepte les propositions de l'empereur. La fille de Louis XVI (1) sort du Temple, le 27 frimaire an 4 (18 décembre 1795) (2). Elle

(1) Dès le 18 juin précédent, des habitants de Paris et d'Orléans, s'étaient présentés à la barre de la convention, pour demander que l'orpheline du Temple ne restât pas plus longtems condamnée à habiter des lieux encore fumants du sang de sa famille, et sa translation auprès de ses parens; et le 30 du même mois, quelques membres de la convention, informés que les meurtriers de Louis XVI et de sa famille voulaient combler la mesure de leurs forfaits, en faisant aussi périr son auguste fille, avaient arraché un décret, pour l'échange de cette princesse avec les prisonniers détenus en Autriche. (*Mémoires historiques sur Louis XVII*, page 430.)

(2) Au moment où *Madame* passa la frontière de France pour se

est échangée à Bâle, le 6 nivôse suivant (27 décembre), contre les personnages dont nous venons de parler. Quelques hommes, de la suite des ambassadeurs, obtiennent aussi leur liberté.

Après l'expédition de Quiberon, la guerre civile recommença dans la Vendée. Une petite armée, composée de huit cents émigrés et de quatre mille Anglais, débarqua à l'Ile-Dieu, le 7 vendémiaire an 4 (29 septembre 1795). Elle avait à sa tête M. le comte d'Artois (1). Le général Hoche marcha contre cette armée, et la vainquit; elle évacua l'île Dieu, le 26 brumaire suivant (18 novembre) (2). Delà le général français s'avance contre Charette et Stofflet. Ces deux généraux royalistes avaient, depuis quelque tems, séparé leurs opérations; la jalousie les avait désunis; ils sont battus successivement par les républicains : leurs armées se dispersent. Stofflet, trahi par quelqu'un des siens, est découvert dans une métairie, avec deux de ses aides-de-camp, le 6 ventôse an 4 (23 février 1796). Le lendemain, Stofflet est fusillé à Angers. Le 3 germinal (23 mars), à neuf heures du matin, Charette, n'ayant plus avec lui que cinquante hommes, est surpris entre la Guyonnière et le Sablon; il parvient d'abord à s'échapper; mais, trois heures après, il est cerné et pris par le général Travot. Il est conduit à Nantes, où, l'année précédente, il était entré, presque en triomphe; et, le 9 germinal suivant (29 mars), il est fusillé; il meurt avec courage. Stofflet en marchant à la mort, n'avait montré que de l'insensibilité. Ici cesse tout-à-coup cette ligne formidable de Vendéens, dont la vengeance avait survécu à celle des rois. Partout le général Hoche les soumet.

---

rendre à Vienne, ses yeux se remplirent de larmes. « Je quitte la France » avec regret, s'écria-t-elle : Je ne cesserai jamais de la regarder comme » ma patrie. » (*Mémoires historiques sur Louis XVII*, page 432.)

A son passage à Bâle, *Madame* reçut du prince de Condé une lettre de félicitation sur la cessation de sa captivité, et plusieurs cavaliers nobles de l'armée de ce prince, lui furent présentés. En répondant au prince, elle exprima en termes énergiques, ses sentiments d'admiration et de reconnaissance, pour la brave noblesse, qui combattait sous ses ordres.

(1) Ce prince s'était embarqué le 26 juillet 1795, à Cuxhaven pour Londres. Il monta à bord d'une frégate anglaise, qui croisa sur les côtes de France jusqu'au débarquement à l'Ile Dieu.

(2) M. le Comte d'Artois revint en Angleterre, et passa ensuite à Edimbourg en Ecosse, avec M. le duc d'Angoulême, son fils aîné.

Digitized by Google

Depuis long-tems, les assignats avaient perdu beaucoup de leur valeur ; ils tombèrent tout-à-fait dès les premiers mois de l'administration du directoire. Celui-ci commit une grande faute, en essayant de leur substituer une autre espèce de papier monnaie. C'étaient des mandats territoriaux et des rescriptions, auxquels furent donnés pour gage, comme aux assignats, les propriétés nationales. Les directeurs en font décréter pour deux milliards 400 millions, le 28 ventose an 4 (18 mars 1796); mais ces mandats éprouvent le même sort que les assignats ; au bout de quelques mois, ils sont entièrement tombés. Il n'est pas besoin de rappeler ici combien tous ces papiers monnaies furent funestes, en France, à toutes les classes de la société, mais surtout à celle des commerçants. La classe des agriculteurs seule y gagna. Ils ne recevaient des assignats que pour le paiement de leurs baux et de leurs contributions. Le gouvernement perdit certainement beaucoup aussi à ces sortes de monnaies fictives, puisqu'elles ne servirent presque qu'à acheter les biens nationaux et à payer les impôts.

Les généraux Jourdan et Pichegru avaient reçu l'ordre de joindre leurs troupes, et de faire ensemble le blocus de Mayence. Ce dernier, dont le cœur était indigné de la tyrannie de la convention, aspirait dès-lors, ainsi qu'une correspondance publiée le fait présumer, à rétablir en France l'autorité royale et le règne des Bourbons (1). Pichegru cesse d'appuyer son collègue. Le 7 brumaire an 4 (29 octobre 1795), les Autrichiens, commandés par Clairfait, fondent sur l'armée de Jourdan, la forcent à abandonner le fort de Cassel, et à repasser le Rhin. Bientôt les lignes de Mayence sont attaquées. Le cri de *sauve qui peut* retentit dans les rangs de l'armée française. Les postes sont mal défendus, et bientôt abandonnés. Une nombreuse artillerie

(1) Pichegru, dont le quartier-général avait précédemment été établi à Huningue, avait profité de la proximité où il se trouvait de celui du prince de Condé, pour entamer une négociation avec lui. Pichegru avait conçu l'espoir de rendre à la France son Roi, et de rétablir ainsi la paix dans l'Europe. Un plan fut convenu. L'armée royale devait passer le Rhin, et, à son aspect, celle de Pichegru devait arborer la cocarde blanche et proclamer le Roi. Soixante mille français, réunis sous le commandement d'un Bourbon, marchaient de suite sur Paris, aux cris de *vivent Louis XVIII et la Liberté ! point d'étrangers, rien que des Fran-*

et des bagages même tombent au pouvoir de l'ennemi. Pichegru se retire. On croit qu'il a obtenu, du chef de l'armée autrichienne, avec lequel il entretenait une intelligence secrète, une retraite moins précipitée. Le 16 brumaire suivant (7 novembre), les Autrichiens attaquent Manheim. Pichegru avait laissé dans cette place neuf mille Français. Ces braves périssent presque tous, mais avec le regret de ne pouvoir rendre leur mort utile à leur patrie. Les Autrichiens s'emparent de Manheim. Ces évènements mènent à un armistice; il est conclu, le 10 nivôse an 4 (31 décembre 1795), entre les armées française et autrichienne, sur les bords du Rhin. Bientôt après, Pichegru envoie sa démission; elle est acceptée. Ce qui prouve bien que le directoire se défie de la fidélité de ce général, c'est qu'il lui offre l'ambassade de Suède. Pichegru la refuse avec hauteur, et se retire à Arbois, sa ville natale.

Buonaparte était depuis long-tems à Paris. Il y vivait oublié, méconnu, même persécuté. On paraissait avoir perdu tout-à-fait le souvenir du service éclatant qu'il avait rendu, en contribuant si puissamment à la défense victorieuse de la convention, dans la journée du 13 vendémiaire. Plusieurs fois il avait sollicité de l'emploi dans les armées de la république; jamais il n'avait pu en obtenir. Enfin, il reçoit du directoire la récompense due à ses services. Il est nommé général en chef de l'armée d'Italie, à la place de Schérer, qui avait donné sa démission. Il avait alors vingt-sept ans. Le 4 ventôse an 4 (23 février 1796), il part de Paris, pour se rendre à son poste. Le 1er. germinal suivant (21 mars), il arrive à Nice, et prend immédiatement le commandement d'une armée, qu'il trouve dans le plus déplorable état. Quelqu'un lui peignant la difficulté d'en-

---

çais, pour délivrer la France du joug de ses oppresseurs. Telle était la condition absolue de l'exécution du plan. Pour le réaliser, des pleins pouvoirs avaient été transmis à Pichegru par le prince de Condé; et Louis XVIII les confirma depuis par une lettre qu'il écrivit, de sa propre main, à Pichegru, lettre datée de Riga, le 24 mai 1796. La cour d'Autriche, pour consentir à ce que le corps de Condé passât le Rhin, et allât planter sur l'autre rive l'étendard des lys, exigea qu'on lui livrât Strasbourg, Neufbrisach et Huningue. Cette demande de l'Autriche entraîna la rupture de la négociation. (*Mémoires de la maison de Condé, tome II, pages* 97 et 98, *et Histoire de France, tome X, page* 292.)

trer en campagne avec une pareille armée, il lui répond *qu'il en aura assez, s'il est vainqueur; et trop, s'il est vaincu.* Quarante-cinq mille Autrichiens, aux ordres du comte de Beaulieu, cinquante mille Piémontais à ceux de Colli, et un corps de cavalerie napolitaine; telles sont les forces que doit combattre une armée dépourvue de tout, se consumant sur un terroir infertile, et très-inférieure en nombre. Aussi Beaulieu regarde-t-il comme une opération facile, celle de chasser les Français d'Italie, et de fondre sur le comté de Nice. Le 21 germinal (10 avril), il attaque l'armée française, avec une vive impétuosité, devant Voltri. Il s'empare de plusieurs redoutes. Tandis qu'il s'acharne à l'attaque de celle de Montenotte, que défend le chef de brigade Rampon, avec quinze cents hommes, Buonaparte rassemble des corps d'élite pour tourner l'ennemi. Il ordonne à deux divisions de descendre précipitamment des montagnes. L'une, commandée par Laharpe, tourne la droite des Autrichiens, qui combattent avec fureur, pour emporter la redoute de Montenotte; l'autre, commandée par Masséna, va tomber sur les derrières de l'armée austro-sarde. Ces opérations obtiennent un plein succès. Le lendemain, 22 germinal (11 avril), le combat se r'engage auprès de Montenotte. Cette fois l'ennemi est complètement battu. Les Autrichiens et les Sardes sont coupés, et ne peuvent plus se réunir. Voilà la première bataille gagnée par Buonaparte.

Tous les corps français ont pris des routes séparées, et se dirigent vers un centre commun de ralliement. Buonaparte s'avance dans le Montferrat. Le 25 germinal (14 avril), les gorges de Millésimo sont forcées par Augereau. Dans cette journée, quinze cents grenadiers autrichiens, dignes émules de leurs vainqueurs, et commandés par le lieutenant général Provera, se retranchent sur une hauteur dans les ruines d'un vieux château. Les généraux Mesnard et Joubert essayent en vain de les forcer. Ils repoussent trois attaques et trois colonnes. La nuit vient: ils respirent. Mais Buonaparte s'est avancé. Il fait former, dans la nuit même, une enceinte d'épaulement et des batteries d'obusiers autour des quinze cents Autrichiens. Le lendemain, 26 germinal (15 avril), le comte de Beaulieu se voit attaqué près du village de Dégo; il voulait aller porter du secours à Provera. Il est vaincu sur tous les points. Provera, vivement pressé par le général Augereau, est enfin forcé de poser les armes.

Quoique, depuis trois jours, le comte de Beaulieu ait été constamment et complètement battu, et qu'il n'ait plus sous son commandement qu'une armée extrêmement affaiblie, il médite, pour la nuit suivante, une attaque contre les Français. Rien ne peut dompter l'audace et l'activité de ce général. En effet, il exécute son projet avec toutes les précautions qu'il exige; il fond avec impétuosité sur le camp de l'armée française. Mais Buonaparte, dont la vigilance et l'activité n'ont rien qui le cède à celles de Beaulieu, a bientôt rassemblé ses soldats. Les trois premières attaques du général ennemi n'obtiennent aucun succès. A la quatrième, il laisse la moitié de son armée prisonnière, et dirige rapidement sa fuite vers Tortonne, sous les remparts de laquelle il espère trouver un abri.

Le général Colli, qui commandait les troupes sardes, ayant été séparé par les opérations du général français de l'armée autrichienne, s'était retranché auprès de Ceva, sur les bords du Tanaro. Le 28 germinal (17 avril), il est attaqué et forcé par les généraux Augereau et Serrurier. En militaire habile, il choisit une autre position sur la même rivière, à son confluent avec celle de Cursalia. Buonaparte arrive, reconnaît la force de cette position, et médite le moyen de forcer Colli à combattre sur un autre terrain. Il donne ordre, à Masséna, de passer le Tanaro sur un pont jeté auprès de Ceva, et de tourner les Piémontais. Ce mouvement les effraye. Dans la nuit du 2 au 3 germinal (21 au 22 avril), ils abandonnent leurs retranchements. Ils arrivent à Mondovi; ils y sont atteints et vaincus. Ils fuient, en laissant treize cents prisonniers et huit pièces de canon. Buonaparte entre le soir même à Mondovi. Delà, il se porte rapidement sur Turin. Le roi de Sardaigne, épouvanté, demande un armistice. Buonaparte le fait désirer quelques jours. Enfin il l'accorde, le 9 floréal (28 avril), sous la condition que les forteresses de Coni, d'Exilles, de Suze, et le château Dauphin, seront livrés aux troupes françaises. Le roi de Sardaigne consent à tout (1).

---

(1) L'armée de Condé, dont le duc de Berri commandait la cavalerie, et le duc d'Enghien l'avant garde, était alors campée à Riga, non loin des bords du Rhin, près de Fribourg. Louis XVIII arrive de Véronne à Riga, le 30 avril 1796; mais il déclare qu'il ne vient à l'armée que comme gentilhomme français, et que le commandement en chef restera dans les mains du prince de Condé. Bientôt la cour de Vienne manifeste

Le 26 floréal suivant (15 mai), un traité de paix est conclu à Paris, entre la république française et le roi de Sardaigne. Par ce traité, le roi de Sardaigne renonce à toute adhésion publique et secrète à la coalition, et cède à la France la Savoie, les comtés de Nice, de Tende et de Beuil. Le passage des troupes françaises par le Piémont, et la démolition de plusieurs forts, sont encore consentis par ce monarque.

Le comte de Beaulieu, persuadé, d'après les renseignements qu'il s'est procurés sur les mouvements de l'armée française, qu'elle passera le Pô à Valence, dirige vers ce point toutes ses forces. Pendant ce tems-là, Buonaparte ordonne à quinze cents hommes de troupes légères et à cinq mille grenadiers de se porter rapidement sur la rive du Pô, vis-à-vis de Plaisance. Nulle batterie n'y défendait l'accès du fleuve. Seulement deux escadrons de hussards avaient été attirés vers cette ville par le bruit de ce mouvement, auquel ils ne pouvaient croire. Toute l'armée française passe le fleuve les 17 et 18 floréal (6 et 7 mai) : ce passage s'est effectué sans rencontrer l'armée autrichienne; ce n'est que, lorsqu'il s'est approché de l'Adda, que Buonaparte en est aperçu. Un combat s'engage le lendemain auprès de Fombio La victoire est aux Français : mais elle est chèrement achetée par la mort d'un des plus intrépides lieutenants de Buonaparte, le général Laharpe, tué dans la nuit du 8 au 9, en défendant la position de Codogno, que l'ennemi tenta vainement de surprendre.

Beaulieu, ayant reçu des troupes aguéries du Tyrol, et une formidable artillerie de la Lombardie, s'empare de tous les ponts qui sont sur l'Adda jusqu'à son confluent, et couvre de batteries les bords escarpés de cette rivière. Le 21 floréal an 4 (10 mai 1796), Buonaparte marche sur Lodi. Son avant-garde emporte, dès le premier choc,

---

l'inquiétude que lui cause l'arrivée du monarque. Elle demande, elle exige son départ. Louis répond que la force seule pourra le contraindre à quitter le poste où l'honneur l'avait appelé. Il s'établit au château de Mutzingen. C'est pendant son séjour dans ce château, que, faisant un jour la visite des postes sur les bords du Rhin, dont le lit séparait seul l'armée royale de l'armée républicaine, celle-ci, aux cris qu'elle entend de *vive le Roi*! accourt sur la rive du fleuve, et que soudain, à la vue du monarque, les soldats se découvrent. On eût dit que *le Rhin ne voyait sur ses deux bords que des sujets fidèles.* (*Mémoires de la maison de Condé, tome II, page* 10.)

les postes qui défendent les approches de cette ville. Les Autrichiens repassent l'Adda, et se mettent aussitôt en bataille, derrière trente pièces de canon de position, pour défendre le passage du pont. L'armée française arrive, se forme en colonne serrée, se présente sur le pont; les Autrichiens font un feu terrible; elle hésite. Soudain les généraux Berthier et Masséna, et le chef de brigade Lannes, se précipitent à sa tête; elle les suit avec rapidité; le pont est traversé; l'artillerie ennemie est enlevée. Les Français sèment partout l'épouvante et la mort; en un clin d'œil, ils ont dispersé tout un corps de l'armée autrichienne. Beaulieu fuit sous les remparts de Mantoue. Le Milanais devient le prix de la glorieuse bataille de Lodi. Bientôt l'armée française passe l'Oglio, le Mincio, et n'éprouve que peu de résistance. En peu de jours elle arrive jusqu'à Véronne.

Le 21 floréal an 4 (10 mai 1796), le directoire vient apprendre au conseil des cinq cents qu'il existe dans Paris une conspiration, dont le but est de renverser le gouvernement, et de rétablir l'anarchie. Le chef de cette conspiration était un journaliste misérable et sans talent. Il se nomme Gracchus Babeuf. Ce qui donne une juste idée de son peu de capacité, c'est que, durant le tems où l'on pouvait si facilement se faire une réputation, et parvenir aux emplois, il n'avait pu obtenir ni l'un ni l'autre de ces avantages. Il avait été arrêté avec quelques-uns de ses complices; on avait trouvé chez lui beaucoup de papiers, où était déposé le plan de la conspiration, dont il s'était fait le chef. Ce plan ne différait en rien de tous ceux qu'on avait mis en usage jusqu'alors. On devait soulever et armer le faubourg Saint-Antoine : toutes ces femmes, que l'on a coutume de voir dans les émeutes populaires, devaient exciter les révoltés; des canons devaient rouler à la tête du cortége; les principaux établissements publics, les Tuileries, la trésorerie, le Luxembourg, devaient être envahis, et tous les membres du gouvernement arrêtés et massacrés. Tous les conspirateurs sont des gens obscurs et dépourvus de toute espèce de moyens. Lorsque le bruit s'est répandu que Babeuf a été arrêté, la vile populace, qui devait seconder son entreprise, s'agite pendant plusieurs jours dans le but de forcer le gouvernement à lui rendre la liberté. Un jour, six ou sept cents hommes de cette populace se rendent au Luxembourg, et cherchent à attirer à la révolte la garde des directeurs. Les sabres se lèvent contre eux pour toute réponse. Ils prennent promptement la fuite.

Ils vont à la plaine de Grenelle, où campaient plusieurs régiments de ligne; ils essayent aussi de les porter au soulèvement. On les laisse pénétrer dans le camp. Bientôt les soldats courent aux armes, et leur donnent la chasse; ils fuient précipitamment par toutes les issues. Cinq ou six d'entre eux sont arrêtés, livrés à une commission militaire, et mis à mort. Le procès de Babeuf dura long-tems. Il avait été traduit devant la haute cour nationale. Elle le condamne à mort, ainsi que l'un de ses complices, comme écrivains séditieux. Quelques autres conspirateurs furent déportés. Drouet, ex-député à la convention, impliqué dans la conjuration de Babeuf, avait été enfermé au Temple. Il parvient à s'échapper de sa prison. On croit que quelques membres même du gouvernement lui en facilitèrent les moyens.

Le pape, Pie VI, qui avait à venger la perte d'Avignon et du Comtat-Vénaissin, était entré dans la coalition contre la France. Effrayé des succès rapides que Buonaparte venait d'obtenir en Italie, il lui envoie demander un armistice. Cet armistice lui est accordé le 5 messidor an 4 (23 juin 1796). Buonaparte le traite avec toutes les marques de la plus profonde vénération. Il est vrai qu'il lui impose des sacrifices rigoureux; mais il le conserve sur un trône, où lui seul pouvait le maintenir dans de telles circonstances. Le pape cède à la république française les légations de Bologne et de Ferrare, que Buonaparte avait déjà conquises, et toutes les côtes maritimes du golfe adriatique, depuis les bouches du Pô jusqu'à la citadelle d'Ancône. Ici nous devons faire remarquer combien Buonaparte était attentif aux progrès des beaux arts. Il avait écrit au directoire de lui envoyer les artistes les plus distingués de la France, pour choisir, dans les villes dont il avait fait la conquête, les meilleurs monuments de peinture et de sculpture. Il n'accordait de trêves aux différents souverains d'Italie, que sous la condition qu'ils lui livreraient des tableaux, des vases, des statues, etc. Le pape fut un des premiers qui subirent cette condition. Il livra cent tableaux, vases, bustes et statues, et cinq cents manuscrits. Buonaparte envoie tous ces monuments à Paris, pour orner le Muséum.

Le général en chef de l'armée d'Italie accorde aussi des armistices au roi de Naples et aux ducs de Parme et de Modène. Le grand duc de Toscane, frère de l'empereur d'Allemagne, avait gardé la neutralité; il n'avait parconséquent rien à craindre du vainqueur. Les Anglais, irrités

de cette neutralité, s'étaient emparés de Livourne, et en avaient fait l'entrepôt de leur commerce dans la Méditerranée. Buonaparte, qui nourrit une profonde haine contre cette nation, envoie une division, sous le commandement du général Vaubois, pour aller à Livourne, venger, sur des vaisseaux anglais, l'incendie de la flotte de Toulon. Malgré le secret et la rapidité que cette division met dans sa marche, les Anglais en sont instruits. Le 11 messidor an 4 (29 juin 1796), quarante de leurs vaisseaux sortent du port de Livourne, peu d'heures avant l'arrivée des Français dans cette ville. Buonaparte y laisse une garnison.

L'armée de Sambre-et-Meuse, forte de cent vingt-cinq mille combattants, et sous les ordres de Jourdan, campait dans le Hundsruck; celle du Nord, commandée par Beurnonville, était chargée de surveiller la ligne de neutralité du roi de Prusse. Moreau avait remplacé Pichegru dans le commandement de l'armée de Rhin-et-Moselle. Déjà il avait rétabli la discipline, dont celui-ci avait relâché tous les ressorts. Le 2 prairial (21 mai 1796), le prince Charles, commandant l'armée autrichienne, avait notifié à ces généraux la cessation de l'armistice sur le Rhin. Jourdan et Moreau avaient pris l'offensive en même tems; ils avaient combiné leurs attaques, et avaient si bien réussi, que les Autrichiens avaient abandonné tout le pays dont une victoire de Clairfait les avait mis en possession, et s'étaient retranchés à Altenkirken. Le 16 prairial an 4 (4 juin 1796), une division, conduite par le général Lefebvre, marche contre eux au pas de charge, et les culbute. Ils perdent trois mille hommes tués ou faits prisonniers. Dans les derniers jours de prairial, toute l'armée de Jourdan a passé le Rhin, à l'exception de quarante mille hommes réservés pour le blocus de Mayence. Le général Moreau, alors à Strasbourg, dont il a fait fermer les portes, se prépare aussi à passer le fleuve à Kehl. Le général Desaix est chargé de cette entreprise difficile. Le 6 messidor (24 juin), au milieu de la nuit, deux mille cinq cents Français, portés sur des bateaux, attaquent les îles qui sont sur le Rhin, près de Strasbourg, et les emportent à la baïonnette. Les Autrichiens, à peine arrachés au sommeil, n'ont pas le tems de couper les ponts, par lesquels ces îles communiquaient entre elles et avec le rivage. Le général Desaix se présente devant le fort de Kehl, et s'en empare en moins de trois heures. Toute l'armée de Moreau a passé sur la rive droite. Les Autri-

Digitized by Google

chiens, mis en fuite, ont été prendre une belle position à Renchen (1). Le général Moreau vient, le 10 messidor (28 juin), leur livrer bataille en cet endroit, et les force à la retraite, après leur avoir fait douze cents prisonniers, et leur avoir enlevé dix pièces de canon. Bientôt Fribourg et tout le Brisgaw tombent au pouvoir des Français.

Le général Jourdan obtient aussi, de son côté, des succès brillants. Le 21 messidor (9 juillet), il passe la Lahn, après plusieurs combats, où il a toujours eu l'avantage, et entre à Francfort, qu'il a forcé de capituler, le 29 messidor (17 juillet). Le général Moreau conclut des armistices, le même jour, 29 messidor, avec le duc de Vurtemberg; le 7 thermidor (25 juillet), avec le margrave de Baden; le 9 thermidor (27 juillet), avec les états du cercle de Suabe; sous la condition que ces princes et états fourniront, à l'armée de Rhin et Moselle, plusieurs millions en numéraire et tous les objets de consommation dont elle a besoin (2).

---

(1) Le corps du prince de Condé était alors posté entre Vieox-Brisack et Kappel. La prise du fort de Kehl avait déterminé la retraite des Autrichiens; le duc d'Enghien charge avec beaocoup de bravoure à la tête des émigrés, défend vigoureusement, le 26 juin, le pont d'Offenbuurg, mais n'a que le tems de le cooper, et de se retirer par la vallée de la Kintzig. L'armée autrichienne quitte le camp de Buhl, le 28, et le corps de Condé se rend à Lahr.

Cependant la présence du Roi à l'armée, et les dangers qo'il court dans un moment où l'armée royale peut craindre d'être envelopée, allarme le prince de Condé. Il presse le monarque de s'élnigner. Le Roi cède à ses instances, et prend la route d'Augsbourg, mais en laissant au camp ses équipages.

Louis XVIII venait de se séparer de l'armée, lorsqu'à Dillingen il est blessé au sommet de la tête, d'un coup de carabine, dirigé par un assassin caché dans les ténèbres. La blessore n'a pas de suite. (*Memoires de la maison de Condé, tom. II, page* 108 *et* 109)

(2) Le 14 juillet 1796, le corps de Condé occupait les hauteurs d'Eltenmunster et de Huchstetten. Ce même jour, le gén ral républicain Abatucci attaqua les gorges entre Eltenmunster et Schweighaosen. Le corps de Condé opposa une forte résistance. Après deux heures d'une lutte sanglante, ce corps fut écrasé par le nombre des assaillants, et obligé d'évacuer les positions d'Eltenmunster et de Schweighausen, et de suivre le mouvement de retraite du général autrichien Fruehlich, sur Schonwald et Fribourg. Le 12 août, l'arrière garde du prince de Condé fut attaquée, en deçà de Westerheim, par l'avant-garde républicaine, sous les ordres d'Abatucci. La première ligne du corps des émigrés ayant été forcée de plier, le prince de Condé fit avancer d'autres troupes sous les ordres du duc d'Enghien, et le combat recommença avec une nouvelle vigueur; mais, un corps de républicains ayant fait un détour, et s'étant montré sur le flanc des émigrés, le duc d'Enghien ordonna la retraite.

Buonaparte, qui tenait bloquée la ville de Mantoue, depuis le 16 prairial (4 juin 1796), était environné de deux armées, l'une aux ordres de Beaulieu, qu'il avait presque entièrement détruite, et qui s'était relevée par de continuels renforts; l'autre aux ordres de Wurmser, que le cabinet de Vienne avait osé détacher de son armée d'Allemagne, pour l'envoyer contre l'armée française en Italie. Une troisième armée se tenait prête à traverser les états de Venise; une quatrième, qui devait suivre la même route, se formait à Vienne, sous l'inspiration du patriotisme et de l'honneur. Le 11 thermidor (29 juillet), de fortes colonnes autrichiennes, commandées par Wurmser, qui a déjà établi ses communications avec l'armée de Beaulieu, campée sous Mantoue, se présentent devant les postes de la Corona, de Salo et de Brescia, les emportent et forcent les Français à la retraite. Buonaparte se trouve entre deux feux. Cette position ne l'effraye point; il veut isoler, l'une de l'autre, les deux armées qui l'environnent. Il repasse à la hâte le Mincio. Mais bientôt il revient, et en trois jours il a reconquis tous les postes qu'il a perdus. Il les perd de nouveau, le 15 thermidor (2 août 1796); il les reprend le 16 (3 août), et remporte sur l'ennemi, auprès de Lonato, une victoire complète. Cette ville tombe en son pouvoir, ainsi que le village de Castiglione, qu'Augereau enleva le même jour après un combat opiniâtre. Les Autrichiens,

---

Le corps de Condé alla prendre position à Mindelheim, au delà de Kamlach. Cependant, les manœuvres faites par le général républicain Férino ayant rendu la position du corps des émigrés impossible à défendre, le prince de Condé se détermina à prévenir, par un coup de main, les attaques de l'ennemi. Le 13 août, avant le jour, deux colonnes d'infanterie noble, suivies par la cavalerie, descendent en silence, et marchent, l'arme au bras, sur le village d'Ober-Kamlach. A deux heures du matin, les avant-postes républicains sont surpris par la colonne du duc d'Enghien, aux cris de *vive le Roi* ! *vive Condé* ! Les émigrés pénètrent dans le village, forcent les républicains à l'évacuer, et les poursuivent jusqu'aux bois de Kamlach. Mais bientôt les républicains se rallient, reçoivent des renforts et prennent à leur tour l'offensive. Le prince de Condé accourt dans ce moment au secours de son petit-fils; et, reconnaissant l'imminence du péril dans lequel ses troupes se trouvent engagées, il ordonne une retraite commandée par la prudence. Le corps des émigrés, qui avait fait dans cette journée des prodiges de valeur, perdit près de 500 gentilshommes. Après avoir occupé Landsberg, et s'être porté de Munich à Aicha, le prince de Condé attaqua, le 15 septembre, un détachement ennemi posté à Pottmer, et le fit replier jusqu'à Sinning.

Digitized by Google

dans cette journée, ont perdu environ quatre mille hommes tués, blessés ou faits prisonniers, et vingt pièces de canon.

Le lendemain, 17 thermidor (4 août), le comte de Wurmser rassemble les divisions de son armée, et se prépare à un nouveau combat. Buonaparte lui-même se rend à Lonato, pour voir les troupes qu'il en pourra tirer. Pendant qu'il est dans cette place, un parlementaire vient sommer le commandant de se rendre, attendu qu'il est cerné de tous les côtés; et en effet, on aperçoit aux environs les vedettes de la cavalerie autrichienne. C'est ici que le général en chef fait preuve d'une étonnante présence d'esprit. Il comprend sur-le-champ que ce ne peuvent être que les débris d'une division coupée. Il se fait amener le parlementaire, et lui dit que celui qui l'envoie doit savoir que le général en chef de l'armée d'Italie est à Lonato, au milieu des troupes républicaines; qu'en conséquence, si sous quelques minutes, la division n'a pas posé les armes, il ne fera grâce à aucun. Le parlementaire, effrayé, retourne vers la division. Soudain elle pose les armes. Elle était de trois mille hommes: il n'y en avait que douze cents à Lonato.

Le 18 thermidor suivant (5 août), les armées française et autrichienne sont en présence, aux environs de Castiglione. Wurmser, qui, malgré les pertes qu'il a faites les jours précédents, possède encore des forces égales à celles des Français, n'ose attaquer le premier. Buonaparte feint un mouvement rétrograde. Wurmser donne dans le piége, et s'avance. Le général français fait alors attaquer son armée sur tous les points, la culbute et la met en fuite. Il lui prend vingt pièces de canon, cent vingt caissons d'artillerie, lui fait deux mille prisonniers, lui tue ou blesse mille à douze cents hommes. Aucune victoire n'avait encore produit des avantages aussi brillants. Les généraux Serrurier, Augereau, Masséna et Beaumont, l'adjudant-général Verdières et le chef de bataillon Marmont, se sont beaucoup distingués dans cette bataille. Le comte de Wurmser, qui n'a débloqué Mantone qu'un moment, l'abandonne aux forces nouvelles qu'il a pu y faire entrer, et se retire dans les montagnes du Tyrol.

Bernadotte, commandant la droite de l'armée de Jourdan, et presque isolé de tous les autres corps, est attaqué, le 3 fructidor an 4 (22 août 1796), par l'archiduc Charles. On se bat pendant deux jours dans la plaine, aux environs de Teining, avec une fureur égale et des succès balancés.

Digitized by Google

Enfin, le troisième, accablé par des forces qui s'accroissent sans cesse, et n'ayant pas reçu les secours attendus, Bernadotte se retire le long des rochers, vers Bamberg. Alors toute l'armée de Jourdan se replie, et rejoint la rive droite du Mayn. L'archiduc Charles vient lui livrer bataille à Vurtzbourg, le 17 fructidor (3 septembre), et le bat complètement. Les divisions françaises, qui campaient sur les deux rives du Rhin, accourent à la rencontre de l'armée de Jourdan, pour protéger sa retraite. Dans un combat qu'elles soutiennent à Altenkirchen, le troisième jour complémentaire (19 septembre), elles ont à regretter la perte du général Marceau, guerrier plein de bravoure et de modestie.

Une partie de l'armée de Buonaparte ayant repris les travaux du siége de Mantoue, quoique la grosse artillerie lui manque encore, ce général marche rapidement sur Trente. Il trouve l'ennemi à Roveredo ; il lui livre en cet endroit une bataille sanglante, le 18 fructidor an 4 (4 septembre 1796). Les Autrichiens s'étaient établis sur les flancs d'une gorge, que l'Adige remplit presque seul. Les Français gravissent sur cette gorge, attaquent Wurmser, dans cette position, avec de l'artillerie légère. Bientôt il est tourné ; il perd sept mille prisonniers, vingt-cinq canons et sept drapeaux. Le lendemain matin, 19 fructidor (5 septembre), Buonaparte entre à Trente. Wurmser va se ranger en bataille derriere la rivière de Larisio. Les Français, oubliant leurs fatigues, à l'aspect de leur ennemi, emportent, au pas de charge, le pont qui les en sépare. Les Autrichiens se retirent derrière les bords de la Brenta. Tout le pays de Trente devient la conquête du Buonaparte. Wurmser, ne se confiant plus aux montagnes, cherche la plaine. Le 22 fructidor (8 septembre), il est forcé de livrer une bataille à Bassano; il est battu. Il fait sa retraite sur Véronne ; mais, chassé par les Français, de ce côté là, il se rapproche de Mantoue. Il a le bonheur de trouver un pont, celui de la villa Impenta, que, malgré l'ordre de Buonaparte, on avait négligé de couper. Il a atteint le terme de sa course. Il entre à Mantoue, le 27 fructidor (13 septembre).

La retraite soudaine et précipitée du général Jourdan semblait avoir placé l'armée de Moreau dans une position désespérée. Celui-ci avait perdu toutes ses communications avec les corps qu'il avait établis sur la rive droite du Rhin. Il était environné d'une armée de soixante mille Autri-

chiens; il n'avait que cinquante mille combattants; cependant Moreau ne s'effraye point. Il fait ses dispositions pou la retraite; il la commence le 24 fructidor an 4 (10 septembre 1796). D'abord il prend une position concentrée, que les Autrichiens jugent d'une telle force, qu'ils n'osent l'y attaquer. En quittant cette position, il se porte sur Biberach. Là, il est plus à découvert. Il a devant lui l'armée du général Latour, et derrière celle du général Nauendorf, qui va lui fermer les défilés de la forêt Noire. Moreau sent que, pour se tirer d'une situation si dangereuse, il faut empêcher ces deux généraux de pouvoir unir leurs mouvements. Le 11 vendémiaire an 5 (2 octobre 1796), il fond sur l armée de Latour avec la plus vive impétuosité, et la met en déroute. Ce mouvement a été exécuté par les généraux Desaix et Saint-Cyr. Les Autrichiens s'enfuient, par Biberach, vers l'Inn, laissant quatre mille prisonniers et une grande partie de leur artillerie et de leurs équipages (1). Après quelques autres combats qui le dégagent sur ses ailes, Moreau ose pénétrer dans la terrible vallée d'Enfer; toute son armée, et, ce qui est plus étonnant, tous ses bagages y passent. Le 30 vendémiaire (21 octobre), il se retire sur Huningue. Le prince Charles accourt avec des forces nouvelles pour lui fermer cette retraite; l'armée du général Latour, celle des émigrés, font mille efforts de courage; ils sont inutiles. Les Français résistent à des forces triples des leurs à Kandren, à Heil; et, le 5 brumaire an 5 (26 octobre 1796), s'étant portés vers la tête de pont d'Huningue, ils passent majestueusement le Rhin à la vue de leurs ennemis. La retraite de Moreau avait été conduite avec tant de prudence et d'habileté, qu'il avait perdu fort peu de monde, et avait battu l'ennemi dans une multitude de combats.

Un nouveau général, le feld-maréchal marquis d'Alvinzi, nommé pour commander une troisième armée d'Italie,

(1) Les autrichiens auraient perdu dans cette affaire tous leurs canons et leurs bagages, si le prince de Condé, au milieu d'un feu terrible, observant, avec un sang-froid imperturbable, et la retraite des Autrichiens et les mouvements des républicains, n'eût soutenu le choc de ces derniers assez longtems, pour procurer aux Autrichiens le moyen de sauver le reste de leur artillerie et de leurs équipages. Pendant toute la durée de l'action, le duc de Berri ne quitta pas le prince de Condé (*Mémoires de la maison de Condé*, *tom. II*, *pag.* 111 *et suiv.*)

forte de cinquante mille hommes, traverse les états de Venise, et marche contre Buonaparte. Celui-ci, ayant confié au général Kilmaine l'investissement de Mantoue, se porte sur l'Adige, et là, attend de pied ferme le général ennemi. Le 25 brumaire an 5 (15 novembre 1796), les deux armées sont en présence, près du village d'Arcole. La position de ce village est extrêmement forte. Pour y arriver, il faut traverser des marais profonds et un pont garni de pièces d'artillerie. Toute l'armée française, à la voix de son général, se précipite dans ces marais, et parvient, avec les plus grandes peines, à en sortir. Quand on est arrivé à trente pas du pont, Buonaparte, agitant un drapeau, s'élance à la tête des grenadiers, et brave le feu de l'ennemi. Bientôt le pont est rompu par l'artillerie même des Autrichiens, et Buonaparte tombe renversé dans un fossé. Il se relève promptement, et rallie toute sa colonne : mais la nuit vient mettre fin à ce terrible combat. Le lendemain, les Français se consument encore en vains efforts pour chasser l'ennemi de sa position. Enfin, le surlendemain, 27 brumaire (17 novembre), les Français se rendent maîtres du champ de bataille par les mouvements combinés des divisions Masséna et Augereau. Cinq mille prisonniers, dix-huit pièces de canon, sont le prix de cette victoire. Le général Lannes a reçu une nouvelle blessure dans cette journée, l'une des plus sanglantes depuis le commencement de la campagne.

Le directoire, si terrible à ce qui existait en France de catholiques zélés, avait tout fait pour ranimer les espérances des catholiques d'Irlande : il dirigeait, dans ce pays, des soulèvements, qui avaient déjà pris le caractère de l'insurrection la plus redoutable. C'était là qu'il avait résolu de venger tous les fléaux de la Vendée. En conséquence, il charge le général Hoche d'aller débarquer en Irlande. La flotte, qu'on lui confie, est composée de vingt-deux vaisseaux de ligne, d'un grand nombre de frégates et de bâtiments de transport, et porte quinze mille soldats. Hoche, à la tête de cette expédition, sort de la rade de Brest, le 25 frimaire an 5 (15 décembre 1796). En peu de jours, il arrive dans la baie de Bantri; mais les vents, qui jusqu'alors avaient été favorables, se déclarent tout-à-coup contre cette entreprise, et dispersent les vaisseaux français. Après un mois de tempêtes continuelles, qui ne leur ont point permis de se rallier, ils rentrent les uns après les autres dans

la rade de Brest, sans avoir éprouvé aucun dommage, et sans avoir rencontré un seul bâtiment anglais. Cette expédition, dont les orages seuls ont empêché la réussite, montre aux Anglais ce qu'ils ont à craindre de la marine française, et les effraye plus encore que ne l'avaient fait les troubles de l'Irlande.

Depuis long-tems l'archiduc Charles assiégeait, avec toute son armée, le fort de Kehl. Le général Desaix, commandant de ce fort, faisait de fréquentes sorties, et couvrait des ouvrages, mal commencés, des cadavres des ennemis. Enfin, le 21 nivôse an 5 (10 janvier 1797), après soixante-cinq jours de tranchée ouverte, le prince Charles se rend maître d'une chétive bourgade, devant laquelle il a perdu quinze mille hommes, et qu'une poignée de Français avait emportée dans une matinée. Le général Desaix obtient la plus honorable capitulation, et repasse le Rhin avec sa garnison et toute son artillerie. La même capitulation a lieu, le 17 pluviôse suivant (5 février), pour la tête de pont d'Huningue, dans la défense duquel le jeune Abatucci a trouvé une mort glorieuse. L'Autriche demande un nouvel armistice sur le Rhin; il est accordé. La possession de la rive gauche de ce fleuve est encore une assez belle récompense des efforts de l'armée de Sambre-et-Meuse et de celle de Rhin-et-Moselle (1).

Le 24 nivôse an 5 (13 janvier 1797), Buonaparte arrive à Véronne. Le lendemain, 25 (14 janvier), il occupe un long rang de collines, nommé le plateau de Rivoli. Toute l'armée du général Alvinzi est employée à le tourner dans cette position. On combat à de longues distances. Pendant la journée du 26 nivôse (15 janvier), Joubert, attaqué au poste de la Corona, parvient à s'y maintenir. Buonaparte se porte en avant de Rivoli, fond sur les Autrichiens, et s'empare de San-Marco, regardé comme la clef de la position de ce plateau. Le 27 nivôse (16 janvier), tandis que tous ces combats occupent Buonaparte autour de Rivoli, le général Provera force le passage d'Anghiari, et se dirige sur Mantoue. Il arrive devant le faubourg Saint-Georges. Le comte de Wurmser est venu occuper le poste de la Fa-

(1) Le corps du prince de Condé était à cette époque cantonné à Mulheim, en Brisgaw; et ce prince y reçut, en février 1797, des dépêches du Roi, qui venait de se fixer à Blanckenbourg, dans les états du duc de Brunswick.

vorite, pour unir ses troupes à celles de Provera. Le général en chef a vu ces mouvements ; il vole, il élève un mur de soldats entre ces deux généraux. Provera est forcé de mettre bas les armes, et Wurmser de rentrer dans Mantoue. Pendant ce tems-là, Joubert marche pour couper la retraite aux Autrichiens maîtres du poste de la Corona. Par un heureux stratagême, il parvient à leur faire plus de prisonniers, qu'il n'a de combattants. Ici finit la bataille de Rivoli. Elle a duré trois jours. Les Autrichiens y ont perdu vingt-cinq mille hommes et toute leur artillerie ; ils y ont perdu l'Italie. Le 14 pluviôse an 5 (2 février 1797), Mantoue capitule ; toute sa garnison est faite prisonnière, à l'exception de l'état-major. Buonaparte, dans cette circonstance, adresse à ses soldats une proclamation, où il leur rappelle tout ce qu'ils ont fait, depuis qu'ils sont entrés en Italie.

Après la reddition de Mantoue, le général en chef de l'armée d'Italie, instruit qu'une prise d'armes a eu lieu dans les états de l'église, y vole à la tête d'une partie de ses troupes. Sa présence suffit pour intimider les révoltés et les faire rentrer dans le devoir. Buonaparte était à deux jours de marche de Rome ; il a la modération de ne pas y conduire son armée. Il donne au pape, en cette occasion, une nouvelle preuve de son intérêt et de sa vénération, en le conservant sur le trône pontifical, et en lui accordant la paix. Elle se conclut, à Tolentino, le 1er. ventôse an 5 (19 février 1797). Par ce traité, Pie VI se retire de la coalition contre la république française, lui cède à perpétuité Bologne, Ferrare et la Romagne ; renonce à ses prétentions sur Avignon et le Comtat-Venaissin ; s'engage à donner des ordres pour le rétablissement de l'école française à Rome, et à payer à la république treize millions en numéraire ou effets précieux. Buonaparte, en retournant à son armée, montre de l'intérêt à la petite république de Saint-Marin, qui n'a jamais rien fourni à l'histoire, et visite les champs qu'avait cultivés Virgile, dans le village de Piétole, auquel il fait des libéralités.

Le prince Charles venait de former une cinquième armée autrichienne, en Italie, avec l'élite des troupes qu'il avait opposées aux généraux Jourdan et Moreau, et avec des levées faites à la hâte dans les états héréditaires. Moreau était resté à la tête de l'armée du Rhin ; le général Hoche avait remplacé Jourdan dans le commandement de celle de Sambre-et-Meuse. L'armée d'Italie avait été renforcée par

une partie de cette dernière armée, conduite par le général Bernadotte. Les Français supportaient les rigueurs de l'hiver dans le nord de l'Italie ; il leur tardait de franchir des monts, des rivières, des torrents, qu'une telle saison semble rendre impraticables. Dans le mois de ventôse an 5 (mars 1797) (1), des divisions se dirigent vers le Tyrol. On se prépare à passer la Piave et le Tagliamento. Le passage de cette dernière rivière est vivement disputé, le 26 ventôse (16 mars). La canonnade est vive et dure longtems. Les généraux Murat et Duphot, malgré le feu de l'ennemi, passent les premiers sur la rive opposée. Bernadotte et Guyeux les suivent. Toute l'armée effectue ensuite son passage. C'est en vain que la cavalerie autrichienne cherche à l'inquiéter ; elle est toujours repoussée par la cavalerie française. Cette victoire met l'armée française en possession des villes de Palma-Nova et d'Udine, ainsi que de tout le territoire vénitien. Bernadotte se met en marche sur-le-champ, pour aller bloquer Gradisca. Ce mouvement, concerté par Buonaparte, avec la division de Serrurier, est exécuté si précipitamment, que la garnison de cette ville, effrayée, capitule, le 29 ventôse (19 mars). Elle est faite prisonnière ; elle était forte de trois mille hommes. Le 2 germinal (22 mars), les Français se rendent maîtres de Goritz ; et, le 4 du même mois (24 mars), des hauteurs de Trieste et des mines de mercure d'Ydria. Peu de tems après, cinq mille hommes, trente pièces de canon, et quatre cents chariots portant les bagages de l'armée autrichienne, sont poursuivis par le général Guyeux à travers les Alpes Noriques, et sont pris par lui auprès de Chiusa. On avance sur Clagenfurt. Le 9 germinal (29 mars), une colonne ennemie, étant sortie de cette ville pour aller au secours de la division qui venait d'être interceptée, est battue par Guyeux. Les Français entrent le même jour à Clagenfurt. L'archiduc Charles est si déconcerté de tant de revers, qu'il ne défend ni les bords de la Save, ni ceux de la Drave ; mais il ordonne au général Laudon de se porter

(1) Ce fut le 10 mars 1797, que Louis XVIII signa, à Blanckembourg, une proclamation qu'il adressait aux Français, et par laquelle, en annonçant que des agents avaient reçu ses ordres pour faire revivre en France le règne des lois et de l'autorité légitime, il traçait les règles que ces agents devaient suivre dans l'accomplissement de la mission qui leur était confiée, et garantissait l'oubli des erreurs, des torts, même des crimes,

sur les derrières de l'armée française; c'était la seule ressource qui lui restât dans sa position. Buonaparte a su pressentir et prévenir ce péril. Il vient établir son quartier-général à Clagenfurt. Il ne lui faut plus que sept ou huit jours de marches et de combats, pour se présenter sous les murs de Vienne. C'est alors qu'éclate le secret de cette expédition, qu'il a conduite avec tant d'ardeur et de précipitation. La paix était alors le vœu de son âme, ou un moyen qu'il convenait à sa politique et à son ambition d'employer.

Le 11 germinal an 5 (31 mars 1797), il écrit à l'archiduc Charles, pour l'inviter à la paix. Il lui représente que la guerre dure depuis six ans, que beaucoup de sang a coulé, que la triste humanité a bien assez gémi. Il lui représente encore que toutes les nations ont fait la paix avec la république française, et qu'il n'y a plus que la sienne qui soit restée en guerre avec elle. Faut-il donc, lui dit-il, pour les intérêts ou les passions d'une nation étrangère aux maux de la guerre, que les Autrichiens et les Français continuent à s'entr'égorger? Buonaparte finit, en assurant le prince que, si l'ouverture, qu'il a l'honneur de lui faire, pouvait sauver la vie à un seul homme, il s'estimerait plus heureux de la couronne civique, qu'il croirait avoir méritée, que de la triste gloire qui revient des succès militaires. Le même jour, le prince Charles répond au général en chef de l'armée d'Italie. Il lui dit qu'il desire la paix, ainsi que lui, pour le bonheur des peuples et de l'humanité; mais il lui fait observer que, n'ayant reçu de S. M. l'empereur aucun plein pouvoir pour traiter, il ne peut entrer avec lui dans aucune négociation sur un sujet d'une si haute importance. Condamné, par cette réponse, à vaincre encore une fois, avant de voir ses vœux accomplis, Buonaparte porte encore plus de vivacité et de sûreté dans ses opérations militaires.

Le 12 germinal an 5 (1er. avril 1797), Masséna, qui commande l'avant-garde de Buonaparte, se place, avec son intrépidité ordinaire, entre l'armée autrichienne et un corps qui, sous les ordres du général Sporck, cherche à se réunir à l'archiduc. Il attaque, il culbute l'arrière-garde qui lui est opposée, tandis que le général de division Guyeux poursuit de montagne en montagne le corps du général Sporck, et le chasse à une plus longue distance de l'archiduc. On entre dans Neumarck : on s'empare de trois postes importants sur la rivière de Muërch. L'archiduc n'a

point osé défendre les bords de cette rivière. On s'avance jusqu'à Léoben : on n'est plus qu'à trente lieues de Vienne. Cette capitale, à la nouvelle de tant de désastres, présente le tableau de la consternation et de l'effroi. Mais tout-à-coup la joie renaît à Vienne. On y apporte la nouvelle que Buonaparte offre la paix à des conditions honorables pour ses ennemis. Le 19 germinal an 5 (8 avril 1797), le général en chef de l'armée d'Italie reçoit dans son camp, à Fuldenbourg, deux généraux autrichiens, qui viennent lui demander une suspension d'armes; il l'accorde pour dix jours. Le 29 germinal suivant (18 avril), des préliminaires de paix sont signés auprès de Léoben.

L'armistice, conclu sur le Rhin, avait été rompu. Les deux armées, commandées par Moreau et Hoche, ignorant la négociation de Léoben, qui leur faisait poser les armes, avaient recommencé les hostilités. Le 28 germinal an 5 (17 avril 1797), Hoche passe le Rhin à Neuwied. A peine est-il arrivé sur la rive opposée, que soudain il attaque les Autrichiens dans une position où ils ont élevé des retranchements. Il donne ordre au général Debelle de se porter, avec trente pièces d'artillerie légère, jusqu'à cent pas des redoutes de l'ennemi. Ce général essuie, sans s'ébranler, un terrible feu à mitraille, et tire si juste, qu'il ouvre les redoutes aux grenadiers et même à la cavalerie. Les Autrichiens sont mis en déroute.

A Strasbourg, Moreau ose, le 2 floréal (20 avril), avec vingt-six bateaux, tenter en plein jour le passage du Rhin. On combat corps à corps; c'est de vive force qu'on atteint le rivage, et qu'on y gagne du terrain pied à pied. Les braves généraux qui conduisent les colonnes, Duhesme et Dessaigne, sont blessés. Desaix, qui défendit si glorieusement le fort de Kehl, y rentre par les mêmes barrières que celles qu'il fut forcé d'abandonner à l'ennemi. Ici les Français reçoivent la nouvelle des préliminaires de paix signés à Léoben, et arrêtent leur marche.

Le sénat de Venise, persuadé que les Français seront vaincus par les Autrichiens, ordonne un soulèvement contre eux, pour leur fermer le retour. Dans les derniers jours de germinal (premiers jours d'avril), le tocsin sonne dans toutes les campagnes; 40 mille paysans prennent les armes à Vicence, à Padoue, à Bergame : ils sont repoussés par des poignées de soldats; mais ils massacrent impitoyablement ceux qu'ils trouvent marchant dans la campagne. A Vé-

ronne, les assassins surprennent et frappent les Français, avant qu'ils aient pu se rallier sous leurs chefs. Ils entrent dans les hôpitaux; ils font main basse sur tous les malades, sur tous les blessés. Buonaparte est saisi d'horreur, lorsqu'il apprend ces massacres. Il confie au général Augereau le soin de venger la mort et les tourments de ses braves. Celui-ci marche rapidement contre Véronne; les révoltés, soutenus de troupes esclavonnes, après avoir garni les remparts de canons, osent faire une sortie contre le général français; ils sont taillés en pièces. Augereau se rend maître de Véronne, le 5 floréal (24 avril). Le 14 floréal (3 mai), Buonaparte, à la tête d'une armée de 25 mille hommes, marche sur Venise. Depuis plusieurs jours, les symptômes d'une insurrection générale se sont déclarés dans tous les états de Venise. Les paysans, à l'instigation des nobles de la Terre-Ferme, sont rentrés dans le devoir à l'égard des Français, mais se révoltent ouvertement contre le gouvernement de la république; le doge entend, jusques dans Venise, les cris de la rébellion. Le 22 floréal (11 mai), le grand conseil abdique son autorité, et déclare que l'ancienne forme démocratique sera rétablie dans la république de Venise, comme elle existait avant la révolution de 1296. Le peuple de Venise se livre alors à la joie; le 24 floréal (13 mai), il reçoit une division de Français commandée par le général Augereau, adopte leurs maximes, et imite les formes de leur gouvernement. Le général en chef, résolu de sacrifier Venise à la politique du directoire, et à la sienne propre, n'entre point dans cette ville. Il se sert des forces navales de ce peuple, pour soumettre les îles qu'il possède dans la mer Adriatique, Corcyre, Ithaque, Cythère et Corfou. Cette dernière, par sa fertilité et la beauté de son port, lui donnait de nouveaux moyens d'accomplir de vastes projets sur la Méditerranée.

Depuis long-tems la discorde régnait dans le directoire. Les deux directeurs Carnot et Barthélemy étaient les objets particuliers de la haine de leurs trois collègues, Rewbel, Barras et Laréveillère-Lepaux. Les deux conseils étaient aussi en proie aux divisions; et c'était à l'occasion même de la constitution. Cette constitution voulait le renouvellement annuel d'un directeur et d'un tiers du corps législatif; c'était là une source perpétuelle de troubles et de révolutions.

Il y avait dans les conseils un parti qui luttait vivement

contre le directoire et ses partisans; il était composé d'hommes qui, durant les tems les plus orageux de la révolution, avaient porté le titre périlleux de modérés. Presque tous ces députés étaient royalistes, mais avec plus ou moins d'ardeur et de circonspection; ils ne fréquentaient pas la cour du directoire, et n'avaient avec elle nulle liaison. Ils obtenaient des succès plus marqués au conseil des anciens qu'à celui des cinq-cents. Le directoire avait des adversaires plus passionnés et plus dangereux dans une foule d'écrivains politiques, qui, dans leurs écrits, ne cessaient de déclamer contre les abus, contre les excès qui se commettaient sous le directoire, et en indiquaient le remède avec courage, avec audace. Les princes de la famille des Bourbons, instruits de la vive opposition qu'éprouvait le directoire, et croyant y voir des germes de royalisme, n'avaient négligé aucun moyen de les développer. Des commissaires, à qui ils avaient donné leurs instructions, étaient répandus sur tous les points de la république, et faisaient mille efforts pour rendre les esprits favorables à la cause des Bourbons. Quatre de ces commissaires, le baron de Poli, Duverne, l'abbé Brottier et la Villeheurnois, avaient fait part de leurs projets et de leur mission au chef d'escadron Malo, qui s'était montré terrible aux anarchistes dans la plaine de Grenelle, et à Ramel, commandant des grenadiers du corps législatif. Ces deux officiers reçurent avec un feint empressement leurs communications, et se montrèrent disposés à les seconder dans leur entreprise. A peine furent ils possesseurs de leur secret, qu'ils le découvrirent au directoire. Ces quatre commissaires furent arrêtés le 11 pluviose an 5 (30 janvier 1797). On les livra à un conseil de guerre; ils furent seulement condamnés, eu égard à quelques circonstances atténuantes qui militaient en leur faveur, à plusieurs années de réclusion. Ce jugement fut prononcé le 19 germinal suivant (8 avril). Au bout de quelque tems, l'un de ces commissaires, dans l'espoir de voir finir sa captivité, transmit au directoire tous les renseignements desirables sur le complot tramé contre lui. Le directoire les recueille et se tait. Des papiers, saisis en Italie sur l'émigré d'Entraigues, et envoyés aux directeurs, révèlent les intelligences que Pichegru avait entretenues avec le parti royaliste. Celui-ci avait été nommé membre du corps législatif, lors des élections du mois de germinal, qui avaient amené dans les conseils beaucoup d'hommes opposés au gouvernement. Le directoire n'éclate point encore; seu-

lement il fait surveiller exactement tous ceux qui lui sont suspects, et prépare dans le silence le moyen de se venger. Rien n'arrête trois directeurs, qui conspirent contre leurs deux collègues et contre la majorité des deux conseils; ils vont renverser la constitution qui seule forme leur titre, et livrer de nouveau la France à tout l'arbitraire, à toutes les violences des révolutions.

Le 18 fructidor an 5 (4 septembre 1797), dès le matin, le canon d'alarme retentit, et vient effrayer toute la population de Paris. Huit ou dix mille hommes de troupes, campés aux environs, marchent sur Paris; ils se portent aux lieux des séances des conseils. Les grenadiers, que commande Ramel, se joignent à eux, malgré tout ce que peut faire celui-ci, pour les en empêcher. Quelques inspecteurs de la salle sont arrêtés; d'autres parviennent à s'évader. Les membres des deux conseils arrivent à leurs palais respectifs; les soldats refusent de les y laisser entrer : un grand nombre d'entre eux sont arrêtés. Plusieurs s'assemblent chez Lafond-Ladébat, leur président; cet asile est violé; ils y sont saisis. Pendant ce tems, la minorité, d'après les ordres du directoire, s'assemble à l'Odéon. La journée entière se passe à chercher les députés et les journalistes proscrits; le Temple les reçoit en foule. Le directoire avait donné l'ordre d'arrêter deux de ses membres, Carnot et Barthélemy; le premier s'évade; le second est gardé dans son appartement.

Le lendemain, 19 fructidor (5 septembre), les trois directeurs Barras, Rewbel et Laréveillère-Lepaux, se constituent, malgré la constitution, les juges de tous les hommes qu'ils ont fait arrêter. Ce n'est point la peine de mort qu'ils prononcent; c'est celle de la déportation à la Guyane française, peine qui peut réunir tous les genres de supplice; et l'intention des trois directeurs, était de n'en épargner aucun à leurs ennemis. Ils condamnent à cette peine deux de leurs collègues, deux ministres récemment disgraciés, les quatre commissaires des princes, d'abord condamnés à la réclusion, cinquante deux membres des conseils, plusieurs généraux, plusieurs administrateurs, et un grand nombre de journalistes accusés de royalisme. Le décret du directoire, prononçant la déportation de tant d'individus, passe au conseil des cinq-cents sans beaucoup de difficulté. Il n'en est pas de même au conseil des anciens; grand nombre de députés réclament avec chaleur contre la violence que l'on fait à leurs collègues; mais le directoire les menace; ils se taisent, et le décret passe. Les élections, faites dans quarante huit dé-

partements, sont cassées par cette loi. Elle renferme deux articles sur les émigrés et les prêtres; l'un condamne au bannissement tous les hommes qui ont été inscrits sur les listes d'émigrés, et qui avaient obtenu la radiation : l'autre porte la peine de la déportation contre les prêtres qui troubleraient en quelque manière la tranquillité publique. La même loi condamne tous les membres de la famille des Bourbons, à être expulsés du territoire de la république; il y restait encore le prince de Conti et la duchesse d'Orléans; ces deux infortunées personnes se rendent en Espagne auprès du roi, leur parent, dont ils reçoivent les secours.

Le 22 fructidor (8 septembre), Merlin de Douai est élu membre du directoire, en remplacement de Barthélemy; le lendemain, François de Neufchâteau est élevé à la même magistrature, en remplacement de Carnot. Long-tems jurisconsulte estimé, Merlin de Douai s'était rendu odieux par le vote, qu'il avait émis dans le procès de Louis XVI, et par la loi des suspects.

Le directoire publie, le 24 fructidor an 5 (10 septembre 1797), une lettre adressée par Moreau, général en chef de l'armée de Rhin et Moselle, au citoyen Barthélemy, membre du directoire. Dans cette lettre, le général Moreau rappelle à Barthélemy la prise d'un fourgon, appartenant au général Klinglin, dans lequel on trouva deux ou trois cents lettres de sa correspondance. Aucun des Français, lui dit-il, qui correspondaient avec Klinglin, ne figurait dans ces lettres sous son véritable nom; Pichegru y était désigné sous le nom de *Baptiste*. Moreau apprend au directeur que le complot, dont il était question, devait éclater au commencement de la campagne de l'an 4, et qu'il avait pour objet le rappel du *prétendant*. Il lui dit ensuite que la paix, étant sur le point d'être conclue, il n'avait pas cru qu'il fût nécessaire alors de découvrir le secret qu'il avait appris; mais, qu'ayant vu Pichegru à la tête d'un parti qui menaçait la sûreté du gouvernement, et jouissant, dans une place éminente, de la plus grande confiance, il n'avait plus hésité à lui faire part de ce qu'il savait. Il l'invite alors à se défier du feint républicanisme de Pichegru, et à éclairer ses démarches. Moreau termine, en assurant Barthélemy qu'il a fallu la haute considération du bien de l'état, pour l'engager à découvrir la trahison d'un homme qui avait été son ami, et qui le serait encore, s'il ne le connaissait pas. Cette lettre indispose contre Moreau les hommes de tous les partis. Ceux

qui, après avoir lu toutes les pièces publiées contre Pichegru, ne peuvent plus douter de ses intelligences avec les ennemis, pensent que son ami eût dû à la patrie de ne pas différer la dénonciation, ou à l'amitié de la supprimer.

Le directoire fait mettre en liberté quelques-uns des députés, qui avaient été arrêtés dans la journée du 18 fructidor, et n'avaient point été portés sur la liste de déportation; mais il met un soin rigoureux à s'assurer de tous ceux qu'il avait condamnés à cette peine. Le plus grand nombre échappe aux recherches, et peut au moins se choisir un exil. Ils se répandent sur différents points de l'Europe. Quelques-uns n'avaient pu sortir de Paris; ils y restent, cachés par les soins de parents ou d'amis, dont toute leur douleur est de compromettre la vie. Les prisonniers apprennent la peine cruelle, à laquelle ils ont été condamnés, sans donner aucun signe de chagrin ni d'abattement. Le 1er. vendémiaire an 6 (22 septembre 1797), grand nombre de ces malheureux sont dirigés sur Rochefort, sous une escorte nombreuse. Dans presque toutes les villes qu'ils ont à traverser, ils sont insultés par le peuple. Toute leur route est une suite de souffrances et d'outrages. Enfin, après la plus pénible traversée, ils abordent dans la Guyane. On les jette sur cette plage insalubre et brûlante; on leur donne des instruments de labourage, et on les abandonne, sous la garde d'une nombreuse troupe de soldats, établie dans le fort de Synamari. Bientôt la plupart d'entre eux tombent malades et meurent. Quelques-uns conçoivent le projet de s'évader, et l'exécutent avec succès; ils sont reçus par un capitaine américain, qui les mène en Angleterre. Tous ceux qui sont restés sous le ciel funeste de la Guyane, ne peuvent échapper à la mort. Bientôt trois bâtiments portent dans la Guyane une foule d'autres malheureux; ce sont presque tous des vieillards et des prêtres. Ils sont jetés dans un canton plus pestilentiel encore que celui de Synamari. En peu de tems, la mort les a tous moissonnés.

La paix se négociait alors à Lille, entre la France et l'Angleterre. Les conférences s'étaient ouvertes le 18 messidor an 5 (6 juillet 1797). L'Angleterre y était représentée par le lord Malmesbury, et la France, par Pléville-le-Peley, Letourneur de la Manche et Maret. C'était une opinion généralement répandue que les plus grandes difficultés de cette négociation étaient aplanies, et qu'elle était sur le

point d'être terminée. Le directoire, par la plus injuste défiance contre les ministres plénipotentiaires de la France, les rappelle, et envoie à leur place Treilhard et Bonnier. Ces nouveaux ministres ont à peine communiqué au lord Malmesbury les nouvelles instructions qu'ils apportent, que celui-ci reçoit de son gouvernement l'ordre de quitter Lille. Les conférences sont rompues le 30 fructidor an 5 (16 septembre 1797). Dès le lendemain, l'ambassadeur anglais part pour l'Angleterre. C'était la seconde fois que cette nation envoyait le lord Malmesbury en France, pour y traiter de la paix. L'issue des deux négociations ne permet pas de douter que le cabinet de Saint-James n'ait faussement annoncé le desir de faire la paix avec la république française, ou qu'il n'ait eu le dessein de la jouer (1).

Le 26 vendémiaire an 6 (17 octobre 1797), un traité de paix est conclu à Campo-Formio, près d'Udine, entre S. M. l'empereur d'Allemagne, roi de Hongrie et de Bohême, et la république française. Par ce traité, l'empereur d'Allemagne renonce pour lui et ses successeurs à tous ses droits sur les Pays-Bas autrichiens, en faveur de la république française, et sur les pays qui font partie de la république cisalpine, qu'il reconnaît comme *puissance indépendante;* consent que la république française possède en toute souveraineté les îles de Corfou, Zante, Céphalonie, Sainte-Maure, Cérigo et celles qui en dépendent, et en général les établissements, ci-devant vénitiens, situés en Albanie, plus bas que le golfe Ladrino; et s'oblige à céder le Brisgaw au duc de Modène, en indemnité du pays que ce duc possédait en Italie. De son côté, la république française consent à ce que l'empereur possède en toute souveraineté l'Istrie, la Dalmatie, les îles Adriatiques, qui ont appartenu aux Vénitiens, Venise, les Lagunes et tout ce qui en dépend, etc. Les deux puissances conviennent entre elles que le traité sera commun à la république batave, et qu'il sera tenu un congrès à Rastadt, pour s'occuper de la paix définitive entre la France et l'empire. Buonaparte, sans con-

(1) Le 30 septembre 1797, une loi de finance porte une atteinte cruelle au sort des créanciers de l'état. Elle ordonne le remboursement en *bons au porteur*, des deux tiers des rentes perpétuelles et viagères, dont la république se trouve grevée, et l'inscription du dernier tiers seulement au grand livre de la dette nationale.

Une autre loi du même jour, rétablit en France les loteries.

Digitized by Google

sulter le gouvernement français, avait exigé, avant la conclusion de ce traité, que la liberté fût rendue à La Fayette, Latour-Maubourg et Bureau de Puzy, qui, depuis trois ans, étaient enfermés dans les prisons d'Olmutz. Ce point avait été accordé par l'empereur. Le directoire ne voulut point permettre d'abord que ces trois Français rentrassent dans leur patrie. La manière dont Buonaparte avait sacrifié, dans les préliminaires de Léoben et le traité de Campo-Formio, cette république de Venise, qu'il avait séduite par la perspective d'une liberté démocratique, annonce combien peu sa politique serait arrêtée par des scrupules.

Un traité, qui déjà avait été conclu avec la reine de Portugal, est annulé le 5 brumaire an 6 (26 octobre 1797), par la volonté du directoire. Le ministre portugais, qui l'avait négocié, M. d'Aranjo-d'Azeredo, reçoit l'ordre de quitter le territoire français. Il fait des représentations; on l'arrête; on le conduit au Temple; il y reste plus de quatre mois. On n'a jamais pu bien connaître les motifs d'une rigueur si contraire au droit des gens (1).

Le général en chef, Buonaparte, arrive à Paris, le 15 frimaire an 6 (5 décembre 1797). Sa présence, dans la capitale, excite la joie publique. Le directoire lui prépare une fête. Il fait dresser dans la vaste cour du Luxembourg un autel de la patrie; cet autel ne reçoit d'autre ornement que les trophées de l'armée d'Italie. Le 20 frimaire (10 décembre), le directoire envoie une garde d'honneur à Buo-

(1) La suspension d'armes, qui, sur le Rhin, avait été la suite de l'armistice conclu à Léoben, entre l'archiduc Charles, et le général Buonaparte, l'indécision de l'Angleterre sur la prolongation des engagements qu'elle avait pris, de concert avec l'Autriche, relativement à l'entretien du corps du prince de Condé, les inquiétudes que les circonstances donnaient à ce prince sur le sort des émigrés réunis sous ses drapeaux, le déterminèrent à exposer ses allarmes à l'empereur de Russie, avec lequel il entretenait une correspondance régulière. Paul Ier envoya, au quartier général du Prince, l'un de ses aides-de-camp, Gortschakow, avec des dépêches qui accordaient un asile et l'existence dans les états russes, aux officiers, gentilshommes et soldats de l'armée de Condé. En conséquence, cette armée se mit en marche dans les premiers jours d'octobre 1797, sous le commandement du duc d'Enghien, et passa en Russie. Le prince de Condé, sur l'invitation de Paul Ier, se rendit à Saint-Pétersbourg; il y arriva le 2 décembre, et l'empereur l'accueillit de la manière la plus distinguée. Le corps des émigrés fut cantonné dans la Wolhynie.

naparte, pour l'amener au palais; il la refuse; il s'avance, accompagé seulement de son aide-de-camp, Marmont. Le ministre des relations extérieures, Talleyrand-Périgord, le présente aux directeurs placés sur un amphithéâtre, à la tête de tous les principaux magistrats de la république. Buonaparte, en remettant aux directeurs le traité de Campo-Formio, ratifié par l'empereur d'Allemagne, leur adresse un discours, où, entre autres choses, il leur dit que la paix, qu'ils viennent de conclure, assure la liberté, la prospérité et la gloire de la république; et que, lorsque le bonheur du peuple français sera assis sur les meilleures lois organiques, l'Europe entière deviendra libre. Barras, alors président du directoire, répond à Buonaparte. Il parle avec beaucoup d'étendue et de chaleur de la journée du 18 fructidor, dont celui-ci n'avait pas dit un mot, donne des éloges à sa campagne d'Italie, et finit en l'invitant à aller planter à Londres l'étendard tricolore. De grands préparatifs se faisaient alors dans quelques ports de France, pour une descente en Angleterre. Bientôt il n'en est plus question. On apprend qu'il se prépare une vaste expédition, dont Buonaparte a conçu le plan, et qui doit se porter vers la Méditerranée et vers le théâtre fameux des anciens conquérants. On travaille à Toulon à un puissant armement; Buonaparte le presse, du sein de la capitale, où il vit, sans faste et sans aucune recherche de popularité.

Les habitants du pays de Vaud vivaient tranquilles et heureux sous la domination du sénat de Berne. L'exemple de la révolution de France vient leur inspirer l'envie et l'espérance de participer à l'autorité souveraine. Ils exposent leur vœu; les magnifiques seigneurs se montrent inflexibles; ils forment des clubs, où ils débattent leurs prétentions avec emportement; bientôt ils les portent plus haut; ils veulent former un canton séparé. Le sénat de Berne agit contre eux, comme envers des séditieux; il fait arrêter quelques uns des chefs du mouvement qui se prépare. Alors les Vaudois lèvent l'étendart de l'insurrection, se déclarent libres, et appellent la république française à leur secours. Voilà le signal que le directoire attendait; depuis long-tems, il désirait faire la conquête de la Suisse, et lui donner la même forme de gouvernement qu'avait la France. Il est charmé de trouver une si favorable occasion d'accomplir ses desseins; il n'a aucun autre prétexte pour porter la guerre dans la Suisse, si ce n'est l'envie de s'emparer d'un trésor de quinze millions de

livres tournois, que possède la ville de Berne. Tout devient légitime à ses yeux : et l'on ose parler sérieusement de donner la liberté aux treize cantons, tandis que, depuis plusieurs siècles, la plupart d'entre eux ont atteint les plus hautes limites de la liberté, même démocratique.

Le directoire, en conséquence, fait notifier aux sénats de Berne et de Fribourg, le 8 nivôse an 6 (28 décembre 1797), *qu'ils répondront de la sûreté individuelle, et de la propriété des habitants du pays de Vaud, qui auront pu ou pourront réclamer l'appui de la république française, en exécution des anciens traités, et à l'effet d'être maintenus ou réintégrés dans leurs droits civils ou politiques.* Le général Ménard est chargé d'appuyer cette déclaration, avec une armée de 15 mille hommes. Il s'avance par le pays de Gex. A son approche, tout le pays de Vaud se déclare indépendant, prend pour ralliement la cocarde verte, jadis arborée par Guillaume Tell, plante des arbres de la liberté; il se forme sur-le-champ une république qui prend le nom du *Léman*. L'armée bernoise s'avance de son côté sur ce territoire; elle est commandée par le général Weiss, le chef du parti qui, dans le conseil, a le plus parlé de modération; on négocie encore : le sénat de Berne a fait quelques promesses aux insurgés. Tout annonce dans ce corps de l'irrésolution.

Le 8 nivôse an 6 (28 décembre 1797), un mouvement séditieux éclate dans Rome. Quelques hommes s'attroupent autour du palais de l'ambassadeur français, Joseph Buonaparte, font entendre le cri de liberté, distribuent des cocardes tricolores. On croit que c'est la cour de Rome qui avait fomenté elle-même ce mouvement. A peine a-t-il éclaté, que les troupes du pape arrivent, et poursuivent les séditieux jusques dans le palais de l'ambassadeur, où leur trouble les a conduits. Joseph Buonaparte se montre, essaye d'arrêter les soldats, et n'y peut réussir; on massacre jusques sur les degrés de son palais. Un de ses amis, le général Duphot, tombe assassiné; on se jette sur lui; quoique déjà inanimé, on le perce de nouveaux coups. Les Français parviennent enfin à enlever le corps de Duphot, et à chasser ces soldats furieux. La cour de Rome, qui sans doute n'a point prévu que les instruments de sa vengeance la porteraient si loin, offre à Joseph Buonaparte toute sorte de réparation; il ne veut rien écouter. Dès le lendemain, 9 nivôse, toute la légation française quitte Rome, et se retire à Florence.

Un événement, dont on n'a pas bien connu la cause, vient hâter le choc entre les soldats français et les soldats suisses. Le 7 pluviôse an 6 (26 janvier 1798), un aide-de-camp du général Ménard revenait de porter une déclaration au général de l'armée bernoise, dont le quartier-général était à Yverdun. Il était dans une voiture, escortée par deux hussards et deux soldats vaudois. A deux lieues d'Yverdun, il est assailli par un poste de troupes bernoises. Trois des soldats de son escorte tombent criblés de balles. Il parvient, cependant, à se sauver. A la nouvelle de cet attentat, le général Ménard entre dans le pays de Vaud. Les troupes de Berne et de Fribourg se retirent précipitamment. Le général Ménard, qui voudrait éviter une guerre si déplorable, ne poursuit point ses avantages au-delà de la république du Léman.

Un mois s'était à peine écoulé depuis la mort du général Duphot, qu'une armée française, sous la conduite du général Alexandre Berthier, était aux portes de Rome. Déjà elle s'était emparée du château Saint-Ange. Le 27 pluviose an 6 (15 février 1798), jour anniversaire de la vingt-troisième année du règne de Pie VI, une insurrection éclate dans la capitale. Son palais est investi; mais le respect empêche les insurgés d'y entrer. Nulle part ils ne trouvent de résistance; ils s'abstiennent de violence et d'outrages envers tous les objets de leur vénération; ils déclarent Rome libre. Une députation est envoyée au camp français. Le général Berthier monte au capitole, et proclame une nouvelle république romaine.

Le sénat de Berne, décidé à la guerre, fait rentrer son armée dans une partie du territoire de Vaud. Mais l'armée française s'est accrue; actuellement elle est commandée par le général Brune; elle sort des campagnes d'Italie. Une division de l'armée du Rhin, sous les ordres du général Schawembourg, s'avance par le nouveau département du Mont-Terrible, pour opérer sa jonction avec celle du général Brune. Celui-ci précipite sa marche. Tout le plan de ses opérations réussit. Le 12 ventôse an 6 (2 mars 1798), la ville de Soleure se rend, sur une première sommation. Le même jour, celle de Fribourg est emportée d'assaut.

L'armée française marche sur Berne, qui n'a pu encore réunir les soixante mille hommes dont elle peut disposer. Le désespoir et la rage sont entrés dans l'âme des sujets fidèles des Bernois. Tout le monde prend les armes, vieil-

lards, adolescents, et jusqu'aux femmes. L'armée française entre dans Morat, le 14 ventôse (4 mars), et y abat la chapelle que les Suisses remplirent des ossements des Bourguignons, après la défaite de Charles le Téméraire. Le général Rampon s'empare des défilés de Gümenen, et fait emporter à la baïonnette les fortes batteries qu'il y trouve. Il s'engage, auprès de Fraubrünnen, un autre combat, où grand nombre de femmes armées périssent. Le général Schawembourg a passé la rivière d'Aar, à la tête de dix-sept mille hommes. La ville de Berne est investie de tous côtés; les patriciens l'abandonnent; les Français y entrent le 15 ventôse (5 mars).

Toutes les combinaisons des cabinets de l'Europe restent suspendues; jusqu'à ce qu'on connaisse la destination de l'armement maritime, à la tête duquel le directoire a placé Buonaparte. Ce général, parti de Paris le 15 floréal an 6 (4 mai 1798), arrive à Toulon le 20, accompagné d'un grand nombre de savants, de littérateurs et d'artistes, qui avaient désiré le suivre dans une expédition, dont personne ne connaissait le secret. Il s'embarque sur une flotte de plus de quatre cents voiles, parmi lesquelles on compte treize vaisseaux de ligne. Elle porte une grande partie de l'armée, qui a fait les campagnes d'Italie.

La flotte, sur laquelle est Buonaparte, paraît devant Malte, le 21 prairial an 6 (9 juin 1798). Le général français fait demander, le même jour, au grand-maître, de recevoir, dans le port, l'armée navale française. Une invasion aussi inattendue jette l'effroi et la consternation dans l'île; qui n'est défendue que par sept mille hommes de troupes mal pourvues et mal aguerries, formées, en grande partie, des milices du pays. Cependant la ville de Malte est environnée par les meilleures fortifications de l'art et de la nature; mais toutes les autres positions de l'île sont dépourvues de munitions et d'artillerie, et hors d'état de défense. Buonaparte, ayant reconnu, à divers signes, que l'anarchie régnait entre les chevaliers, dont quelques-uns, et un plus grand nombre de Maltais se proposaient secrètement de seconder les Français, se hâte d'en profiter. Le 22 prairial (10 juin), l'armée française prend terre sur huit points différents, et n'éprouve que peu de résistance. Le général Vaubois marche sur la cité vieille, avec une colonne; on lui en ouvre les portes à la première sommation. La confusion s'accroît entre les chevaliers. Ils accusent leur grand-maître

Hompesch. Le peuple et les milices font entendre le cri de trahison. Les forces sont disséminées dans un grand nombre de forts. Les Français les ont bientôt tous emportés. Il ne reste plus que la ville à assiéger. Effrayés des menaces que fait Buonaparte de la bombarder, les chevaliers négocient le 23 prairial (11 juin); ils livrent aux Français leur ville et leur port. Buonaparte, par la capitulation, devient maître de deux vaisseaux de ligne, d'une frégate, de trois galères, de trente mille fusils, d'approvisionnements considérables, et du trésor de l'ordre, qui s'élevait à trois millions de francs. Il assure au grand-maître une pension de cent mille écus, et une indemnité de six cents mille francs; puis il garantit aux Français, reçus chevaliers avant 1792, la faculté de rentrer dans leur patrie, avec sept cents francs de pension, et mille livres pour les sexagénaires. Buonaparte, pressé d'accomplir ses desseins, quitte l'île de Malte, le 1er. messidor an 6 (19 juin 1798), après avoir laissé, pour la défense de sa conquête, une forte garnison sous les ordres du général Vaubois, qui a bientôt à soutenir un long siége contre la flotte anglaise.

Le but de l'expédition de Buonaparte avait été pressenti par le gouvernement anglais. L'amiral Jervis avait confié au brave Nelson treize vaisseaux, faisant partie de sa flotte, pour aller combattre les Français. Celui-ci avait mis dans sa marche tant d'activité, qu'il était arrivé à la vue de l'Egypte, deux jours avant la flotte française. Il instruit les Alexandrins du péril qui les menace; mais n'étant point en forces pour s'opposer au débarquement des Français, et pouvant peu compter sur le caractère ombrageux des Turcs, il fait voile vers les côtes de Syrie. Le 13 messidor an 6 (1er. juillet 1798), Buonaparte se trouve devant Alexandrie; son arrivée y excite la surprise et l'inquiétude. Le général en chef, sans perdre de tems, malgré l'agitation de la mer et les dangereux rescifs qui couvrent la côte, ordonne le débarquement de ses troupes, les 13 et 14 messidor. Quatre mille hommes, et Buonaparte en tête, sautent sur le rivage. Il fait nuit; les Français en profitent; à deux heures du matin, ils marchent sur Alexandrie. Ils rencontrent un corps d'Arabes sur les hauteurs de la ville, les attaquent et les chassent dans le désert. On est arrivé sous les murs d'Alexandrie le lendemain, 14 messidor. On bat la charge; on monte à l'assaut. La garnison d'Alexandrie oppose une vive résistance; elle est forcée de se rendre; la ville capitule.

Toutes les divisions de l'armée française ont débarqué.

L'escadre, se croyant affranchie de ses plus grands dangers, va mouiller dans la rade d'Aboukir. Buonaparte a fait équiper une petite flotte, destinée à remonter le Nil. Dès le 16 messidor (4 juillet), une partie de l'armée se met en marche pour le Caire. Le général en chef la suit le 19. Les Arabes, malgré la foi du traité, harcèlent l'armée, égorgent et pillent tous les soldats, qui s'éloignent ou sont en retard. Ils ont comblé tous les puits. Les Français éprouvent, pendant plusieurs jours, le supplice d'une soif dévorante. Quand ils sont parvenus au Nil, ils s'y plongent; ils s'abreuvent de ses eaux. On aperçoit enfin l'ennemi. Huit cents mameloucks s'avancent en ordre de bataille; l'artillerie les force à la retraite.

Après plusieurs jours d'une marche pénible et fatigante, les Français rencontrent les mameloucks, le 25 messidor an 6 (13 juillet 1798). C'est alors que Buonaparte imagine une nouvelle tactique, pour combattre ces cavaliers intrépides. Il fait former des bataillons carrés par les cinq divisions qui composent son armée, place aux angles l'artillerie, et au centre les équipages. L'ennemi est appuyé au village de Chébreiss et au Nil. Le combat s'engage entre la flottille française et celle de l'ennemi. Les Français réussissent à lui brûler plusieurs chaloupes canonnières. Bientôt les mameloucks s'élancent, contre les carrés que les Français ont formés, avec la plus vive impétuosité. Les rangs s'ouvrent aussitôt, et l'artillerie les foudroie. Ils se retirent précipitamment, laissant six cents hommes sur le champ de bataille; les Français n'en ont perdu que soixante-dix. Pendant l'attaque des mameloucks, ils avaient emporté le village de Chébreiss.

Le 1er. thermidor an 6 (19 juillet 1798), l'armée française arrive à la pointe du Delta, lieu où le Nil se partage en deux branches. Le 2 thermidor, Buonaparte trouve Mourad-bey retranché à la hauteur du Caire, avec six mille mameloucks, une foule d'Arabes et de paysans. L'armée découvre la cîme des pyramides, le Caire, et les champs de l'antique Memphis. L'armée des mameloucks rangés en bataille et couverts d'armes resplendissantes, ajoute encore à l'effet imposant de ce tableau. Le 3 thermidor (21 juillet), se donne la bataille des Pyramides. Les Français reprennent l'ordre de bataille, qui leur a procuré la victoire à Chebreiss. Les mameloucks fondent sur les divisions Desaix et Regnier; ils déploient en vain la plus rare intrépidité, pour faire une trouée dans les rangs français; ils les

trouvent impénétrables, et se retirent en désordre. Pendant ce mouvement, les généraux Rampon et Marmont, à la tête de deux bataillons, marchent sur le village d'Embabeh, le tournent et l'emportent. Dans cette action, ils coupent la retraite à quinze cents mameloucks, ou les noient dans le Nil. Cette bataille des Pyramides, où les Français n'ont perdu que quarante hommes, met en leur pouvoir quarante pièces de canon, quatre cents chameaux, les bagages et les vivres de l'ennemi.

Le lendemain de la bataille des Pyramides, 4 thermidor, les grands du Caire viennent offrir aux Français de remettre cette ville en leur pouvoir. Buonaparte y entre le 5, et y calme quelques désordres, qu'y avait excités la fuite de Mourad-bey. Ce chef des mameloucks, qui partageait, avec Ibrahim-bey, l'autorité souveraine, se retire dans la haute Egypte. Desaix reçoit l'ordre de l'y poursuivre. Buonaparte marche lui-même contre Ibrahim-bey, qui fuyait vers la Haute-Egypte. L'avant-garde de l'armée l'atteint auprès de Salehieh, le 24 thermidor. Deux cents hommes de cavalerie, assez mal montés et conduits par le chef de brigade d'Estrées, l'adjudant-général Leturcq, les aides-de-camp Duroc et Sulkowski, et l'adjudant Arrighi, attaquent un parti de mameloucks cinq fois plus nombreux qu'eux, et le mettent en déroute. Ibrahim a le bonheur de sauver ses équipages.

L'amiral Brueys, commandant la flotte française, malgré l'ordre qu'il avait reçu de Buonaparte, le 9 thermidor (26 juillet), d'entrer à Alexandrie et de se rendre à Corfou, avait embossé ses treize vaisseaux dans la rade d'Aboukir, sur une ligne, à deux tiers de cable les uns des autres; il couvrait l'embouchure du Nil auprès de Rosette. L'amiral anglais Nelson, à la tête de quatorze vaisseaux, se présente sur les côtes d'Egypte, le 13 thermidor (31 juillet). Le lendemain, 14 thermidor (1er. août), il attaque la flotte française, dans la mauvaise position où l'avait placée l'imprudence de son chef. Sept vaisseaux anglais parviennent à passer entre l'escadre française et la terre. Alors commence le combat. Il n'y a que sept vaisseaux français, qui y prennent une part active; les six autres sont restés à l'ancre sous le vent. L'amiral Brueys est accablé. Tous ses vaisseaux, à l'exception du *Guillaume-Tell* et du *Généreux*, qui réussissent à s'échapper, sont ou brûlés, ou coulés bas, ou pris. Le magnifique vaisseau l'*Orient*, que monte Brueys, saute en l'air; le malheureux amiral venait de périr, emporté

par un boulet de canon. Telle est cette funeste bataille, où les Français ont perdu onze vaisseaux et deux frégates.

Les Suisses, après de nombreuses et sanglantes actions, avaient perdu la plupart des postes qui dominent leur contrée; tous leurs moyens de défense étaient épuisés. Il ne restait plus de braves, qui pussent venir prendre la place de ceux qui étaient morts pour la patrie. Ils n'avaient donc plus l'espérance de vaincre; mais ils étaient toujours avides d'une belle mort. Dans ces circonstances, le général Schauembourg leur fait offrir une capitulation, qui ménage leur fierté. Ils se réunissent pour délibérer, dans la ville de Schwytz, encore libre. Quoique tous les chefs militaires sentent la nécessité de se soumettre, nul n'ose en donner le conseil. Quelqu'un propose de combattre, jusqu'à ce que les deux tiers des habitants soient morts, les armes à la main. Ce décret héroïque était sur le point d'être rendu, lorsqu'un prêtre, ami de sa patrie et de l'humanité, développe l'avis de se soumettre. Le projet de capitulation est enfin adopté; les autres cantons y acquiescent. La paix avec les Suisses est signée à Paris, le 2 fructidor an 6 (19 août 1798). (1)

Un long calme avait régné dans les pays conquis en Egypte par Buonaparte, et avait paru répondre de la soumission des schérifs et des imans. Cependant une sédition, fomentée par quelques-uns d'entr'eux, éclate dans la ville du Caire, le 30 vendémiaire an 7 (21 octobre 1798), au moment où Buonaparte se disposait à faire une expédition en Syrie. Des rassemblements se forment dans plusieurs quartiers de la ville, et surtout à la grande mosquée. Le général Dupuy, commandant de la place, est assassiné, avec plusieurs dragons qui faisaient son escorte. La sédition devient générale. Partout les Français sont égorgés; les Arabes se montrent aux portes de la ville. Les soldats, qui se rallient au bruit de la générale, marchent avec plusieurs pièces de canon contre les rebelles, qui se retranchent dans leurs mosquées, et qui osent y soutenir un siège de quelques heures. L'artillerie les y foudroie; la grande mosquée est incendiée; les séditieux posent enfin les armes; ils implorent la clémence de Buonaparte. Un pardon général est accordé, et le géné-

(1) Le 21 septembre 1798, fut l'époque de la première exposition publique à Paris, des produits de l'industrie française. Le but de cette exposition, souvent renouvelée depuis, était d'exciter parmi les artistes une noble émulation; et ce but a été rempli.

ral français s'éloigne avec sécurité d'une ville inquiète et populeuse, où il a établi un tel ordre, qu'un seul bataillon suffit pour la contenir.

Le congrès de Rastadt tardait toujours à donner les *conclusum*, que le directoire français ne cessait de lui demander avec instance. Les Anglais étaient parvenus à réorganiser une coalition de plusieurs puissances contre la république française. Dans ces circonstances, le roi de Naples, Ferdinand IV, abusé par une lettre supposée de l'empereur d'Allemagne, qui lui assurait que les hostilités avaient recommencé sur le territoire de Venise, fait éclater ses projets de guerre contre la France. Il se met en marche à la tête de soixante-dix mille Napolitains; il est dirigé par le général Mack. Il entre sur le territoire romain dans le mois de vendémiaire an 7 (octobre 1798). L'armée française, qui l'occupait, n'était composée que de seize mille hommes, disséminés sur tous les points; elle était loin de s'attendre à une attaque, que nulle déclaration de guerre n'avait précédée. Le général Championnet, qui la commandait, prend le parti de se retirer vers les frontières de la république cisalpine, en se bornant aux seuls points de défense qui formaient des positions militaires. Dans ce mouvement rétrograde, plusieurs corps français, que le général Mack s'était flatté d'intercepter, tiennent contre des forces quadruples, et parviennent à effectuer leur retraite en bon ordre. Mack s'empare de Rome le 8 frimaire an 7 (28 novembre 1798), et le roi de Naples y fait son entrée solennelle le 9 frimaire suivant (29 novembre).

Le directoire de la république française, ayant cru voir un allié du roi de Naples dans le roi de Sardaigne, leur déclare la guerre à tous deux, le 16 frimaire an 7 (6 décembre 1798). Mais déjà le cri de liberté s'est fait entendre à Turin; la noblesse et l'armée s'unissent pour détrôner un prince, qui n'avait eu, ni assez de vigilance pour prévoir ce mouvement, ni assez d'autorité pour l'empêcher. Le palais est livré au général Joubert. Toutes les places du Piémont sont au pouvoir des Français. Dans cette extrémité, le roi de Sardaigne, Charles-Emmanuel, se retire avec sa famille en Toscane, après avoir signé, le 19 frimaire (9 décembre), un acte par lequel il abandonne à la France tous ses droits sur le Piémont, et décharge les habitants de cette contrée du serment d'obéissance prêté par eux à lui et à ses ancêtres. Un gouvernement provisoire est établi à Turin, le 21 frimaire (11 décembre).

Digitized by Google

Le général Mack, après plusieurs jours d'inaction, se détermine à marcher à la tête de trente ou quarante mille hommes, qui formaient l'aîle gauche de son armée, pour couper la droite de l'armée française. Il engage, dans le mois de frimaire (décembre), plusieurs actions, pour parvenir à ce but. Mais les généraux Kellermann, Macdonald et Lemoine, qui commandaient l'armée française sous Championnet, manœuvrent avec tant de promptitude et d'habileté, que les troupes napolitaines sont partout battues et mises en fuite, et que les Français rentrent dans Rome le 25 frimaire an 7 (15 décembre 1798), dix-sept jours après en être sortis. Les Romains viennent en foule à leur rencontre; plusieurs d'entr'eux les avaient suivis, et avaient combattu dans leurs rangs. Dans cette courte campagne, les Français ont pris aux Napolitains douze mille hommes, quatre-vingt-dix-neuf pièces de canon, vingt-un étendards ou drapeaux, trois mille chevaux d'équipages, leurs bagages et leurs caisses.

Le général Championnet venait de recevoir quelques renforts. Rassuré du côté de la Toscane, par la prise de possession que les Français ont faite du Piémont, il prend la résolution de marcher à la conquête du royaume de Naples. En conséquence, sans perdre de tems, il entre sur le territoire de cette contrée, et cherche l'armée de Mack, qui se repliait de toute part. Le 27 frimaire an 7 (17 décembre 1798), le général Le Moine s'empare d'Aquila et de plusieurs autres postes. Bientôt Macdonald entre en vainqueur dans Arpino et dans Sora. Gaëte, que sa position rend si forte, approvisionnée pour un an, et défendue par une nombreuse artillerie et par cinq mille hommes de garnison, se rend, en vingt-quatre heures, au général Rey. Dans ces circonstances, le général Mack fait proposer un armistice aux Français; Championnet l'accepte. La nouvelle de cet armistice excite un tumulte horrible dans Naples. Deux partis y étaient en présence: l'un composé des familles nobles et opulentes, qui aspirent à la liberté; l'autre, composé des lazzaronis, classe d'hommes qui rend le gouvernement et les citoyens tributaires de son insolente et sauvage fainéantise. Le premier de ces partis n'a nulle vénération, nul attachement pour le roi; le second, au contraire, nourrit un vif amour pour lui. Lorsque d'Arcambald, ordonnateur de l'armée française, vient à Naples, avec un sauf conduit, pour demander le prix de l'armistice, qui est une somme de dix millions, le peuple, instruit de

sa mission, se précipite sur lui. Les nobles le délivrent de ses mains. Un lazzaroni est tué. Cet événement remplit tous les lazzaronis de fureur. Soudain ils se répandent sur les places, dans les palais; se chargent de butin et d'armes. L'anarchie est à son comble dans la capitale. Le roi, la reine et la cour la quittent, le 2 nivôse an 7 (22 décembre 1798), et se retirent en Sicile (1). Les lazzaronis, sans murmurer de la fuite du roi, témoignent le désir de mourir pour lui. Ils accusent les soldats de jacobinisme. Ils sortent des murs de Naples; ils poursuivent le général Mack et les déserteurs. Ils osent même insulter les premiers postes français : on leur répond par une vive fusillade; ils se dispersent. Le général Championnet, voulant profiter du trouble et de la confusion qui règnent dans Naples, pour en faire la conquête, fait avancer son armée, sous les murs de cette ville, le 1er. pluviôse an 7 (20 janvier 1799), et s'empare des hauteurs qui la dominent. Avant de commencer l'assaut, il envoie un parlementaire; on tire sur son envoyé. Alors il donne le signal de l'assaut. On est aux portes de la ville; elles sont défendues par soixante mille lazzaronis. Les Français les attaquent avec tant de vigueur, qu'ils plient et rentrent dans la ville, mais toujours combattant avec acharnement. On les y poursuit. Tous les lieux leur servent de retranchements. Partout ils résistent opiniâtrément. Alors les Français se livrent à toute leur fureur. Pendant deux jours, on combat, on massacre, on pille, on brûle. La ville de Naples présente le tableau le plus épouvantable. Enfin le troisième jour, les Français ayant fait retentir, avec des signes de respect, le cri de *Saint-Janvier*, les lazzaronis sentent leur rage s'apaiser; ils s'approchent d'eux et se mêlent dans leurs rangs, avec des signes de paix et d'amitié. Le 5 pluviôse suivant (24 janvier), Championnet organise à Naples une république, nommée *Parthénopéenne*.

Dans le mois de nivôse an 7 (janvier 1799), Buonaparte,

(1) Le 24 décembre 1798, la corvette *la Bayonnaise*, portant 20 canons, et commandée par le lieutenant de vaisseau Edmond Richer, revenait de Cayenne, et n'était qu'à 25 ou 30 lieues des côtes de France, lorsqu'elle est attaquée par la frégate anglaise *l'Embuscade*, de 42 canons. Le combat fut terrible : mais, comme il durait depuis trois heures sans être décisif, Richer se détermine à tenter l'abordage. Il se précipite avec tant de bravoure sur le bâtiment ennemi, qu'en moins d'une demi heure il le force de se rendre.

après avoir ordonné au général Desaix de s'avancer dans la Haute-Egypte, s'était porté vers la Syrie. Djezzar-Pacha, qui avait recueilli Ibrahim-bey avec sa troupe de mamelloucks, venait de s'emparer du fort de El-Arych. Buonaparte donne ordre au général Reynier de reprendre ce fort. Celui-ci le force à capituler, le 1er. ventôse an 7 (19 février 1779). De-là, l'armée française marche sur Gaza. Les Turcs et les mamelloucks, campés sur hauteurs, prennent la fuite, aussitôt qu'ils l'ont aperçue. Gaza se rend aux Français, le 7 ventôse (25 février). Ils investissent ensuite Jaffa, défendue par deux forts; ils l'emportent d'assaut, le 17 ventôse (7 mars). La garnison ayant refusé de capituler, près de quatre mille hommes, qui la composaient, sont passés au fil de l'épée. Peu de jours après, Caiffa est occupé par les Français. Buonaparte, alors, s'avance sur Saint-Jean-d'Acre, et l'assiége; mais, comme il manque de l'artillerie nécessaire, il ne peut, malgré tout l'art et le courage des Français, parvenir à s'en emparer. Il apprend, dans ces circonstances, qu'une armée immense, formée par l'influence des Anglais, se dispose à marcher contre lui. Au lieu de l'attendre sous les murs de Saint-Jean-d'Acre, il va la chercher dans le cœur de la Syrie, après avoir laissé deux divisions françaises devant cette place. Le général Junot, avec un très-petit nombre de soldats, ose péuétrer dans la plaine, et attaquer un corps nombreux de cavalerie; il le disperse, et va planter les drapeaux français à Nazareth.

Schérer commandait en chef l'armée d'Italie. Ce général, voulant prévenir l'arrivée de l'armée russe, qui était en marche pour venir se joindre à l'armée autrichienne, mais surtout l'arrivée plus prochaine du corps du général Bellegarde, qui descendait du Tyrol, engage, le 16 germinal an 7 (5 avril 1799), une action pour passer l'Adige, et porte la guerre sur le territoire vénitien. La bataille se donne à Castel-Novo. Le général Serrurier obtient d'assez brillants avantages, et poursuit l'ennemi jusqu'à Rivoli. Le général Moreau, à la tête de trois divisions, s'avance jusqu'à Véronne, et fait un grand nombre de prisonniers. Mais les Autrichiens ayant exécuté un mouvement, qui gêne la communication entre les divisions françaises, elles sont forcées de se replier sur leurs premières positions. Le 26 germinal suivant (15 avril), le général Schérer recommence la même attaque. La bataille, comme celle de Castel-Novo, s'annonce sous des auspices assez heureux. Moreau

se porte en avant avec tant d'impétuosité, et exécute de si habiles manœuvres, qu'il force les Autrichiens à reprendre la route de Véronne. Mais le général ennemi Kray, ayant fait sortir de Véronne une forte réserve, parvient à séparer, par de longs intervalles, les divisions de l'armée française. Une seconde fois, elles sont obligées de faire leur retraite. Après ces actions malheureuses, Schérer envoie des renforts dans quelques places d'Italie, et réduit, par cette imprudente opération, son armée à vingt-huit mille hommes. Alors il se retire sur les bords de l'Adda. L'armée ennemie, qu'il attendait dans cette position, est portée à cent dix mille combattants, par l'arrivée des Russes, commandés par Suworow, qui entre à Véronne, le 28 germinal an 7 (17 avril 1799). Les deux généraux autrichiens, Kray et Mélas, cèdent le commandement au général russe. Dès ce moment, la coalition contre la France prend, mais ne conserve pas long-tems, un grand mouvement de force et d'enthousiasme.

Buonaparte, à la tête des deux divisions Kléber et Bon, marche au-devant des Turcs, campés aux environs du Mont-Thabor. Le 27 germinal an 7 (16 avril 1799), il aperçoit la division du général Kléber, qui, formant en tout deux mille combattants, résiste à l'effort de vingt-cinq mille hommes de cavalerie. Il envoie aussitôt, pour la dégager de cette position, la dix-huitième demi-brigade, commandée par le général Rampon. Ce mouvement réussit pleinement. Bientôt le général Murat s'empare du pont de Jacoub, sur le Jourdain, et fait prisonniers le commandant des Turcs, et une partie de sa troupe. Le général Vial, se rendant maître ensuite des hauteurs, coupe la retraite à l'immense cavalerie des Turcs mise en déroute. Le résultat de cette bataille, est la défaite de vingt-cinq mille hommes de cavalerie et de dix mille d'infanterie, par quatre mille Français, la prise des magasins de l'ennemi, de son camp, et sa fuite en désordre vers Damas.

Le maréchal Suworow presse vivement les Français dans leur retraite. Il s'empare de Brescia, le 2 floréal an 7 (21 avril 1799), et de Bergame, le 4 floréal suivant (23 avril). Ensuite il investit Mantoue, Peschiera, Pizzighitone; puis il s'avance sur la république cisalpine, par les deux bords du lac de Garde. Lorsqu'on apprend les défaites du général Schérer, de violents symptômes d'insurrection et de révolte se déclarent à Milan, en Toscane, à Naples et dans l'état de l'église. Schérer, instruit d'un tel désordre,

quitte l'armée, en remet le commandement au général Moreau, et part pour Milan.

Le 8 floréal an 7 (27 avril 1799), il s'engage une bataille sanglante, à Cassano, sur les bords de l'Adda, entre l'armée française et l'armée austro-russe. Tous les postes, que Moreau a jugés susceptibles d'une longue défense, cèdent à l'impétuosité des Russes et des Autrichiens. Le pont de Cassano, qu'il a fait fortifier et garnir d'artillerie, est attaqué par eux avec tant de vivacité, qu'en se retirant, il n'a pas le tems de le brûler. Ce qu'il y a de plus fatal, dans cette journée, c'est que la division du général Serrurier, qui, au commencement de l'action, menaçait le flanc droit de l'armée autrichienne, surprise à son tour par l'ennemi, est forcée de capituler. Trois mille prisonniers et plus de cent bouches à feu restent au pouvoir de l'ennemi.

Le congrès de Rastadt était dissous depuis le 4 floréal (23 avril); la ville était tombée au pouvoir des Autrichiens. Le 9 floréal suivant (28 avril), un commandant autrichien signifie aux trois ministres plénipotentiaires de la république française, Bonnier, Roberjot, et Jean Debry, l'ordre de sortir de la ville dans vingt-quatre heures. Ils la quittent dès le soir même à dix heures; la nuit était fort sombre. Arrivés aux barrières de la ville de Rastadt, ils demandent une escorte; on la leur refuse; on leur répond qu'ils n'ont rien à risquer. A peine sont-ils à cent pas des murs de Rastadt, qu'un détachement des hussards de Szecklers fond sur le cortège des ministres français, les force à descendre de voiture, et les tue à coups de sabre. Un seul d'entre eux ne meurt point des coups qu'il a reçus; c'est Jean Debry. Les hussards, après cet horrible assassinat, visitent les voitures, et ne pillent que les papiers de la légation. Ils se dispersent ensuite. Le lendemain 10 floréal, Jean Debry, qui avait passé la nuit dans un bois, arrive à Rastadt, tout couvert de blessures, et se présente chez le ministre prussien, comte de Goërtz (1).

Le général Moreau, après la malheureuse défaite qu'il a essuyée sur l'Adda, ne conserve plus que vingt mille hommes. Il fait sa retraite sur la ligne du Pô; mais elle est embarrassée par une multitude de familles cisalpines qui fuient, et

(1) Le 7 mai 1799, le passage de Mercure, sur le disque du soleil, est observé à Paris avec la plus grande précision.

par une masse de paysans armés. Il va se retrancher entre Tortone et Alexandrie; il est déterminé à y attendre l'armée de Naples. Il se défend avec beaucoup de succès dans sa nouvelle position; c'est en vain que le général Suworow fait tous ses efforts pour l'en chasser. Sept mille Russes passent le Pô, le 23 floréal an 7 (12 mai 1799), et ne paraissent que l'avant-garde d'une armée, qui s'avance sur la Ligurie. Le général français réussit à couper cette division, et lui fait un grand nombre de prisonniers. Suworow se porte alors dans le Piémont avec la plus grande partie de son armée, et vient faire le siège de Turin. Bientôt le général Moreau, ayant perdu quelques postes, fait sa retraite sur Coni, et a grand soin de conserver tous les défilés des Apennins, par lesquels il sait que doit passer l'important renfort qu'il attend (1).

Les cinq directeurs de la république française étaient Barras, Sièyes, Laréveillère-Lepaux, Treilhard et Merlin (de Douai). Les deux conseils étaient fatigués de la tutelle qu'ils exerçaient sur eux, sur la constitution et sur le système représentatif. Ils leur reprochaient les revers qu'éprouvaient les armées françaises, la confusion et l'anarchie qui régnaient dans l'état. Le directoire, selon sa coutume, avait fait des éliminations arbitraires sur les dernières élections; les deux conseils refusent de les consacrer. Les tribunes retentissent perpétuellement d'accusations contre les agents du directoire. Enfin, on est si fatigué du système politique que suivent les premiers magistrats de la république, et des malheurs qu'il engendre, qu'il se forme, sous la direction des généraux Augereau et Joubert, une ligue contre la majorité du directoire. Barras et Sièyes en font secrètement partie. Ce sont les directeurs Treilhard, Laréveillère-Lepaux et Merlin (de Douai), dont on veut l'expulsion. Le 29 prairial an 7 (17 juin 1799), on prononce l'illégalité de la nomination de Treilhard. On se déclare, après ce coup, en séance permanente; on garde un état d'hostilité contre les trois directeurs, dont on a juré la perte. Ceux-ci déploient d'abord la plus grande fermeté. Ils protestent et jurent de mourir à leur

(1) Louis XVIII habitait alors Mittau en Courlande. M. le duc d'Angoulême était auprès de lui : et le mariage de ce prince avec *Madame*, fille de Louis XVI, ayant été arrêté en 1798, *Madame* quitta Vienne, au mois de mai 1799, pour se rendre à Mittau, et le mariage fut célébré dans cette dernière ville, le 10 juin suivant. Le cardinal de Montmorenci, grand aumônier de France, bénit les augustes époux.

poste. Barras et Sièyes protestent avec eux. Enfin Treilhard, Laréveillère et Merlin cèdent. Le 30 prairial (18 juin), ils donnent leur démission, et montrent en cela moins de pusillanimité que de patriotisme; car, étant dépouillés de la suprême magistrature, ils seront exposés à toutes les haines soulevées contre eux. On leur donne pour successeurs Gohier, Roger-Ducos et le général Moulins. Tel est le mouvement auquel on donna le nom de *révolution du 30 prairial.*

Le général Macdonald, qui avait succédé à Championnet dans le commandement de l'armée de Naples, s'étant vu obligé d'abandonner ce royaume, avait laissé une garnison considérable dans le fort Saint-Elme; il avait traversé l'état de l'église, était entré dans la Toscane, et avait vaincu les Autrichiens dans plusieurs combats. Arrivé à Lucques, le 14 prairial (3 juin), il eût pu se retirer sur l'état de Gênes, où Moreau était entré; mais, s'étant laissé séduire par les avantages qu'il venait de remporter, il était descendu dans la plaine. Il avait emporté Modène de vive force, était entré à Reggio, à Parme et à Plaisance. Tandis qu'il attaque la citadelle de cette dernière ville, Suworow, ayant rassemblé ses corps divisés, marche contre lui, avec une supériorité imposante. Le torrent de la Trébia, si célèbre par la victoire qu'Annibal remporta sur les Romains, sépare les deux armées. Le 29 prairial an 7 (17 juin 1799), Macdonald, impatient de combattre, ose passer la Trébia. Les Français ont d'abord l'avantage; mais, lorsque la nuit est venue, ils sont obligés de se replier; ils conservent cependant encore les deux rives de la Trébia. Le lendemain, 30 prairial, le combat étant recommencé, les Français sont accablés par le nombre, et repassent la rivière, en frémissant. Le 1er messidor (19 juin), les Français franchissent de nouveau la Trébia. On combat toute la journée sur une longue étendue de terrain. L'armée française a le dessus sur quelques points; mais elle vient à manquer de munitions. Alors le général ordonne la retraite. Vingt mille hommes sont restés sur le champ de bataille; Macdonald en a perdu huit; l'armée française se retire en bon ordre, et reprend le chemin de Lucques. N'ayant pu garder la Toscane, elle s'empare des défilés des Apennins, suit la route appelée *la Corniche*, et rencontre deux divisions de l'armée de Moreau, avec lesquelles elle fait sa jonction, en présence même de l'ennemi. De tous les pays que les Français possédaient en Italie, il ne leur reste plus que l'état de Gênes.

Buonaparte, ayant rejeté Ibrahim-bey dans le désert, et Mourad-bey dans la Haute-Egypte, apprend, par une lettre d'Alexandrie, que cent voiles turques ont mouillé, le 23 messidor an 7 (11 juillet 1799), à Aboukir; qu'elles portent dix-huit mille hommes commandés par Mustapha-pacha, et qu'ils se sont rendus maîtres du fort d'Aboukir. Les Turcs s'étaient retranchés autour de ce fort, et y occupaient une position redoutable. Buonaparte marche contre eux. Le 7 thermidor an 7 (25 juillet 1799), les Français les attaquent, s'approchent de très près de leurs retranchements, enfin combattent corps à corps avec eux. Deux officiers français, Duvivier et Leturcq sont tués. Alors les Turcs s'élancent de leurs retranchements, pour couper les têtes des morts et des blessés. Buonaparte est averti de ce mouvement irrégulier; il en profite avec habileté. Les Français se précipitent sur les Turcs, et les mettent en déroute. Ceux-ci fuient rapidement vers la mer; ils s'y jettent; ils y sont mitraillés. Ils étaient au nombre de dix mille. Le pacha Mustapha est fait prisonnier avec son escorte. De toute l'armée turque, il ne reste que cinq mille hommes, qui défendent le fort d'Aboukir. Ils capitulent au bout de sept jours de bombardement, le 15 thermidor (2 août).

Après avoir traversé cinquante lieues de désert en quatre jours, les Français, sous la conduite du chef de brigade Morand, atteignent Mourad-Bey, dans la nuit du 24 thermidor (11 août 1799), près de Samanhout, surprennent son camp et passent au fil de l'épée un grand nombre de mamelouks; ils leur prennent beaucoup de chevaux harnachés et de chameaux chargés de butin. Le 27 thermidor (14 août), deux frégates anglaises, s'embuscant près du fort de Quosseyr, se mettent aussitôt à le canonner. Le 28 et le 29, elles le battent en brèche, tentent quelques débarquements qui leur sont funestes, et disparaissent, après un feu non interrompu de soixante-quatre heures, laissant aux mains des Français, beaucoup de prisonniers, de blessés, de morts, d'armes de toute espèce et une pièce de canon avec tous ses agrès.

Le général Joubert, militaire plein de bravoure et de loyauté, nommé pour remplacer le général Moreau dans le commandement de l'armée d'Italie, était parvenu à réunir trente-six mille hommes. L'armée austro-russe, commandée par Suworow, venait d'être portée à plus de soixante-dix mille hommes, par l'arrivée d'un corps de quinze mille soldats amené par le général Kray. Le général Joubert s'était

emparé des hauteurs de Novi, dans l'intention d'offrir la bataille à l'ennemi. Le 28 thermidor an 7 (15 août 1799), les Autrichiens, sous la conduite de Kray, attaquent l'aile gauche de l'armée française, commandée par Joubert. Ce brave général, résolu à vaincre ou à périr, marche à la tête d'une colonne d'infanterie, se précipite sur l'ennemi avec son intrépidité accoutumée; il tombe, percé d'une balle, qui l'a atteint au cœur. En expirant, il dit encore à ses soldats : *marchez toujours*. Toute l'armée éprouve le plus vif chagrin. C'est Moreau qui, une seconde fois, est chargé de la conduire. Celui-ci fait la plus vigoureuse défense auprès du poste de Novi; mais enfin il est forcé de se retirer. Les trois généraux Pérignon, Grouchy et Colli sont faits prisonniers, avec un grand nombre de Français, dans la place de Novi, que Suworow a emportée de vive force. Cette bataille, l'une des plus meurtrières qui se soient données depuis le commencement de la révolution, a coûté vingt-cinq mille hommes aux deux partis. Toutes les forteresses du Piémont sont tombées au pouvoir des alliés. Néanmoins les Français conservent encore presque tout le pays de Gênes.

Instruit de la situation critique où la France a été réduite, par les revers de ses armées d'Allemagne et d'Italie, et de la confusion anarchique à laquelle elle est en proie, Buonaparte prend la résolution d'aller essayer de la rendre au repos et au règne des lois. En conséquence, après avoir remis, entre les mains du général Kléber, le commandement de l'armée d'Orient, il s'embarque sur une frégate, le 7 fructidor an 7 (24 août 1799), pour retourner en Europe. Il s'avance sur une mer que couvraient des milliers de vaisseaux anglais.

Le cabinet de Londres, méditant depuis long-tems l'invasion de la Hollande, et en espérant les résultats les plus avantageux, avait préparé un armement considérable. Il avait placé le duc d'Yorck à la tête de cet armement. La Hollande était défendue par un corps peu nombreux de troupes françaises et hollandaises, commandées par les généraux Brune et Daendels. Celui-ci commandait sous le général français. Le 13 fructidor an 7 (30 août 1799), la flotte britannique, au nombre de cent cinquante voiles, paraît devant la rade du Texel. Elle s'empare d'abord des batteries; puis de toute la flotte batave, sans tirer un seul coup de canon. La marine hollandaise, toute vouée au

parti d'Orange, trahit, en cette circonstance, sa patrie et son ancienne gloire. Presque dans le même tems, les Anglo-Russes, débarqués dans la Nord-Hollande, obtiennent d'abord quelques succès, mais beaucoup moins qu'ils n'avaient calculé. Ils éprouvent une résistance opiniâtre de la part de l'armée de terre, que commande le général Daendels. Après deux actions générales, où les Anglo-Russes ont eu l'avantage, Brune rassemble toutes ses forces à Bergen, pour livrer une bataille décisive à l'ennemi. Elle s'engage le troisième jour complémentaire an 7 (19 septembre 1799). Vingt-cinq mille Français et Bataves y battent complètement quarante mille Anglais et Russes. Le duc d'Yorck, chassé jusqu'au fond de la Nord-Hollande, signe, un mois après cette bataille, une capitulation, par laquelle il s'engage à évacuer tous les forts qui lui restent dans la république batave, à rétablir celui du Helder, et enfin à rendre, sans compensation, dix mille prisonniers français et bataves détenus en Angleterre.

Le général Suworow, forcé de quitter l'Italie, d'après de nouvelles dispositions du cabinet de Vienne, s'avance vers Zurich, que le prince Charles venait de quitter, avec l'élite de son armée, pour marcher à la rencontre du général français Muller, qui faisait une fausse attaque sur Philisbourg. Déjà le héros russe était peu éloigné de l'armée principale, dont il allait prendre le commandement, lorsque, le 3 vendémiaire an 8 (25 septembre 1799), le général Masséna, profitant habilement d'une circonstance où l'armée des alliés n'avait ni centre, ni point d'appui, ordonne une attaque générale contre elle aux environs de Zurich. Cette attaque obtient un plein succès. Les Français parviennent à empêcher le corps autrichien, commandé par le général Hotze, de faire sa jonction avec l'armée de Suworow. Hotze, en chargeant à la tête de ses grenadiers, reçoit le coup de la mort. Toute l'aile qu'il commandait est battue. Les Français, marchant ensuite contre le prince russe Korsakow, mettent son armée en déroute, s'emparent du pont de Dellickon, et forcent le camp de Weiningen, où s'est retiré Korsakow. Les Russes sont poursuivis jusques dans les faubourgs de Zurich. La nuit arrive et empêche que les Français ne puissent continuer le cours de leurs succès. Le lendemain, 4 vendémiaire, an 8 (26 septembre 1799), sur le refus du commandant de Zurich de se rendre, Masséna ordonne l'assaut de cette ville. Le général Oudinot a

la gloire d'y entrer le premier, par la porte de Bade, qu'il a fait enfoncer à coups de canon. En peu de tems, Zurich est emporté. Les Russes en sont chassés, malgré leur courage et leur acharnement. Durant ce siége, où presqu'aucun habitant n'a couru le danger de la vie, le célèbre Lavater, étant sorti de sa maison pour essayer d'adoucir les vainqueurs, est tombé sous les coups d'un soldat.

Suworow, indigné du revers que Korsakow a essuyé à Zurich, lui ordonne, le 5 vendémiaire suivant (27 septembre 1799), de tenter un nouveau combat, avec les débris de son armée. Korsakow est battu une seconde fois (1). Masséna se porte avec rapidité vers l'aile que commande le général Lecourbe, et qui va poursuivre Suworow. Celui-ci,

---

(1) Le corps d'armée du prince de Condé avait reçu en Wolhynie, dès le 25 janvier 1799, un ordre de l'empereur de Russie, pour se tenir prêt à marcher militairement. Il devait joindre la colonne de troupes Russes qui s'assemblait alors à Brzcez, sur les frontières de la Gallicie, sous le commandement du prince Galitzin. Mais des ordres et des contr'ordres qui se croisaient, des difficultés éprouvées par le prince de Condé de la part de l'Autriche pour le passage de son armée, n'avaient permis à ce prince de se mettre en marche, et de passer le Bug que le 2 juillet. Après avoir traversé la Gallicie, la Moravie, la Bohême, l'Autriche, la Bavière et la Souabe, le corps de Condé, dont le duc de Berry commandait la seconde colonne et le duc d'Enghien la troisième, arrive enfin sur le théâtre de la guerre, au moment où Korsakow venait d'être battu pour la seconde fois. Il se réunit aux troupes de ce général; il marche avec elles sur Constance, et force les républicains d'évacuer cette ville. Ceux-ci attaquent à leur tour, le 7 octobre, le corps d'émigrés posté au village de Kreuzlingen qui touche aux portes de Constance, et emportent le village. Le régiment émigré de Duras le reprend, mais le perd bientôt. Le duc d'Enghien, placé à l'arrière garde, veut faire couper le pont par où les Français doivent passer pour entrer dans Constance, mais on n'a pas le temps d'achever cette opération; les républicains pénètrent dans la ville, en même temps que les émigrés. Le prince de Condé, prévenu par son petit-fils de ce qui se passe, n'hésite point à faire un effort pour regagner le pont de Constance, avant que le passage soit totalement intercepté. Il rentre dans la ville, déjà occupée par les républicains, et la traverse au milieu des coups de fusil. Pendant l'action, les républicains avaient fermé les portes de la ville, et, se portant en masse sur la queue de la colonne, ils étaient parvenus à couper la retraite à 200 chasseurs nobles et au régiment de Bourbon, qui se trouvait ainsi entre deux feux. Ces braves compagnons de Condé, au lieu de mettre bas les armes, se font jour la bayonnette en avant, à travers les rues de Constance; et, tandis qu'une grêle de balles fond sur eux, ils enfoncent une porte, et parviennent à effectuer leur retraite, après avoir donné des preuves d'un courage et d'une intrépidité dignes des plus grands éloges. (*Mémoires de la maison de Condé*, *t. II*, *pag.* 135 *et suivantes.*)

en se retirant, combat avec un courage, avec une intrépidité que rien ne peut égaler. Il revoit enfin l'Italie, le théâtre de sa gloire, où il ne ramène que treize mille combattants. Il est plein de ressentiment contre les inepties du cabinet de Vienne, à qui il attribue ses revers; bientôt il fait partager, à son maître, la juste indignation dont il est rempli. Cela nuit plus à la coalition, que ses défaites même. Suivant le rapport du général Masséna, les Français ont pris, dans les différentes batailles qu'ils ont gagnées sur les Russes et les Autrichiens, environ dix-huit mille prisonniers, plus de cent pièces de canon, treize drapeaux, quatre généraux; ils ont repris le Saint-Gothard, Glaris, et les vallées qui y débouchent. La perte totale des ennemis s'élève à trente mille hommes, parmi lesquels cinq généraux ont été tués.

La France était alors livrée à mille fléaux. La guerre civile était organisée dans plus de vingt départements. La révolte s'annonçait dans plusieurs, et le brigandage s'exerçait dans presque tous. Le vol et l'assassinat se commettaient impunément sur toutes les routes. Deux lois terribles occasionaient plus de maux, qu'elles n'en prévenaient; nous voulons parler de celle des otages et de celle de l'emprunt forcé. Pour comble de désordres et de malheurs, les finances étaient dans le plus déplorable état. Le trésor public était pillé sur les chemins et jusques dans les maisons des receveurs. Le directoire et les deux conseils ajoutaient à tant de maux, par leur défaut de concorde, de force et de volonté. Telle était la triste situation de la république, lorsque Buonaparte, accompagné de quelques généraux qui l'avaient suivi en Egypte, débarque à Fréjus, le 17 vendémiaire an 8 (9 octobre 1799). Cette nouvelle excite la joie universelle, et rend aux Français quelque espérance de voir enfin finir leurs maux. Buonaparte arrive à Paris, le 24 vendémiaire suivant (16 octobre). Sa prudence, dans cette ville, est de paraître dédaigner tout ce que semble prescrire une circonspection commune. Il ne s'était point prononcé sur les fautes qui avaient été commises. Il ne flatte point le parti régnant. Il paraît rarement au Luxembourg, dissimule les intelligences qu'il a avec Sièyes, rejette avec dédain les ouvertures de Barras, et, sans insulter à l'autorité des autres directeurs, il ne provoque, ni ne cherche à détruire leurs soupçons. On voit, on sent qu'un grand mouvement se prépare, qu'un ordre nouveau va commencer; et cependant les esprits n'éprouvent plus ces violentes commotions qui,

dans des occasions semblables, les ont si fort agités. Nuls yeux ne peuvent percer l'obscurité de ce mouvement. Il ne règne point de ces craintes vagues, qui accompagnent un projet mystérieux et hasardeux.

Le 7 brumaire an 8 (29 octobre 1799), le général Duhesme, ayant fait descendre ses troupes du Montcénis et d'Exiles, s'empare sans résistance de la forteresse de Suze. L'ennemi se retire dans son camp retranché de Bussolin; Duhesme l'y fait attaquer par ses lieutenants, et le force à prendre de nouveau la fuite. L'ennemi, réfugié derrière San-Jorio, cherche à s'y rallier; mais l'aide-de-camp du général Duhesme, Boyer, commandant l'avant-garde, ne lui en donne pas le tems, le met en pleine déroute, et le poursuit vivement jusques à San-Ambrosio. La nuit vient empêcher les Français de continuer les avantages de cette poursuite.

Le 11 brumaire (2 novembre 1799), les Français, sous la conduite du chef de brigade Seras, s'emparent de Breolungo. Maîtres de ce poste, ils se portent rapidement sur Mondovi; et, ayant su que l'ennemi se retirait en hâte sur Bène, ils attaquent le faubourg de Mondovi avec impétuosité, font une cinquantaine de prisonniers, et somment la ville de se rendre. Les habitants se déclarent pour eux, et ils prennent possession de la place. Les jours suivants, et notamment le 13 brumaire (4 novembre), aux environs de Fossano, les Français livrent plusieurs combats, qui leur sont très avantageux, et qui les rendent possesseurs de tout le pays situé entre la Stura et le Tanaro, et de la place de Mondovi. Dans ces différentes affaires, l'ennemi a perdu trois mille neuf cent vingt prisonniers, seize bouches à feu, tous ses caissons, et un grand nombre d'officiers.

Le même jour 13 brumaire (4 novembre), un cantonnede deux cents soldats de la république est attaqué par six mille chouans à Ménil-sous-les-Aubiers, département des Deux-Sèvres. Ces deux cents hommes se retirent aussitôt dans une église, s'y retranchent, et y soutiennent un combat de près de douze heures, pendant lequel ils font un feu terrible sur les assaillants. Cette résistance vigoureuse et prolongée, donne le tems au chef de brigade Hardouin d'arriver avec sept cents hommes. Celui-ci tombe sur les chouans, les bat et les disperse en peu d'instants. Ils ont perdu dans ce combat cinq cents hommes, parmi lesquels on compte trois chefs.

Le 14 brumaire (5 novembre), la division du général

Loison passe le Rhin antérieur. L'ennemi occupait Tulis; il est battu, et jeté au-delà de Furstenau. Un autre corps ennemi, se portant de Bellinzona sur Dissentis, est repoussé avec une perte considérable par les troupes de la même division. Il ne restait plus à Suworow que douze pièces de canons; il est forcé de les abandonner aux Français; quelques-unes sont jetées dans des précipices, d'où il est impossible de les retirer. Le 20 du même mois (11 novembre), l'ennemi fait une nouvelle tentative sur le Rheintal. Il passe le Rhin à Videnau et à Oburied. Le général Brunet marche à sa rencontre à la tête de la vingt-cinquième demi-brigade légère. L'attaque commence à quatre heures du soir, et la rive gauche du fleuve se trouve entièrement libre avant la nuit. Tout ce que le feu des Français n'a pas attteint, est précipité ou noyé dans le fleuve.

Depuis le 2 vendémiaire an 8 (24 septembre 1799), cinquante-trois vaisseaux turcs et anglais, sous le commandement du commodore Sidney Smith, mouillaient devant le boghâz de Damiette. Le 7 brumaire (29 octobre), l'ennemi s'était emparé d'une tour située à un quart de lieue en mer, à l'embouchure du Nil, et y avait établi un poste et une pièce d'artillerie. Pour pouvoir être tranquille sur ce point, le général Kléber, à qui l'on sait que Buonaparte avait remis le commandement en chef de l'armée d'Egypte, avait sur-le-champ envoyé vers Damiette des forces suffisantes, sous la conduite du général Desaix. Le 10 brumaire (1er. novembre), l'ennemi, à la pointe du jour, exécute son débarquement, et jette à terre environ quatre mille hommes, qui s'occupent aussitôt à se retrancher entre la rive droite du Nil, la mer et le lac Menzaléh. Le général de brigade Verdier, campé entre Lesbéh et la côte, ayant été promptement instruit de cette descente, marche sans délibérer, attaque et passe au fil de l'épée un grand nombre de Turcs, et accorde la vie à quelques centaines d'entre eux, qui implorent sa clémence. Ce général fait preuve, dans cette circonstance, d'une grande bravoure et d'une rare intelligence. Ses troupes étaient peu nombreuses. Kléber lui remet, au nom du gouvernement, un sabre d'honneur; il récompense de même plusieurs autres officiers de l'armée, qui s'étaient distingués. Le 18 brumaire suivant (9 novembre), un coup de vent violent ayant forcé l'ennemi à appareiller, il disparaît, et on ne le revit plus. Huit batiments croisant dans les parages d'Alexandrie, demeurent seuls, et ne désemparent point.

Le 18 brumaire an 8 (9 novembre 1799), les membres

Digitized by Google

du conseil des anciens s'assemblent à une heure où ils n'ont pas coutume de commencer leurs travaux. Ils n'ont fait avertir que ceux de leurs collègues dont ils connaissent le mieux les sentiments. Les députés Cornet et Régnier prononcent des discours qui préparent les esprits à une attente solennelle. Ils peignent vivement les maux de la patrie; ils exagèrent l'imminence de ses périls. Enfin ils proposent une mesure qu'ils représentent comme indispensable dans la circonstance, mais dont ils ne développent point les motifs. Cette mesure, c'est la translation à Saint-Cloud du corps législatif, et la nomination de Buonaparte au commandement des troupes de Paris. Le décret est à peine rendu, que Buonaparte se présente à la barre du conseil, accompagné des généraux, Berthier, Lefebvre, Moreau, Macdonald, etc. Buonaparte parle. Son discours promet de plus grands résultats, que ceux qui ont été annoncés par les orateurs du conseil. Il présente aux imaginations la perspective d'un état heureux et paisible. Il menace quiconque oserait traverser de tels projets, auxquels sont attachés le bonheur et le repos de la France. Tous les soldats accueillent avec mille signes de joie Buonaparte, et les généraux qui l'environnent. L'opposition perd toute son audace et sa force à son aspect. Les députés démocrates, étonnés de tout ce qu'ils voient, se séparent, et vont s'assembler ailleurs. Dans cette journée, un ordre militaire s'organise à Paris, et le général Lefebvre en a, sous le commandement de Buonaparte, la principale direction. Ce jour termine la puissance des directeurs. Dès le matin, Sièyes et Roger-Ducos se sont échappés du directoire, et se sont rendus à la commission, qui, au conseil des anciens, dirige toutes les mesures. Buonaparte fait avertir Barras, non-seulement de son projet, mais de l'entière exécution qu'il a reçue. Il lui représente l'inutilité de sa résistance, et lui demande sa démission; Barras, après quelques moments d'hésitation, la lui envoie, et se rend à sa terre de Grosbois, avec une escorte que lui a accordée Buonaparte. Les deux autres directeurs, Moulins et Gohier, ne mettent aucun obstacle aux volontés du général français. Toute la garde directoriale vient se réunir sous ses ordres.

Le 19 brumaire (10 novembre), l'appareil militaire est déployé à Saint-Cloud, où les députés des deux conseils ont tous été convoqués sans exception. Parmi les députés, les uns sont disposés à favoriser le changement déjà commencé, les autres sont résolus à s'y opposer de tout leur pouvoir.

Buonaparte se présente d'abord au conseil des anciens. Il commence un discours; il est interrompu par un député, qui demande la constitution de l'an 3. Buonaparte montre alors un trouble extrême dans toutes ses paroles. Mais, dans cette circonstance, le président du conseil montre beaucoup de fermeté. Buonaparte se rend ensuite, seul et sans armes, au conseil des cinq-cents. A son aspect, un transport de fureur éclate dans la salle. Il s'approche du bureau. Aussitôt il est entouré d'un grand nombre de députés armés de poignards et de stylets, dont les uns sont prêts à le frapper, les autres à le défendre. Il n'a d'autre arme à leur opposer que la fermeté de son maintien, que l'éclair de ses yeux. Le tumulte est entendu du dehors. Le général Lefebvre, qui était dans une salle voisine, accourt à la tête de plusieurs grenadiers, délivre Buonaparte des mains des députés, et l'emmène hors de l'assemblée. A peine Buonaparte est-il sorti, qu'on veut contraindre Lucien Buonaparte, comme président du conseil, à prononcer un décret qui mette son frère hors la loi. Lucien veut défendre son frère; il ne peut se faire entendre. Alors il dépose sur le bureau toutes les marques de la magistrature populaire dont il est revêtu. Cette action le rend l'objet de la fureur des députés opposants; un nouvel orage éclate sur lui; ses jours sont en péril. Bientôt il entre des grenadiers qui le dérobent aux coups de la rage, et l'emmènent. Il serait impossible de peindre la confusion, le désordre et l'agitation qui règnent dans l'assemblée. On vient, de la part de Buonaparte, signifier aux députés l'ordre de se séparer. Ils s'y refusent; ils demeurent immobiles sur leurs siéges. Buonaparte se résout donc à ordonner d'employer la force. Des grenadiers entrent dans la salle, la baïonnette en avant. Tous les députés fuient précipitamment, s'évadent par les croisées, et se dépouillent, en courant, de leur costume. Alors une nouvelle assemblée se forme à la place de celle qui vient d'être dissoute. Lucien Buonaparte la préside. Les deux conseils restent assemblés toute la nuit. Les événements de ce jour sont bientôt connus à Paris, et y excitent la joie publique. Le changement, médité avant le 18 brumaire, a ainsi reçu son exécution.

Le premier acte du conseil des cinq cents, assemblé vers la fin de la journée du 19 brumaire, sous la présidence de Lucien Buonaparte, est de déclarer que le général Buonaparte, que les autres généraux et officiers commandant à Saint-Cloud, et les troupes sous leurs ordres, ont bien mérité de la patrie, en sauvant la république et la majorité

Digitized by Google

de l'assemblée, attaquée par une minorité assassine. Vers minuit, le conseil adopte un projet de loi, proposé par le député Villetard. Ce projet de loi a pour objet de supprimer le directoire exécutif de la république française, et d'exclure, du conseil des cinq-cents, soixante-deux députés, qui, dans la journée, se sont portés à des excès coupables; de créer provisoirement une commission consulaire exécutive, composée du général Buonaparte et des citoyens Sièyes et Roger-Ducos, lesquels porteront le nom de *consuls de la république française*, sont investis de la plénitude du pouvoir directorial, et demeurent spécialement chargés d'organiser l'ordre dans toutes les parties de l'administration, de rétablir la tranquillité intérieure, et de procurer une paix honorable et solide. Par cette loi, le corps législatif s'ajourne au 1er. ventôse an 8, et ordonne la création, dans les deux conseils, de deux commissions composées, chacune, de vingt-cinq membres. La fonction de ces deux commissions sera de statuer, avec la proposition formelle et nécessaire des trois consuls, sur tous les objets de police, de finance et de législation. L'initiative des lois est attribuée au conseil des cinq-cents, et l'approbation à celui des anciens. Ces deux commissions sont chargées de préparer un code civil. Elles siégeront à Paris, dans les palais du corps législatif, et auront le droit de le convoquer dans les grandes circonstances.

Le conseil des anciens, réuni à neuf heures du soir, ayant appris que celui des cinq-cents tenait séance et délibérait, s'empresse de rapporter une résolution qu'il a prise, concernant diverses mesures de salut public. Il approuve ensuite le projet de loi qui supprime le directoire, exclut du corps législatif soixante-deux membres, institue trois consuls et deux commissions législatives.

Lorsque le conseil des cinq-cents a appris que la résolution a été sanctionnée par celui des anciens, il reçoit dans son sein les trois consuls, qui prêtent serment *de fidélité à la république une et indivisible, à la liberté, à l'égalité et au système représentatif*. Les consuls vont ensuite prêter le même serment à l'assemblée du conseil des anciens.

Les deux conseils terminent leurs séances respectives par la nomination des membres des deux commissions législatives; et chaque président prononce l'ajournement des séances du corps législatif au 1er. ventôse suivant (20 février 1800).

ANGLETERRE.

SUITE DE LA CHRONOLOGIE HISTORIQUE

DES ROIS D'ANGLETERRE,

D'ECOSSE ET D'IRLANDE.

GEORGES III.

1760. — Le 25 octobre, Georges-Guillaume, prince de Galles, succède à son aïeul paternel, Georges II. Il était né à Londres, le 4 juin 1738, de Frédéric-Louis, prince de Galles, et d'Augusta de Saxe-Gotha. Peu de rois de la Grande-Bretagne sont montés sur le trône sous des auspices plus heureux. Au-dedans, l'état était tranquille et florissant; au-dehors, les armes anglaises étaient triomphantes sur terre et sur mer. Le nouveau roi confirma, dans leurs emplois, les ministres et les membres du conseil privé. M. Guillaume Pitt, comme secrétaire d'état pour les affaires étrangères, resta à la tête du ministère, dont les membres étaient lord Henley, chancelier; H. B. Legge, chancelier de l'échiquier; le duc de Newcastle, premier lord de la trésorerie; le comte d'Holderness, secrétaire d'état pour l'intérieur; et lord Anson, premier lord de l'amirauté.

Le 27, le roi nomma membre du conseil privé le comte de Bute, pair d'Ecosse, qui, ayant été surintendant de son éducation, avait acquis beaucoup d'influence sur son esprit. Ce choix fit supposer que le ministère pourrait bientôt éprouver des changements. Le parlement fut prorogé au 13 novembre. Un ordre du conseil privé changea la formule de prières, pour la famille royale, usitée jusqu'alors. On nommait, après la princesse douairière de Galles, les ducs, les princesses et toute la famille royale; il fut statué que dorénavant, après la princesse, on dirait simplement toute la

famille royale. Cette modification affecta beaucoup la princesse Amélie, tante du roi, et produisit une certaine impression sur le public.

On ne tarda pas à faire des préparatifs immenses pour continuer avec vigueur la guerre contre la France; ils annonçaient une expédition importante, dont le but n'était pas connu.

Le 31, une proclamation royale, dans la vue d'encourager la piété et la vertu, et de prévenir et de punir le vice, l'irreligion, l'immoralité, rappelle l'exécution des lois relatives au même objet, et recommande la stricte observation du dimanche, la clôture de toutes les maisons de jeu et des lieux de débauche.

Le 18 novembre, le roi ouvre la session du parlement par un discours, qui cause une satisfaction générale. Une phrase, surtout, était bien propre à produire une vive sensation sur les sentiments du peuple, en faisant allusion à une circonstance toujours désirable dans la succession d'un royaume héréditaire, mais qui était devenue une nouveauté dans celle de la couronne de la Grande-Bretagne. « Né et élevé dans ce pays, dit le roi, je me glorifie » du nom d'Anglais. » Après avoir parlé des succès obtenus dans la guerre, dont le but était de maintenir la liberté de l'Europe, ainsi que la dignité et l'influence des royaumes britanniques, le monarque annonce la résolution de la poursuivre vigoureusement, afin d'obtenir une paix sûre et honorable. Il ajoute qu'il compte, pour cela, sur l'assistance cordiale et puissante du parlement, sur sa coopération et son zèle pour soutenir le roi de Prusse et les autres alliés de la nation, enfin pour subvenir d'une manière convenable aux besoins du service.

Les négociations pour la paix, qui avaient été rompues à la fin de 1759, furent reprises au commencement de l'année 1761, à la demande de la cour de France. Les puissances, qui se joignirent à elle, furent l'Autriche, la Russie, la Pologne et la Suède; elles signèrent à Paris, le 26 mars, une déclaration qui fut remise, le 31, à Londres, et échangée, le 3 avril, contre celle de la Grande-Bretagne et de la Prusse. La ville d'Augsbourg fut désignée pour la réunion du congrès. Lord Egremont, lord Stormont, le général York, ambassadeur à la Haye, furent nommés plénipotentiaires anglais. Comme c'étaient les intérêts de l'Allemagne et les affaires du continent européen qui devaient être plus particulièrement traités à Augsbourg, l'Angleterre et la France convinrent de traiter separément tout ce qui con-

cernait leurs différents en Amérique et hors de l'Europe. En conséquence, M. Stanley fut envoyé à Paris, et M. de Bussy à Londres; mais, comme il était probable que les négociations traîneraient en longueur, le ministère anglais résolut de continuer les opérations de la guerre avec vigueur.

Une expédition secrète, préparée dès le commencement de l'année, partit de Spithead, le 29 mars, sous le commandement du commodore Keppel et du général Hodgson, et arriva, le 7 avril, sur la côte de Bretagne. Une tentative de débarquement devant Belleisle, essayée le lendemain, fut repoussée avec perte; elle fut ensuite renouvelée avec plus de succès, et l'on commença le siège de Palais, capitale de l'île. Elle se défendit avec bravoure, mais fut enfin forcée de capituler, le 7 juin.

Les succès des Anglais dans l'Inde, n'avaient laissé aux Français d'autres possessions importantes dans ce pays que Pondichéry. Etroitement bloquée par terre et par mer, cette ville se rendit le 15 janvier, faute de subsistances, à sir Tyre Coote et à l'amiral Stévens.

Au commencement de l'année, un acte du parlement avait fixé la liste civile à 800,000 livres sterlings par an, payables sur ce que l'on appelle *le fonds réuni*, (*aggregate fund*), au lieu des revenus spéciaux accordés au feu roi.

Un autre acte du parlement accrut la popularité dont jouissait le nouveau monarque; il avait pour but d'assurer d'une manière plus efficace l'indépendance des juges. Leurs commissions expiraient à la mort du roi régnant. Quoique l'on n'eût pas vu d'exemple de juges destitués à l'avènement d'un nouveau souverain, cependant, pour mieux assurer leur indépendance, le roi, dans un discours prononcé au parlement, le 3 mars, lui recommanda de prendre en considération la proposition de garantir aux juges la jouissance de leur emploi, tant qu'ils se conduiraient bien. Les deux chambres exprimèrent leur gratitude en cette occasion. Le 5, la chambre des communes prit des résolutions conformes à la proposition du roi. Le 18, M. Onslow, orateur de la chambre, donna sa démission, à cause de son âge avancé. Le 19, la session se termina. Le 21, une proclamation du roi annonça la dissolution du parlement et la convocation d'un nouveau.

Le public supposa qu'il y aurait des changements dans le ministère. Effectivement, M. Legge fut remplacé par le vicomte Barrington; et, peu de tems après, le comte de Bute

succéda au comte d'Holderness; la vice royauté d'Irlande fut donnée au comte d'Halifax.

Les négociations pour la paix continuaient entre les cours de France et d'Angleterre. M. de Bussy était arrivé à Londres, le 31 mai, et avait vu, à Calais, M. Stanley, qui allait à Paris. Des propositions réciproques se faisaient par le moyen de ces deux agents. Les conditions relatives aux conquêtes faites par les deux pays, ne semblaient pas présenter de grandes difficultés, en prenant pour base *l'uti possidetis*; mais la conduite que chacun devait tenir envers ses alliés d'Allemagne, n'était pas si facile à arranger; car on s'occupait aussi de cet objet dans les conférences. Les ministres anglais déclaraient péremptoirement qu'ils étaient résolus de tenir fidèlement leurs engagements avec le roi de Prusse, et refusaient d'écouter toute proposition de neutralité en Allemagne. Une autre difficulté résultait de ce que la France demandait la restitution de toutes les prises faites sur mer avant la déclaration de guerre, alléguant qu'elles étaient une infraction formelle du droit des nations. Cependant un mémoire relatif à ces divers points aurait pu conduire à un résultat heureux, s'il n'avait pas été accompagné d'une note, dont la teneur choqua singulièrement le cabinet de Saint-James. Les liens de famille, qui unissaient les cours de France et d'Espagne, avaient depuis long-tems inspiré des soupçons aux Anglais, sur la neutralité de cette dernière puissance. Il y avait alors, entre elle et la Grande-Bretagne, quelques points en litige, qui fournirent un prétexte à l'intervention de la France. La note de M. de Bussy contenait la proposition que le roi d'Espagne serait invité à accéder à la garantie du traité projeté, et que, pour empêcher les différents, qui existaient entre l'Espagne et l'Angleterre, d'être la cause d'une guerre nouvelle, ils seraient compris dans la négociation actuelle. Cette proposition excita l'indignation du ministère anglais. On déclara positivement à M. de Bussy que le roi de la Grande-Bretagne ne consentirait, sous aucun prétexte, à ce que ses démêlés avec l'Espagne fussent impliqués dans les négociations qui se suivaient avec la France, et que cet état n'avait aucun droit de s'immiscer dans les discussions qui s'agitaient entre les deux autres. Le cabinet de Versailles excusa la conduite de M. de Bussy. On continua, pendant quelque tems, à échanger des notes pour parvenir à la conclusion d'un traité; mais la confiance avait disparu. Le 21 septembre, les agents des

deux cours furent rappelés, ce qui mit fin aux négociations. Quant à celles qui avaient été indiquées à Augsbourg, elles n'eurent jamais lieu.

Mais il résulta de cette affaire un changement important dans la composition du ministère anglais. Rien n'avait dû paraître plus étrange, et en même tems plus alarmant, que l'intervention de l'agent de la France dans les démêlés de l'Espagne avec l'Angleterre. Bientôt les déclarations de l'ambassadeur de la cour de Madrid, à Londres, donnèrent à M. Pitt la conviction intime qu'une union étroite existait entre les deux monarques de la maison de Bourbon, et que les Espagnols étaient disposés à prendre part à la lutte, aussitôt qu'ils se croiraient suffisamment préparés. M. Pitt, qui en ce moment avait la principale influence dans le ministère, insista pour que l'Angleterre déclarât sur-le-champ la guerre à l'Espagne et expédiât une escadre, afin d'intercepter les galions que celle-ci attendait. Les autres ministres s'opposaient fortement à cette mesure, non-seulement comme téméraire, mais aussi comme ne pouvant être justifiée par rien de ce qui était jusqu'alors parvenu à la connaissance du public. M. Pitt, à qui son caractère et une longue habitude de dominer rendaient la contradiction insupportable, voyant qu'il ne pouvait pas faire passer sa proposition, déclara qu'il ne voulait pas rester plus long-tems dans un emploi, qui le rendait responsable de mesures, qu'il ne lui était plus permis de diriger. Après avoir exposé ses motifs par écrit, il donna sa démission le 9 octobre : le comte Temple, son beau-frère, le seul qui, dans le conseil, eût partagé son opinion, résigna en même tems la charge de garde du sceau privé.

Cet événement causa une grande rumeur dans le public. On supposa, d'abord, que le ministre était victime de la fermeté avec laquelle il avait voulu se prévaloir dans les négociations, des succès que son énergie avait procurés pendant la guerre, et qu'il avait eu pour adversaires, dans le conseil, ceux qui étaient résolus d'avoir la paix à quelque prix que ce fût. Mais la gazette de la cour apprit, le lendemain, au public, que le roi accordait à Pitt, en récompense de ses grands services, une pension annuelle de 3,000 livres sterling, et à sa femme, le titre de baronne pour elle et sa postérité. En même tems, ce journal publia une lettre de l'ambassadeur d'Angleterre, en Espagne, qui contenait les détails les plus satisfaisants sur les dispositions et les dé-

clarations pacifiques du cabinet de Madrid, et les assurances les plus positives de son désir de terminer tous les différents à l'amiable.

Les faveurs que M. Pitt obtint en quittant le ministère, refroidirent, pour le moment, beaucoup de personnes sur son compte; elles étaient adroitement calculées pour calmer l'effervescence populaire, à laquelle sa retraite devait naturellement donner lieu. Il emporta néanmoins les regrets d'une grande partie de la nation, et reçut du corps de ville de Londres, et d'autres corps publics, des adresses de remercîment pour les grands bienfaits dont son pays lui était redevable. Il eut pour successeur le comte d'Egremont.

Le 4 juillet, le roi déclara en conseil sa résolution de demander en mariage la princesse Charlotte-Sophie de Mecklenbourg-Strelitz. Elle était née le 16 mai 1744. Elle arriva, le 6 septembre, à Harwich, et le mariage fut célébré, le 8, dans la chapelle royale de Saint-James. Le 22, le roi et la reine furent couronnés dans l'église de l'abbaye de Westminster.

Le 6 novembre, le roi ouvrit le nouveau parlement. Après avoir parlé, dans son discours, du peu de succès des négociations entamées avec la France, le monarque déclara qu'il allait poursuivre la guerre de la manière la plus vigoureuse, et qu'il tiendrait scrupuleusement ses engagements avec ses alliés, jusqu'à ce que l'ennemi acceptât la paix.

L'intervention du gouvernement espagnol dans les dernières négociations, ayant donné sujet au ministère anglais de demander des explications à l'ambassadeur de cette nation à Londres, elles furent peu satisfaisantes; en conséquence, le comte de Bristol, ambassadeur de la Grande-Bretagne à Madrid, reçut ordre d'adresser des représentations au cabinet espagnol sur la singularité de ses démarches, en prenant pour arbitre dans ses différents avec l'Angleterre, la France, qui était en guerre avec cette dernière. Il fit des propositions nouvelles pour accommoder ces différents, et enfin demanda une déclaration cathégorique sur les intentions finales de l'Espagne. La réponse de don Joseph Wall, ministre espagnol, fut très-mesurée; il finit par des protestations d'amitié, et en même tems il justifia la conduite du cabinet de Madrid; mais il avoua que l'harmonie la plus grande régnait entre son souverain et le roi de France, et enfin soutint que, si les différents n'étaient pas arrangés

après six ans de négociations, la Grande-Bretagne devait s'en imputer la faute.

Tandis que les points qui divisaient l'Angleterre et l'Espagne étaient encore en discussion, celle-ci signa un traité d'alliance perpétuelle avec la France. Il fut tenu secret pendant quelque tems; mais, aussitôt que les négociations eurent été rompues, le cabinet de Versailles fit circuler le bruit que l'Espagne, en conséquence des engagements qu'elle avait contractés, allait déclarer la guerre à l'Angleterre. Cette opinion prévalut tellement, que le comte de Bristol, avant d'avoir reçu les ordres qui lui étaient envoyés à ce sujet par sa cour, se vit dans la nécessité de demander satisfaction au ministre espagnol. Le ton, le langage, les sentiments de ce ministre étaient totalement changés, et n'indiquaient que trop clairement la réalité des soupçons du comte de Bristol. Les galions espagnols étaient arrivés avec des trésors considérables; les armes de la France et de ses alliés, en Allemagne, avaient l'avantage; le cabinet de Madrid n'avait plus de motif de cacher ses sentiments réels. Wall évita cependant de donner une réponse directe; il se contenta de se plaindre amèrement de la conduite hautaine et injuste de l'Angleterre, et finit par déclarer que le roi, son maître, avait jugé convenable de renouveler le pacte de famille. Le ministère anglais, voyant bien que l'instant de la crise était arrivé, donna au comte de Bristol l'ordre de signifier au cabinet de Madrid, que le refus de communiquer les clauses du traité avec la France, ou au moins de désavouer l'intention de prendre le parti des ennemis de la Grande-Bretagne, serait regardé par celle-ci comme équivalent à une déclaration de guerre de la part de l'Espagne. Wall rejeta l'acte d'hostilité sur le cabinet de Saint-James, et déclara au comte de Bristol, qu'il pourrait partir quand il le jugerait à propos. Celui-ci quitta donc Madrid le 17 décembre. Peu de tems après, l'ambassadeur d'Espagne abandonna Londres, en y laissant un manifeste, qui imputait la cause de la guerre à l'arrogance du dernier ministre anglais, et à la manière indigne dont la cour d'Espagne avait été traitée. Quant au traité, qui excitait à un si haut degré la haine de l'Angleterre, l'ambassadeur déclarait qu'il ne contenait qu'une garantie réciproque des états des différentes branches de la maison de Bourbon, avec la restriction, pour la France, que cette garantie ne s'étendrait qu'aux possessions qui lui resteraient après la fin de la guerre actuelle.

Ainsi l'événement justifia les mesures que Pitt avait eu dessein de prendre, ou au moins l'opinion qu'il avait énoncée sur la nature hostile des liaisons formées entre les cours de Versailles et de Madrid, et sur leur tendance inévitable à produire une rupture entre l'Espagne et l'Angleterre. Les regrets que son éloignement du ministère avait causés, n'en devinrent que plus vifs. Les personnes qui avaient pris à cœur de le justifier d'avoir accepté une pension, n'eurent pas de peine à faire sentir la différence que présentaient cette récompense méritée, et celles dont on comblait quelquefois des hommes qui en étaient peu dignes. Quelques pussent être les motifs qui l'avaient porté à donner sa démission, il eût été honteux pour son souverain, disait-on, de ne pas reconnaître ses services éminents; et la récompense était si peu proportionnée au mérite de Pitt, que l'on supposa sans peine que le taux en avait été réglé, plutôt par la modération de celui qui la recevait, que par la libéralité de celui qui l'accordait. Pitt avait justifié sa conduite dans la chambre des communes, sans accuser celle d'aucun de ses collègues; et depuis il n'avait pas fait la moindre démarche qui parût annoncer de la mauvaise humeur, ou des dispositions hostiles contre le ministère. Les hommes sages se confirmèrent dans la haute opinion qu'ils s'étaient formée de son caractère.

Dans les Antilles, la Dominique, île française, fut prise, le 6 juin par les Anglais. L'armée de terre était commandée par lord Rollo, et l'escadre par sir James Douglas.

Dans l'Amérique septentrionale, les Cherokis, nation indienne, furent réduits à la nécessité de demander la paix, par une expédition qui se fit dans leur pays, et dans laquelle plusieurs de leurs bourgades furent détruites.

Le 4 janvier 1762, la guerre fut déclarée à l'Espagne. Jamais la Grande-Bretagne ne s'était trouvée dans une situation aussi critique et aussi dangereuse; car elle était en guerre soit directement, soit indirectement avec toutes les grandes puissances continentales de l'Europe, et avec les deux états qui avaient les plus grandes forces maritimes. L'un d'eux arrivait au combat avec des ressources intactes en hommes, en argent, en vaisseaux. La Grande-Bretagne au contraire, était épuisée d'hommes par ses nombreux succès; ses ressources succombaient sous une dette de plus de cent millions sterling; enfin elle n'avait pas de secours à atten-

tre de ses alliés sur le continent. Cependant il lui restait quelques chances en sa faveur; l'accession de l'Espagne, au nombre des ennemis de l'Angleterre, ne fut pas une des moins avantageuses; car, bien loin de regarder cet état comme un ennemi redoutable, la nation et surtout les marins fondaient, sur une guerre avec lui, l'espoir d'un riche butin. La déclaration de guerre fut donc reçue avec plaisir, et inspira une nouvelle énergie, tant au ministère qu'aux particuliers.

Quant au ministère, le délai qu'il avait mis à déclarer la guerre à l'Espagne, et son opposition à M. Pitt sur ce point, opposition qui avait causé la retraite de ce dernier; la nécessité où l'on se vit bientôt de commencer les hostilités, et qui aux yeux du public semblait justifier l'opinion de ce ministre, en même tems qu'elle rappelait la vigueur avec laquelle la guerre contre la France avait été conduite; tous ces motifs devaient naturellement engager le ministère à faire les plus grands efforts pour montrer que ce n'était pas d'un de ses membres en particulier que dépendait cette fermeté dans les conseils, à laquelle on avait dû tant de succès. Les tentatives du ministère furent heureuses; d'ailleurs, les avantages récents avaient inspiré de la confiance, et les forces de terre et de mer, commandées par des chefs habiles, étaient parvenues à un haut degré de discipline et d'expérience.

En Amérique, un corps de troupes de près de douze mille hommes, commandé par le général Monckton, et une escadre de dix-huit vaisseaux de ligne, sous les ordres de l'amiral Rodney, attaquèrent la Martinique, le 8 janvier. Le gouverneur capitula le 12 février. La réduction de la Martinique fut suivie, le 5 mars, de celle de la Grenade et de ses dépendances, de Sainte-Lucie, de Saint-Vincent et de Tabago; ainsi toutes les petites Antilles passèrent sous la domination anglaise.

Le 7 juin, le comte d'Albemarle et l'amiral Pococke débarquent devant la Havane, dans l'île de Cuba. Les Anglais avaient dix mille hommes de troupes, dix-neuf vaisseaux de ligne, dix-huit petits bâtiments de guerre, et cent cinquante bâtiments de transport; ils reçurent de New-Yorck un renfort de quatre mille hommes. Après une vigoureuse défense, la place se rend, le 14 août. Neuf vaisseaux de ligne et quatre frégates, qui étaient dans le port, sont pris. Les Espagnols avaient déjà coulé à fond trois vaisseaux de ligne;

deux autres furent détruits sur les chantiers; le butin, en argent monnoyé et en marchandises, fut évalué à trois millions sterling.

Les Français s'étaient emparés, le 24 juin, de Saint-Jean, dans l'île de Terre-Neuve; le colonel Amherst reprit cette place le 18 septembre.

Dans les Indes orientales, dès qu'on apprit à Madras la nouvelle de la guerre avec l'Espagne, on y prépara contre Manille une expédition commandée par sir William Draper et l'amiral Cornish. Ils avaient sous leurs ordres deux mille trois cents hommes de troupes, tant Européens que Cipayes, et neuf vaisseaux de ligne et frégates. La flotte partit le 1er. août, et arriva le 19 septembre devant Manille; le débarquement s'effectua le 24: la place fut emportée d'assaut, le 6 octobre. La ville fut mise à rançon pour un million sterling. L'amiral envoya un vaisseau de ligne et une frégate, pour s'emparer du galion d'Acapulco; mais ils ne prirent que celui de Manille.

En Europe, le Portugal, que l'Espagne et la France voulaient contraindre à renoncer à son ancienne alliance avec la Grande-Bretagne, reçoit de cette dernière puissance des secours que lui amène lord Tyrawly. Celui-ci, dégoûté par le peu d'activité du ministère portugais, revient en Angleterre. Les troupes anglaises, qu'il y laissa, se signalèrent sous les ordres du général Burgoyne et du colonel Lée.

Le récit de ces diverses opérations militaires fait voir que le ministère ne manquait ni de vigueur pour concevoir, ni de force pour exécuter ses projets dont le but était de terminer la guerre d'une manière honorable. Il obtint le prix de ses efforts. La France et l'Espagne, n'ayant pas retiré de leur union les avantages qu'elles s'en étaient promis, songèrent à mettre fin aux hostilités. Les démonstrations de la France furent sincères; elle trouva dans l'Angleterre les mêmes dispositions. Les succès du peuple anglais ne l'énivraient plus; les victoires ne produisaient plus sur lui une forte impression; il recevait la nouvelle des conquêtes les plus importantes, avec plus de froideur qu'il n'avait appris le moindre triomphe au commencement de la guerre. On sentait le besoin de la paix. A la vérité, le commerce avait pris une extension très considérable; et l'on avait fait des prises d'une richesse immense; cependant les ressources en argent ne pouvaient faire face aux dépenses; on ne recrutait plus les troupes qu'avec quelque difficulté, et à grands frais. Il était

donc tems de finir la guerre, puisque l'on avait obtenu tout ce qui avait donné lieu de l'entreprendre.

Ces motifs étaient sans doute suffisants pour déterminer à faire la paix; mais elle fut due aussi à d'autres causes, entre autres, au changement du ministère, qui en amena un dans le système suivi jusqu'alors. Le conseil avait rejeté, à la presqu'unanimité, l'idée de M. Pitt, de précipiter la déclaration de guerre contre l'Espagne. On regardait ses principes comme trop violents; on avait peu d'attachement pour sa personne. A sa retraite, ses collègues eurent l'air de respirer plus à l'aise, et d'être débarrassés d'un poids qui les oppressait. Mais, peu de tems après sa retraite, des symptômes de désunion se manifestèrent dans le cabinet; et l'on vit naître ces animosités de parti, et ces dissensions qui ont tant agité le règne de Georges III. L'influence extrême du comte de Bute sur l'esprit de ce monarque, influence que l'on flétrissait du nom odieux de *favoritisme*, se faisait vivement sentir aux collègues de ce ministre : elle était surtout cruelle pour le duc de Newcastle, ancien serviteur de la couronne, et qui, durant une grande partie du règne précédent, avait eu avec sa famille la principale direction des affaires. Sa situation devint enfin si désagréable, que, le 26 mai, en conséquence, à ce que l'on prétendit, d'une insinuation directe que l'on attendait de lui cette démarche, il envoya sa démission. Une pension considérable lui fut offerte, en récompense de ses longs services; il la refusa, en disant que, puisqu'il ne lui était plus permis d'être utile à son pays, il ne voulait pas lui être à charge. Sa démission fut suivie de celle de plusieurs autres personnes considérables par leur rang et leur influence; quelques-unes se rangèrent du parti de l'opposition.

La place de premier lord de la trésorerie fut donnée, le 29 mai, au comte de Bute, qui eut pour successeur, comme secrétaire d'état, M. Georges Grenville. Celui-ci changea bientôt d'emploi avec le comte d'Halifax, qui, au décès de lord Anson, avait été nommé premier lord de l'amirauté.

Ces défections et ces changements produisirent une certaine fermentation, dans laquelle les ressentiments personnels, l'esprit de parti, les préventions se réunirent, pour mettre tout en confusion. Les ministres conçurent probablement quelques inquiétudes de cet état de choses. On en trouva des indices dans le discours du roi au parlement, le 2 juin, quand il le prorogea. « Je suis fermement per-

» suadé, dit ce monarque, que vous continuerez à répandre,
» dans vos provinces respectives, l'esprit de concorde, que
» vous avez si constamment manifesté dans le parlement. »

La difficulté, toujours croissante, de continuer la guerre contre une opposition puissante, se joignit, chez les ministres, au désir de délivrer la nation du fardeau, sous lequel elle gémissait, pour les porter à désirer sincèrement le retour de la paix. Les deux monarques de la maison de Bourbon, formant le même vœu, il ne fut pas difficile de se faire passer mutuellement des insinuations, dont il résultait que le renouvellement des ouvertures de paix serait bien reçu. Les cours de Londres et de Versailles, une fois d'accord sur ce point, convinrent que, pour donner une preuve de leur disposition sincère à rendre la négociation efficace, elles nommeraient chacune un personnage du plus haut rang. En conséquence, la Grande-Bretagne envoya le duc de Bedford à Paris, et la France le duc de Nivernais à Londres. Tous deux se rendirent à leurs postes respectifs, au commencement de septembre, avec le caractère d'ambassadeurs extraordinaires et ministres plénipotentiaires. Les négociations précédentes et les derniers événements avaient si bien aplani les voies, que les préliminaires furent signés à Fontainebleau, le 3 novembre, et échangés le 22. Le 1er. décembre, la cessation des hostilités fut publiée à Londres. Ce traité éloigna la cause de la guerre, par la cession que la France fit à l'Angleterre, du Canada et de la partie de la Louisiane, située à l'ouest du Mississipi, jusqu'à la rivière d'Iberville, au sud; la France céda aussi l'île du cap Breton, et toutes les autres îles du golfe et du fleuve Saint-Laurent: elle conserva la liberté de la pêche et de la sécherie, sur les côtes de Terre-Neuve, ainsi que la possession des petites îles de Saint-Pierre et de Miquelon. L'Angleterre garda, dans les Antilles, Tabago, la Dominique, la Grenade et les Grenadins, et Saint-Vincent: elle restitua à la France Sainte-Lucie, la Martinique, la Guadeloupe, Marie-Galante, la Désirade, enfin Belle-Isle. Le Sénégal, avec ses dépendances, resta à l'Angleterre; Gorée fut rendu à la France; elle recouvra aussi ses comptoirs et ses établissements dans les Indes orientales, mais à la charge de ne pas élever de fortifications dans le Bengale, et de reconnaître le nabab du Carnatic, ainsi que le soubab du Décan. Les fortifications de Dunkerque devaient être démolies.

L'Espagne recouvra Minorque, Cuba et Manille; elle

abandonna à l'Angleterre les deux Florides, avec le fort Saint-Augustin et le port de Pensacola, et lui confirma le droit de couper du bois dans la baie de Honduras, mais sans pouvoir y élever de fortifications. Le roi de Portugal fut remis en possession de ce qu'on lui avait pris. Enfin l'Angleterre stipula que la France évacuerait les places appartenantes au roi de Prusse; laissant d'ailleurs aux autres puissances belligérantes, en Allemagne, le soin d'arranger leurs différends.

Ce traité, qui mit fin à la guerre la plus étendue et la plus dispendieuse, mais en même tems la plus glorieuse et la plus heureuse que la Grande-Bretagne eût jamais soutenue, fut critiqué avec une sévérité extrême dans le parlement. Le ministre, qui avait prévu l'attaque, s'était préparé à la soutenir. M. Fox, quoiqu'il n'occupât que l'emploi de payeur général, fut chargé de soutenir les mesures du gouvernement dans la chambre des communes, et de guider le parti ministériel. Son talent et l'appui que la cour trouva dans le parti nombreux des membres désignés par la dénomination de *country gentlemen* (habitants des provinces), ou parti *Tori*, qui venait de se ranger sous la bannière ministérielle, firent voter à une grande majorité l'adresse au roi, qui approuvait les préliminaires de la paix, malgré les invectives véhémentes de M. Pitt et des autres membres de l'opposition. Une adresse semblable passa sans opposition dans la chambre des pairs. Une partie de la nation manifesta beaucoup de mécontentement de ce que l'on semblait avoir renoncé gratuitement à tant de conquêtes achetées si chèrement : mais les hommes, qui raisonnèrent de sang froid, se convainquirent que l'on n'aurait obtenu aucun avantage solide, en insistant sur des conditions plus rigoureuses pour les ennemis.

Le 12 août, la reine mit au monde le prince de Galles, qui reçut les noms de Georges-Frédéric-Auguste.

Les troubles suscités, en Irlande, dans le midi du royaume, par les *levellers* (nivelleurs), furent entièrement apaisés par la vigilance et l'activité du comte d'Halifax : on ne remarqua, d'ailleurs, à cette occasion parmi le peuple, aucun signe de malveillance pour le roi ou le gouvernement. Ces levellers prenaient leur nom de ce qu'ils nivellaient les haies, qu'ils regardaient comme des empiètements sur les communaux, principale ressource des pauvres, en Irlande. On les appelait aussi *White boys* (garçons blancs),

parce qu'ils mettaient leurs chemises par-dessus leurs habits, pour mieux se reconnaître pendant la nuit, tems ordinaire de leurs assemblées. Les auteurs de ces troubles appartenaient aux diverses croyances, qui partagent l'Irlande.

En Amérique, le dernier événement de la guerre et le seul malheureux, se passa le 1er. janvier 1763. Une expédition de vaisseaux anglais et portugais était partie de Lisbonne au mois d'août précédent, pour attaquer Buenos-Ayres; elle arriva, le 2 novembre, à l'embouchure du Rio de la Plata; des difficultés sans nombre l'empêchèrent de se présenter devant Buenos-Ayres, avant le 1er. janvier. Les Espagnols répondirent vivement au feu des assaillants. Le feu prit au bâtiment du commandant anglais, qui périt avec plus des trois quarts de l'équipage; un autre vaisseau fut désemparé, n'échappa qu'avec peine, et alla, avec le troisième, se radouber à Rio Janeiro.

La paix fut proclamée, le 22 mars 1763, à Londres. Alors elle régna partout, excepté dans la partie des colonies anglaises de l'Amérique septentrionale les plus reculées, où une guerre terrible éclata avec les peuplades indigènes. Elle continua, pendant l'été et l'automne, avec des succès variés. Il paraît qu'elle eut pour cause la jalousie que ces peuplades conçurent de l'accroissement de puissance des Anglais, depuis qu'ils avaient conquis le Canada. L'établissement de nouveaux forts au sud-ouest des grands lacs, et sur les territoires de chasse des Indiens, semblait menacer ceux-ci d'un asservissement futur. On leur fit même croire qu'il existait un projet de les exterminer entièrement. Il n'en fallut pas davantage pour les soulever; un plan d'attaque générale à l'époque de la moisson, contre tous les établissements anglais situés sur la frontière, fut adopté et exécuté. Tout le pays sur les confins de la Pensylvanie, du Maryland et de la Virginie, fut abandonné jusqu'à vingt milles dans l'intérieur. Un grand nombre d'habitants fut tué; les moissons furent détruites, les maisons brûlées par les Indiens. Ils prirent même plusieurs redoutes, défirent des détachements de troupes, et s'avancèrent pour attaquer les forts Détroit, Niagara et Pitt. Le résultat général de cette guerre, qui se faisait sur tant de points épars, fut de déjouer le principal dessein des Indiens.

En Angleterre, l'esprit de parti, qui s'était manifesté par l'attaque contre les conditions de la paix, se déploya de

nouveau et avec plus de force, quand il fut question des subsides. Le compte final des dépenses de la guerre fit voir une dette immense et des arrérages à payer. Au nombre des mesures proposées pour faire face à ces dépenses, le ministère proposa un impôt de 4 shillings par barrique de cidre, qui devait être acquitté par le brasseur. Ce fut moins l'impôt en lui-même, que la manière de le percevoir que l'on attaqua, parce que le bill donnait naturellement à l'employé de l'accise le pouvoir d'entrer, quand il lui plairait, chez les particuliers très-nombreux, qui brassaient cette boisson. Malgré le mécontentement excité dans le public par la proposition de cet impôt, et une forte opposition dans les deux chambres, surtout dans celle des pairs, il passa. Le corps de ville de Londres présenta aux chambres des pétitions contre le bill. Voyant qu'elles étaient inutiles, il supplia le roi de lui refuser son consentement; malgré tant d'obstacles, il fut converti en loi.

L'exaspération du public fut extrême, et s'exhala avec la plus grande violence. Cependant le ministère faisait tête à l'orage, et sa force, dans le parlement, semblait plutôt augmentée que diminuée. Au milieu de cette contention des esprits, et tandis que chacun attendait un événement, que cependant personne ne regardait comme prochain, le comte de Bute, à la surprise générale, donna, le 8 avril, sa démission. Il eut le 16, pour successeur dans la place de premier lord de la trésorerie, M. Georges Grenville, qui fut aussi chancelier de l'échiquier. Ce changement parut au reste n'en produire aucun dans les principes de l'administration. Le duc de Northumberland fut nommé, le 20, vice-roi d'Irlande.

Parmi les écrits dirigés contre le ministère, on distinguait depuis long-tems la feuille périodique, intitulée *the North Briton*. Le numéro 45 du 23 avril, ayant accusé le roi d'avoir proféré une fausseté dans son discours de clôture au parlement, le 19 avril, le comte d'Halifax, un des principaux secrétaires d'état, lança, le 26, un *warrant* ou mandat général de saisir les auteurs, imprimeurs et éditeurs de cette feuille séditieuse et criminelle. M. Wilkes, membre du parlement, était connu pour éditeur du North Briton. On fit la visite de ses papiers; il fut envoyé à la tour. Amené d'abord le 3 mai, et une seconde fois le 6, devant la cour des plaids généraux, il fut mis en liberté, parce que l'offense, dont il était accusé, ne suffisait pas pour détruire son privi-

lége de membre du parlement. Le jour même, il fit imprimer, à plusieurs milliers d'exemplaires, une lettre adressée aux deux secrétaires d'état de l'intérieur, pour se plaindre de ce que sa maison avait été volée, et que les effets enlevés étaient dans leurs mains ; ils lui répondirent que ses papiers, les seuls objets enlevés de chez lui, ne lui seraient pas rendus, et qu'ils avaient été remis au procureur général, qui était chargé de le poursuivre. Wilkes répliqua, et établit une imprimerie dans sa maison; le North Briton parut de nouveau, et l'auteur porta plainte, à la cour du banc du roi, du traitement qu'on lui avait fait éprouver; cette cour était saisie de l'accusation dirigée contre lui.

A la rentrée du parlement, le 15 novembre, un message du gouvernement instruisit la chambre des communes des mesures prises contre Wilkes; et le numéro 45 du North Briton fut déposé sur le bureau. La chambre décida que ce papier était un libelle scandaleux et séditieux, et ordonna qu'il serait brûlé par le bourreau. Quand les shériffs de Londres voulurent faire exécuter cette sentence, la populace les insulta; cependant ils en vinrent à bout, et un des mutins fut pris; l'émeute qui s'ensuivit, fut le commencement des mouvements populaires qui se renouvellèrent à chaque incident de la contestation entre Wilkes et le gouvernement. Wilkes fut dès-lors regardé comme le champion du peuple; et l'on reconnut bientôt que la basse classe n'était pas la seule qui épousait sa cause; car le conseil général de la cité rejeta la proposition de voter des remercîments aux shériffs pour leur conduite courageuse, en exécutant les ordres du parlement. M. Wilkes obtint ensuite, de la cour des plaids généraux, un jugement qui lui accordait 1000 liv. sterlings de dommages, contre le sous-secrétaire d'état, qui avait fait saisir ses papiers. Des ouvriers imprimeurs, emprisonnés pour la même cause, obtinrent aussi des indemnités. Sur ces entrefaites, Wilkes, grièvement blessé dans un duel, fut obligé de rester long-tems chez lui. Cet accident l'empêcha de paraître à la chambre des communes, pour répondre aux accusations portées contre lui. Ensuite il partit pour Paris, le 24 décembre, parce que la chambre avait décidé, que les priviléges du parlement ne s'étendaient pas au cas de libelle. Les deux chambres avaient présenté, le 23 novembre, au roi, une adresse, qui exprimait leur indignation contre le North Briton, et approuvait les mesures prises par le gouvernement. D'autres corps suivirent cet exemple.

Digitized by Google

La mort du comte d'Egremont, arrivée le 21 août, donna lieu à une négociation, tendante à effectuer une réunion entre les chefs des différents partis politiques. Le 27 et le 28, le comte de Bute eut des conférences avec le roi; M. Pitt en eut une de deux heures, le 29. Le bruit courut qu'il allait reprendre la place de secrétaire d'état. Il paraît que les arrangements proposés ne purent avoir lieu; la place fut donnée au comte de Sandwich, le 2 septembre, et le ministère fut renforcé par la nomination du duc de Bedford à la présidence du conseil. Le 10, le comte d'Egmont fut mis à la tête de l'amirauté.

Le 16 août, naquit Frédéric duc d'Yorck. Le 2 décembre, le roi annonça le mariage de sa sœur, la princesse Augusta, avec le prince héréditaire de Brunswick. Il fut célébré le 16 janvier 1764.

En Irlande, de nouveaux troubles se manifestèrent dans le nord; les mutins se donnaient le nom de *Hearts of oak*, (cœurs de chêne), et se distinguaient par des branches de cet arbre à leur chapeau. Au mois de septembre, on fut obligé d'employer la force pour dissiper les rassemblements. Quelques factieux furent tués et blessés. Des associations se formèrent à cette occasion dans tous les comtés, où s'étaient passés les désordres, et dans ceux qui en étaient voisins.

Dans l'Inde, la compagnie continua la guerre contre Cossim-Aly-Khan, qu'elle avait fait soubab du Bengale, après avoir déposé Mir Jaffier. Le soubab avait mis quelques restrictions au commerce des Anglais dans ses états; la compagnie en exprima son mécontentement. On envoya au soubab un agent pour négocier une modification au traité existant; cet agent fut massacré, avec sa suite, en revenant à Calcutta. La guerre fut en conséquence déclarée à Cossim, au mois de juin 1763, et Mir Jaffier rétabli dans sa soubabie. Patna, capitale des états de Cossim, fut prise le 25; mais il la reprit bientôt et défit les Anglais. Son armée fut battue, le 2 août, dans les plaines de Gériah; le 11 octobre, Monghir, sa principale place d'armes, fut emportée; et Patna, son dernier asile, tomba, le 6 novembre, au pouvoir des Anglais. Alors Cossim se réfugia chez Soujah-Oul-Doula, nabab d'Aoud, et visir du grand mogol; il fut accueilli seul : on refusa de recevoir ses troupes.

Comme Wilkes continuait à rester en France, la chambre des communes déclara, le 19 janvier 1764, que, par son

refus de comparaître dans le délai fixé qui expirait, il manquait à la chambre, et se mettait dans le cas d'en être expulsé. Cette mesure fut adoptée par une grande majorité, mais après de longs débats ; car la séance dura vingt heures. Le même jour, lord Sandwich dénonça à la chambre haute un ouvrage de Wilkes, intitulé, *Essai sur la femme*, comme indécent et impie, et renfermant des notes injurieuses à la réputation et à l'honneur du docte Warburton, évêque de Glocester, à qui elles étaient attribuées. La chambre décida qu'il avait enfreint les priviléges de membre du parlement. Le procès se poursuivit contre lui devant les tribunaux. Le 21 février, la cour du banc du roi le déclara coupable. N'ayant pas comparu, une sentence de contumace fut prononcée ; ce qui annula de fait le procès qu'il avait intenté aux secrétaires d'état.

Le triomphe du ministère était complet. Il avait obtenu un jugement contre l'un de ses principaux adversaires, et avait même privé pour l'avenir toute personne quelconque du privilége, regardé jusqu'alors comme le rempart inexpugnable des écrivains de l'opposition. Mais les ministres furent à leur tour attaqués sur un point où il leur était difficile de se défendre.

Le 14 février, sir William Meredith, fit, à la chambre des communes, la proposition suivante : « Un warrant » général d'appréhender au corps, et saisir les auteurs, im- » primeurs et éditeurs d'un libelle séditieux, ainsi que leurs » papiers, n'est pas garanti par la loi ». Cette proposition embarrassa beaucoup les ministres ; d'un côté, ils n'avaient pas l'intention de défendre le caractère légal des warrants généraux ; de l'autre, ils ne se souciaient pas qu'une décision expresse du parlement sur ce point, leur imposât des entraves. En même tems, les arguments en faveur de la proposition étaient si forts et si péremptoires, qu'après des débats très-longs et très-animés, on ne trouva pas de meilleur moyen d'en annuler l'effet, qu'en l'ajournant à quatre mois ; ce qui équivalait à un rejet. La majorité, qui vota pour le ministère en cette occasion, fut bien moins nombreuse que celle qu'il avait ordinairement pour lui. Le public prit le plus grand intérêt à cette affaire ; la cité de Londres délibéra de donner le diplôme de citoyen au président de la cour des plaids généraux, comme un témoignage de gratitude pour son opposition aux warrants généraux. Cet exemple fut suivi par la cité de Dublin, et plusieurs des principales villes du royaume.

Digitized by Google

Quoique les ministres eussent l'air d'avoir succombé dans cette occasion, la marche des affaires, surtout dans les dispositions relatives aux finances, prouva qu'ils n'avaient rien perdu de leur force. Ils n'éprouvèrent même pas d'opposition dans les deux chambres sur les points les plus importants. Leurs mesures étaient si bien prises, que, sans mettre des impôts nouveaux, sans ouvrir d'emprunts, sans établir de loterie, ils levèrent les sommes nécessaires pour éteindre une dette contractée pendant la guerre et non encore acquittée. L'époque du renouvellement de la charte de la banque étant arrivée, cette compagnie l'obtint de nouveau pour vingt ans, à condition de payer 100,000 liv. sterling au gouvernement, et de prendre à trois pour cent un million en billets de l'échiquier, payables en 1766.

Si l'opposition avait été muette dans le sein des chambres, elle s'en dédommagea au-dehors; ses écrivains attaquèrent, surtout, la partie du plan de finances qui appliquait l'excédent des recettes au fond d'amortissement.

On entama cette année le projet d'alléger le fardeau de la Grande-Bretagne, en imposant les colonies de l'Amérique septentrionale; projet qui eut des suites auxquelles on était loin de s'attendre. Au mois de mars, M. Grenville proposa, à la chambre des communes, diverses résolutions qui soumettaient à des droits les marchandises étrangères importées dans ces colonies; le produit de ces droits devait être payé à l'échiquier de la Grande-Bretagne, et réservé pour payer la dépense qu'occasionait la défense des colonies; mesure qui leur enlevait le peu d'argent qu'elles avaient en circulation. En même tems, d'autres lois gênèrent beaucoup l'usage du papier-monnaie dans les transactions entre particuliers.

Le résultat de l'établissement du droit sur les marchandises dans les colonies, fut la saisie et la condamnation de beaucoup de navires et de cargaisons, de sorte que le commerce, très-lucratif, mais irrégulier, qui se faisait entre les colonies anglaises et les colonies françaises et espagnoles, et qui avait, en quelque sorte, été rendu légal, fut chargé de droits si onéreux, et soumis à des restrictions si rigoureuses, qu'au grand détriment des colonies anglaises, il fut réduit à peu de chose.

Le ministre avait fait passer, au mois de mars, avec les lois citées plus haut, une résolution tendante à établir sur les colonies un impôt direct et un droit de timbre. Les

Digitized by Google

Américains marquèrent leur résistance à ces projets, en formant des associations, où l'on résolut de renoncer à l'usage des manufactures anglaises, et d'encourager celles de leur pays.

Quoique l'avenir parût menaçant, les ministres se sentirent si forts, qu'ils n'hésitèrent pas à faire preuve de leur puissance, en renvoyant du service militaire plusieurs officiers, dont quelques-uns étaient dans les grades élevés. On attribua cette mesure au vote de ces officiers dans l'affaire des warrants généraux.

En Amérique, la guerre contre les Indiens fut, sinon terminée, au moins resserrée dans des limites plus étroites. Au mois d'avril, sir William Johnson conclut un traité de paix avec les Sénécas, tribu iroquoise; et, en automne, les tribus confédérées, entre l'Ohio et le lac Erié, se soumirent, par suite des expéditions que firent, dans leur pays, les colonels Bradsheet et Bouquet.

Dans l'Inde, Cossim-Aly-Khan, ayant réussi à faire déclarer Soujah-Oul-Doula en sa faveur, parvint ensuite à mettre en campagne un corps de troupes, qui défit un détachement anglais. Alors, le Nabab et le Grand-Mogol soutinrent la cause de Cossim, avec une armée de cinquante mille hommes. Le colonel Munro marcha aussitôt à l'ennemi avec neuf mille hommes, le rencontra, le 22 octobre 1764, près de Buxar, à cent milles au-dessus de Patna, et le défit complètement. Le Grand-Mogol se mit sous la protection des Anglais, et signa, dans le camp même, un traité avec la compagnie. Le major Munro, ayant été repoussé avec une perte considérable, dans une attaque contre le fort de Chanda-Geer, se retira sous les murs de Benarès.

Les voyages de découvertes, qui ont tant illustré le règne de Georges III, commencèrent cette année. La première de ces expéditions fut commandée par le commodore Byron, qui partit le 21 juin pour faire le tour du monde.

Le roi ouvrit la session du parlement le 10 janvier 1765, fit allusion, mais assez légèrement, aux différends qui existaient entre la métropole et les colonies, en disant : « J'ai » lieu, d'après votre conduite précédente, de compter sur » votre sagesse et votre fermeté pour faire triompher l'o- » béissance aux lois et le respect à l'autorité législative de » ce royaume, si essentielle au salut de tous, et pour pren- » dre les mesures les plus propres à unir et à consolider

» chaque partie de mes états, de manière qu'elles y trou-
» vent un avantage et un soutien mutuels. »

Le parti de l'opposition, dans la chambre des communes, essaya de nouveau, le 29 janvier, de faire passer une résolution contre le caractère légal des warrants généraux ; mais cette proposition fut écartée par la question préalable.

Ainsi le ministère semblait s'affermir davantage, malgré les pronostics que l'on avait tirés du peu de force qu'il avait montré dans les questions qui le concernaient, durant la dernière session du parlement. On avait pensé que le coup qu'il avait lancé à ceux de ses adversaires qui étaient à sa portée, en les destituant, devait naturellement l'affaiblir davantage, et finir tôt ou tard par le faire tomber. On était dans l'erreur; sa chute devait venir d'un autre côté : mais il en fut lui-même la cause.

La résolution, tendante à établir un droit de timbre dans les colonies, n'avait pas été immédiatement convertie en projet de loi, afin de leur laisser le tems de proposer tout autre impôt qu'elles préféreraient, pourvu qu'il fût d'un produit égal. Lorsque les agents des colonies vinrent remercier le chancelier de l'échiquier de cette marque de déférence, il leur dit qu'il était disposé à recevoir toute proposition de la part des colonies, pour un impôt équivalent au droit de timbre; et leur fit entendre en même tems, que leurs commettants seraient en droit, en consentant à cet impôt, d'établir un antécédent, pour être consultés (probablement par le ministère), avant d'être imposés par le parlement. Beaucoup de personnes, en Angleterre, et peut-être les agents eux-mêmes, regardèrent cette ouverture du ministre comme pleine de bienveillance et de générosité. Mais les colonies la considérèrent plutôt comme un affront que comme une courtoisie. Aucune n'autorisa ses agents à consentir au droit de timbre, ni à offrir un autre impôt en compensation. Quelques-unes, même, adressèrent au roi, et aux deux chambres du parlement, des pétitions, qui mettaient directement en question le pouvoir et la juridiction de la législature britannique sur leurs biens.

Cette mauvaise humeur et cette opiniâtreté des colonies, auraient dû, seules, à ce qu'il semble, empêcher de leur imposer de nouveaux fardeaux. On aurait dû prendre, du moins, des mesures préalables pour prévenir l'opposition, dont cette opiniâtreté n'était qu'un présage trop certain, et sauver à la Grande-Bretagne l'humiliation de voir ses

lois publiquement méprisées ; et son droit de les faire contester absolument par ceux que l'univers avait jusqu'alors regardé comme ses plus fidèles sujets.

Il faut cependant dire, à l'honneur du parlement, que, malgré la facilité avec laquelle le vote, concernant le pouvoir de mettre un droit de timbre sur les colonies, avait passé dans la chambre des communes, durant la dernière session, son établissement final occasiona des débats très-vifs. Les arguments furent épuisés, d'un côté, pour prouver qu'il était raisonnable que l'Amérique contribuât aux dépenses générales de l'état, et qu'une métropole avait un droit naturel sur ses colonies ; ils le furent également, de l'autre, pour démontrer la nécessité qui existe, dans un état libre, d'être représenté pour pouvoir être imposé, et l'injustice du pouvoir d'imposer, exercé par un corps, dont le fardeau doit être diminué en proportion du poids supporté par ceux qu'il impose. Mais ces points importants ne pouvaient être décidés par des raisonnements. Les ministres étaient résolus à emporter le bill du timbre ; il reçut la sanction royale le 22 mars 1765.

Indépendamment de ce bill, un autre avait pour but d'encourager l'importation des bois de charpente venant des colonies d'Amérique ; le profit qu'elles en devaient tirer ne pouvait manquer de compenser les effets du droit de timbre ; mais elles étaient trop ulcérées, pour que cet adoucissement pût produire un effet salutaire sur leur esprit.

Sur ces entrefaites, le roi avait été attaqué d'une maladie regardée, aujourd'hui, comme ayant été de la même nature, que celle dont il fut affecté plus tard. Quand il fut rétabli, il alla, le 24 avril, à la chambre des pairs ; et, après avoir parlé de sa tendre sollicitude pour ses sujets, il s'exprima ainsi : « Quoique mon indisposition n'ait pas été dangereuse, » elle m'a fait faire des réflexions sur la situation où je lais- « serais mon royaume et ma famille, s'il plaisait à Dieu de » m'appeler à lui, pendant que mon successeur est encore » dans un âge si tendre. » En conséquence, il proposa, au parlement, de considérer s'il ne conviendrait pas de l'investir du pouvoir de désigner de tems en tems la reine, ou toute autre personne de la famille royale, résidant habituellement dans la Grande-Bretagne, pour avoir la garde de ce successeur et exercer l'emploi de régent, avec l'assistance d'un conseil, jusqu'à la majorité du prince.

La chambre des pairs reçut bientôt un bill rédigé d'après

l'acte de régence passé dans la vingt-quatrième année du règne du feu roi. Quand on le discuta, il s'éleva un doute sur la question de savoir quelles étaient les personnes qui composaient la famille royale. Les pairs, qui appartenaient à l'ordre judiciaire, répondirent que c'étaient les descendants de Georges II. Le comte d'Halifax approuva cette explication, et déclara qu'elle était conforme aux intentions du roi. Cependant, lorsque le bill fut porté à la chambre des communes, un membre fit la proposition d'insérer, après le nom de la reine, celui de la princesse de Galles, qui, autrement, par l'explication rapportée plus haut, se trouvait, mal à propos, exclue de la régence. Le bill passa en loi, le 15 mai, avec cet amendement. Mais on reconnut bientôt que l'omission antérieure, du nom de la princesse douairière, avait beaucoup indisposé le roi contre ses ministres, pour lesquels il était auparavant rempli de bienveillance et de confiance. D'un autre côté, des émeutes survenues parmi les ouvriers en soie, de Londres, qui se plaignaient de manquer de travail, occasionèrent, dans le conseil, des débats, dont il résulta qu'il fallait attribuer la cause de ce mal, trop réel, à la diminution des demandes des colonies de l'Amérique. Les ministres encoururent ainsi la haine du roi; et l'aversion du peuple, pour eux, se changea en mépris.

Alors, les personnes qui avaient la confiance particulière du roi, furent chargées de faire des propositions aux chefs de l'opposition, pour la formation d'un nouveau ministère. Ensuite, vers la fin de mai, le duc de Cumberland, oncle du roi, eut des conférences avec M. Pitt et lord Temple, pour les engager à y entrer avec leurs amis. Mais l'on ne put s'accorder sur les arrangements. Les ministres, instruits de cet acte d'hostilité de la part des confidents du roi, ne gardèrent plus de mesure avec la cour, et ôtèrent à M. Stuart Mackenzie, frère du comte de Bute, un emploi lucratif qu'il avait en Ecosse, et qu'il remplissait d'une manière irréprochable: ils destituèrent aussi le duc de Northumberland, gendre du comte de Bute, et M. Fox, son constant défenseur dans la chambre des communes.

Enfin, le duc de Cumberland parvint à terminer les arrangements relatifs à un nouveau ministère, qui, le 10 juillet, fut composé de la manière suivante : le marquis de Rockingham, premier lord de la trésorerie ; le duc de Grafton et le général Conway, secrétaires d'état ; M. Dowdei-

well, chancelier de l'échiquier; le comte de Winchelsea, président du conseil; le duc de Newcastle, garde du sceau privé. Lord Northington resta chancelier, et le comte d'Egmont, premier lord de l'amirauté. L'élevation subséquente du président Pratt à la pairie, sous le titre de lord Cambden, suffit pour donner une idée du caractère politique du nouveau ministère. Le comte de Hertford fut nommé vice-roi d'Irlande.

Le gouvernement ayant acheté du duc d'Athol la souveraineté de l'île d'Athol, elle fut, le 10 mai, incorporée à la Grande-Bretagne et soumise aux mêmes lois de finance; on en prit possession le 1er. juin.

Le 21 août, naquit un nouveau prince, Guillaume-Henri.

Le 31 octobre, le duc de Cumberland mourut subitement à l'âge de quarante-quatre ans. Son courage, la noblesse de ses sentiments, et son attachement aux principes constitutionnels, l'avaient rendu cher à la nation.

En Amérique, l'acte du timbre bouleversa les colonies. Aussitôt que l'on sut à Boston qu'il avait passé, les navires qui étaient dans le port, mirent leur pavillon en berne; les cloches furent enveloppées de drap, et sonnèrent comme pour les enterrements. L'acte fut imprimé avec une tête de mort à la place des armes du royaume, et crié dans les rues sous le titre de *folie de l'Angleterre et ruine de l'Amérique.* Des pamphlets enflammèrent l'esprit du peuple, et l'exhortèrent à l'union, pour s'opposer à l'exécution de l'acte. Il fut brûlé publiquement en plusieurs endroits. Une partie des personnes arrivées d'Europe pour exercer l'emploi de distributeurs de papier timbré, furent obligées de prêter publiquement le serment d'y renoncer; d'autres retournèrent en Europe. Les maisons des agents du gouvernement, et des personnes regardées comme ennemies de la liberté américaine, furent brûlées. Beaucoup de particuliers des premières classes de la société, se mêlèrent dans ces tumultes à la populace. Les assemblées provinciales n'approuvèrent pas ces excès; elles les blâmèrent même; mais elles refusèrent de donner leurs avis aux gouverneurs, et d'employer leur autorité pour renforcer le pouvoir du gouvernement. Elles manifestèrent leur opposition à l'acte, et établirent des comités, pour correspondre entre elles. Un congrès assemblé à New-Yorck convint de renfermer une déclaration des droits et des griefs des colonies, dans une pétition adressée au roi et

aux deux chambres du parlement. Le premier novembre, il ne se trouva pas une seule feuille de papier timbré, dans toutes les colonies, excepté à New-Yorck. Toutes les affaires furent suspendues; les tribunaux et les ports furent fermés. En plusieurs endroits, les commerçants s'engagèrent à ne plus faire venir de marchandises d'Angleterre, et même à ne pas vendre celles qui leur seraient envoyées par commission, à moins qu'elles n'eussent été chargées avant le 1er. janvier 1766. Diverses résolutions furent prises pour ne se servir que des marchandises fabriquées dans le pays; et, pour encourager les manufactures indigènes, on parla même en Virginie, de ne plus expédier de tabac en Angleterre. En un mot, les colonies semblaient déterminées à essayer jusqu'où elles pouvaient pousser la résistance à ce qu'elles appelaient une mesure tyrannique, sans pourtant renoncer à leur dépendance de la métropole. Dans les Antilles, l'impôt du timbre, quoique mal vu, fut mis à exécution à cause de leur faiblesse individuelle et de leur position respectivement isolée. Il y eut cependant des troubles à Saint-Christophe et à Nevis.

Le roi, dans son discours à la rentrée du parlement, le 17 décembre 1765, parla des événements arrivés en Amérique, comme méritant l'attention la plus sérieuse des deux chambres, et promit de faire mettre sous leurs yeux les détails les plus circonstanciés, aussitôt qu'ils seraient arrivés.

Dans l'Inde, le major Fletcher, nommé pour succéder à Munro, leva son camp de Benarès, le 14 janvier 1765, mit l'ennemi en fuite, et assiégea Chandaghir, qui se rendit bientôt; il prit ensuite Eliabad, sur le Gange.

Mir Jaffier mourut au commencement de février, et eut, pour successeur, son fils Nadim-Oul-Doula.

Le général Carnac, ayant pris le commandement à la place de Munro, passa le Gange, et mit en déroute, le 20 mai, l'armée de Soudja-Oul-Doula. Celui-ci, après avoir permis à Cossim de s'échapper, vint se mettre à la disposition de Carnac.

Le 3 mai 1765, lord Clive arriva, investi des pleins pouvoirs de la compagnie. Il se rendit à l'armée, et, de concert avec Carnac, rétablit Soudja-Oul-Doula dans la nababie d'Aoud, à l'exception d'un petit territoire réservé pour le Grand-Mogol. Celui-ci accorda à la compagnie le divani ou la perception des revenus des provinces de Bahar, Orixa et Bengale, sous la réserve d'un tribut annuel pour lui, et d'une

somme pour le soubab. Cette concession fit faire à la compagnie des pas rapides vers la souveraineté de cette partie de l'Inde. Enfin, Clive corrigea un nombre infini d'abus.

Le 1er. janvier 1766, Jacques-Edouard-François, fils de Jacques II, et connu sous les noms de chevalier de Saint-Georges, et de prétendant, mourût à Rome, à l'âge de soixante-dix-huit ans. De son mariage, avec Marie-Clémentine, fille du prince Sobieski, il laissa deux fils, Charles-Edouard Louis, né le 31 décembre 1720, qui avait fait une tentative en Ecosse, en 1745, et Henri-Benoît, né le 6 mars 1725, nommé cardinal en 1747.

Le roi alla, le 14 janvier 1766, à la chambre des pairs. Dans son discours, de même que dans le précédent, il parla des troubles de l'Amérique, comme de l'objet le plus important dont le parlement eût à s'occuper. Les deux chambres témoignèrent, par leurs adresses, qu'elles considéraient cet objet sous le même point de vue.

Les démêlés avec l'Amérique fixaient l'attention de tout le royaume. Les bureaux des deux chambres furent bientôt couverts de pétitions des grandes villes de manufactures et des principaux ports de mer. Toutes se plaignaient de la diminution considérable du commerce, causée par les lois et les mesures nouvelles relatives à l'Amérique. Elles exposaient que les colonies, qui devaient de grosses sommes à la métropole, avaient déclaré que les impôts et les restrictions auxquels on avait soumis leur commerce, les mettaient hors d'état de s'acquitter; que de nombreuses banqueroutes avaient été le résultat de ces mesures, et que l'on devait s'attendre à la ruine totale de plusieurs branches de commerce, si l'on ne modifiait pas ce système désastreux. La Jamaïque présenta aussi une pétition, où étaient exposés les maux qui avaient accompagné l'établissement du droit de timbre, par l'assemblée de cette île, et qui étaient tels, qu'on l'avait laissé de côté. La Virginie et la Caroline envoyèrent des pétitions sur le même objet. Les autres colonies de l'Amérique septentrionale gardèrent un silence de mauvais augure. Cette masse d'oppositions ne déplaisait pas au ministère, qui était décidé à révoquer l'impôt odieux; mais l'entreprise offrait beaucoup de difficultés.

Le précédent ministère, qui avait eu l'idée de l'impôt, était naturellement opposé à sa révocation. Il la présentait comme une démarche pusillanime, qui encouragerait les colonies à résister une autre fois à l'autorité de la métro-

pole. Tout son parti partageait son opinion. Ceux qui étaient convaincus de la nécessité de la révocation, se partageaient sur le droit d'asseoir des impôts. Le plus petit nombre niait l'existence du droit dans le sens absolu, et soutenait qu'aucun individu ne peut être imposé que par lui-même, ou par ses représentants. M. Pitt fut un des plus ardents défenseurs de cette opinion. Le plus grand nombre, avec le ministère, citait beaucoup de faits, pour prouver que ce principe n'avait jamais servi de règle de conduite en Angleterre. Il ajoutait que les colonies avaient toujours été regardées comme liées par les lois émanées du parlement de la Grande-Bretagne, et que la protection qu'elles recevaient était un motif suffisant pour qu'il exerçât le droit de les imposer. Cette idée était si conforme aux sentiments de la généralité de la chambre des communes, que la question du pouvoir de la législature de la Grande-Bretagne ayant été mise aux voix, elle passa sans division. Un acte, rédigé d'après cette déclaration, condamnait en même tems, dans les termes les plus forts, la résistance des Américains au gouvernement, et annulait toutes les délibérations des assemblées coloniales, attentatoires à l'autorité du parlement.

L'acte du timbre fut ensuite révoqué par un bill, que deux cents membres des communes portèrent à la chambre haute : on n'en avait jamais vu un si grand nombre en pareille occasion. Le bill excita des débats très-orageux chez les pairs : mais enfin ils l'adoptèrent, et le 18 mars, il reçut la sanction du roi.

Cet événement causa une joie infinie dans toutes les villes de commerce et en Amérique : plusieurs provinces envoyèrent des adresses de remercîment.

La révocation de l'impôt sur le cidre, le 11 avril, fut un autre sacrifice fait, par le ministère, au désir de se rendre agréable à la nation. Le 6 juin, une loi ouvrit des ports francs, sous certaines restrictions, dans différentes parties des Antilles ; d'autres lois supprimèrent quelques-unes des entraves auxquelles le commerce des colonies avait été soumis ; modifièrent l'impôt sur les fenêtres et l'allégèrent pour les classes moyenne et inférieure ; enfin une résolution de la chambre des communes déclara illégale l'arrestation des personnes, ou la saisie de leurs papiers, faites en vertu de warants généraux, excepté dans les cas déterminés par les lois. Les ministres eurent, de plus, le mérite de conclure

un traité de commerce avantageux avec la Russie, d'arranger avec la France une contestation, qui durait depuis long-tems, touchant le paiement du papier-monnaie du Canada, et de terminer l'affaire de la rançon de Manille.

Toutes les personnes qui n'avaient pas fait attention à l'instabilité des ministères depuis quelques années, pensèrent que celui qui existait devait, d'après des commencements si heureux, et qui lui avaient concilié l'affection de la nation, subsister long-tems. Cette idée fut déçue. Le 30 juillet, le public apprit, avec la plus grande surprise, la formation d'un nouveau ministère, composé ainsi : le duc de Grafton, premier lord de la trésorerie ; le comte de Shelburne, un des secrétaires d'état ; lord Cambden ; chancelier ; M. Charles Townshend, chancelier de l'échiquier ; enfin M. Pitt, créé comte de Chatam, fut nommé garde du sceau privé. Sa popularité diminua beaucoup, parce qu'on pensa qu'il avait employé son crédit pour renverser un ministère, qui avait risqué son existence pour soutenir des principes analogues à ceux que lui-même professait.

En automne, des émeutes éclatèrent dans différentes parties du royaume : elles étaient causées par le haut prix des subsistances. Il fallut, en beaucoup d'endroits, employer la force militaire pour les apaiser. Plusieurs personnes perdirent la vie. On informa contre les mutins que l'on avait arrêtés, mais avec toute la douceur que permettaient les circonstances. Le gouvernement, pour remédier au mal, mit, le 26 septembre, un embargo sur l'exportation du blé. Lorsque le parlement se rassembla, le 11 novembre, les ministres présentèrent un bill de garantie, pour que toute personne, ayant obéi à l'ordre du conseil, fût à l'abri des poursuites qui pourraient être dirigées contre elle à ce sujet. Un amendement concernant ceux qui avaient conseillé la mesure exécutée, occasiona des débats très-vifs, surtout dans la chambre des pairs, où le comte de Chatam et lord Cambden, à la surprise générale, soutinrent que la couronne jouissait du pouvoir de suspendre l'exécution d'une loi. Lord Mansfiels, juge et jurisconsulte très-éclairé, prit la défense des lois et des principes constitutionnels.

L'accroissement des revenus de la compagnie des Indes occasiona de grands débats entre les directeurs et les propriétaires d'actions sur l'augmentation du dividende. La majorité décida qu'il serait porté de six à dix pour cent. Les actions haussèrent beaucoup, et le gouvernement no-

Digitized by Google

tifia aux directeurs son intention de soumettre leurs affaires à un examen public.

Le 22 août, Wallis et Carteret partent pour faire le tour du monde.

Le 29 septembre fut l'époque de la naissance de la princesse Charlotte-Auguste-Mathilde, qui eut le titre de princesse royale.

La princesse Caroline-Mathilde, sœur du roi, et déjà fiancée au roi de Danemarck, Christian VII, fut mariée par procuration à Saint-James, le 1er. octobre, et ensuite à Copenhague, le 8 novembre 1766.

L'augmentation de l'impôt territorial pendant la guerre, avait, en opposition avec l'ancien usage, été continuée, en 1767, après la paix, parce que le ministère pensait qu'il valait mieux la laisser subsister, que d'asseoir de nouvelles taxes sur les objets de première nécessité. Les membres de la chambre des communes habitant la campagne, furent très-mécontents de cette innovation, et prirent si bien leurs mesures, qu'une résolution de réduire l'impôt de quatre schillings à trois, par livre sterling, passa à une grande majorité. C'était le premier échec en matière de finance, qu'un ministère eût souffert depuis la révolution. On regarda cette défaite comme un mauvais présage.

L'assemblée de New-Yorck avait substitué de son chef, à un acte du parlement, un réglement relatif à la fourniture des troupes. Quand il fut question de cette affaire en Angleterre, quelques personnes proposèrent des mesures de rigueur. Les ministres se bornèrent à proposer un bill qui défendait à l'assemblée de New-Yorck de passer aucun acte, et au gouverneur d'y donner son consentement, jusqu'à ce qu'elle se fût conformée à toutes les dispositions de l'acte du parlement. Ce bill passa en loi, le 5 juillet, et produisit l'effet désiré.

La compagnie des Indes avait, conformément aux ordres du ministère, envoyé au parlement la copie de ses chartes, de ses traités avec les princes de l'Inde, et de sa correspondance avec ses employés, enfin, l'état de ses revenus et de ses dépenses; et l'examen de ses papiers donna lieu à cette question : quel droit la compagnie a-t-elle à ses acquisitions de territoire? Sur ces entrefaites, une assemblée générale des actionnaires, décida, le 6 mai, que le dividende serait de six et un quart pour cent, et convint, à peu près vers le

même tems, de faire au gouvernement des propositions d'arrangement. Une pétition présentée le 20, au parlement, en contenait deux; 1°. le gouvernement accorderait à la compagnie une diminution des droits sur le thé; 2°. la compagnie payerait 400,000 livres pendant trois ans, par semestre, et indemniserait le trésor, des pertes que pourraient lui occasioner la diminution des droits, et les avantages qu'elle obtenait dans le commerce du thé. Les propositions furent acceptées le 12 juin; mais la durée de l'arrangement fut limitée à deux ans.

L'assemblée générale des actionnaires de la compagnie, n'ayant pas tenu compte d'un message du ministère, qui leur recommandait de ne pas augmenter le dividende, jusqu'à ce que leurs affaires eussent été plus mûrement examinées, deux bills furent présentés à la chambre des communes : l'un déterminait les qualités nécessaires pour voter dans les compagnies de commerce; l'autre fixait le dividende de la compagnie des Indes; il cassait le dernier acte de la compagnie, et obligeait cette société à ne pas élever ses dividendes au-delà de dix pour cent, jusqu'à la prochaine session du parlement. Ce bill occasiona des débats très-animés : des ministres se joignirent à la minorité qui le combattait. La compagnie offrit, dans une pétition, de s'engager à ne pas élever son dividende pendant la durée de son traité, si l'on mettait de côté ce bill attentatoire à ses priviléges. Cela fut inutile; il passa en loi le 29 juin 1767.

Le ministère conservant toujours le projet de lever des impôts sur les colonies de l'Amérique septentrionale, le chancelier de l'échiquier crut avoir trouvé une manière indirecte de parvenir à ce but, en mettant des droits sur le verre, le papier, les couleurs, et le thé importés d'Angleterre dans les colonies. Ce bill ne rencontra pas de contradiction dans les chambres, qui semblaient avoir oublié les mauvais effets produits par l'acte du timbre. Il fut sauctionné le même jour, 29 juin. On peut être étonné de la promptitude avec laquelle le nouveau projet d'impôt fut adopté, avant que la mauvaise humeur, causée par le précédent, eût entièrement cessé. En effet, l'Amérique, que la révocation de l'édit du timbre avait calmée, fut de nouveau troublée. On y regarda le nouvel acte, comme un essai de mesures plus oppressives. Boston donna le signal de l'opposition. Le 27 octobre, il fut résolu dans une assemblée des habitants, d'encourager les manufactures du pays, et de recommander la simplicité

et l'économie, en s'abstenant des superfluités étrangères. D'autres colonies prirent les mêmes résolutions.

On ne pensait pas que le ministère fût très-uni, et on ne le regardait pas comme très-fort. Le comte de Chatam, quoique nominalement à la tête des affaires, avait perdu beaucoup de son influence; le mauvais état de sa santé le força, dans le courant de l'été, à renoncer aux affaires publiques. Sa retraite laissa le ministère sans chef. Il ne s'y trouvait pas d'homme qui eût assez de poids, pour donner de la stabilité à la machine du gouvernement, évidemment vacillante. Peu de tems après la prorogation du parlement, le 22 juillet, le marquis de Rockingham reçut des propositions d'entrer avec ses amis dans le ministère existant : les négociations furent sans effet, au grand chagrin du public. Une tentative auprès du duc de Bedford fut de même infructueuse. La mort de M. Townshend, qui eut lieu le 4 septembre, affaiblit encore davantage le ministère. Enfin, sans opérer un renouvellement total, on se borna à quelques changements, le 1er. décembre. Lord North fut nommé chancelier de l'échiquier; et le comte Gower, président du conseil. La session avait été ouverte, le 24 novembre. Le haut prix des subsistances, sur lequel le roi appela l'attention du parlement, continua de causer des troubles, résultats ordinaires de la misère du peuple.

Le duc d'Yorck, frère du roi, mourut à Monaco, le 17 septembre, à l'âge de vingt-neuf ans.

Le 2 novembre, la reine accoucha du prince Edouard-Auguste.

En Irlande, le vicomte Townshend avait été nommé vice-roi. Le 20 novembre, on pria pour le roi et la famille royale, dans les églises catholiques, pour la première fois depuis la révolution.

Dans l'Inde, la guerre éclata entre la compagnie et Haïder-Aly-Khan, aventurier heureux, devenu maître d'une grande partie de la côte de Malabar. A son instigation, le nizam du Decan renonça à son alliance avec la compagnie, et s'unit à lui contre les Anglais. Une armée commandée par le colonel Smith, battit les deux confédérés à Erraour, près de Trinomalli, le 26 septembre 1767. Alors le nizam fit la paix avec la compagnie, à laquelle il céda la soubabie du Balagat, dans le Carnatic. Haïder se retira dans un pays montagneux où il sut se maintenir, et, par la supériorité de

sa cavalerie, intercepta fréquemment les secours envoyés à l'armée anglaise.

Le 10 janvier 1768, le vicomte Weymouth est nommé secrétaire d'état pour l'intérieur, et le comte de Hillsborough, secrétaire d'état pour les colonies; place nouvellement créée, et que l'importance toujours croissante des affaires semblait rendre nécessaire. Le ministère s'affermit.

Le bill qui restreignait le dividende de la compagnie des Indes, était prêt d'expirer : un semblable fut proposé. La compagnie, dans une pétition du 15 janvier, le représenta comme contraire à sa charte, qui lui donnait le droit de régler ses dividendes, et s'engagea à ne les augmenter que lorsque l'état de ses affaires le lui permettrait. Il passa à une grande majorité, et fut sanctionné le 23 février.

Le parlement est dissous le 12 mars. Les contestations pour les nouvelles élections sont orageuses. Des désordres sérieux éclatent en plusieurs endroits. Londres est troublé, aux mois d'avril et de mai, par des rassemblements de matelots et de porteurs de charbon. Plusieurs personnes perdent la vie dans ces tumultes, dont les principaux fauteurs sont condamnés par les tribunaux. Wilkes attire de nouveau l'attention. Il revient en Angleterre, se présente à la cité pour candidat, et écrit, le 22 mars, qu'aux assises suivantes il se présentera devant la cour du banc du roi. N'ayant pas été élu à Londres, il réussit à l'être par le comté de Middlesex, le 28 mars. Le 20 avril, un jugement le met hors de cour. Un ordre de l'arrêter de nouveau cause une émeute le 27. Il se constitue prisonnier. Le 10 mai, jour de l'ouverture du parlement, la populace se rassemble, pour l'y conduire en triomphe. Comme il ne paraît pas, elle commet de si grands excès, que les militaires reçoivent l'ordre de faire feu. La mort d'un individu occasione la mise en jugement d'un magistrat et d'un soldat; ils sont acquités. La cour du banc du roi cassa ensuite le jugement de contumace rendu contre Wilkes; mais elle le condamna à deux amendes de 500 livres sterling chacune, et à deux emprisonnements, l'un de six, l'autre de douze mois, pour les deux ouvrages dont il était auteur.

Le conseil publie, le 11 mai, une proclamation contre les émeutes. Les deux chambres présentent au roi des adresses, pour le remercier de cette mesure. Le parlement est prorogé le 21 mai.

Digitized by Google

Il se rassemble de nouveau le 8 novembre 1768. Le roi recommande particulièrement à l'attention des chambres les troubles des colonies, et annonce que la capitale de l'une d'elles est en révolte ouverte contre l'autorité.

Le bruit de la mésintelligence du ministère s'était confirmé, quand on avait vu, le 21 octobre 1768, le vicomte Weymouth prendre la place de comte de Shelburne, et céder la sienne au comte de Rochford. Le comte de Chatam, soit à cause de ses infirmités, soit à cause des désagréments que lui attirait la roideur de son caractère, remit la garde du sceau privé; il eut pour successeur le comte de Bristol.

Le roi de Danemarck arrive, en Angleterre, le 12 août 1768. On lui donne des fêtes superbes. Il quitte l'Angleterre le 28 octobre.

Le 13 mai 1768, la princesse Louise-Anne, sœur du roi, était morte à l'âge de vingt ans.

Le 8 novembre 1768, naît la princesse Auguste-Sophie.

Le 26 août, le capitaine Cook avait entrepris son premier voyage autour du monde.

Le 18 décembre, est fondée l'académie des beaux-arts.

En Irlande, le 3 février 1768, on limite à huit ans la durée des parlements de ce royaume, qui, précédemment, ne prenaient fin qu'à la mort du roi.

Le 11 mai, la chambre des communes rejette la proposition d'augmenter l'armée.

En Amérique, la fermentation et le mécontentement continuent. Le 11 février 1768, une circulaire de l'assemblée de Massachusets-bay, invite celles des autres colonies à former une union générale pour soutenir leurs droits. Le 22 juin, sommée de casser cette résolution, elle refuse de s'y soumettre: elle est dissoute. Les autres colonies approuvent sa conduite. Le 10 juillet, un grand tumulte a lieu à Boston, à l'occasion de la saisie d'un sloop par les officiers de la douane. Ce tumulte augmente à l'annonce de l'arrivée prochaine de deux régiments irlandais. L'esprit républicain se manifeste. Le 14 septembre, un comité demande au gouverneur la convocation d'une assemblée générale; il refuse. Une convention est invitée à se réunir à Boston; le comité porte les choses au point de recommander aux habitants de se munir d'armes et de munitions, sous le prétexte d'une guerre avec la France. Le 22 septembre, la convention déclare qu'elle ne veut exercer aucune autorité, et qu'elle a seulement le dessein d'exposer ses griefs. Elle invite le gou-

verneur à convoquer une assemblée générale. Celui-ci l'avertit de l'irrégularité de la conduite qu'elle tient; elle cherche à se justifier, dresse un exposé de sa conduite pour son agent à Londres, et se sépare, le 27, après que chaque membre a déclaré sa ferme résolution d'aider les magistrats à réprimer les troubles. Le même jour arrive d'Halifax, en Acadie, une flotte portant deux régiments de ligne et un détachement d'artillerie; ils furent bientôt suivis de deux régiments irlandais, commandés par le général Gage.

Dans l'Inde, le 25 février 1768, Mangalore, un des principaux ports de mer d'Haïder-Aly, est pris par une escadre partie de Bombay. Ce chef ravage les états du nabab d'Arcate, fidèle allié de la compagnie. La supériorité de sa cavalerie le met ensuite à même d'attaquer avec avantage plusieurs détachements envoyés contre lui, et de couper leurs convois; mais, ayant voulu dégager le fort de Moullouag, que le colonel Wood investissait, il est défait, le 4 octobre 1768, malgré la supériorité de ses forces. Cependant il reste encore à la tête d'une armée formidable.

En 1769, les deux chambres, après avoir déclaré illégale la délibération de l'assemblée de Massachusets, qui mettait en question l'autorité du parlement britannique, de faire des lois pour les colonies, et blâmé la conduite de la ville de Boston, présentèrent, le 13 février, une adresse au roi, pour exprimer leur approbation des mesures prises par le gouvernement, pour arrêter ces désordres, et demander la punition de leurs auteurs. Un bill, conforme à cette demande, passe le 23 avril.

Un nouvel arrangement avec la compagnie est sanctionné le 20 avril 1769. Elle s'oblige à payer annuellement 400,000 livres pendant cinq ans, et obtient la faculté d'élever son dividende jusqu'à douze et demi pour cent; mais l'augmentation ne peut être que d'un pour cent par an. S'il devenait nécessaire de diminuer le dividende, alors une somme égale serait déduite de la somme à payer à l'état; les paiements annuels cesseraient même entièrement, si le dividende était réduit à six pour cent.

Le 28 février, un message du roi annonce un déficit de plus de 500,000 livres, dans les finances de la liste civile. Le 2 mars, la chambre accorde la somme nécessaire pour le combler.

Le 3 février, Wilkes avait été expulsé de la chambre des communes; il est encore réélu et expulsé deux fois consécu-

tivement, comme inhabile à siéger. Une troisième élection a lieu, le 13 avril, en sa faveur. La chambre admet le candidat qui a le plus de voix après lui. Cette mesure occasione une grande fermentation; des adresses arrivent de toutes parts contre le ministère; d'un autre côté, des adresses l'approuvent et se prononcent contre les factieux. Le 10 novembre, la cour des plaids généraux accorde à Wilkes 4,000 livres de dommages contre le comte d'Halifax, signataire du warant qui avait occasioné la querelle.

Des émeutes ont lieu à Londres, en automne, parmi les ouvriers tisserands de Spitalfiels, causées par le bas prix des journées de travail. Plusieurs mutins sont arrêtés, jugés et exécutés.

En Irlande, le parlement, après de longs débats, consent, le 20 novembre, à porter les troupes de ce royaume de douze mille à quinze mille deux cent trente-cinq hommes. Il rejette un bill de finances, parce qu'il avait pris naissance dans le conseil d'Angleterre. Un autre, qui accorde une somme plus considérable, mais qui avait été proposé dans la chambre, passe à l'unanimité. Le vice-roi, dans le discours qu'il prononça le 26 décembre, après avoir remercié la chambre de sa libéralité, en aidant le gouvernement, condamne sa conduite antérieure, comme empiétant sur les droits de la couronne, et fait inscrire sur le registre de la chambre des pairs une protestation conforme à cette déclaration; puis il ajourne le parlement à un terme éloigné. Cinq pairs protestent.

Dans l'Inde, Haïder-Aly se montra, au printems, à quelques milles de Madras, à la tête d'un corps de cavalerie. Cette apparition, et la nouvelle qu'il formait une alliance avec un des plus puissants princes marattes, détermina la présidence à signer un traité de paix avec lui, le 3 avril 1769. Les places prises respectivement furent rendues une ligue offensive et défensive fut conclue, et la liberté du commerce établie entre les deux parties contractantes.

Pour mettre un terme aux abus et aux malversations du gouvernement de l'Inde, la compagnie décide, le 14 juin, d'y envoyer trois personnes recommandables et expérimentées, avec le titre de réviseurs, et les investit de pouvoirs extraordinaires. Le ministère adressa des observations sur ce plan, et les accompagna de la proposition d'accorder, au commandant de l'escadre qui devait aller dans l'Inde, à la demande de la compagnie, une part principale dans la di-

rection des affaires; elle fut refusée. Les réviseurs partirent. On n'a jamais entendu parler du bâtiment qui les portait.

Le 9 janvier 1770, le roi ouvrit le parlement par un discours, où il fut question de la continuation des troubles des colonies, mais qui ne contenait pas un mot sur la fermentation causée par l'affaire de l'élection de Middlesex. Une proposition d'en parler dans l'adresse, en réponse au discours du roi, fut rejetée à une grande majorité. La démission de plusieurs ministres, prouva bientôt qu'il existait de la désunion dans le ministère et dans le parlement.

Le 17, plusieurs pairs qui avaient des emplois à la cour, donnèrent leur démission, et les sceaux furent ôtés à lord Cambden. M. Charles Yorck, qui ne les accepta qu'avec répugnance, mourut le 20. Ils furent, le 22, remis par intérim à lord Mansfield. Le même jour, sir John Cust fut forcé, par sa mauvaise santé, de quitter la présidence de la chambre des communes. Il eut pour successeur sir Fletcher Norton. Le 28, à la surprise générale, le duc de Grafton quitta sa charge de premier lord de la trésorerie, et fut remplacé par lord North. Le 9 février, le comte d'Halifax fut nommé garde du sceau privé.

Le ministère fit rejeter, le 30 janvier, dans les deux chambres, des propositions portant que la chambre des communes devait, dans l'exercice de sa jurisdiction, juger des élections par la loi du royaume, ainsi que par l'usage et la pratique du parlement, qui fait partie de la loi. Cette proposition avait pour but d'arriver à une suite de résolutions tendantes à condamner celles qui avaient été prises sur l'élection de Middlesex.

Le même sort fut éprouvé par deux autres propositions; l'une, du 11 février, avait pour objet de rendre certaines personnes, employées dans la perception des revenus de l'état, inhabiles à voter dans l'élection des membres du parlement; l'autre, du 28, de produire les comptes de la liste civile, de 1769 à 1770.

Les négociants qui faisaient le commerce de l'Amérique septentrionale, exposent, le 5 mars, dans une pétition, les pertes considérables et les funestes effets causés par les droits imposés sur les marchandises qui entraient dans les colonies. Le ministre présente un bill pour abolir ces droits, à l'exception de ceux qui frappaient sur le thé. Il passe en loi le 12 avril.

Le 7 mars, la chambre statue, malgré les efforts du mi-

nistère, que dans les élections contestées, un comité de treize membres et deux scrutateurs, choisis sur un plus grand nombre tirés au sort, déciderait la difficulté. Auparavant l'enquête avait lieu à la barre de la chambre, et l'affaire se décidait à la pluralité des voix de toute la chambre, ce qui lui faisait perdre beaucoup de tems. Le bill fut converti en loi le 12 avril.

Le 15 mars, la chambre des communes adopta la proposition de faire une adresse au roi, pour lui demander une copie de la remontrance adressée à sa majesté par le corps de ville de Londres, et de sa réponse. Deux autres propositions passent ensuite d'une adresse au roi pour blâmer la conduite du corps de ville et remercier le monarque de sa réponse. Les pairs donnent, dans une conférence, leur approbation à l'adresse; elle est présentée conjointement par les deux chambres, le 23.

Le 12 avril, Wilkes sort de la prison du banc du roi, en donnant caution de sa bonne conduite pendant sept ans. Il est ensuite admis à exercer l'emploi d'alderman, auquel il avait été élu dans la cité. Des souscriptions avaient payé les amendes qu'il avait encourues.

Le 13 juin, la cour du banc du roi acquitte le libraire Woodfall, éditeur du *Public advertiser*, journal dans lequel avaient paru successivement *les lettres à Junius*, non moins remarquables par l'élégance du style, que par la violence de leurs attaques, contre différentes personnes attachées au gouvernement.

Le 27 juillet, un incendie éclata dans l'arsenal de Portsmouth. On supposa qu'il n'était pas l'effet du hasard.

Le 13 novembre, à l'ouverture du parlement, le roi parle d'hostilités commises par le gouverneur de Buénos-Ayrès, contre un établissement formé par l'Angleterre aux îles Malouines, annonce qu'il a demandé satisfaction à l'Espagne, et qu'en attendant il a fait les préparatifs nécessaires pour soutenir l'honneur de sa couronne.

Le 19 décembre, le comte de Rochford est nommé secrétaire d'état des provinces du Sud, à la place du vicomte Weymouth, et a pour successeur le comte de Sandwich.

Le 22 mai 1770, était née la princesse Elizabeth.

Dans l'Inde, une horrible famine eut lieu dans le Bengale.

En Amérique, la tranquillité ne fut troublée qu'à Boston. Le 5 mars 1770, les soldats, insultés par la populace, firent

feu ; plusieurs individus furent tués et blessés. L'officier, commandant du détachement fut acquitté par le jury.

Le 22 janvier 1771, l'ambassadeur d'Espagne désavoue les violences commises contre les Anglais, aux îles Falkland. Ainsi se termine cette affaire, qui aurait pu donner lieu à une guerre longue et sanglante.

Lord Hawke résigne, le 9, son emploi de premier lord de l'amirauté ; il est remplacé par le comte de Sandwich. Le 22, le sceau privé est donné au comte de Suffolk. Le comte d'Halifax succède au comte de Sandwich. Le juge Bathurst est créé pair le 23, et nommé chancelier.

Au mois de mars, le lord maire de Londres et un alderman sont emprisonnés à la Tour, par ordre de la chambre des communes, pour avoir fait appréhender au corps un messager qui, en vertu d'un ordre du roi, avait arrêté trois imprimeurs, convaincus d'avoir manqué à la chambre. Ils restèrent en prison jusqu'au 8 mai, jour de la clôture de la session. Ils furent ramenés en triomphe.

Le 5 juin, naît le prince Esnest-Auguste.

Le 8, meurt le comte d'Halifax. Le 12, le comte de Suffolk le remplace comme secrétaire d'état des provinces du Nord. Il a pour successeur, comme garde du sceau privé, le duc de Grafton.

Le 21 janvier 1772, s'ouvre la session du parlement. Le roi annonce que l'Espagne avait effectué l'arrangement relatif aux îles Falkland, et que tout promettait la continuation de la paix ; il ajoute cependant, qu'il convenait de maintenir la marine dans un état respectable, et que l'intervention des deux chambres devenait nécessaire pour remédier aux abus qui s'étaient glissés dans l'administration des possessions lointaines, et les protéger contre les dangers qui pourraient les menacer. On comprit qu'il était question de l'Inde.

Le 29, un ministre proposa de voter l'entretien de vingt-cinq mille matelots, pour le service de l'année courante. Il allégua pour motif, que, la France ayant envoyé une flotte considérable dans les Indes orientales, il était nécessaire que l'Angleterre y augmentât ses forces navales, afin d'y conserver sa supériorité ; que de plus on avait besoin, à cause des derniers différends avec l'Espagne, de protéger les Antilles par une escadre plus nombreuse que celle que l'on y tenait ordinairement : enfin, que la guerre entre les

Russes et les Turcs avait forcé d'employer plus de vaisseaux qu'à l'ordinaire dans la Méditerranée, afin d'y protéger le commerce anglais. Le ministre fit principalement valoir l'amélioration résultante de l'établissement des vaisseaux, en station dans les ports; on en avait constamment vingt en bon état, et dont les équipages étaient presque complets, de sorte qu'ils pouvaient prendre la mer en peu de jours.

Le 6 février, la chambre des communes reçut une pétition signée par un grand nombre d'ecclésiastiques, ainsi que par des avocats et des médecins; ils demandaient un adoucissement à la clause de la loi, qui oblige toute personne prête à prendre ses degrés, à signer les trente-neuf articles de la doctrine de l'église anglicane. On observa que les pétitionnaires affaiblissaient leur cause, par la manière dont ils exposaient leurs arguments; car ils les dirigeaient en général, plutôt contre l'église dominante et les déclarations exigées, que contre les points particuliers sur lesquels ils avaient des objections à opposer. C'est pourquoi ils trouvèrent des adversaires, même dans ceux des membres qui, malgré leur tolérance pour la différence d'opinions en matières religieuses, pensaient qu'il est essentiel, pour une église dominante, d'avoir un symbole qui serve à constater la croyance des ecclésiastiques. La pétition fut donc rejetée.

Le 20 février, un message du roi adressé aux deux chambres, leurrecommande de considérer sérieusement, s'il n'est pas à propos de suppléer aux lacunes des lois existantes sur le mariage des personnes qui faisaient partie de la famille royale, et, par des dispositions nouvelles, d'empêcher les descendants du feu roi, à l'exception de ceux des princesses mariées dans des maisons étrangères, de se marier sans l'approbation du roi et de ses successeurs. Un bill fut proposé en conséquence, à la chambre haute, statuant que toutes les personnes spécifiées dans le message, ne pourraient se marier sans le consentement du roi ou de ses successeurs, déclaré en conseil, et notifié sous le grand sceau : il leur accordait cependant, lorsqu'elles auraient vingt ans accomplis, la faculté, après en avoir prévenu le conseil privé un an auparavant, de se marier sans le consentement du roi, à moins que cette union ne fût désapprouvée par les deux chambres. Ce bill rencontra une opposition d'autant plus forte, que les juges semblèrent mettre en question plusieurs assertions contenues dans le message; puisque, consultés sur la question de savoir jusqu'où, d'après les lois du

royaume, s'étendait le pouvoir du roi, de proposer ou d'approuver les mariages des membres de la famille royale, ils répondirent qu'il lui appartenait pour ses enfants et ses petits-enfants, mais qu'ils ne pouvaient pas prendre sur eux de décider s'il allait plus loin. Le bill passa en loi le 1er. avril. On supposa que le message avait été occasioné par le mariage des deux frères du roi, avec deux veuves, nées de familles de particuliers anglais, unions que la cour n'avait pas reconnues.

Le 30 mars, un membre de la chambre des communes, vice-président de la compagnie des Indes, demanda la permission de présenter un bill, tendant à régulariser la marche des choses dans l'Inde : il interdisait au gouverneur et au conseil la faculté de faire des affaires, et celle d'effectuer un changement total dans les cours de justice, et dans la manière de l'administrer. La session touchant à sa fin, il était clair que la chambre n'aurait pas le tems d'examiner suffisamment ce bill; en conséquence, il fut mis de côté, après la seconde lecture; mais on était tellement convaincu de la nécessité de s'occuper sérieusement de son objet, que la proposition de nommer un comité, pour prendre connaissance des affaires et de la situation de la compagnie dans l'Inde, fut adoptée sans division.

La compagnie, instruite de ces dispositions, et convaincue de l'énormité des abus qui régnaient dans l'Inde, résolut d'y envoyer une nouvelle commission. Cependant, les faits contenus dans le rapport du comité de la chambre des communes ayant excité une indignation générale, et le roi ayant, dans son discours à l'ouverture de la session, le 26 novembre, invité le parlement à s'occuper de la position de la compagnie, lord North demanda la nomination au scrutin d'un comité secret de treize personnes, pour examiner cet objet. Peu de jours après, le 7 décembre, le rapport du comité apprit à la chambre que les finances de la compagnie étaient en très-mauvais état, et que néanmoins elle se disposait à envoyer dans l'Inde une commission de surveillance, qui serait dispendieuse. Le comité proposa donc de mettre, pour un terme fixé, obstacle à l'exécution de cette mesure. Le bill fut adopté.

Le 14 août 1772, le comte d'Hillsborough, secrétaire d'état des colonies, fut remplacé par le comte de Dartmouth, qui, dans différentes occasions, s'était prononcé en faveur des Américains. Le 9 octobre, le comte d'Harcourt fut nommé

vice-roi d'Irlande. Le 8 décembre, Fox, qui, depuis, joua un si grand rôle dans l'opposition, obtint une place de lord de la trésorerie. Ces diverses mutations ne diminuèrent nullement la force du ministère.

Le 8 février 1772, la princesse de Galles, mère du roi, mourut à l'âge de cinquante-trois ans.

Le 13 juin, Cook commence son second voyage.

En Amérique, une expédition contre les Caraïbes de l'île Saint-Vincent, entreprise dès le mois de juillet 1772, ne fut terminée qu'au mois de février de l'année suivante. On conclut avec eux un arrangement.

Les capitaines de la marine royale demandèrent, à la chambre des communes au commencement de 1773, une augmentation de leur demi-solde. La chambre fut tellement convaincue du bon droit des pétitionnaires, que, malgré l'opposition des ministres, la demande fut admise, le 17 février; et, d'après le rapport d'un comité, on décida de présenter au roi une adresse, pour ajouter deux shillings par jour à la demi-solde des capitaines.

Le 9 mars, la compagnie des Indes présente une pétition pour obtenir de l'état un prêt de 1,500,000 liv. sterl. pour quatre ans, à quatre pour cent d'intérêt. Il devait être acquitté par paiements partiels de 300,000 livres. Le dividende de la compagnie devait être réduit à six pour cent, jusqu'à ce que la moitié de la dette fût payée; après quoi, il pourrait être élevé à huit pour cent. La compagnie demandait aussi à être déchargée du paiement annuel de 400,000 livres au trésor public, pour le reste des cinq ans spécifiés dans le contrat de 1769. Lord North propose d'accorder à la compagnie un emprunt de 1,400,000 livres, à condition qu'elle adoptera des réglements qui préviendront le retour d'un besoin semblable. Le 23, il propose deux autres résolutions, portant, l'une, qu'en supposant que le prêt fût accordé à la compagnie, elle réduirait son dividende à six pour cent jusqu'au paiement total de la somme avancée; l'autre, qu'il ne lui serait pas permis de donner plus de sept pour cent, jusqu'à ce que sa dette par obligations ne fût plus que de 1,500,000 livres. Ces deux propositions furent adoptées sans division. Enfin, du 5 au 30 avril, la chambre décida qu'il était plus avantageux à l'état et à la compagnie, de lui laisser ses acquisitions territoriales pour un terme de six ans, ce qui était la durée de sa charte; qu'il n'y aurait partage de profits, entre l'état et la compagnie, que

lorsque l'emprunt serait payé, et la dette par obligation réduite à la somme énoncée plus haut; enfin, qu'alors les trois quarts des bénéfices nets de la compagnie, en Europe, au-dessus de huit pour cent sur son capital, seraient versés à l'échiquier, pour l'usage de l'état, et que le quart restant serait mis en réserve, soit pour réduire la dette par obligations, soit pour faire face à d'autres besoins. Ces résolutions, qui établissaient implicitement le droit de l'état aux possessions territoriales de la compagnie, excitèrent les clameurs de l'opposition : elle prétendit, que le gouvernement effectuait, par-là, une prise de possession, sans procédure ni décision légales. La compagnie obtint, comme une grâce, la faculté d'exporter, en exemption de droits, telle quantité de thé qui lui conviendrait.

La compagnie, regardant les résolutions prises par la chambre des communes, comme injustes et préjudiciables à ses intérêts, présenta une pétition pour s'en plaindre et motiva son refus d'acquiescer au mode de disposer du surplus des bénéfices.

Le 3 mai, le ministre proposa une série de résolutions, servant de base à un bill qui établissait certains réglements, pour une meilleure administration, des affaires de la compagnie dans l'Inde et en Europe. 1°. Les directeurs devaient être élus pour quatre ans. 2°. Pour pouvoir voter à l'élection, il fallait posséder depuis un an des actions pour la somme de 1000 livres (auparavant, on n'en exigeait que 500.) 3°. La cour du maire de Calcutta ne devait connaître, à l'avenir, que des causes commerciales peu importantes. 4°. Il devait, au lieu de cette cour, en être établi une nouvelle, composée d'un président et de trois juges nommés par le roi. 5°. La présidence du Bengale devait avoir la prééminence sur les autres. Ces diverses clauses donnèrent lieu à de vifs débats et à des pétitions; mais toutes furent adoptées le 10 juin et sanctionnées le 21.

On peut dire que, depuis cette époque, la compagnie des Indes est entièrement entre les mains des ministres.

L'examen attentif de toutes les pièces officielles relatives aux affaires de l'Inde, avait révélé, au comité de la chambre des communes, des actes de rapacité et d'iniquité, dans lesquels plusieurs des principaux officiers civils et militaires de la compagnie étaient fortement compromis. En conséquence, le comité, après avoir interrogé tous ces agents,

avait proposé, le 10 mai, à la chambre, de prendre la résolution que des sommes d'argent considérables, et d'autres choses de prix, avaient été obtenues des princes et des habitants du Bengale, par les personnes chargées de l'autorité civile et militaire dans ce pays, qui se les étaient appropriées pour leur usage particulier. Lord Clive était le plus inculpé. Le comité proposa de déclarer qu'il s'était, vers le tems de la déposition de Seraja-Oul-Doula et de l'installation de Mir Jaffier, emparé de sommes comprises sous la dénomination de donations particulières, et qui s'élevaient à 234,000 livres. La proposition originale ajoutait ces mots : « Le tout au déshonneur et au détriment de l'état. » Après de longs débats, ces expressions furent rejetées. Le reste de la proposition fut adopté. Le ministre vota avec la minorité. Lord Clive, aidé par l'avocat général, se défendit avec beaucoup d'habileté ; le procureur général dirigeait l'attaque. Les membres du parti ministériel votèrent dans des sens différents ; ceux de l'opposition furent la plupart pour lord Clive. On proposa ensuite de déclarer qu'en agissant ainsi, il avait abusé du pouvoir qui lui avait été confié, et donné un mauvais exemple aux employés de l'état. Cette motion ne passa pas. On en fit ensuite une autre, qui fut adoptée et qui mit fin à l'enquête. « Lord Clive a, en même tems, rendu de grands et importants services à son pays ». Malgré cette déclaration solennelle, le caractère de Clive ne se remit jamais des atteintes que lui avait porté le récit des faits rapportés dans le cours de l'enquête. Lui-même tomba dans une mélancolie sombre ; et, le 22 novembre 1774, il se donna la mort.

Le 27 janvier 1773, était né le prince Auguste-Frédéric.

En Amérique, le mécontentement, qui avait couvé depuis deux ans, éclata cette année. Le droit sur le thé, de trois pences (30 centimes) par livre, n'avait pas été révoqué avec les autres. Il en résulta, dans les colonies, une irritation qui n'attendait que le moment de se manifester. Les associations pour l'encouragement des manufactures nationales continuaient. L'usage du thé fut même prohibé dans plusieurs colonies, quoique importé clandestinement. Presque partout les gouverneurs étaient en hostilité ouverte avec le peuple. Le ministère ayant adopté la mesure de faire payer, par la couronne, les appointements des gouverneurs et des juges, ce qui les mettait dans sa dépendance, puisqu'ils étaient révocables à volonté, la mauvaise humeur augmenta. L'atta-

que d'une goëlette du roi, mouillée à la Providence, dans la province de Rhode-Island, avait fait connaître la disposition générale du peuple à la sédition. Elle avait été abordée, le 10 juin 1772, par deux cents hommes armés, qui avaient forcé l'équipage à se réfugier à terre; puis ils y avaient mis le feu. Il fut impossible de découvrir les coupables.

Dans les premiers mois de l'année, l'agent de la province de Massachusets, à Londres, fit passer à cette colonie des lettres du gouverneur, qui lui étaient tombées entre les mains; elles peignaient, avec des couleurs très-défavorables, les dispositions du peuple, ainsi que les projets des chefs, et conseillaient des mesures coercitives jointes à des changements dans la constitution des colonies. Le 23 juin 1773, l'assemblée demanda au roi le rappel du gouverneur, comme ayant trompé la confiance de la colonie.

La compagnie des Indes, ayant une quantité considérable de thé dans ses magasins, voulut profiter de l'exemption de droits que lui avait accordée le gouvernement, pour en expédier en Amérique. Les négociants, auxquels elle consigna les cargaisons, furent en butte à la haine du peuple; dans quelques endroits, ils furent obligés, par menaces, de renoncer à leurs opérations. Sur ces entrefaites, trois navires chargés de thé, arrivèrent à Boston. On essaya d'engager les capitaines, en leur faisant peur, à promettre de retourner en Angleterre, sans rien débarquer, si les consignataires, la douane et le fort le permettaient; cette permission fut refusée. Alors les Bostoniens, concevant que, si les navires restaient dans le port, on saurait bien trouver les moyens de débarquer leurs cargaisons en détail, trouvèrent un expédient pour l'empêcher. Le 18 décembre, un grand nombre d'hommes armés et déguisés en sauvages, entrèrent dans les bâtiments, et en jetèrent les cargaisons à la mer, sans causer d'ailleurs d'autres dommages. On en fit autant ensuite pour des quantités de thé moins considérables, à Boston, et dans quelques autres endroits, par exemple, dans la Caroline méridionale. Une cargaison fut débarquée à New-Yorck, sous la protection du canon d'un vaisseau de ligne. Mais le gouverneur fut obligé de consentir à ce qu'elle restât sous clef, pour que l'on n'en fit pas usage. Dans la plupart des colonies, personne n'osant recevoir les cargaisons de thé en consignation, les navires qui les apportaient, retournèrent en Angleterre, sans avoir fait de déclaration aux

douanes. Telle fut l'issue du système malheureux suivi envers les colonies. On apprit d'assez bonne heure en Angleterre quelques-uns de ces événements; mais, comme on n'en connaissait pas les détails, l'ouverture de la session fut remise après le commencement de l'année suivante.

La grande diminution du poids des espèces d'or, due, soit à l'usure, soit à des pratiques frauduleuses, avait causé beaucoup d'inconvénients dans le commerce. La perte qui en résultait, devait, d'après un acte du parlement, du 12 juillet 1773, être supportée par ceux qui avaient les espèces en main; les capitalistes et les banquiers se plaignirent hautement de ce que l'on ajoutait cette nouvelle perte à toutes celles que le commerce essuyait depuis quelque tems. C'est pourquoi le roi, dans le discours prononcé à l'ouverture de la session, le 13 janvier 1774, recommanda particulièrement de prendre en considération l'état dans lequel se trouvaient les espèces d'or, afin de les mettre sur un pied qui fit cesser les plaintes.

La proposition de rendre perpétuelles les dispositions de l'acte concernant la manière de décider les élections contestées, fut adoptée à une forte majorité, malgré l'opposition du ministère, et fut convertie en loi le 30 mars.

Un objet, bien autrement important, fixa bientôt l'attention publique. Le 7 mars, un message du roi instruisit les deux chambres, des excès commis au mois de décembre, à Boston; il annonçait en même tems que sa majesté comptait sur le concours du parlement pour faire cesser immédiatement ces désordres, et assurer dans les colonies l'exécution des lois, et l'obéissance au roi et au parlement de la Grande-Bretagne. La proposition de l'adresse en réponse à ce message, amena une vive discussion. L'opposition invitait à jeter un regard en arrière, pour se convaincre que le mal venait des mesures adoptées précédemment par le ministère. Celui-ci soutenait qu'il fallait s'en tenir à un point unique, qui était de réduire les colonies à l'obéissance. En conséquence, lord North demanda, le 14, la permission de présenter un bill, « pour enlever à Boston le privilége de port de commerce, jusqu'à ce que le roi eût déclaré qu'il était satisfait de la garantie donnée, qu'à l'avenir les propriétés y seraient respectées, les lois observées, et les droits payés ». Pendant que le bill éprouvait une forte opposition, l'agent de la province de Massachusets à Londres, demanda à être entendu à la barre de la chambre, pour plaider la cause de

ses commettants : cette faculté lui fut refusée. Quelques Américains, qui se trouvaient à Londres, firent présenter par le lord maire, une pétition très-bien rédigée, qui exposait l'injustice du bill, et pronostiquait les mauvais effets qu'il allait produire. L'opposition reproduisit les mêmes motifs dans ses discours; cependant elle sentait si bien sa faiblesse contre le parti ministériel, qu'elle ne demanda pas de division quand on alla aux voix. Le bill fut sanctionné le 30 mars.

Des membres qui avaient voté pour la clôture du port de Boston, penchaient néanmoins pour les voies de conciliation; ils essayèrent donc de faire révoquer le droit sur le thé. Cette tentative donna occasion de passer en revue la conduite du gouvernement envers les colonies, depuis quelques années; mais le ministère, persistant dans le projet d'user de moyens coercitifs, proposa de changer la constitution de la province de Massachusets, établie par une charte de Guillaume III; d'ôter au peuple, et d'attribuer au roi, et dans quelques cas au gouverneur, la nomination des conseillers, des juges, et de tous les magistrats, qui seraient amovibles. L'opposition, et les Américains qui avaient déjà présenté une pétition contre le bill précédent, prédirent de nouveau les funestes conséquences de celui-ci; il n'en passa pas moins à une grande majorité, et fut converti en loi le 20 mai.

Enfin le ministre, encouragé par ce succès, proposa un troisième bill, dont les dispositions portaient, que toute personne accusée de meurtre ou d'un autre crime capital, dans le cas où il aurait été commis en faisant exécuter les lois, ou en cherchant à réprimer les séditions et les tumultes dans la province de Massachusets, serait, si le gouverneur pensait que le procès ne pût pas être conduit avec assez d'impartialité dans cette province, envoyée dans une autre colonie, ou dans la Grande-Bretagne pour y être jugée. L'absurdité des clauses de ce bill ne l'empêcha pas de passer; il fut sanctionné le même jour 20 mai. Le ministère, pour donner plus de force à ses déterminations, fit partir pour Boston, quatre régiments sous les ordres du général Gage, qui fut nommé gouverneur de Massachusets.

Un autre bill occasiona plus de rumeur que les précédents. Il fixait les limites du Canada, relativement aux autres colonies anglaises; y établissait un conseil législatif nommé par le roi, et dans lequel les catholiques avaient droit de siéger; maintenait les lois françaises dans les affaires

civiles; enfin assurait au clergé, excepté aux moines, la jouissance de leurs biens et de la dîme des catholiques. Quoique l'on fût bien persuadé que ce bill n'avait été présenté à cette époque que pour attacher les Canadiens à l'Angleterre, et les empêcher de partager l'esprit de rébellion des autres colonies, comme quelques-unes de ses clauses heurtaient les préjugés populaires, il excita de vives clameurs; le corps de ville de Londres supplia même le roi, par une adresse, de lui refuser sa sanction. Mais il la reçut le 20 mai.

Le parlement fut prorogé le 22 juin. Le ministère et ses partisans étaient fermement persuadés que les mesures qu'ils avaient prises, ne pouvaient manquer d'assurer la soumission des colonies. Ce fut aussi l'opinion que le roi manifesta dans son discours de clôture.

Le parlement fut inopinément dissous le 30 septembre. Wilkes, nommé par le comté de Middlesex, n'éprouva aucune opposition de la part de la cour, qui évita prudemment, dans les conjonctures actuelles, de renouveler des disputes toujours fâcheuses. Le roi, après avoir parlé dans son discours d'ouverture, le 30 novembre, de l'esprit de désobéissance qui malheureusement prévalait encore dans la province de Massachusets, et qui se propageait dans les autres colonies, déclara sa ferme résolution de résister à toute tentative qui aurait pour but de diminuer l'autorité du parlement sur toutes les possessions de la Grande-Bretagne. Il ne se fit rien d'important jusqu'à la fin de l'année, sinon que le ministère proposa la réduction des forces navales.

Le 24 février 1774, était né le prince Adolphe-Frédéric.

En Amérique, l'acte qui fermait le port de Boston, arriva dans cette ville au commencement de mai 1774. Il y excita une consternation mêlée de rage. Il fut imprimé aussitôt, et expédié à toutes les provinces, où il alluma la haine contre la métropole. Il se tint partout des assemblées de province ou de ville, qui manifestèrent leur horreur pour l'acte et les principes dont il émanait, et déclarèrent hautement, qu'elles partageaient les sentiments de la ville de Boston, sa cause étant celle de l'Amérique. Des jours de prières et de pénitence furent indiqués.

Cependant le général Gage, arrivé le 13 mai, avait transféré les priviléges du port de Boston, et l'assemblée de Massachusets à Salem. L'assemblée adopta une résolution,

Digitized by Google

portant, qu'il convenait de convoquer une réunion des comités de toutes les colonies, nomma cinq personnes pour former le comité de la province, et alloua une somme pour subvenir à leurs dépenses. Le gouverneur refusa son consentement à ces mesures; les alternatives qui suivirent ce refus, amenèrent, le 17 juin, la dissolution de l'assemblée.

Le lendemain, les habitants de Salem représentèrent au gouverneur, que leur ville ne pouvait, sous aucun rapport, remplacer Boston, et plaignirent le sort de cette ville, en témoignant le désir de voir alléger les maux qui l'accablaient. Ces sentiments généreux furent partagés par Marblehead, dont les habitants offrirent aux négociants de Boston l'usage de leurs chantiers et de leurs matériaux, et même de soigner gratuitement les expéditions.

Bientôt l'arrivée des deux autres actes dirigés contre la province de Massachusets, mit le comble à l'indignation et aux craintes des colons. Le comité de correspondance de Boston forma, sous le nom de ligue et convention solennelle, une association dont les membres s'engageaient devant Dieu à suspendre tout commerce avec la Grande-Bretagne, jusqu'à ce que les actes odieux eussent été révoqués. Des associations semblables se formèrent dans d'autres parties du continent. Le général Gage publia, le 29 juin, une proclamation pour déclarer ces mesures illégales, hostiles et séditieuses : elle ne servit qu'à faire paraître une foule d'écrits qui la combattaient. Sur ces entrefaites, les colonies s'occupaient d'un projet bien plus alarmant pour la métropole. Un congrès général fut indiqué à Philadelphie.

Cependant tout prenait chaque jour, à Boston, un aspect plus hostile. Les mesures que la prudence commandait au général Gage, relativement à ses troupes, et aux munitions de guerre, excitèrent une grande fermentation. Il avait reçu, d'Angleterre, la liste des nouveaux conseillers nommés par le roi; plusieurs refusèrent d'entrer en charge. Le peuple ayant déclaré ennemis de leur pays ceux qui avaient accepté, et leur ayant fait des menaces, la plupart donnèrent leur démission. Les nouveaux juges ne purent, par la même raison, remplir leurs fonctions. Tout annonçait l'anarchie; heureusement l'habitude de l'ordre sous un gouvernement bien réglé, la prévint.

Le congrès, composé des représentants de douze provinces, s'ouvrit, à Philadelphie, le 5 septembre. On avait espéré en Angleterre de réduire les colonies à la soumission, en

les divisant entre elles; le contraire arriva; les mesures qu'on avait prises les réunirent, et leur firent connaître le poids et l'importance qu'elles acquéraient par cette union. Le premier acte public du congrès fut une résolution du 17 septembre, qui approuvait la conduite des habitants de Massachusets, les invitait à y persévérer, et déclarait que, si l'on employait la force pour les contraindre à obéir aux ordres injustes du ministère anglais, toute l'Amérique viendrait au secours de cette colonie. Le congrès recommandait au peuple du Massachusets, de se conduire paisiblement envers le général Gage et les troupes sous ses ordres, tant que sa sûreté ne serait pas compromise en agissant ainsi; enfin il écrivit au général Gage une lettre, pour le prier de ne pas continuer les fortifications qu'il avait commencées sur l'isthme de Boston, et se plaindre de ses démonstrations hostiles envers la colonie dont il était gouverneur. Le congrès dressa aussi une déclaration des droits que les colonies anglaises de l'Amérique septentrionale tenaient de la nature et de la constitution, ainsi que des priviléges qui en résultaient; il fit l'énumération de leurs griefs, et recommanda, comme un moyen d'obtenir justice, un engagement mutuel de ne plus faire venir de marchandises d'Angleterre, de ne consommer aucun des produits de ce pays, et de n'y rien envoyer. Il dressa cet accord, et s'obligea, ainsi que ses commettants, à l'observer. Il finit par rédiger une pétition au roi, un mémoire adressé au peuple de la Grande-Bretagne, une adresse aux colonies en général, et une autre à la province de Québec. Le congrès termina sa session le 26 octobre, en s'ajournant au 10 mai de l'année suivante. Il ne fut question dans aucune de ces résolutions, de déclarer l'indépendance des colonies. Les assemblées qui avaient nommé les députés, en avaient désavoué l'idée, avaient reconnu l'autorité constitutionnelle de la métropole, et les prérogatives du roi; mais en même tems avaient déclaré qu'elles ne renonceraient jamais à leurs droits et à leurs priviléges. Les instructions qu'elles avaient données, étaient conformes à ces déclarations.

En 1775, le ministère persistant dans son système de mesures de rigueur contre les colonies de l'Amérique, toutes les propositions qui furent faites dans les chambres, d'employer les moyens de conciliation, furent rejetées; les pétitions de différentes villes de commerce n'éprouvèrent pas

un sort plus heureux. La chambre des communes refusa d'entendre la lecture de la requête du congrès au roi.

Le 2 février 1775, lord North, après avoir parlé des moyens qu'il était nécessaire d'employer pour faire rentrer les colonies dans le devoir, proposa une adresse au roi, pour le supplier de prendre les mesures les plus propres à faire triompher l'obéissance à son autorité, et lui promettre de l'aider en tout ; l'adresse passa dans les deux chambres, et le roi fit suivre sa réponse d'un message, pour demander une augmentation des forces de terre et de mer.

Le 10, le ministre proposa un bill pour interdire aux provinces de la Nouvelle-Angleterre, tout commerce avec la Grande-Bretagne, l'Irlande et les Antilles anglaises, ainsi que la pêche au banc de Terre-Neuve, ou ailleurs. Malgré les arguments de l'opposition, et les pétitions qui représentaient le tort que ce bill allait causer au commerce, il fut adopté. Pendant qu'on le discutait dans la chambre des pairs, on y proposa d'y joindre les autres colonies, à l'exception de la Géorgie, parce qu'il paraissait, d'après les dernières nouvelles, qu'elles n'étaient pas moins séditieuses que la Nouvelle-Angleterre. L'amendement passa ; mais, lorsque le bill revint aux communes, pour qu'elles approuvassent l'amendement, elle le rejetèrent, parce que le contenu du bill n'était plus d'accord avec l'intitulé. Il fut donc sanctionné, le 30 mars, dans la forme primitive. Le 13 avril, il en fut de même d'un autre, pour les colonies omises dans le premier.

L'augmentation des forces de terre et de mer avait été votée le 10 février ; tout-à-coup, à la grande surprise des deux chambres, lord North proposa les mesures de conciliation suivantes : « Lorsque le gouverneur, le conseil et l'assem-
» blée, ou la cour générale d'une colonie, proposeront de
» faire une levée de fonds, en raison de ses facultés, pour con-
» tribuer proportionnellement à la défense commune, ce con-
» tingent sera perçu par l'autorité de la cour générale, ou de
» l'assemblée générale, pour être tenu à la disposition du
» parlement ; chaque colonie s'engagera aussi à pourvoir à la
» depense du gouvernement civil et de l'administration de la
» justice ; enfin, lorsque la proposition en aura été approuvée
» par le roi, en parlement, il sera sursis, dans la colonie, à
» la levée ou à l'assise, à l'avenir de toute espèce d'impôt,
» excepté des droits qui seraient jugés nécessaires pour régler
» le commerce ; et le produit de ces derniers sera pour le

» compte de la colonie. » Ces propositions furent combattues par les partisans même du ministère, qui les regardèrent comme contredisant tous les actes dont il était l'auteur; mais le ministère fit voir que le bill proposé assurait les droits du parlement à l'assise de l'impôt, et ajouta que, ne s'attendant pas à ce qu'il fût généralement accueilli en Amérique, son dessein était de séparer les colonies obéissantes de celles qui ne le seraient pas. Les propositions furent donc adoptées. D'autres mesures de conciliation, proposées par des membres de l'opposition, et plus favorables aux colonies, furent, au contraire, rejetées. Des pétitions contre le ministère furent adressées au roi, et mal reçues.

Le ministère, voulant, dans la crise actuelle, s'assurer l'attachement des Irlandais, et suppléer aux produits de la pêche des Américains, proposa, le 27 avril, d'accorder des primes aux navires de la Grande-Bretagne et de l'Irlande, qui feraient la pêche au banc de Terre-Neuve, et de permettre à ceux de ce dernier pays d'importer en Angleterre, et chez eux, en exemption de droits, les produits de leurs diverses pêches. L'Irlande était aussi autorisée à expédier, en Amérique, des draps pour l'habillement des troupes anglaises. Le bill passa en loi le 26 mai; et, le même jour, le parlement fut prorogé.

Il se rassembla de nouveau le 26 octobre, et s'occupa encore de l'Amérique. Le 20 novembre, lord North proposa un bill qui annulait, comme insuffisants, tous les actes précédents sur la restriction du commerce, et autorisait le gouvernement à nommer des commissaires, investis du pouvoir d'accorder le pardon aux particuliers, et de décider si une partie d'une colonie, ou une colonie entière, était suffisamment rentrée dans l'obéissance, pour jouir de la paix du roi; enfin, il interdisait toute communication avec les treize colonies rebelles, et déclarait de bonne prise, au profit des capteurs, tous navires américains arrêtés, en mer ou dans les ports, par les vaisseaux du roi. Ce bill fut sanctionné le 23 décembre.

Le 10 novembre, lord Georges-Sackville-Germaine avait été nommé secrétaire d'état, pour les colonies, à la place du comte de Dartmouth, qui devint garde du sceau privé. Le vicomte de Weymouth fut nommé secrétaire d'état des provinces du Midi.

Des propositions de faire regarder comme inconstitutionnelle la mesure d'envoyer des troupes hanovriennes dans

une partie quelconque des possessions de la Grande-Bretagne, sans le consentement préalable du parlement, furent rejetées dans les deux chambres. Elles approuvèrent, au contraire, un nouveau bill sur la milice, qui conférait au roi, pour un tems fixé, le droit de l'assembler dans le cas de rebellion d'une partie quelconque des états britanniques.

En Amérique, tout prit un caractère décidément hostile. Une lettre circulaire du secrétaire d'état, qui défendait, au nom du roi, de procéder à l'élection des membres du congrès futur, ne produisit aucun effet. Ces élections eurent lieu partout, même dans la province de New-York, qui, jusqu'alors, avait montré une modération, à laquelle elle avait dû l'exception de n'être pas nommée, d'abord, dans les dispositions prises contre les autres colonies.

Le nouveau congrès provincial de Massachusets, qui s'assembla le 1er. février 1775, exhorta le peuple à s'exercer au maniement des armes, et à se tenir prêt au premier signal; il ne tarda pas à être donné. Une première rencontre eut lieu, le 19 avril, à Lexington, près de Boston. Il y eut du monde tué de part et d'autre. Toute la province prit les armes; le cri de guerre retentit dans toutes les colonies; de sorte que lorsque le plan de conciliation de lord North arriva, il fut rejeté avec dédain.

Le congrès général, réuni pour la seconde fois à Philadelphie, le 10 mai, commença par prendre des mesures qui confirmèrent le peuple dans ses sentiments; il ordonna la formation d'une armée, et la création d'un papier monnaie pour la payer. *Les Colonies-Unies* (tel fut le nom qu'il prit pour l'avenir), en garantirent le paiement. Le congrès défendit aussi de porter des vivres aux pêcheurs anglais qui se trouvaient à Terre-Neuve.

Des détachements américains s'emparèrent des forts Ticondérago et Crown-Point, qui commandaient les passages du Hudson-river, et prirent aussi, sur le lac Champlain, deux bâtiments armés.

Le 25 mai, les généraux anglais Howe, Burgoyne et Clinton, arrivèrent à Boston avec des forces considérables.

Le 8 juin, le congrès déclara que le contrat, entre l'Angleterre et le peuple du Massachusets, était rompu, par la violation de la charte que leur avaient octroyée Guillaume III et Marie, et invita le peuple à nommer de nouveaux magistrats, de nouveaux représentants et un gouver-

Digitized by Google

neur. Le général Gage publia, le 12, une proclamation qui promettait le pardon à tous ceux qui mettraient bas les armes, exceptant, nommément, Samuel Adams et Jean Hancock; les lois militaires étaient mises en vigueur. Cette proclamation produisit si peu d'effet, que Hancock fut nommé président du congrès général.

Le 17 juin, les Anglais attaquent les retranchements élevés par les Américains à Bunkershill, pour défendre l'isthme qui unit Boston au continent; ils les emportèrent, mais en perdant beaucoup de monde; la perte des Américains, qui soutinrent fort bien le feu, fut moins considérable. Ceux-ci se fortifièrent ensuite dans leur position, et tinrent, pour ainsi dire, les Anglais bloqués; ces derniers ne recevaient des subsistances que d'Europe, et en petite quantité.

Le 6 juillet, le congrès publie un manifeste, dans lequel il expose les griefs qui avaient forcé les Américains à prendre les armes; il parle des secours qu'il peut recevoir de l'étranger, si le cas l'exige; mais en même tems, affirme qu'il n'a pas dessein de rompre les liens qui unissent les colonies à la métropole; que la nécessité ne les a pas encore contraintes à prendre ce parti désespéré, et que son sincère désir est de voir l'union se rétablir.

Dans le courant de ce mois, la Géorgie se joignit aux autres colonies. Alors la confédération prit le nom des *Treize Colonies-Unies*. Georges Washington, habitant de la Virginie, fut nommé commandant en chef des armées américaines.

Des hostilités eurent lieu en Virginie; le gouverneur proclama l'établissement des lois militaires dans la colonie, et promit la liberté à tous les domestiques engagés et aux nègres qui se joindraient aux troupes du roi. Cette mesure causa une horreur et une indignation générales. La ville de Norfolk, la plus commerçante de la Virginie, fut livrée aux flammes par les Anglais. Dans les deux Carolines, les gouverneurs furent obligés de se retirer à bord des vaisseaux de guerre.

Les Américains, encouragés par leurs succès sur les lacs, s'avancent en Canada; ils arrivent, le 9 novembre, devant Québec. Dans une escalade, tentée le 31 décembre, Montgommery, leur général, est tué; une partie de leurs troupes est prise, l'autre reste autour de Québec, et le tient bloqué.

Digitized by Google

Carleton s'honora par la défense de cette place, et par son humanité envers les prisonniers.

Le général Gage revint en Angleterre au commencement d'octobre, laissant le commandement au général Howe. Le 18 octobre, Falmouth, ville maritime, voisine de Boston, fut détruite par ordre de l'amiral anglais. Cette mesure rigoureuse fournit, sans doute, un prétexte à l'assemblée du Massachusets de délivrer des lettres de marque et de représailles, pour courir sus aux bâtiments anglais, et d'établir une cour d'amirauté pour juger et condamner les prises; l'acte portait que l'on ne courrait sus qu'aux bâtiments qui apporteraient des secours aux Anglais.

Le 6 décembre, le congrès publia une réponse à la déclaration du roi d'Angleterre, du 23 août; il combattait le reproche de désobéissance à l'autorité, de trahison et de rebellion; mais il finissait par déclarer que, si le gouvernement anglais prénait des mesures violentes contre ceux qui défendraient la cause des Américains, ceux-ci useraient de représailles contre les Anglais qui tomberaient en leur pouvoir.

En 1776, les efforts de l'opposition, pour faire nommer un comité d'enquête, relativement au mauvais succès des armes anglaises en Amérique, et pour prier le roi de prendre des mesures de conciliation envers les colonies, échouèrent contre la majorité fidèle au ministère. Celle-ci approuva aussi les traités conclus avec le landgrave de Hesse-Cassel et le duc de Brunswick, traités, par lesquels ces princes s'engageaient à fournir à la Grande-Bretagne dix-neuf mille hommes de troupes, pour être envoyées en Amérique. Le ministère obtint, le 2 mai, un subside d'un million. La session se termina le 23 mai. Le roi annonça que toutes les puissances de l'Europe montraient des dispositions pacifiques envers la Grande-Bretagne; remercia le parlement des subsides qu'il avait accordés, et que les circonstances rendaient nécessaires; et manifesta l'espérance de voir rentrer les colonies dans le devoir.

Le 3 mai, le roi nomma l'amiral lord Howe, et le major-général, son frère, commissaires pour rétablir la paix avec les colonies de l'Amérique, et pour accorder le pardon à tous les sujets rebelles qui le mériteraient.

Dans le courant de l'été, les corsaires américains causèrent de grandes pertes au commerce anglais; elles furent évaluées à un million; ils ponssèrent leurs courses jusques

dans les mers d'Europe. Ces calamités, quoique vivement senties, ne suscitèrent aucun mécontentement public contre le ministère. On attendait tranquillement l'issue de la contestation qui se débattait sur le continent américain.

Cependant l'Europe entière faisait des vœux pour les colonies. Les ports de France et d'Espagne étaient ouverts aux navires américains; et on permettait même à leurs corsaires d'y vendre leurs prises. Les ministres anglais dans ces deux pays adressèrent à leurs gouvernements des remontrances, qui furent éludées. La Grande-Bretagne était certaine que les Américains recevaient d'Europe de l'artillerie, des fusils et des munitions de guerre de tout genre. Elle savait que des ingénieurs et des officiers français étaient entrés à leur service, et que des bâtiments français couraient la mer des Antilles avec des lettres de marque américaines. Des armements considérables se préparaient dans les ports de France et d'Espagne. Ces circonstances engagèrent le ministère à mettre en commission seize vaisseaux de ligne de plus, et à augmenter, le 25 octobre, les gratifications données aux matelots qui entraient au service de l'état. Ceux qui étaient occupés au service étranger furent rappelés; un embargo fut mis sur l'exportation des subsistances.

L'Angleterre et la France se rendirent médiatrices entre l'Espagne et le Portugal, qui avaient eu quelques différents sur les limites de leurs possessions, le long du Rio de la Plata. Le roi de Portugal fut le seul monarque qui, par un décret du 4 juillet, défendit aux bâtiments américains, d'entrer dans aucun des ports de ses états.

La cessation du commerce avec les colonies du continent avait privé celles des Antilles, des divers approvisionnements qu'elles en recevaient. On expédia, pour la fourniture des troupes employées, tant sur le continent, que dans les îles, des convois dont le départ fut retardé; quand ils purent mettre en mer, le mauvais tems fit périr plusieurs bâtiments; d'autres tombèrent entre les mains des Américains.

La nouvelle de ce qui s'était passé en Amérique détermina la rentrée du parlement plutôt qu'à l'ordinaire; elle eut lieu le 31 octobre. Le roi, dans son discours d'ouverture, exprima la plus vive indignation de la démarche du congrès, qui, loin de rentrer dans la soumission, avait déclaré l'indépendance des colonies; il se félicita de ce que cet événement devait faire naître, entre les habitants de la métropole, une ferme union fondée sur la conviction de la

justice et de la nécessité des mesures qui avaient été prises : il ajouta qu'il avait des assurances d'amitié de la part des autres cours de l'Europe ; toutefois il pensait que, dans l'état de choses actuel, il convenait de tenir les forces du royaume dans un état de défense respectable.

Dans les débats qui s'élevèrent contre l'adresse, en réponse au discours du roi, l'opposition ne se borna pas à blâmer la conduite du ministère envers les colonies; elle soutint que sa maladresse finirait par entraîner l'Angleterre dans une guerre avec la France et l'Espagne, qui n'attendaient que le moment d'éclater. L'adresse passa néanmoins, et l'opposition échoua également dans une tentative de faire revoir par le parlement les actes, par lesquels les Américains étaient déclarés lésés. Voyant l'inutilité de leurs efforts, une partie des membres de l'opposition ne prit plus aucune part aux discussions qui concernaient les affaires d'Amérique. Cette démarche mit au jour la désunion qui régnait parmi les membres de ce parti, et donna plus de force au ministère, qui en avait déjà beaucoup.

Le 8 novembre 1776, la chambre des communes vota 45,000 matelots pour le service de l'année suivante.

Le 25 avril 1776, était née la princesse Marie.

Le 11 juillet, le capitaine Cook entreprend son troisième voyage autour du monde. Cette expédition, dans laquelle cet habile et intrépide navigateur fit, comme dans les deux précédents, des découvertes qui augmentèrent considérablement la connaissance du globe, lui fut funeste. Il fut tué, le 14 février 1779, dans l'île d'Ovaïhy. Cook a découvert plus de terres nouvelles, que tous les navigateurs qui l'avaient précédé.

En Amérique, les troupes et les habitants restés à Boston furent, pendant l'hiver, réduits à une détresse extrême, par le manque de subsistances et de combustibles : plusieurs navires qui en apportaient avaient été pris à l'entrée du port. Les Américains élevèrent des ouvrages, et dressèrent des batteries qui incommodèrent tellement les Anglais, que, le 17 mars 1776, le général Howe fut obligé d'évacuer la place. Washington y entra aussitôt. Howe se retira à Halifax, dans la nouvelle Ecosse.

Le 6 mai, Carleton attaqua Arnold, qui continuait le siége de Québec, et le força de se retirer dans un grand désordre; ensuite, renforcé par des troupes arrivées d'Europe, il lui fit évacuer le Canada le 14 juin.

Les troupes royales avaient essuyé un échec dans la Caroline méridionale, le 27 février 1776.

La Providence, dans les îles Bahama, fut prise au mois de mars par les Américains.

Une escadre anglaise, partie de Plymouth, à la fin de 1775, sous le commandement de Parker, n'arriva sur les côtes de la Caroline méridionale, qu'en mai 1776. Elle mouilla devant Charlestown, au commencement de juin; et, réunie à l'armée de Clinton et de Cornwallis, elle attaqua cette ville, et fut repoussée.

Le congrès, après avoir sondé les colonies sur une déclaration d'indépendance, prit cette mesure décisive, le 4 juillet. Les treize colonies abjurèrent l'obéissance au roi de la Grande-Bretagne, renoncèrent à tout lien politique avec ce pays, et déclarèrent que, comme états libres et indépendants, elles avaient tous les droits qui tiennent à cette qualité.

Le général Howe, ayant quitté Halifax avec ses troupes, était arrivé, par mer, vers la fin de juin, sur la côte du New-Jersey; il y débarqua, le 3 juillet, près de New-Yorck, et y fut bientôt rejoint par l'escadre de son frère, l'amiral. Celui-ci envoya, le 14 juillet, par un parlementaire, une lettre circulaire aux derniers gouverneurs de plusieurs colonies, pour leur faire connaître les pouvoirs dont il était investi, conjointement avec son frère, et les inviter à publier la proclamation qu'il leur transmettait. Elle contenait l'assurance du pardon, à quiconque rentrerait dans le devoir. Le congrès, qui reçut ces papiers par le canal de Washington, les fit insérer dans les feuilles publiques, en y ajoutant une préface en guise de commentaire. Une lettre, adressée à Washington, ne fut pas reçue par celui-ci, parce que l'adresse n'énonçait pas le titre que lui avait conféré le congrès des États-Unis. Le congrès approuva sa conduite. Le 20, Washington refusa d'ouvrir une autre lettre, dont l'adresse ne portait pas la qualité de général, mais accueillit très-poliment l'officier porteur de la dépêche. Ce dernier parla des pouvoirs étendus, dont les commissaires étaient revêtus, et de leur vif désir d'effectuer un accommodement. Washington répondit que ces pouvoirs semblaient ne s'étendre qu'à accorder le pardon, mais qu'il était inutile à quiconque n'avait pas commis de crime; et que les Américains ne faisaient que défendre ce qu'ils regardaient comme leurs droits incontestables.

Le 22 août, les troupes de Howe, augmentées de celles de Clinton et de Cornwalis, et montant à trente-cinq mille hommes, débarquèrent, sans opposition, à l'extrémité de Long-Island, en avant de New-Yorck. Le 27, les Anglais battirent les Américains, qui perdirent beaucoup de monde. Le 29, ceux-ci traversèrent le détroit qui sépare Long-Island du continent, et emmenèrent leurs bagages et une partie de leur artillerie. Peu de jours après, le congrès, à la demande de lord Howe, lui envoya des commissaires pour conférer sur les conditions d'une réconciliation. Il fut impossible de s'entendre, même sur les bases.

Tout espoir de réconciliation évanoui, les généraux anglais voulurent profiter de leurs succès. Le 15 septembre, ils débarquèrent leurs troupes à New-Yorck. Les Américains évacuèrent précipitamment la ville, en abandonnant leur artillerie et leurs munitions. Quelques jours après, le 20, des incendiaires mirent, à minuit, le feu à la ville, dont un tiers fut réduit en cendres.

Lord Howe tourna ensuite les Américains dans leurs positions, au nord de New-Yorck, afin de couper les communications de Washington avec les provinces de l'Est, et de le cerner, s'il ne pouvait pas le forcer à un engagement. Washington, sentant le danger de sa situation, exécuta un mouvement, par lequel les troupes faisaient face à la ligne de marche de l'armée royale, et ayant son front couvert par la rivière de Brunx. Le passage en ayant été forcé le 28 octobre, Washington quitta son camp, le 1er. novembre; les Anglais l'occupèrent. Howe, voyant qu'il ne pouvait le forcer à en venir aux mains, s'occupa de déloger les Américains de leurs postes sur le North-River, vis-à-vis de New-York, et y réussit; ce qui lui ouvrit le New Jersey, où ses troupes s'étendirent jusqu'à la Delaware.

Le 4 octobre, le congrès, loin de se laisser abattre par les échecs que ses troupes venaient d'essuyer, signa un traité d'union et de confédération perpétuelles entre les treize colonies; ce pacte réglait aussi leur gouvernement et leurs relations réciproques. Le 10 décembre, il publia une adresse au peuple, pour l'animer à la résistance. Cette mesure avait été occasionnée par la démarche de plusieurs habitants de New-York, qui, après la prise de cette ville, avaient fait leur soumission au roi de la Grande-Bretagne. Leur exemple avait ensuite été suivi par plusieurs habitants de la Pensylvanie et du New-Jersey. Philadelphie étant

menacée par l'armée royale, le congrès se retira à Baltimore.

Le 11 octobre, le général Carleton avait détruit la flotte américaine, sur le lac Champlain. Les Américains évacuèrent ensuite les forts de Ticondérago et de West-Point, qu'ils détruisirent. Carleton retourna en Canada.

Le 8 décembre, Clinton et Parker s'emparèrent de Rhode-Island, et bloquèrent l'escadre américaine, réfugiée à la Providence.

Le 13 décembre, le général américain, Lée, fut pris dans ses quartiers, le long de la Delaware. Les Anglais refusèrent de l'échanger, et le traitèrent avec rigueur. Le congrès ayant déclaré que, si l'on commettait des violences contre sa personne, il userait de représailles sur les prisonniers anglais, les choses ne furent pas poussées à l'extrémité.

Le 26 décembre, les postes anglais, dans le New-Jersey, furent surpris, à Trenton, par Washington; neuf cents Hessois mirent bas les armes. Ce succès releva le courage des Américains. Ils défirent aussi, sur les frontières de la Virginie et de la Caroline, des corps de sauvages, que les Anglais avaient fait marcher contre eux.

Dans l'Inde, lord Pigot, qui avait rétabli dans ses états le rajah de Tanjaour, dépossédé par le nabab d'Arcat, de concert avec des troupes de la compagnie, fut en butte à la haine du conseil de Madras. Le 24 août 1776, il fut arrêté par ses officiers, et mis en prison. Le conseil du Bengale approuva cet acte de violence.

Le 6 février 1777, la chambre des communes adopta, sans opposition, un bill pour autoriser l'amirauté à délivrer des lettres de marque, à l'effet de courir sus aux navires appartenants aux colonies de l'Amérique en état de rebellion. Il fut sanctionné le 3 mars, ainsi qu'un autre, qui autorisait le roi à faire arrêter et détenir toute personne accusée ou soupçonnée, soit du crime de haute trahison commis en Amérique ou en mer, soit du crime de piraterie. Ce bill ne passa que lorsque le ministre eût déclaré qu'il ne devait être mis à exécution qu'en Amérique.

Des débats très-vifs s'élevèrent, lorsque la chambre, formée en comité de subsides, s'occupa de plusieurs branches du service de la guerre, auxquelles il n'avait pas été pourvu. Il en fut de même, quand les ministres présentèrent, le 9 avril, un message du roi, qui exprimait ses regrets d'être obligé de demander qu'on le mît en état de payer les dettes

de la liste civile, qui montaient à près de 600,000 liv. st. La somme fut pourtant accordée, et la chambre vota aussi une addition annuelle de 100,000 liv. st. au revenu de la liste civile. Quand sir Fletcher-Norton, orateur de la chambre, présenta le bill à la sanction royale, il prononça un discours, pour lequel des remercîments lui furent votés. Les amis du ministère l'attaquèrent ensuite, sur quelques phrases de ce discours : « Sire, avait-il dit au roi, » vos fidèles communes vous accordent, non-seulement des » subsides considérables, mais aussi une augmentation de re- » venu particulier, grande au-delà de tout exemple, et qui » surpasse les plus fortes dépenses de votre majesté ; elles » l'ont fait dans la conviction intime et bien fondée, que » vous emploîrez sagement ce qu'elles ont donné libérale- » ment; enfin, elles ont accordé ce don à une époque diffi- » cile et dangereuse, et lorsque le royaume gémit sous le » poids de fardeaux qu'il a bien de la peine à supporter. » La conduite de sir Fletcher-Norton fut approuvée de nouveau.

Le 30 mai, lord Chatam, malgré son grand âge et ses infirmités, vint à la chambre haute, et proposa de supplier le roi, par une adresse, de mettre un terme aux hostilités avec les colonies de l'Amérique, en faisant droit à leurs griefs accumulés, seule base de conduite juste et solide. Il insista sur la nécessité urgente d'adopter un plan efficace de réconciliation, parce qu'il était certain que, si cette malheureuse guerre continuait, un traité entre la France et l'Amérique ne tarderait pas à être signé. « L'A- » mérique, s'écria-t-il, combat la Grande-Bretagne ; la » France est sa batterie masquée, qui s'ouvrira sur ce pays, » aussitôt qu'elle s'apercevra que nous sommes assez affaiblis » et qu'elle se trouvera suffisamment préparée. » Les ministres nièrent l'existence de ce danger ; la proposition fut rejetée. Le 6 juin, le roi prorogea le parlement, qu'il remercia de son empressement à fournir les subsides.

Malgré la partialité que la France montrait pour les Américains, la paix ne fut pas troublée en Europe. Les corsaires américains continuaient à désoler le commerce anglais à un tel point, que les navires marchands, qui faisaient la navigation entre l'Angleterre et l'Irlande, ne pouvaient plus mettre en mer que sous la protection d'un convoi. Mais les négociants anglais, obligés d'expédier leurs marchandises par des navires étrangers, ne souffraient pas autant de cet état de choses que les armateurs.

Les nouvelles reçues d'Amérique, jusques vers l'automne, annonçant des succès, les ministres s'applaudirent du résultat des mesures qu'ils avaient prises; ils retardèrent même l'ouverture de la session du parlement, afin d'avoir à annoncer une victoire décisive. Cependant les dépêches qu'ils recevaient commençaient à être moins favorables. Enfin la rentrée eut lieu, le 20 novembre. Le roi, après avoir dit que de gros subsides seraient nécessaires pour l'année suivante, entr'autres pour pourvoir à l'augmentation des forces navales, exigée par les armements qui se continuaient dans les ports de France et d'Espagne, annonça sa ferme résolution de poursuivre les mesures qui avaient déjà été prises pour le rétablissement de la subordination constitutionnelle, qu'il était décidé à maintenir dans toute l'étendue de ses états.

Le 26 novembre, soixante mille matelots furent accordés. Le bill relatif à la suspension de l'*habeas corpus*, fut renouvelé pour un tems limité. Le 3 décembre, la nouvelle des revers essuyés en Amérique, frappa les ministres de surprise et de terreur, et donna une nouvelle force aux sarcasmes de la minorité. La conduite du ministère fut attaquée avec un redoublement d'animosité; on lui reprocha, surtout, l'emploi des sauvages de l'Amérique contre les habitants des colonies. Le comte de Chatam demanda vainement une enquête sur cette mesure, qu'il qualifia d'infâme. Cette proposition échoua, comme celle que Fox avait faite de prendre en considération l'état de la nation.

Le 28 novembre, les ministres avaient obtenu que l'impôt territorial serait porté de trois à quatre schellings par livres; le 4 décembre, la chambre vota un subside de 682,816 livres. Le 11 décembre, le parlement s'ajourna pour six semaines, malgré les efforts redoublés de l'opposition.

Le 3 novembre était née la princesse Sophie.

En Amérique, après l'échec éprouvé par les troupes hessoises, lord Cornwallis, ayant réuni ses troupes, marcha contre Washington. Le 2 janvier 1777, les deux armées se canonnèrent à Trenton. Pendant la nuit, Washington se porta sur Princetown, où se trouvaient plusieurs corps anglais; ils se replièrent avec perte. Cornwallis quitta ensuite les bords de la Delaware, et resta en cantonnement à Brunswick et à Amboy, où il était fort à l'étroit. On s'observa pendant le printems et l'été. Howe ni Cornwallis ne pu-

Digitized by Google

rent amener Washington à une bataille rangée. Le 23 juillet, Howe fit embarquer une partie de l'armée; et, après avoir pris des renforts à Rhode-Island, il débarqua ses troupes, le 25 août, au fond de la baie de Chesapeak, et s'avança le 3 septembre sur Philadelphie. Washington quitta le New Jersey, pour défendre cette ville; mais, après quelques escarmouches, il reprit son ancienne position. Le 11, les Américains furent battus sur les bords de la Brandiwine, avec une perte considérable, et reculèrent jusqu'à Chester et ensuite à Philadelphie. Ils évacuèrent cette ville le 26; Cornwallis y entra le lendemain. Le corps principal des Anglais, posté à Germantown, fut attaqué par surprise, le 4 octobre. Il repoussa les assaillants; l'affaire fut meurtrière.

Lord Howe, instruit de la prise de Philadelphie, s'occupa de faire sortir la flotte et les transports de la Chesapeak, pour porter à l'armée de terre tous les secours dont elle avait besoin. Tous les forts américains, le long de la Delaware, furent détruits, le 15 novembre. Cependant Washington, ayant reçu des troupes fraîches, vint camper à White-Marsh, à quatorze milles de Philadelphie. Le général Howe, n'ayant pu l'engager à une bataille, rentra dans Philadelphie, le 8 décembre; et Washington porta son camp un peu plus loin, à Valley-Forge, sur la Skuylkill.

Le général Burgoyne, parti du Canada, pour pénétrer dans les colonies, par le nord de New-Yorck, campa, le 21 juin, sur le bord occidental du lac Champlain, avec sept mille deux cents hommes de troupes anglaises et allemandes, un corps d'artillerie, et des milices du Canada; il devait être secondé par un détachement de plus de neuf cents hommes, qui agissait sur sa droite. Il publia un manifeste propre à inspirer la terreur aux colons; puis s'avança vers le fort de Ticonderago, que les Américains évacuèrent le 5 juillet; leur arrière-garde fut poursuivie le 6, et mise en déroute; ils perdirent beaucoup de monde et leurs bagages; ils abandonnèrent aussi le fort Edouard, sur le Hudson. Les difficultés que Burgoyne rencontra, l'empêchèrent d'arriver, avant la fin de juillet, sur les bords du Hudson-River. Les Américains s'étaient retirés sur Saratoga. D'abord découragés, ils ne montrèrent cependant aucune disposition à se soumettre; ensuite ils s'occuperent, avec la plus grande activité, à rassembler les troupes pour arrêter

les progrès des Anglais. Les cruautés commises par les sauvages, excitaient chacun à s'armer pour sa défense personnelle. Les Anglais, campés à Saratoga, souffraient de la disette. Ils firent plusieurs tentatives pour enlever les magasins des Américains; elles échouèrent. Une armée américaine, commandée par Gates, s'avançait; le 19 septembre, Burgoyne vint l'attaquer à Stil-Water; la perte fut égale des deux côtés; chacun reprit ses positions; l'armée anglaise diminuait chaque jour, elle manquait de vivres; le 8 octobre, elle éprouva une défaite; le 17, Burgoyne fut obligé de signer une capitulation avec le général Gates. Ses troupes, au nombre de cinq mille sept cents hommes, après avoir déposé leurs armes, pouvaient aller s'embarquer à Boston, pour retourner en Europe, mais à condition de ne pas servir de toute la guerre contre les Américains.

Gates, dont la conduite mérita des éloges, même de la part de ses ennemis, descendit ensuite le long du Hudson, où les Anglais, conduits par Clinton, avaient pris deux forts et une grande quantité d'artillerie et de munitions. Leur escadrille, sous les ordres de Wallace et de Vaughan, avait remonté le fleuve jusqu'à Esopus; cette ville fut réduite en cendres. Gates écrivit à ce sujet une lettre pleine de reproches aux généraux anglais, qui se retirèrent à New-York, quand ils le virent approcher. Telle fut l'issue malheureuse de la campagne dans le nord, qui avait d'abord fait concevoir de si vives espérances. Ces désastres, comme on l'a vu plus haut, donnèrent lieu à l'opposition de censurer amèrement les plans des ministres.

Dans l'Inde, lord Pigot mourut le 11 mai, dans sa prison à Madras. La compagnie avait décidé de le rappeler avec ses partisants et ses antagonistes; car la conduite de ceux-ci avait été l'objet d'une enquête sérieuse; mais on avait trouvé aussi, que celle de Pigot avait été extrêmement imprudente et impolitique.

En 1778, la perte de l'armée de Burgoyne fit songer le gouvernement à lever de nouvelles troupes; mais les ministres n'osèrent en faire la demande au parlement, parce que les derniers désastres et le peu d'espoir qui restait d'améliorer l'état des choses par la force, leur ôtaient les moyens de se présenter avec avantage dans la discussion. La longue durée de l'ajournement, et la précipitation avec laquelle il avait été proposé, prouvaient que le ministère ne se souciait guères de voir les affaires de l'Amérique, devenir l'objet

des débats des deux chambres, jusqu'à ce qu'il fût en état d'offrir un aperçu de sa force et des moyens de continuer la guerre, plus satisfaisant que celui qu'on avait sous les yeux.

Ces conjonctures lui firent naître l'idée de mettre à l'épreuve le zèle du parti, qui, dès le principe, avait soutenu avec chaleur le plan des mesures coercitives contre les colonies. Il s'agissait d'offrir au gouvernement des troupes levées volontairement par souscription. Les grandes villes commerçantes de Manchester et de Liverpool, soit de leur propre mouvement, soit par l'effet d insinuations détournées, donnèrent les premières cet exemple d attachement au roi. Leur proposition fut acceptée avec reconnaissance; les amis du ministère s'évertuèrent partout, pour y faire adopter des mesures semblables. Les ministres souhaitaient vivement que la cité de Londres suivît le mouvement. Le conseil général rejeta la proposition, qui avait déjà été adoptée dans le conseil des aldermens. L'esprit qui régnait dans la cité se manifesta encore mieux par la proposition d'une adresse au roi, pour le prier de vouloir bien faire offrir aux Américains des conditions de nature à mettre un terme à la guerre calamiteuse qui affligeait le royaume. Une tentative du même genre échoua pareillement à Bristol; mais les capitalistes des deux villes, ouvrirent des souscriptions pour lever des soldats, « que le roi employerait ensuite, de telle manière qu'il jugerait convenable » : expressions, qui, par la suite, donnèrent lieu à de longues discussions. Le projet des souscriptions fut accueilli en Ecosse. Le gouvernement tira moins d'avantage de l'argent qui fut versé dans ses coffres, que de l'occasion qu'il trouva de réveiller le désir de soumettre les colonies, désir que les derniers événements avaient singulièrement ralenti.

La satisfaction que le ministère ressentit de ces témoignages d'approbation donnés à sa conduite, se déploya à la rentrée du parlement. Le 22 janvier 1778, sir P. J. Clerke proposa une adresse, pour demander que les détails relatifs aux troupes levées durant l'ajournement fussent mis sous les yeux de la chambre. La demande fut adoptée : et lord North saisit cette occasion de se féliciter au nom de ses collègues, de ce concours universel pour approuver les plans du ministère. Cependant l'opposition appela le projet illégal et inconstitutionnel. Les débats furent violents, lorsqu'en comité de subsides, il fut question, le 4 février, de voter

les sommes nécessaires pour l'habillement des nouvelles troupes.

Le 17 février, lord North causa une surprise générale par un discours, dans lequel il déclara que la paix avait toujours été le guide et le but de sa conduite; que, dans son opinion, les impôts mis sur les Américains ne pouvaient jamais produire un revenu important; enfin qu'il n'avait jamais proposé d'en asseoir aucun, mais qu'il les avait malheureusement trouvé établis à son entrée au ministère. Il justifia les lois de rigueur comme nécessaires dans les conjonctures où elles avaient été rendues, quoiqu'elles eussent produit des effets qu'il n'avait ni prévus ni pu attendre. Il rappela les mesures de conciliation qu'il avait proposées, avant que l'épée fût tirée; attribua leur mauvais succès à une fatalité qui avait obscurci la chose la plus claire; et finit par témoigner combien l'issue malheureuse de la guerre avait déçu ses espérances; il demanda, en conséquence, la permission de présenter un bill, qui déclarerait les sentiments du parlement de la Grande-Bretagne, sur l'exercice du droit d'imposer les colonies; et un autre, qui autoriserait le roi à nommer des commissaires revêtus de pouvoirs suffisants pour traiter, délibérer et convenir des moyens d'apaiser les troubles existants en Amérique. Le ministre ajouta que les commissaires auraient la faculté de traiter avec le congrès comme avec une autorité légale, de suspendre le pouvoir des lois prohibitives, d'ordonner des armistices, d'accorder des amnisties, de rétablir l'ancienne forme de gouvernement où et quand cela serait nécessaire, et de nommer les gouverneurs, les conseils, les juges dans les colonies où ces choix appartenaient au roi.

Le discours de lord North, écouté avec l'attention la plus profonde, produisit l'étonnement, l'abattement, la crainte dans toute l'assemblée. Ses propositions excitèrent un vif mécontentement chez tous les membres qui avaient soutenu le plus vigoureusement le principe de la souveraineté de la métropole, et la prérogative royale. Quelques députés des provinces, surtout, se plaignirent avec aigreur d'avoir été trompés sur le motif de la guerre, si ce motif n'avait pas été l'assiette des impôts sur les colonies. L'opposition, au contraire, donna son approbation aux projets du ministre; mais elle censura sévèrement une guerre qui était évidemment inutile, puisqu'il paraissait que jamais l'on n'en avait bien compris l'objet, auquel aujourd'hui l'on renonçait entière-

ment. Les deux bills furent sanctionnés le 11 mars, ainsi que deux autres, dont l'un révoquait l'impôt sur le thé importé en Amérique, et l'autre, l'acte relatif au gouvernement de Massachusetts.

Ces mesures étaient trop tardives ; les colonies d'Amérique étaient déjà reconnues, par une puissance de l'Europe, comme états indépendants.

Le 17 mars 1778, lord North présenta, à la chambre des communes, un message du roi, qui accompagnait une notification de l'ambassadeur de France, du 13, relative au traité d'alliance défensive, signé à Paris, le 6 février précédent, entre son souverain et les Etats-Unis de l'Amérique. Le roi annonçait que, comptant sur le secours de son peuple, il était déterminé à employer, s'il le fallait, toutes les forces et les ressources de son royaume, pour repousser les attaques de ses ennemis, et soutenir la puissance et l'honneur de son pays.

Lord North informa la chambre que l'ambassadeur d'Angleterre avait reçu l'ordre de quitter Paris, et proposa une adresse pour témoigner au roi l'indignation causée par la conduite de la France, et assurer le monarque de l'empressement de son peuple à supporter, avec joie, les charges extraordinaires qu'exigerait le soin de venger l'honneur de sa couronne, et de protéger les droits et les intérêts de ses royaumes. Un amendement, consistant à insérer dans l'adresse la demande du renvoi des ministres, comme n'ayant conseillé que des mesures désastreuses, excita un orage violent contre le ministère. On l'accusa d'incapacité et de négligence, pour n'avoir eu connaissance des desseins du cabinet de Versailles, que lorsqu'ils étaient déjà effectués, ou s'il les avait connus, pour n'avoir rien fait qui pût en paralyser l'effet. L'amendement fut rejeté. Il en fut de même dans la chambre des pairs.

Le 20, l'ambassadeur de France partit de Londres, d'après les ordres de sa cour. L'embargo ayant été mis en France sur tous les navires anglais; une mesure semblable eut lieu, le 27, en Angleterre, pour les navires français.

La guerre avec les colonies de l'Amérique avait porté un coup fatal au commerce de l'Irlande. Ce royaume ne pouvait plus faire face à ses dépenses; ses habitants allaient être réduits au désespoir. Les ministres songèrent enfin à mettre un terme à cet état de malaise. En conséquence, le 2 avril, la chambre des communes adopta la proposition de lever

les restrictions qui gênaient le commerce de l'Irlande, et de lui accorder la faculté; 1°. d'expédier directement aux colonies et autres établissements de la Grande-Bretagne; 2°. d'importer chez elle les produits de ces pays; 3°. d'exporter le verre de ses manufactures, excepté dans la Grande-Bretagne; 4°. d'exporter le produit de ses manufactures de fil, de coton, de toiles à voiles, et de cordages dans la Grande-Bretagne.

Ces facilités alarmèrent le commerce anglais à un tel point, qu'à la seconde lecture des bills, le 6 mai, on proposa de les ajourner à trois mois. Mais, grâce au zèle de Burke, cette motion fut rejetée. Cependant une partie des avantages proposés pour l'Irlande, finit par être mise momentanément de côté, et elle n'obtint qu'une plus grande extension donnée à son commerce de toiles, et de nouveaux débouchés à son industrie, en Afrique et dans les Antilles.

Le 8 avril, la chambre des communes autorisa le roi à assurer sur le revenu annuel de la couronne, une rente viagère de 60,000 livres, pour les six fils puînés de Sa Majesté, 30,000 pour les cinq jeunes princesses, 12,000 pour le fils et la fille du duc de Glocester. Ces dispositions ne devaient avoir lieu qu'après la mort du roi dans le premier cas, ou après celle de son frère dans le second.

Le 13, un bill tendant à interdire à tout membre de la chambre la faculté d'avoir un intérêt dans les marchés passés avec le gouvernement, fut d'abord adopté; mais, le 1er. mai, lorsqu'il fut question de le discuter en comité, il fut rejeté par une majorité de deux voix.

Le 7 avril, la chambre des pairs étant formée en comité d'enquêtes sur l'état de la nation, le duc de Richmond avait proposé une longue adresse au roi, dans laquelle il était question de la nécessité de reconnaître l'indépendance des colonies. Le comte de Chatam, qui, malgré sa faiblesse extrême, était venu à la chambre, exprima en termes énergiques l'indignation que lui causait l'idée seule d'un démembrement de l'empire. Le duc lui répondit avec la plus grande politesse; lord Chatam, en essayant de se lever une seconde fois, eut une crise qui le fit tomber à la renverse. On l'emporta hors de la chambre, qui s'ajourna sur-le-champ; il mourut le 11 mai. Il fut enterré aux frais de la nation, qui paya aussi ses dettes, et attacha au comté de Chatam une annuité de 4000 livres, prise sur la liste civile.

Le 14 mai, sir George Saville propose un bill, qui révo-

que les peines et incapacités portées contre les catholiques, par un acte passé sous Guillaume III. Le bill passa sans difficulté, et fut converti en loi.

Le 1er. juin, lord Thurlow fut nommé chancelier, à la place de lord Bathurst. Le 3 juin, le parlement fut prorogé.

Au printems de la même année, 1778, la milice avait été mise sur le pied de guerre; l'on forma plusieurs camps. Le 13 juin, l'amiral Keppel met en mer avec vingt vaisseaux de ligne. Le 17, on s'empare de la frégate française *la Licorne; la Belle-Poule*, sa conserve, commandée par le brave la Clochetterie, après un combat acharné, gagne la côte de France. Le 27, Keppel rentre à Portsmouth pour se renforcer; l'arrivée des convois venus des Antilles et du levant lui procure des matelots; il sort de nouveau, le 9 juillet, avec vingt-quatre vaisseaux de ligne; six autres le rejoignent bientôt; le 23, il se trouve en présence de l'escadre française, commandée par le comte d'Orvilliers, et forte de trente-deux vaisseaux. Le 27, les deux flottes combattent, à la hauteur d'Ouessant, sans résultat décisif: ce qui cause un grand mécontentement en Angleterre.

Le 25 novembre, le roi ouvrit la session par un discours rempli de plaintes amères contre la France, qui, sans aucune provocation, avait commencé les hostilités. Il exprima ensuite ses regrets de ce que les mesures de conciliation avaient échoué en Amérique.

Le 2 décembre, la chambre vota soixante-dix mille matelots. Dans les débats, il fut question du combat naval du 27 juillet. Keppel se plaignit de la conduite de sir Hugh Palliser, dans cette journée; Palliser déclara que, pour laver l'injure faite à son honneur, il avait déjà obtenu de l'amirauté, qu'un conseil de guerre jugeât l'amiral Keppel. Celui-ci, à qui la chambre témoigna le plus vif intérêt, remercia Dieu d'être l'accusé et non l'accusateur, puis quitta la chambre. Le 16, un bill autorisa l'amirauté à faire tenir à terre le conseil de guerre, à cause de la mauvaise santé de Keppel.

En Amérique, les événements de la guerre, au printems, furent insignifiants, quoique désastreux. Le congrès suspendit le départ de l'armée de Burgoyne pour l'Angleterre, jusqu'à ce que les ratifications de la convention en fussent revenues.

Le 2 mai 1778, le congrès, qui siégeait à York-Town, reçut la copie du traité conclu avec la France. Il le fit aussitôt pu-

blier. La joie des Américains éclata de la manière la plus vive ; leur courage s'exalta.

Le 8, Clinton prit le commandement de l'armée de Howe, qui retourna en Angleterre. Au commencement de juin, le comte de Carlisle, M. Eden, et le gouverneur Johnstone, commissaires nommés pour effectuer la réconciliation des colonies, arrivèrent à Philadelphie ; Clinton leur était adjoint. Les propositions qu'ils apportaient étaient déjà connues. Elles avaient été traitées de menées insidieuses pour rompre l'union ; le congrès les avait fait imprimer dans les gazettes. Les commissaires furent obligés de faire parvenir, au président du congrès, par les voies ordinaires, une copie de leur commission et d'autres papiers. Les concessions offertes aux Américains étaient si considérables, qu'à une époque antérieure, elles auraient certainement été acceptées ; mais, après de longs débats, le président répondit, le 17 juin, que les actes du parlement, et les autres pièces qu'il avait reçues, supposaient le peuple des Etats-Unis sujet du roi de la Grande-Bretagne, ce qui ne pouvait nullement s'admettre. Il ajoutait, que le congrès était prêt à conclure un traité de paix et de commerce avec l'Angleterre, pourvu qu'il ne fût pas incompatible avec les traités déjà existants ; mais que la seule preuve que cette puissance pût donner de la sincérité de ses désirs à cet égard, était de reconnaître formellement l'indépendance des Etats-Unis, ou de retirer ses flottes et ses armées.

Les Anglais avaient déjà pris la résolution d'évacuer Philadelphie ; elle fut mise à exécution le 18. Ils se dirigeaient sur Sandy-Hook. Arrivés à Free-Hold, le 28 juin, ils y furent surpris par des détachements américains. Leur perte fut peu considérable ; ils arrivèrent, le 30, à Sandy-Hook, où lord Hood avait mouillé la veille, venant de la Delaware. Une partie de l'armée fut transportée sans accident à New-York.

Le 11 juillet, l'escadre française, commandée par le comte d'Estaing, parut devant Sandy-Hook ; elle mouilla en dehors de la pointe, et y resta huit jours à l'ancre. Le 22, elle fit voile pour Rhode-Island ; cela fut très-heureux pour les vaisseaux de l'escadre de lord Byron ; endommagés et dispersés par les tempêtes, ils arrivaient les uns après les autres, ce qui les aurait rendus une proie facile pour l'ennemi.

Le projet des Français, à Rhode-Island, était d'attaquer, par mer, la flotte anglaise, pendant que les Américains se porteraient, par terre, sur leur armée. D'Estaing, arrivé le 10 août, mouilla à peu de distance de New-Port, puis entra dans le port. Les Anglais brûlèrent quatre frégates, et en coulèrent deux autres, pour qu'elles ne fussent pas prises. Howe, informé du danger de Rhode-Island, y était arrivé le 9 août, avec des renforts. L'escadre de d'Estaing sortit. On allait combattre, quand une tempête affreuse sépara les deux flottes. Les Français allèrent se réparer à Boston; Howe les y suivit le 30 août, mais ne trouva pas le moyen de les attaquer; il retourna ensuite à Rhode-Island, où la tentative des Américains, par terre, avait échouée; puis il revint à New-Yorck, se démit du commandement, et partit pour l'Angleterre.

Le 7 septembre, l'île de la Dominique fut prise par le marquis de Bouillé, gouverneur de la Martinique.

L'amiral Montague s'empare, le 24 du même mois, des îles de Saint-Pierre et Miquelon.

Le 3 octobre, les commissaires, avant de quitter l'Amérique, publièrent un manifeste rempli de menaces. Cette proclamation fit naître une contre-déclaration du congrès, qui annonçait des représailles terribles, si les menaces s'effectuaient.

Le 27 novembre, les Anglais prirent Savannah.

Le commodore Hotham partit de Sandy-Hook, et, réuni à l'amiral Barrington, en station à la Barbade, se porta sur Sainte-Lucie. Le 12 décembre, les troupes s'étaient emparées de la plupart des postes de l'île, lorsque l'escadre de d'Estaing parut. Il échoua dans la tentative de déloger les Anglais.

Dans l'Inde, Pondichéry fut pris par les Anglais, le 16 octobre 1778. Ils s'emparèrent aussi de tous les comptoirs français.

Le procès de l'amiral Keppel, qui commença le 9 janvier 1779, à Portsmouth, fixa singulièrement l'attention du public. Le 11 février, l'amiral fut acquitté de la manière la plus honorable. Les deux chambres lui votèrent des remerciements. La haine du peuple se manifesta violemment contre ses adversaires. Palliser donna sa démission de membre du parlement, et de toutes les places qu'il occupait.

Un bill exempta les dissidents des amendes, auxquelles les lois les assujétissaient.

Digitized by Google

Pendant toute la session, le ministère eut beaucoup de peine à se défendre contre les attaques de l'opposition, qui demandait fréquemment des enquêtes sur la manière dont la guerre avait été conduite, et proposait des adresses au roi, pour le supplier de changer ses ministres.

Tandis que les partis étaient ainsi constamment en présence, un événement vint ajouter aux embarras dans lesquels la nation était plongée. Le 16 juin, l'ambassadeur d'Espagne, à Londres, présenta un manifeste équivalant à une déclaration de guerre, et annonça son départ immédiat. Cette pièce fut communiquée, le lendemain, aux deux chambres, par un message du roi. Lord North proposa de lever la milice. Le parlement fut ajourné, le 3 juillet.

Des fanatiques écossais, aigris par les mesures de douceur, que le parlement avait prises envers les catholiques, formèrent des associations pour combattre l'esprit de tolérance. Des écrits incendiaires excitèrent la populace d'Edinbourg, qui, le 2 février, pilla et brûla une maison occupée par un prêtre catholique, et commit beaucoup d'autres dégats. Ces désordres durèrent plusieurs jours, sans que les magistrats prissent un parti efficace pour les arrêter. La maison du célèbre historien Robertson et de quelques autres personnes, regardées comme ayant favorisé le bill, furent aussi attaquées, mais sans autres dommages que des vitres cassées. Des dragons furent alors appelés pour préserver la ville de tout tumulte; la tranquillité ne fut entièrement rétablie, que lorsque le lord prévôt eut publié une proclamation, dans laquelle il prit sur lui d'assurer les gens bien intentionnés, que les dispositions pénales contre les catholiques ne seraient pas révoquées. Des troubles eurent lieu aussi dans d'autres villes d'Ecosse.

A la fin de janvier 1779, les Français s'emparent du Sénégal et des comptoirs anglais dans la Gambie. Peu de tems après, les Anglais prennent Gorée.

Le 1er. mai, les Français font une tentative contre l'île de Jersey; elle échoue.

Au mois de juin, les Espagnols commencèrent le siége de Gibraltar.

Les flottes combinées de France et d'Espagne, se montrent, pendant le mois d'août, devant l'extrémité méridionale de l'Angleterre; elles poursuivent l'escadre de sir Charles Hardy jusques vis-à-vis Plymouth; l'approche de l'équinoxe, le grand nombre de malades, le mauvais état de

beaucoup de vaisseaux, les forcent à se retirer. Leur départ fit cesser les craintes qu'elles avaient causées en Angleterre. On s'y était attendu à une tentative de descente de la part des ennemis, et l'on avait pris toutes les mesures nécessaires, soit pour les repousser, soit pour les priver des ressources qu'ils auraient espéré de trouver à leur débarquement.

Au mois de novembre, le comte Bathurst fut nommé président du conseil, lord Stormont secrétaire d'état des provinces du Nord, le comte de Hillsborough des provinces du Sud.

Le 25, le parlement s'ouvrit; les ministres furent vivement attaqués sur l'état de danger, dans lequel le royaume se trouvait; on leur reprocha aussi les symptômes de mécontentement qui s'étaient manifestés en Irlande. Le 13 décembre, lord North proposa, 1°. de révoquer les lois qui interdisaient à l'Irlande l'exportation de ses lainages dans les divers pays de l'Europe; 2°. de lever les restrictions qui gênaient le commerce du verre, en Irlande; 3°. d'accorder à ce royaume la faculté de commercer directement avec les établissements anglais d'Amérique et d Afrique. Ces propositions, adoptées sans opposition, furent converties en loi, le 23 décembre.

Le 23 février 1779, naquit le prince Octavus.

En Irlande, l'opposition des manufacturiers anglais à la levée des restrictions imposées au commerce de ce royaume, donna lieu à une assemblée qui se tint à Dublin, le 16 avril. On y résolut de ne pas faire usage des marchandises ou des productions de l'Angleterre, qu'il était possible de fabriquer ou d'obtenir en Irlande. Plus tard, les Irlandais, prenant pour prétexte la négligence du ministère anglais, qui laissait leur pays sans défense, formèrent des associations pour lever des corps de volontaires. Le ministère, qui ne put voir sans une certaine inquiétude un état de choses qui semblait ravir l'Irlande à son autorité, essaya de se rendre maître de cette force nouvellement créée. Ses tentatives ayant échoué, il eut l'air de concourir à un plan qu'il était hors de son pouvoir de renverser, et fournit des armes aux volontaires. La nation irlandaise, qui sentait sa force, commença à examiner ses droits. Elle résolut de demander une liberté de commerce absolue. Le parlement, qui s'assembla le 12 octobre, déclara, dans son adresse au roi, que cette concession pouvait, seule, sauver.

Digitized by Google

le pays de sa ruine ; et afin que ses démarches ultérieures ne fussent pas entravées par un ajournement, elle ne vota de subsides que pour six mois.

En Amérique, Clinton s'empara, en juin, des forts Verplanks-Neck et Stoney-Point sur le Hudson-River; les Américains reprirent ce dernier fort le 15 juillet, puis le détruisirent.

Les Français prirent, au mois de juin, l'île de Saint-Vincent; ils furent aidés par les Caraïbes, mécontents des planteurs anglais. Le 2 juillet, ils font la conquête de la Grenade. Byron, arrivé au secours de cette île avec son escadre, a du désavantage dans le combat qu'il livre à d'Estaing, le 6; il retourne à Sainte-Lucie.

Au mois d'août, les établissements anglais, sur le Missisipi, sont pris par les Espagnols.

Le 9 octobre, d'Estaing, qui attaquait Savannah, conjointement avec les Américains, est repoussé par le général Prévost.

Le 16 octobre, les Anglais prennent le fort d'Omoa, dans la baie de Honduras. Diverses expéditions détruisirent des magasins et des bâtiments américains, dans la baie de Chesapeak, en mai; et une flotte américaine, à Penobscot, au mois de juillet.

Les événements de la guerre, généralement peu favorables aux armes anglaises, la situation alarmante de la nation, la vivacité des plaintes qui s'élevaient contre le ministère, et qui étaient plus souvent refutées par la majorité des votes, dans la chambre des communes, que par des arguments solides, toutes ces causes avaient répandu, dans le royaume, un esprit de mécontentement, qui se manifesta, au commencement de l'année 1780, par de nombreuses assemblées de comtés. Ces réunions agitèrent et échauffèrent encore plus les esprits; on s'occupa, non-seulement du redressement des griefs, mais aussi de la réforme du parlement, et l'on en vint à penser, qu'à moins d'en abréger la durée, et d'obtenir une représentation plus égale, on ne pouvait pas espérer de remèdes aux maux du présent, et une garantie contre leur retour.

Le comté d'York donna l'exemple, qui fut suivi par beaucoup d'autres, et un grand nombre de villes. Dans quelques endroits, on forma des associations, et on nomma des comités, pour s'occuper des projets de réforme. Cette mesure fut rejetée ou désapprouvée ailleurs, comme ayant

une tendance dangereuse; et l'on cita l'Amérique et l'Irlande pour exemples. La chambre reçut aussi une pétition de la Jamaïque, qui se plaignait, en termes énergiques, de la négligence des ministres à pourvoir à la sûreté de cette île importante.

Des propositions, pour réformer les dépenses de diverses branches du gouvernement, occupèrent la chambre des communes pendant les mois de février et de mars. Burke, auteur des projets de réforme, brilla, surtout, dans cette discussion; mais tous les plans d'économie échouèrent. Le bill relatif aux membres du parlement, intéressés dans les fournitures faites au gouvernement, fut présenté de nouveau; les communes l'adoptèrent, les pairs le rejetèrent.

Le 28 avril, après que le bill de réforme de M. Burke eût été repoussé, lord North en fit passer un, pour nommer une commission des comptes : les membres du parlement en étaient exclus. L'on continuait à s'occuper, avec chaleur, des moyens de réduire ou de mieux régler les dépenses de l'état, lorsqu'un événement, qui se préparait depuis longtems, mais auquel on n'avait pas fait grande attention, éclata avec une violence, qui fit perdre de vue tous les plans sur lesquels les yeux du public étaient fixés.

Lord Georges Gordon, frère du duc de ce nom, placé à la tête de l'association formée en Ecosse, contre l'adoucissement aux lois pénales relatives aux Catholiques, fut aussi nommé président d'une association semblable, qui avait pris naissance à Londres, sous le nom de Société Protestante. Lord North avait refusé de présenter au parlement une pétition de cette société contre la loi favorable aux Catholiques. Pendant la session, Gordon, qui était membre de la chambre des communes, interrompait souvent les discussions, pour parler de la religion, et exposer les dangers que le papisme faisait courir à l'état. Il se vantait d'être le chef de cent vingt mille Ecossais, vaillants, qui sauraient bien trouver un remède à leurs griefs, s'ils ne pouvaient en obtenir autrement la réparation. On riait de lui, parce que son langage n'était pas moins bisarre que sa mise et ses manières. Peut-être la chambre poussa-t-elle l'indifférence trop loin. Le 29 mai, Gordon présida la société protestante, prononça un discours incendiaire pour convaincre ses auditeurs des rapides progrès du papisme en Angleterre, et finit par proposer à l'association de se rendre, en masse, à la chambre des communes, le vendredi suivant, avec une pé-

tition qu'il promit de présenter, pourvu qu'il fût suivi au moins de vingt mille personnes; puis il indiqua l'ordre de la marche, invitant tous ceux qui feraient partie du rassemblement à porter une cocarde bleue. Comme si ce n'eût pas été assez pour exciter l'attention du gouvernement, Gordon avertit la chambre, le mardi 30, que le vendredi suivant la pétition serait présentée, et que tous les membres de l'association se réuniraient à Saint-Georges-Field, pour aller ensuite à la chambre.

Ces avis auraient dû sérieusement allarmer le gouvernement; il paraît, toutefois, qu'il n'en fut rien; ce qui fournit, plus tard, sujet à l'opposition d'accuser le ministère d'avoir en quelque sorte encouragé le rassemblement de ces fanatiques, afin de discréditer les associations qui avaient en vue des objets plus sérieux, et de rendre odieuse et méprisable toute intervention des particuliers dans les affaires publiques.

Le vendredi, 2 juin, une foule immense, que l'on a évaluée à 100,000 hommes, partit du lieu du rendez-vous et s'achemina vers le parlement, où elle arriva vers deux heures. Un énorme rouleau de parchemin, qu'un homme avait bien de la peine à porter, contenait la pétition. Ces fanatiques se bornèrent d'abord à forcer les membres du parlement, à mesure qu'ils arrivaient, de crier *Pas de papisme*, et de prendre une cocarde bleue. Quelques-uns les obligeaient, dit-on, de jurer qu'ils contribueraient de tout leur pouvoir à la révocation de la loi, qu'ils nommaient l'acte du papisme. Mais, quand ils virent l'archevêque d'York, ainsi que d'autres prélats, des pairs et des membres des communes, attachés au ministère, ou regardés comme ayant favorisé le bill odieux, leur fureur ne connut plus de bornes, et ils se permirent des outrages et des violences contre tous ces personnages. Deux fois ils essayèrent d'enfoncer les portes du parlement; mais ils furent repoussés par la fermeté et la résolution des huissiers et de quelques autres personnes.

Au milieu de cette scène tumultueuse, l'auteur de la sédition, ayant obtenu la permission de présenter la pétition, demanda qu'elle fût aussitôt prise en considération. Cette proposition occasionna quelques débats; les mutins occupaient le vestibule, de sorte que la chambre resta bloquée pendant plusieurs heures avant de pouvoir voter. Cependant Gordon sortait de tems en tems, et du haut de l'escalier

informait la foule de ce qui se passait. Enfin l'arrivée de magistrats et d'un détachement de la garde rendit la liberté à la chambre, et la proposition de Gordon fut rejetée par cent quatre-vingt-douze voix contre six. La chambre s'ajourna au 6.

On a beaucoup blâmé la chambre des communes de n'avoir pas, lorsque la garde arriva, fait arrêter et mener à la tour, l'auteur d'un tumulte si honteux et si dangereux pour elle; et l'on a dit que cette mesure aurait probablement prévenu les scènes qui en furent la suite. Mais ce moyen aurait-il réussi sur une foule de mutins exaltés par le fanatisme religieux?

Avant que la chambre levât sa séance, plusieurs troupes de mutins se portèrent sur deux chapelles d'ambassadeurs étrangers, qu'elles détruisirent. La populace commit ces excès, sans rencontrer d'opposition; mais la garde arriva, et treize mutins furent arrêtés. Le samedi, le tumulte paraissait à peu près apaisé; ce ne fut que pour recommencer avec plus de violence, le dimanche 4, après midi. Plusieurs chapelles et maisons de catholiques furent pillées et démolies. Le lundi 5, les mêmes excès se renouvellèrent, et la maison de sir Georges Saville, auteur du bill, fut ravagée par les bandits.

Le mardi 6, des troupes entourèrent le parlement; la chambre des pairs avait, la veille, résolu de présenter une adresse au roi, pour le supplier de faire poursuivre les auteurs et fauteurs des troubles. Deux cents membres de la chambre des communes eurent le courage de se rendre à leur poste, au milieu de la foule qui remplissait les rues. Elle prit des résolutions semblables à celles des pairs, et une autre pour que les dommages causés aux ambassadeurs étrangers leur fussent remboursés. Quelques pairs se réunirent aussi; mais, ayant considéré qu'il était peu convenable de délibérer sur les affaires publiques, dans un moment de troubles, et entourés de soldats; et ayant appris de plus, que le premier lord de l'amirauté avait été attaqué et blessé en venant à la chambre, ils s'ajournèrent au 19. Vers six heures du soir, la populace continua de piller et de bruler des maisons, brisa les portes des prisons, y mit le feu, et en fit sortir les détenus; partout les mutins enfonçaient les caves, et ces misérables s'enivraient. On fit feu sur ceux qui dévastaient la maison de lord Mansfield, président de

la cour du banc du roi ; mais ils n'en continuèrent pas moins leurs ravages.

Le 7, le désordre fut au comble. On voyait des incendies dans trente-six endroits de la capitale. Jamais, à aucune époque connue, elle n'avait présenté un coup d'œil si épouvantable. La terreur s'était emparée de tous les esprits ; l'après midi, toutes les boutiques furent fermées ; des morceaux de soie bleue étaient suspendus à la plupart des maisons, et ces mots, *Pas de papisme*, étaient écrits à la craie, sur les portes et les volets des fenêtres, afin de conjurer la fureur des mutins, dont personne ne se croyait à l'abri. Deux attaques avaient, dans le courant de cette journée, été tentées contre la banque ; mais la populace fut si intimidée à l'aspect de la force qui gardait cet établissement, qu'elle n'agit qu'avec mollesse, et fut repoussée à la première décharge des militaires. Elle essaya aussi d'entrer par force dans le bureau des payeurs généraux, et n'y fut pas mieux traitée. Si la banque et les autres établissements publics eussent été les premiers objets de sa fureur, il n'est pas douteux qu'elle n'eut réussi à les enlever.

Il était tems de songer sérieusement à préserver la capitale de sa destruction totale, et même le gouvernement de sa dissolution. Dès le lundi, il avait à la vérité promis une récompense de cinq cents livres sterling à quiconque dénoncerait un individu coupable des excès commis jusqu'alors. Des mutins avaient été arrêtés et interrogés : mais leurs complices avaient redoublé de fureur. L'incertitude et la peur semblaient paralyser les ministres et les magistrats. Dans cette triste extrémité, les attaques tentées contre la banque réveillèrent le gouvernement ; des troupes étaient arrivées de différents côtés ; des compagnies de volontaires s'étaient formées ; une proclamation du roi autorisa les militaires à disperser les attroupements par la force, sans attendre les ordres de l'autorité civile. Cet acte de vigueur sauva la banque, la ville de Londres et l'état. On fit feu sur la populace, et tout rentra dans l'ordre. Quatre cents cinquante-huit mutins furent tués ou blessés ; il périt aussi beaucoup de ces misérables, écrasés sous les ruines des maisons qu'ils détruisaient, la plupart dans un état d'ivresse complète.

Le jeudi, on en arrêta plusieurs, qui essayaient de remettre le feu aux prisons. Londres présentait le spectacle d'une ville prise d'assaut. La chambre des communes se ras-

sembla; mais, quoique le tumulte fût entièrement apaisé, comme Westminster était sous l'empire de la loi martiale, on s'ajourna au 19. L'après midi, Gordon fut arrêté, interrogé, puis enfermé à la tour. Il fut ensuite jugé; le jury l'acquitta, parce que son crime ne parut pas être dans l'espèce de celui que portait l'acte d'accusation. Un grand nombre de séditieux furent punis, suivant la rigueur des lois.

Le 19, le roi vint au parlement; il dit qu'au milieu de la confusion générale, qui semblait menacer l'état de sa subversion, il s'était cru obligé par tous les liens du devoir et de son amour pour son peuple, de mettre un terme à la révolte, et de pourvoir au salut public, en employant, d'une manière efficace et prompte, la force que le parlement lui avait confiée. Ce discours obtint l'approbation générale; mais, dans les deux chambres, on rejeta sur les ministres le blâme des troubles.

Le 20, les communes s'occupèrent des pétitions contre le bill, favorable aux catholiques. Ce fut plutôt une conférence grave et solennelle, qu'un débat; car tous les orateurs professèrent les mêmes opinions qui faisaient honneur à leur esprit de tolérance. Burke et Fox parlèrent pendant plus de trois heures chacun. Toutefois, pour calmer les craintes des personnes mal instruites, la chambre prit des résolutions qui tendaient à les éclairer; elle adopta aussi un bill, qui fut généralement regardé comme inutile; il avait pour but de préserver la religion protestante des envahissements du papisme, et défendait aux catholiques de se charger en rien de l'éducation ou de l'instruction des enfants protestants. La chambre des pairs, considérant ce bill comme une concession faite à l'esprit de parti qui venait de produire des effets si déplorables, et par conséquent comme injurieuse à la dignité du parlement, qui aurait semblé ne l'avoir adopté, que comme contraint par la violence et les outrages, en renvoya la troisième lecture à un jour qui arrivait après la prorogation, à laquelle on s'attendait.

Effectivement, le roi mit fin à la session, le 8 juillet. Il recommanda instamment à chacun des membres des deux chambres, de faire sentir au peuple de leurs provinces respectives les bienfaits que leur assurait la constitution, et de le mettre en garde contre les projets d'innovation.

L'horrible tumulte, auquel la capitale avait été en proie, fut, par l'évènement, très-avantageux pour le gouvernement.

Il dégoûta généralement de toute tentative de réforme. On ne vit que le danger qui pouvait résulter des rassemblements populaires; et toutes les associations de comtés tombèrent en discrédit.

Le 8 janvier 1780, l'amiral Rodney prit, sur la côte d'Espagne, un convoi de quinze navires marchands chargés de vivres, qu'il envoya à Gibraltar, et s'empara aussi des bâtiments de guerre qui les escortaient. Le 16, il combattit, à la hauteur du cap Saint-Vincent, l'escadre de don Juan de Langara, inférieure en force à la sienne, et prit cinq vaisseaux; un sixième sauta en l'air. Six autres se réfugièrent à Cadix. Rodney alla ensuite ravitailler Gibraltar, puis fit voile pour les Antilles.

Lorsque l'Espagne eût déclaré la guerre à l'Angleterre, le 16 juin 1779, celle-ci demanda, le 21 mars 1780, aux Provinces-unies des Pays-Bas les secours stipulés par les traités; n'ayant pas reçu de réponse, elle vit clairement que l'influence française dominait en Hollande.

Dès le 31 décembre 1779, un convoi de navires marchands hollandais, chargés de munitions navales pour la France, et escortés par des vaisseaux de guerre, fut rencontré par une escadre anglaise, qui voulut visiter les navires. Les Hollandais tirèrent sur les chaloupes anglaises. Les vaisseaux de guerre lâchèrent des bordées; l'amiral hollandais, qui n'était pas de force à soutenir le combat, amena son pavillon. La plupart des navires marchands gagnèrent les ports de France; l'amiral hollandais refusa de continuer sa route, et de se séparer du reste du convoi, qu'il accompagna jusqu'à Spithead, pour y attendre des ordres de son gouvernement. Le roi de la Grande-Bretagne, publia, le 17 avril 1780, une proclamation dans laquelle le refus des états-généraux, d'exécuter les conditions stipulées par les traités, était représenté comme une renonciation à son alliance avec la Grande-Bretagne; en conséquence, les citoyens des Provinces-unies furent privés des priviléges dont ils jouissaient en Angleterre.

Les prétentions de la Grande-Bretagne à l'empire, où à la prééminence, sur mer, essuyèrent une attaque dans le nord de l'Europe. Le 28 février 1780, la cour de Saint-Pétersbourg publia un manifeste, dont le principe fondamental était que le navire affranchît la marchandise; on en induisait que les états neutres avaient le droit de continuer à commercer avec les pays qui se faisaient la guerre, et même à transporter de l'un à l'autre, toutes espèces de marchandises, ex-

cepté celles qui pourraient être regardées comme de contrebande, en vertu des traités existants. Les autres états du nord accédèrent aux principes du cabinet de Saint-Pétersbourg, et publièrent des déclarations semblables à la sienne; le Danemark, au mois de mai, et le 8 juillet; la Suède, le 21 juillet. Ces puissances signèrent le 9 juillet, à Copenhague, et le 1er. août, à Saint-Pétersbourg, une convention pour le maintien des principes énoncés dans leurs déclarations respectives. La Prusse accéda, le 8 mai 1781, à la neutralité armée, l'Autriche, le 9 octobre 1781, le Portugal, le 13 juillet 1782, enfin le royaume des Deux-Siciles, le 10 février 1783. La France et l'Espagne avaient donné leur approbation entière à ce système; la Grande-Bretagne, au contraire, eut à ce sujet des explications avec les cours du Nord; en tout autre tems, elle leur eût déclaré la guerre; les conjonctures actuelles la forcèrent d'étouffer son indignation.

Le 1er. septembre 1780, le parlement fut dissous à l'improviste.

Le 10 du même mois, M. Laurens, ex-président du congrès, fut pris dans sa traversée d'Amérique en Europe, et à son arrivée, emprisonné à la tour, le 8 octobre, comme coupable de haute trahison. Il refusa de répondre à l'interrogatoire qu'on voulut lui faire subir; mais ses papiers, qui avaient été retirés de la mer, à l'instant où ils venaient d'y être jetés, firent connaître qu'un traité éventuel d'amitié et de commerce avait été conclu entre les Américains et les Provinces-Unies. Ces papiers, représentés aux états-généraux, donnèrent lieu à des explications, à la suite desquelles l'ambassadeur anglais reçut l'ordre de quitter La Haye; et, le 20 décembre, la Grande-Bretagne déclara la guerre aux Provinces-Unies.

Le 10 octobre, le comte de Carlisle fut nommé vice-roi d'Irlande.

Le nouveau parlement se réunit le 31. La nation se trouvait dans des dispositions qui lui avaient fait rejeter plusieurs membres de l'opposition. M. Cornwall fut élu orateur de la chambre des communes, au lieu de sir Fletcher Norton, qui avait encouru l'animadversion de la cour.

En Amérique, Clinton, arrivé devant Savannah, vers la fin de janvier 1780, après une traversée longue et pénible, se rendit, en février, dans la Caroline méridionale, et, le 1er. avril, ouvrit la tranchée devant Charlestown. L'amiral Arbuthnot investit la place par mer; le 11 mai, elle ca-

pitula. Cornwallis et Tarleton défirent les Américains à Waxsaw, le 29. Clinton, voyant que tout était soumis dans la Caroline méridionale et en Géorgie, reprit la route de New-York, au commencement de juin.

Le 12 mars 1780, le fort de la Mobile fut pris par les Espagnols.

Le 17 avril, la flotte anglaise, commandée par Rodney, et la flotte française, par Guichen, se canonnèrent près de la Martinique, sans résultat décisif; un autre engagement partiel eut lieu le 15 mai.

Le 11 juillet, une escadre française et un convoi portant des troupes commandées par le comte de Rochambeau, arrivèrent à Rhode-Island. Le 13, une escadre anglaise vint bloquer le port, et voulut attaquer la ville; elle la trouva trop bien défendue. Clinton proposa une attaque simultanée sur terre et sur mer; des dissensions, qui s'élevèrent entre Arbuthnot et lui, firent échouer ce projet; il rembarqua ses troupes pour New-York, et son retour garantit cette ville, que Washington menaçait.

Le 15 août, Cornwallis battit les Américains à Camden, dans la Caroline septentrionale.

Le 23 septembre, le major André, chargé par Clinton de négocier avec le général américain Arnold, qui avait promis de livrer aux Anglais le fort de West-Point, où il commandait, fut arrêté au moment où il venait de sortir de ce poste important, situé sur le Hudson-River. Arnold, informé de cet accident, s'échappa; le malheureux André fut pendu le 2 octobre. Son triste sort arracha des larmes à ses juges.

Le 3 octobre, un ouragan affreux étendit ses ravages sur toutes les Antilles. La flotte de Rodney avait heureusement quitté ces parages, pour secourir New-York.

Dans l'Inde, une confédération fut conclue contre les Anglais, entre Haïder-Aly, le Nizam, les Marattes et d'autres princes indignés des vexations des agents de la compagnie. Le gouverneur de Bombay, instruit de cette ligue, fit marcher, en février 1780, toutes ses troupes disponibles, que commandait le général Godard; celui-ci emporta d'assaut Ahmedabad, capitale du Guzarat. Le 5 avril, il attaqua dans leur camp Scindiah et Holkar, chefs des Marattes, et les força d'abandonner le terrain. Le major Popham leur enleva le fort de Goualior, qui passait pour imprenable.

Le 21 août, Haïder, qui avait déjà obtenu des succès,

investit Arcat. Obligé de quitter le siége pour couvrir Conjeveram, il attaqua les Anglais le 10 septembre, les battit et leur fit beaucoup de prisonniers. Arcat fut pris d'assaut.

La présidence de Calcutta, voulant réparer ces désastres, envoya sir Eyre Coote à Madras, pour prendre le commandement de l'armée du Carnatic.

Diverses pétitions, arrivées de l'Inde, firent prendre en considération, par la chambre des communes, en 1781, les affaires de ce pays, en proie aux vexations inouies de la cour suprême de justice. Ces pétitions furent renvoyées à un comité.

Le 15 février 1781, M. Burke présenta de nouveau son bill de réforme, qui, postérieurement, fut ajourné à six mois. Les débats, qui furent très-animés, fournirent à Guillaume Pitt, second fils de feu lord Chatam, l'occasion de déployer pour la première fois ses talents et son éloquence, en prenant la défense du bill.

De toutes les opérations du ministre, pendant sa longue gestion des affaires de l'état, aucune ne lui attira une censure aussi amère, dans la chambre des communes, et autant de blâme, de la part du public, qu'un emprunt de douze millions, pour faire face aux dépenses de cette année. Les conditions en étaient si avantageuses pour les prêteurs, que le prix des nouveaux effets s'éleva de neuf à onze pour cent au-dessus du pair. Avant que cette circonstance fût connue, M. Fox attaqua vivement le principe et le mode de l'emprunt, le 7 mars, jour où le ministre présenta le budget. Dans son discours, où il fit preuve de grandes connaissances en finances, il soutint, par des arguments et des faits incontestables, que le marché était très préjudiciable au public, et qu'on aurait pu obtenir de l'argent à des conditions moins onéreuses; qu'au reste, ce n'était là que le plus petit inconvénient, puisque le ministre, ayant la faculté de disposer des profits de l'emprunt, qui étaient immenses, pouvait les employer à accroître et maintenir son influence dans la chambre. Il attaqua aussi la loterie, jointe à l'emprunt, tant parce qu'elle grossissait des bénéfices déjà considérables, que parce qu'elle tendait à corrompre le peuple. Il demanda que cette disposition fût retranchée du bill : sa demande fut rejetée. Le bill éprouva encore d'autres attaques, dont il triompha; mais les améliorations, qui ont eu lieu postérieurement dans les opérations de ce

genre, semblent prouver que l'on reconnut les abus énormes dont elles étaient l'objet.

Le 30 avril, la nouvelle des échecs éprouvés par les armes anglaises, dans le Carnatic, donna lieu à la formation d'un comité secret, chargé d'examiner les causes de la guerre et l'état des possessions dans l'Inde. La majorité des membres du comité, nommés au scrutin, était composée d'amis du ministre.

Le comité, qui avait examiné les pétitions du Bengale, ayant fait son rapport, on présenta, le 23 mai, un bill qui donnait une nouvelle organisation à la cour suprême de justice du Bengale, qui approuvait la conduite du gouverneur et du conseil, pour avoir résisté aux décrets de cette cour, et qui réglait pour l'avenir les opérations de celle-ci. Le bill passa en loi.

Le ministre, pour faire accepter, à la compagnie des Indes, les conditions qu'il lui avait proposées pour le renouvellement de sa charte, et qu'elle avait rejetées comme contraires à ses droits et préjudiciables à ses intérêts, avait, l'année précédente, fait décider, par la chambre, que l'orateur, conformément à un acte du parlement, notifierait, à la compagnie, que, sa charte devant expirer dans trois ans, la somme que l'état lui devait serait payée le 5 avril 1783. L'accomplissement de cette formalité semblait annoncer l'abrogation de la charte. Pour intimider davantage la compagnie, lord North présenta plusieurs résolutions, dont les clauses lui étaient extrêmement onéreuses. La discussion dura pendant la plus grande partie de la session; enfin les mauvaises nouvelles arrivées de l'Inde ayant fait évanouir l'espoir d'obtenir des sacrifices volontaires de la part de la compagnie, pour le renouvellement de sa charte, lord North proposa, le 1er. juin, un bill qui lui en confirmait l'octroi, et lui imposait le paiement d'une somme de 402,000 livres à l'état.

Plusieurs propositions, pour mettre un terme à la guerre avec l'Amérique, échouèrent. La session finit le 18 juillet.

Le 6 janvier 1781, les Français avaient renouvelé leur tentative contre Jersey; les huit cents hommes qu'ils avaient débarqués, furent ou pris ou tués.

Le 13 mars, la flotte de la Manche, commandée par l'amiral Darby, partit de Portsmouth, pour aller ravitailler Gibraltar, qui, par la rigueur du blocus, souffrait beaucoup de la disette; cette entreprise fut heureusement exécutée.

Les Espagnols faisaient un feu continuel sur la place. La ville fut détruite ; mais les fortifications furent peu endommagées.

Le commodore Johnstone, parti d'Angleterre en même tems que Darby, avait relâché à San-Iago, l'une des îles du Cap-Vert, où il était mouillé dans le port. Le 16 avril, il y fut attaqué par l escadre du bailli de Suffren. Le combat dura une heure et demie. Les Français se retirèrent après cette canonnade. Johnstone les poursuivit, pour renouveler la bataille ; le mauvais état de son vaisseau l'en empêcha. Le 2 mai, il quitta San-Iago ; et, au mois de juillet, il arriva à la baie de Saldagne, au nord du cap de Bonne-Espérance, où plusieurs vaisseaux de la compagnie hollandaise des Indes étaient mouillés. Les Hollandais, voyant les Anglais s'approcher, mirent le feu à leurs bâtiments ; on en sauva quatre. Ensuite, Johnstone reprit la route de l'Angleterre avec ses prises, et une partie de ses vaisseaux, laissant le reste continuer sa navigation vers les Indes, où il portait des troupes.

Le 5 août, l'amiral Parker, qui revenait de la Baltique, avec un convoi sous son escorte, rencontra, sur le Doggers-Bank, une escadre hollandaise, commandée par l'amiral Zoutman. On se canonna pendant plus de trois heures. Aucun vaisseau ne fut pris, ni coulé à fond pendant l action ; mais, dans la nuit, un vaisseau hollandais fut submergé. Les Anglais réclamèrent la victoire. Le combat fut très-sanglant.

Le 23 août, les flottes française et espagnole combinées débarquèrent à Minorque une armée, commandée par le duc de Crillon, qui commença le siége du fort Saint-Philippe.

Le 27 novembre, Elliot, gouverneur de Gilbraltar, fit une sortie, et détruisit les ouvrages des Espagnols.

Le 12 décembre, l'amiral Kempenfeldt s'empara d'un convoi français, qu'un coup de vent avait séparé de son escorte, et qui était chargé de troupes et de munitions de guerre.

Le 27 novembre 1781, le parlement avait ouvert sa session. La nouvelle des désastres essuyés en Amérique donna beau jeu à l'opposition. D'ailleurs, les sentiments de la nation étaient bien changés. Tous les hommes sages étaient convaincus de l'impossibilité de recouvrer, par la force, les colonies de l'Amérique. Les ministres, à qui l'opinion publique était

bien connue, s'exprimèrent avec une modération remarquable, en répondant à leurs adversaires. Ils déclarèrent positivement que les membres qui votaient pour l'adresse au roi, ne s'engageaient nullement à soutenir le système de la guerre contre les colonies.

Burke ayant, le 4 décembre, proposé une enquête sur des confiscations qui avaient eu lieu dans l'île de Saint-Eustache, par ordre de l'amiral Rodney, celui-ci, qui était présent, se répandit en invectives contre la perfidie des Hollandais, et déclara que leur partialité pour les ennemis de la Grande-Bretagne, avait déterminé sa conduite envers eux. Il repoussa ensuite les attaques dirigées sur l'inaction, dans laquelle il était resté pendant trois mois après la prise de cette île. La proposition de Burke fut rejetée.

Le 17 décembre, Burke annonça qu'il présenterait bientôt un bill, pour régler, avec les Américains, le mode d'échange des prisonniers de guerre. Il saisit cette occasion pour blâmer le traitement que l'on faisait éprouver à M. Laurens, enfermé à la tour. Le ministère nia que l'on eût usé envers M. Laurens, d'une rigueur excessive. Mais, le 20, Burke déposa sur le bureau de la chambre, une représentation et supplique de M. Laurens, adressée aux communes. Elle était écrite au crayon; on supposa qu'il avait refusé de se servir de plume et d'encre, parce qu'on ne lui en avait offert l'usage que depuis quelques jours. Cet exemple prouve à quel excès d'animosité avaient été portées des dissensions, qui étaient sur le point de finir. Peu de tems après, M. Laurens sortit de prison sous caution, et fut échangé avec le général Burgoyne; enfin, le système du gouvernement changea : ce qui rendit le bill de M. Burke inutile. On fit, à cette époque, une remarque singulière; tandis que Laurens était enfermé à la tour, dont Cornwallis était gouverneur, ce général signait la capitulation de son armée, avec le colonel américain Laurens, fils de son prisonnier.

Les idées de réformer la constitution, qui s'étaient manifestées en Angleterre, vers 1779, avaient, à la même époque, passé en Irlande. Ce pays avait obtenu divers avantages, qui le rendaient indépendant de la législature britannique. Le parlement d'Irlande jouissait, pour ce royaume, des mêmes droits que le parlement britannique, pour la Grande-Bretagne; mais le mutiny-bill était perpétuel dans le premier de ces royaumes; un essai d'en res-

treindre la durée à deux ans, échoua; la proposition fut rejetée par une grande majorité. Le 28 décembre 1781, les officiers d'un régiment de l'Ulster, s'assemblèrent et adoptèrent unanimement cette résolution : « pour rétablir la » constitution dans sa pureté originelle, il est à propos de » prendre les moyens les plus vigoureux et les plus efficaces, » d'extirper du corps législatif la corruption et l'influence » de la cour ». Le même jour, les représentants de cent quarante-trois corps de volontaires se réunirent; leurs résolutions, adoptées en substance par tous les volontaires des provinces méridionales, se bornèrent à maintenir l'indépendance politique du royaume.

Dans l'Inde, l'arrivée de Coote à l'armée du Carnatic, mit, dans les opérations des agents de la compagnie, la vigueur et l'unanimité qui leur manquaient depuis long-tems. Quoique les succès de Haïder eussent contribué à augmenter considérablement son armée, que l'on estimait à près de 100,000 hommes, Coote résolut de le combattre. Haïder, après la prise d'Arcat, avait mis le siège devant Vellor, Ouandeouachi, Permecoil, et Tchinglepout. Ouandeouachi se trouvait réduite aux extrémités. Coote, à la tête de 7000 hommes, se mit en marche, le 17 janvier 1781, pour la secourir. Haïder, instruit de l'approche de Coote, leva précipitamment le siége des quatre places. Sa retraite laissa Coote maître du terrain; celui-ci en profita pour renforcer diverses garnisons, et couvrir Madras. Cependant Haïder, se fiant sur sa nombreuse armée, envoya Tippo-Sahib, son fils, assiéger Ouandeouachi, et fit mine d'attaquer Trichinopaly. Coote, pour déjouer ses desseins, fit camper sa petite armée à Porto-Novo, près de Goudelour, le 1er. juillet, attira les troupes de Haïder au combat, et remporta une victoire complète, dont le manque de cavalerie l'empêcha de profiter. Il se porta ensuite au nord, effectua sa jonction avec un renfort qu'il attendait du Bengale, et se porta sur Trépassore, qui capitula, le 23 août. Il attaqua, le 27, Haïder, qui s'avançait au secours de cette place, et le battit. Une affaire semblable eut lieu, le 27 septembre, près de Cholingour; ce qui mit Coote à même de délivrer Vellor, réduite à la dernière extrémité. Il assiégea ensuite et prit Chittore.

Cheit Sing, radja de Bénarès, ayant donné lieu de suspecter sa bonne foi, M. Hastings, gouverneur général, vint à Bouxar, et le fit arrêter. Les partisans du radja massa-

crèrent ses gardes; il se réfugia dans le fort de Lonttefpour. Hastings, instruit qu'il devait, pendant la nuit, être attaqué dans son camp près de Bénarès, se retira sur Chouar. Ayant reçu des renforts, il dispersa les troupes du radja, dont il avait à plusieurs reprises rejeté les propositions d'accommodement, et le força de fuir à Bidjeygour. De retour à Bénarès, Hastings établit un nouveau radja, avec lequel il conclut une convention qui augmenta le tribut payé à la compagnie. D'un autre côté, le colonel Muir força Scindiah, de signer un traité d'alliance et d'amitié avec la compagnie. Cependant Cheit Sing fut obligé d'abandonner Bidjeygour, forteresse regardée comme imprenable, et où il avait renfermé ses trésors, dont il emporta une partie. La place capitula ensuite, et l'on y fit un butin immense.

Les Anglais s'emparèrent, au mois d'août 1781, de Pandang, comptoir hollandais, dans l'île de Sumatra. Le 12 novembre, Négapatnam, place qui appartenait aux Hollandais, dans le Tanjaour, se rendit au général Munro, et à l'amiral Hughes. Cette conquête obligea les troupes de Haïder, d'évacuer toutes les places qu'elles occupaient dans le Tanjaour et sur les frontières.

En Amérique, la fortune se montra d'abord favorable aux Anglais, pour leur faire ensuite éprouver toutes ses rigueurs. Le commencement de l'année 1781 y fut signalé par un événement, qui semblait promettre de grands avantages à la cause des Anglais. Les soldats américains n'avaient pas reçu de paye depuis long-tems. Quelques-uns avaient servi au delà du terme fixé par leur engagement. Le 1er. janvier, la division désignée par le nom de ligne de Pennsylvanie, déclara qu'elle ne voulait plus servir, si l'on ne faisait pas droit à ses plaintes; treize cents hommes abandonnèrent leur camp à Morris-Town, emmenant avec eux leur artillerie et leur bagage; puis marchèrent sur Prince-Town. Clinton leur envoya des émissaires, qui leur firent les offres les plus avantageuses, s'ils voulaient rentrer sous l'obéissance du roi; mais ces mutins, loin de prêter l'oreille à ces propositions, s'éloignèrent encore plus de Clinton, qui avait passé, avec des troupes, de New-York à Staten-Island; allèrent à Trenton, et livrèrent deux émissaires anglais, qui furent pendus. Bientôt ils obtinrent satisfaction, et revinrent à leur devoir. Un mouvement semblable eut lieu dans la ligne du New-Jersey, et fut apaisé de même.

Le 18 janvier, le colonel Tarleton fut battu par le co-

lonel américain Morgan, près de Ninety-Six, dans la Caroline méridionale. Tarleton, quoique ses troupes fussent en pleine déroute, parvint cependant à rallier une partie de sa cavalerie, et à repousser celle de l'ennemi. Mais la destruction de ses troupes légères fut fatale à l'armée anglaise, et influa sur le sort de la campagne. Cornwallis, qui se trouvait sur les frontières de la Caroline septentrionale, apprenant la défaite de Tarleton, détacha une partie de son armée au sud, pour intercepter le corps de Morgan, mais ne put y réussir. Ensuite il s'avança vers l'est, contre le général américain Greene, qui avait succédé à Gates, et qui se retirait sans cesse; il obtint plusieurs succès partiels, et enfin le joignit, le 15 mars, près de Guildford Court-House, dans la Caroline septentrionale. Quoique les Américains fussent plus nombreux, il les battit complètement; mais il ne put les poursuivre: car il manquait de vivres. Il fit reposer ses troupes à Wilmington, ville voisine de l'océan, et dont une expédition, partie de Charlestown, s'était emparée. Il y était arrivé le 7 avril; quoique la victoire lui eût ouvert l'entrée d'une province, où l'on supposait que les royalistes étaient nombreux, elle n'attira auprès de lui aucune personne de considération. Il publia une proclamation, pour inviter tous les amis de la cause royale à se joindre à lui, et à l'aider de tous leurs moyens; elle ne produisit aucun effet; et, après avoir battu l'ennemi, Cornwallis, vainqueur, était réduit à parcourir par de longs détours une distance de deux cents milles, pour trouver un refuge au bord de la mer.

La Caroline méridionale restait ouverte; Greene y entra, et arriva, le 19 avril, en face de lord Rawdon, qui était resté à Cambden. Greene fut surpris, et battu le 25. Ce succès n'eut pour résultat que de faire révolter la partie de la province située entre Cambden et la mer; il quitta Cambden, pour se rapprocher de Charlestown, qui était menacé. Les Anglais furent obligés d'évacuer Ninety-Six; et Greene, qui, ayant attaqué ce poste, avait été repoussé, finit par rester maître de tout le pays haut, dans les deux Carolines et en Géorgie.

Arnold, mis à la tête d'un corps de troupes anglaises, avec le grade de brigadier général, avait été, dès le commencement de l'année 1781, envoyé par Clinton, en Virginie. Arrivé, avec une petite flotte, dans la baie de Chesapeak, il portait de tous côtés le ravage et la désolation.

Digitized by Google

Washington envoya, au secours de la Virginie, deux mille hommes de ses meilleures troupes, sous les ordres du marquis de la Fayette, qui parvint à contenir l'ennemi. Le comte de Rochambeau embarqua deux mille hommes sur l'escadre de M. de Terney, qui rencontra, le 16 mars, à la hauteur du cap Henri, celle des Anglais, commandée par les amiraux Graves et Arbuthnot. On se battit sans résultat décisif; mais les Français ne purent entrer dans la baie de Chesapeak, et furent obligés de retourner à Rhode-Island. Le major général Phillips arriva bientôt après, par mer, de New-York, avec deux mille hommes de troupes choisies, prit le commandement des troupes d'Arnold, et, remontant le James-River, causa des pertes immenses aux Américains.

Don Galvez, gouverneur de la Louisiane, continuant ses entreprises contre les Anglais, leur enleva, le 9 mai, Pensacola, dont la perte entraîna celle de toute la Floride occidentale.

Cependant Rodney était retourné, de New-York, dans les Antilles; il se joignit au général Vaughan, et tâcha inutilement de prendre Saint-Vincent. Il fut plus heureux à S.-Eustache, île hollandaise, qui se rendit le 3 février 1781. On a estimé à trois millions de livres sterling le butin fait dans cette île, qui était devenue l'entrepôt du commerce des Antilles et de l'Amérique. Un convoi de trente voiles, parti peu de jours auparavant pour la Hollande, fut poursuivi, et tomba tout entier dans les mains des vainqueurs. Les petites îles de Saba et de Saint-Martin subirent le sort de Saint-Eustache. Les Anglais ayant laissé flotter le pavillon hollandais sur les forts de cette dernière île, beaucoup de navires français, hollandais et américains entrèrent dans le port, où ils furent pris; on en avait déjà trouvé deux cent cinquante dans le port; plusieurs étaient richement chargés.

Une escadrille de corsaires, la plupart de Bristol, s'empara des établissements hollandais de Démerary et d'Essequebo.

Rodney se déshonora, par son avidité, à Saint-Eustache. Sous le prétexte de trahison, il confisqua tout ce qui appartenait aux habitants, qui, en capitulant, s'étaient recommandés à la clémence et à la générosité des généraux anglais; plusieurs furent bannis. Une grande quantité de marchandises appartenait à des négociants anglais. Rodney,

malgré leurs reclamations, fit vendre à l'encan tout ce qui avait été saisi.

Ses succès firent, plus tard, oublier cette indigne conduite. Instruit de l'arrivée prochaine de l'escadre du comte de Grasse, il détacha les amiraux Hood et Drake, avec dix vaisseaux de ligne, pour l'intercepter, restant à Saint-Eustache avec deux vaisseaux. Le 29 avril, l'escadre française arriva; on se battit pendant trois heures devant le fort royal de la Martinique. Les Anglais se retirèrent, pendant la nuit, à Antigoa.

Le 10 mai, le marquis de Bouillé attaqua, sans succès, Sainte-Lucie. Il fut plus heureux à Tabago. Le gouverneur Ferguson fut obligé de capituler le 2 juin.

Pendant l'été de 1781, la guerre d'Amérique prit une tournure, qui finit par amener des résultats de la plus haute importance. Cornwallis, trouvant avec raison sa position, à Wilmington, incommode et peu sûre, prit la résolution hardie d'aller, en Virginie, effectuer sa jonction avec Phillips. Il se mit donc en marche à la fin d'avril, et en moins d'un mois arriva à Pétersbourg, en Virginie. Phillips venait de mourir. Arnold, qui lui avait succédé dans le commandement, avait reçu de Clinton un renfort de deux mille hommes. Le marquis de la Fayette, avec un corps américain bien moins nombreux, se tenait sur la défensive sur la rive gauche du James-River. Cornwallis traversa ce fleuve à Westover; et, s'avançant dans le pays, pendant que la Fayette, à une petite distance, surveillait tous ses mouvements, il détacha les colonels Tarleton et Simcoe, pour nétoyer l'intérieur. Ceux-ci firent beaucoup de mal dans des cantons, jusqu'alors exempts des ravages de la guerre, et où étaient déposées beaucoup de munitions de guerre, de provisions et de marchandises. Lorsqu'ils revinrent, Cornwallis se replia sur Richmond, puis se rapprocha de la mer; à la fin de juin, il était à Williamsbourg, capitale de la Virginie. La Fayette, qui avait reçu des renforts considérables, gênait beaucoup ses opérations. Depuis la victoire de Guildfort, et les succès d'Arnold, en Virginie, le cabinet anglais s'était décidé à faire de cette province le théâtre principal de la guerre, et à établir sur ses côtes un poste qui donnerait les moyens de tenter, suivant l'occasion, des entreprises sur terre et sur mer. Cornwallis fixa son choix sur York-Town, situé dans une presqu'île, entre le James-River et l'York-River, y prit position, au

mois d'août, avec sept mille hommes, et fortifia cet endroit, ainsi que Gloucester, situé sur la rive opposée de l'York-River.

Sur ces entrefaites, Washington ayant, par des dépêches, qu'il laissa intercepter, persuadé aux Anglais que New-York était l'objet d'une attaque qu'il avait concertée avec les Français, fit, au commencement de juillet 1781, sa jonction avec les troupes françaises de Rhode-Island, commandées par Rochambeau; s'approcha de New-York, où il donna une vive alarme; puis, passant le North-River, le 19 août, et traversant le New-Jersey et la Pensylvanie, arriva, en septembre, sur les bords de l'Elk, qui tombe dans la baie de Chesapeak. Ses troupes légères s'embarquèrent. Le reste poursuivit sa marche par terre.

Hood, qui venait des Antilles, arriva, le 25 août, en vue de la Chesapeak, avec quatorze vaisseaux de ligne et quelques frégates. Ne trouvant pas l'amiral Graves avec l'escadre de New-York, il fit voile pour Sandy-Hook, où Graves le joignit, le 31, avec cinq gros vaisseaux de ligne et un de cinquante canons. Cependant de Grasse, qui était arrivé des Antilles à la Chesapeak le 28, bloqua le James-River et l'York-River, pour couper à Cornwallis la retraite en Caroline. Le 5 septembre, un combat eut lieu à l'entrée de la Chesapeak, entre les flottes française et anglaise; celle-ci perdit deux frégates, et reprit la route de New-York. Ainsi Cornwallis, privé de tout espoir d'être secouru par mer, investi de tous les côtés, fut réduit à capituler le 19 octobre. Il reconnut, dans ses dépêches officielles, les bons traitements que ses troupes et lui avaient reçus, après la capitulation, et vanta, surtout, la politesse et la générosité des officiers français. Le 24, l'armée et l'escadre anglaise, qui venaient de New-York, arrivèrent dans la Chesapeak; instruites de la capitulation, elles s'en retournèrent. Les Français ne firent aucun mouvement pour les inquiéter.

Pendant ces événements, Arnold, qui était allé à New-York, partit, le 6 septembre, pour une expédition dans le Connecticat, province dont il était natif; il prit New-London, et brûla cette ville, ainsi que tous les bâtiments qui étaient dans le port.

Greene ayant reçu des renforts, combattit, le 8 septembre, le colonel anglais Stewart, à Eutaw-Springs, dans la Caroline méridionale. Chacun s'attribua la victoire; mais,

pendant la nuit, les Anglais décampèrent, pour gagner Charlestown, éloigné de soixante milles.

Le 26 novembre, Bouillé s'empara de Saint-Eustache, où il fit un butin considérable.

La perte de l'armée de Cornwallis était un coup trop fort, pour que la Grande-Bretagne pût aisément ou promptement s'en remettre. Elle devait évidemment changer la nature de la guerre de la part de la Grande-Bretagne. Celle-ci ne pouvait plus agir offensivement par terre, au moins pour de grandes opérations. On peut donc considérer la reddition d'York-Town comme la clôture de la guerre continentale en Amérique; mais ses effets se firent sentir en Europe.

Le 13 mars 1781, M. Herschel, astronome allemand, établi en Angleterre, découvrit une nouvelle planète, qu'il nomma *Georgium sidus*, en l'honneur du roi, son bienfaiteur. Elle est plus généralement connue sous le nom d'*Uranus*.

La première affaire dont s'occupa la chambre des communes, après la vacance de Noël, le 23 janvier 1782, fut une proposition de M. Fox, de nommer un comité pour examiner la conduite du premier lord de l'amirauté; elle passa. Le 7 février, la chambre s'étant formée en comité d'enquête, M. Fox proposa de censurer le ministre pour sa gestion des affaires maritimes pendant l'année 1781. La motion fut rejetée par une majorité, moins forte que celle qui se prononçait ordinairement en faveur du ministère. M. Fox reproduisit sa motion le 20 février, et n'eut pas plus de succès; mais la majorité qu'il eut contre lui fut encore moindre que dans le débat précédent.

Cette diminution dans le nombre des votes du parti ministériel, était le prélude d'un échec encore plus décisif. En effet, l'opinion publique, depuis long-tems contraire à la guerre contre les colonies de l'Amérique septentrionale, se manifesta bientôt si ouvertement, qu'il n'y avait pas de désir secret de la prolonger qui pût tenir contre le vœu d'un arrangement. Le 22 février, le général Conway proposa de présenter une adresse au roi, pour le supplier de prêter l'oreille à l'avis de ses communes, qui pensaient que l'on ne devait pas continuer la guerre en Amérique, dans le dessein inexécutable de réduire, par la force, les habitants de ce pays à l'obéissance; et pour exprimer l'espoir de la chambre, de voir le désir de sa majesté, de rétablir la tran-

quillité publique, secondé et effectué par une heureuse réconciliation avec les colonies révoltées.

Les débats durèrent jusqu'à deux heures du matin. On répéta, des deux côtés, les arguments déjà reproduits sur ce sujet en différentes occasions; les ministres tinrent, comme auparavant, un langage vague et indécis. La proposition mise aux voix, il s'en trouva 193 pour l'adopter, et 194 pour la rejeter.

Ce rejet, prononcé par une seule voix, fut regardé, par l'opposition, comme une victoire complète sur le ministère, dans l'affaire de la guerre d'Amérique; elle résolut donc de soumettre de nouveau la question à la chambre, à la première occasion; en conséquence, le 27 février, le général Conway proposa à la chambre des résolutions semblables, en substance, à celle qui avait été rejetée. L'expression, seule, différait, pour se conformer au réglement. On avait reproché, à la précédente proposition, d'être vague et obscure. Le général Conway ajouta donc que l'opinion de la chambre était opposée à une guerre offensive contre l'Amérique.

Le ministère essaya de se tirer de sa position difficile, en demandant que la proposition fût ajournée, ce qui fut rejeté par 234 voix contre 215. Alors la question originale, et une adresse au roi, passèrent sans division. Il fut décidé que l'adresse serait présentée par toute la chambre.

La réponse du roi est rapportée à la chambre, le 4 mars. Sa majesté annonce « qu'en conséquence de l'avis » de la chambre, elle prendra les mesures qui lui paraî- » tront le plus propres à rétablir l'harmonie entre la » Grande-Bretagne et ses colonies révoltées, et que ses » efforts seront dirigés de la manière la plus efficace contre » ses ennemis, en Europe, jusqu'à ce qu'elle ait obtenu » une paix conforme aux intérêts et à la prospérité im- » muable de son royaume. »

La chambre vota, à l'unanimité, des remerciements au roi, pour cette réponse gracieuse. Ensuite, le général Conway proposa la résolution suivante : « La chambre re- » gardera comme ennemi du roi et de la patrie, quiconque » conseillera ou essayera, de quelque manière que ce soit, » de continuer une guerre offensive sur le continent de » l'Amérique septentrionale, dans le but de réduire, par » force, à l'obéissance les colonies révoltées. »

Après une faible opposition du ministère, cette proposi-

tion passa sans division. Le public, à cette nouvelle, manifesta une joie universelle.

Le langage mâle et patriotique tenu par le premier ministre, dans le cours du débat, le 27 février, avait fait supposer qu'il quitterait immédiatement un poste où il n'était plus soutenu par la confiance du parlement. Comme il ne prit pas ce parti tout de suite, on pensa que la cour l'avait engagé à rester, jusqu'à ce que l'on eût essayé tous les moyens d'éviter ce que l'on regardait comme le pire des maux. En effet, la crise était extrêmement alarmante pour la cour. Il est probable que, s'il ne se fût agi que d'un simple changement de ministres, on eût promptement satisfait aux désirs du parlement; mais on concevait sans peine qu'un changement complet dans la politique du gouvernement, serait la conséquence inévitable du renvoi des personnes en place. C'est ce changement que la cour redoutait. Le langage obscur que tint le ministre, lorsqu'il fut pressé sur ce sujet dans la chambre des communes, donna du poids aux suppositions du public. Lord North déclara à différentes reprises, qu'il gardait son poste par principe de gratitude, et non par inclination; qu'il ne restait en place que pour prévenir la confusion; qu'il la quitterait aussitôt qu'il pourrait se retirer avec honneur; mais que des circonstances particulières, et qu'il ne pouvait expliquer, l'en empêchaient pour le moment.

L'opposition, impatiente de jouir complètement de son triomphe, essaya plusieurs fois de faire censurer sévèrement la conduite que le ministère avait tenue depuis quelques années. Ses efforts échouèrent contre une faible majorité. Une nouvelle proposition de ce genre allait être faite le 20 mars, lorsque lord North informa la chambre, que le ministère actuel n'existait plus, et que le roi avait décidé de le changer; puis il demanda que la question fût ajournée, afin de laisser le tems nécessaire pour les nouveaux arrangements à prendre. L'opposition hésita un moment, puis adopta la demande.

Le nouveau ministère fut formé sous les auspices du marquis de Rockingham, en qui la nation avait la plus grande confiance, pour ses principes comme homme d'état, et pour son caractère comme particulier : il fut nommé premier lord de la trésorerie. Le comte de Shelburne et M. Fox devinrent secrétaires d'état : lord Cambden fut président du conseil; le duc de Grafton, garde du sceau privé; lord

John Cavendish, chancelier de l'échiquier; l'amiral Keppel, créé vicomte, premier lord de l'amirauté; le général Conway, commandant en chef de l'armée; le duc de Richmond, grand-maître de l'artillerie; le duc de Portland, vice-roi d'Irlande; lord Thurlow resta chancelier. Ces nominations furent annoncées, le 28, à la chambre.

Le 8 avril, M. Eden, ex-secrétaire du comte de Carlisle, précédemment vice-roi d'Irlande, entretint brusquement la chambre des communes, des affaires de ce royaume, qu'il venait de quitter. Après avoir passé en revue l'histoire politique de ce royaume, durant les deux dernières années, il instruisit la chambre des mesures dont on s'occupait, dit-il, pour rendre ce pays entièrement indépendant de la législature de la Grande-Bretagne, et termina, en demandant la permission de présenter un bill, tendant à révoquer la clause d'un acte du règne de George I, qui investissait le parlement de la Grande-Bretagne, du droit de rendre des lois obligatoires pour le royaume d'Irlande.

La précipitation avec laquelle un objet si important était présenté à la chambre, sans avoir été communiqué aux ministres, et sans connaître leurs intentions, fut blâmée hautement. On menaça même M. Eden d'un vote de censure; enfin il céda, mais avec beaucoup de difficulté, au vœu de la chambre, et retira sa proposition.

Le lendemain 9, M. Fox apporta un message du roi, annonçant, « qu'affligé de voir le mécontentement et la » jalousie régner parmi ses loyaux sujets du royaume d'Ir- » lande, sur des objets de la plus haute importance, il re- » commandait à la chambre de les prendre en sérieuse con- » sidération, afin de parvenir à un accommodement qui » satisfît également les deux royaumes ». Un message semblable fut adressé à la chambre haute; des adresses conformes à la teneur des messages, furent votées unanimement dans les deux chambres.

Le ministère, voulant, dans cette affaire délicate, marcher d'accord avec le parlement d'Irlande, un message semblable lui fut transmis par le vice-roi. Alors M. Grattan, membre de la chambre des communes, proposa une adresse au roi, dans laquelle, après une déclaration explicite des droits de l'Irlande à l'indépendance, il exposait les causes de son mécontentement, c'est-à-dire l'acte de la sixième année du règne de George I, rapporté plus haut; le pouvoir attribué

au conseil privé d'annuler ou de modifier les bills, et la permanence du bill de sédition.

Conformément aux principes de cette adresse, les secrétaires d'état proposèrent, dans chacune des chambres du parlement de la Grande-Bretagne, la révocation de l'acte de George I. La chambre des communes se borna sur les autres points à cette résolution : « Il est essentiellement » nécessaire au bonheur mutuel des deux pays, qu'une liai- » son solide et durable s'établisse bientôt, de leur consen- » tement respectif, et l'on priera le roi de proposer les » mesures nécessaires pour y arriver ». Ces motions passèrent sans difficulte.

Le parlement d'Irlande, instruit, le 27, par le duc de Portland, des décisions prises par la législature britannique, et de l'intention du roi de donner son consentement aux autres bills conformes aux désirs de l'Irlande, vota une seconde adresse au roi, pour exprimer sa satisfaction. Il témoigna ensuite sa reconnaissance, en votant 100,000 livres, pour lever vingt mille matelots irlandais. Il vota aussi 50,000 livres pour acheter une propriété territoriale à M. Grattan, comme un témoignage de la gratitude de l'Irlande, pour les bienfaits inestimables que ce royaume lui devait.

Pendant que le ministère s'occupait ainsi avec succès de rétablir l'ordre et la paix en Irlande, il songeait également à mûrir et à proposer, pour la Grande-Bretagne, les plans d'économie et de réforme, de l'exécution desquels il s'était rendu garant envers le public. Le bill qui privait les agents du fisc, du droit de voter dans les élections des membres du parlement, et celui qui rendait les personnes, intéressées dans les marchés conclus avec le gouvernement, inhabiles à siéger dans la chambre des communes, passèrent dans les deux chambres, et reçurent la sanction royale.

Le 15 avril, un message du roi recommanda à la chambre, de s'occuper d'un plan général d'économie dans toutes les branches des dépenses publiques, et annonça en même tems, qu'il examinait les réformes à faire dans la liste civile. M. Burke, qui avait toujours proposé ces plans à la chambre, mais inutilement, fut nommé président du comité, chargé de rédiger le bill, tendant à supprimer plusieurs emplois occupés ordinairement par des membres du parlement, et dont les salaires montaient à plus de 72,000 livres. Il s'engagea à lui donner par la suite plus d'extension.

Le 3 mai, Wilkes profita de l'occasion, pour faire effacer, sur les registres de la chambre, la résolution du 17 février 1769, concernant l'élection de Middlesex. Sa demande fut accueillie, malgré l'opposition de lord North et de M. Fox.

M. G. Pitt, qui commençait sa carrière politique avec cette ardeur propre aux jeunes gens doués de grands talents, proposa de nouveau, le 7 mai, à la chambre des communes, la réforme parlementaire. Voulant éviter les difficultés insurmontables, qui avaient empêché les partisans de cette réforme d'être d'accord sur le détail des propositions, il demanda que la chambre nommât un comité chargé d'examiner l'état de la représentation de la nation au parlement, et de faire à la chambre le rapport de son opinion sur ce sujet. Le débat fut long et soutenu avec habileté; mais, à la division, la proposition fut rejetée par cent soixante-une voix, contre cent quarante-une.

L'année était déjà si avancée, que le nouveau ministère n'eut pas le tems de compléter et d'achever les plans de réforme qu'il avait en vue. Cependant, afin d'empêcher qu'ils ne fussent oubliés ou négligés dans des circonstances différentes, la chambre, sur la proposition du chancelier de l'échiquier, décida, le 18 juin, de prendre en considération, au commencement de la session suivante, dix résolutions, qui, conformément au message du roi, du 15 avril, avaient pour but d'apporter de l'économie dans la perception des revenus, et dans les dépenses.

Sur ces entrefaites, le ministère reçut un coup fatal, par la mort du marquis de Rockingham, arrivée le 1er juillet 1782. Lord Shelburne lui succéda comme premier lord de la trésorerie; mais plusieurs des membres les plus distingués du ministère, tels que le duc de Portland, lord John Cavendish, M. Fox et M. Burke, donnèrent leur démission. M. Pitt devint chancelier de l'échiquier; M. T. Townshend et lord Grantham furent nommés secrétaires d'état; le comte Temple fut vice-roi d'Irlande.

Un changement si soudain et si essentiel, dans la composition du ministère, donna beaucoup à penser au public, qui voulait en deviner la cause. Les débats sur ce sujet, dans les deux chambres, ne l'éclaircirent pas beaucoup. Il parut qu'il avait existé des mésintelligences dans le cabinet, pendant la maladie du marquis de Rockingham, et que

des jalousies, des rivalités, des animosités particulières, avaient joué un grand rôle dans cette occasion.

Durant toute la session, les comités de la chambre des communes, chargés des affaires de l'Inde, travaillèrent avec une activité infatigable. Ils proposèrent des résolutions, pour censurer sévèrement la conduite de plusieurs agents, demander le rappel de quelques-uns, et apporter des changements au mode de gouvernement du Bengale et à l'administration de la compagnie.

Le parlement fut prorogé le 11 juillet.

La guerre continua avec vigueur dans les différentes parties du monde.

En Europe, le fort Saint-Philippe, dans l'île de Minorque, se rendit, par capitulation, aux Espagnols, le 5 février 1782.

Le 20 avril, l'amiral Barrington prit un vaisseau de ligne français, et dix bâtiments de transport, qu'il convoyait.

Les flottes marchandes, destinées pour Terre-Neuve et Québec, perdirent dix-huit bâtiments, qui furent pris, en juin, par les escadres française et espagnole. La flotte de la Jamaïque, grâces aux mouvements habiles des amiraux Barrington et Kempenfeldt, entra heureusement à Portsmouth au mois de juillet.

Le 13 septembre, Gibraltar, depuis long tems assiégé par les Espagnols et les Français, soutint une des attaques les plus furieuses, dont l'histoire fasse mention. Dix batteries flottantes, d'une invention nouvelle, canonnèrent la place à quinze cents pieds de distance, tandis que les batteries ordinaires lançaient une grêle de bombes et de boulets. Les boulets rouges, tirés de la place, finirent par mettre le feu aux batteries flottantes, qui sautèrent successivement en l'air. Le général Elliot, commandant de la place, qui s'était déjà signalé par sa belle défense, se distingua de nouveau par sa conduite dans cette mémorable journée. La perte de la garnison fut insignifiante; les fortifications n'éprouvèrent pas de dommages importants.

Le 11 octobre, l'amiral Howe, avec une escadre de trente-quatre vaisseaux de ligne, des frégates, des brûlots, et un grand nombre de navires de transport, ravitailla Gibraltar, en présence des escadres ennemies, qui avaient quarante-quatre vaisseaux; le 20, il rentra dans l'Océan atlantique. Le lendemain, les Français et les Espagnols essayèrent de

couper son arrière-garde; il offrit le combat, qui fut refusé, et revint heureusement en Angleterre, après avoir rempli, avec un talent admirable, la tâche difficile dont il s'était chargé.

En Amérique, les armées sur le continent restèrent à peu près inactives dans le voisinage de New-Yorck. La nouvelle de la résolution, prise par le parlement de la Grande-Bretagne, les empêcha de rien entreprendre au retour du printems.

Au mois de janvier 1782, les Français reprirent Demerary et Essequebo, et rendirent ces colonies aux Hollandais.

Le 13 février, l'île de Saint-Christophe se soumit, par capitulation, aux Français, commandés par le marquis de Bouillé. Les îles de Névis et de Montserrat subirent ensuite le même sort.

La Jamaïque paraissait menacée d'un danger imminent par les escadres française et espagnole. Elles étaient mouillées à Saint-Domingue et à Cuba. Rodney arriva, le 19 février, à la Barbade, avec douze vaisseaux de ligne, effectua sa jonction avec Hood, et reçut bientôt après trois vaisseaux d'Angleterre; son escadre en compta alors trente-six. Après avoir essayé inutilement d'intercepter un convoi français, il gagna Sainte-Lucie. De Grasse, mouillé à la Martinique avec trente-deux vaisseaux, voulait éviter un engagement, avant d'avoir opéré sa jonction avec l'escadre espagnole. Il partit donc, le 8 avril, serrant de près la terre. Rodney, instruit de ce mouvement, se mit à la poursuite des Français. Le soir même, les deux escadres étaient en vue l'une de l'autre, à la hauteur de la Dominique. Le lendemain, il y eut une action, dans laquelle l'avant-garde anglaise fut, surtout, engagée contre le corps de la flotte française. Deux vaisseaux de celle-ci furent tellement maltraités, qu'ils entrèrent à la Guadeloupe. Quelques vaisseaux anglais souffrirent aussi beaucoup, mais ne furent pas obligés de quitter la ligne. On passa le 9 à réparer les dommages.

Le 11, les Français étaient si loin, qu'on ne pouvait les apercevoir que du haut des mâts; on pensait donc qu'on ne pourrait jamais les atteindre, surtout parce qu'ils avaient l'avantage du vent. Bientôt on découvrit deux de leurs vaisseaux maltraités rester en arrière de l'escadre, à une grande distance sous le vent. La poursuite devint alors si vive, que ces deux vaisseaux auraient infailliblement été

coupés du reste de l'escadre, si de Grasse ne fût venu à leur secours. Il résulta de ce mouvement un combat général, qui commença le 12, vers sept heures du matin, et dura jusqu'au soir, à la même heure. Rodney employa, pour la première fois, la manœuvre, accompagnée depuis de tant de succès, de rompre la ligne de l'ennemi. Des deux côtés, on déploya le courage le plus déterminé. Enfin, *la Ville de Paris*, vaisseau du comte de Grasse, après avoir été attaquée successivement par plusieurs vaisseaux ennemis, fut obligée de se rendre au *Barfleur*, commandé par l'amiral Hood. Il ne restait, dit-on, à bord que trois hommes, qui ne fussent pas tués ou blessés. Quatre autres vaisseaux de ligne français furent pris; l'un d'eux sauta ensuite; les Anglais n'en perdirent pas un seul. La division de Hood continua la poursuite; et, le 19, prit deux vaisseaux de ligne et deux frégates, dans la passe de Mona, entre Saint-Domingue et Porto-Rico.

Le 8 mai 1782, les îles de Bahama furent prises par les Espagnols.

Les Anglais s'emparèrent du fort Commenda, appartenant aux Hollandais, sur la côte de Guinée.

Le 8 août, les établissements de la compagnie de la baie d'Hudson furent pris par une escadre française, que commandait La Pérouse.

Les Anglais, sous les ordres du lieutenant colonel Despard, reprirent les établissements anglais de la côte des Mosquites, dont les espagnols s'étaient emparés. Nelson faisait partie de cette expédition.

Dans l'Inde, Trinquemale, en l'île de Ceylan, fut pris d'assaut, le 11 janvier 1782, par les troupes de l'escadre de l'amiral Hughes.

Le 15 février, Hughes soutint un combat naval contre le bailli de Suffren, et souffrit beaucoup. Il gagna Trinquemale pour se réparer; puis, vers le milieu de mars, retourna à Madras. Il revenait à Trinquemale, avec des renforts en hommes et en munitions pour la garnison; Suffren le rencontra; on se battit le 12 avril. Les deux escadres s'étant séparées pour se réparer, restèrent quelques jours dans cette position; puis les Français s'éloignèrent.

Sur le continent, le major Abingdon emporta d'assaut, le 8 janvier 1782, le camp d'Haïder-Aly, qui assiégeait Tellichéry. Le 16 février, Haïder-Aly défit les Anglais, sur les bords du Coleroun. Ses troupes, jointes à celles des Fran-

çais, prirent Goudelour, le 8 avril, et ensuite Permacoïl. Il marcha ensuite contre Ouandeouachy. Coote s'avança au secours de cette place. Le 2 juin, il battit Haïder près d'Arni; le manque de cavalerie l'empêcha de poursuivre l'ennemi. Bientôt le délabrement de sa santé le força de quitter le service. Il eut pour successeur le général Stuart.

Suffren, après s'être ravitaillé et réparé à la côte de Coromandel, parut, le 5 juillet, devant Negapatnam, où Hughes était mouillé. On se battit depuis midi, et le lendemain. Suffren souffrit beaucoup plus que les Anglais; mais il répara ses dommages, bien plus vite que ne le fit Hughes; et, aidé d'un renfort de deux vaisseaux, il attaqua et prit Trinquemale, le 30 août. Hughes, informé, trop tard, du danger de cette place, arriva le 2 septembre. L'ennemi sortit, pour le combattre, le 3. Les deux rivaux déployèrent, pour la quatrième fois, leur bravoure accoutumée; l'affaire ne fut pas plus décisive que les précédentes. Hughes regagna Madras. Il reçut, au mois d'octobre, un renfort de cinq vaisseaux de ligne.

La guerre des Marattes ayant été terminée par un traité, le colonel Humberstone fut envoyé de Bombay, avec des troupes, sur la côte de Malabar. Il prit Calicut et Paniany, ainsi que toutes les places intermédiaires; puis, pénétrant dans l'intérieur, au mois de septembre, il s'empara de plusieurs forts, et arriva, le 19 octobre, devant Palacatchery. Mais l'ennemi y était si bien fortifié, qu'il se retira, avec perte de ses bagages et de ses vivres, à Mangary-Cottah. On envoya le général Mathews à son secours. Cependant, Tippoo Sahib quitta le Carnatic, pour intercepter Humberstone; celui-ci se retira sur Paniany, le 20 novembre; puis laissa le commandement au colonel Macleod, qui fut bientôt investi par Tippoo, aidé d'un corps français; Macleod le repoussa; et, le 11 décembre, Tippoo leva subitement son camp et retourna, à marche forcée, dans le Carnatic, où son père était mort, le 7, à Arcat.

Pendant que la guerre continuait au loin, on s'occupait, en Europe, des moyens d'y mettre un terme; car elle n'avait plus d'objet particulier. Dès le commencement de l'année 1782, un agent britannique avait été envoyé à Paris, pour sonder les dispositions du gouvernement français; il offrit de reconnaître l'indépendance de l'Amérique. Au mois d'août, M. Allèyne Fitz-Herbert, ministre plénipotentiaire à Bruxelles, se rendit à Paris; M. Gérard de Rayneval vint

à Londres. Dans l'intervalle, le ministère britannique avait essayé de conclure une paix séparée avec les Etats-Généraux : ceux-ci, par une résolution du 12 juin, déclarèrent qu'ils ne traiteraient que de concert avec la France. Les ministres ne furent pas plus heureux dans leurs démarches envers le congrès américain. Le général Carleton, qui commandait en Amérique, ayant demandé un passeport pour un commissaire britannique, qu'il avait ordre d'envoyer à Philadelphie avec des offres de paix, le congrès, par un décret du 14 mai, refusa le passeport, sans vouloir prendre connaissance des propositions. On apprit ensuite à Londres, que Carleton avait offert de reconnaître l'indépendance de l'Amérique, en vertu d'un ordre muni du grand sceau. Cette nouvelle causa une grande surprise. Lord Shelburne nia constamment d'avoir eu connaissance de ces ordres ; on soupçonna le marquis le Rockingham de les avoir fait expédier, peut-être de l'aveu de M. Fox. Le congrès, par une résolution du 4 octobre, maintint ses précédentes déclarations de ne traiter que de concert avec la France. Une déclaration du cabinet de Saint-James, du 24 septembre, accorda le principe de l'indépendance de l'Amérique ; et, le 30 novembre, un traité, signé à Paris, reconnut les Etats-Unis de l'Amérique, pour une puissance indépendante.

Le 5 décembre, le roi ouvrit la session par un long discours, dans lequel on remarqua ce passage, sur l'indépendance des colonies de l'Amérique : « En consentant à leur » séparation de la couronne de ces royaumes, j'ai sacrifié » toute considération personnelle aux vœux et à l'opinion » de mon peuple. Je prie instamment le dieu tout puissant » que la Grande-Bretagne ne resseute aucun mal d'un dé- » membrement aussi considérable, et que l'Amérique soit » exempte des calamités, qui ont prouvé jadis, dans la mère » patrie, combien le gouvernement monarchique est essen- » tiel à la jouissance de la liberté constitutionnelle ». Le roi annonça ensuite que la marche des négociations faisait espérer une paix prochaine.

Il avait été question de la cession de Gibraltar dans les négociations. Un des membres les plus jeunes de la chambre des communes, que l'on regarda en cette occasion, comme étant dans la confidence du ministère, fit mention de cette particularité pour découvrir, à ce que l'on supposa, comment cette mesure serait reçue par la chambre. L'alarme et l'indignation furent au comble, et plusieurs membres s'ex-

pliquèrent, de manière à détourner le ministère de son projet.

En Irlande, les actes du parlement britannique, qui assuraient l'indépendance de ce royaume, avaient causé, ainsi qu'on l'a vu plus haut, une satisfaction générale. Son parlement rendit plusieurs actes, qui avaient pour but de mettre en activité sa nouvelle constitution. L'un autorisait le vice-roi, ou tout autre gouverneur, et le conseil à transmettre au roi, certifiés sous le grand sceau d'Irlande, les bills passés par les deux chambres du parlement, sans addition, retranchement, ni changement. Ces bills, revêtus du grand sceau de la Grande-Bretagne, sans aucune altération, seraient sanctionnés en parlement.

Un second limitait à deux ans, la durée du mutiny-bill.

Un troisième statuait qu'à l'avenir les jugements, ordres ou décrets prononcés, seraient définitivement examinés, et réformés par la haute cour du parlement d'Irlande exclusivement.

D'autres établissaient l'*Habeas-Corpus*, et rendaient les juges indépendants de la couronne.

Ces actes des deux législatures apaisèrent l'ardeur pour les réformes parlementaires.

Le 20 janvier 1783, les préliminaires de la paix furent signés à Versailles, par la Grande-Bretagne, avec la France et l'Espagne. Elle recouvra en Amérique, la Grenade et les Grenadines, Saint-Vincent, la Dominique, Saint Christophe, Nevis et Mont-Serat; elle restitua à la France, Sainte-Lucie, et lui céda Tabago : elle lui restitua les îles Saint-Pierre et Miquelon; les limites assignées à la pêche des Français, sur la côte de Terre-Neuve, furent étendues. En Afrique, la Grande-Bretagne céda la colonie du Sénégal avec toutes ses dépendances, et rendit Gorée; elle obtint la garantie de la possession du fort James, et du fleuve de la Gambie, ainsi que la liberté de faire la traite de la gomme depuis l'embouchure de la rivière Saint-Jean, jusqu'à la baie de Portendick, sans pouvoir y former d'établissement permanent; dans l'Inde, elle rendit les établissements français sur la côte d'Orixa et dans le Bengale, et s'obligea de procurer un aggrandissement de territoire autour de Pondichéry et de Karikal; elle consentit à l'abrogation des articles de tous les traités antérieurs, relatifs à Dunkerque. Elle céda à l'Espagne la Floride orientale, lui abandonna ses droits sur la Floride occidentale, et lui garantit Minorque; recou-

vra les îles Lucayes, et la permission de couper du bois sur la côte de Campêche : mais les limites du terrain, sur lequel ce droit pouvait s'exercer, et cette faculté elle-même, restèrent aussi incertaines qu'auparavant.

Le 21 du même mois de janvier, on présenta, dans la chambre des communes, un bill tendant à éloigner et prévenir tous les doutes, nés où à naître, relativement au droit exclusif du parlement et des cours de justice d'Irlande, en matières de législation et de justice, et empêcher qu'aucune cour de la Grande-Bretagne ne reçût à l'avenir des appels venant de ce royaume. Le bill passa en loi sans opposition.

Le 5 février, le roi créa l'ordre de Saint-Patrice, pour le royaume d'Irlande.

Le 17, on publia dans Londres, la cessation des hostilités par terre et par mer.

Le même jour, la chambre des communes s'occupa du traité préliminaire de paix avec la France et l'Espagne, ainsi qu'avec l'Amérique. Plusieurs articles furent vivement censurés par l'opposition ; elle se récria surtout contre l'extension extrême donnée aux limites du territoire des Etats-Unis, et contre l'abandon des royalistes par le gouvernement. Des amendements à l'adresse au roi, furent adoptés par 224 voix, contre 208. Le ministère fut plus heureux dans la chambre haute ; elle rejeta ceux qu'on lui proposa. Mais un nouvel échec lui était réservé dans la chambre des communes. Le 21, le même sujet y fut repris : après un débat très-long et très-vif, 207 voix contre 190, adoptèrent quatre résolutions. Par les trois premières, la chambre s'engageait à soutenir et à maintenir la paix conclue, et à étendre ses bienfaits, et approuvait la reconnaissance faite par le roi, de l'indépendance des Etats-Unis d'Amérique. La quatrième était ainsi conçue : « Les concessions, faites » aux ennemis de la Grande-Bretagne, sont plus considérables que celles auxquelles ils avaient droit, soit d'après » l'état actuel de leurs possessions respectives, soit d'après » leurs forces comparatives ».

Après une censure si énergiquement exprimée par la chambre des communes, sur un acte aussi important qu'un traité de paix, il était impossible que le ministère se soutînt. Le comte de Shelburne quitta donc sa place de premier lord de la trésorerie, et le chancelier de l'échiquier déclara à la chambre, qu'il ne continuait ses fonctions, qu'en attendant qu'on lui nommât un successeur. Le royaume resta

ainsi sans ministère responsable pendant plus d'un mois, et les affaires restèrent en suspens, notamment les négociations avec les puissances étrangères, qui pourtant réclamaient une attention particulière.

On ne savait à quoi attribuer le délai extraordinaire qui s'écoula, entre la démission des ministres, et la nomination de leurs successeurs. Cependant on supposa qu'il venait en partie de ce que l'événement était arrivé si subitement, qu'il avait été impossible de s'occuper d'avance de ce que l'on devait faire dans une conjoncture semblable; et, comme il était question d'appeler au ministère, des personnes des partis différents, qui récemment étaient encore dans un état d'hostilités ouvertes, chacun entretenait contre l'autre une jalousie bien prononcée; et il était fort difficile de concilier leurs prétentions mutuelles. Les intrigues, les négociations se succédaient. Elles n'avaient encore rien produit, le 19 mars; alors un membre de la chambre des communes annonça, que, si le ministère n'était pas formé le vendredi suivant, il proposerait une adresse au roi sur ce sujet. On pensa que cette démarche avait produit l'effet qu'on s'en était promis, puisqu'une négociation nouvelle fut entamée; la proposition n'eut donc pas lieu : mais, le lundi 24, elle fut reproduite et adoptée avec l'approbation générale. La chambre suppliait le roi de former un ministère qui eût la confiance du peuple, et qui fût capable de mettre un terme aux malheureuses divisions qui agitaient le royaume. Le roi fit une réponse conforme au vœu de la chambre. Le 31, M. Pitt donna sa démission.

Enfin, le 2 avril, on annonça la formation du ministère, connu sous le nom de *ministère de la coalition*, parce que ses membres appartenaient à des partis opposés. Le duc de Portland fut premier lord de la trésorerie, lord North et M. Fox, secrétaires d'état, lord John Cavendish, chancelier de l'échiquier, le vicomte Keppel, premier lord de l'amirauté, le vicomte Stormont, président du conseil, le comte de Carlisle, garde du sceau privé, lord Northington, vice-roi d'Irlande. Le chancelier, pour lequel le roi avait une affection particulière, et que la coalition avait voulu expulser, ne fut pas remplacé. Le grand sceau fut mis en commission.

Le 16 avril, un emprunt de douze millions, proposé par le chancelier de l'échiquier, fut sévèrement critiqué à

cause de la forte prime qu'il donnait tout de suite aux preneurs.

Le 7 mai, M. Pitt présenta de nouveau sa proposition pour la réforme de la représentation parlementaire; il demandait principalement que le nombre des députés de la ville de Londres et des comtés fût augmenté. La chambre avait, cette année, reçu peu de pétitions en faveur de la réforme; la proposition fut écartée par 293 voix, contre 149.

Le 23 juin, la chambre vota une somme de 60,000 livres, pour les frais de premier établissement de la maison du prince de Galles. Le roi se chargeait, sur sa liste civile, de la dépense annuelle de la maison de son fils, qui s'élevait à 50,000 livres.

La session du parlement se termina le 16 juillet.

Le 2 septembre, les préliminaires de la paix entre la Grande-Bretagne et les États-Généraux des Provinces Unies, furent signés dans la même ville. Négapatnam fut cédé à la Grande-Bretagne, mais avec la clause de restitution aux États-Généraux, s'ils offraient un équivalent.

Le 3, les traités définitifs avec la France, l'Espagne et les États-Unis, furent signés à Paris. La paix définitive fut proclamée à Londres le 15.

Le 11 novembre, le roi, dans son discours d'ouverture de la session, annonça la conclusion des divers traités de paix, et parla ensuite de la situation de la compagnie des Indes, qui exigeait l'attention du parlement. Il ajouta que l'on attendait impatiemment le résultat des recherches, dont les comités de la chambre des communes s'étaient occupés depuis si long-tems. Lorsqu'il fut question de l'adresse en réponse, M. Pitt et d'autres partisans du précédent ministère, blâmèrent, d'une manière victorieuse, l'inconséquence du parti ministériel actuel, qui votait une adresse de remercîment au roi, pour avoir conclu des traités définitifs, dont la teneur était absolument la même que celle des articles préliminaires, traités auparavant de vicieux et de déshonorants. En même tems, ils sommèrent le ministère de présenter sans délai, pour les possessions britanniques dans l'Inde, un plan vigoureux et efficace, qui assurât et augmentât les avantages qu'on en pouvait tirer. M. Fox répondit, que les ministres avaient l'intention de faire une proposition sur ce sujet, le 18.

Effectivement, ce jour-là, le ministre demanda la permission de présenter un bill qui, pour l'avantage des actionnaires et de l'état, remettait les affaires de la compagnie des Indes dans les mains de commissaires; et un autre bill, qui réformait le gouvernement des possessions territoriales et de leurs dépendances dans l'Inde. Le premier de ces bills conférait l'administration des possessions territoriales, des revenus et du commerce de la compagnie, ainsi que tous les pouvoirs exercés auparavant par les directeurs ou par l'assemblée générale des actionnaires, à sept directeurs nommés pour quatre ans. Neuf directeurs-adjoints, propriétaires chacun d'actions pour 2,000 livres, devaient, sous les ordres des directeurs, diriger et gérer le commerce de la compagnie; le roi devait nommer aux places de directeurs vacantes; les directeurs-adjoints étaient nommés par les actionnaires, à la majorité des voix; ils pouvaient être destitués par cinq directeurs, qui, alors, étaient tenus de motiver leur opinion sur les registres de la compagnie; les directeurs et les directeurs-adjoints pouvaient être destitués par le roi, sur la demande d'une des chambres du parlement. Le second bill concernait principalement les pouvoirs accordés au gouverneur-général et au conseil de l'Inde, et la conduite à tenir envers les naturels du pays.

Ces bills furent soutenus par les uns, comme réunissant la simplicité dans le mode d'administration, l'efficacité dans le mode d'action, et la responsabilité dans l'exécution; leurs antagonistes, qui les combattirent avec chaleur et aigreur, ne contestèrent et ne nièrent pas qu'ils ne réglassent, avec beaucoup de sagesse, le gouvernement de l'Inde. Ils produisirent une forte impression sur le parlement et sur le public; on trouva le principe de ces bills trop hardi; les objections, dans la chambre des communes, roulèrent principalement sur ce qu'ils envahissaient arbitrairement, et sans la moindre nécessité, les droits des actionnaires et des directeurs de la compagnie des Indes, fondés sur une charte; on objecta aussi qu'ils accordaient un pouvoir dangereux aux nouveaux directeurs. Les débats furent soutenus par les plus habiles orateurs des deux partis; les séances qu'ils occupaient, duraient fréquemment jusqu'à cinq heures du matin; des pamphlets et des caricatures, qui paraissaient journellement, tendaient à rendre les bills et leurs auteurs odieux au public. La cité de Londres et la compagnie des

Indes présentèrent des pétitions contre ces bills. Mais leur adoption, par la chambre des communes, fit connaître la force de la coalition, à laquelle ils devaient leur origine. Le premier fut adopté le 8 décembre, à une majorité de 208 voix contre 102.

Malgré les attaques qu'il avait essuyées hors de la chambre, aucun symptôme n'annonçait le sort qui menaçait ce bill et ses auteurs. On observa, toutefois, que plusieurs membres de la chambre des communes, connus sous le nom d'amis du roi, votèrent avec l'opposition. Mais on pensa généralement que, si d'un côté le ministère était trop fort pour être ébranlé par l'explosion des clameurs populaires, de l'autre il n'était nullement probable qu'il eût adopté une mesure d'une si haute importance, sans connaître ou pour contrarier les dispositions du roi. On ne tarda pas à être instruit de la vérité.

Le 9, à la première lecture du bill dans la chambre des pairs, le duc de Richmond, le comte Temple et lord Thurlow, ex-chancelier, le combattirent dans des termes énergiques et même insultants. Le dernier de ces orateurs fit le plus grand éloge de M. Hastings, et de l'état brillant auquel il avait élevé les affaires de la compagnie. Cependant la chambre décida qu'il serait lu une seconde fois le 15.

Sur ces entrefaites, l'orage grossissait. On parlait de mouvements extraordinaires, qui avaient eu lieu à la cour. On disait que, le 11, le roi, ayant fait appeler le comte Temple dans son cabinet, lui avait témoigné qu'il désapprouvait le bill de l'Inde, et l'avait autorisé à le dire à qui il voudrait; on ajoutait que le roi lui avait remis une note, par laquelle il déclarait qu'il regarderait ceux qui voteraient pour le bill, non-seulement comme n'étant pas ses amis, mais comme ses ennemis, et que, si lord Temple pouvait rendre cette déclaration en termes plus forts, il en avait la faculté. Il est hors de doute que l'on fit usage, auprès de plusieurs pairs, de la note ou du nom du roi; car quelques-uns de ceux qui avaient confié leurs procurations au ministre et à ses amis, les reprirent quelques heures avant le rassemblement de la chambre, pour la seconde lecture; d'autres, sur lesquels le ministère avait compté, votèrent avec l'opposition. Le 15, l'ajournement ayant été demandé sur la seconde lecture du bill, les ministres n'eurent pour eux que 79 voix contre 87.

Le même jour, la chambre des communes s'occupa des bruits que l'on vient de rapporter; et à la majorité de 153 voix contre 80, adopta cette proposition : « il est actuellement nécessaire de déclarer, que rapporter quelle est » l'opinion ou l'opinion supposée du roi, sur un bill ou » tout autre objet en discussion, dans une des deux chambres du parlement, dans le dessein d'influer sur le vote » des membres, est un crime d'état, injurieux aux droits » de la couronne, attentatoire aux priviléges fondamentaux » du parlement, et subversif de la constitution ».

La chambre résolut aussitôt de se former en comité, le 22, pour prendre en considération l'état de la nation : et, comme il paraissait certain que le roi changerait le ministère, il était naturel de regarder la dissolution du parlement, comme la conséquence immédiate et nécessaire de cette mesure. La majorité pensa qu'elle ne devait pas perdre de tems, pour rendre cette tentative la plus difficile possible.

En conséquence, elle fit prendre une résolution, par laquelle la chambre déclarait qu'elle regardait comme ennemi de l'état, quiconque conseillerait au roi d'empêcher d'une manière quelconque le parlement, de remplir le devoir important d'apporter un remède aux abus qui régnaient dans le gouvernement des possessions britanniques aux Indes. La proposition avait été combattue comme manifestement factieuse, comme tendante à se mêler du gouvernement exécutif, et comme empiétant sur les prérogatives incontestables de la couronne. M. Pitt se distingua parmi ceux qui s'opposèrent le plus vivement à ces démarches.

Le 17, la chambre des pairs rejeta le bill, à une majorité de 95 voix, contre 76. Le même jour, à minuit, un messager du roi apporta aux deux secrétaires du roi, l'ordre de remettre les sceaux de leurs emplois, et de les faire apporter par leurs sous-secrétaires, parce qu'une entrevue personnelle, à cette occasion, serait désagréable à sa majesté. Le 18, les autres membres du ministère reçurent leur démission; et, le 19, leurs successeurs furent nommés. M. Pitt devint premier lord de la trésorerie, et chancelier de l'échiquier. Il commençait à l'âge de vingt-quatre ans, son long et mémorable ministère. Lord Gower fut président du conseil; lord Sydney, secrétaire d'état de l'intérieur; le marquis de Carmarthen, secrétaire d'état pour les affaires étrangères; lord Thurlow, chancelier; le duc de Rutland, garde

du sceau privé; le vicomte Howe, premier lord de l'amirauté; le duc de Richmond, grand maître de l'artillerie.

Ce changement de ministère, laissant la majorité dans la chambre des communes à l'opposition, faisait regarder la dissolution du parlement comme inévitable; c'est pourquoi, dans un comité d'enquête sur l'état de la nation, elle adopta, le 24, la proposition d'une adresse au roi, pour représenter à sa majesté, les inconvénients qui résulteraient de cette mesure. Le roi assura la chambre qu'il n'interromprait pas leur réunion, en usant de sa prérogative, soit pour proroger, soit pour dissoudre le parlement.

En Irlande, la paix avait rendu inutiles les corps de volontaires, qui, par les circonstances, s'étaient considérablement augmentés. Quoiqu'ils eussent obtenu par les actes de la législature, l'objet secondaire de leurs vœux, ils ne se séparaient pas; cela attira l'attention sérieuse du gouvernement. Il essaya de les engager à se dissoudre, en formant, sous son autorité, une espèce de milice nationale, sous le nom de *régiments de Fencibles*. Mais les volontaires ne se prêtèrent pas à ces tentatives, et poursuivirent avec chaleur le projet d'une réforme parlementaire. Des délégués furent nommés pour s'en occuper; des comités de correspondance furent établis; des lettres furent adressées aux plus zélés partisans de la réforme, en Angleterre, pour avoir leur avis.

Le 8 septembre 1783, une assemblée générale des délégués de la province d'Ulster, se tint à Dungannon. Un plan de réforme y fut proposé et approuvé; et l'on décida qu'une convention des représentants de l'armée des volontaires, s'assemblerait, le 10 novembre, à Dublin. Les volontaires des autres provinces approuvèrent ces mesures. La réunion eut lieu; les plans de réforme furent proposés. Le lendemain, un membre de la chambre des communes, demanda la permission de présenter un bill, pour obtenir une représentation plus égale dans le parlement. La grande majorité des membres accueillit très-mal une proposition qui lui était en quelque sorte présentée à la pointe de la bayonnette : elle fut rejetée par 157 voix, contre 77. La chambre vota ensuite une adresse au roi, pour exprimer le bonheur dont le royaume jouissait sous la forme de gouvernement actuelle, et l'assurer de la ferme résolution où étaient ses membres, de soutenir la constitution au péril de leur vie et de leur fortune. La convention, instruite de cette me-

sure, arrêta de faire une contre-adresse au roi, pour le supplier de ne pas imputer à l'esprit d'innovation, mais à un désir pur et sincère de maintenir la constitution, et de perpétuer l'union entre les deux royaumes, le vœu qu'elle avait exprimé de voir remédier à certains abus dans la représentation parlementaire.

La paix avait régné en Europe; et la guerre avait continué dans l'Inde. Le 5 janvier 1783, Onore, dans le Canara inférieur, fut pris d'assaut par le général Matthews, qui s'avança ensuite le long de la côte, et s'empara de Coundapore; puis il passa les Gâtes. Bednore capitula au commencement de février. Matthews revint ensuite sur la côte, et, le 9 mars, réduisit Mangalore. Il était de retour à Bednore, le 1er. avril. Tippo-Sahib vint l'y attaquer, et le força de capituler le 25. On n'entendit plus parler de lui. Il s'était souillé par des exactions et des cruautés inouïes; on supposa qu'il avait péri de mort violente. Ses soldats et ses officiers, qui avaient participé à ses déprédations, partagèrent son triste sort; un très-petit nombre échappa. Coundapore avait été abandonné par sa garnison. Tippo mit le siège devant Mangalore, avec les Français ses alliés, et allait l'emporter, si la nouvelle de la paix n'eût engagé ceux-ci à se retirer. Tippo continua le blocus; mais le général Macléod jeta du secours dans la place.

Le général Stuart attaqua Goudelour, au commencement de juin. Suffren arriva devant la place avec son escadre, et rencontra Hughes, qui croisait pour l'intercepter. On se canonna pendant trois heures, le 20 juin. Les Français se retirèrent ensuite sur la rade de Pondichéry. Hughes les y suivit; mais le manque d'eau l'obligea de faire voile pour Madras. Le 25, la garnison de Goudelour fit une sortie vigoureuse pour détruire les ouvrages des assiégeants; elle fut repoussée avec perte. Deux jours après, la nouvelle de la paix mit fin aux hostilités.

L'attention publique, au commencement de 1784, était fortement occupée du spectacle extraordinaire que l'Angleterre offrait d'un combat entre le gouvernement et la chambre des communes, ce qui ne s'était pas encore vu dans ce pays, depuis que la maison de Brunswick était montée sur le trône. Diverses circonstances concouraient à donner à cette lutte un haut degré d'importance et d'intérêt. L'objet en contestation touchait à l'essence même de la constitution, et ne pouvait être décidé, sans qu'il en résultât un

changement considérable dans sa tendance. Parmi les défenseurs de l'autorité de la chambre des communes, on comptait des hommes habiles, appartenants à des partis puissants, et exercés par des attaques mutuelles à toutes les finesses de la guerre politique. Le champion de la prérogative était un personnage non moins distingué par des talents brillants, et la rapidité extraordinaire de son avancement, que par le courage et la persévérance qu'il avait déjà montrés dans la cause dont il était le plus ardent défenseur. Par l'effet naturel de l'influence du ministère sur la chambre des communes, il se joignit au nouveau ministère un nombre de membres suffisant, pour que les votes en sa faveur balançassent ceux de l'opposition. Le ministère, d'ailleurs, trouvait de l'avantage dans l'obligation où il était de se tenir sur la défensive. Cette situation était très-favorable pour lui; il avait en même tems la faculté de choisir le moment le plus propre à livrer le combat; il pouvait faire un appel au peuple. On devait raisonnablement présumer, que le peuple se rangerait du côté auquel sa considération et son importance dans l'état étaient nécessairement attachées; et le ministère pouvait se flatter de lui faire partager ses vues, en lui inspirant de la méfiance sur les desseins, ainsi que sur la force dangereuse, et le pouvoir de ses adversaires. C'est ce qu'il avait fait avec une habileté extraordinaire, et presque incroyable, et avec un succès encore plus étonnant. Ainsi, chaque avantage que l'opposition gagnait, chaque point qu'elle emportait, devenaient pour le peuple de nouveaux sujets de défiance; et le ministère, en choisissant judicieusement son terrain, avait toujours la chance de mettre ses adversaires dans une mauvaise position, quand ils l'attaquaient.

Le 12 janvier 1784, l'opposition voulait que la chambre se formât en comité sur l'état de la nation. Le ministre soutint que les affaires de la compagnie des Indes devaient avoir la priorité, et pria de différer, au moins pour un certain tems, des mesures qui pouvaient entraver cet objet important. Mais, pour que la chambre pût s'en occuper avec une liberté entière, il fallait que son existence ne dépendît pas de la personne dont elle allait discuter les propositions. On interpella donc M. Pitt de déclarer, s'il avait le dessein d'arrêter les mesures que le comité prendrait pour la sûreté de la chambre, de lui donner une assurance que la dissolution n'aurait pas lieu. M. Pitt refusa positivement de con-

descendre à cette demande, déclarant qu'il ne compromettrait jamais la prérogative royale, ni n'en ferait le prix d'un accord dans la chambre des communes.

La majorité, convaincue que le nouveau ministère ne pouvait être retenu que par les craintes qui lui seraient inspirées, adopta des moyens vigoureux. Elle fit prendre deux résolutions : l'une portait, que si les dépenses publiques votées dans la session actuelle, étaient payées avec l'argent de l'état, après que le parlement aurait été dissous ou prorogé, et, s'il l'était, avant qu'un acte eût appliqué les sommes nécessaires aux differents services, quiconque effectuerait un tel payement, commettrait un crime d'état, et une prévarication subversive des lois du pays. La seconde renvoyait au 23 février, la seconde lecture du bill annuel, relatif à la police de l'armée (mutiny bill). Deux autres résolutions, directement hostiles contre le ministère, furent ensuite adoptées.

Le 14 janvier 1784, M. Pitt présenta son bill, relatif à la réforme de l'administration de la compagnie des Indes.

Le 16, la chambre approuva une résolution, qui déclarait la continuation de l'existence du ministère actuel, contraire aux principes constitutionnels, et injurieuse à l'intérêt du roi et de la nation.

L'attente du public était fixée sur ce qui allait arriver. L'on regardait comme une conséquence nécessaire du dernier vote de la chambre des communes, ou la démission des ministres, ou la dissolution de la chambre. Le 20, on essaya d'effectuer un rapprochement. M. Pitt convint que sa position était nouvelle et extraordinaire, mais que, lorsque l'occasion convenable se présenterait d'exposer à la chambre les motifs pour lesquels il restait en place après la résolution du 16, on reconnaîtrait qu'il avait été guidé par le sentiment de son devoir.

Le 23, le bill de l'Inde, de M. Pitt, fut rejeté à la seconde lecture par 222 voix contre 214. Il fut alors vivement pressé de donner à la chambre quelques éclaircissements sur le projet de la dissoudre ; il refusa absolument de répondre. Quelle que soit l'opinion que l'on ait de la convenance ou de l'inconvenance de ce refus, on ne peut nier que M. Pitt n'ait donné un exemple de fermeté de caractère bien remarquable, surtout chez un homme si jeune et si récemment lancé dans la carrière politique ; il resta inébranlable au milieu d'un orage terrible, qu'il brava presque

seul, car les ministres, ses collègues, ne lui prêtèrent pas grand appui. Les jours suivants, les attaques se renouvelèrent; il montra le même courage.

Cependant plusieurs membres de la chambre des communes, qui ne tenaient à aucun parti, voulant mettre un terme à un état de choses aussi affligeant, que celui dont ils étaient témoins, se réunirent le 26, et rédigèrent une adresse au duc de Portland et à M. Pitt, pour leur témoigner le désir de voir s'effectuer un rapprochement entre eux. Tous deux manifestèrent la volonté d'acquiescer au vœu d'une réunion si imposante; mais le duc mit pour préliminaire indispensable à une entrevue avec M. Pitt, la démission préalable de ce ministre. M. Pitt refusa cette condition. Des tentatives ultérieures n'eurent pas plus de succès; toute idée de coalition entre le ministère passé et le ministère actuel fut donc abandonnée.

Le 2 février, la chambre avait déclaré que la continuation des ministres actuels, dans leurs fonctions, était un obstable à la formation d'un ministère ferme, nombreux et uni; cette résolution avait été présentée au roi. Le 18, avant de s'occuper d'une question de subsides, on demanda à M. Pitt s'il n'avait rien à communiquer à la chambre, relativement à cette résolution. Il répondit que le roi, après avoir mûrement réfléchi à l'état du royaume, n'avait pas jugé à propos de renvoyer les ministres, et qu'en conséquence ils n'avaient pas donné leur démission. L'ajournement des subsides fut décidé par 208 voix contre 196.

Cependant la chambre haute, qui était restée simple spectatrice de la lutte, venait d'y prendre part. Le 4 février, elle avait adopté, à une majorité considérable, deux résolutions absolument contraires à celles de la chambre des communes, du 24 décembre et du 16 janvier.

Alors, celle-ci en prit six nouvelles, pour défendre sa conduite et constater ses priviléges. Le 20 février, elle demanda, par une nouvelle adresse au roi, la formation d'un nouveau ministère. Le 27, elle reçut la réponse du roi, qui déclarait qu'aucune accusation n'ayant été portée contre ses ministres, et qu'au contraire, de nombreuses adresses, qui arrivaient de toutes parts, exprimant la satisfaction de ce qu'il avait changé son conseil, il espérait que la chambre penserait, comme lui, que le renvoi des ministres actuels ne produirait aucun effet salutaire. Le 1er. mars, la chambre fit encore une adresse au roi, qui, le 4, répondit de la

Digitized by Google

même manière. Le 8, elle décida de présenter une longue remontrance, qui ne passa que d'une voix, 191 contre 190. Le 10, le mutiny bill passa sans division. Le 24, le parlement fut prorogé; et, le lendemain, il fut dissous.

Cette mesure était réellement très-peu hasardeuse; car le ministère de la coalition, malgré le pouvoir que lui avait donné, dans la chambre des communes, la réunion qui lui avait servi de base, ne jouissait pas de la confiance de la nation. Plus de cent soixante membres, presque tous amis de ce ministère, ne furent pas réélus. Cet événement aurait fourni une preuve de la puissance de l'opinion publique, malgré les principes défectueux de la représentation nationale, si le gouvernement était resté neutre dans cette occasion.

Le 18 mai, le nouveau parlement s'ouvrit. M. Cornwall fut réélu orateur.

Le 21 juin, le ministre présenta un bill qui diminuait les droits sur le thé; cette mesure produisit le bon effet d'empêcher la fraude. On augmenta l'impôt sur les fenêtres.

Le ministre s'occupa ensuite des affaires de l'Inde, objet qui exigeait tout son talent et toute son adresse. Un premier bill autorisa la compagnie à donner huit pour cent d'intérêt; un second lui accorda un nouveau délai pour payer ce qu'elle devait à l'échiquier, lui permit d'accepter des billets au-delà des sommes fixées par les actes précédents, et fixa ses dividendes futurs. Le bill qui réformait l'administration des affaires de la compagnie, établissait un conseil de commissaires nommés par le roi parmi les membres de son conseil privé; il devait surveiller, inspecter et contrôler toutes les opérations relatives à l'administration civile et militaire, ou aux revenus de la compagnie: et c'est ce qui le fit nommer *conseil du contrôle;* il pouvait consulter tous les papiers de la compagnie, en demander des copies, ainsi que de toutes les opérations des assemblées des actionnaires, de celles des directeurs, enfin de toutes les dépêches reçues de l'Inde, et des ordres et instructions que la compagnie y envoyait; les copies étaient renvoyées aux directeurs avec l'approbation, l'improbation ou les corrections du conseil, et ensuite expédiées dans l'Inde; le conseil avait le droit, dans les cas d'urgence, d'envoyer dans l'Inde des ordres non sujets à la révision du bureau des directeurs. Le roi nommait le commandant en chef, et pouvait destituer le gouverneur-général, le président ou les

membres du conseil ; les directeurs nommaient à ces places, avec l'approbation du roi. Le gouverneur et le conseil-général avaient un pouvoir absolu sur les présidences, pour tout ce qui concernait les transactions avec les puissances du pays, l'emploi des revenus et des troupes ; tout sujet anglais était justiciable des cours d'Angleterre, pour les délits commis dans l'Inde. Les gouverneurs pouvaient faire arrêter toute personne soupçonnée d'entretenir une correspondance illicite, et l'envoyer en Angleterre ; tout agent de la compagnie était tenu, dans le terme de deux mois après son retour en Europe, de remettre sous serment, à la cour de l'échiquier, un inventaire de tous ses biens ; dans le cas où le conseil du contrôle ou le bureau porteraient des plaintes contre lui à ce sujet, la cour de l'échiquier l'interrogerait, et le ferait emprisonner, jusqu'à ce qu'il eût répondu d'une manière satisfaisante.

Une nouvelle cour de justice était instituée pour la poursuite des crimes commis dans l'Inde. Ses sentences étaient définitives ; elle infligeait pour peines l'amende et la prison. Ces bills passèrent à de grandes majorités.

Le 30 juin, le ministre proposa l'adoption d'un emprunt de six millions. Les conditions n'étaient pas onéreuses à l'état, et faisaient honneur aux talents du ministre.

Une proposition de restituer les biens confisqués en Ecosse, pour cause de la rebellion de 1745, passa en loi. La session finit le 20 août.

Le duc de Rutland avait été nommé vice-roi d'Irlande le 11 février 1784. Le comte de Gower le remplaça comme garde du sceau privé, le 24 novembre suivant, et eut, le 1er. décembre, pour successeur le comte Cambden.

Le changement du ministère de la Grande-Bretagne, qui avait élevé à la première place l'avocat le plus zélé de la réforme parlementaire, releva les espérances des amis de cette cause en Irlande. Le 13 mars 1784, un bill à cet effet, bill appuyé d'un grand nombre de pétitions, fut présenté de nouveau. A une seconde lecture, une très-forte majorité le rejeta.

Exaspérés de cette défaite et de quelques actes du nouveau gouvernement peu agréables au peuple, les volontaires d'Irlande eurent recours aux moyens extrêmes. Le 7 juin, les citoyens de Dublin, assemblés, délibérèrent de présenter une nouvelle pétition au roi, et de faire circuler une adresse

au peuple, pour l'exciter à se prononcer vigoureusement en faveur de la réforme; l'adresse invitait à élire, dans chaque comté, cité ou grande ville, cinq personnes qui se réuniraient à Dublin en congrès national; elle contenait aussi la proposition d'admettre les catholiques du royaume à la participation du droit d'élire les membres du parlement. On douta que cette proposition fût sincère.

Le gouvernement, justement allarmé du projet d'une réunion semblable, prit des mesures vigoureuses pour la prévenir. Les gens du roi procédèrent contre les magistrats des divers comtés qui avaient convoqué des assemblées et signé leurs résolutions. Ils poursuivirent les imprimeurs et les éditeurs des feuilles publiques qui avaient inséré ces actes.

Malgré ces obstables, le congrès se réunit le 25 octobre; mais il fut incomplet. Il adopta, néanmoins, plusieurs résolutions semblables à celles qui avaient été prises dans l'assemblée précédente; on exhorta les communautés qui n'avaient pas envoyé de députés, à rendre la prochaine réunion complette, et l'on se sépara.

Au reste, d'autres causes de mécontentement agitaient la masse des habitants de l'Irlande. La détresse des manufacturiers de Dublin était devenue si grande, vers la fin de 1783, qu'elle faisait appréhender beaucoup de troubles. On ouvrit des souscriptions en leur faveur; la chambre des communes nomma un comité pour prendre en considération l'état des manufactures du royaume. M. Gardiner, l'un de ses membres, passa en Angleterre pour conférer sur ce sujet avec les ministres.

Le 31 mars, M. Gardiner proposa de mettre un droit de deux schellings six pences par aune sur toute espèce de draperie importée dans le royaume, et annonça qu'il présenterait des projets semblables pour d'autres objets manufacturés. Le rejet de cette proposition, par 110 voix contre 36, excita une vive fermentation dans le peuple. A la séance suivante, le 5 avril, une foule furieuse fondit dans la chambre, et injuria les membres, en leur reprochant de s'être vendus à la Grande-Bretagne. La garde vint à bout de dissiper l'émeute, sans effusion de sang; deux chefs furent arrêtés.

Comme des adresses incendiaires, insérées dans les feuilles publiques, avaient probablement porté le peuple à com-

mettre ces violences, des poursuites furent commencées contre plusieurs imprimeurs; et, le 7 avril, la chambre adopta un bill pour assurer la liberté de la presse, en prohibant la publication des libelles.

Le 25 janvier 1785, le roi recommanda particulièrement à l'attention du parlement les rapports commerciaux entre la Grande-Bretagne et l'Irlande.

M. Pitt, ayant, par ses démarches dans la chambre, pris envers les avocats de la réforme parlementaire l'engagement de faire valoir leur cause, demanda, le 18 avril, la permission de présenter un bill à cet effet : son projet ôtait à trente-six bourgs déchus ou en décadence le droit d'élection, et le transférait aux principales villes non représentées et aux comtés, en donnant une indemnité, en argent, aux propriétaires et possesseurs des bourgs privés de leurs droits ; il étendait aussi aux tenanciers le droit de voter pour l'élection des députés des comtés. Le projet fut rejeté par 248 voix contre 174.

Dès le mois de février, M. Pitt, après avoir proposé une résolution portant qu'il était également avantageux à la Grande-Bretagne et à l'Irlande, que leurs relations commerciales fussent définitivement réglées, passa en revue tout ce qui avait déjà été accordé à ce dernier pays par le parlement britannique, puis parla de ce qu'il paraissait convenable d'y ajouter, en observant qu'il se réduisait à deux chefs; 1°. permettre à l'Irlande d'exporter dans la Grande-Bretagne les marchandises qu'elle aurait reçues des Antilles et de l'Amérique ; 2°. établir un échange mutuel, à conditions égales, entre les deux pays, de leurs productions naturelles et des produits de leurs manufactures. L'Irlande devait, en retour de ces concessions, consentir au paiement annuel d'une somme fixe, prise sur le surplus de ses revenus héréditaires, et qui serait employée aux dépenses générales de l'empire britannique.

La chambre des communes, voulant s'entourer de toutes les lumières possibles sur un sujet si important, entendit un rapport du conseil de commerce et des plantations, puis appela à la barre un grand nombre de commerçants et manufacturiers anglais. Plus de deux mois furent employés à l'examen de l'affaire, et à la lecture des pétitions qui y étaient relatives.

Le 12 mai, M. Pitt présenta de nouveau ses propositions modifiées, et en ajouta dix autres. Quelles que fussent les lois futures de la Grande-Bretagne concernant la navigation, le parlement d'Irlande serait tenu d'en rendre de semblables; l'Irlande ne pourrait importer chez elle, puis exporter en Angleterre, que les productions des colonies anglaises; elle ne pourrait, pendant la durée de la charte de la compagnie des Indes, faire le commerce avec aucun pays situé au-delà du cap de Bonne-Espérance jusqu'au détroit de Magellan. Le bill conforme à ces bases adoptées par les deux chambres, fut lu pour la première fois dans la chambre des communes, le 28 juillet; puis une adresse des deux chambres, en exposant ce qu'elles avaient fait, déclarait que c'était au parlement d'Irlande à donner son avis et sa décision. Le 2 août, le parlement fut prorogé.

En Irlande, le congrès national, pour la réforme parlementaire, tint sa seconde séance le 2 janvier 1785. Diverses réunions eurent lieu ensuite; celle du 20 avril fut la dernière. Le bill de réforme fut rejeté le 12 mai.

Le cabinet britannique avait concerté, avec les commissaires nommés par l'Irlande, les mesures à prendre relativement aux relations commerciales entre les deux pays; en conséquence, elles furent soumises en Irlande, le 7 février, à la chambre des communes. Adoptées par les deux chambres, elles servirent de base au projet présenté, par M. Pitt, au parlement britannique.

L'on avait suivi en Irlande, avec une inquiétude extraordinaire, la marche du bill approuvé, le 28 juillet, dans la Grande-Bretagne : ce bill fut mal accueilli en Irlande; un grand nombre de pétitions s'en plaignirent; plusieurs membres de la chambre des communes désapprouvèrent hautement les additions et les changements que le projet original avait subis. Le 12 août, un bill correspondant fut présenté. A la division, il y eut 127 voix pour le bill, et 108 contre. Une majorité si faible dans la chambre, comparée au mécontentement qui se manifestait sur tant de points, engagea le ministère à laisser le bill de côté.

Malgré la conduite ferme et vigoureuse du gouvernement, Dublin fut pendant tout l'été un théâtre de troubles. Dès que le parlement se fût séparé, des résolutions furent prises de ne pas importer des marchandises de la Grande-Bretagne : cet exemple fut suivi dans tout le royaume; plusieurs grands jurés donnèrent même leur approbation à ces me-

Digitized by Google

sures; les négociants des ports de mer se virent obligés d'y souscrire. Le vice-roi, pour comprimer la violence de la multitude, plaça des troupes dans les parties de la capitale les plus turbulentes; quoiqu'il fût personnellement agréable au peuple, il reçut des preuves mortifiantes de la haine que l'on portait au gouvernement britannique.

Le parlement britannique fut ouvert le 16 janvier 1786. La première question importante qu'il discuta, fut une mesure proposée par le duc de Richmond, grand-maître de l'artillerie, pour fortifier les arsenaux de Portsmouth et de Plymouth. La dépense était évaluée à 760,000 livres. Le 27 février, M. Pitt proposa une résolution tendante à approuver le projet. Lorsqu'elle fut mise aux voix, il s'en trouva 169 pour l'adopter et autant pour la rejeter. L'orateur, sommé de donner la sienne, vota contre la proposition; il n'en fut plus question.

Le roi, dans son discours d'ouverture, avait appelé l'attention de la chambre des communes sur les mesures propres à réduire la dette publique. M. Pitt proposa, en conséquence, dès les premiers jours de la session, de nommer un comité chargé d'examiner quel devait être à l'avenir le montant des revenus et des dépenses, et d'en faire son rapport à la chambre. Il fondait cette demande sur ce que le revenu, non-seulement égalait les dépenses à faire, mais offrait même un excédent considérable, qu'il comptait employer à l'extinction de la dette.

Le comité fit son rapport le 21 mars; il confirma en partie l'assertion du ministre. Le 29, M. Pitt, après avoir exposé que le revenu annuel excédait de 900,000 livres les dépenses, et déclaré que cet excédent pouvait être porté à 1,000,000, proposa que la somme de 250,000 liv. fût, annuellement remise de trois mois en trois mois, par l'échiquier, à des commissaires, pour être employée au paiement de la dette publique. Ces commissaires devaient, avec cette somme, acheter des fonds publics et en cumuler l'intérêt au profit de l'état. M. Pitt calcula que le produit de cette opération devait, en vingt-huit ans, s'élever à une somme qui laisserait chaque année un excédent de quatre millions applicable aux besoins de l'état. La proposition passa sans division dans les deux chambres, et reçut la sanction royale au mois de mai.

Le 22 mai, le ministre fit adopter la proposition d'ôter à l'administration des douanes la levée des droits sur le vin,

pour la donner à l'accise. Le produit de ces droits avait éprouvé une diminution considérable, parce qu'une grande quantité de vins étrangers avait été introduite en fraude, et parce que l'on fabriquait en Angleterre une liqueur qui se vendait sous le nom de vin. La mesure proposée devait faire disparaître ces deux inconvéniens, l'action de l'accise s'étendant sur la fabrication et la vente des boissons dans l'intérieur du pays. Le bill fut converti en loi.

Le 29 juin, la chambre des communes adopta un bill, qui autorisait des commissaires nommés par le roi à s'enquérir de l'état des bois, forêts et revenus fonciers appartenants à la couronne, et à les aliéner. Il passa, le 7 juillet, à la chambre des pairs.

Une proposition pour étendre aux personnes occupant des places dans les bureaux de la marine et de l'artillerie, l'inhabileté à voter aux élections des membres du parlement, fut rejetée par une grande majorité.

M. Hastings, ex-gouverneur-général du Bengale, était depuis long-tems l'objet des discussions du parlement. Le 4 avril 1786, M. Burke l'accusa d'avoir malversé dans ses fonctions, puis présenta successivement les chefs d'accusation. Le 26, M. Hastings demanda à être entendu dans sa défense et à obtenir une copie de l'accusation, ce qui lui fut accordé. Le 13 juin, un des chefs d'accusation fut admis par la chambre.

Durant cette procédure, M. Dundas, président du conseil du contrôle, proposa un bill qui augmentait les pouvoirs du gouverneur-général de l'Inde, lui conférait le droit de nommer aux places vacantes dans le conseil, et l'autorisait à prendre un parti décisif, quand même le conseil serait d'un avis opposé. Le bill, malgré une forte opposition dans les deux chambres, fut converti en loi.

La session du parlement se termina le 11 juillet.

Le 14 juillet, une convention fut signée entre la Grande-Bretagne et l'Espagne, pour arranger les différends relatifs aux coupeurs de bois dans la baie de Campêche. Les Anglais, et les autres colons qui avaient joui de la protection de l'Angleterre devaient évacuer la côte des Mosquitos, dans une étendue fixée par le traité. La nouvelle ligne s'étendait depuis la rivière de Sibun ou Jahon, en remontant dans l'intérieur, jusqu'aux limites fixées par les commissaires des deux gouvernements en 1783. Le nouveau territoire était plus étendu. Les colons pouvaient, en-dedans de la nouvelle

ligne, couper non-seulement des bois de teinture, mais aussi de l'acajou, et recueillir toutes les productions naturelles de la terre; il leur était défendu de cultiver le sucre, le café, le coton, et toute espèce de végétal susceptible d'être un objet de commerce. Le roi d'Espagne conservait la souveraineté du pays.

Le 2 août, à l'instant où le roi descendait de voiture pour entrer dans son palais de Saint-James, une femme, qui attendait à la porte sous le prétexte de présenter une pétition, essaya de le frapper à la poitrine, avec un couteau qu'elle tenait caché. Le roi évita heureusement le coup, en faisant un mouvement en arrière; elle allait porter un second coup, lorsqu'un yeoman de la garde lui saisit le bras; en même tems un des domestiques du roi lui arracha le couteau. Le roi, sans montrer le moindre trouble, s'écria : « Je ne suis pas blessé; ayez soin de cette pauvre femme; » ne lui faites pas de mal. » Le conseil privé interrogea la coupable. Elle s'appelait Marguerite Nicholson; elle était née dans le nord de l'Angleterre; elle avait été domestique; elle travaillait en linge. On reconnut qu'elle avait la tête dérangée; elle s'imaginait avoir des droits à la couronne. Elle fut enfermée à l'hôpital des fous.

Le 26 septembre, un traité de commerce et de navigation fut signé à Versailles, entre la Grande-Bretagne et la France. Il admettait, à des conditions moins onéreuses, l'introduction respective des productions naturelles et industrielles de chacun des deux pays dans l'autre, de manière à établir entre eux une balance. Le droit d'aubaine fut aboli en France pour les Anglais.

La rentrée du parlement eut lieu, le 23 janvier 1787.

Une loi statua que les coupables condamnés à la déportation seraient envoyés à Botany-Bay, sur la côte occidentale de la Nouvelle-Hollande. Le premier convoi partit le 13 mai.

Le 12 février, M. Pitt prononça dans la chambre des communes un long discours, pour développer les motifs et les avantages du traité de commerce conclu avec la France, et dont le roi avait, dans son discours d'ouverture, invité le parlement à s'occuper. Après avoir exposé que les deux nations trouveraient un grand avantage dans les relations amicales qui allaient s'établir entre elles, le ministre répondit à quelques objections qui avaient été élevées sur la tendance politique du traité. L'on avait dit qu'il finirait par apaiser la jalousie et la rivalité qui régnaient entre les deux

pays, sentiments utiles à la prospérité de l'Angleterre, puisque la France était son ennemie naturelle et necessaire. M. Pitt déclara, qu'il regardait cette opinion comme un préjugé funeste et indigne d'un peuple éclairé; il soutint que c'était faire la satire des sociétés politiques, que de supposer que deux états voisins étaient nécessairement ennemis. Il finit par proposer que toutes les productions naturelles et les objets manufacturés provenant du territoire européen, du roi de France, qui n'étaient pas spécifiés dans le traité, pussent être importés en Angleterre, en payant des droits aussi faibles que ceux qui se percevaient sur les mêmes marchandises venant de tout autre pays de l'Europe. M. Fox combattit vainement le ministre; la proposition fut adoptée à une forte majorité.

Le 15 février, M. Pitt proposa que les vins de France fussent admis, en ne payant pas des droits plus élevés que ne payaient actuellement les vins de Portugal. Cette demande fut vivement combattue, comme anéantissant le traité de Methuen, conclu avec le Portugal. M. Fox proposa, par amendement, de réduire d'un tiers les droits sur les vins de Portugal. La résolution de M. Pitt passa. Le traité fut approuvé par une forte majorité dans les deux chambres; elles votèrent même une adresse au roi, pour le remercier de l'avoir conclu. Ce traité qui n'existe plus, a été blâmé dans les deux pays; il fut plus préjudiciable à la France qu'à l'Angleterre; mais on ne peut disconvenir qu'il n'ait excité, dans le premier pays, le désir de rivaliser les manufactures de l'autre. Sous ce rapport, il a fait du bien à la France, puisqu'il a contribué à perfectionner son industrie.

Le comte d'Abercorn, et le duc de Queensberry, deux des seize pairs d'Ecosse, élus pour siéger dans la chambre haute, ayant été créés pairs de la Grande-Bretagne, il s'éleva la question de savoir, s'ils pouvaient continuer à siéger dans leur qualité de représentants; l'acte d'union était muet sur ce point. La discussion commença le 13 février. La chambre décida qu'il y avait incompatibilité entre les deux qualités, celle de pair siégeant temporairement par élection, et celle de pair siégeant par droit héréditaire.

Le 26 février, M. Pitt fit adopter un bill, qui convertissait en un seul droit sur chaque objet, ceux que levaient séparément la douane et l'accise. Cette mesure fut avantageuse au trésor public.

Une proposition de révoquer l'acte du test, qui exclut

Digitized by Google

des emplois publics toutes les personnes qui ne font pas profession de la religion anglicane, fut rejetée, le 28 mars, dans la chambre des communes.

Le prince de Galles avait contracté des dettes; il réduisit sa dépense, et consentit à ce que ses amis élevassent, dans la chambre des communes, des réclamations en sa faveur, puisque ni le roi ni ses ministres n'avaient demandé que l'on vînt à son secours. M. Pitt, à qui l'on demanda, le 20 avril, s'il comptait proposer quelque mesure pour tirer le prince de Galles d'embarras, répondit qu'il n'avait pas d'ordre du roi sur ce point. Il fut plusieurs fois question de cette affaire; une proposition tendante à ce que la chambre s'occupât des intérêts du prince, fut annoncée; il se mêla beaucoup d'aigreur dans les débats, parce que le prince avait formé des liaisons particulières avec les membres les plus marquants de l'opposition; on alla jusqu'à faire allusion à une union que la rumeur publique prétendait avoir été contractée par le prince avec une dame catholique-romaine, union qui, disait-on, avait été accompagnée de cérémonies défendues par les lois. M. Fox déclara que le fait supposé n'avait pas eu lieu, et qu'il était autorisé à parler ainsi. L'effet produit par ces débats, par la conduite franche du prince, et par la dureté avec laquelle il avait été traité, fut tel dans le parlement et dans le public, que le ministre craignit de ne pas avoir la majorité, si la question était agitée. En conséquence, des ouvertures furent faites au prince pour un accommodement; et, le 3 mai, M. Pitt alla l'informer de la part du roi, que, si la proposition qui devait avoir lieu le lendemain était retirée, tout pourrait s'arranger à sa satisfaction. Le prince y consentit : et, le 21 mai, un message du roi adressé aux deux chambres, leur annonça que sa majesté prendrait annuellement 10,000 livres sur sa liste civile, pour les ajouter aux revenus du prince, qui avait promis de mieux régler ses dépenses à l'avenir; et qu'un état des dettes serait mis sous les yeux du parlement. Elles s'élevaient à 181,000 livres. Les communes votèrent une adresse, pour prier le roi de payer, sur sa liste civile, cette somme, qu'elles s'engagèrent à rembourser.

Le 26 avril, la chambre adopta un bill, qui affermait pour trois ans, le droit sur les chevaux de poste. Ce droit, par suite d'une mauvaise gestion, était devenu à peu près nul.

L'accusation contre M. Hastings continuait à occuper la chambre des communes. Divers chefs furent successivement

admis; enfin, l'acte d'accusation fut lu et approuvé; et, le 10 mai, M. Burke, accompagné d'un grand nombre de membres de la chambre des communes, se rendit à la barre de la chambre des pairs, et au nom des communes de la Grande-Bretagne, accusa Warren Hastings, ex-gouverneur général du Bengale, en déclarant que les communes présenteraient, avec la célérité convenable, les chefs d'accusation, et les prouveraient. M. Hastings fut arrêté par l'huissier de la chambre haute (*black-rod*); puis relâché sous caution. Le 28 mai, M. Burke présenta aux pairs les chefs d'accusation.

Le 30, le parlement fut ajourné.

Le 15 janvier 1787, la Grande-Bretagne et la France avaient signé, à Paris, une convention en huit articles, pour expliquer différents points du traité de commerce.

Le 31 août, elles en arrêtèrent une autre, pour terminer les difficultés qui s'étaient élevées dans les Indes orientales, sur le sens et l'étendue du traité de paix, de 1783.

Des troubles avaient éclaté dans les Provinces-Unies; les états de Hollande étaient en hostilité ouverte contre le Stathouder. Le 14 août, l'ambassadeur d'Angleterre à La Haye avait vainement offert la médiation de son souverain. Une armée prussienne entra en Hollande, au mois de septembre, pour soutenir les droits du prince. Le 16, le gouvernement français déclara aux cours de Londres et de Berlin, qu'il était décidé à n'intervenir dans les affaires des Provinces-Unies que comme médiateur, ajoutant, que, si quelque puissance prenait les armes contre la république, la France agirait suivant l'exigence des cas. Alors la Grande-Bretagne notifia que, si le Stathouder était attaqué, elle le défendrait. Elle équipa une flotte, recruta une armée de terre, et conclut un traité de subsides avec le Landgrave de Hesse-Cassel. La France avait fait quelques préparatifs hostiles; mais, toute entière à ses affaires intérieures, elle les cessa; et, le 27 octobre, elle échangea, à Versailles, avec la Grande-Bretagne, des déclarations, portant que les deux puissances, jalouses de maintenir l'harmonie qui régnait entre elles, désarmeraient, et réduiraient respectivement leurs forces navales, au point où elles étaient au premier janvier 1787.

Ces événements hâtèrent la rentrée du parlement, qui eut lieu le 27 novembre. Le roi annonça qu'il était intervenu pour maintenir le gouvernement légitime des Pro-

vinces-Unies, et avait pris des mesures pour s'opposer à l'intention bien prononcée de la France, d'aider le parti qui avait usurpé l'autorité. L'adresse en réponse au discours du roi fut votée à l'unanimité. Le ministre fit ensuite passer la proposition d'augmenter les troupes de ligne, et d'élever des fortifications dans les Antilles.

Le gouvernement anglais, au moment où il avait craint une rupture avec la France, avait résolu d'envoyer quatre régiments de plus dans l'Inde, et de les embarquer sur les vaisseaux de la compagnie. Les directeurs avaient applaudi à cette mesure. Quoique tous les sujets d'alarmes eussent été dissipés, le gouvernement persista dans son dessein, parce qu'il voulait former dans l'Inde un établissement militaire permanent, composé de troupes du roi. On agita dans le parlement, au commencement de 1788, la question de savoir sur qui devait tomber la dépense occasionnée par l'envoi de ces troupes, et les frais de leur entretien ultérieur. Un acte, passé en 1781, avait stipulé que la compagnie ne serait tenue de payer que les troupes qu'elle aurait demandées; en conséquence, les directeurs avaient refusé de charger le compte de la compagnie de l'envoi des dernières troupes. Le conseil du contrôle avait au contraire décidé qu'il était investi du pouvoir, dans le cas de refus de la compagnie, d'acquitter cette dépense avec le revenu territorial. Plusieurs jurisconsultes célèbres, consultés par la compagnie, furent d'avis que l'acte de 1784, qui établissait le conseil du contrôle, ne lui conférait pas ce droit. Les directeurs avaient, d'après cette délibération, refusé de recevoir les troupes à bord de leurs vaisseaux, prêts à faire voile pour l'Inde.

M. Pitt demanda, le 25 février 1788, la permission de présenter un bill pour écarter les doutes sur l'acte de 1784, et déclarer que l'intention de la législature avait été conforme à l'interprétation donnée par le conseil du contrôle. Ce bill éprouva une forte opposition; la compagnie fit entendre des réclamations par l'organe de ses conseils; plusieurs membres de la chambre, qui ordinairement appuyaient le ministère, déclarèrent que l'interprétation, que l'on essayait de donner à l'acte de 1784, le rendait aussi désastreux, que le bill de l'Inde rejeté, en 1783, par la chambre des pairs; avec cette seule différence que le but, ouvertement avoué par celui-ci, était le même, auquel l'autre tendait clandestinement et frauduleusement. M. Fox et ses amis triomphèrent de voir

les mesures qu'ils avaient proposées dans le tems, justifiées actuellement par l'aveu tacite de leurs adversaires, puisque ceux-ci attribuaient au conseil du contrôle le même pouvoir, qui devait, par le bill rejeté, être exercé par des commissaires. Malgré la forte opposition qu'il rencontra dans les deux chambres, le bill fut adopté, mais à une majorité peu nombreuse.

Le 12 mars 1788, le ministre proposa d'ajouter au mutiny-bill, une clause qui incorporait dans l'armée un corps d'ouvriers militaires, nouvellement levé, d'après un plan du duc de Richmond. Elle fut combattue, comme soumettant, sans nécessité, un certain nombre d'individus à la loi militaire, et les privant des priviléges communs à tous les sujets du royaume. Néanmoins la clause passa dans les deux chambres.

Un bill fut, à la requête des manufacturiers en laine, présenté à la chambre, pour rendre plus efficace l'action des lois, qui défendaient l'exportation de la laine en nature ou filée. Il fut vivement combattu par les députés propriétaires de terres, qui le regardaient comme inutile, et comme attentatoire à leurs intérêts. Le ministre, qui ne l'avait pas proposé, le défendit; il passa.

M. Grenville présenta, le 6 mai, un bill qui modifiait et complettait celui que son père avait fait passer sur les élections contestées. Pour diminuer le grand nombre de réclamations mal fondées qui s'élevaient chaque année contre les élections, il proposa d'autoriser le comité de la chambre à condamner à des frais les particuliers qui présenteraient une pétition mal fondée, ainsi que ceux qui feraient une réponse futile à une pétition. Il observa que cette mesure, avouée par la justice, épargnerait d'un côté beaucoup de dépenses aux citoyens, et de l'autre beaucoup de tracas et une grande perte de tems à la chambre. Le bill posait aussi des règles pour constater invariablement le droit d'élection. Cette disposition était nécessaire; car on voyait assez fréquemment siéger dans la chambre deux membres représentant le même bourg, chacun d'après des droits d'élection différents. Le bill fut adopté.

Ce fut dans cette session, que le parlement s'occupa pour la première fois, de l'abolition de la traite des nègres. Une société de quakers en Amérique, avait, la première, présenté des pétitions à la législature des Etats-Unis, pour mettre un terme à ce commerce, et des mesures avaient été

prises en conséquence. En 1787, les quakers de la Grande-Bretagne avaient suivi l'exemple de leurs frères d'Amérique, en s'adressant au parlement. Leurs efforts, joints à ceux de beaucoup d'autres personnes, excitèrent l'intérêt du public sur ce sujet. Il se forma une société, et des souscriptions considérables eurent lieu pour recueillir des renseignements, et subvenir aux frais que nécessiteraient les démarches à faire auprès du parlement. Un grand nombre d'écrits furent publiés; des médailles furent frappées, représentant un nègre enchaîné, à genoux, dans une posture suppliante, avec cette inscription : « *Ne suis-je pas aussi ton frère?* » Plusieurs ecclésiastiques distingués s'élevèrent contre la traite des nègres, dans leurs sermons et dans des discours imprimés. Enfin, au commencement de la session, les deux universités, et quelques-unes des principales villes du royaume, avaient présenté des pétitions semblables.

Dans ces conjonctures, le ministère jugea qu'il convenait de faire procéder devant un comité du conseil privé à une enquête sur les faits allégués, pour et contre la traite des nègres. M. Wilbeforce, membre de la chambre des communes, chargé, par une sorte de consentement général, des démarches à faire dans cette assemblée, étant absent par maladie, M. Pitt proposa, le 9 mai, à la chambre, de prendre en considération, dans la session suivante, diverses circonstances de la traite des nègres dont se plaignaient les pétitions, qui avaient été présentées. Il ajouta qu'en attendant cette époque, l'enquête, commencée devant le conseil privé, serait arrivée à un point de maturité, qui faciliterait beaucoup la discussion. On combattit M. Pitt, en se plaignant du délai qu'il demandait, et en disant que le parlement devait prendre l'initiative. M. W. Dolben observa que les souffrances, que les nègres enduraient pendant la traversée d'Afrique en Amérique, étaient celles auxquelles il fallait d'abord remédier; et, le 21, il présenta un bill qui fixait le nombre des nègres, d'après le nombre des tonneaux du navire sur lequel ils étaient transportés. Le bill fut adopté, malgré les réclamations de la ville de Liverpool, la plus intéressée à la traite des nègres.

Le 8 juin, la chambre des communes, sur la proposition de M. Pitt, décida qu'une somme de 1,228,239 livres, serait accordée aux royalistes d'Amérique, qui avaient éprouvé des pertes dans la guerre, et 113,952 livres, à ceux de la Floride. Ils étaient rangés en différentes classes, d'après

la nature de leurs réclamations. Ces sommes devaient être payées, au moyen d'une loterie, jusqu'à ce que le tout fût acquité.

Le procès de M. Hastings avait commencé, le 13 février, devant la chambre des pairs, dans la grande salle de Westminster. Les directeurs de l'accusation parcoururent divers chefs jusqu'au 11 juillet, jour auquel le parlement fut prorogé. M. Hastings était accusé d'avoir, dans des vues d'intérêt personnel, et par abus de pouvoir, renversé la forme d'administration établie dans l'Inde; d'avoir dépouillé des hommes, dont il avait reçu l'argent qu'ils lui avaient donné pour le corrompre; d'avoir aliéné la fortune des veuves, et pris les terres des orphelins, pour en gratifier ses créatures; d'avoir, par le moyen de ses agents, dévasté et ruiné le pays dont il était gouverneur, tourmenté les habitants, déshonoré leurs femmes.

Le 15 avril 1788, un traité d'alliance défensive, entre la Grande-Bretagne et les Provinces-Unies, fut signé à La Haye. Indépendamment des clauses ordinaires de se défendre mutuellement en cas d'attaque, et de se garantir respectivement ses possessions, S. M. Britannique garantissait le stathoudérat héréditaire dans la maison d'Orange, comme formant une partie essentielle de la constitution des Provinces-Unies.

Le 13 août, un traité d'alliance, semblable au précédent, fut signé à Berlin, entre la Grande-Bretagne et la Prusse. Cette triple alliance eut, dès cette année même, une influence décisive dans les affaires du nord de l'Europe. Le roi de Suède, qui faisait la guerre à la Russie en Finlande, fut tout à coup obligé de quitter ce pays, pour voler au secours de Gothembourg, assiégé par une armée Danoise. Cette place importante, dans laquelle le roi s'était jeté, aurait probablement été prise ou détruite, sans l'intervention de la Grande-Bretagne, de la Prusse et des Provinces-Unies. M. Elliot, ministre de la première de ces cours, à Copenhague, vola auprès du roi de Suède, et déclara au prince royal de Danemarck et au général danois, que si leur gouvernement persistait dans son système offensif contre la Suède, une armée prussienne allait entrer dans le Holstein, et une flotte anglaise dans la mer Baltique. Un armistice de huit jours fut conclu, le 9 octobre, sous la médiation de M. Elliot: il fut ensuite prolongé, et les troupes danoises quittèrent le territoire suédois.

Le 31 janvier 1788, était mort à Rome, Charles-Edouard Stuart, fils aîné du prétendant. Il était né dans la même ville, le 31 décembre 1720. Il ne laissa pas de postérité légitime.

La fin de l'année 1788, fut marquée par un événement, qui répandit la consternation en Angleterre, fit éclater l'amour du peuple pour le monarque, et fournit à M. Pitt l'occasion de montrer les ressources de son esprit dans les circonstances difficiles.

Vers le milieu du mois d'octobre, l'on apprit que le roi était malade, et cette nouvelle fut annoncée de manière à causer de vives alarmes pour la vie de ce prince. Pour calmer les inquiétudes de la nation, il parut à un lever, le 24 octobre; mais, lorsqu'il fut de retour à Windsor, sa maladie prit un caractère nouveau et plus grave. Avant la fin de la première semaine de novembre, on sut qu'elle avait dégénéré en un délire continuel, et que le roi avait l'esprit aliéné.

Cet accident, sans exemple dans l'histoire d'Angleterre, produisit une affliction générale. Le prince de Galles alla aussitôt à Windsor, où le chancelier le joignit : et, de concert avec la reine, ils prirent les mesures que la circonstance exigeait pour les affaires particulières du roi. Tous les hommes que leur rang ou leurs places appelaient à prendre part à un événement si nouveau et si soudain, se réunirent dans la capitale. M. Fox voyageait en Italie; ses amis lui expédièrent un courier pour hâter son retour.

Le parlement avait été successivement prorogé, au 20 novembre. Il se rassembla ce jour là, et s'ajourna au 4 décembre. La veille, le conseil privé s'assembla; les médecins, qui avaient soigné le roi pendant sa maladie, y furent appelés. Interrogés, ils déclarèrent, 1°, que la maladie du roi le rendait incapable de s'occuper d'affaires; 2°, qu'il était très vraisemblable qu'il recouvrerait la santé, mais qu'ils ne pouvaient déterminer à quelle époque; 3°, que cette opinion était fondée sur leur expérience, ayant observé que la plupart des personnes attaquées de la même maladie en avaient guéri. Tous les membres du conseil avaient été présents; on remarqua que sur cinquante-quatre, il s'en trouvait vingt-quatre de l'opposition.

Les deux chambres s'assemblèrent le 4 décembre, et nommèrent chacune un comité pour constater l'état du roi. Le résultat de l'enquête fut le même que celui de l'examen des médecins par le conseil privé.

Le 10, M. Pitt proposa de nommer un comité, chargé

de compulser les journaux de la chambre, et de faire son rapport sur les mesures auxquelles on avait pu précédemment avoir recours, dans les cas où l'exercice personnel de l'autorité royale avait été empêché ou interrompu par l'enfance, la maladie, les infirmités ou toute autre cause, afin de pourvoir à l'exercice de cette autorité ; M. Fox combattit cette proposition comme oiseuse, et propre seulement à produire des délais inutiles et fâcheux. « Le ministre, s'écria-t-il, » sait très-bien que l'on ne peut trouver d'exemple, que le » pouvoir exécutif ait été suspendu, lorsqu'il existait un hé- » ritier présomptif de la couronne, majeur et capable. Quant » à moi, après avoir mûrement réfléchi aux principes et à » la pratique de la constitution, ainsi qu'aux analogies four- » nies par la loi commune du royaume, je suis convaincu, » que, lorsque le souverain, par une cause quelconque, de- » vient incapable d'exercer les fonctions de la royauté, l'hé- » ritier présomptif, ayant les qualités requises, a un droit » incontestable à l'exercice du pouvoir exécutif, au nom et » de la part du souverain. Cependant je reconnais que les » deux chambres du parlement sont seules compétentes pour » prononcer, quand il doit prendre possession et entrer en » exercice de son droit ».

M. Pitt répliqua avec une certaine chaleur, que cette doctrine n'était rien moins qu'une trahison manifeste contre la constitution ; il soutint au contraire que l'héritier présomptif n'avait pas plus de droits, dans les cas cités, que tout autre sujet du royaume, et qu'il appartenait aux deux autres branches de la législature, de prendre, de la part du peuple, les moyens qu'elles croiraient les plus convenables de pourvoir à l'interruption temporaire de l'exercice des fonctions de la royauté, afin de conserver intacts les intérêts du souverain, ainsi que la sûreté et la prospérité de la nation.

Cette grande question constitutionnelle fut débattue avec beaucoup de véhémence dans les deux chambres ; et, dans chacune, la majorité se prononça contre le droit inné du prince de Galles à la régence.

Le 16, la chambre des communes s'étant formée en comité, M. Pitt fit adopter les résolutions suivantes : 1°, la maladie du roi l'empêche de remplir les fonctions de la royauté ; 2°, c'est le droit et le devoir des pairs et des communes de la Grande-Bretagne, de pourvoir aux moyens de suppléer au défaut de l'exercice personnel de l'autorité royale, de la manière que l'exigence du cas semblera le de-

mander : à cet effet, et pour conserver entière l'autorité constitutionnelle du roi, il est nécessaire que les pairs et les communes règlent les moyens par lesquels le consentement royal sera donné aux bills qui pourront passer dans les deux chambres du parlement, concernant l'exercice du pouvoir de la couronne, durant la maladie actuelle du roi. Une proposition de procéder immédiatement à la nomination d'un régent, fut rejetée.

Le 19, M. Pitt, interpellé d'informer positivement la chambre de la manière de procéder qu'il avait le projet d'adopter, répondit qu'aux yeux de la loi, la capacité politique du roi étant entière, il proposerait que tout se fît sous l'autorité royale, déléguée à une commission agissant d'après des lettres-patentes, scellées du grand sceau; que les commissaires ouvriraient le parlement au nom du roi, dans la forme accoutumée, et ensuite donneraient le consentement royal aux bills qui passeraient dans les deux chambres, pour nommer un régent chargé d'exercer la portion de l'autorité royale, nécessaire durant la maladie du roi.

Les mesures proposées par M. Pitt furent adoptées dans les deux chambres. La nation prit une part très active aux débats qui eurent lieu à ce sujet. Un grand nombre de villes et de comtés envoyèrent des adresses, qui approuvaient la conduite du ministère; quelques autres, au contraire, entr'autres les comtés de Northumberland et de Southampton, et la cité de Westminster exprimèrent leur désapprobation du projet de régence, et des principes sur lesquels il était fondé.

M. Cornwal, orateur de la chambre des communes, étant mort le 2 janvier 1789, M. W. Grenville fut élu, le 5, pour le remplacer.

La chambre ayant repris l'importante affaire de la régence, il fut résolu d'interroger de nouveau les médecins du roi. Le comité fit son rapport le 13 janvier. Tous les médecins pensaient que très probablement la santé du roi se rétablirait; mais leurs espérances à cet égard n'étaient pas les mêmes, et aucun n'avait voulu se hasarder à fixer l'époque de cet événement.

Le 16, M. Pitt reprit le sujet de la régence, en observant que le parlement avait à pourvoir à l'interruption de l'exercice du pouvoir exécutif, pour un intervalle qui, comme il l'espérait, ne serait pas long, ainsi qu'aux embarras qui pourraient survenir à la reprise de ce pouvoir, lorsque le roi recouvrerait la santé. Il proposa donc d'investir le prince de

Galles de toute l'autorité royale, sauf certaines limites et restrictions ; 1° le régent ne pourrait pas créer des pairs, excepté les princes du sang qui atteindraient leur majorité ; 2°. il ne pourrait accorder aucune place ou pension à vie, ou reversible, à l'exception des emplois qui, par leur nature, sont tenus à vie, ou tant que le titulaire se conduit bien ; 3°. il n'aurait aucun pouvoir sur la propriété personnelle du roi. M. Pitt proposa, de plus, 1°. de confier le soin de la personne du roi, pendant sa maladie, à la reine, et de placer sous son autorité toute la maison du roi, avec plein pouvoir de renvoyer et de remplacer les titulaires, suivant son bon plaisir; 2°. de nommer un conseil chargé d'aider la reine de ses avis. Ces propositions furent adoptées par les deux chambres.

Le 27, M. Pitt proposa de nommer un comité chargé de porter au prince de Galles les résolutions adoptées par le parlement ; et de s'informer si son altesse royale était disposée à accepter la régence, aux conditions qu'elles fixaient. L'opposition ne manqua pas d'accuser le ministre d'avoir montré peu de respect pour le prince. Quand on lui présenta les résolutions, le prince répondit que son devoir envers le roi, son attachement aux intérêts du peuple, et son respect pour les désirs des deux chambres l'emportant sur toute autre considération, il acceptait la fonction éminente dont on lui proposait de se charger, conformément aux résolutions, quoiqu'il reconnût les difficultés attachées à son exercice, dans les circonstances particulières auxquelles elle lui était confiée.

Un comité présenta aussi à la reine les résolutions qui la concernaient, et sa majesté répondit que son devoir et sa reconnaissance pour le roi, et le sentiment de ses grandes obligations envers la nation anglaise, étaient de sûrs garants de l'attention et du soin qu'elle mettrait à remplir la fonction importante que lui déférait le parlement.

Il fallut ensuite procéder à autoriser les deux chambres, qui jusqu'alors n'avaient siégé que comme convention, à agir comme corps législatif ; et à cet effet, lord Cambden, président du conseil, proposa, le 31, que des lettres patentes, revêtues du grand sceau, pussent être délivrées par l'autorité des deux chambres, dans la forme usitée, pour nommer des commissaires chargés d'ouvrir la session du parlement. Cette proposition ayant passé dans la chambre des pairs, et ensuite dans celle des communes ; après de vifs

débats, la session fut ouverte le 3 février, et M. Pitt demanda la permission de présenter le bill de régence ; elle fut accordée, et la première lecture eut lieu. Ce bill contenait trente-deux articles ; plusieurs furent débattus avec aigreur. Le 17, la chambre des pairs commença à s'en occuper. La discussion allait continuer le 19, lorsque le chancelier informa la chambre que, d'après le rapport des médecins du roi, il paraissait qu'il était depuis quelque tems en convalescence, et que les avis que l'on venait de recevoir confirmaient les progrès du rétablissement de la santé de sa majesté. Il ajouta que, dans cet état de choses, il pensait que la chambre ne pouvait pas continuer à s'occuper du bill qui lui était soumis, et en conséquence proposa de l'ajourner au 24.

Le 24, le chancelier annonça à la chambre qu'il était allé le jour même chez le roi, d'après l'ordre exprès de sa majesté, et qu'il l'avait trouvé parfaitement rétabli. Il y eut un nouvel ajournement jusqu'au 10 mars. Alors les communes, l'orateur à leur tête, s'étant rendues à la barre de chambre des pairs, le chancelier lut les lettres-patentes, signées par le roi, qui autorisaient les commissaires nommés par les précédentes lettres-patentes, à ouvrir la session du parlement ; il ajouta que le roi, étant entièrement rétabli et en état de s'occuper des affaires publiques, avait ordonné aux commissaires d'exprimer sa vive reconnaissance aux deux chambres pour les nouvelles preuves qu'elles avaient données d'attachement à sa personne et d'intérêt pour l'honneur de sa couronne et pour le bon gouvernement de ses états. Les adresses en réponse à ce discours furent unanimement votées dans les deux chambres. Ainsi se terminèrent les opérations du parlement dans une circonstance qui formera toujours un des événements les plus importants de l'histoire de la constitution anglaise.

En Irlande, la session fut ouverte, le 5 février 1789, par le marquis de Buckingham, qui avait succédé dans la vice-royauté au duc de Rutland, mort l'année précédente. Après avoir annoncé aux deux chambres la maladie du roi, il ajouta qu'il avait donné ordre de leur soumettre tous les documents nécessaires. Après que l'adresse accoutumée eût été votée, dans la chambre des communes, un membre, attaché au vice-roi comme secrétaire, proposa de se former en comité, le 16, pour prendre en considération l'état de la santé du roi. Cette demande, qui n'avait pour but que

d'empêcher le parlement d'Irlande de prendre aucune résolution avant que les déterminations du parlement de la Grande-Bretagne pussent lui être soumises, pour qu'il y concourût, fut fortement combattue, comme dérogeant à l'indépendance de l'Irlande, ainsi qu'à la dignité de son parlement. Une proposition de s'assembler le 11, passa à la majorité de 128 voix contre 74. Le 11, la chambre résolut qu'une adresse serait présentée au prince de Galles, pour le prier de se charger du gouvernement du royaume pendant la maladie du roi. La chambre des pairs prit une résolution semblable; dix-sept pairs protestèrent. Le 19, les deux chambres portèrent leurs adresses au vice-roi, en l'invitant à les transmettre au prince de Galles; il refusa. Les deux chambres nommèrent une députation, pour aller en Angleterre présenter l'adresse au prince. La chambre des communes décida, de plus, que la réponse du vice-roi serait censurée; enfin elle ne vota que deux mois de subsides. Les députés irlandais arrivèrent à Londres le 25; ils étaient encore à tems de présenter leur adresse au prince; il leur témoigna sa vive reconnaissance, leur apprit en même tems la convalescence du roi, et exprima son espoir que sous peu de jours sa majesté pourrait reprendre les rênes du gouvernement. A leur retour à Dublin, le 23 mars, on y avait appris officiellement, depuis neuf jours, le rétablissement de la santé du roi. La précipitation du parlement d'Irlande en cette occasion, et l'arrivée tardive de leurs députés, fournirent matière à des plaisanteries sans nombre.

Les deux royaumes rivalisèrent de zèle, pour témoigner la joie que causait le rétablissement du monarque. Les réjouissances surpassèrent tout ce que l'on connaissait en ce genre. Les illuminations furent les plus magnifiques que l'on eût encore vues; elles furent générales. Un jour d'action de grâces fut indiqué pour le 25 avril, et célébré avec la plus grande solennité. Le roi, accompagné de la famille royale, des grands officiers de l'état et des deux chambres du parlement, se rendit en grand cortége à l'église cathédrale de Saint-Paul.

Le docteur Willis, dont les soins avaient contribué à rendre la santé au roi, reçut une pension de 1500 livres.

M. Fox présentait, depuis quelques années, un bill pour la révocation de l'impôt sur les boutiques, qui devenait de plus en plus odieux au peuple, contre lequel des pétitions avaient été adressées à la chambre, et qui ne rendait pas à

beaucoup près autant qu'on avait espéré. Le ministre finit par céder à l'opinion publique, et consentit à la révocation.

Les circonstances avaient empêché la chambre de prendre en considération la traite des nègres. Elle s'en occupa de nouveau le 12 mai 1789. Un très-long rapport du conseil privé fut déposé sur le bureau, et plusieurs pétitions, pour et contre la traite, furent présentées à la chambre. M. Wilberforce lui soumit douze résolutions fondées sur le rapport. La chambre se forma ensuite, pendant plusieurs jours, en comité, pour entendre des dépositions, et ajourna, à sa prochaine session, l'examen ultérieur de cette affaire. Le bill qui avait été adopté en 1782, pour régler le transport des nègres, fut, par un nouvel acte, prolongé avec des amendements.

M. Grenville ayant, au mois de juin, été nommé secrétaire d'état, sur la démission de lord Sydney, M. Addington fut élu, à sa place, orateur de la chambre des communes.

Le procès de M. Hastings continua, mais avec beaucoup de délais et d'interruptions.

Le parlement fut prorogé le 11 août.

Dans l'Inde, la guerre recommença contre Tippoo-Sahib, qui avait envahi le territoire du Radjah de Travancore, allié de la compagnie. Comme elle était en paix avec les autres puissances de l'Inde, et soutenue par les Nizams et les Mahrattes, jaloux de Tippoo, qui joignirent leurs troupes aux siennes, elle eut plus d'avantages pour combattre son ennemi; elle lui déclara la guerre, et envoya contre lui deux armées, l'une de 15,000 hommes, dans le Carnatic, sous le général Méadows, l'autre de 7,500 hommes, commandée par le général Abercrombie, dans la présidence de Bombay. Tippoo essaya vainement d'écarter l'orage par des négociations; il abandonna le Travancore, et se retira dans Seringapatnam, sa capitale.

La nation anglaise avait généralement vu d'un œil favorable les efforts des Français, pour obtenir un gouvernement représentatif, et une constitution fondée sur une liberté raisonnable; mais les excès qui accompagnèrent les mouvements dont la France fut agitée, et le renversement de plusieurs institutions anciennes, effrayèrent un grand nombre d'habitants de la Grande-Bretagne et leur causèrent des allarmes; ils craignirent que l'esprit d'innovation ne s'étendît jusque dans leur patrie. D'un autre côté, ceux qui demandaient depuis long-tems des réformes dans les lois

civiles et religieuses, et dont l'attente avait été constamment déçue, se réjouissaient, la plupart, d'un événement qui leur faisait entrevoir un avenir plus favorable à leurs vœux. Quelques sociétés, qui s'étaient établies pour obtenir des réformes, écrivirent des lettres de félicitation aux personnes qui avaient le plus marqué dans les événements dont Paris avait été le théâtre; une de ces sociétés adressa même une lettre à l'assemblée nationale de France. Enfin il se forma, dans plusieurs grandes villes du royaume, des clubs, dont le but était de favoriser les réformes, que l'on ne croyait pas pouvoir obtenir des représentants de la nation.

Ce fut dans ces dispositions des esprits que la session du parlement s'ouvrit le 21 janvier 1790. Un événement, qui heureusement n'eut aucune suite, troubla un instant la marche du cortége royal. Un homme jeta une pierre contre la voiture du monarque, quand elle traversait le parc Saint-James; il fut arrêté et examiné aussitôt; c'était un nommé Jean Frith, lieutenant dans un corps de l'armée. On reconnut qu'il avait déjà écrit un libelle contre le roi, et qu'il l'avait affiché quinze jours auparavant dans la cour du palais. Traduit devant la cour criminelle, le 21 mai, il fut acquitté comme fou.

Le roi, dans son discours d'ouverture, avait déploré les troubles qui agitaient plusieurs pays de l'Europe, et annoncé d'ailleurs que de tous côtés il recevait des assurances de dispositions pacifiques envers la Grande-Bretagne. La France n'avait pas été nommée dans ce discours; elle le fut dans la chambre des communes; et, le 9 février, M. Fox ayant cité, avec des termes d'approbation, la révolution qui avait éclaté dans ce pays, M. Burke, qui jusqu'alors avait constamment partagé les opinions de M. Fox, employa toute son éloquence à blâmer les principes et les circonstances de cet événement. Emporté par la fougue de son caractère, il prononça un des discours les plus véhéments qu'il soit possible d'imaginer; enfin il déclara hautement qu'il rompait tout lien d'amitié avec M. Fox. Celui-ci et d'autres membres de l'opposition repliquèrent, défendirent les principes de la révolution française, tout en détestant les cruautés dont elle avait été souillée. M. Pitt, et plusieurs membres de la chambre qui avaient applaudi au discours de M. Burke, déclarèrent qu'ils partageaient ses sentiments, et le remercièrent du service qu'il avait rendu à sa patrie, ce jour-là, par la démarche solennelle qu'il avait faite. Des différences d'opinion, éga-

lement prononcées, se manifestèrent dans tout le royaume. Chaque parti choisit son terrain ; l'esprit d'inimitié réciproque se déployait avec beaucoup plus d'âpreté, qu'à l'époque de la guerre d'Amérique.

Ces sentiments prirent une nouvelle force par la tentative que firent les dissidents, pour faire révoquer les lois qui leur étaient contraires. La petite majorité, par laquelle leur demande avait été rejetée, leur fit concevoir des espérances. Ils tinrent des assemblées et adressèrent des appels au peuple pour s'intéresser à leur cause ; ils prirent même des résolutions pour ne donner, aux prochaines élections du parlement, leurs voix qu'aux membres qui auraient voté pour eux. Cette conduite peu judicieuse, et l'ardeur avec laquelle plusieurs dissidents avaient défendu les principes de réforme, ainsi que la justice de la révolution de France, leur nuisirent beaucoup. On redouta leurs desseins ; on supposa que, ne se bornant pas à la révocation des actes qui leur étaient contraires, ils ne regarderaient cette révocation que comme un acheminement à la destruction des institutions ecclésiastiques. La proposition de révoquer ces actes, ayant été faite à la chambre des communes, fut rejetée par 294 voix contre 105.

L'époque n'était pas favorable pour parler de réformes ; c'est pourquoi une demande, faite par un membre de la chambre des communes, d'ajouter au nombre actuel cent nouveaux députés, qui seraient élus par les chefs de famille de chaque comté, fut si peu agréable à la chambre, que son auteur consentit à la retirer.

Le 10 mars 1790, la chambre adopta une résolution, pour porter à 6,000 livres le traitement de l'orateur.

L'ouverture du budjet annuel fournit au ministre, le 15 avril, l'occasion de mettre sous les yeux de la chambre un exposé très-satisfaisant de l'état des revenus publics sous sa gestion. Il montra que les recettes avaient augmenté et offraient un excédent sur les dépenses. Tandis qu'il se félicitait et qu'on lui contestait la justesse de ses calculs, en n'admettant pas les bases sur lesquelles il les fondait, il se passait des événements, qui auraient pu déranger ses spécutations.

Le 5 mai, un message du roi au parlement apprit qu'un officier de la marine espagnole avait saisi des navires marchands anglais à Noutka, sur la côte nord-ouest de l'Amérique septentrionale, et avait fait les équipages prisonniers, sous prétexte qu'ils commerçaient le long d'une côte qui

appartenait au roi catholique ; les Espagnols s'étaient aussi emparés de quelques barraques en bois, que les Anglais appelaient un comptoir, avaient abattu le pavillon britannique, et l'avaient remplacé par leur pavillon, déclarant que tout le pays compris entre le cap Horn et le soixantième degré de latitude boréale appartenait à leur souverain. Dès que la cour de Madrid avait eu connaissance de ces faits, elle en avait instruit celle de Londres, le 10 février précédent, et avait demandé que le roi de la Grande-Bretagne donnât des ordres pour que les côtes de l'amérique, occupées par des Espagnols, ne fussent plus visitées par les Anglais. Elle ajoutait qu'en considération de l'ignorance des capitaines anglais, qui ne connaissaient pas les droits de l'Espagne, et par égard pour la nation britannique, le vice-roi du Mexique avait fait relâcher les navires saisis. Le ministère anglais, loin de condescendre à cette demande, prétendit que la dignité de la nation avait été outragée, et exigea une satisfaction éclatante. La cour de Madrid la refusa. Alors le roi de la Grande-Bretagne ordonna des préparatifs de guerre, et annonça au parlement sa ferme détermination de soutenir l'honneur de sa couronne et les droits de son peuple. La chambre des communes vota à l'unanimité une adresse au roi pour le remercier de sa résolution, et accorda un million. Cependant, au milieu des préparatifs de guerre, les négociations continuèrent ; des notes et des déclarations furent échangées ; et enfin, le 28 octobre, une convention, signée à l'Escurial, décida la difficolté en faveur de la Grande-Bretagne. L'Espagne rendit les navires saisis, et, à titre de dédommagement, paya 210,000 piastres ; elle reconnut que les Anglais avaient la liberté de naviguer, de trafiquer, de pêcher dans le grand Océan, et de débarquer sur les côtes qui n'étaient pas occupées, à condition de se tenir à deux lieues marines de tout établissement espagnol.

Ce fut ainsi que par sa fermeté et par le sacrifice de trois millions de livres dépensés pour l'armement des vaisseaux de guerre, la Grande-Bretagne acquit des droits à une possession qui assure à ses commerçants une part importante à la traite des pelleteries de la côte nord-ouest d'Amérique, et, ce qui n'est pas moins avantageux, la pêche dans le grand Océan.

Le 10 juin 1790, la session fut close par le roi ; et le lendemain, le parlement dissous.

La révolution française occupait fortement les esprits ;

l'anniversaire de la prise de la Bastille fut célébré avec beaucoup d'éclat dans différentes parties du royaume par les amis des réformes. Alors M. Burke publia son ouvrage intitulé *Réflexions sur la Révolution française*, dans lequel il employa toutes les ressources de son esprit à blâmer et ridiculiser ce grand événement, ainsi que les principes qui l'avaient amené, prédit des catastrophes qui arrivèrent effectivement, et censura avec une extrême âpreté les sociétés et les écrits qui défendaient la même cause dans la Grande-Bretagne. Peu de livres ont produit une plus grande sensation. Il fut comblé d'éloges, même hors de l'Angleterre, et contribua puissamment à inspirer une vive confiance dans le parti dont M. Burke s'était déclaré le champion. Il donna lieu aussi à beaucoup de répliques et de critiques, méritées quelquefois par le ton emporté de l'auteur. Le principal antagoniste de Burke fut Thomas Payne, qui, par ses *Droits de l'Homme*, balança l'effet produit par les *Réflexions*, et accrédita, dans une certaine classe de lecteurs, les principes démocratiques et l'esprit de réforme.

Malgré l'agitation que ces controverses causaient dans les esprits, la tranquillité publique ne fut nullement troublée, et les élections au nouveau parlement se firent avec une froideur qui tenait de l'indifférence.

Le nouveau parlement s'assembla le 25 novembre 1790. M. Addington fut unanimement réélu orateur de la chambre des communes. Le roi parla des efforts qu'il avait faits pour terminer les troubles des Pays-Bas, et annonça que les différends avec l'Espagne avaient heureusement cessé : mais il ne dit pas un mot de la France.

Les dépenses occasionnées par les préparatifs de guerre contre l'Espagne, furent acquittées par quelques impôts temporaires, et par un emprunt d'un million, que la banque fournit sans intérêt.

Le procès de M. Hastings n'était pas terminé; il s'agissait de décider si une accusation intentée par la chambre des communes existait toujours, malgré la dissolution du parlement survenue dans l'intervalle; la question fut décidée affirmativement.

Le 25 octobre 1790, mourut le duc de Cumberland, frère du roi (1).

---

(1) Henri-Frédéric, duc de Cumberland, était né le 7 novembre 1745, et avait épousé, le 3 novembre 1771, Anne-Horton, fille du lord Jrnham.

En Irlande, la session du parlement s'ouvrit le 21 janvier 1790. L'opposition essaya, sans succès, de faire passer des résolutions pour arrêter l'influence corruptrice des ministres, et pour supprimer les places et les pensions inutiles. Le parlement fut dissous le 8 avril. Les élections des nouveaux membres occasionèrent en plusieurs endroits de grands tumultes. La populace attaqua plusieurs personnes, et abattit les maisons de quelques-unes de celles qui avaient voté contre ses désirs.

Dans l'Inde, l'armée du Carnatic, commandée par le général Meadows, partit de Trichinapaly, le 15 juin 1790, et marcha à l'ennemi, en réduisant plusieurs places sur sa route. Mais Tippoo, ayant fait une irruption dans le Carnatic, força Meadows à changer de plan et à l'y poursuivre; Tippoo fit retraite et sut si bien éluder les recherches de son ennemi, que Meadows, n'ayant pu le rejoindre, revint à Madras à la fin de décembre. D'un autre côté, le général Abercrombie, ayant débarqué à Tellichery, sur la côte occidentale, le 5 décembre 1789, s'empara de Cananor, de Balliapatnam et de Nercarro. Les Anglais conclurent un traité d'alliance avec le Nizam, le 1er. juin 1790, et avec les Mahrattes le 7 juillet. La coalition prit plusieurs autres places qui appartenaient à Tippoo. Le rajah de Travancor fut rétabli dans ses états. Cependant la campagne, quoique conduite avec succès, ne produisit rien de décisif contre la puissance de Tippoo. On espéra que dans une autre campagne les ruses de Tippoo ne pourraient pas le sauver d'une ruine totale; en conséquence, lord Cornwallis, gouverneur général de l'Inde, résolut de prendre le commandement de l'armée. Il partit donc de Calcutta, et arriva, le 15 décembre, à Madras.

Le parlement adopta, au commencement de 1791, un bill, qui exemptait les catholiques des peines portées contre eux par les lois.

Le 4 mars, M. Pitt présenta un bill qui partageait le Canada en deux gouvernements, sous les noms de haut et bas Canada, et donnait à chacune de ces provinces un conseil législatif et une assemblée, sur le modèle de la constitution anglaise. Le bill fut converti en loi.

Dès l'année précédente, la Grande-Bretagne avait contribué aux efforts des puissances qui tâchaient de ramener la paix dans l'orient de l'Europe. Ses plénipotentiaires avaient pris part aux conférences de Reichenbach, ouvertes le 27 juin 1790. Le 27 juillet de cette même année, ils

avaient signé l'acte de garantie des déclarations échangées entre l'Autriche et la Prusse; cette dernière puissance avait, par ses démonstrations, accéléré l'ouverture d'un congrès à Szistowe. La Grande-Bretagne y envoya un plénipotentiaire, et la paix y fut conclue, le 4 août 1791, sous sa médiation, celle de la Prusse et des Etats-Généraux, entre l'Autriche et la Porte.

Cependant la guerre avait continué entre la Russie et la Turquie. La première de ces puissances ayant refusé toute intervention étrangère, la Prusse fit marcher des troupes; et la Grande-Bretagne, toujours intimement liée à la cour de Berlin, déclara au cabinet de Saint-Pétersbourg que, sans exiger que sa médiation et celle de ses alliés fussent acceptées, elle ne permettrait pas qu'on imposât des sacrifices à la Porte, et qu'elle réclamait pour cet état le recouvrement de ses possessions avant la guerre. Cette démarche devait produire une impression d'autant plus vive à Saint-Pétersbourg, que la Grande-Bretagne pouvait disposer des forces navales qu'elle avait préparées, pendant qu'elle négociait avec l'Espagne. En effet, elle annonça l'intention d'envoyer une flotte dans la Baltique, et somma les Etats-Généraux, ses alliés, de préparer leur contingent. Les alliés réclamèrent aussi, au mois de février 1791, les bons offices de la cour de Danemark, pour engager la Russie à restituer aux Turcs les conquêtes qu'elle avait faites sur eux. Le Danemark accepta ce rôle honorable. L'impératrice de Russie voulut garder Oczakoff. Pendant cette négociation, le ministre de la Porte, à Berlin, se plaignit de la lenteur avec laquelle on remplissait les engagements pris envers son souverain. Cette note décida le ministère anglais à presser ses préparatifs de guerre, et à envoyer, à la fin de mars, à Saint-Pétersbourg, son ultimatum, dans lequel il insistait sur ses demandes en faveur de la Porte.

Le 29 mars 1791, un message du roi informa la chambre des communes que tous ses efforts et ceux de ses alliés, pour amener une pacification entre la Russie et la Porte, ayant été inutiles, il avait jugé nécessaire d'augmenter ses forces navales, pour appuyer ses représentations auprès de la Russie. Le ministre, en proposant une adresse conforme à ce message, se fonda sur ce que la Grande-Bretagne avait un intérêt direct à soutenir les Turcs, ses alliés naturels, et à arrêter les progrès de la puissance russe, qui devenait dangereuse pour le système politique de l'Europe. M. Fox et M. Burke se réunirent pour s'opposer à ces mesures, et

prétendirent que la question se réduisait à ces termes : la Russie gardera-t-elle ses conquêtes sur les Turcs, c'est-à-dire Oczakoff et son territoire? Cet objet n'était certainement pas assez important, pour exiger l'intervention armée de l'Angleterre. Quoique le ministère eût réussi à faire adopter sa proposition, cependant, comme elle avait éprouvé une opposition très-forte, et n'avait passé qu'à une faible majorité, il vit que le projet d'une guerre avec la Russie n'était pas agréable à la nation, parce qu'elle lui offrait en perspective la ruine d'une branche de commerce très-lucrative, tandis que les avantages que promettait la Porte aux négociants qui fréquentaient les échelles du Levant étaient incertains : il craignit de perdre la majorité, à laquelle son existence était attachée, et abandonna son projet. Il y eut, d'ailleurs, à cette époque un changement dans le ministère, par la retraite du duc de Leeds, secrétaire d'état pour les affaires étrangères. Lord Grenville, son successeur, prévoyant que la paix pourrait bien ne pas se maintenir long-tems avec la France, désirait éviter une guerre avec la Russie, pour ne pas partager les forces de la Grande-Bretagne. Les États-Généraux, de leur côté, éprouvaient beaucoup de répugnance à prendre part à une guerre contre la Russie ; leur exemple fut suivi par la Prusse ; les négociations furent reprises, et la paix fut conclue l'année suivante.

Le 30 mai 1791, la chambre des communes adopta un bill, qui établissait à Sierra-Leone, sur la côte occidentale d'Afrique, une colonie, qui devait être cultivée par des nègres libres.

La session se termina le 10 juin.

L'esprit de parti trouvait un aliment continuel dans les événements qui se passaient en France. La plupart des débats du parlement étaient entremêlés de discussions très-aigres sur la révolution qui avait éclaté dans ce pays. L'anniversaire du 14 juillet 1789, fut célébré avec solennité en Angleterre, dans plusieurs endroits, par les partisans des réformes. A Birmingham, la populace hua d'abord ceux qui se réunissaient, et après leur séparation, fondit sur le lieu de leur réunion ; les magistrats, ayant montré de la mollesse, elle le détruisit de fond en comble ; elle continua ses excès, détruisit et brûla d'autres maisons pendant huit jours, aux cris de *l'église et le roi ;* la terreur était générale ; l'autorité civile ne suffisant plus pour mettre un terme à des désordres,

qui allaient toujours croissants. Enfin, le 20 et le 21, la force militaire vint faire cesser ces scènes déplorables.

Le 23 novembre, le duc d'York, second fils du roi, épousa la princesse Frédérique-Charlotte-Ulrique-Catherine, fille du roi de Prusse. Le mariage avait été annoncé par le roi à son conseil, le 28 septembre.

Dans l'Inde, lord Cornwallis marcha sur Bangalore et prit d'assaut cette ville, le 21 janvier 1791; il s'avança ensuite contre Seringapatnam, capitale des états de Tippoo; et, le 15 mai, il remporta une victoire, qui le rendit maître des approches. Cependant la disette des vivres et le retard des Mahrattes, qui lui avaient promis de prompts secours, le forcèrent à remonter le long du Cavery, pour aller au-devant d'Abercrombie, arrivé à Periapatnam avec un convoi de provisions et d'artillerie. Un débordement subit du fleuve dérangea les plans de Cornwallis; son armée était affaiblie par les maladies et la disette; il revint à Bangalore. Sur ces entrefaites, divers corps de l'armée anglaise avaient pris plusieurs places appartenant à Tippoo.

La session du parlement s'ouvrit le 31 janvier 1792. On fut, en quelque sorte, surpris d'entendre le roi annoncer, dans son discours, que l'Angleterre continuerait à jouir de la paix. Il ajouta que cette perspective satisfaisante justifiait les réductions qui allaient s'opérer dans la marine et dans l'armée de terre, et donnait l'espérance de pouvoir graduellement diminuer les impôts.

En effet, le 17 février, M. Pitt exposa que la recette de l'année précédente avait tellement surpassé celle des quatre années antérieures, que le revenu à l'avenir excéderait de 400,000 livres la somme des dépenses fixes, y compris le million consacré annuellement à l'extinction de la dette publique; ce qui mettait le gouvernement en état de diminuer de 200,000 livres les impôts qui pesaient le plus sur la classe du peuple la moins aisée, et d'employer les autres 200,000 livres à l'accroissement du fond d'amortissement. Le ministre finit par confirmer ce que le roi avait avancé dans son discours. « La nation, quoiqu'elle jouisse d'une » grande prospérité, s'écria-t-il, peut arriver à un état » encore plus florissant; mais, pour que cette perspective » flatteuse se réalise, la tranquillité dans l'intérieur, et la » paix avec les autres nations sont indispensables. Or à » aucune époque, l'on n'a pu espérer avec autant de raison » la continuation de la paix au-dedans et au-dehors. »

Digitized by Google

Était-ce par défaut de pénétration que le ministre s'exprimait ainsi ? C'est ce qu'il est difficile de croire.

Le ministre ayant, dans un comité de subsides, le 8 mars, proposé de lever 312,000 livres par le moyen d'une loterie, essuya de vifs reproches de recourir, dans un moment de paix, à une ressource toujours préjudiciable à la morale et au bonheur du peuple. Le grand juri de Middlesex présenta une pétition contre la loterie Ces représentations produisirent tant d'effet sur la chambre, qu'elle nomma un comité pour examiner les maux qui dérivaient de cette source. Cependant le bill passa, et fut sanctionné le 30 avril.

La chambre n'avait pas cessé de s'occuper de l'abolition de la traite des nègres. Le 2 mai, M. Wilbeforce proposa de l'adopter immédiatement. M. Pitt et M. Fox secondèrent la proposition; d'autres la combattirent. La chambre décida que l'abolition s'effectuerait graduellement, et que la traite cesserait entièrement au 1er. janvier 1796.

Les réglements de police ayant été reconnus insuffisants pour le maintien de l'ordre dans la partie la plus considérable et la plus peuplée de la capitale, qui est située hors des limites et de la jurisdiction de la cité de Londres, un bill établit, dans Westminster et les parties adjacentes, cinq bureaux, à chacun desquels étaient attachés trois juges de paix, et conféra aux constables le droit d'appréhender au corps les individus qui ne donneraient pas sur leur compte des renseignements suffisants. La nécessité des mesures proposées n'empêcha pas que le bill ne fût vivement combattu, comme accroissant le pouvoir du gouvernement, et autorisant une infraction dangereuse à la liberté personnelle.

Un bill autorisa les jurés, qui avaient à juger une question de libelle, à donner une décision de culpabilité ou non culpabilité sur l'ensemble de l'ouvrage qui leur était soumis.

L'opposition avait constamment été vaincue dans toutes les attaques qu'elle avait portées aux ministres; mais, tandis que ceux-ci triomphaient dans le sein du parlement, il se formait au dehors une opposition d'une nature bien plus allarmante. La crainte de l'esprit d'innovation, nourri par la révolution française, était pour beaucoup de personnes un motif suffisant pour s'opposer à tout ce qui portait le nom de réforme; d'autres pensaient, au contraire, que le moyen le plus sûr de concilier les divers partis, serait de

consentir à des concessions sur l'objet pour lequel l'opinion publique semblait s'être prononcée décidément, la réforme de la représentation parlementaire. Il s'était, en conséquence, formé une association pour obtenir cette réforme. On y comptait beaucoup d'hommes de talent et de distinction, et entre autres, une trentaine de membres du parlement; elle prit le nom de société d'*amis du peuple*, et publia une déclaration de ses sentiments, suivie d'une adresse au peuple de la Grande-Bretagne, dans laquelle elle annonça le motif qui la faisait agir.

En conséquence du plan arrêté, M. Grey, membre du parlement et de la société, annonça, le 30 avril 1792, à la chambre des communes, que son dessein était de présenter dans la session suivante une proposition conforme au vœu de la société, qui était celui de la majorité de la nation, et que M. Fox et M. Pitt avaient appuyée de la manière la moins équivoque. Le ministre s'éleva avec beaucoup de chaleur contre le projet de la société : « Ce n'est pas le tems, » s'écria-t-il, de discuter des questions qui touchent à la » paix et à la sûreté de la nation, et qui mettent en danger » la constitution du royaume. Je ne suis pas ennemi d'une » réforme obtenue tranquillement par un concours général; » mais les conjonctures actuelles sont très-peu convenables » et très-contraires à une tentative de ce genre. J'ai, il est » vrai, à la fin de la guerre d'Amérique, pensé qu'une ré- » forme prompte était nécessaire pour apaiser les clameurs » et la confusion qu'avait fait naître la crainte d'une banque- » route prochaine, et pour unir le parlement et le peuple » dans les efforts les plus sincères, afin de prévenir cette af- » freuse calamité. Mais, quelqu'ait pu être autrefois mon » penchant à proposer des plans de réforme, l'expérience » m'a appris le danger de changer la forme du gouverne- » ment. » Il finit par dire que sans doute plusieurs membres de la société avaient de bonnes intentions, mais que d'autres voulaient, non pas la réforme, mais la subversion totale de la constitution. Il déclara qu'il s'opposerait à des projets semblables, au péril de son existence, et qu'il renoncerait à toutes les espérances de réforme qu'il avait eues jadis en perspective, plutôt que de se soumettre à celle que l'on proposait.

La demande de M. Grey, soutenue par l'opposition, et combattue avec véhémence par M. Burke et d'autres amis du ministère, fut rejetée par la chambre.

Digitized by Google

Cependant la violence des partis respectifs dans le parlement, et l'ardeur manifestée par les amis de l'opposition dans toutes les parties du royaume engagèrent les ministres à faire une démarche éclatante, qui fût capable de réduire les opposants au silence. Il avait paru un grand nombre d'écrits qui exprimaient non-seulement de l'inimitié pour le ministère, mais aussi des intentions hostiles contre le gouvernement. Il devenait instant de comprimer toute tentative d'exciter, par des associations ou par des pamphlets, le mécontentement contre ce qui était sanctionné par les formes constitutionnelles. Le 21 mai 1792, une proclamation du roi fut publiée; elle était dirigée contre les écrits et les rassemblements séditieux, enjoignait aux magistrats de s'y opposer et de les supprimer par tous les moyens conformes aux lois, et finissait par exhorter le peuple à être obéissant et soumis au gouvernement.

Le 25 mai, une adresse au roi fut adoptée par la chambre des communes, pour le remercier de la mesure qu'il avait prise, et protester de la fidélité et de l'attachement de tous les membres du parlement au monarque et à la constitution. Elle servit de modèle à un grand nombre d'autres, qui arrivèrent de tous les points du royaume.

La session du parlement fut close le 15 juin. Le même jour, lord Thurlow, grand chancelier, donna sa démission. Le grand sceau fut confié à une commission.

Des troubles éclatèrent, pendant l'été de 1792, dans les provinces au nord de Londres, où les manufactures sont le plus nombreuses. Des mouvements semblables eurent lieu en Ecosse et en Irlande.

La chute du trône, en France, le 10 août, produisit une vive sensation dans la Grande-Bretagne. La nouvelle en parvint à Londres, le 11 au soir. Dès que le gouvernement eût été instruit de la dechéance de Louis XVI, prononcée par le corps législatif, il rappela l'ambassadeur, qui était à Paris. L'ambassadeur de France, à Londres, y resta; mais son caractère public n'y fut plus reconnu.

Le 20 septembre, les ministres de l'empereur et du roi des Deux-Siciles remirent à lord Grenville une note qui exprimait les inquiétudes de leurs souverains pour le sort du roi très-chrétien et de sa famille, et leurs vœux que, dans le cas où le plus grand des crimes serait commis, ceux qui s'en seraient rendus coupables ne pussent pas trouver un

asile dans la Grande-Bretagne. La réponse du secrétaire d'état, faite le 21, fut conforme à cette demande.

Lord Auckland, ministre plénipotentiaire de la Grande-Bretagne auprès des Etats-Généraux, leur écrivit, le 24 septembre, une lettre pour leur communiquer cette note. Ils répondirent que leur conduite serait dirigée par les mêmes principes.

Le succès des armes françaises dans les Pays-Bas, et la déclaration de la nouvelle république, qui rendait libre la navigation de l'Escaut, donnèrent lieu à une note remise, le 16 novembre, par lord Auckland aux Etats-Généraux; il leur offrait les secours stipulés par le traité d'alliance de 1788.

Un grand nombre de Français étaient venus chercher un refuge dans la Grande-Bretagne. On ouvrit, pour les soulager, des souscriptions qui produisirent des sommes considérables.

Le gouvernement défendit l'exportation des blés pour la France, où les subsistances étaient rares.

La proclamation du Roi et la vigilance des ministres avaient arrêté la marche des novateurs, qui voulaient attaquer la constitution; mais beaucoup de personnes pensèrent qu'il convenait d'avoir recours, pour défendre l'ordre établi, aux mêmes moyens employés par celles qui cherchaient à le renverser. En conséquence, il se forma, le 20 novembre, dans la cité de Londres, une association pour le maintien de la liberté et de la propriété contre les républicains et les nivelleurs. Des sociétés semblables s'organisèrent dans d'autres parties de la capitale et dans tout le royaume.

Un décret rendu par la convention nationale de France, le 19 novembre 1792, promettait fraternité et assistance à tous les peuples qui désiraient recouvrer leur liberté. Ce décret renouvella les allarmes, d'autant plus vivement, que des sociétés anglaises avaient répondu à l'invitation.

Le Roi, par une proclamation du 1er. décembre, annonça que les manœuvres d'hommes mal-intentionnés, agissant de concert avec des personnes qui habitaient des pays étrangers, faisaient courir des risques aux lois et à la constitution de son royaume; qu'un esprit de sédition et de désordre s'était manifesté par des émeutes et des soulévements, et qu'il était urgent d'augmenter la force prête à agir pour soutenir les magistrats; ce qui le mettait dans le cas de convoquer et d'incorporer une partie de la

Digitized by Google

milice, pour pourvoir plus immédiatement à la tranquillité publique. Cette mesure rendait nécessaire la réunion du parlement, qui avait été prorogé, jusqu'au mois de janvier 1793; il fut convoqué pour le 13 décembre 1792.

Les inquiétudes que cette proclamation produisit dans le public s'accrurent, quand on vit des troupes se rassembler autour de la capitale, la garde de la banque doublée, et les fortifications de la tour réparées.

Le Roi, dans son discours d'ouverture, parla de l'état du royaume, dans les mêmes termes que ceux de sa proclamation; et, quant aux affaires du continent, il déclara qu'il avait soigneusement observé la plus stricte neutralité, et s'était constamment abstenu d'intervenir dans les affaires intérieures de la France, mais qu'il ne pouvait voir, sans la plus sérieuse inquiétude, les symptômes qui annonçaient, dans ce pays, l'intention d'exciter des troubles dans les autres états, de n'avoir aucun égard aux droits des nations neutres, et de poursuivre des projets d'agrandissement et de conquêtes. Il ajouta que, dans ces circonstances, il avait cru de son devoir de recourir aux moyens de précaution et de défense que la loi lui avait confiés, et d'augmenter ses forces de terre et de mer.

Dans les débats auxquels l'adresse en réponse à ce discours donna lieu, le 14 décembre, M. Fox, après avoir condamné l'idée d'une guerre, que le discours semblait pronostiquer, proposa, pour amendement, de prier le Roi d'employer toute espèce de négociation honorable pour prévenir la guerre avec la France; cette proposition fut rejetée, ainsi qu'une autre qu'il fit, le lendemain, de prier le roi d'envoyer un ministre plénipotentiaire à Paris, afin de traiter avec les personnes qui exerçaient provisoirement les fonctions du pouvoir exécutif en France, concernant les points qui pouvaient être en discussion entre les alliés du roi et la nation française. Cette proposition, combattue avec force, fut rejetée sans division.

On reconnut, dans cette occasion, que le parti de l'opposition avait été considérablement affaibli par la défection d'un grand nombre de ses membres. Frappés des dangers auxquels la constitution était exposée, ils pensèrent que toute différence d'opinion devait disparaître, et tout esprit de parti s'anéantir, dans un tems d'alarme générale; que tout le monde devait se réunir pour soutenir le gouverne-

ment, et que rien ne s'opposerait plus efficacement aux projets des ennemis intérieurs et extérieurs, qu'une résistance unanime et bien décidée.

Le nombre des étrangers s'était considérablement accru. Quoique la plupart fussent des royalistes français émigrés, quelques-uns s'étaient cependant conduits de manière à justifier les soupçons du gouvernement. Un bill, proposé le 19 décembre, et connu sous le nom d'*Alien-bill*, soumit les étrangers à une surveillance sévère.

Le 26 décembre, un bill défendit la circulation des assignats et autres papiers d'état émis sous l'autorité du gouvernement de France.

Le gouvernement désirant établir des relations suivies avec l'empire de la Chine, et augmenter son commerce dans ce pays, avait fait partir, le 1er. octobre 1792, une ambassade, à la tête de laquelle était lord Macartney. Elle revint, en 1794, sans avoir obtenu ce que l'on avait espéré.

Dans l'Inde, lord Cornwallis arriva pour la seconde fois avec ses alliés devant Seringapatnam, le 5 février 1792. Le lendemain, il attaqua avec succès Tippoo, qui occupait un camp fortifié sur la rive gauche du Cavèry, de l'autre côté de la ville. Tippoo ayant vainement essayé de le reprendre, la capitale fut complètement investie, et le siége poussé avec vigueur jusqu'au 24. Réduit à l'extrémité, Tippoo accepta les conditions qui lui furent imposées. Le traité signé le 18 mars, confirma les avantages commerciaux accordés à la compagnie par les traités précédents. Tippoo céda aux alliés la moitié de ses états; paya une forte somme par forme d'indemnité, et remit ses deux fils en ôtage pour l'exécution de sa promesse. Les territoires cédés furent divisés en trois portions égales; l'une pour la compagnie, la seconde pour le Nizam, la troisième pour les Mahrattes.

Le 12 juillet, la compagnie conclut avec le nabab d'Arcat un traité, par lequel elle s'engageait à entretenir dans ses états un corps de troupes dont il payerait la solde; le nabab devait aussi acquitter diverses dettes.

La perception des revenus dans l'Inde éprouva des améliorations qui furent très-profitables à la compagnie, sans surcharger les contribuables.

Au commencement de 1793, la paix n'était pas encore rompue entre l'Angleterre et la France; mais tout annonçait qu'elle ne pouvait plus durer long-tems: tant l'animosité mutuelle se manifestait avec emportement. Il était tel

que l'on ne saurait dire de quel côté on s'empressa le plus d'en venir aux hostilités. En Angleterre, la majorité de la nation, ce qui comprenait toutes les personnes attachées au gouvernement et une portion nombreuse des hommes distingués par leur rang et leur fortune, avait conçu une si forte horreur pour les principes et les actions des révolutionnaires français, et une si grande crainte que ces principes ne pénétrassent dans les îles britanniques, qu'elle désirait avec la plus vive impatience la cessation de toute communication entre les deux pays, parce qu'elle pensait que les maux d'une guerre ouverte étaient moins à redouter que les machinations d'une politique cachée et insidieuse; elle espérait aussi qu'une confédération générale des principales puissances de l'Europe, dont quelques-unes étaient déjà entrées en lice, devait finir par triompher d'un gouvernement livré à la frénésie des passions les plus violentes, et déchiré par les factions.

Le parti ministériel fut renforcé, à cette époque, dans la chambre des pairs, par lord Loughborough, qui fut nommé chancelier, le 26 janvier 1793.

Tous les esprits étaient dans l'attente de la catastrophe affreuse qui se préparait à Paris; ainsi l'on ne fut pas surpris à Londres, lorsque l'on y apprit que l'infortuné Louis XVI avait été décapité le 21 janvier. Le sentiment d'horreur pour la république française et pour les hommes atroces qui la dominaient, redoubla à la nouvelle de cet assassinat. M. de Chauvelin, ambassadeur de France, reçut, le 24, l'ordre de sortir du royaume dans le délai de huit jours. Le 28, un message du Roi aux deux chambres leur annonça qu'il avait donné des ordres pour qu'on mît sous leurs yeux la copie de plusieurs papiers, reçus de M. de Chauvelin, et des réponses que lui avait faites le secrétaire d'état, ainsi que l'injonction qu'on vient de rapporter. Le Roi ajoutait, que, dans les conjonctures actuelles, il regardait comme indispensable d'augmenter les troupes de mer et de terre.

M. Pitt, en proposant l'adresse en réponse à ce message, le 2 février, déplora éloquemment l'attentat qui frappait l'Europe entière d'indignation et d'effroi; il s'écria que, s'il en croyait ses sentiments personnels, et sans doute ceux de la chambre, il préférerait de tirer le voile sur ce fatal événement, et cita à ce sujet les vers pathétiques du chancelier de Lhôpital, sur le massacre de la Saint-Bar-

thélemi. M. Pitt, pour convaincre la chambre des projets des dominateurs de la France, qui ne tendaient à rien moins qu'à la subversion de tous les gouvernements, fit part d'une lettre que le ministre de la marine, membre du conseil exécutif de la république, adressait à tous les amis de la liberté, dans les ports de mer, pour les inviter à secouer le joug de la tyrannie. La proposition de l'adresse fut agréée sans division.

Le 1er. février, la convention nationale avait déclaré la guerre au roi de la Grande-Bretagne, et au stathouder des Provinces-Unies. Déjà cette puissance avait été attaquée indirectement par le décret qui ordonnait l'ouverture de l'Escaut; le 25 janvier, lord Auckland, ambassadeur extraordinaire près les États-Généraux, leur remit un mémoire, pour leur communiquer les notes échangées entre M. de Chauvelin et lord Grenville, et leur exprimer la persuasion du Roi, son souverain, que leurs hautes puissances étaient disposées à concourir à toutes les mesures exigées par la crise actuelle. Le 28, il remit un nouveau mémoire, pour annoncer la manière dont M. de Chauvelin avait été renvoyé.

Le 11, un message du Roi, informa les deux chambres de la déclaration de guerre de la France, et ajouta qu'il comptait sur leur assistance, pour résister à cette attaque extraordinaire et non provoquée. Ce message fut pris en considération le lendemain. M. Pitt, en proposant une adresse en réponse, entretint la chambre des circonstances qui, depuis le renvoi de M. de Chauvelin, avaient précédé la déclaration de guerre, et passa en revue, pour les réfuter, les motifs allégués par la convention, à l'appui de sa démarche. M. Fox ne voulait pas que la chambre déclarât que les ministres n'avaient, par leur conduite, fourni aucun prétexte à la guerre, et proposa cet amendement : « Nous appuierons, autant qu'il dépendra de nous, les » efforts que doit faire un peuple brave et loyal pour » repousser toute attaque contre ce pays, et en général » toutes les mesures qui seront nécessaires pour amener » la France à consentir à une paix fondée sur des condi- » tions sûres et honorables. » L'amendement fut rejetté sans division.

Toutefois l'opposition, malgré l'opinion générale qui, dans le parlement, comme dans le public, se déclarait pour la guerre, n'abandonna pas ses efforts, pour prévenir

une extrémité qu'elle regardait probablement comme un mal plus grand, qu'aucun de ceux dont la nation était menacée. Le 18 février, M. Fox proposa une suite de résolutions, dont l'objet était de déclarer que la guerre avec la France, d'après les motifs mis en avant pour la justifier, n'était compatible ni avec l'honneur, ni avec l'intérêt de l'Angleterre ; que les ministres, dans la dernière négociation avec le gouvernement français, n'avaient pas employé les moyens propres à obtenir un arrangement amiable sur les griefs dont ils se plaignaient; enfin, que leur devoir les obligeait à conseiller au roi de ne pas prendre des engagements qui pourraient l'empêcher de faire une paix séparée. Ces propositions furent rejetées. D'autres tentatives du même genre n'eurent pas plus de succès.

Le 4 mars 1793, M. Sheridan proposa de nommer un comité chargé de s'enquérir de la vérité des rapports relatifs aux séditions. Il annonça qu'il n'essaierait pas de prouver que jamais le ministère n'avait eu de motif suffisant pour craindre des révoltes, et qu'aucun mouvement séditieux n'avait pu autoriser les bruits qui avaient couru à ce sujet. Il soutint qu'il n'était rien arrivé qui pût justifier les alarmes qu'on avait conçues. Il s'efforça de prouver que le gouvernement et ses agents avaient soigneusement propagé ces alarmes, dans le dessein, à ce qu'il supposait, de détourner l'attention du public de la réforme parlementaire. Sa proposition, après avoir été débattue avec beaucoup d'aigreur, fut rejetée; on ne la regarda que comme l'expression de l'animosité du parti de l'orateur. Le lord maire de Londres, qui était en même tems membre de la chambre, parla des manœuvres séditieuses de plusieurs réunions qui avaient eu lieu dans la cité, et qu'il avait fait dissoudre.

Le 6 mars, un message du Roi informa la chambre des communes qu'il avait engagé au service de la Grande-Bretagne un corps de troupes de son électorat d'Hanovre, pour secourir ses alliés, les Etats-Généraux, et avait ordonné de mettre sous les yeux de la chambre un état estimatif de la dépense de ces troupes, en se reposant sur son zèle pour fournir les fonds nécessaires. La chambre des pairs reçut un message semblable.

Le 11, la chambre des communes s'étant formée en comité de subsides, M. Pitt fit approuver son projet de

remplir le déficit des voies et moyens, par un emprunt de 4,500,000 liv. et une émission de 4,000,000 liv. de billets de l'échiquier.

Le 15 mars, le procureur-général présenta un bill qui défendait à tout sujet de la Grande-Bretagne, sous peine de haute trahison, de correspondre, pendant la guerre, avec les ennemis du roi, de fournir au gouvernement ou aux armées de la France des munitions navales, des vivres, de l'argent ou des étoffes de laine; d'acheter des propriétés territoriales ou des fonds publics en France; d'aller en France, à moins d'en avoir obtenu la permission revêtue du grand sceau; et d'assurer tous navires venant de France ou destinés pour ce pays. Ce bill fut adopté avec divers amendements, dont l'un bornait les effets de la loi aux personnes habitant la Grande-Bretagne; on laissa aussi de côté la clause qui interdisait l'achat des fonds publics. Le bill reçut la sanction royale le 7 mai.

La compagnie des Indes ayant présenté une pétition au parlement, pour le renouvellement de sa charte, un bill, sanctionné le 11 juin, lui accorda, pour une nouvelle période, la possession des territoires qu'elle occupait dans l'Inde.

Le commerce ayant éprouvé de grands embarras, qui résultaient de la trop grande extension des entreprises et de l'immense quantité de papier-monnaie en circulation, les suites de cette gêne devenaient alarmantes pour le crédit public. En conséquence, la chambre des communes décida, sur la proposition du ministre et le rapport subséquent d'un comité, qu'une somme de cinq millions en billets de l'échiquier serait remise à des commissaires, chargés, sous certaines conditions, de faire des avances aux commerçants qui demanderaient des secours, et fourniraient des garanties convenables de leur libération dans un tems fixé.

Un bill, sanctionné le 3 juin, exempta les catholiques romains d'Ecosse, de certaines peines portées contre eux par des actes du parlement de ce pays, et annéantit des dispositions qui, jusqu'alors, les avaient rendus inhabiles à posséder ou à transmettre des propriétés territoriales.

Lord Auckland, ambassadeur extraordinaire à La Haye, avait, conjointement avec le ministre impérial, remis, le 5 avril 1793, aux Etats-Généraux, un mémoire pour les inviter à interdire l'entrée de leurs possessions d'Europe et de

leurs colonies, à tous ceux des membres de la convention et du conseil exécutif de France qui avaient pris part directement ou indirectement à la mort du roi, et, s'ils étaient découverts et arrêtés, à les faire livrer entre les mains de la justice, pour servir de leçon et d'exemple au genre humain. Le 25 avril, M. Sheridan demanda que la chambre des communes présentât une adresse au roi, pour blâmer la conduite de lord Auckland, et celle du ministère. Cette proposition fut écartée.

Au mois de mai, la proposition d'une adresse au roi pour le prier d'établir un conseil d'agriculture fut adoptée, et le conseil institué. Il est composé de membres non salariés, distingués par leurs connaissances en agriculture, et qui veillent à son amélioration et à ses progrès.

Un peu avant la clôture de la session, M. Fox proposa de nouveau une adresse au roi, pour le prier d'employer les mesures les plus propres à obtenir promptement une paix, dont les conditions seraient conformes à l'objet de la guerre, et d'accord avec la bonne foi, la stricte équité et la politique éclairée, qui avaient toujours distingué la nation anglaise. Cette demande, qui renouvella les discussions sur les causes de la guerre, et sur l'état du gouvernement de la France, fut repoussée.

Pendant la session, la chambre des communes avait plusieurs fois reçu des pétitions relatives à la réforme parlementaire. Ces pétitions donnèrent lieu à de vifs débats, et furent toutes rejetées.

Le 21 juin, le roi vint clore la session. Il remercia les deux chambres de la fermeté, de la sagesse, et du patriotisme qui avaient distingué leur conduite dans les conjonctures actuelles, et parla avec satisfaction du concours général de la nation à soutenir la constitution, concours qui ne pouvait manquer d'arrêter toutes tentatives de troubler la tranquillité intérieure. Enfin, il annonça que, de concert avec ses alliés, il avait pris des mesures pour poursuivre la guerre avec activité, afin d'obtenir un résultat heureux.

Séduits par l'énergie que montrait le gouvernement français, par les succès que ses armées obtenaient, par l'espérance que la révolution finirait par faire triompher la cause de la liberté dans toute l'Europe, beaucoup d'habitants de la Grande-Bretagne faisaient encore des vœux pour la nouvelle république, et manifestaient leur attachement à ses

principes politiques, malgré les excès et les crimes qui la déshonoraient ; ils les attribuaient à l'exaspération causée par l'attaque des puissances coalisées. En Ecosse, des zélateurs de la réforme parlementaire avaient conçu le projet de former une convention nationale, et imité la marche des républicains de France ; dans leur réunion, ils avaient adopté les dénominations diverses, usitées dans ce pays. Plusieurs chefs furent emprisonnés, et le reste fut dispersé par le zèle et l'activité des magistrats. Des procédures furent entamées contre les principaux membres de cette réunion ; les tribunaux les condamnèrent à la déportation. Cependant cet exemple de sévérité n'empêcha pas une association très-nombreuse de se former à Edinbourg.

En Irlande, le vice-roi, en ouvrant la session du parlement le 10 janvier 1793, déplora l'esprit de mécontentement qui s'était manifesté dans différents endroits du royaume, et invita les deux chambres à maintenir l'obéissance aux lois, à s'occuper de tout ce qui pourrait consolider l'union parmi les Irlandais catholiques, et à méditer sur leur position.

Dès le 2 janvier, des délégués des Irlandais catholiques avaient présenté au roi, en son palais de Saint-James, une supplique, pour jouir du droit de voter dans les élections des membres du parlement. En conséquence, le secrétaire du vice-roi présenta à la chambre des communes d'Irlande un bill conforme à l'objet de cette adresse. Il fut vivement combattu ; plusieurs clauses en furent retranchées ; enfin il passa : et, quoique les catholiques n'eussent pas obtenu tout ce qu'ils demandaient, ils se montrèrent très-reconnaissants des avantages qui leur avaient été accordés.

A cette époque, l'Irlande n'était pas tranquille. Des bandes d'hommes armés, et généralement composées de catholiques, parcouraient le pays sous le nom de *défenseurs*. On les a supposés payés par le gouvernement français ; au moins ils en professaient les principes. Ils firent beaucoup de mal, et commirent des atrocités. L'autorité civile ayant été trop faible pour s'opposer à leurs excès, un acte du parlement créa un corps de milice de 16,000 hommes ; on leva aussi un corps de troupes régulières de 5,000 hommes : ce qui, ajouté au corps d'armée déjà existant, portait à 35,000 hommes le nombre total des forces militaires.

La réforme parlementaire était devenue en Irlande, comme dans la Grande-Bretagne, le sujet dont s'occupaient

beaucoup d'hommes recommandables ; des malveillants s'en servirent de même pour exciter des troubles. Cette fermentation donna lieu à la loi connue sous le nom d'acte de convention. Elle prononce l'illégalité de toute réunion, comité ou rassemblement, prétendant représenter le peuple, sous prétexte de préparer ou présenter des pétitions, des doléances ou toute espèce d'adresse au roi ou aux chambres du parlement, à l'effet de demander la réforme de ce qui existe, et déclare coupable de haute trahison quiconque prend part à ces pratiques, dont les factieux se servent pour troubler la tranquillité publique. Cependant la loi finit par reconnaître le droit qu'a chaque particulier de présenter des pétitions pour demander le redressement de griefs publics ou particuliers. Deux autres lois, conformes à celles que la législature britannique avait rendues, concernent les étrangers et les correspondances criminelles.

Dès le moment où la Grande-Bretagne avait pris part à la guerre contre la France, elle était devenue l'âme de la coalition : elle recruta de nouveaux alliés, et fournit des subsides aux puissances qui avaient besoin d'être soutenues.

Le 4 mars 1793, par un traité conclu avec le Hanovre, elle avait pris à sa solde 15,000 hommes.

Le 25 du même mois, un traité de commerce fut signé à Londres avec la Russie ; il fut suivi d'un traité d'alliance : les deux puissances se promettaient réciproquement de ne mettre bas les armes que d'un consentement commun, et après avoir forcé la France à restituer toutes les conquêtes faites sur l'une d'elles ou sur telle autre, à laquelle elles étendraient cette garantie ; on s'engageait à fermer les ports respectifs à tous les vaisseaux français, et à ne permettre l'exportation d'aucune espèce de denrée ou marchandise pour la France.

Le 10 avril, un traité de subsides fut signé à Cassel. La Grande-Bretagne prit à sa solde 8,000 Hessois. Ce nombre fut augmenté de 4,000 hommes, par une convention additionnelle du 23 août.

Le 25 avril, la Sardaigne s'engagea, par un traité signé à Londres, à tenir sur pied pendant tout le cours de la guerre, une armée de 50,000 hommes, en recevant un subside annuel de 200,000 liv. La Grande-Bretagne promit d'envoyer une flotte dans la Méditerranée. Les deux parties contractantes se garantirent mutuellement leurs états.

Le 25 mai, un traité d'alliance fut conclu à Madrid ; il

portait que la Grande-Bretagne et l'Espagne fermeraient leurs ports aux vaisseaux français, et réuniraient leurs efforts pour empêcher que les puissances neutres n'accordassent aucune protection au commerce français. Enfin, elles se garantirent réciproquement leurs états.

Le 12 juillet, un traité fut signé à Naples. Le roi des Deux-Siciles promit de réunir ses forces à celles de la Grande-Bretagne dans la Méditerranée ; celle-ci s'engagea à y entretenir une flotte respectable et à protéger le commerce des Napolitains.

Le 14 juillet, un traité d'alliance fut signé à Mayence avec la Prusse.

Le 30 août, il en fut conclu un semblable à Londres avec l'empereur d'Allemagne.

Le 21 septembre, un traité de subsides, signé à Carlsruhe, assura à la Grande-Bretagne un corps de sept cent cinquante hommes de troupes du margrave de Bade.

Le 26 septembre, un traité d'alliance avec le Portugal fut signé à Londres.

Le 5 octobre, une convention, signée à Langencandel, mit à la disposition de la Grande-Bretagne 3000 hommes de troupes du landgrave de Hesse-Darmstadt.

Les efforts de la Grande-Bretagne et de la coalition échouèrent en Danemark, en Suède, à Venise et à Gênes.

Des notes et des contre-notes furent échangées à Copenhague et à Stockholm, dans les mois de juillet et d'août, entre les ministres plénipotentiaires de la Grande-Bretagne et de la Russie, d'une part, et les ministres des rois de Danemark et de Suède, de l'autre ; ces princes ne voulurent pas se désister de leur système de neutralité absolue.

Le grand duc de Toscane avait d'abord pris le même parti ; mais, le 8 octobre, une note qui fut adressée à son ministre par le ministre plénipotentiaire de la Grande-Bretagne, et l'apparition d'une flotte anglaise dans la Méditerranée, l'enhardirent à se déclarer pour la coalition.

Quoique les commissaires de la convention, à Nice, eussent ordonné, le 13 octobre, au chargé d'affaires de France, à Gênes, de présenter au sénat une déclaration qui exprimait des sentiments très-hostiles, cette république conserva sa neutralité. Une flotte anglo-espagnole, qui parut devant le port, somma inutilement le sénat de changer de système. Alors le port fut bloqué.

Un corps d'armée composé de 12,000 Anglais, 12,000

Hanovriens et 8,000 Hessois, avait joint les alliés dans les Pays-Bas. Il était commandé par le duc d'York, et se signala dans différentes occasions, notamment au camp de Famars, qui fut emporté le 7 mai ; il fit ensuite le siége de Valenciennes, qui se rendit le 28 juillet. Cette armée chassa les ennemis d'une forte redoute, à Lincelles, le 18 août. Le 22, le duc d'York entreprit le siége de Dunkerque ; la Grande-Bretagne attachait le plus grand prix à la prise de cette place. Le duc eut d'abord des succès ; mais, le 8 septembre, il fut battu à Hondschoote par le général Houchard et forcé de lever le siége, entrepris contre l'avis des généraux autrichiens ; il laissa derrière lui son artillerie de siége et une grande quantité de munitions.

Les villes de Toulon et de Marseille avaient arboré l'étendard de l'insurrection contre la tyrannie de la convention.

Le 23 août 1793, l'amiral Hood, dont la flotte, unie à celles d'Espagne et de Naples, dominait depuis plusieurs mois dans la Méditerranée, annonça par une proclamation que, si Toulon et Marseille se déclaraient franchement en faveur de la monarchie, arboraient le drapeau blanc, désarmaient les vaisseaux qui se trouvaient dans les ports, lui remettaient provisoirement les ports et les forts, de sorte qu'il pût entrer et sortir en sûreté, il leur promettait le secours de sa flotte, s'engageant à respecter les propriétés particulières, et à rendre, à la paix, les vaisseaux et les ports à la France. Les républicains avaient triomphé à Marseille ; et en conséquence, les propositions de l'amiral anglais n'y furent point accueillies. A l'égard de Toulon, le comité des sections de cette ville accepta, le 26 août, les conditions proposées par Hood, qui, dans la nuit du 27 au 28, entra dans le port, et proclama Louis XVII et la constitution de 1791. Le 30, l'armée républicaine parut dans les environs de la ville ; elle éprouva d'abord des échecs ; mais, ayant reçu des renforts, elle reprit l'avantage ; enfin, elle fit, le 16 décembre, une attaque générale, et bombarda la ville. Les alliés, ne pouvant résister, firent sauter les forts, embarquèrent les troupes et un très-grand nombre d'habitants, et emmenèrent plusieurs vaisseaux de ligne et des frégates. Sir Sidney Smith fut chargé de mettre le feu aux arsenaux, aux magasins, à dix-sept vaisseaux de ligne, ainsi qu'aux frégates et aux petits bâtiments de guerre, qu'on fut obligé de laisser dans le port. L'armée républicaine entra dans Toulon le 19 décembre.

Une révolte avait éclaté en Corse contre la France; elle devint bientôt générale. Trois villes seulement, Bastia, Saint-Florent et Calvi, continuèrent à tenir pour la convention. Une *consulta* générale, organisée par Paoli, gouvernait l'île. Le 20 septembre 1793, une partie de l'escadre de Hood, d'accord avec ce chef, entra dans le port de Saint-Florent, et s'empara de deux châteaux qui dominent la ville. Une autre division de la flotte de Hood parut devant Bastia et somma la ville de se rendre. Paoli s'avançait en même tems à la tête de dix mille hommes.

En Amérique, les Anglais prirent Tabago, le 18 avril 1793. Le 20 septembre, en vertu d'une capitulation conclue avec les habitants, ils s'emparèrent de Jérémie, ville de Saint-Domingue, et, le 22, du môle Saint-Nicolas, l'une des clefs de cette île.

Dans l'Inde, les troupes britanniques enlevèrent, au mois de juin, tous les comptoirs français dans le Bengale, et sur les côtes de Coromandel et de Malabar.

Le parlement britannique rentra le 21 janvier 1794. Le roi, ainsi qu'on s'y attendait, recommanda de poursuivre la guerre avec vigueur, parce que de son succès dépendait la conservation de la constitution, des lois et de la religion de la Grande-Bretagne, ainsi que la sûreté de toute société civile. Il ajouta que les efforts de la France n'étaient fondés que sur une usurpation violente du pouvoir, qui rendait les gouvernants actuels maîtres de la vie du peuple. Le roi finissait en disant que la guerre avait eu pour cause une attaque directe contre la Grande-Bretagne et ses alliés, fondée sur des principes qui tendaient à détruire la propriété, à renverser les lois et la religion de tout pays civilisé, et à introduire partout ce système de rapine, d'anarchie et d'impiété, dont les effets, déjà manifestés en France, donnaient une terrible, mais utile leçon au tems actuel et à la postérité.

Ce discours vivement applaudi et appuyé par le parti ministériel dans les deux chambres, donna lieu à des débats, dans lesquels se déploya l'esprit des partis qui divisaient la nation. Les amendements proposés à l'adresse en réponse, pour prier le roi de profiter de la première occasion de conclure une paix honorable, furent rejetés par de nombreuses majorités.

Le ministère avait, ainsi qu'on l'a vu précédemment, conclu des traités avec divers princes d'Allemagne, pour prendre leurs troupes à la solde de la Grande-Bretagne.

Digitized by Google

Alarmé des démonstrations hostiles de la France, il avait fait venir sur la rade de Portsmouth, un convoi chargé de troupes hessoises, qu'il destinait à une expédition secrète. Comme on craignait que des maladies n'éclatassent parmi les soldats entassés à bord, ils furent débarqués sur l'île de Wight. Ces particularités ayant été communiquées à la chambre des communes, le 27 janvier, elle vota une adresse de remercîment au Roi; mais, le lendemain, cette mesure fut sévèrement critiquée par l'opposition dans les deux chambres. Elle soutenait que l'introduction de troupes étrangères dans le royaume, sans le consentement préalable du parlement, était absolument illégale; le ministère et ses amis prétendaient au contraire qu'il n'existait pas de loi précise sur ce sujet, et que, par conséquent, dans la conjoncture actuelle, il ne s'était rien passé d'irrégulier; ils eurent l'avantage, lorsqu'on alla aux voix. Toutefois, l'opposition avait cet objet trop à cœur pour l'abandonner sans débat ultérieur; l'opinion publique la favorisait à cet égard. Quoique la nation approuvât la mesure de permettre aux troupes hessoises de se refaire dans l'île de Wight, elle regarda la permission du parlement pour cet objet, comme tellement indispensable, qu'elle ne crut pas que les ministres pussent refuser un bill d'indemnité pour un acte, qui n'était réputé blâmable, que parce qu'ils ne consentaient pas à en reconnaître l'illégalité. Ils n'en voulurent même pas; leur obstination dans cette occasion, leur fit un tort considérable; il fournit aux mécontents un prétexte de les taxer de desseins iniques; leurs amis eurent beaucoup de peine à les disculper.

La force et la persévérance opiniâtre de l'ennemi extérieur, croissaient chaque jour davantage; il fallait la réunion des efforts de la plupart des puissances de l'Europe, pour lui tenir tête. Il cherchait surtout à étendre sa puissance maritime; la Grande-Bretagne devait naturellement s'y opposer; en conséquence la proposition, faite le 27 janvier 1794, de porter le nombre des matelots à quatre-vingt-cinq mille, passa sans difficulté. Celle d'entretenir une armée régulière de soixante mille hommes, fut combattue vivement, et donna lieu à des observations piquantes sur la dernière campagne dans les Pays-Bas, et sur l'évacuation de Toulon.

Le 5 février, le ministre mit sous les yeux de la chambre l'état des dépenses indispensables pour continuer la guerre,

et l'aperçu des voies et moyens nécessaires pour y faire face. Il évalua le nombre des troupes de l'intérieur à cent quarante mille hommes, et celui des troupes étrangères à la solde de la Grande-Bretagne, à quarante mille. Il calcula que, pour la solde de ces armées et de la marine, et les autres besoins de l'état, vingt millions étaient nécessaires. Les voies et moyens qu'il proposa comprenaient quelques impôts nouveaux et un emprunt de onze millions. Ces plans n'essuyèrent pas d'objection. L'imposition double, à laquelle les catholiques romains avaient été long-tems assujétis, fut supprimée le 7 fevrier.

M. Wilbeforce ayant remis sous les yeux de la chambre le sujet de la traite des nègres, agité depuis si long-tems, demanda qu'il ne fût plus permis au commerce anglais d'approvisionner de nègres les colonies étrangères. Cette proposition, appuyée par M. Pitt, fut adoptée. Cependant les négociants de Londres et de Liverpool, qui faisaient le commerce des Antilles, ayant présenté des pétitions contre ce bill, on proposa d'en remettre l'exécution à six mois, ce qui ne fut pas adopté; mais le bill fut rejeté par la chambre des pairs, le 2 mai.

Une proposition de censurer la conduite des ministres fut écartée dans la chambre haute. Toutefois, malgré leur triomphe dans le parlement, où leur majorité renversait tous les obstacles, ils commencèrent à sentir les difficultés de la guerre extérieure, dans laquelle ils étaient engagés. Le 6 mars, M. Pitt proposa d'augmenter la milice, afin de pourvoir plus efficacement à la sûreté du royaume que les Français menaçaient d'une invasion; puis demanda de lever, dans chaque comté, un corps de volontaires à pied et à cheval. La première proposition fut adoptée sans discussion; la seconde ne le fut qu'après de vifs débats.

Il s'en éleva aussi de très-véhéments, le 17 mars. Le ministre avait publié une réquisition, sous le nom de recommandation pour la levée de compagnies volontaires de cavalerie et d'infanterie, afin de maintenir la paix intérieure, de comprimer les insurrections, et, dans un cas de nécessité, de repousser une invasion ennemie. L'opposition combattit cette mesure comme inconstitutionelle; elle blâma surtout une annonce insérée dans les journaux, et portant que quiconque refuserait d'acquiescer à cette invitation, serait regardé comme ennemi du gouvernement. Malgré tous les efforts des orateurs pour faire cen-

surer le ministère, cette proposition fut rejetée par la chambre.

Le 25 mars, un message du roi informa la chambre des desseins de l'ennemi pour tenter une invasion dans le royaume, et demanda, pour s'opposer à une pareille entreprise, l'augmentation de la milice; le Roi ajoutait que, persuadé du concours du parlement, il avait donné des ordres conformes à cet objet. L'adresse en réponse fut votée sans opposition.

Cependant la tentative du ministère pour se procurer des souscriptions sans recourir au parlement, avait causé beaucoup de mécontentement, et, dans quelques comtés, avait rencontré une vive opposition; on y avait même pris des résolutions absolument contraires.

Le 28 mars, M. Sheridan proposa, sans succès, dans la chambre des communes, de déclarer qu'il était dangereux et inconstitutionnel pour le peuple anglais de faire des prêts d'argent au gouvernement. Une motion du même genre, dans la chambre des pairs, éprouva un sort pareil; elle fut rejetée par la question préalable.

En conséquence de ces avantages, M. Pitt proposa, le 1er. avril, un bill tendant à encourager quiconque s'enrôlerait volontairement pour la défense générale du royaume, pendant la guerre; il le fit suivre, le 7, d'un autre qui autorisait les Français à entrer au service de la Grande-Bretagne sur le continent européen, et les ministres à employer, avec certaines restrictions, des officiers français pour ingénieurs. Ces propositions, adoptées par de nombreuses majorités, augmentèrent beaucoup l'influence du gouvernement, et répandirent un esprit belliqueux dans le royaume.

Les traités de subsides conclus avec différents princes de la coalition contre la France, les dépenses qu'ils avaient occasionés, et les obligations contractées étaient des objets d'une si haute importance, que beaucoup de personnes avaient conçu de vives alarmes sur leurs conséquences pour la Grande-Bretagne. Ces personnes, qui d'ailleurs n'étaient pas mal disposées pour les mesures prises par le gouvernement, pensaient que l'on avait mis trop de précipitation à condescendre aux demandes des puissances alliées, qui avaient des vues très-avantageuses pour elles-mêmes, mais pas assez intéressantes pour la Grande-Bretagne, pour que celle-ci fît tous les sacrifices

qu'elles réclamaient de sa part. Les plaintes, auxquelles ces demandes donnèrent lieu, engagèrent l'opposition à en faire le sujet d'une discussion. Le 6 avril, M. Grey proposa une adresse pour exprimer au roi l'inquiétude de la chambre sur les liaisons que sa majesté avait formées avec des puissances, dont le but apparent était de régler le gouvernement d'un pays, dans les affaires duquel elles n'avaient nul droit d'intervenir. Il taxa leurs projets d'injustice et d'ambition, disant que leur conduite récente envers la Pologne annonçait évidemment leurs intentions relativement à la France. Les vues des puissances coalisées furent défendues par le ministère. Des débats semblables eurent lieu à la chambre des pairs; les propositions d'adresse furent repoussées.

La probabilité de voir la guerre continuer plus longtems que ne l'avaient prédit, d'un air de confiance, ceux qui l'avaient approuvée, commença, vers cette époque, à exciter de grandes alarmes dans le public, d'autant plus qu'aucun des objets, que la coalition avait annoncés comme but de ses efforts, n'avait encore été obtenu. Ce fut donc un incident désagréable pour le public, que la nouvelle d'un nouveau message du roi, adressé au parlement, le 29 avril, pour annoncer qu'un traité conclu à la Haye, le 19 du même mois, avec le roi de Prusse, stipulait pour ce prince, un subside de guerre plus considérable que pour les autres puissances. L'opposition s'étendit encore beaucoup sur l'objet et la perspective de la guerre, et sur le peu de confiance que devaient inspirer à la Grande-Bretagne les puissances auxquelles elle payait des subsides, puisque celles-ci s'occupaient principalement de leurs intérêts particuliers. Les ministres furent soutenus par leurs majorités ordinaires.

Tandis qu'elle fournissait ainsi des sommes énormes pour continuer avec vigueur la guerre contre la France, la Grande-Bretagne fut sur le point de se trouver enveloppée dans des difficultés sérieuses avec une autre république, difficultés qui étaient le résultat de la guerre actuelle. Peu de tems après qu'elle eût éclaté, le gouvernement britanique avait ordonné d'arrêter tous les navires américains qui portaient des grains en France, et de prendre leurs cargaisons, en payant leur valeur, ainsi que celle du fret : procédé qui fut, avec raison, regardé par les Etats-Unis, comme attentatoire à leur independance, et qui irrita singulièrement la nation américaine.

Bientôt un ordre du conseil privé l'offensa encore davantage. Il enjoignait de saisir tous les navires américains qui portaient des vivres et des munitions aux colonies françaises, et d'obliger ceux qui partaient des colonies anglaises à donner caution qu'ils débarqueraient leurs cargaisons dans des ports britanniques ou neutres. En conséquence de cet ordre, plus de six cents navires américains avaient été saisis dans l'intervalle de cinq mois. Enfin, la Grande-Bretagne donna de nouvelles causes de mécontentement et de nouveaux sujets d'ombrage aux Etats-Unis, en faisant occuper, par ses troupes, des forts situés sur la frontière du Canada, et qui leur avaient été cédés par la paix de 1783; et lord Dorchester, gouverneur du Canada, tint des conférences avec diverses tribus indiennes. Tous ces événements avaient causé une grande fermentation chez les Américains, et de vives alarmes parmi les commerçants anglais, qui craignaient que la guerre n'en fût la suite. Heureusement pour les deux pays, la modération prévalut, dans le congrès américain, sur l'animosité manifestée par le public. Le gouvernement se contenta de mettre un embargo de trente jours sur les navires anglais, puis nomma ministre plénipotentiaire pour arranger les différends, M. Jay, grand-juge des Etats-Unis, qui arriva en Angleterre pendant l'été de 1794. Il présenta son mémoire à une époque favorable pour être écouté; les armées alliées avaient essuyé des défaites réitérées dans les Pays-Bas. M. Jay, indépendamment des griefs rapportés plus haut, se plaignait aussi de la rigueur exercée fréquemment contre les matelots américains, que les bâtiments de guerre anglais venaient enlever sur leurs navires, pour les forcer à servir dans la marine britannique. Lord Grenville fit une réponse modérée; ainsi, les deux parties ayant des dispositions pacifiques, la dispute fut bientôt terminée.

Mais la conduite du gouvernement envers l'Amérique occasiona des discussions dans les deux chambres. On demanda copie des instructions envoyées à lord Dorchester, et des conférences tenues avec les Indiens du nord-ouest de l'Ohio. On ajouta que la loi des nations n'autorisait pas à faire mourir de faim tout un peuple, ni à interrompre le commerce d'une nation indépendante. Toutes ces tentatives n'aboutirent qu'à faire connaître la force inébranlable du ministère; il en fut de même de résolutions proposées pour terminer la guerre avec la France.

Au milieu de l'attention que l'on donnait à la politique extérieure, le parlement et le public trouvèrent un sujet, d'un intérêt au moins égal, dans les affaires intérieures du royaume. Le progrès des principes français excitait des inquiétudes vives dans les hautes classes de la société et chez tous les amis des institutions existantes, inquiétudes que les ministres partageaient sans doute, puisqu'ils avaient pris les mesures les plus efficaces pour en arrêter le progrès. Le motif de crainte le plus évident était la formation de sociétés qui avaient pour but avoué la réforme parlementaire, mais que leur organisation et leurs relations entre elles, ainsi que l'attachement qu'elles manifestaient généralement pour la république française, rendaient extrêmement suspectes. On a vu plus haut que le bras de la justice s'était appesanti en Ecosse sur une société de ce genre qui avait pris le nom de convention nationale. L'application rigoureuse de la loi avait fait naître des craintes d'une nature opposée.

On essaya donc dans le parlement d'apporter quelques changements aux lois criminelles d'Ecosse, et même de faire revoir le procès des personnes condamnées; mais ces efforts furent inutiles, et le chancelier fit passer une résolution, portant qu'il n'existait pas de motifs d'intervenir dans la marche des cours de justice, telles qu'elles étaient établies.

Les deux plus fameuses sociétés politiques de l'Angleterre étaient celle de l'instruction constitutionnelle et celle de correspondance; la dernière était la plus nombreuse, et composée d'hommes des classes moyenne et inférieure. Les villes de commerce et de manufactures en étaient pleines. Les membres de ces sociétés censuraient dans leurs assemblées avec une extrême liberté les opérations du ministère, blâmaient surtout la guerre contre la France, et même souhaitaient des succès aux armes de la république. Ils semblaient ne craindre nullement le pouvoir ministériel. Ils se déclaraient les défenseurs et favorisaient la circulation d'écrits d'une nature si audacieuse, qu'elle avait droit d'étonner le public et d'exciter le ressentiment du gouvernement. Ils avaient organisé des assemblées qui se tenaient régulièrement; ils faisaient connaître par des adresses au public, et par leur insertion dans les papiers publics, les résolutions prises dans leurs réunions. Leurs délibérations ne traitaient que de la réforme parlementaire; mais on leur

imputait des projets plus dangereux. Il est vraisemblable qu'en effet beaucoup de membres de ces réunions, sous le prétexte de réformer la constitution, voulaient la détruire radicalement, et introduire une forme de gouvernement républicaine. D'un autre côté, l'on peut croire que les factieux de ce genre n'étaient pas les plus nombreux.

Le gouvernement n'avait pas cessé d'avoir l'œil ouvert sur les opérations de ces sociétés. Jugeant qu'il s'était procuré des preuves suffisantes pour porter contre les principaux membres une accusation de menées criminelles, il fit arrêter, au mois de mai 1794, et conduire à la tour cinq personnes qui avaient joué un rôle marquant dans les assemblées.

Le 12 mai, un message du roi informa la chambre des communes que des sociétés de Londres, qui correspondaient avec des réunions du même genre, pratiquaient des machinations séditieuses à l'effet d'assembler une convention pour représenter le peuple d'Angleterre, en opposition au parlement. Le roi ajoutait que les papiers de ces sociétés avaient été saisis, et seraient mis sous les yeux du parlement, à qui l'examen attentif en était recommandé, pour le mettre à portée de prendre les mesures qui paraîtraient nécessaires. Une adresse de remercîment au roi, et la formation au scrutin d'un comité secret, pour examiner les pièces, furent adoptées sans difficulté. Le 16 mai, le comité fit son rapport, qui rendait compte des opérations de ces sociétés depuis 1791; elles-mêmes les avaient déjà publiées dans les journaux. En conséquence des faits contenus dans ce rapport, M. Pitt pensa que le seul moyen de sauver l'état, et même l'Europe entière, était d'armer le pouvoir exécutif d'une autorité suffisante pour prévenir l'exécution des attentats qui se méditaient; il proposa la suspension de la loi d'*habeas corpus*, comme nécessaire dans un moment où il existait, au centre même du pays, une conspiration contre laquelle le gouvernement devait être investi du pouvoir d'agir avec toute la vigueur et la promptitude possibles.

Cette mesure fut combattue par la minorité de la chambre, comme n'étant nullement justifiée par la nécessité actuelle; elle fut soutenue avec non moins de chaleur, et M. Windham s'écria qu'il fallait prévenir à tout hasard les maux dont on était menacé, et que, les lois qui existaient étant insuffisantes, il devenait indispensable d'en rendre

de plus efficaces. Cette menace provoqua des observations très-vives de la part de M. Fox, sur le danger imminent que couraient les Anglais d'être graduellement privés de leur liberté. M. Pitt répondit que le gouvernement n'employerait pas de rigueur illicite, et que la mesure proposée ne portait point atteinte au droit qu'avait le peuple, de se réunir pour des objets avoués par les lois, ou bien pour demander une réforme ou le redressement des abus.

Le message du roi, porté, le 17, à la chambre des pairs, y occasiona des débats aussi animés. Lord Thurlow défendit le bill, en ajoutant que ce n'était que parce qu'il présumait que sa nécessité avait été démontrée, et parce que d'ailleurs, d'après l'examen du rapport, beaucoup de faits dont il y était question rentraient dans la cathégorie de sédition réelle et non de crime d'état. Le bill, qui suspendait l'*habeas corpus*, fut sanctionné le 25 mai : et, le 15 juin, les deux chambres adoptèrent une adresse au roi pour protester de leur ferme résolution de punir les fauteurs de la conspiration qui avait été découverte, et d'investir sa majesté de l'augmentation de pouvoir nécessaire pour déjouer les attentats contre le gouvernement.

La session fut close le 11 juillet.

Le 25 octobre, commencèrent les procès de treize membres des sociétés de réforme et de correspondance. On n'en jugea que trois, qui furent acquittés successivement. Alors le gouvernement se désista de la poursuite des autres, qu'on mit en liberté.

Les événements de la guerre sur le continent relevèrent l'existence de symptômes de désunion entre les alliés. Le roi de Prusse avait, dès la fin de l'année précédente, formé le projet de rappeler ses troupes, à l'exception du contingent qu'il devait fournir comme allié de l'Autriche et membre de l'empire germanique. Le cabinet de Vienne avait réclamé l'intervention des cours de Saint-Pétersbourg et de Londres, pour empêcher une mesure qui pouvait compromettre la sûreté d'une de ses armées. On vit donc arriver à Berlin, au commencement de 1794, des envoyés de l'Autriche, de la Grande-Bretagne et de la Russie. Leurs efforts réunis ne produisirent pas un grand effet pour le moment. Cependant des négociations se suivaient, à la Haye, entre les plénipotentiaires britannique et prussien. La Grande-Bretagne, effrayée de la menace du roi de Prusse, d'abandonner l'empire germanique à ses propres forces, ce qui aurait laissé la

Belgique et la Hollande à la merci de l'ennemi, se chargea de fournir à ce prince une partie de la somme qu'il réclamait comme indemnité des frais que la guerre lui avait occasionés. Le 19 avril 1794, un traité de subsides, signé à La Haye, entre la Grande-Bretagne et les Etats-Généraux d'une part, et la Prusse de l'autre, stipula que cette puissance fournirait une armée de 62,400 hommes, pour être employée dans l'intérêt commun des deux puissances maritimes, et qu'il lui serait payé un subside de 2,200,000 livres; une autre convention statua que les Provinces-Unies acquitteraient 400,000 livres sur cette somme, et que le reste serait payé par la Grande-Bretagne.

Des dissensions s'élevèrent, en Flandre, sur le commandement entre les chefs des armées de la coalition. Le duc d'York refusa de servir sous les ordres du général autrichien Clairfait. Alors l'empereur d'Allemagne se mit lui-même à la tête des troupes. Le 24 avril, les Français, ayant attaqué le corps anglais près de Villers-en-Cauchir, furent repoussés; le 26, ils furent battus à Cateau-Cambrésis. Mais le 18 mai, les Français défirent le corps d'armée anglo-hanovrien et le forcèrent de quitter différentes positions entre la Lys et l'Escaut; le duc d'York fut obligé de se retirer en hâte à Tournay. Après un grand nombre de combats meurtriers, il se replia sur Oudenarde, puis continua, le 15 juillet, sa retraite jusqu'à Malines et Anvers, où il fut joint par lord Moira et 10,000 Anglais. Il se porta sur Breda. Il aida ensuite le prince d'Orange à mettre cette place et Bois-le-Duc en état de défense, et posta son armée le long du Bommel. Il y fut battu, le 15 septembre, et contraint de se retrancher derrière la Meuse. Bois-le-Duc se rendit aux Français, le 9 octobre. Le duc d'York, après avoir quitté Grave, vint camper sous les murs de Nimègue, pour couvrir cette ville. Les Français passèrent la Meuse, attaquèrent les postes anglais, les délogèrent et investirent la place : le 8 novembre, elle se rendit. Maëstricht avait ouvert ses portes le 4. Le duc d'York quitta le commandement le 6 décembre, et revint en Angleterre.

Retirées au-delà du Wahal, les armées anglaise et allemande souffraient extrêmement de la disette et des maladies; toutefois, elles repoussèrent, le 9 décembre, une tentative des Français, qui voulaient passer le fleuve en radeaux. Le 11, ils furent plus heureux. Enfin, le 15, la gelée fut si forte, qu'ils purent continuer de traverser le Wahal

et la Meuse; et, avant la fin du mois, ils avaient emporté tous les postes de l'île de Bommel. Le 30, on les contraignit de repasser le Wahal avec une grosse perte; mais ce ne fut qu'un succès passager.

Effrayés de la prise de Nimègue et de Maëstricht, les États-Généraux proposèrent à leurs alliés d'entrer en négociation avec les Français pour une paix générale. La Grande-Bretagne s'y étant refusée, les Provinces-Unies résolurent de traiter séparément de la paix. Diverses causes firent rompre les négociations à peine entamées.

L'empire britannique fit, en 1794, une acquisition de peu de durée. La guerre, en Corse, avait continué. Saint-Florent se rendit le 20 février: Bastia, le 20 mai. Alors Paoli fit tenir à Corté, le 14 juin, une assemblée des représentants de la nation; ils décrétèrent, le 19, la réunion de l'île à la Grande-Bretagne. Un commissaire britannique accepta, au nom du roi d'Angleterre, la souveraineté de la Corse, et jura de se conformer à la constitution qui serait décrétée. Le 4 août, la prise de Calvi assura aux Anglais la possession totale de l'île.

Le 28 mai, lord Howe, commandant la flotte anglaise, rencontra celle des Français, sur les côtes nord-ouest de Bretagne. Les Français avaient vingt-six vaisseaux de ligne, les Anglais vingt-cinq. Après quelques affaires partielles, qui eurent lieu le 29, l'amiral anglais, par ses manœuvres habiles, gagna l'avantage du vent. On se battit le 1er. juin; l'action dura long-tems et fut opiniâtre; enfin, six vaisseaux français furent pris, un septième coula à fond, d'autres furent désemparés. Ce combat glorieux valut, à l'amiral Howe et à son armée, les remercîments du parlement.

La supériorité des armes britanniques, sur mer, assura leur succès dans les Antilles. La Martinique, attaquée par l'armée de sir Charles Grey, et la flotte de l'amiral Jarvis, capitula le 25 mars 1794. Les vainqueurs allèrent ensuite à la Guadeloupe, qui se rendit, le 21 avril, avec Marie-Galante, la Désirade et les Saintes. Peu de tems après, la fièvre jaune affaiblit tellement les troupes anglaises, qu'une expédition française reprit la Guadeloupe au mois de juillet.

La plupart des Antilles anglaises furent troublées par l'esprit d'insurrection, qui s'était répandu parmi les nègres. La fermeté des gouverneurs parvint à étouffer ces germes de désastres.

Digitized by Google

Le 8 novembre, un traité fut conclu avec le duc de Brunswick, dans sa capitale; ce prince s'engagea à fournir des troupes à la Grande-Bretagne.

Le 19 novembre, les différends avec les Etats-Unis d'Amérique furent terminés par un traité d'amitié, de commerce et de navigation.

Une partie des Whigs, alarmée des progrès de l'esprit révolutionnaire, s'était ralliée au ministère; ce qui avait apporté quelque changement dans sa composition. Le 11 juillet, le comte Fitzwilliam était devenu président du conseil; le duc de Portland, un des secrétaires d'état de l'intérieur; M. Windham, secrétaire d'état de la guerre; le comte Spencer, garde du sceau-privé. Le 10 décembre, lord Fitzwilliam fut nommé vice-roi d'Irlande; le comte de Mansfield lui succéda, le 17, dans la présidence du conseil. Le comte de Chatam, frère du premier ministre, fut garde du sceau-privé; le comte Spencer, premier lord de l'amirauté.

Le 30 décembre, la session du parlement s'ouvrit. Le roi insista, dans son discours, sur la nécessité de poursuivre la guerre sans relâche et avec vigueur, malgré les revers éprouvés dans la dernière campagne, et parla de l'état de la France, comme montrant le déclin rapide de ses ressources. Il parla de la négociation pour la paix, que la position critique des Etats-Généraux les avait forcés d'ouvrir avec la France, mais observa qu'aucun gouvernement régulier ne pouvait tirer de sécurité réelle d'une négociation suivie dans les circonstances actuelles; que la Grande-Bretagne, notamment, n'en pouvait pas entamer, sans sacrifier, à la fois, son honneur et sa sûreté. Le roi finit par parler de la réunion de la Corse à la monarchie britannique; du traité d'amitié et de commerce avec les Etats-Unis d'Amérique, et du mariage projeté entre le prince de Galles et la princesse Caroline-Amélie-Elisabeth de Brunswick.

Le 15 janvier 1795, la chambre des communes adopta un bill qui prolongeait la suspension de *l'habeas corpus*.

La nécessité de faire des efforts extraordinaires pour continuer la guerre, à une époque où la Grande-Bretagne et l'Autriche étaient à peu près les seules puissances de la coalition contre la France, qui agissent encore avec vigueur, rendit l'affaire des subsides difficile pour le mi-

nistre, surtout puisque l'Autriche ne pouvait rien effectuer sans être aidée par l'argent de la Grande-Bretagne. En conséquence, un message du roi, adressé à la chambre des communes, le 4 février, apprit que l'empereur avait besoin, pour entretenir 200,000 hommes contre l'ennemi commun, d'un emprunt de quatre millions de livres sterling, hypothéqués sur ses états héréditaires, et garanti par le roi. Dans la discussion à laquelle ce message donna lieu, on parla, pour la première fois, du mauvais emploi fait par le roi de Prusse du subside qui lui avait été accordé, et qu'il avait principalement appliqué à l'exécution de ses injustes desseins sur la Pologne; et l'on soutint que la conduite du ministère autrichien ne justifiait pas l'opinion de ceux qui paraissaient disposés à lui accorder plus de confiance. Cependant la proposition d'accorder l'emprunt à l'empereur fut adoptée.

Les besoins de l'état exigeaient, pour la dépense de l'année, 27,540,000 l. Les voies et moyens proposés ne faisaient espérer qu'une recette de 27,145,000 l. Le ministre remplit ce déficit, le 23 février, par plusieurs droits nouveaux sur divers objets, et par la diminution du droit d'affranchissement des lettres. Il consola de cette augmentation de fardeaux, en parlant de l'accroissement extraordinaire du commerce, qui, l'année précédente, avait surpassé celui des périodes les plus florissantes en tems de paix.

L'opposition renouvela ses tentatives dans les deux chambres, pour faire entamer des négociations de paix; elles furent toutes rejetées; l'esprit de la nation n'était nullement disposé à une réconciliation avec la France.

L'abolition de la traite des nègres, proposée de nouveau, le 28 février, fut renvoyée à six mois.

Le procès de M. Hastings, qui durait depuis 1788, fut enfin terminé le 23 avril 1795. Les avis des pairs ne furent pas unanimes sur les seize chefs d'accusation; mais la majorité des voix le déclara non coupable. Les frais de ce procès s'étaient élevés à près de 70,000 livres, à la charge de M. Hastings. La compagnie des Indes lui remboursa cette somme, et en outre lui fit un don très-considérable en argent. La longueur de la procédure et les événements importants, qui avaient eu lieu dans l'intervalle, avaient fait évanouir l'intérêt que le public avait d'abord pris à cette affaire.

Le 8 avril, le prince de Galles épousa la princesse de

Brunswick (1). Le 27, un message du roi recommanda à la chambre des communes d'accorder au prince et à la princesse un revenu conforme à leur rang Le roi demandait aussi que les dettes du prince, qui se montaient à près de 700,000 livres, fussent payées, en employant à les acquitter une partie du revenu du prince, et ceux du duché de Cornouailles. Le 17 juin, 125,000 livres de revenus, y compris ceux de Cornouailles, estimés à 13,000 livres, furent accordés au prince. Sur cette somme on destina celle de 75,000 livres à l'extinction graduelle des dettes, et l'on prit des mesures pour empêcher qu'il n'en fût pas contracté de nouvelles.

Un prêt extraordinaire pour le vin et la viande avait été accordé à l'armée dans le mois d'avril, sans la participation du parlement. Cette mesure fut généralement condamnée, parce qu'elle semblait destinée à faire penser aux soldats que les gratifications, qui pouvaient leur être accordées, dépendaient, non de la libéralité de leurs compatriotes, mais de la munificence royale; on regarda cette démarche comme injurieuse à la législature, encore assemblée à cette époque. Le 18 mai, un membre de la chambre des communes demanda que cet objet fût pris en considération. M. Pitt essaya de justifier la mesure, en la représentant comme un secours temporaire commandé par un cas de nécessité, et qui cesserait avec sa cause, tandis qu'une augmentation de paye, votée par le parlement, aurait été perpétuelle. Ces raisons ne parurent pourtant pas satisfaisantes, et le débat fut terminé par la question préalable.

Le 27 juin, la session fut close par un discours du roi, qui, après avoir remercié les deux chambres de leur empressement à lui fournir les secours nécessaires pour continuer la guerre avec vigueur, annonça qu'il espérait voir bientôt en France un changement de gouvernement, qui la mettrait à même de conserver les relations ordinaires de paix et d'amitié avec les autres états.

L'abrogation des lois qui privaient les Irlandais catholiques du droit de voter leur avait fait espérer qu'ils seraient

(1) Cette princesse (Caroline-Amélie-Elisabeth) était fille de Charles-Guillaume, duc de Brunswick-Wolfenbuttel, et de Augustine de Brunswick, sœur du roi Georges III. Elle était née le 17 mai 1768.

débarrassés des autres entraves mises à l'exercice de leurs droits civils. Impatients des retards apportés aux concessions auxquelles ils s'attendaient, plusieurs catholiques avaient formé des liaisons secrètes avec les hommes qui étaient à la tête du gouvernement en France; et les succès des armées de la république avaient peut-être inspiré aux plus ardents des mécontents l'idée de séparer l'Irlande de l'empire britannique. Les choses étaient dans cet état critique, lorsque le comte Fitzwilliam fut nommé vice-roi d'Irlande. A cette nouvelle, les espérances des catholiques se ranimèrent. Ce choix fut d'ailleurs singulièrement agréable à ce royaume, où le comte avait été précédé par sa réputation d'équité, de douceur et d'attachement aux principes d'une sage liberté. Son administration répondit aux idées flatteuses que son nom avait fait concevoir; il parut avoir réuni tous les partis, et réconcilié les hommes dont les opinions étaient le plus opposées. Le parlement, qui rentra le 22 janvier 1795, lui adressa les félicitations les plus cordiales sur sa conduite. Le 9 février, la chambre des communes vota, sans division et presque sans débats, les subsides les plus considérables qui eussent jamais été accordés.

Les catholiques, jugeant l'époque favorable pour obtenir de nouvelles améliorations à leur sort, s'adressèrent à M. Grattan, pour qu'il fût leur médiateur. Le 12 février, M. Grattan demanda la permission de présenter un bill, qui accordait de nouveaux adoucissements à l'état des Irlandais professant la religion catholique romaine. Cette demande rencontra peu d'opposition, et un comité fut nommé pour préparer le bill. Les catholiques, et les Irlandais en général, se réjouissaient d'une mesure qui tendait à faire cesser tous les mécontentements, lorsque l'on apprit que le ministère anglais lui était absolument opposé. Lord Fitzwilliam représenta en vain le danger auquel le gouvernement s'exposait, si les catholiques voyaient s'evanouir les espérances dont ils s'étaient flattés; reconnaissant l'inutilité de ses remontrances, il refusa de revenir sur une démarche, à laquelle il avait été autorisé, et offrit sa démission. Il fut aussitôt rappelé, et, le 11 mars, remplacé par le comte Cambden.

La nouvelle de ce changement produisit une commotion dans toute l'Irlande. La chambre des communes prit, à l'unanimité des voix, moins une seule, une résolution qui approuvait la conduite de lord Fitzwilliam. Le peuple té-

moigna son déplaisir d'une manière plus sérieuse; la fermentation des esprits occasiona des émeutes qui ne purent être apaisées que par la force armée. Les adresses arrivèrent de tous les points du royaume au vice-roi disgracié. Le 25 mars, jour du départ du comte Fitzwilliam, toutes les boutiques de Dublin furent fermées; il ne se fit aucune affaire; les habitants ne se montrèrent qu'en deuil; on le conduisit en grand cortége jusqu'au vaisseau qui devait l'emmener, et on lui prodigua toutes les marques de respect, d'attachement et de regret que l'on put imaginer. La tranquillité publique ne fut cependant pas troublée.

Le 31 mars, le comte Cambden arriva à Dublin. Le mécontentement du peuple se manifesta d'une manière si turbulente, que l'interposition des militaires fut nécessaire pour ramener l'ordre. Cependant la conduite du parlement prouva bientôt avec quelle facilité un corps, soumis à une influence aussi puissante que celle qui pesait sur lui, pouvait changer d'esprit et de langage. Une proposition de M. Grattan, qui avait pour but de faire une enquête sur l'état de la nation et sur les motifs du rappel de lord Fitzwilliam, fut rejetée, le 21 avril, à une grande majorité, par ce même parlement, qui avait appuyé, à peu près unanimement et avec un enthousiasme presque sans exemple, les mesures du précédent gouvernement. Le 4 mai, le bill pour l'émancipation des catholiques fut repoussé par une forte majorité.

La session fut close le 5 juin: le vice-roi félicita le parlement sur son bon esprit, le remercia des subsides qu'il avait accordés, et lui rappela les droits qu'il avait à la reconnaissance de ses concitoyens, pour avoir exempté la classe la plus pauvre d'impôts onéreux, fait une fondation pour l'éducation des prêtres catholiques, introduit des changements avantageux et économiques dans la perception des revenus, et modifié les droits sur les liqueurs spiritueuses, afin d'en prévenir l'usage immodéré et d'inspirer aux classes inférieures des habitudes de sobriété.

Mais une grande partie de la nation irlandaise ne partageait pas ces sentiments favorables pour ses représentants. Leur versatilité l'avait exaspérée; le mépris s'était joint au ressentiment; il n'avait plus aucune confiance dans la chambre des communes; son attachement à la constitution était fortement ébranlé. Les propagateurs de la réforme parlementaire trouvèrent un nombre considérable d'adhérents

à leurs projets. La société des Irlandais unis, instituée depuis 1791, prenait chaque jour de l'accroissement. Ses réglements, très-habilement rédigés, annonçaient que cette association était formée pour répandre une fraternité d'affection, une communauté de droits et une union de puissance entre les Irlandais de toute communion religieuse, et obtenir, par ce moyen, une réforme de la législature, réforme fondée sur les principes de la liberté civile, politique et religieuse. Soit par un effet de sa circonspection, soit par celui de son peu d'importance, la société n'attira pas d'abord les soupçons du gouvernement; ainsi elle s'accroissait dans l'ombre. Quelles que fussent les vues ultérieures de quelques meneurs, il paraît que la majorité des membres n'avait d'autre intention que de parvenir à la réforme parlementaire et à l'émancipation des catholiques.

Cependant les priviléges accordés aux catholiques, en 1793, avaient déplu à un grand nombre de protestants. Craignant donc que l'extension de ces droits ne devînt une arme entre les mains de quelques hommes, pour renverser le gouvernement civil et ecclésiastique, et alarmés des progrès des Irlandais unis, quelques-uns des soutiens les plus ardents de ce qu'on appelait la supériorité protestante formèrent des contre-associations. Ecoutant plus leur zèle que leur jugement, ils prirent un signe extérieur pour distinguer leur parti; et, comme la mémoire de Guillaume III était particulièrement vénérée par les protestants d'Irlande, qui regardaient ce monarque comme un libérateur, ils prirent le nom d'orangistes (*orange-men*). Le comté d'Armagh, dans lequel les querelles religieuses continuaient depuis long-tems avec un caractère particulier d'aigreur, devint le théâtre de luttes violentes. Les orangistes se servirent d'abord du prétexte de saisir les armes des catholiques. Bientôt on les accusa d'avoir commis des excès affreux, entre autres, d'avoir mis le feu à plusieurs maisons, et combiné un plan pour chasser tous les catholiques du comté et de la province.

Ces querelles religieuses donnèrent naissance, dit-on, à cette faction, que l'on a flétri du nom de *défenseurs*. Les orangistes s'étaient empressés de priver les papistes de leurs armes; ceux-ci pillèrent de nuit les maisons des protestants, fouillant partout pour trouver des armes, et massacrant quiconque résistait. Les défenseurs s'étaient engagés au secret par un serment solennel; ils mirent dans leurs excur-

sions la même promptitude et la même vigilance que celles qui avaient distingué les *White-boys* (enfants blancs), quelques années auparavant.

Sur ces entrefaites, le gouvernement d'Irlande, sérieusement alarmé de ces troubles, avait rendu une loi prohibitive des assemblées ou réunions séditieuses pour un motif politique, sans autorisation des magistrats; une autre loi avait interdit aux défenseurs la prestation de leur serment; plusieurs de ces hommes égarés étaient arrêtés de tems en tems et condamnés par les assises de leurs comtés respectifs. Il ne paraît pas que les Irlandais unis eussent aucune liaison immédiate avec les défenseurs : cependant on a dit que, par l'intermédiaire de leur secrétaire, ils levèrent une somme d'argent pour soutenir le procès de quelques-uns de ces derniers.

Le 24 avril, Guillaume Jackson, ecclésiastique anglican, fut condamné à mort par la cour du banc du roi de Dublin, comme étant convaincu d'avoir tramé la mort du roi, et pris parti avec ses ennemis. Il était allé en France et s'y était chargé d'une mission, pour procurer à son pays des provisions dont il avait besoin; mais, arrivé en Irlande, il était convenu, avec Hamilton Rowan, irlandais uni, alors prisonnier à Newgate, et auprès duquel il s'était procuré accès, d'envoyer en France un homme sûr, pour engager la république à tenter une descente en Irlande. Comme il n'était condamné que sur la déposition d'un seul homme, le jury le recommanda à la clémence du roi. Le lendemain, Jackson, ramené devant le tribunal, parce que son défenseur voulait présenter à la cour un moyen d'opposition contre la sentence, fut saisi de convulsions et expira. Le coroner reconnut qu'il était mort de poison, mais ne put déclarer s'il l'avait pris volontairement, ou si on le lui avait donné.

Aussitôt après la condamnation de Jackson, Wolf-Tone, qui avait eu des rapports avec lui, et d'autres Irlandais unis, se cachèrent; Hamilton Rowan parvint à s'échapper de prison. Il paraît que, jusqu'à la fin de l'année 1795, il n'y eut pas de communication entre le gouvernement français et le corps des Irlandais unis; mais le rappel du comte Fitzwilliam avait attaché à ce parti beaucoup d'Irlandais de talent et de distinction. Quelque tems auparavant, le système militaire avait pris naissance; il fut complété, le 10 mai, dans la province d'Ulster. Dans le courant de

l'année, des communications régulières furent ouvertes avec la France, par l'entremise de Tone et d'autres réfugiés. Vers la fin de l'année, un messager fut expédié dans ce pays, pour combiner les mesures à prendre.

Les progrès des armes françaises, dans les Provinces-Unies, continuèrent malgré la rigueur de la saison. Le 4 janvier 1795, un corps d'armée peu considérable passa de nouveau le Wahal; les Anglais et les alliés, commandés par le général Walmoden, se retirèrent à leur approche, et abandonnèrent leurs positions sur ce fleuve. Le 8, après une affaire meurtrière à Geldermassen, ils furent obligés de se replier sur le Leck. Le 10, ils furent battus sur toute leur ligne entre Nimègue et Arnheim. Alors leur armée fit sa retraite depuis Rotterdam, Utrecht et Dordrecht, jusqu'à Deventer, dans l'Over-Yssel, souffrant tout ce que l'on peut imaginer de l'inclémence du tems et des dispositions hostiles des habitants. Les troupes britanniques traversèrent ensuite la Westphalie, et s'embarquèrent à Brême, le 10 avril, pour revenir en Angleterre.

Le stathouder, abandonné de tout le monde, s'embarqua, le 19, à Scheveningen, avec son fils; le lendemain, il attérit à Harwich; le 24, il était à Colchester avec toute sa famille, et ne tarda pas à venir à Londres.

Le 16 mai, un traité de paix des Provinces-Unies, avec la France, rompit tous les liens qui les avaient attachés à la Grande-Bretagne. Dès le 9 février 1795, le grand duc de Toscane s'était détaché de la coalition, et avait signé la paix avec la république; le 5 avril, cet exemple fut suivi par la Prusse, et, le 17 mai, une convention définitive établit une ligne de démarcation, qui assurait la neutralité du nord et de l'ouest de l'Allemagne, à partir de la rive droite du Mein; ainsi le Hanovre ne fut plus en guerre contre la France. Enfin, l'Espagne fit sa paix avec le gouvernement français, le 22 juillet, et le landgrave de Hesse-Cassel, le 28 août; une convention de neutralité fut signée par la Bavière, le 20 septembre; et une suspension d'armes par le duc de Wurtemberg, le 25.

D'un autre côté, plusieurs autres membres de la coalition lui furent plus fidèles, entr'autres, la Russie, qui n'était pas fâchée de voir les armes de la Grande-Bretagne et de l'Autriche, occupées ailleurs, tandis qu'elle poursuivrait ses projets contre la Turquie. Elle conclut, à Saint-Pétersbourg,

bourg, avec la première de ces puissances, le 18 février 1795, un traité d'alliance défensive, qui devait durer huit ans. Une escadre russe de douze vaisseaux de ligne et huit frégates arriva sur la rade des Dunes, le 12 juillet; elle croisa ensuite sur les côtes de la Hollande, avec celle de l'amiral Duncan, jusqu'au commencement de l'automne de 1796, époque à laquelle elle rentra dans la Baltique.

Le 4 mai, un traité fut conclu à Vienne, avec l'Autriche; elle s'engageait à tenir sur pied, pendant la campagne de cette année, au moins deux cent mille hommes. La Grande-Bretagne lui facilitait un emprunt de 4,600,000 livres, que l'Autriche devait rembourser, de manière qu'il ne tombât jamais à la charge de la Grande-Bretagne.

Le 20 du même mois, les mêmes puissances se garantirent mutuellement, par un traité d'alliance défensive, toutes leurs possessions, et se promirent un secours, dans le cas où l'une d'elles serait attaquée.

Le 28 septembre, une triple alliance fut signée, à Saint-Pétersbourg, entre la Grande-Bretagne, l'Autriche et la Russie.

Les succès des armes de la Grande-Bretagne, sur mer, purent la consoler des échecs de la coalition, sur terre. Le 14 mars 1795, la flotte anglaise, commandée par l'amiral Hotham, battit celle des Français, près de Savone, et lui prit deux vaisseaux. Le 23 juin, lord Bridport défit, près de Belle-Ile, une escadre française, et s'empara de trois vaisseaux. Cette victoire facilita le débarquement d'une expédition, composée d'émigrés français, que portait l'escadre de sir Borlase Warren. On descendit les troupes à terre, le 27, sur la plage de Carnac, voisine de la presqu'île de Quiberon. Après différentes escarmouches, la plupart des émigrés furent tués ou pris dans un combat qui eut lieu le 20 juillet : un très-petit nombre put regagner les vaisseaux anglais. L'escadre alla ensuite attaquer l'île de Noirmoutier, et fut repoussée; elle s'empara de l'Ile-Dieu, mais ce poste était si peu avantageux, qu'on l'abandonna au mois de décembre.

Le 12 juillet, l'amiral Hotham obtint un nouvel avantage sur une flotte française, près les îles d'Hières : un vaisseau français sauta en l'air.

La Grande-Bretagne, ayant vu les Provinces-Unies soumises par la France, avait pris contre elles des mesures hostiles.

Digitized by Google

Le 19 janvier 1795, les navires hollandais, qui se trouvaient dans les ports d'Angleterre, furent saisis. Le 9 février, une proclamation autorisa tout bâtiment britannique à courir sus à ceux des Provinces-Unies, et à s'emparer des navires, portant des munitions navales à cette puissance; cependant la guerre ne fut formellement déclarée que le 15 septembre. Dès le 26 août, Trinquemale, dans l'île de Ceylan, avait été pris; et le 16 septembre, le Cap-de-Bonne-Espérance capitula.

Dans la plupart des Antilles anglaises, les habitants, français d'origine, se soulevèrent; on les réduisit; mais les îles de Saint-Vincent et de Sainte-Lucie furent occupées par des troupes françaises.

Malgré les précautions du ministère, la tranquillité de la Grande-Bretagne fut troublée; les pratiques illicites et même cruelles, employées par les recruteurs, occasionèrent une émeute les 12 et 15 juillet; elle fut aisément apaisée par la force militaire; plusieurs mutins furent punis. La rareté et la cherté des subsistances augmentaient la mauvaise humeur générale, produite par les succès des Français et la défection de quelques-uns des alliés de la Grande-Bretagne. On regardait les chances de la guerre comme désespérées. Dès le 26 janvier 1795, le conseil général de la cité de Londres avait présenté une adresse au roi, pour lui demander la paix. Cet exemple avait été suivi par d'autres villes. Le ministère et les partisans de la guerre étaient en conséquence l'objet de l'animadversion du peuple. Ces conjonctures invitaient les sociétés de réforme à montrer leur zèle pour l'objet qui les occupait. Elles tinrent plusieurs assemblées. La société de correspondance, entr'autres, en convoqua une, qui eut lieu le 26 octobre, en plein champ, près de Londres; il s'y trouva plus de quarante mille personnes. Des discours audacieux furent adressés à la multitude; cependant tout se passa tranquillement, et il fut décidé à l'unanimité, que l'on présenterait une pétition au roi, pour le supplier de faire la paix, et de concourir à la réforme du parlement.

Ces symptômes inquiétants avaient fait hâter la rentrée du parlement. Il s'ouvrit le 29 octobre 1795. La voiture du roi, en traversant le parc Saint-James et les rues, pour aller à la chambre des pairs, fut entourée par une foule nombreuse, qui demandait à grands cris la paix et le renvoi

de M. Pitt. Des pierres furent jetées contre la voiture. Une des glaces fut percée par une balle ou une pierre ronde.

Le roi parla des événemens de la guerre et des affaires de l'intérieur de la France, qui devaient faire espérer que cette puissance serait disposée à écouter des propositions de paix, justes et modérées, et à établir un système de gouvernement stable. Le roi fit en même tems sentir la nécessité de soutenir la guerre avec vigueur, annonça que la conduite des Provinces-Unies l'avait forcé de leur déclarer la guerre, et fit mention des traités conclus avec les deux cours impériales. Il finit son discours par parler de la disette, annonça qu'il prendrait tous les moyens possibles d'y remédier, et félicita le parlement sur le bon esprit qui l'animait, ainsi que la plus grande partie de la nation.

En retournant à son palais, le roi éprouva de nouveau les outrages de la populace, qui devint encore plus insolente. On jeta encore des pierres contre sa voiture de parade, que l'on eut ensuite beaucoup de peine à sauver des mains de ces furieux, quand le monarque en fut sorti. Le roi partit dans une voiture particulière, pour rejoindre la reine dans son palais, à l'extrémité du parc. Les mutins, s'en étant aperçus, se mirent à sa poursuite, l'arrêtèrent et s'efforcèrent d'ouvrir la portière. Le roi appela ses gens, qui firent signe aux gardes. Des cavaliers accoururent aussitôt au galop, délivrèrent le roi et l'escortèrent jusqu'au palais de la reine. Ce prince montra un courage mâle dans cette situation alarmante; mais, quand il arriva, il était effrayé de l'idée que la reine eût été instruite du danger qu'il avait couru. Tout le reste du jour, il parut plus affecté des cris de ceux qui avaient demandé la paix et du pain, que des vociférations de ceux qui l'avaient insulté.

Les adresses en réponse au discours du roi donnèrent lieu, dans les deux chambres, à des observations piquantes de la part de l'opposition sur le changement de ton du ministère relativement à la France, et sur la fausseté des prédictions concernant les résultats de la coalition.

Le 29 et le 30 octobre, les deux chambres votèrent une adresse au roi, pour lui témoigner leur douleur des outrages auxquels il avait été exposé.

Le 31, une proclamation offrit une récompense de mille livres à quiconque ferait connaître les auteurs ou fauteurs de ces outrages.

Digitized by Google

Le 4 novembre, une autre proclamation défendit les réunions séditieuses.

Le 6, la cité de Londres félicita le roi d'avoir échappé aux efforts des malveillants. Beaucoup d'autres villes manifestèrent les mêmes sentiments.

Le même jour, lord Grenville présenta à la chambre des pairs un bill concernant la sûreté et la conservation de la personne et du gouvernement du roi, contre les complots et les attentats séditieux. Le 10, M. Pitt demanda, dans la chambre des communes, la permission de présenter un bill tendant à prévenir plus efficacement les réunions et assemblées séditieuses.

Tandis qu'on discutait ces bills, la société de correspondance, qui avait fourni le premier prétexte de les présenter, tint, le 12 novembre, une assemblée dans les champs; on y repoussa avec indignation les discours du ministère, qui tendaient à impliquer la société dans les attentats commis contre le roi; et on y signa de nouvelles pétitions à sa majesté, et aux deux chambres du parlement, pour demander le maintien des droits du peuple. Tout se passa tranquillement, quoiqu'il y eût plus de 100,000 personnes présentes. Diverses sociétés se réunirent aussi pour exprimer leur douleur de l'attaque audacieuse, effectuée par des malveillants contre la personne du roi; mais en même tems elles se prononcèrent contre les entraves, que l'on voulait mettre à la faculté de s'assembler. Plusieurs corporations prirent des délibérations semblables; leurs pétitions furent plus nombreuses que celles qui applaudissaient aux mesures du ministère.

Les débats sur les deux bills furent mêlés de beaucoup d'aigreur. On reprocha aux ministres d'avoir négligé, le jour de l'ouverture du parlement, de faire accompagner la voiture du roi par une escorte suffisante, et d'avoir ainsi été les fauteurs des désordres, dont tout homme sincèrement attaché à son pays gémissait. L'innovation proposée dans les usages suivis jusqu'alors pour les réunions politiques, avait tellement effrayé, même les personnes sur lesquelles les procédés désordonnés des sociétés populaires avaient produit une impression profonde, que la durée des bills fut limitée à trois ans, et qu'ils subirent plusieurs amendements importants. Ils furent sanctionnés le 18 décembre.

Le 8 du même mois, un message du roi annonça qu'il

s'était établi en France un ordre de choses, tel que sa majesté serait disposée à traiter, si cette puissance montrait un désir sincère de faire la paix.

L'assiette des impôts occupa principalement les deux chambres au commencement de 1796. Deux emprunts, qui montaient ensemble à 25,000,000, rendaient de nouvelles taxes nécessaires. Le ministère eut à combattre de vives attaques sur sa gestion et sur la conduite de la guerre : il triompha dans toutes les occasions. Le 19 mai 1796, le roi vint clore la session. Il parla des heureux effets qu'avaient produits les deux bills destinés à prévenir les séditions et à arrêter les doctrines subversives du gouvernement, annonça la convocation d'un nouveau parlement, et combla celui qui allait se séparer, des plus grands éloges pour sa conduite au milieu des circonstances difficiles, dont il avait été constamment entouré.

Le 20, une proclamation déclara que le parlement était dissous.

Le 7 janvier 1796, la princesse de Galles accoucha heureusement d'une princesse, qui fut nommée Caroline-Charlotte-Augusta.

Le 2 février, au moment où la famille royale revenait du théâtre de Drury-Lanes, des hommes mal-intentionnés jetèrent des pierres contre la voiture, dans laquelle se trouvaient le roi et la reine; les glaces furent brisées. Une récompense de 1000 livres fut offerte à quiconque découvrirait l'auteur de cet attentat.

L'éclat et la rapidité des conquêtes des Français en Italie excitèrent leurs partisans, dans l'île de Corse, à fomenter une insurrection contre le gouvernement anglais. Des exilés corses et des troupes françaises y débarquèrent en octobre. Un grand nombre d'habitants les joignit. On marcha sur Bastia, qui se rendit le 15 octobre. La garnison anglaise fut transportée dans l'île d'Elbe.

Conformément à son message adressé au parlement, le 8 décembre 1795, le roi de la Grande-Bretagne fit des démarches pour la paix avec la France. Son ambassadeur, en Suisse, présenta, le 8 mars 1796, à celui de la république, une note relative aux dispositions de la France pour la conclusion d'une paix générale. Il finissait par déclarer qu'il n'était pas autorisé à entrer en discussion sur les questions qu'il transmettait. Il reçut, le 26, une réponse portant

que ce défaut d'autorisation faisait douter de la sincérité des sentiments pacifiques de son gouvernement : qu'un congrès serait peu convenable pour arranger les différents ; et que d'ailleurs le directoire ne pourrait consentir à aucune cession de territoire réuni, par les lois, à la république. Dès que le gouvernement britannique eut connu cette réponse, qui rompait toutes les négociations, il adressa, le 10 avril, à tous les ministres étrangers résidant à Londres, une note circulaire, par laquelle il annonça qu'il ne restait au roi d'autre parti que de continuer une guerre aussi juste que nécessaire.

La Grande-Bretagne chercha donc à soutenir de son argent les ennemis de la France, auxquels elle ne pouvait joindre ses troupes. Le 10 juin, elle conclut, à Francfort, avec le landgrave de Hesse-Darmstadt, un traité de subsides. Dans ce même mois, un traité signé avec l'Autriche lui assura une avance de 1,200,000 livres sterling.

Les Provinces-Unies, qui avaient pris le nom de république batave avaient déclaré formellement la guerre à la Grande-Bretagne, le 2 mai.

D'un autre côté, les princes d'Italie avaient été successivement forcés de conclure la paix avec la France. Le 29 juin 1796, les troupes françaises entrèrent dans Livourne, et mirent la main sur les propriétés anglaises qui s'y trouvaient. Le 10 juillet, une flotte de dix-sept vaisseaux anglais parut devant l'île d'Elbe, et en prit possession, pour la garder, tant que les Français occuperaient la Toscane.

La république de Gênes ayant fermé ses ports aux Anglais, ils s'emparèrent de l'île de Capraia.

L'Espagne avait conclu avec la France, le 19 août, un traité d'alliance offensive et défensive. Cette mesure était évidemment hostile contre la Grande-Bretagne ; les ministres, des deux côtés, furent respectivement rappelés. Le 6 octobre, l'Espagne publia un manifeste, auquel le gouvernement britannique répondit. Aussitôt on eut recours aux armes.

La Grande-Bretagne obtint de grands avantages sur mer et dans les colonies. Cochin, Chinchoura, Malacca, furent enlevés successivement aux Hollandais. Le 15 février 1796, Colombo, capitale de Ceylan, et les autres postes de cette île, furent pris. Dans les Moluques, Amboine capitula le 16 février, Banda le 8 mars. En Guyane, Demerary le 22

avril, Berbice le 2 mai; dans les Antilles, Sainte-Lucie le 25 mai, Saint-Vincent le 11 juin. Une flotte batave, partie pour aller reprendre le cap de Bonne Espérance, se rendit, le 17 août, dans la baie de Saldagne, aux Anglais.

Le seul échec que la Grande-Bretagne éprouva, fut la prise de beaucoup de navires, et la destruction de marchandises et d'établissements à Terre-Neuve, effectuée par une escadre française, dans le mois de septembre.

La guerre se poursuivait avec une grande animosité par la France contre la Grande-Bretagne. Ne pouvant lui fermer tous les ports de l'Europe, elle prohiba l'admission des marchandises anglaises chez elle et dans ses dépendances. Cependant de nouvelles démarches pour la paix eurent lieu. Le 6 septembre, lord Grenville, ministre des affaires étrangères, remit au ministre plénipotentiaire de Danemark, à Lond , une note qu'il le priait de transmettre au chargé d'affaires de son souverain, à Paris. Il demandait des passeports pour un plénipotentiaire britannique. La réponse du directoire se fit attendre, parce qu'il était extrêmement irrité de la mission, à Berlin, d'un agent britannique, qu'il avait supposé chargé de rattacher la Prusse à la coalition : cette tentative n'ayant pas réussi, le directoire pensa que les ouvertures du ministère anglais étaient le résultat de ce manque de succès. Il ne voulut pas qu'il fût fait, au chargé d'affaires danois, une réponse par écrit. Le ministre des relations extérieures répondit verbalement que le gouvernement de la république française ne recevrait aucune communication, transmise de la part de ses ennemis, par un canal intermédiaire; que, s'ils voulaient envoyer des personnes munies de pleins pouvoirs, ces personnes, arrivées sur la frontière, pourraient demander des passeports pour se rendre à Paris. Le cabinet de Saint-James ne se laissa pas rebuter par une réponse si hautaine. Il expédia, le 27 septembre, à Boulogne, un parlementaire, avec une dépêche de lord Grenville au directoire, et reçut un passeport. Lord Malmesbury arriva, le 21 octobre, à Paris. La Grande-Bretagne demandait que toutes les conquêtes faites par la France sur la maison d'Autriche, lui fussent rendues, que le prince d'Orange fût rétabli dans le stathoudérat des Provinces-Unies, enfin que la Russie accédât au traité, qui comprendrait aussi le Portugal, auquel il ne serait pas imposé de condition onéreuse. En revanche, la Grande-Bretagne consentait à rendre à

la France toutes ses conquêtes dans les deux Indes; cependant elle voulait retenir quelque chose aux Hollandais, et demandait un équivalent de la partie espagnole de Saint-Domingue, cédée à la France par le traité de paix de 1795. Ces conditions étaient de nature à ne pouvoir être acceptées. Lord Malmesbury, après une négociation de près de deux mois, reçut ordre de partir de Paris, sous quarante-huit heures. Il quitta cette ville le 21 décembre.

Sur ces entrefaites, le roi avait ouvert le parlement, le 6 octobre. Il avait annoncé son intention d'envoyer à Paris un plénipotentiaire pour traiter de la paix, et avait insisté en même tems sur la nécessité de redoubler de vigueur et d'énergie pour résister à l'ennemi, dont l'intention manifeste était d'effectuer une descente dans les îles britanniques. Le roi parla ensuite des succès des armes anglaises dans les deux Indes, et donna des éloges aux opérations des armées autrichiennes, commandées par l'archiduc Charles.

Le 18 décembre 1796, la chambre des communes s'étant formée en comité pour prendre en considération la partie du discours du roi relative à des menaces d'invasion, M. Pitt proposa de lever 15,000 hommes sur toutes les paroisses du royaume, et de les répartir entre les troupes de terre et de mer, et de lever un supplément de 60,000 hommes pour la milice, et de 20,000 pour la cavalerie irrégulière, qui ne seraient pas appelés immédiatement, et que l'on organiserait graduellement. Ce plan fut adopté sans opposition.

Le budget de l'année suivante avait été présenté à la chambre des communes, le 7 du même mois de décembre. Les besoins de l'état s'élevaient à près de 28,000,000. Au nombre des moyens proposés pour couvrir cette somme, se trouvaient un emprunt de 18,000,000, et beaucoup d'augmentations aux impôts déjà existants.

M. Pitt parla d'une dépense d'une nature particulière, faite pendant que le parlement n'était pas assemblé. Les ministres avaient fait une avance de 1,200,000 livres à l'empereur d'Allemagne, sans la soumettre à une discussion publique, parce que, dans la situation critique où se trouvait le royaume, il y aurait peut-être eu quelque inconvénient à débattre en parlement la question de savoir s'il convenait d'avancer une somme à une cour étrangère. Il en serait peut-être résulté l'idée d'accorder une somme trop faible pour les besoins de l'empereur, ou trop forte pour les moyens de la Grande-Bretagne. Il proposa que, pour

faire face aux cas du même genre qui pourraient se présenter, en fournissant des secours à ceux des alliés qui persisteraient à continuer la guerre, la chambre votât une somme de 3,000,000. M. Fox demanda, par une motion expresse, à la chambre, de déclarer que les ministres du roi avaient manqué à leur devoir et violé les principes constitutionnels de la chambre. Un ami des ministres proposa un amendement, qui justifiait leur conduite. La discussion avait déjà rempli plusieurs séances; elle devint extrêmement animée; M. Fox s'écria, que, si les mesures qui faisaient l'objet du débat n'étaient pas condamnées, il regarderait comme un hypocrite quiconque prétendrait qu'il existait quelque différence entre le gouvernement britannique et une monarchie absolue. La majorité fut pour les ministres; l'amendement fut adopté par 285 voix contre 81.

Le 27 décembre, parut un manifeste contre la France. Le gouvernement justifiait sa conduite dans la négociation qui avait eu lieu, et jetait le blâme de la rupture sur la république, qui avait montré des prétentions incompatibles avec les intérêts permanents de la Grande-Bretagne et la sûreté générale de l'Europe. Le manifeste et tous les papiers relatifs à la négociation furent mis sous les yeux des deux chambres, et entraînèrent de vifs débats.

Instruit des préparatifs qui se faisaient dans les ports de France, le ministère anglais avait pris des mesures contre une tentative de descente. Une lettre circulaire, adressée, le 5 novembre, aux lords lieutenants des comtés maritimes, leur recommandait de faire procéder à un dénombrement des effets et du bétail qui se trouvaient dans les paroisses situées dans un rayon de douze milles de la côte, et les invitait à s'occuper, de concert avec les commandants en chef des districts, des moyens à prendre pour transporter les effets et le bétail dans l'intérieur, si cette mesure devenait nécessaire.

Mais le danger n'existait pas de ce côté. L'armement considérable, qui se préparait à Brest, était destiné pour l'Irlande.

Dès le commencement de l'année 1796, les émissaires irlandais, envoyés à Paris, avaient reçu du gouvernement français la proposition d'envoyer une armée dans leur pays, pour l'aider à secouer le joug de la Grande-Bretagne. Cette demande ayant été adoptée après mûre délibération, des députés irlandais passèrent sur le continent, et, au

commencement de l'été, eurent, sur la frontière, des conférences avec le général Hoche, sur le projet d'invasion. Ce général était chargé de commander l'expédition composée de vingt-cinq mille hommes; elle était convoyée par vingt-cinq vaisseaux de ligne et plusieurs frégates.

Au mois de novembre, le directoire irlandais, car c'est ainsi qu'il se qualifiait, fut informé qu'une descente allait s'effectuer; mais, peu de tems après, il lui parvint un nouvel avis, portant que l'expédition était remise au printems; il ne fit, par conséquent, aucune disposition pour recevoir les Français. On a supposé que ce dernier avertissement était un tour d'adresse imaginé par un agent du gouvernement britannique, pour paralyser les mouvements des Irlandais mécontents.

Le système d'organisation militaire avait été suivi avec vigueur depuis le renouvellement des communications avec la France; elle était déjà à peu près complète dans l'Ulster.

Toutefois le gouvernement n'avait manqué ni de vigilance ni de prévoyance. Le vice-roi, en ouvrant la session de la même année 1796, le 21 janvier, avait fait mention des menées coupables et des associations criminelles dont plusieurs procès avaient dévoilé l'existence, et des troubles qui s'étaient manifestés dans divers endroits du royaume: mais en même tems il avait parlé avec éloge de la conduite des magistrats, de l'activité montrée par le militaire pour venir au secours de l'autorité civile, et du bon esprit de la majorité des habitants. Enfin il avait annoncé des mesures ultérieures et plus sévères qu'on pourrait être forcé de prendre pour maintenir le bon ordre, et pour lesquelles il comptait sur la coopération des deux chambres.

Au mois de mars un acte du parlement, intitulé *acte d'insurrection*, autorisa les magistrats d'un comté ou d'un district à le mettre hors de la paix du roi, ce qui en soumettait les habitants à la loi militaire. La session finit le 15 avril.

Le parlement se rassembla de nouveau, le 13 octobre 1796. Le vice-roi donna pour motif de cette réunion prématurée les projets ambitieux de l'ennemi contre la prospérité et la tranquillité du royaume; il méditait une descente dans la Grande-Bretagne et en Irlande. Quoique le roi mît la plus grande confiance dans le courage, la loyauté et la force de son peuple fidèle d'Irlande, pour repousser cette attaque,

la sagesse du parlement ne devait négliger aucune précaution propre à prévenir cette tentative, et à la faire tourner à la confusion de l'ennemi. Le nombre des troupes régulières avait été augmenté par des corps nombreux, arrivés de la Grande-Bretagne; d'autres devaient les suivre. On avait encouragé les dispositions de zèle et d'attachement au roi, qui s'étaient généralement manifestées en s'armant pour la défense de la patrie. La nécessité des moyens vigoureux, adoptés dans la dernière session, avait été démontrée, puisque les désordres qu'ils étaient destinés à empêcher, avaient, en grande partie, cessé; néanmoins le bon ordre n'avait pas encore pu être rétabli dans une partie du royaume; et, dans d'autres, on continuait le système criminel de former des confédérations secrètes, et de faire prêter des serments illicites, malgré tous les efforts du gouvernement pour s'opposer à ces pratiques coupables.

Le moment du danger approchait : le gouvernement ne l'ignorait pas. Le 6 novembre, une proclamation du vice-roi annonça que, dans les comtés d'Antrim, de Down, de Tyrone, de Londonderry et d'Armagh, des associations illicites et criminelles s'étaient formées pour renverser le gouvernement, et que des sujets fidèles avaient été assassinés, d'autres menacés, et l'enrôlement dans les troupes royales empêché par des moyens violents. En conséquence, il était ordonné aux magistrats et à tous les officiers civils et militaires d'user de tous les moyens possibles pour prévenir et disperser ces rassemblements, et de remettre leurs fauteurs entre les mains de la justice.

Le 16, une nouvelle proclamation du vice-roi, signée par les membres du conseil privé, déclara hors de la paix du roi six paroisses du comté de Down.

Peut-être ces mesures n'eussent pas prévenu la plus terrible des catastrophes, si le gouvernement de France eût envoyé ses forces sur différents points de l'Irlande; mais, indépendamment de ce que le plan était mal conçu, fondé principalement sur la notion inexacte que toute l'île était disposée à se soulever contre la Grande-Bretagne, et dirigé sur un des points les moins vulnérables, l'exécution en fut d'abord différée, puis singulièrement contrariée par les événements. La flotte ne mit à la voile de Brest que le 15 décembre; les tempêtes la dispersèrent; le 24, il n'arriva dans la baie de Bantry, au sud de l'île, que sept vaisseaux de ligne et dix bâtiments de transport. La frégate qui por-

tait l'amiral et le général des troupes de terre ne paraissant pas, le commandant de la division prit, le 31 décembre, le parti de retourner à Brest. D'autres vaisseaux atérirent à l'embouchure du Shannon, et, après y avoir resté deux jours, firent voile pour la France; d'autres divisions et la frégate des généraux, étant entrées dans la baie de Bantry, furent instruites de l'arrivée et du départ du reste de l'expédition. Alors elles reprirent le chemin de Brest. Dès qu'on fut averti, en Irlande, de la tentative de l'ennemi, la grande majorité des habitants, dans les comtés voisins des côtes menacées, montra l'empressement le plus vif à repousser l'invasion.

La rupture de la négociation avec la France fut regardée par le public, comme un événement très-fâcheux. Les fonds éprouvèrent, au commencement de 1797, une baisse considérable. La certitude de la continuation de la guerre et de l'augmentation des impôts, causa une sorte d'abattement général. Cette impression de tristesse s'accrut, lorsque l'on apprit que la banque d'Angleterre suspendait ses paiements en espèces. Elle avait fait au gouvernement de si fortes avances en numéraire, pour le paiement des subsides aux puissances étrangères, et pour d'autres besoins de l'état, que, dans le cours des deux années précédentes les directeurs avaient plusieurs fois représenté au ministère l'impossibilité de satisfaire à toutes ses demandes. La crainte d'une invasion avait porté un grand nombre de personnes à se présenter à la fois aux diverses banques des provinces, pour en retirer leur argent, et à Londres, pour échanger les billets contre du numéraire. Les espèces devenaient de jour en jour plus rares.

Enfin, le 9 février 1797, le gouverneur informa M. Pitt que, si la banque, dans sa position actuelle, satisfaisait à la demande d'une nouvelle avance d'un million cinq cents mille livres, en forme d'emprunt pour l'Irlande, elle se verrait menacée de sa ruine, et les directeurs seraient obligés de fermer leur porte.

Le conseil privé envoya, le 26, aux directeurs de la banque, l'ordre de n'effectuer aucun paiement en argent, jusqu'à ce que l'on pût prendre l'avis du parlement sur ce sujet, et que l'on pût adopter des mesures propres à maintenir les moyens de circulation, et à soutenir le crédit public et commercial du royaume dans cette conjoncture importante.

Cette démarche, et les causes qui l'avaient provoquée, ayant été annoncées, le lendemain, aux deux chambres, par un message du roi, l'objet fut pris en considération, le 28; et, dans les deux chambres, l'opposition s'éleva fortement contre l'abus de pouvoir commis par le conseil privé, en déchargeant une compagnie de commerce de l'obligation de payer ses dettes; on insista sur la nécessité d'une enquête, pour connaître les causes de ce désastre. Cependant on finit par adopter les propositions des ministres : 1°. de faire une adresse au roi, pour le remercier de sa communication, en l'assurant qu'il pouvait compter avec la plus grande confiance sur la sagesse du parlement, pour avoir recours en cas de nécessité à toutes les ressources du royaume; 2°. de nommer au scrutin un comité secret, à qui l'on confierait le soin d'examiner la position des affaires de la banque.

En attendant, pour remédier à l'embarras existant dans les moyens de circulation, un bill autorisa la banque à émettre des billets de la valeur de moins de cinq livres: il fut sanctionné le 3 mars.

Aussitôt que l'ordre du conseil à la banque avait été connu, les principaux banquiers et négociants de la cité de Londres, s'étaient réunis, le 27 février, à l'hôtel du lord maire, afin d'aviser aux moyens à prendre pour éviter tout ce qui pourrait entraver le crédit public, par l'effet de craintes mal fondées ou exagérées, et le soutenir constamment dans la conjoncture actuelle. Le lord maire présidait l'assemblée; il fut résolu, à l'unanimité, que l'on recevrait les billets de la banque d'Angleterre en paiement de toute somme qu'on aurait à toucher, et que l'on ferait tous ses efforts pour effectuer les paiements de la même manière. Le même jour, les membres du conseil privé prirent une délibération semblable.

Le comité secret de chaque chambre fit son rapport le 2 et le 3 mars; il en résulta que l'actif de la banque excédait son passif de trois millions huit cent vingt-six mille huit cent quatre-vingt-dix livres, indépendamment d'une dette permanente du gouvernement, s'élevant à onze millions six cent soixante-six mille huit cents livres; que l'épuisement d'espèces, qu'elle avait éprouvé récemment, était dû aux alarmes généralement répandues, et irait probablement toujours en croissant; de sorte que l'on devait craindre que la banque ne finît par être privée des moyens de fournir

l'argent nécessaire aux besoins du service public. Le comité pensait donc qu'il convenait de persister dans les mesures déjà prises pour le tems et avec les restrictions que le parlement jugerait raisonnables.

Le 9 mars, les deux rapports furent pris en considération par la chambre des communes en comité, et M. Pitt proposa un bill tendant à confirmer et continuer, pour un tems fixé, la restriction mise à l'émission des espèces par la banque d'Angleterre. Plusieurs clauses y furent ensuite ajoutées : les principales statuaient que l'armée et la marine seraient payées en espèces ; que les receveurs des revenus publics de tout genre prendraient les billets de banque en paiement ; que l'offre d'un billet de banque pour acquitter une somme, empêcherait d'être arrêté à la première demande, et que la banque serait autorisée à émettre jusqu'à la concurrence de cent mille livres en numéraire, pour l'usage des banquiers et des commerçants de la capitale. Les effets du bill furent limités au 24 juin ; il fut sanctionné le 3 mai. Un acte du parlement, sanctionné le 27 mars, avait autorisé la banque d'Ecosse à émettre de petits billets.

Les craintes relatives au crédit public étaient à peine calmées, qu'une révolte parmi les matelots de la marine royale causa de plus vives alarmes. Dès les mois de février et de mars, des lettres anonymes avaient été adressées par les équipages de la flotte de la Manche, aux officiers supérieurs de la marine et au conseil de l'amirauté, exposant que les matelots souffraient beaucoup de la modicité de leur paye, et des pensions de l'hôpital de Greenwich, dont le taux n'avait pas été augmenté depuis le règne de Charles II ; que le produit des prises était réparti d'une manière inégale et désavantageuse pour les marins ; enfin que les lois de la discipline navale, déjà assez rigoureuses, devenaient encore plus insupportables par la conduite dure et hautaine des officiers envers leurs inférieurs. Les lords de l'amirauté écrivirent aussitôt à Portsmouth, pour demander des informations précises sur les causes de mécontentement qui pouvaient exister sur la flotte. On leur répondit qu'il ne s'était manifesté aucun signe de mécontentement ; en effet, la tenue des matelots était régulière et exemplaire. Mais, le 16 avril, le signal d'appareiller ayant été donné par le vaisseau amiral, la révolte éclata. L'autorité des officiers fut méconnue ; et les matelots devinrent maîtres de

la flotte. Chaque vaisseau envoya deux délégués à bord de l'amiral; il fut convenu qu'ils s'y rassembleraient tous les jours : ils prêtèrent, le 17, le serment de rester unis pour la cause générale, et adressèrent, le 18, une pétition à la chambre des communes, et une autre aux lords de l'amirauté. Elles étaient conçues dans les termes les plus soumis; les griefs semblaient fondés. Quelques officiers, mal vus par leurs inférieurs, furent envoyés à terre; du reste, la discipline la plus stricte fut maintenue; il fut enjoint, sous les peines les plus sévères, de montrer les plus grands égards vis-à-vis des officiers.

Dès que le gouvernement fut instruit de cette mutinerie, elle lui parut si sérieuse, qu'après la tenue d'un conseil, les lords de l'amirauté se transportèrent à Portsmouth. Après avoir pris en considération les pétitions des matelots, ils annoncèrent à l'amiral, par une dépêche officielle du 18, qu'ils allaient mettre sous les yeux du roi ces pétitions, et prier sa majesté de proposer au parlement d'y faire droit; qu'ainsi ils espéraient que tout le monde rentrerait dans le devoir. Le 19, les délégués envoyèrent à l'amiral des observations sur la lettre de l'amirauté; elles se terminaient par la déclaration que les équipages refuseraient de partir, jusqu'à ce que les griefs eussent été redressés, et une amnistie accordée par un acte du parlement. Un des amiraux ayant employé la menace pour imposer aux mutins, la révolte prit un caractère plus hostile.

Les lords de l'amirauté revinrent à Londres. On assembla sur le champ un conseil privé, dont le résultat fut de satisfaire aux demandes des matelots. Tous les ministres partirent ensuite pour Windsor, et tinrent conseil en présence du roi. La précédente délibération fut confirmée; une amnistie pleine et entière, pour les délégués des matelots et leurs complices, fut signée par le roi, le 23 avril. Le soir, les dépêches, qui arrivèrent à Portsmouth, ramenèrent le calme et la subordination parmi les équipages.

On supposait que cette mutinerie était heureusement apaisée, lorsque, le 7 mai, elle éclata de nouveau avec plus de violence que jamais; ce qui fut occasioné, dit-on, par le soupçon que le gouvernement ne tiendrait pas ses promesses. Il y eut, cette fois, des voies de fait commises et du sang répandu. Les équipages des vaisseaux qui se trouvaient à Plymouth adoptèrent les mêmes mesures que ceux de Porstmouth. Cependant tout rentra dans l'ordre le 15,

lorsque lord Howe, celui des amiraux pour lequel les marins avaient le plus d'attachement, leur eût donné l'assurance positive que le gouvernement effectuerait fidèlement tout ce qu'il avait annoncé.

Le 6 mai, M. Pitt avait demandé à la chambre une augmentation de paye pour la marine, qui s'élevait à 436,000 livres, en l'invitant à ne pas entamer, sur ce sujet, une discussion qui ne pourrait amener que des résultats fâcheux. L'opposition reprocha néanmoins aux ministres une négligence coupable, pour ne s'être pas adressés plutôt à la chambre, et proposa de les censurer; mais le bill passa, comme M. Pitt le désirait.

Il était naturel d'espérer que ces concessions auraient complètement satisfait les matelots; mais, par malheur, elles avaient été arrachées au gouvernement; et la même voie restait ouverte pour obtenir de nouvelles demandes. Le 20 mai, une autre révolte éclata parmi les matelots des vaisseaux mouillés sur la rade du Nore et à Sheerness. Ils nommèrent des délégués qui dressèrent un état de demandes à présenter à l'amirauté. Le 6 juin, quatre vaisseaux de ligne de l'escadre de l'amiral Duncan, qui croisait sur la côte de Hollande, vinrent joindre ceux du Nore. Une députation des lords de l'amirauté s'était rendue à Sheerness, et avait déclaré aux matelots qu'ils ne pouvaient rien espérer au-delà de ce qu'ils avaient déjà obtenu par l'acte du parlement, parce que le reste était incompatible avec les ordonnances et les réglements de la marine. Cependant les mutins avaient annoncé qu'ils conserveraient la possession de la flotte, jusqu'à ce qu'on eût fait droit à leur demande. Cette révolte était d'autant plus allarmante, que la position des vaisseaux les rendait maîtres de l'embouchure de la Tamise, et que le plan des rebelles paraissait profondément combiné. Ils avaient expressément refusé le pardon qui leur avait été offert, et avaient rangé les vaisseaux en ordre de bataille. Tous les moyens de douceur ayant été employés inutilement, il fallut recourir à la rigueur. Un message, envoyé aux deux chambres le 1er. juin, recommanda de prendre des mesures pour la sûreté publique, et surtout d'aviser à des moyens efficaces, pour prévenir et punir les tentatives qui auraient pour but d'exciter des révoltes dans la marine, ou de détourner de l'obéissance les troupes de terre ou de mer. Un bill proposé à cet effet, et dont la durée fut limitée à un mois après le commencement de la

session suivante, passa à l'unanimité. Un autre bill défendait de communiquer avec les équipages révoltés, et ordonnait les mesures propres à étouffer la rébellion. Les deux bills furent sanctionnés le 6. Le lendemain, deux proclamations parurent : l'une déclarait certains vaisseaux en état de révolte, l'autre indiquait la marche à suivre par ceux qui voudraient revenir à l'obéissance ; il fallait se rendre sans condition. En même tems le gouvernement montrait qu'il voulait agir sérieusement : les bouées placées à l'entrée de la Tamise et le long de la côte voisine, pour indiquer les passes, furent enlevées ; on éleva sur le rivage des batteries pour tirer à boulets rouges sur les vaisseaux. La désunion se mit entre les mutins : le 9, trois vaisseaux se soumirent ; d'autres rentrèrent successivement dans le devoir ; le 12, l'on n'en comptait plus que sept, qui eussent conservé le drapeau rouge, enseigne de la rébellion : leurs équipages n'étaient pas d'accord entre eux ; plusieurs hommes furent tués et blessés dans des combats qui eurent lieu à bord ; enfin, le 13, la révolte cessa totalement. Le 14, Samuel Parker, matelot, chef des mutins, fut arrêté avec plusieurs de ses complices. Le 22, leur procès commença, et ils furent les uns après les autres condamnés et exécutés. On soupçonna d'abord que ce soulèvement avait été fomenté par des émissaires de la France ; mais les recherches les plus soigneuses ne firent rien découvrir qui confirmât cette supposition.

Le parlement s'étant occupé de la tentative d'invasion en Irlande, et des causes de l'esprit de mécontentement qui régnait dans cette île, l'opposition adressa de vifs reproches aux ministres. De nouvelles propositions pour les censurer furent rejetées, de même que d'autres qui avaient pour objet la réforme parlementaire.

Le 2 juin, la chambre des communes avait adopté un bill pour lever et incorporer la milice en Ecosse. Il fut sanctionné le 4 juillet. On ne put mettre cette loi à exécution qu'en employant la violence.

La session fut close le 20 juillet.

Le 18 mai 1797, la princesse royale d'Angleterre, Charlotte-Augusta-Mathilde, épousa Frédéric-Guillaume, prince héréditaire de Wurtemberg.

Le 14 février 1797, l'amiral Jervis remporta, près du cap Saint-Vincent, une victoire signalée sur une escadre espagnole, de vingt-sept vaisseaux de ligne ; il en avait

quinze ; il en prit quatre, et força les autres à se réfugier dans Cadix, où il les tint bloqués.

Le 20 février, deux frégates françaises, une corvette et un lougre, mouillèrent sur la rade d'Ilfracombe, le long de la côte du Devonshire. Informée que des troupes s'avançaient, cette petite escadre s'éloigna, puis laissa tomber l'ancre près de Fishguard, sur la côte du Pembrokehire, dans le pays de Galles, et y débarqua, le 22, un corps de quatorze cents hommes. Le 23, cette troupe, dépourvue d'artillerie de campagne, s'avança au milieu d'un pays sauvage, qu'elle ne connaissait nullement. L'alarme fut donnée. Trois mille hommes furent bientôt réunis ; lord Cawdor marchait contre l'ennemi pour combattre, lorsqu'il vit arriver un officier porteur d'une lettre de son commandant, qui offrait de capituler. On exigea qu'il se rendît prisonnier de guerre avec tout son monde ; il y consentit, le 24. Une partie de ces hommes était très-mal vêtue, et avait l'air de sortir de prison. Le but de cette étrange entreprise n'a pu être deviné. Elle fournit au reste une preuve incontestable de l'empressement des habitants du royaume à repousser toute aggression de la part de l'ennemi ; mais en même tems on a pu croire que les alarmes qu'elle fit naître chez les hommes faciles à s'effrayer, contribuèrent à augmenter l'affluence des personnes, qui voulurent, toutes à la fois, échanger leurs billets de banque contre des espèces.

Le 18 février, l'île de la Trinité, la plus proche du continent de l'Amérique espagnole, se rendit aux armes anglaises. Le 17, cinq vaisseaux de ligne espagnols avaient été brûlés dans le golfe de Paria.

Le 21 février 1797, un traité de navigation et de commerce fut signé, à Saint-Pétersbourg, entre la Grande-Bretagne et la Russie. Il devait durer dix ans.

Dans la nuit du 3 au 4 juillet, le capitaine Nelson entreprit de bombarder Cadix ; il causa des dommages à la ville, mais ne put engager l'amiral espagnol à sortir de la place. Elevé peu de tems après au grade de contre amiral, il fit voile pour aller surprendre Ténériffe. Son entreprise sur Sainte-Croix, capitale de l'île, échoua le 27 juillet ; il y perdit son bras droit.

Le 11 octobre, l'amiral Duncan, qui commandait une escadre de seize vaisseaux de ligne, combattit, dans la mer du Nord, entre Camperduyn et Egmont-op-Zée, une es-

cadre batave, forte de quinze vaisseaux. Il en prit six et deux frégates.

L'Autriche, forcée, au mois d'avril 1797, par les victoires des armées françaises, de signer les préliminaires de paix de Léoben, ne voulait cependant pas s'isoler entièrement de la Grande-Bretagne, sa fidèle alliée, qui l'avait mise en état de continuer opiniâtrément la guerre, malgré une longue suite de revers. Le cabinet de Vienne engagea donc celui de Saint-James, à se joindre à lui pour traiter de la paix. Le ministère fit en conséquence connaître, le 1er juin, au gouvernement français, qu'il était disposé à entamer de nouvelles négociations. Cette ouverture ayant été agréée, Lille fut désigné pour y tenir les conférences. Lord Malmesbury, nommé plénipotentiaire pour la seconde fois, arriva, le 4 juillet, dans cette ville. Les conférences s'ouvrirent le 6. La négociation présenta de nombreuses difficultés, parce que la France prétendait être dans l'obligation de procurer à ses alliés la restitution de tout ce qu'ils avaient perdu, de sorte que la Grande-Bretagne aurait eu tout à céder, et rien à recevoir en compensation. Les changements survenus en France après les événements du 4 septembre 1797, (18 fructidor an 5), avaient produit l'envoi de nouveaux plénipotentiaires. Bientôt les conférences furent terminées brusquement. Lord Malmesbury, ayant déclaré, le 8 septembre, qu'il n'était autorisé à traiter que sur la base de compensations réciproques, reçut ordre de partir dans vingt-quatre heures. Le 20, il était de retour à Londres. Il y eut encore quelques notes échangées entre les plénipotentiaires jusqu'au 5 octobre. Elles n'amenèrent aucun résultat. Le 25, le roi publia une déclaration pour justifier sa conduite, relativement à la rupture des négociations.

Le parlement rentra le 2 novembre. Le discours d'ouverture roula sur le mauvais succès des négociations, l'état florissant du revenu, les victoires navales, et la nécessité de continuer la guerre avec énergie, jusqu'à ce que l'ennemi montrât des intentions plus équitables et plus pacifiques.

On remarqua avec surprise, dans la chambre des communes, que les membres les plus marquants de l'opposition, ne s'étaient pas rendus au parlement. On les blâma de manquer à leur devoir. Ils répondaient que l'animosité des partis politiques les avait forcés à tenir cette conduite, puisque tout homme qui blâmait les mesures prises par le

gouvernement était accusé de former une ligue avec ses ennemis ; qu'ils ne se souciaient pas d'être appelés partout ennemis du roi, et que d'un autre côté, ils ne voulaient pas avoir l'air d'acquiescer tacitement à des mesures qu'ils condamnaient.

Le ministre demanda la continuation de l'acte, qui autorisait la banque à ne plus payer en espèces ; elle fut accordée.

L'état des dépenses pour l'année suivante, montait à 25,500,000 livres. Au nombre des voyes et moyens se trouvait un emprunt de 12,000,000, et le triplement de plusieurs impôts. Dans les débats qui eurent lieu sur les finances, les chefs de l'opposition reparurent, et combattirent les propositions du ministre, qui néanmoins furent adoptées.

Le 19 décembre, le roi se rendit en grand cortège à l'église cathédrale de Saint-Paul, avec les deux chambres du parlement, pour rendre graces à Dieu des victoires signalées, remportées par les armées navales de la Grande-Bretagne. Ce prince reçut partout des témoignages éclatants de l'affection de ses sujets. Les applaudissements prodigués à M. Pitt durent consoler ce ministre, des clameurs exhalées par un petit nombre de mécontents.

Quoique la tentative d'invasion en Irlande eût complètement échoué, les membres de l'union n'en furent nullement découragés. L'alliance avec la France n'en fut au contraire que plus fortement cimentée ; il s'établit entre les deux pays une correspondance régulière. Un agent du directoire irlandais fut accrédité à Paris, comme ministre plénipotentiaire de la république irlandaise. Un ministre spécial fut ensuite envoyé à la demande du gouvernement français, pour prendre les arrangements nécessaires, à l'effet de préparer une descente. D'après les renseignements qu'il fournit, 150,000 Irlandais unis étaient organisés dans l'Ulster.

L'impatience de quelques chefs était si grande, qu'au printems de 1797, on délibéra sur une levée générale. Cet empressement était excité par les cruautés et les excès que commettaient les soldats envoyés pour prevenir la rébellion. Le gouvernement, sérieusement alarmé, et embarassé par des rapports contradictoires, ne savait pas précisément de quel côté le coup devait partir, ni jusqu'où s'étendait le vaste complot qui se tramait. Cependant on fit, au com-

mencement de l'année, des découvertes importantes, qui révélèrent une partie du mystère. Le 3 mars 1797, le commandant en chef des troupes cantonnées dans le nord, reçut l'ordre d'employer ses forces, comme il le jugerait à propos, pour comprimer les troubles. Le 13, il somma tous les habitants d'apporter leurs armes, puis ordonna des perquisitions. Le 14 avril, on saisit à Belfast deux comités rassemblés: on s'empara de leurs papiers et d'une proclamation imprimée, avec la constitution des Irlandais unis, et un grand nombre de rapports envoyés de différentes parties du royaume. Ces documents extrêmement importants firent connaître les ramifications du complot. D'autres saisies, effectuées ailleurs, confirmèrent les découvertes qui avaient déjà été faites.

Tous ces papiers furent renvoyés à des comités secrets des deux chambres du parlement. Sur leur rapport, des mesures de rigueur furent ordonnées; la loi d'*habeas corpus* fut suspendue dans plusieurs districts. Le gouvernement redoubla de vigueur et d'activité; il augmenta les troupes; on mit l'acte d'insurrection en vigueur dans plusieurs parties du royaume; de grands amas d'armes cachées furent découverts. Les maisons de ceux qui ne les livraient pas, étaient pillées ou brûlées; plusieurs personnes furent mises à la torture pour révéler ces dépôts. Des scènes atroces se renouvellaient de toutes parts, et quelquefois les innocents étaient exposés aux violences d'une soldatesque effrénée. D'un autre côté, les demeures des hommes paisibles étaient souvent assaillies pendant la nuit par des partis d'Irlandais unis, qui assassinaient les habitants, pillaient les maisons, et ravageaient les champs.

Au mois de mai, le parti modéré proposa, dans la chambre des communes, de s'occuper de la réforme du parlement, comme du moyen le plus propre à faire cesser les désordres affreux auxquels le royaume était en proie. Cette démarche n'eut point de succès; et les membres qui l'avaient soutenue, ne prirent plus aucune part aux délibérations.

Malgré le grand nombre de personnes arrêtées et d'armes saisies, les symptômes d'insurrection se montraient encore, et les alarmes ne diminuaient pas. Le commerce était anéanti, et l'agriculture négligée. Le 17 mai, une proclamation du vice-roi exposa l'état de l'Irlande, comme étant singulièrement affligeant : c'était celui d'un pays livré à

l'anarchie, et menacé d'un bouleversement total. Le vice-roi déclarait que, le pouvoir civil n'ayant plus aucune force pour réprimer la rébellion, et protéger la vie et les biens des sujets fidèles, il était devenu indispensable d'avoir recours à la force, et que les officiers militaires avaient les ordres les plus précis d'employer tous leurs moyens, pour comprimer les séditieux; il finissait par offrir le pardon à quiconque se présenterait au magistrat, et se soumettrait, mais en exceptait ceux qui s'étaient rendus coupables de meurtres, d'incendie, et d'autres violences semblables.

Loin de se laisser intimider par cette proclamation, les Irlandais unis redoublèrent d'énergie. Ils essayèrent d'opérer une insurrection générale dans l'Ulster. Leurs efforts furent déjoués; plusieurs chefs furent pris, d'autres obligés de fuir. Ils se fiaient toujours sur l'arrivée prochaine de secours étrangers. Il éclata quelques légères émeutes dans les montagnes du comté de Down. Le terme pour obtenir le pardon fut prolongé jusqu'au 24 juillet : les assemblées cessèrent; l'ordre se rétablit à la fin du mois d'août, et l'autorité civile reprit son activité dans cette partie; mais l'animosité était toujours très-grande dans le nord du royaume.

Le parlement d'Irlande termina sa session, le 3 juillet.

Dans l'Inde, une insurrection formidable, qui avait éclaté au Malabar, dans le pays du rajah de Païtthy, fut heureusement apaisée.

M. Pitt proposa, au mois d'avril 1798, un bill pour éteindre une partie de la dette publique, en permettant aux particuliers de racheter leur impôt territorial. Ce projet avait été combattu comme inconstitutionnel, parce qu'il délivrait les ministres de l'obligation de s'adresser tous les ans au parlement pour le vote de l'impôt foncier, afin de pourvoir au paiement de l'année.

Le 25 du même mois, le ministre présenta un second budjet, qui différait du premier par l'augmentation de diverses dépenses : elles montaient à 28,500,000 livres; parmi les voies et moyens se trouvaient quelques impôts nouveaux et un emprunt extraordinaire de 15,000,000, et 2,000,000 pour l'Irlande.

Les menaces de l'ennemi, qui annonçait sans cesse des projets de descente, et qui, en paix avec le continent, avait rassemblé une armée sur les côtes de la Manche, firent sentir la nécessité de s'occuper plus particulièrement des

moyens de défense. Un bill, qui permettait aux hommes compris dans la milice supplémentaire, de s'enrôler dans la troupe de ligne, fut adopté sans opposition. Un autre autorisa le roi à pourvoir à la sûreté et à la défense du royaume, et à indemniser les personnes dont les propriétés pourraient souffrir par l'effet des mesures qui seraient jugées nécessaires. On fit revivre l'*alien bill ;* la loi d'*habeas corpus* fut suspendue de nouveau. On prit encore d'autres précautions : on autorisa le roi à faire arrêter et emprisonner les personnes soupçonnées de conspirer contre sa personne et son gouvernement. Une loi défendait aux sujets du roi d'aller ou de demeurer en France, et d'entretenir des correspondances avec ce pays ; une autre eut pour but de prévenir les inconvénients qui résultaient de l'impression et de la publication des journaux et des papiers semblables par des personnes inconnues, et réglait à d'autres égards l'impression de ces papiers.

L'état critique de l'Irlande occupa naturellement le parlement de la Grande-Bretagne. Il avait plusieurs fois été question des troubles qui agitaient ce royaume. Le 12 juin 1798, le roi, par un message adressé aux deux chambres, demanda qu'un acte l'autorisât à prendre toutes les mesures que l'exigence des cas rendrait nécessaires pour combattre les entreprises de ses ennemis. Le 18, un autre message développa en quelque sorte l'objet particulier du précédent. Il informait les chambres que les officiers et les soldats de plusieurs régiments de milice avaient fait volontairement l'offre de leurs services, pour aider à comprimer la rébellion qui existait en Irlande. Un bill autorisa le roi, en conformité de ce message, à accepter les offres des régiments qui voudraient servir en Irlande.

M. Willbeforce avait fait sa motion annuelle pour l'abolition de la traite des nègres ; quoique soutenue par M. Pitt, elle fut rejetée, mais par une faible majorité. Un bill tendant à rendre ce trafic moins dur pour les noirs eut plus de succès : il réglait le mode d'embarquer et de transporter les nègres sur les navires qui partaient de la côte d'Afrique.

Le 29 juin, le parlement fut prorogé.

Quoique l'on ne crût guères à la possibilité d'une descente, on prit, indépendamment des mesures législatives, d'autres moyens propres à repousser une attaque. Les corps de milice furent considérablement augmentés ; chaque

comté reçut ordre de lever parmi les cultivateurs des corps de cavalerie irrégulière ; les villes, les bourgs et les villages les plus considérables, eurent, la plupart, des troupes de volontaires armées et exercées comme les régiments de ligne. Partout se manifestait le plus grand empressement à combattre l'ennemi ; jamais le royaume n'avait présenté un aspect si belliqueux et si formidable. Toute différence de parti s'était évanouie devant le devoir de défendre la patrie contre l'étranger.

Le 14 février 1798, le comte de Westmoreland avait succédé au comte de Chatham, comme garde du sceau privé. Le 13 avril, le duc d'York fut nommé commandant en chef de toutes les troupes de terre du royaume. Le 5 juin, le marquis Cornwallis fut appelé à la vice-royauté d'Irlande, à la place du comte Cambden.

Le 19 mai, une expédition destinée contre Ostende débarqua heureusement à peu de distance de cette ville, fit sauter les écluses du canal de Bruges, et brûla plusieurs bâtiments. Le vent contraire ayant empêché les soldats de se rembarquer, ils furent pris, au nombre de mille, par l'ennemi.

M. Wickham, ministre plénipotentiaire en Suisse, ayant été obligé, d'après la réquisition du gouvernement de France, de quitter le territoire de cette république, un acte du parlement, sanctionné le 10 mai, défendit toute relation de commerce avec l'Helvétie, à moins de permission spéciale.

Malgré les rigueurs exercées en Irlande contre les rebelles, ils n'en persistaient pas moins dans l'exécution de leurs projets. Le gouvernement, de son côté, ne se relâcha nullement dans ses mesures vigoureures. Les journaux, qui parlaient des cruautés commises dans les provinces, étaient supprimés ; il est vrai que ces feuilles semblaient prendre à tâche de rendre le ministère odieux. Leurs imprimeurs furent emprisonnés ; une imprimerie, à Belfast, fut incendiée par des soldats, à qui leur général avait ordonné de la brûler. Une loi, publiée au commencement de l'année 1798, investit les grands jurys du droit de présenter, comme coupable d'acte attentatoire à la tranquillité publique, tout journal qui contiendrait des articles séditieux. Les magistrats étaient autorisés, d'après le rapport des jurys, à détruire les presses. Alors, pour suppléer aux journaux, les agents des Irlandais-unis distribuèrent des affiches impri-

mées. Afin de diminuer le produit de l'accise, on recommandait à tous les membres de l'association de s'abstenir de liqueurs fermentées; cet ordre fut si ponctuellement suivi, qu'abstraction faite du motif, on aurait souhaité de voir le peuple conserver cette habitude de tempérance. On s'efforçait d'arrêter la circulation du papier-monnaie; on répandait parmi les soldats des imprimés pour les apitoyer sur les souffrances du peuple, et leur inspirer de la haine contre le gouvernement.

Plusieurs membres du parlement, dans les deux chambres, voyant l'inutilité des moyens de rigueur, et déplorant les excès auxquels on se livrait de part et d'autre, essayèrent inutilement de faire revenir à des voies de conciliation. Il était trop tard; chaque parti s'était trop avancé; et ceux qui recommandaient la douceur, ne connaissaient pas toute l'étendue du complot. Les principaux chefs de l'union, allarmés du mauvais état de leurs affaires, et sachant que le gouvernement avait connaissance de leurs projets, résolurent de ne pas différer plus long-tems le sort des armes. Le 19 février 1798, ils prirent une délibération, portant qu'ils n'auraient aucun égard aux démarches faites dans l'une des deux chambres du parlement, pour distraire l'attention publique du grand objet qu'ils avaient en vue, l'émancipation totale de leur pays pouvant seule les satisfaire.

En même tems les chefs des Irlandais-unis organisèrent un comité militaire, qui rédigea des instructions pour les commandants et les officiers subalternes. Toute la classe inférieure était dépourvue d'armes et d'équipement; on avait compté que les Français lui en fourniraient. Toutefois elle était animée d'une ardeur si vive, qu'elle accourut en foule à la voix des chefs. Durant les mois de février et de mars, l'organisation fit des progrès dans les provinces du midi; une correspondance active fut établie avec celles du nord. Le plan d'un soulèvement général était dressé; on devait surprendre, dans la même nuit, le château de Dublin, le camp voisin de cette ville, le parc d'artillerie et d'autres postes importants.

Le gouvernement n'avait, jusqu'alors, saisi les conspirateurs qu'au hazard, et les chefs du complot lui avaient échappé. A la vérité, on avait arrêté à Margate, en Angleterre, vers la fin de février, cinq particuliers auxquels on soupçonnait l'intention de s'embarquer pour la France; l'un d'eux, Arthur O-Connor était membre du directoire

irlandais. On leur fit leur procès; un seul, sur lequel on avait trouvé une adresse du comité secret d'Irlande au directoire de France, fut condamné à mort, au mois de mai; O-Connor et un autre furent retenus en prison, parce qu'ils étaient accusés de haute trahison.

Mais des lumières certaines parvinrent, d'un autre côté, au gouvernement; un des principaux conjurés fit graduellement des révélations, d'après lesquelles, le 12 mars, quatorze délégués des Irlandais-unis furent arrêtés dans une maison à Dublin. Ce fut un coup terrible pour le complot.

Le 13 mars, une proclamation annonça qu'il existait, contre la sûreté de l'état, une conspiration, dont les ramifications étaient immenses; que déjà des actes de rébellion avaient été commis; qu'en conséquence des ordres étaient donnés aux troupes du roi, d'arrêter les conspirateurs et de désarmer les révoltés. Ces actes de rigueur répandirent l'effroi, mais ils ne calmèrent pas les esprits. Un nouveau directoire se forma.

Un officier de milice, qui feignit d'entrer dans la conspiration, donna par ses dénonciations, faites dans le mois de mai, le moyen de mettre la main sur d'autres chefs, le 21 et le 23 mai; de sorte que la trame fut entièrement rompue. Le plan était connu du gouvernement, qui en fit instruire le maire de Dublin. Un message du vice-roi en informa les deux chambres, le 22. La cité et le comté de Dublin furent déclarés en état d'insurrection. La garde du château et de tous les postes menacés fut triplée; les rebelles furent mis hors d'état d'agir par surprise, et l'on regarda la révolte comme comprimée dans sa naissance.

Cependant le plan de l'insurrection était si parfaitement combiné, que l'incendie produisit encore des explosions. Les paysans des environs de Dublin, sans chefs, presque sans munitions, armés seulement de piques grossièrement fabriquées, et de quelques fusils en mauvais état, se levèrent en masse dans la nuit du 23 mai, et attaquèrent simultanément tous les points qui leur avaient été désignés, pour empêcher la capitale de recevoir des secours du dehors. Ils se portèrent, le 24, sur Naas Carlow et d'autres villes, et furent repoussés. Le 25, quinze mille rebelles marchèrent sur Wexford et taillèrent en pièces les troupes sorties pour les combattre. Le 28, ils enlevèrent Enniscorthy à la pointe de l'épée; après plusieurs escarmouches, Wexford se rendit aux révoltés, le 30. Partout, usant de

représailles, ils commettaient des atrocités. Repoussés, le 5 juin, à New-Ross, avec une grande perte, ils rentrèrent à Wexford, où ils massacrèrent de sang-froid plus de cent prisonniers protestants; car l'insurrection avait pris, comme dans le dix-septième siécle, le caractère d'un soulèvement des catholiques contre les protestants, ce qui avait empêché les mécontents du nord, où ces derniers étaient les plus nombreux, d'agir en même tems que ceux du midi. Après un grand nombre de combats, dont les succès furent partagés, le corps principal des rebelles fut battu, et, malgré une vigoureuse résistance, mis en déroute, le 21 juin, près d'Enniscorthy; ils évacuèrent Wexford, et se dispersèrent; de sorte qu'il ne resta plus, dans le midi, que quelques bandes de pillards. Les chefs des rebelles que l'on arrêta, furent pendus.

La révolte dans le nord fut moins dangereuse, quoique cette partie du royaume en eût été le premier foyer; mais le gouvernement y avait un plus grand nombre de troupes. Cependant des mouvements inquiétants se manifestèrent à la nouvelle des succès des rebelles du midi. Le 7 juin, les révoltés s'emparèrent d'Antrim, dont ils furent bientôt chassés. L'insurrection devint ensuite générale dans les comtés d'Antrim et de Down; mais, le 12 juin, une défaite complète, essuyée par les révoltés, près de Ballynahinch, mit fin à ces désordres.

Quoique le gouvernement britannique ne fût pas mécontent de la conduite du comte Cambden, toutefois, regardant l'état de l'Irlande, comme plus désespéré qu'il ne l'était réellement, il résolut d'envoyer un militaire pour gouverner ce pays, et fit choix du marquis Cornwallis, dont l'administration commença le 20 juin, et qui montra une activité et une sagesse précieuses. Le 29, voulant mettre un terme à l'effusion du sang, il publia une proclamation qui autorisait les généraux à prendre sous leur protection les révoltés qui feraient leur soumission; et, le 17 juillet, un message apprit au parlement qu'il avait l'ordre du roi d'accorder un pardon qui n'excluait qu'une trentaine de chefs. Le parlement fit de cette mesure l'objet d'un bill. Plusieurs des personnes arrêtées précédemment furent punies de mort, les autres furent retenues en prison. Le même jour, un rapport fait à la chambre des communes par le vicomte Castlereagh, organe de son comité secret, dévoila la marche de la conspiration.

Les troubles, qui déchiraient l'Irlande, auraient probablement été bientôt apaisés, si la France n'eût point, par une entreprise trop tardive et insuffisante, rallumé le feu de la révolte. Le 22 août, un corps de troupes de neuf cents hommes, vint débarquer à Killala, sur la côte nord-ouest. La rumeur publique grossit leur nombre : la consternation se répandit dans tout le royaume, et le vice-roi résolut de marcher en personne contre l'ennemi. Déjà les Français, auxquels s'étaient joints quelques mécontents, s'étaient avancés jusqu'au delà de Castlebar, et avaient battu un corps nombreux. Forcés de se replier devant des forces supérieures, ils mirent bas les armes à Ballinamuck, le 8 septembre. Le 16, un brick français se montra près de la petite île de Raghlin, sur la côte occidentale du comté de Donegal. Un général français et Napper Tandy, proscrit irlandais, descendirent à terre, pour s'informer du sort de la petite armée française; ils répandirent des manifestes, pour exciter une insurrection, puis se rembarquèrent et s'éloignèrent. Enfin, le 11 octobre, on signala, de la côte de Donegal, une escadre française, composée d'un vaisseau de ligne et de huit frégates portant des troupes et des munitions; attaquée, le 12, par une escadre de six vaisseaux anglais, elle fut prise entièrement, à l'exception de deux frégates. Théobalde Wolftone, l'un des chefs les plus actifs des Irlandais-unis, se trouvait à bord du vaisseau français; mené à Dublin, et condamné à mort par une cour martiale, il se tua dans sa prison.

La rébellion se trouvant complétement étouffée dans toute l'Irlande, l'activité de Cornwallis, se tourna vers le rétablissement de la discipline de l'armée, et, grâce à ses soins, les citoyens paisibles jouirent enfin du repos. Le 8 octobre, il prorogea le parlement, en le félicitant sur les mesures qu'il avait prises pour faire cesser les troubles.

Des événements extraordinaires avaient porté l'attention d'un autre côté. Dès le commencement de l'année 1798, le gouvernement de France avait préparé à Toulon un immense armement, qui donna lieu à beaucoup de conjectures; la flotte, accompagnée d'un nombre considérable de vaisseaux de transport, et emmenant une armée, commandée par le général Buonaparte, partit le 20 mai; le 9 juin, elle arriva devant Malte, qui, le 12, reçut une garnison française. Buonaparte, quittant cette île, continua sa route, et, le 1er. juillet, attérit sur la côte d'Egypte.

L'amiral Nelson, commandant une escadre de quatre vaisseaux dans la Méditerranée, avait reçu l'ordre de surveiller les mouvements des Français. Le 17 mai, il avait paru devant Toulon; une tempête l'avait contraint de se réfugier en Sardaigne, où il reçut un renfort de dix vaisseaux. Revenu, le 11 juin, devant Toulon, il apprit le départ de la flotte française, et la route qu'elle avait prise. A Messine, on lui raconta ce qui s'était passé à Malte. Il fit voile vers l'Egypte, et arriva, le 28 juin, devant Alexandrie; les Français n'y avaient pas encore été vus: il s'éloigna, pour les chercher. Enfin il revint vers l'Egypte, et, le 1er. août, vit la flotte française mouillée dans la rade d'Aboukir; elle consistait en treize vaisseaux de ligne et quatre frégates: il en avait quatorze et un brick. Par une manœuvre hardie, il fit passer une partie de sa flotte entre la terre et l'ennemi, qu'il mit entre deux feux. Le résultat de cette bataille navale fut la prise de onze vaisseaux de ligne et de deux frégates; l'amiral sauta en l'air; un autre vaisseau et deux frégates furent également brûlés.

Mais ce fut principalement pour la politique de l'Europe que cette victoire produisit des résultats importants. Le roi de Naples, qui avait été forcé de faire la paix avec la France, arrêta, le 1er. décembre 1798, un traité d'alliance avec la Grande-Bretagne; la Porte-Ottomane déclara la guerre à la France, et s'allia avec les Deux-Siciles. Le 29 décembre, la Grande-Bretagne et la Russie signèrent, à Saint-Pétersbourg, un traité pour former une nouvelle coalition. La Russie s'engageait, moyennant un fort subside, à envoyer une armée contre la France.

Le 28 octobre 1798, l'île du Gozzo, près de Malte, s'était rendue aux Anglais.

Le 15 novembre, l'île de Minorque fut prise par les troupes britanniques.

Le 20 du même mois, le roi, en ouvrant la session du parlement, parla de la victoire du Nil, et de la répression des troubles d'Irlande, ainsi que de la formation d'une nouvelle coalition contre l'ennemi commun.

Le ministre, en présentant l'état des dépenses publiques, qui s'élevaient à 29,272,000 livres pour l'année suivante, proposa sur les revenus un impôt, qui fut adopté. Il en prélevait le dixième: on estimait qu'il rendrait 10,000,000 livres.

Digitized by Google

En Amérique, les troupes anglaises évacuèrent entièrement l'île Saint-Domingue, le 10 mai 1798.

Dans l'Inde, le 21 février, un traité, signé avec le nabab d'Aoud, porta le nombre des troupes qu'on lui fournissait à dix mille hommes, pour lesquels il s'engageait à payer 7,600,000 roupies.

Le 8 mai, lord Mornington, nouveau gouverneur général, fit son entrée à Calcutta.

Tippoo Sahib, qui voyait avec peine la diminution de sa puissance, prix de la paix qu'il avait obtenue en 1792, visait sans cesse aux moyens de regagner ce qu'il avait perdu. Il entama des négociations avec le gouverneur de l'Ile de France, et envoya même une ambassade à Zémân-Chah, roi de Caboul. Il reçut, de l'Ile de France, un corps de troupes qui fut reçu avec grande pompe à Mangalore. Le gouvernement anglais, regardant ces démonstrations comme une déclaration d'hostilités, conclut un traité avec le nizam, que Tippoo avait essayé vainement d'attacher à ses intérêts, et qui avait une armée disciplinée à l'européenne. Les troupes anglaises qu'on lui fournissait furent augmentées de quatre mille quatre cents hommes, qui entrèrent à Haïderabad, le 10 octobre, et qui, agissant sous les ordres du nizam, dont la cavalerie les aidait, s'assurèrent des officiers français qu'il avait à sa solde.

La suspension de l'*habeas corpus* fut continuée, en 1799.

Le 22 janvier de cette année, les deux chambres reçurent un message du roi, qui leur recommandait de prendre en considération le moyen le plus efficace de déjouer les desseins des ennemis de l'état, et de ceux qui voulaient opérer une séparation entre la Grande-Bretagne et l'Irlande. Ce moyen était l'adoption d'arrangements précis et définitifs, pour rendre durable une union essentielle à leur sûreté commune, et consolider la puissance et la prospérité de l'empire Britannique.

Le 31, ce message fut pris en considération : et M. Pitt, après avoir exposé la nécessité d'une liaison intime entre les deux pays, et les avantages que l'Irlande retirerait de l'union, proposa la résolution suivante. « Les royaumes » de la Grande-Bretagne et d'Irlande ne formeront qu'un » seul royaume, sous le nom de royaume-uni de la Grande-» Bretagne et d'Irlande : la succession à la couronne con-» tinuera à être réglée et fixée, telle qu'elle l'est : le » royaume-uni sera représenté par un seul et même parle-

» ment, dans lequel un nombre de pairs et de membres des » communes, qui sera fixé postérieurement, siégera pour » l'Irlande : les églises d'Angleterre et d'Irlande continue- » ront à être maintenues, telles qu'elles sont établies par » les lois. Les sujets irlandais du roi jouiront des mêmes » priviléges que ceux de la Grande-Bretagne, pour le com- » merce et la navigation; les droits à payer seront les » mêmes, etc. Le payement de l'intérêt de la dette conti- » nuera à être acquitté par la Grande-Bretagne et l'Irlande » séparément; mais, à l'avenir, les dépenses ordinaires du » royaume-uni, seront payées en commun par les deux » royaumes, d'après les proportions qui seront fixées par le » parlement de chacun, avant l'union. Toutes les lois en » vigueur à l'époque de l'union, et toutes les cours civiles » et ecclésiastiques de chaque royaume resteront telles » qu'elles existent, et ne seront assujéties qu'aux change- » ments dont les circonstances démontreront la nécessité » au parlement uni ». Ces propositions, adoptées par les deux chambres avec quelques amendements, furent présentées au roi avec une adresse, dans laquelle on exposait qu'elles semblaient les plus convenables pour servir de base à l'union projetée entre les deux royaumes.

La motion annuelle de M. Willbeforce, pour l'abolition de la traite des nègres, fut combattue par des objections tirées de l'existence d'une armée nègre à Saint-Domingue, et de la diffusion des principes démocratiques dans les Antilles : on la rejeta.

La session du parlement fut close, le 12 juillet 1799.

Le 22 juin, une convention fut signée, à Saint-Pétersbourg, entre la Grande-Bretagne et la Russie. Elle avait pour but d'expulser les Français du territoire des Provinces-Unies. Les deux parties contractantes s'engageaient à fournir respectivement des troupes, pour une expédition à entreprendre à cet effet.

Le 29, une déclaration supplémentaire au traité de l'année précédente, fut signée à Saint-Pétersbourg, et le lendemain, une convention particulière fut conclue avec l'empereur de Russie, comme grand-maître de l'ordre de Malte.

Le parlement se rassembla dès le 24 septembre. Le roi informa les deux chambres, que le principal motif de cette réunion, était d'examiner s'il convenait de l'autoriser, sans délai, à profiter d'une nouvelle extension du service volon-

taire de la milice. Le roi exposa ensuite que la perspective et la position de la Grande-Bretagne, depuis la dernière session, s'étaient considérablement améliorées, et annonça qu'il espérait fermement le succès de l'effort tenté en ce moment pour la délivrance des Provinces-Unies.

Conformément au projet présenté par le ministre, les trois quarts des corps de milice de chaque comté eurent la permission de s'enrôler pour servir en Europe. Le bill fut sanctionné, le 4 octobre.

En Irlande, avant de proposer la question de l'union dans le parlement, on avait cru devoir sonder l'opinion publique. Une personne, attachée au gouvernement, avait publié une brochure intitulée : *Examen des raisons pour et contre l'union projetée entre la Grande-Bretagne et l'Irlande.* Cet écrit donna lieu à une discussion politique, qui échauffa tellement les esprits, que, dès avant la fin de l'année 1798, il avait paru plus de trente pamphlets sur ce sujet. Les papiers publics devinrent une arène, dans laquelle des adversaires combattaient sans cesse. Il se tint plusieurs réunions, dans lesquelles on prit des résolutions contraires à l'union : et le langage de quelques-unes des déclarations qui furent rendues publiques, pouvait paraître séditieux. Une assemblée, composée de la municipalité et des notables de la ville de Dublin, délibéra contre l'union; d'un autre côté, le 12 janvier 1799, la ville de Cork se prononça pour l'union.

Le parlement d'Irlande s'étant réuni, le 22 du même mois de janvier, le vice-roi, après avoir parlé des semences de trouble qui n'étaient pas encore étouffées, rappela aux deux chambres les efforts continuels de l'ennemi, pour effectuer une séparation entre la Grande-Bretagne et l'Irlande, ajoutant qu'ils n'avaient pas dû échapper à leur attention, et qu'en conséquence, il leur exprimait, par ordre du roi, l'espérance que cette considération, jointe aux sentiments d'affection mutuelle et d'intérêt commun, disposerait les parlements des deux royaumes, à pourvoir aux moyens les plus efficaces de maintenir et affermir une union essentielle à leur sûreté commune, et de consolider leur puissance, leurs forces et leurs ressources, en ne formant plus qu'un seul et même édifice politique.

Dans la chambre des pairs, une majorité nombreuse vota une adresse favorable au système de l'union. Dans la chambre des communes, au contraire, elle ne passa que d'une voix, après une discussion de vingt-deux heures. Le 24,

lorsqu'on fit la lecture de l'adresse, de nouveaux débats s'engagèrent: le parti contraire à l'union l'emporta de cinq voix.

Un bill de régence fut présenté pour écarter le projet d'union, comme le seul moyen de maintenir une alliance entre les deux royaumes. Ce bill, soumis à la chambre, fut rejeté le 18 avril; les partisans de l'union eurent l'avantage, mais la solution de cette grande question fut ajournée à la session suivante.

Le 1er juin, le vice-roi, en venant clore la session, informa les deux chambres, que le parlement de la Grande-Bretagne avait fait une adresse au roi, pour demander l'union des deux royaumes.

Lorsque la discussion avait commencé dans le parlement, la populace de Dublin et de plusieurs autres villes avait manifesté son aversion pour l'union, de toutes les manières imaginables, sauf l'opposition à main armée. La crainte des troupes anglaises et des divers corps de volontaires cantonnés dans les provinces de Leinster et d'Ulster, avaient prévenu toute tentative de soulèvement.

Le vice-roi avait réussi à étouffer les révoltes, avant qu'elles pussent éclater. Bien convaincu de l'état critique du pays, il s'étudia, par un système louable de modération, uni à la fermeté, à ramener les mécontents. Jaloux de prouver aux Irlandais qu'ils ne devaient pas redouter la violence des hommes envoyés pour les protéger, il rétablit la discipline dans l'armée; et l'ordre, ainsi que le respect pour les lois, furent les heureux fruits de ses efforts. Une commission nommée par le parlement, pour évaluer les dommages causés à différents propriétaires, par la rébellion de 1798, pensa qu'ils s'élevaient à la somme de 792,502 livres. On en ordonna le payement.

Les Français avaient organisé dans Naples une république, le 24 janvier. Les armes anglaises contribuèrent efficacement à rétablir dans ses états, le 10 juillet 1799, le roi des Deux-Siciles. Le secours de la Grande-Bretagne ne fut pas moins utile à la sublime Porte; dans les mois de mars, d'avril et de mai, le commodore Sydney Smith, qui croisait le long de la côte de Syrie, renforça la garnison d'Acre; et, par son active coopération, il força les Français de quitter le siège de cette place, le 20 mai.

L'expédition contre les Français dans les Provinces-Unies fut moins heureuse. Le 27 août, 12,000 hommes de troupes britanniques, commandés par sir Ralph Aber-

crombie, débarquèrent sur la pointe du Helder. L'armée batave fut forcée de se retirer; les Anglais répandirent une proclamation du prince d'Orange, qui invitait les Hollandais à secouer le joug. Le 30, la flotte batave arbora la cocarde orange, et se rendit; douze vaisseaux de ligne, et treize autres bâtiments de guerre furent emmenés en Angleterre. Le 10 septembre, l'armée franco-batave fut repoussée avec perte. Le 13, le duc d'York, ayant débarqué avec le reste des troupes, qui était de 6,000 hommes, prit le commandement général. L'armée russe, forte de plus de 17,000 hommes, n'arriva que du 14 au 21. Le 19, le duc d'York s'avança jusqu'à Horn; mais son aîle droite, presqu'entièrement composée de Russes, fut obligée de mettre bas les armes à Bergen. Le 2 octobre, les Anglais attaquèrent sur toute la ligne, vainquirent l'ennemi devant Alkmaer, et le forcèrent à se replier jusqu'à Beverwyk. Le 6 octobre, ils furent battus près de Castricum (1), avec une perte si considérable, qu'ils se retirèrent à Zyp. La saison devenait très-rude : les habitants du pays ne faisaient pas le moindre mouvement en faveur des coalisés; le 17 octobre, une suspension d'armes fut conclue. Les prisonniers respectifs furent rendus : les Anglais purent se rembarquer, sans être inquiétés, à condition de renvoyer dix mille matelots, hollandais ou français, prisonniers de guerre. Les Russes furent débarqués et cantonnés à Jersey et Guernesey.

En Amérique, la colonie hollandaise de Surinam se rendit à une escadre britannique.

Dans l'Inde, les Anglais, après avoir assuré leur territoire contre une attaque imprévue, essayèrent, en 1799, d'entamer une négociation amicale avec Tippoo-Sahib. Le général Harris, entra, le 5 mars, dans le Maïssour, et prit plusieurs forts: le général Stuart, qui était parti de Cananor le 21 février, fut attaqué, le 6 mars, à Sidasir, par Tippoo, qu'il battit. Les deux généraux réunis investirent Seringapatnam, et, le 30 avril, commencèrent à canonner cette capitale. Le 4 mai, l'assaut fut donné; Tippoo fut tué les armes à la main; on l'enterra dans le mausolée de ses pères avec les plus grands honneurs. Le 24 juin, ses états furent divisés. La compagnie acquit Seringapatnam avec l'île qui renferme cette ville, le Canara, les territoires de Coimbattore et de Derampouran, ce qui lui donnait une

(1) *Castricum* est un village situé au sud-ouest d'Alkmaer, et au nord de Beverwyk.

grande étendue de côtes, le port de Mangalore, et un pays dans l'intérieur commandant les passages des Ghâts, et assurant la communication entre les côtes de Malabar et de Coromandel. On réserva une partie du revenu de cette acquisition, pour fournir à l'entretien de la famille de Tippoo. Le nizam eut un territoire très-étendu; on céda aussi quelques portions aux Marattes. On forma une souveraineté particulière, dans le plateau du Maïssour, pour un descendant de l'ancien radjah de ce pays, dépossédé par Haïder-Aly. Les trésors immenses, trouvés dans Seringapatnam, furent partagés entre les Anglais et le nizam.

Zéman-Chah, roi de Caboul, ayant l'air de menacer l'Indoustan d'une invasion, le gouverneur général de l'Inde anglaise envoya une ambassade en Perse. Elle fut très-bien reçue; le roi de Perse attaqua le Khorassan, ce qui fit renoncer Zéman-Chah à ses projets, et conclut avec la Grande-Bretagne un traité d'alliance et de commerce.

Une révolution, arrivée en France au mois de novembre 1799 (1), avait placé le général Buonaparte à la tête du gouvernement. Le 26 décembre, il avait écrit directement au roi de la Grande-Bretagne, pour lui faire des propositions de paix. Cette lettre avait été transmise, par une lettre du ministre des relations extérieures de France, à lord Grenville, qui répondit, le 4 janvier 1800, par une note officielle, dans laquelle il exposait qu'ayant mis les deux lettres sous les yeux du roi, et que sa majesté n'ayant aucun motif de se départir des formes usitées en Europe, dans les relations avec des états étrangers, elle avait ordonné de les employer. Le ministre britannique, remontant à l'origine de la guerre entre les deux pays, retraçait, en termes remplis d'indignation, les maux que la France avait causés à l'Europe depuis la révolution, et déclarait que le gage le plus sûr et le plus naturel qu'elle pût donner d'un changement de système, serait le rétablissement de l'ancienne dynastie; que ce rétablissement assurerait à la France la jouissance paisible de son ancien territoire, et donnerait aux autres nations de l'Europe cette sécurité qu'elles étaient maintenant forcées de chercher par d'autres moyens; que cependant, quelque désirable que fût un pareil événement, le roi n'y attachait pas exclusivement la possibilité d'une paix durable; qu'aussitôt que sa majesté trouverait que la paix

(1) Celle du 18 brumaire an 8.

serait compatible avec la sûreté de l'Angleterre, elle concerterait, avec ses alliés, les moyens de parvenir à une pacification générale.

Le ministre de France répliqua à cette note par une autre du 14 janvier, qui réfutait les assertions de lord Grenville sur l'origine de la guerre, et l'ambition de la France, et rappelait au cabinet britannique qu'à une époque où le gouvernement de France n'avait pas offert la force et la solidité qu'il possédait maintenant, la Grande-Bretagne avait cru pouvoir entrer avec lui en négociation. Il finissait par proposer la conclusion d'un armistice, et l'ouverture de négociations, pour la paix, à Dunkerque ou dans toute autre ville convenablement située pour la célérité des communications.

Lord Grenville écrivit, le 20 janvier, une seconde note, qui n'offrait pas d'autres raisonnements que ceux de la première; il annonçait que le roi ne trouvait, dans la note française du 14 janvier, aucun motif pour changer de manière de voir, et qu'il persistait dans sa résolution.

Le 21 janvier, les deux chambres se rassemblèrent; et le 22, un message du roi leur annonça que les subsides, accordés au commencement de la session actuelle, n'ayant été calculés que pour les premiers mois de l'année, sa majesté recommandait aux communes de pourvoir aux besoins du service et aux moyens de poursuivre la guerre avec vigueur: elle avait donné ordre que l'on soumît à la chambre les états nécessaires, et des copies de la correspondance qui avait récemment eu lieu avec l'ennemi; elle espérait que les réponses de son ministère paraîtraient conformes à la conduite qu'elle devait tenir en cette occasion.

Un second message du roi était relatif à la sustentation des troupes auxiliaires russes, cantonnées pendant l'hiver dans les îles de Jersey et de Guernesey.

Le 28 janvier, on s'occupa de la correspondance relative à la paix. Lord Grenville fit remarquer, dans la chambre des pairs, que le ton du gouvernement français annonçait qu'il n'avait pas changé de système; qu'il persistait dans ses vues; et que, dès-lors, il n'était pas possible d'obtenir une paix solide et honorable. Il assura formellement que la Grande-Bretagne n'avait pris aucune part aux transactions politiques, qui avaient eu pour objet de renverser le gouvernement français de 1791. Enfin, il soutint que l'on ne pouvait avoir aucune confiance dans le caractère du premier consul. Le 3 février, la même discussion eut lieu dans la

chambre des communes. L'opposition reprocha au ministère de n'avoir pas reçu convenablement les dernières ouvertures de paix, auxquelles il aurait dû faire une réponse honnête, claire et explicite. Toutefois les esprits étaient si généralement exaspérés contre la France, que l'adresse, qui approuvait la conduite du ministère, fut adoptée, dans la chambre des pairs, par 79 voix contre 6, et dans celle des communes, par 260 contre 64.

Le 13 du même mois de février, un message du roi exposa que sa majesté était occupée à négocier, avec l'empereur, et diverses cours d'Allemagne, des traités utiles à la cause commune pour la campagne prochaine; que ces traités seraient présentés au parlement, après avoir été conclus et ratifiés, mais que, pour assurer le bienfait qui résulterait de cette coopération effectuée de bonne heure, sa majesté avait autorisé ses ministres à faire provisoirement les avances nécessaires, et recommandait, en conséquence, cet objet aux deux chambres. Des adresses conformes au message furent votées par de fortes majorités; mais, dans la discussion, l'opposition, après avoir blâmé la dernière expédition en Hollande, demanda qu'il fût fait une enquête sur cette entreprise, dont, suivant elle, tous les malheurs devaient être imputés à la mauvaise politique, à l'ignorance et à l'imprudence des ministres. Cette proposition fut naturellement rejetée; mais le mécontentement général, sur la manière dont cette campagne avait été conduite et s'était terminée, n'en fut pas moins vif.

Quand M. Pitt présenta le budget, on vit que les dépenses de l'état avaient subi une augmentation très-considérable : le ministre demanda 39,500,000 livres pour y faire face. Comme il était impossible de lever cette somme dans le courant de l'année par des impôts, il demanda un emprunt extraordinaire de 18,500,000 livres, qui fut accordé.

Le 21 avril, la chambre des communes reprit le projet d'union de la Grande-Bretagne et de l'Irlande.

Aux bases déjà arrêtées, on ajouta celles-ci : « L'Irlande » enverra au parlement des deux royaumes-unis quatre » pairs ecclésiastiques, qui en feront partie successive- » ment par session, et vingt-quatre pairs laïques élus à vie » par leurs collègues : la chambre des communes en- » verra cent représentants ». L'opposition soutint que l'influence du gouvernement, influence provenant des emplois qu'il conférait en Irlande, étant concentrée dans cent représentants, au lieu d'être répartie comme auparavant

sur toute la chambre, serait nécessairement plus forte. Le ministre répondit, que, sur les cent représentants, le nombre de ceux qui possédaient des emplois n'excéderait pas vingt. Comme il fut ensuite question de la réforme parlementaire, le ministre déclara, d'après son opinion bien formée, que, dans le cas même où les circonstances seraient favorables à une tentative de ce genre, le moindre changement dans le mode actuel de la représentation nationale, devait être considéré comme un très-grand mal. Cette profession de foi, si éloignée des sentiments avoués par le ministre à une epoque antérieure, fut accueillie par des cris extraordinaires de « Ecoutez : » de la part de l'opposition.

Le 5 mai, M. Pitt proposa de voter une adresse au roi, pour exposer à sa majesté, qu'en conformité de son message qui transmettait les résolutions du parlement d'Irlande, relativement à l'union, la chambre s'était occupée de cet objet ; qu'elle voyait avec plaisir l'analogie de ces résolutions, avec les principes qu'elle avait déjà soumis à sa majesté dans la deruière session. L'adresse communiquée aux pairs, fut présentée au roi, qui, le 12 mai, en témoigna sa satisfaction, et promit d'en communiquer sans délai le contenu au parlement d'Irlande. La réponse se terminait ainsi : « Les sentiments manifestés par les parlements des » deux royaumes, me donnent une garantie certaine de la » conclusion prompte et heureuse de l'union, mesure de » la plus haute importance, et que je regarde comme la » plus propre à assurer et à perpétuer le bonheur de tous » mes sujets ».

Toutes les opérations concernant l'union, se trouvant terminées dans les deux pays, cet acte important reçut la sanction royale, le 2 juillet 1800.

Le ministre, ayant demandé la continuation de la loi qui suspendait l'*habeas corpus*, déclara que la Grande-Bretagne n'était pas encore assez tranquille, pour que le gouvernement pût laisser de côté un moyen d'assurer la paix intérieure contre les dangers qui la menaçaient ; et, à l'appui de cette assertion, il cita les faits contenus dans un rapport volumineux sur les troubles du royaume, rapport publié, l'année précédente, par le comité du parlement. Le bill fut sanctionné, le 28 février 1800 ; et, vers le même tems, on en adopta aussi un autre, qui prolongeait la durée de l'acte relatif à la manière d'arrêter plus efficacement, et de punir les sujets du roi rébelles à son obéissance.

Des causes étrangères à la politique, faisaient craindre au

Digitized by Google

ministère pour la tranquillité du royaume. La rareté du blé avait, à cette époque, fait monter le prix des subsistances à un taux, auquel on ne l'avait jamais vu de mémoire d'homme. Un comité avait été nommé, le 10 février, par chacune des chambres. Celui de la chambre des communes fit son rapport le 13. Quoique l'importation du froment venant de l'étranger, eût déjà été considérable, et qu'on en attendît encore davantage, le comité pensait qu'il était de son devoir de recommander à tout le monde, de faire son possible pour diminuer dans l'intérieur des familles la consommation de la farine de froment. Après de longues discussions, on adopta un bill dont les motifs étaient fondés sur les réponses des boulangers interrogés par le comité : il défendait de vendre du pain qui n'était pas sorti du four depuis vingt-quatre heures, parce qu'il fut reconnu généralement, que la consommation du pain *rassis* serait beaucoup moindre que celle du pain *frais*. Le bill reçut la sanction royale, le 20 février. Les membres des deux chambres s'engagèrent à donner le bon exemple de l'économie du pain et de la farine de froment dans leurs familles; il fut suivi par les personnes des autres classes. Indépendamment de cette mesure qui produisit des effets avantageux, la charité étendit sa main secourable sur les indigents, et la classe pauvre montra, par sa conduite patiente et tranquille, qu'elle savait apprécier les soins que l'on donnait à sa subsistance.

Le parlement s'empressa aussi d'adopter des bills pour encourager l'importation du grain et des poissons, secs ou salés, pour soumettre les moulins à des réglements, et pour interdire momentanément la distillation du grain.

Il se passa, pendant la session du parlement, un événement qui fournit aux habitants de la Grande-Bretagne une nouvelle occasion de manifester leur sollicitude pour les jours de leur souverain. Le 15 mai 1800, le roi devait, avec sa famille, honorer de sa présence le théâtre de Drury-Lane. A l'instant où il entrait dans sa loge, qui est sur le théâtre, il partit du parterre un coup de pistolet, qui semblait dirigé contre sa personne. Le roi, en entendant le coup, s'arrêta, et resta ferme à sa place. Aussitôt s'élèvent de toutes les parties de la salle les cris de « Arrêtez, arrêtez le meurtrier ». Le roi, avec beaucoup de calme, s'avança près du bord de la loge. Voyant la reine prête à entrer, il lui fit signe de la main de rester en arrière : elle lui demanda de

quoi il s'agissait ; « Bagatelle, répondit le prince, c'est une » fusée : ils s'amusent à tirer des fusées ». Quand l'assassin eût été arrêté, la reine vint sur le devant de la loge ; elle avait l'air extrêmement agité, en faisant sa révérence au public ; elle regarda le roi, et lui demanda s'il fallait rester : « Certainement, reprit le monarque : nous ne bouge- » rons pas, que le spectacle ne soit fini ».

L'homme, qui avait tiré le coup de pistolet, fut mené derrière le théâtre ; on le fouilla, et le magistrat l'interrogea. Il se nommait Jacques Hartfield. Il avait servi jusqu'à l'époque de la campagne de Hollande, en 1794, comme sergent. Ses blessures l'avaient fait congédier de l'armée, et avaient même altéré sa raison. Traduit devant la cour de Kings-Bench comme coupable de trahison, il fut acquitté en considération de son état de folie, mais condamné à rester en prison.

La joie d'apprendre que le roi avait échappé sans le moindre accident à cette attaque d'un forcené, fit disparaître toutes les différences de parti. De toutes parts il arriva des adresses de félicitation, dictées par le sentiment le plus pur de l'affection pour le souverain.

Les exemples trop fréquents de méfaits commis ou tentés par des individus dont la raison était égarée, et qu'on laissait aller librement, engagèrent le chancelier à présenter, le 22 juillet, des clauses supplémentaires à la loi relative aux aliénés ; elles statuaient qu'ils seraient soumis à la justice sommaire, afin de pourvoir plus efficacement à la sûreté publique.

Le 29 juillet, le roi, en venant clore la session du parlement, exprima sa satisfaction des mesures prises pour effectuer une union entière entre la Grande-Bretagne et l'Irlande, événement qu'il regarderait comme le plus heureux de son règne ; le monarque manifesta la douleur extrême que lui causait la disette, et l'espérance qu'une recolte abondante ferait cesser promptement cette calamité.

En Irlande, le dernier parlement s'étant assemblé, le 15 janvier 1800, un membre de la chambre des communes proposa de déclarer, dans l'adresse en réponse au discours du vice-roi, que le projet d'union était désapprouvé : ce qui fut rejeté par 138 voix contre 96. Les ministres présentèrent, le 5 février, l'ensemble de l'acte d'union : les débats qu'il occasiona, occupèrent toute la session. Le 13 mars, on demanda dans la chambre des communes, que, pour bien

connaître le vœu de la nation sur un objet si important, on suppliât le roi de dissoudre le parlement actuel et d'en convoquer un nouveau, et une espèce de parlement conventionnel. Cet effort pour éloigner l'union fut inutile. Le 27 mars, les deux chambres votèrent des adresses pour informer le roi qu'elles avaient adopté l'union, et transmirent leurs résolutions à ce sujet. Le bill ayant ensuite été présenté, le parti de l'opposition s'affaiblit beaucoup. Il était décidé par un des articles du bill, que l'union commencerait à être en vigueur, le 1er janvier 1801, premier jour du nouveau siècle. Enfin, le 2 août, le vice-roi fit la clôture de la session, et félicita le parlement sur l'heureuse issue d'un plan qui contribuait si puissamment à assurer la force, le repos et la prospérité de l'Irlande.

L'empereur de Russie, exaspéré par la défaite de ses troupes en Hollande et au Helder, et mécontent de la conduite de ses alliés en diverses occasions, avait ordonné à ses troupes de revenir. Il congédia même le corps d'émigrés français qu'il avait à sa solde; la Grande-Bretagne le prit à son service. Elle s'efforça aussi de remplir, par d'autres troupes, le vide que le départ des Russes avait causé dans l'armée de la coalition, et conclut, le 16 mars 1800, à Munich, un traité de subsides avec l'électeur Bavaro-palatin, qui s'obligea de fournir un corps de 12,000 hommes; leur nombre pouvait être porté à 20,000. L'électeur s'engageait à ne pas entamer de négociation particulière avec la France. La Grande-Bretagne n'ayant pas consenti à garantir à l'électeur l'intégrité de ses états, sur lesquels il pouvait craindre que l'Autriche n'eût le dessein de s'indemniser de ses pertes, on peut regarder ce refus comme une des causes qui portèrent ensuite la Bavière à former des liaisons intimes avec la France. Le 19 mars, il fut signé une convention additionnelle entre la Grande-Bretagne et la Bavière; et, le 15 juillet, un nouveau traité à Amberg: la première de ces puissances, prenait à sa solde un second corps de troupes, et garantissait à l'électeur la possession de ses états, ou au moins des indemnités. Le jour même de la signature de ce traité, les hostilités cessaient en Allemagne.

Le 20 avril, un traité, signé à Louisbourg avec le duc de Wurtemberg, mit à la disposition de la Grande-Bretagne pour trois ans, un corps de 5,000 hommes, qui pouvait être porté à 6,000. Les états du duc étaient garantis.

Le 30 avril, par un autre traité conclu à Psora près de

Doneschingen, la Grande-Bretagne prit à sa solde 3264 hommes de troupes de l'électeur de Mayence, pour trois ans; ce corps pouvait être porté à 6000 hommes.

Enfin, les premiers succès des Français en Allemagne donnèrent lieu à un traité signé, à Vienne, entre la Grande-Bretagne et l'Autriche, le 20 juin, peu d'heures avant qu'on y reçût la nouvelle de la bataille de Marengo. C'était un traité de subsides, masqué sous le titre d'un prêt de deux millions de livres. On s'engageait respectivement à ne pas faire de paix séparée.

Il s'était présenté depuis le commencement de la guerre différentes circonstances, dans lesquelles les puissances du nord de l'Europe crurent avoir des motifs de se plaindre de la conduite des capitaines de la marine royale de la Grande-Bretagne, qui détenaient ou prenaient leurs navires, sous prétexte de contrebande avec les puissances ennemies. Au mois de décembre 1799, une frégate danoise, qui convoyait quelques bâtiments marchands, refusa de se laisser visiter, et fit feu sur un canot qu'un vaisseau de guerre anglais envoyait à cet effet. Le 10 avril 1800, le chargé d'affaires de la Grande-Bretagne, à Copenhague, demanda raison de la conduite du capitaine danois, et dit dans sa note : « Le droit de visiter les » navires marchands en mer, de quelque nation qu'ils soient, » et quelque soit leur cargaison ou leur destination, appartenant incontestablement à toute nation en guerre, comme » droit fondé sur celui des gens, et généralement admis et » reconnu, il s'ensuit que la résistance que fait, à une visite de cette nature, le commandant d'un vaisseau de » guerre d'une puissance amie, doit être regardé comme un » acte d'hostilité ». La réponse du ministre danois, datée du 19 avril, rétablit dans de justes termes la proposition énoncée trop généralement dans la note britannique; un désaveu de la part du cabinet de Copenhague mit fin à cette affaire.

Mais bientôt la discussion se reproduisit avec une nouvelle ardeur. Le 25 juillet, un convoi de six navires danois, escorté par la frégate *la Froria*, fut rencontré, à l'entrée de la Manche, par quatre frégates anglaises et deux bâtiments de guerre plus petits. Le capitaine de la frégate danoise refusa la permission de visiter le convoi, parce qu'elle était contraire à ses instructions, et offrit en même tems de mettre sous les yeux des commandants anglais tous les papiers des navires marchands. Cette proposition ne fut pas accueillie : et la frégate danoise, contrainte, après un

combat honorable, de céder à des forces supérieures, fut conduite aux dunes avec son convoi, qui, visité rigoureusement, n'offrait rien de suspect. Le ministre plénipotentiaire de Danemarck, à Londres, se plaignit, le 29 juillet, de cette attaque directe contre l'indépendance de son pays. Lord Grenville répondit, le 30 juillet, par une note dont le style annonçait que le gouvernement britannique avait pris la ferme résolution de soutenir une prétention, qu'il avait en quelque sorte laissé dormir. Lord Whitworth fut envoyé à Copenhague, avec la mission expresse de faire des représentations au gouvernement danois; et, afin de donner un plus grand poids à ses représentations, on expédia bientôt au Sund une escadre de neuf vaisseaux de ligne, accompagnés de bombardes et de chaloupes canonnières. Des notes furent échangées entre lord Whitworth et le ministère danois depuis le 12 jusqu'au 29 août; celui-ci proposait d'avoir recours à l'empereur de Russie, ami et allié des deux souverains. Cette proposition fut déclinée comme inutile; en effet, il était facile de prévoir que le Danemark, qui n'était nullement préparé à la guerre, serait obligé de céder. Tout ce qu'il avait pu faire, étant pris au dépourvu, avait été d'embosser quatre vaisseaux de ligne et une frégate en travers du détroit. Après diverses manœuvres, qui ne produisirent aucun acte d'hostilité, l'escadre anglaise, arrivée sur la rade de Copenhague, se préparait à bombarder cette capitale, quand un arrangement amiable fut conclu, le 29 août. La question de droit, relativement à la visite des navires neutres marchant sous convoi, fut renvoyée à une discussion ultérieure; mais, dans l'intervalle, les navires danois ne durent naviguer sous convoi que dans la Méditerranée, pour être protégés contre les puissances barbaresques; ils étaient d'ailleurs sujets à la visite, comme par le passé. *La Froëïa* et son convoi furent restitués, et les dommages payés par la Grande-Bretagne.

Le 4 avril 1800, l'île de Gorée, sur la côte d'Afrique, fut prise sans résistance par une petite escadre britannique.

Le 1er. août, une escadre, ayant à bord des troupes de débarquement, se présenta devant Belle-Ile, qui était si bien fortifiée, que l'on ne jugea pas à propos de tenter une attaque. Elle se porta ensuite sur la côte occidentale d'Espagne, et arriva devant le Ferrol. Les troupes débarquées sans opposition repoussèrent les Espagnols des hauteurs qui dominent le port; mais des obstacles, auxquels on ne s'attendait pas, engagèrent à rembarquer l'armée.

Digitized by Google

Le 5 septembre, l'île de Malte, dont la capitale était bloquée depuis deux ans par une escadre britannique, capitula, faute de vivres.

Le 11 du même mois, l'île de Curaçao, sur la côte de l'Amérique méridionale, se rendit aux armes anglaises.

Une flotte de vingt-deux vaisseaux de ligne et de vingt-sept frégates, qui escortaient des navires de transport, chargés de vingt mille hommes de troupes, parut, le 5 octobre, devant Cadix, ravagé alors par une épidémie affreuse. Le gouverneur espagnol, don Thomas de Morla, écrivit à l'amiral anglais, lord Keith, une lettre pour lui exposer l'état déplorable de la ville, et l'inhumanité de l'attaquer dans des circonstances si tristes. L'amiral Keith et le général Abercrombie répondirent que les vaisseaux qui se trouvaient dans le port étant destinés à renforcer la marine française, ils devaient être livrés, pour préserver Cadix d'une attaque. Le gouverneur ayant rejeté cette demande avec indignation, les Anglais commencèrent à faire des préparatifs de descente; mais la vue des moyens de défense de l'ennemi, la force des ouvrages de la place et la crainte de la contagion firent renoncer à cette tentative.

Le général Kleber, qui commandait en Egypte, avait, le 24 janvier 1800, signé avec les Turcs, à El-Arisch, une convention pour l'évacuation de ce pays par l'armée française : elle fut confirmée par sir Sidney Smith. Le ministère britannique avait, dans l'intervalle, fait parvenir à lord Keith l'ordre de ne ratifier aucune convention, qui ne contiendrait pas expressément la condition que les troupes françaises seraient prisonnières de guerre et détenues sur le territoire d'une des puissances alliées, en attendant un échange. Lord Keith écrivit en conséquence à Sidney Smith, qui, le 8 mars, fit connaître à Kleber les ordres qu'il venait de recevoir. La guerre recommença, et Kleber battit les Turcs à Héliopolis, le 20 mars.

L'empereur Paul Ier., instruit de la détention du convoi danois, et de l'apparition d'une escadre britannique dans le Sund, avait ordonné de mettre un embargo sur tous les vaisseaux anglais, qui se trouvaient dans les ports de son empire, et le séquestre sur les propriétés anglaises. La nouvelle de la convention, signée le 29 août, entre le Danemark et la Grande-Bretagne, le fit d'abord revenir sur ces mesures; mais ses efforts pour former une confédération des puissances du nord, contre l'Angleterre, continuèrent. Il avait renforcé ses armées sur différents points

de son empire ; il fit insérer dans la gazette de Saint-Pétersbourg, du 10 septembre (v. s.), que de gros corps de troupes avaient été postés sur les côtes de la Baltique, parce que plusieurs raisons politiques avaient donné lieu à l'empereur de penser que les liens d'amitié, qui existaient entre la Russie et la Grande-Bretagne, pourraient bien être rompus. Il avait envoyé une flotte, avec des troupes de débarquement destinées à concourir à la réduction de l'île de Malte et à en prendre possession. Il s'attendait à ce qu'elle lui serait remise, comme grand-maître de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, en exécution d'une convention qu'on disait avoir été conclue, à Saint-Pétersbourg, le 30 décembre 1798. Mais le ministère britannique nourrissait d'autres projets ; et, depuis que la Russie s'était rapprochée de la France, il annonçait assez ouvertement l'intention de s'approprier cette importante possession. Le 7 novembre (v. s.), la gazette de Saint-Pétersbourg annonça qu'ignorant si l'article de la convention, portant que Malte serait remise à l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, avait été exécuté, l'empereur, pour maintenir ses droits, avait ordonné que l'embargo serait mis sur tous les navires anglais : c'était une violation du traité de commerce de 1797. Les capitaines et les équipages de ces navires furent enlevés et conduits dans l'intérieur de la Russie ; toutes les propriétés anglaises furent séquestrées, et les scellés apposés sur tous les magasins qui renfermaient des marchandises anglaises. L'embargo ne devait cesser, que lorsque Malte serait restitué à la Russie.

Un nouvel incident augmenta le mécontentement des cours du nord. Trois capitaines de vaisseaux anglais, qui croisaient devant Barcelonne, étant allés, le 4 septembre, à bord d'une galiote suédoise, sous prétexte de visiter ses papiers, forcèrent, par la violence, le capitaine, à recevoir des hommes de leurs équipages à bord, et s'approchèrent ainsi de la place, à la faveur du pavillon neutre. Dans la nuit, les Anglais, à l'aide de quelques chaloupes canonnières, attaquèrent, à l'improviste, deux frégates espagnoles richement chargées, qui se trouvaient dans le port, et s'en emparèrent. Ce crime, que l'on colora du nom de stratagême, resta impuni, à la honte de la marine britannique.

Quelque tems après, la capture d'un navire prussien, occasiona un débat entre la Prusse et la Grande-Bretagne. La Prusse occupa militairement, le 23 novembre, Cuxhaven et Ritzebuttel, à l'embouchure de l'Elbe, en annonçant

Digitized by Google

que le but de cette mesure était d'empêcher qu'il ne se commît, dans ces parages, des actes contraires à la neutralité du nord de l'Allemagne, dont le roi était le protecteur. Le ministre britannique à Berlin se plaignit d'abord de cette mesure ; mais, sur l'assurance donnée par la Prusse, que la correspondance de la Grande-Bretagne, et la liberté du commerce ne seraient gênées en rien, celle-ci, qui avait de puissants motifs de ménager la Prusse, ne donna pas de suite à ses réclamations.

La Suède et le Danemark ayant conclu, le 16 décembre, et la Prusse, le 18, des conventions avec la Russie, pour une neutralité armée, le ministre britannique à Copenhague, éleva des plaintes, auxquelles le ministre danois répondit, le 31 décembre, pour justifier la conduite de son gouvernement.

Une note remise le 21 novembre (5 décembre), par les ministres russes aux membres du corps diplomatique à St.-Pétersbourg, déclara que les commandants anglais ayant malgré les représentations réitérées faites tant de la part du ministre de Russie à Palerme, que de celui du roi des Deux-Siciles, pris possession de l'île de Malte au nom du roi de la Grande-Bretagne, l'empereur, justement irrité d'une pareille violation de la bonne foi, avait résolu de ne pas lever l'embargo mis sur les navires anglais, avant que les stipulations de la convention conclue en 1798, n'eussent eu pleinement leur effet.

Le 9 août 1800, le ministre britannique à Vienne avait adressé au ministre des affaires étrangères d'Autriche une note, par laquelle il exprimait le desir que son roi fût compris dans la négociation entre l'empereur et la France. Le gouvernement de la république refusa cette proposition, mais chargea M. Otto, commissaire des prisonniers français à Londres, de s'entendre avec le ministère britannique pour la conclusion d'un armistice par mer et par terre. Lord Grenville déclara, le 24 août, que le roi était prêt à envoyer un plénipotentiaire à un endroit convenu, mais ne pouvait consentir à un armistice. Après l'échange de plusieurs notes, M. Otto déclara que la force des événements mettait fin à la négociation entamée ; que néanmoins le premier consul n'était pas moins disposé à recevoir des ouvertures de la part de la Grande-Bretagne, pour une paix séparée. Cette proposition fut péremptoirement rejetée.

Dans l'Inde, un traité avait été conclu à Haïder-Abad,

le 12 octodre 1800, entre la compagnie anglaise et le nizam, qui, au lieu du subside qu'il payait à la compagnie, lui cédait, en toute souveraineté, les territoires qu'il avait acquis par le traité de Seringapatnam, du 18 mars 1792, et par le traité subséquent du 22 juin 1799, à l'exception de quelques cantons, au nord de Toumbeddrah.

Peu de tems après la prorogation du parlement, la rareté et la cherté des grains occasionèrent à Londres, et dans d'autres endroits, des mouvements, qui produisirent des alarmes sérieuses. Au mois d'octobre 1800, la cité de Londres et d'autres villes présentèrent des pétitions au roi, pour le supplier de convoquer le parlement au plutôt, afin qu'il pût être pris des mesures pour soulager les maux du peuple. Le parlement s'ouvrit effectivement le 11 novembre. Le roi parla principalement, dans son discours, du haut prix des subsistances, et déplora les émeutes qui avaient troublé la tranquillité du royaume. Le parlement adopta plusieurs bills, qui prolongeaient les restrictions mises à la consommation des grains et les encouragements accordés aux importations des subsistances.

Le 20 novembre, un bill, qui ordonnait de faire un dénombrement de la population de la Grande-Bretagne, fut adopté par la chambre des communes, et ensuite converti en loi.

Le parlement, après avoir voté les subsides nécessaires pour trois mois, ainsi que la continuation de la suspension de la loi d'*habeas corpus* et de l'*alien bill*, fut clos, le 31 décembre, par un discours du roi, qui parla des démonstrations hostiles de la Russie. Sa majesté dit, à ce sujet, que les mesures nécessaires avaient été prises. Le roi finit par exprimer sa ferme confiance dans l'aide du parlement, s'il devenait nécessaire de combattre toute combinaison dirigée contre l'honneur et les droits de l'empire britannique.

Après le discours du roi, le chancelier lut, par l'ordre et en présence de sa majesté, une proclamation portant que les personnes qui composaient le parlement *finissant*, seraient membres, pour la Grande-Bretagne, du nouveau parlement, ou *parlement impérial*, qui se réunirait le 22 janvier 1801.

FIN DU TOME PREMIER.

Biblioteca Nazionale V. E. III NAPOLI 616439

ADDITIONS ET CORRECTIONS.

Pag. 31, lig. 8, au lieu de *avaient suffi*, lisez : *suffirent en janvier* 1782 ; ligne 21, après ces mots, *maître de l'île*, ajoutez : *le* 13 *février*.

Page 34, ligne 30, à la suite du mot *ravitailler*, ajoutez *le* 11 *octobre*.

Page 35, ligne 29, au lieu de 17 *février*, lisez 12 *avril*.

Page 167, ligne 13, au lieu de 6 *septembre*, lisez 22 *août* ; ligne 22, au lieu de *Hondschoste*, lisez *Hondschoote*.

Page 196, ligne 15, au lieu de *Nimègne*, lisez *Nimègue*.

Page 256, ligne 38, au lieu de 13, lisez 10, et au lieu de 30, lisez 27.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google